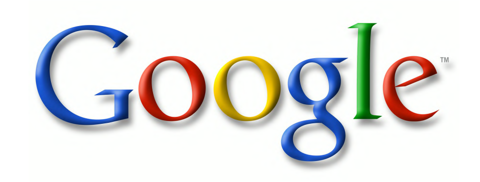


HISTOIRE

DE

POLOGNE.

TOME SECOND.

LILLE. — IMP. DE VANACKERE.

HISTOIRE

DE

POLOGNE,

… JOACHIM LELEVEL.

…NT :

STANISLAV - AUGUSTE
…UR L'ÉTAT POLI-
…E ET SUR
…PLE.

… POLONAIS.

…).

A LILLE,

…ERE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
GRANDE PLACE, 7.

LILLE. — IMP. DE VANACKERE.

HISTOIRE

DE

POLOGNE,

PAR JOACHIM LELEVEL.

CETTE SECONDE PARTIE CONTIENT :

1.° LA POLOGNE SOUS LE RÈGNE DE STANISLAV - AUGUSTE PONIATOVSKI. 2.° CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT POLITIQUE DE L'ANCIENNE POLOGNE ET SUR L'HISTOIRE DE SON PEUPLE.

PUBLIÉE PAR LES SOINS DES POLONAIS.

TOME SECOND.



A PARIS,
A LA LIBRAIRIE POLONAISE,
RUE DE L'ÉCHAUDÉ, 9.

A LILLE,
VANACKERE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
GRANDE PLACE, 7.

1844

LA POLOGNE

SOUS LE RÈGNE DE

STANISLAV-AUGUSTE

PONIATOVSKI,

OU

HISTOIRE DE SA CHUTE

ET DES EFFORTS DES POLONAIS POUR SAUVER L'INDÉPENDANCE
DE LEUR PATRIE;

(Revue, augmentée et éditée pour la cinquième fois).

DOCUMENTS

SUR L'HISTOIRE

DU RÈGNE DE STANISLAV - AUGUSTE.

Les documents publiés sur cette époque ne sont pas très-nombreux. Nous avons, en langue polonaise, les actes imprimés de presque toutes les diètes. C'est le procès verbal détaillé, contenant tous les discours qui ont été prononcés. Il faut cependant excepter quelques diètes dont les actes manuscrits sont restés en partie inédits dans les archives particulières. (Ainsi, les débats de la diète 1778 ne furent pas publiés, par la négligence de son secrétaire; l'impression de la plus grande partie des débats de la constituante ne put être achevée; enfin les actes de la malheureuse diète de Grodno de 1793, n'ont pas vu le jour). Il existe, en langue polonaise, nombre de journaux, brochures, pamphlets, feuilles volantes, épîtres, mémoires, concernant diverses personnes importantes, et qui jettent beaucoup de lumière sur les plus grands événements, sur les plus graves questions qui ont été publiés dans les dernières années de la république; il en reste plus encore en manuscrit. On a tiré grand parti de ce genre de documents dans les mémoires d'*André Kitovicz*, publiés récemment en langue nationale; plusieurs narrations des massacres commis par les Haïdamaks, ont aussi été imprimées à Posen en 1840 et 1842; de même que les mémoires du cordonnier *Kilinski*, publiés d'abord à Posen en 1830, puis d'une façon plus exacte à Varsovie en 1831. On a réimprimé en 1830 l'ouvrage très-important sur l'établissement et la chute de la constitution du 3 mai, déjà publié en 1793; *Hug Kollontaï, Ignace Potocki, François Dmochovski* et autres contemporains ou coopérateurs dans la création de cette constitution, avaient apporté le plus actif concours à la rédaction de cet ouvrage.

Noticesur Antoine Tyzenhaus, publiée en 1819, par *Xavier Bohusz;* biographie d'André Zamoïski, écrite par *Stanislav Staszic*, et insérée dans ses ouvrages tirés à très-peu d'exemplaires, qui furent presque tous détruits par le grand duc Constantin. Biographie de Thomas Ostrovski, publiée à Paris en 1836, par son fils, *Antoine Ostrovski*.

Dans la langue *française*, on a publié de meilleurs ouvrages sur cette époque. Plusieurs français et particulièrement *Rulhières* et *Ferrand*, se distinguent de tous les autres par l'importance de leurs travaux et par le haut mérite de l'art historique; sous ce dernier rapport la narration brillante de Rulhières l'emporte infiniment sur celle de Ferrand qui est trop sèche. Nos écrivains polonais ont aussi publié différents ouvrages en allemand et en français. Je vais en nommer les plus remarquables qui existent dans ces deux langues.

Histoire des gouvernements du nord par *Willams*, Amsterdam 1780, tome quatrième.

William Coxe, voyage en Pologne, traduit par P. H. Mallet, à Genève, 1786.

Manifeste de la république, confédérée de Pologne du 15 novembre 1769, traduit du polonais 1770, grand in-4.°, sous ce titre, sans lieu d'impression, existe un gros volume, contenant un recueil des actes de la confédération de Bar, dont les exemplaires sont très-rares.

Histoire de l'anarchie de la Pologne, par *Cl. Rulhières*, quatre volumes, ouvrage qui n'est pas fini, car à peine a-t-il atteint le milieu de la confédération de Bar.

Lettres particulières du baron *de Vioménil* sur les affaires de Pologne en 1771 et 1772, un volume, elles se rapportent à la confédération de Bar, ainsi que la biographie de Dumourier.

Histoire des trois démembrements de la Pologne, par *Ferrand*, trois volumes, ouvrage le plus complet et le plus important, puisé dans les actes dont une grande partie se trouve dans la gazette de Leyde, qui a inséré à cette époque nombre de discours, proclamations, protestations, anecdotes et événements survenus en Pologne, etc.

Mehée, histoire de la révolution de Pologne en 1791, seconde édition, Paris 1792, ouvrage d'un étranger exaspéré contre les Polonais.

L. P. Ségur aîné, histoire de Frédéric-Guillaume III roi de Prusse, trois volumes ; ouvrage plusieurs fois publié sous le titre de décades ou de tableau politique de l'Europe, depuis 1706 jusqu'en 1796.

La chute de la Pologne, par *Frédéric de Reumer*, traduite de l'allemand, par Charles Forster, Paris, 1837.

Coup-d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne, par *Komarzevski*, Paris 1807, auteur attaché à la personne de Stanislav-Auguste.

Essai historique et politique sur la Pologne, par *Pierre Maleszevski*, Paris 1832.

Léonard Chodzko, Pologne illustrée et tableau de Pologne, par Malte-Brun.

Mémoires de *Michel Oginski*, sur la Pologne et les Polonais, de 1788 à 1815, Paris, 1826, 1827, quatre volumes.

Histoire de la révolution de Pologne en 1794, par un témoin oculaire (*Joseph Zaïonczek)*, Paris 1797.

Mémoire sur la révolution de la Pologne, trouvé à Berlin, Paris, 1806. Rapport officiel sur l'insurrection de Varsovie en 1794, fait par *Pistor* et adressé à l'impératrice Catherine II.

Versuch.... Essai de l'histoire de la dernière insurrection (en allemand, par *Charl Voïda*), Zurich, 1796, deux volumes.

Beytrag.... Supplément à l'histoire de la révolution polonaise en 1794, traduit en allemand, d'un manuscrit polonais, Frankfort et Leipzig, 1796, contient l'insurrection de la grande Pologne.

Geordnete Sammlung.... Collection des actes gouvernementaux et des proclamations qui ont paru en Pologne depuis le 23 mars 1794, avec la description de la révolution de Varsovie en 1794, trois petits volumes.

Le maréchal Souvarov, histoire de ses campagnes, Paris, 1802, trois volumes.

La vie et les écrits de Sulkovski, par *Hortense Saint-Albin*, Paris, 1831.

Biographies de Kosciuszko, en français, par *Julien de Paris*; en russe, par *Glinka*; en allemand, par *Falkenstein*; elles sont traduites en polonais. *Léonard Chodzko* prépare encore une nouvelle biographie plus étendue de ce grand citoyen.



LA POLOGNE

SOUS LE RÈGNE DE

STANISLAV-AUGUSTE.

HISTOIRE DE SA CHUTE.

> Si les trois puissances sont d'accord pour vous tenir dans la malheureuse situation où vous êtes, j'avoue que je ne vois aucune ressource contre ce malheur.
>
> MABLY.

INTRODUCTION.

1. Calamités, ignorance.

Depuis le commencement du règne de Jean-Kazimir et les guerres des Kozaks, jusqu'à la fin des guerres suédoises et de la diète dite muette, c'est-à-dire, depuis 1648 jusqu'à 1717, pendant 70 ans, différents désastres, désolèrent constamment la nation et le sol polonais. Ces calamités diverses amenèrent l'amoindrissement de la république, dont les limites furent restreintes par la perte de plusieurs palatinats et la diminution de la population affaiblie par l'émigration des Kozaks, des sociniens, d'un grand nombre de protestants (1), par la famine et par la peste; et le corps civique fut diminué, autant par ces malheurs que par l'exclusion

(1) En 1652-1654, 1658, 1667.

du reste des dissidents des droits de citoyens (2). Enfin la totalité de la nation catholique fut affaiblie par l'appauvrissement général et par une misère réelle, par l'instruction qui ne fut plus que jésuitique ou entièrement négligée; par l'obscurcissement et la torpeur de l'esprit, qui, au XVII siècle, se montra généralement engourdi dans toute l'Europe; par l'épuisement, suite des catastrophes convulsives qui agitèrent la nation pendant soixante-dix ans.

2. Enervement, insensibilité

La nation, plongée dans un état de stupeur, se montra sous le règne des Saxons sans énergie, et comme si elle était paralysée; elle demeura dans l'inaction, donnant à peine quelque signe d'existence; accoutumée aux souffrances et aux humiliations, elle se croyait heureuse (3); imbue de faux principes, elle se contentait d'exercer une hospitalité franche (4), de vivre dans le désordre; satisfaite de posséder une étendue de pays encore très-considérable et de conserver ses institutions républicaines au milieu des puissances absolues qui grandissaient immensément depuis que la Pologne diminuait dans ses forces vitales.

3. Protectorat russe.

La Pologne formait une république, mais depuis longtemps, ses actions étaient subordonnées à la tutelle étrangère. Les deux rois saxons n'éprouvèrent aucune répugnance à la mettre sous le giron de la Russie; de la tenir sous le protectorat de Pierre-le-grand, d'Anne et d'Elisabeth. La cour de Pétersbourg ne cessa d'assurer qu'elle s'intéressait beaucoup trop à tout ce qui concernait la sûreté du roi,

(2) En 1733, 1736.

(3) Zakrïola sasa, popuszcsa pasa (sous le roi Saxon, resserrez votre ceinture). — Quand le roi buvait, la Pologne était ivre.

(4) L'expression populaire l'a comparée à une hôtellerie et l'appelait auberge (karczma zaïezdna), où chaque voyageur et tout le monde pouvaient librement entrer, y faire du tapage, et ensortir à son aise.

comme aussi le repos, le bien et la liberté de la république, pour pouvoir regarder avec indifférence qu'il y fût effectivement porté quelque altération ou atteinte; aussi, pour faire preuve de l'amitié sincère qu'elle avait pour le roi et la république, elle assura toujours, de la manière la plus formelle, qu'elle ne souffrirait jamais la moindre confédération, ni trouble, ni innovation contre la personne sacrée du roi, contre la république, de même que contre sa liberté et ses droits, de qui, par qui, et sous quelque prétexte qu'ils puissent être suscités; et que, bien au contraire, pour y obvier de toutes ses forces, elle ne manquerait pas de prendre en conséquence des mesures convenables. Telles furent les déclarations bienveillantes de la Russie, et le langage qu'elle tint dans tous ses attentats.

4. Les Polonais s'instruisent en Lorraine.

Mais depuis le milieu du XVIII siècle, l'Europe marchait à pas de géant dans le développement des lumières et des sciences; dans cette voie progressive, qui, en donnant aux nations l'intelligence de leur dignité, éveillait en elles un nouveau sentiment et leur donnait une énergie nouvelle. A cette époque, à Nancy, en Lorraine, la cour de Stanislav Leszczinski, roi philosophe, était ouverte aux Polonais (5). Ce prince estimé et chéri des habitants de la Lorraine, méritant leurs bénédictions, fut accompagné ou visité par plusieurs Polonais adhérants, curieux ou admirateurs de ses qualités personnelles et de ses vertus. Il faisait instruire à ses frais, continuellement, douze adolescents polonais qui venaient étudier dans les colléges de Lunéville et de Nancy et retournaient ensuite dans leur pays, en y emportant les idées françaises. Il n'en manquait pas d'autres qui, voyageant pour leur satisfaction, par dissipation ou dans le but de s'instruire, s'en retournaient inspirés de nouvelles conceptions. Il se trouva par ce moyen des hommes capables d'introduire des améliorations dans la république, mais leurs conceptions et leurs principes tout nouveaux et étrangers différaient de ceux du pays.

(5) Stanislav Leszczinski administra les duchés de Lorraine et de Bar, depuis 1737 jusqu'à 1766, année de sa mort.

5. Ceux qui voyagent apportent des idées monarchiques.

Comme en Pologne, ils avaient vu en France une nation gouvernée par un roi : mais en Pologne, le roi était nommé à vie ; il présidait seulement la république, les diètes ou les états ; son pouvoir exécutif était même très-limité. En France, la royauté était une monarchie absolue, on n'y tenait pas de diète ; tous les pouvoirs et tous les grades d'honneur, étaient concentrés dans la personne du roi, qu'on voyait entouré de ses ministres, de princes, comtes, vicomtes, marquis, pairs, maréchaux, généraux, chambellans, gens d'épée et de robe, courtisans d'origine et de profession, toujours prêts à servir sa personne, récompensés par lui de titres, de places, d'ordres, d'honneurs et de différentes distinctions. Il n'en fut pas ainsi en Pologne. Le principe de la république repoussant la servilité, ne souffrait pas de distinction de courtisanerie, professait une parfaite égalité civique. Mais ce principe se détériorait en pratique depuis l'affaissement de la nation. Auguste II, qui cherchait à imiter la cour de Louis XIV, poursuivi par Charles XII, fonda l'ordre de l'aigle blanc, qui ne fut pas supprimé, parce que dans ce temps, les diètes n'ayant plus lieu, on ne put y mettre de l'opposition et qu'il était du goût des seigneurs. Les opinions monarchiques françaises se propageaient librement et sans obstacle parmi les indigènes, car la noblesse, indifférente, ne s'opposant point au pas rétrograde de sa civilisation politique, ignorait même le besoin de la république, et les seigneurs devenaient courtisans afin de se distinguer plus ostensiblement de la multitude de la noblesse (6).

(6) La Pologne avait malheureusement dans son sein une de ces colonies que l'exemple de la brillante cour de Louis XIV forma dans tous les pays monarchiques, et que l'esprit léger du siècle rendit en Europe si funeste au caractère national, comme à la raison politique. Elle avait parmi son aristocratie des familles que l'éducation étrangère, revenue à la mode sous le malheureux règne des Saxons, rendait naturellement favorable à cette politique. Il y avait de ces familles, dont l'instruction confiée à des hommes étrangers à la vraie science comme au sentiment de la patrie ne marchait pas avec la morale, ne fortifiait pas

6. Zaluski et les autres, sa bibliothèque.

Beaucoup de citoyens sentirent la nécessité de faire renaître les sciences, de propager les lumières dans le pays et s'en occupèrent ardemment. Joseph-André Zaluski, évêque de Kiiov et André-Stanislav Zaluski évêque de Krakovie fondèrent une grande bibliothèque. Joseph-André surtout, consacra tout ses revenus et employa toute son activité à la recherche des livres. Il parvint en effet à former une bibliothèque qui surpassa par le nombre des volumes, toutes les bibliothèques particulières, et fut même égale aux bibliothèques les plus considérables qui existaient en Europe. Zaluski rendit cette bibliothèque publique en 1747 et bientôt après nationale. A l'exemple de Zaluski, les ordres religieux et plusieurs abbés et supérieurs de couvents augmentèrent les bibliothèques par de nouvelles acquisitions de livres. L'utilité de ces fondations contribua beaucoup à relever le mérite des publications bibliographiques de Joseph-André Zaluski. Le prince Joseph-Alexandre, Iablonovski palatin de Novogrod, fut aussi zélé dans ses recherches et ses travaux littéraires et dans les secours qu'il donna aux autres; son ardeur se tourna spécialement vers les recherches des généalogies nobiliaires et princières (7). Les piaristes et les jésuites encou-

le bon sens, et ne donnait pas de lumières appropriées à leur situation civile et politique. — L'instruction qui leur ornait l'esprit était tirée des idées de l'encyclopédie, des feuilles périodiques renommées, de petits ouvrages en vogue, de littérature moderne, ne pouvaient pas les éclairer. Cette instruction faisait des demi-savants, des demi-littérateurs, des hommes du monde; elle ne pouvait élever l'homme à la dignité d'homme, pour le préparer ainsi à celle de citoyen, de magistrat, d'administrateur (Maleszevski; essai hist. et polit. sur la Pol. II, 14). — Et lorsque la Pologne se vit agitée par la politique extérieure de ses voisins; cette politique trouva toujours des instruments dans la partie peu nombreuse de l'aristocratie, etc. (Le même, II, 16).

(7) Ses immenses *tabulæ iablonovianæ*, sont publiées entre 1743 et 1749, à Amsterdam ou à Nuremberg. En même temps devint fameuse la généalogie controuvée du ministre Brühl, reconnu noble et comte d'Ocieszin, par le tribunal de 1749. — Niesiecki et Dunczevski, sont les héralditiens de cette époque. — J. A. Iablonovski fonda à perpétuité, en

ragés dans la culture des connaissances concoururent avec émulation, mais non sans collision, à rendre d'immenses services. Les Bohomolec, parmi les jésuites, contribuèrent le plus à corriger le goût et le style polonais, à extirper les préjugés populaires et les superstitions.

7. Konarski, instruction.

Stanislav Konarski consacra tous ses soins à améliorer l'éducation et à rectifier les idées. Il fut piariste et fonda à ses frais, à Varsovie, un collége-pensionnat pour la jeunesse (8). Il lutta avec courage et constance contre des obstacles et des préventions inouïes. Il combattit le goût corrompu du style, la mauvaise méthode d'enseignement, le désordre de la république, le *liberum veto* même et les ruptures des diètes. Comme il était piariste, les jésuites lui furent contraires, et comme il osa attaquer les abus dans la république, il offensa la noblesse (9). Ce fut pourtant par ses efforts qu'eut lieu la réforme de l'ordre ecclésiastique des piaristes qu'il commença en 1740, secondé par son collègue piariste, Jordan. L'instruction devint l'unique but de cette savante congrégation ; leurs écoles, amenées à un état prospère, formèrent des citoyens. On y étudia particulièrement les connaissances historiques et politiques et on les puisa dans les ouvrages et les idées françaises. Ainsi les écoles et les études faisaient passer dans les esprits républicains des Polonais les opinions monarchiques françaises.

8. Désir des réformes.

Bientôt des maisons notables commencèrent à s'apercevoir du mauvais état de la république. Cet état paraissait encore

Saxe, quatre prix de quatre médailles d'or pour être distribuées à ceux qui auraient le mieux réussi à traiter les sujets proposés chaque année, savoir : perfectionner l'histoire de la Pologne et des pays qui ont quelque rapport avec elle; question de géométrie, question de physique et d'agriculture; enfin question de mécanique et d'art hydraulique.

(8) Collegium nobilium.

(9) Le roi Stanislav Leszczinski et l'abbé Konarski, sont les écrivains polonais qui ont exposé avec le plus de force tous les abus du gouvernement. Mais que peuvent les représentations de quelques sages

pire à ceux qui étaient déjà plus affectés des idées monarchiques et considéraient sous un point de vue la république comme une monarchie. Tous ceux qui examinaient les désordres où elle était plongée pensaient à son amélioration mais leurs avis étaient divers. Les uns voulaient un progrès rapide, d'autres voulaient qu'il fut très-lent; d'une part on désirait de grands changements, tandis que d'un autre côté on se montrait prêt à défendre les anciennes institutions. Au désir de servir le pays se mêlait aussi l'envie de se distinguer et d'obtenir la prépondérance. Dans les tentatives louables qui commencèrent à agiter les esprits, les tendances se déclarèrent différentes. Les Potocki et les Radzivill soutenant le maintien intégral des libertés de la république, formaient le parti qu'on nommait de la cour, ou le parti saxon, parce que leurs adversaires, les Czartoryski, ayant d'autres projets fondés sur des bases monarchiques, entreprirent de combattre la cour, c'est-à-dire le roi Auguste III, et l'influence de son ministre saxon. Cependant, il leur fallut d'abord exploiter longtemps son influence avant de le combattre ouvertement.

contre la fureur des factions, les préjugés et l'intérêt d'une noblesse tumultueuse, les cabales et les intrigues des puissances voisines? (Coxe; voyage en Pol. 1. chap. 1. p. 10).



PREMIÈRE PÉRIODE.

TROUBLES ET PERTES.

II. Confédération des Czartoryski.

1764-1766.

9. Les Czartoryski préparent leur action.

La maison des princes de Czartoryski fit valoir son origine, comme remontant à la famille des ducs litvaniens dont la branche Iagellone occupait le trône du grand duché et de la Pologne. Par son alliance avec la maison de Sieniavski et avec le castellan de Krakovie, Stanislav Poniatovski, elle augmenta sa fortune et acquit une puissante influence. Sieniavski enrichit son époux d'une grande dot; Stanislav Poniatovski, quoique d'extraction obscure, parvint par ses capacités aux plus hautes dignités de la république, s'acquit un immense ascendant pour donner une direction plus efficace au timon de l'état, forma un triumvirat avec les deux Czartoryski (10), Michel chancelier de Litvanie et Au-

(10) Le nom de Poniatovski est assez connu en Pologne, particulièrement dans la noblesse; mais les familles de ce nom, désavouaient les Poniatovski qui possédèrent le trône et le titre de prince. On trouve une notice sur cette maison royale, dans l'art de vérifier les dates, ouvrage très important, où l'on remonte aux Torelli comtes de Montechiarugolo en Italie, dont les descendants dûrent s'établir par quelqu'accident à Krakovie, dans le commencement du XVII siècle. Cette extraction fabuleuse et controuvée de la maison royale de Poniatovski était connue en Pologne, et faisait rire tout homme judicieux On ne demandait point si c'était un Salinguerra Torelli de Montechiarugolo qui donna naissance à Stanislav Poniatovski, né vers

guste son frère, palatin de Russie, doués tous les deux de grandes capacités et propres à une vie active, entreprirent d'opérer cette grande transformation de la république

1675, et on fesait peu de cas de différents contes sur la naissance qui sont quelquefois relatés dans les histoires de Leszcinski : tout ce qu'on savait, c'est que c'était un homme assez obscur avant que ses talents éminents se fissent connaître avec éclat. Ce n'est pas par sa naissance, mais par ses qualités personnelles que *Stanislav Poniatovski* est parvenu à sa gloire et à sa grandeur, ce qui n'était pas rare dans la république de Pologne, aux hommes de la foule dont l'origine était inconnue, mais le mérite manifeste. Tourmenté, disent les auteurs de l'art de vérifier les dates, du désir d'acquérir de la gloire, Stanislav passa dans sa tendre jeunesse au service de la Suède. Ayant conduit au-devant des Saxons par des bois et des défilés un détachement de l'armée, qui arriva deux jours plutôt qu'on ne pouvait l'espérer, Charles XII jugea ses talents, se l'attacha et en fit son aide-de-camp. Il avait déjà sa confiance, lorsque ce prince, vainqueur de la Pologne, déposa Auguste II, le 15 février 1704. A la fameuse journée de Pultava, il sauva la vie à Charles XII. Pendant le séjour du roi de Suède à Bender, Poniatovski ne cessa de négocier avec la Porte ; il en fit trembler les ministres, remua le sérail, et parvint à mettre la sultane Validé, mère du sultan, dans les intérêts du prince réfugié. Ce fut par son moyen, qu'après avoir fait passer plusieurs mémoires au grand-seigneur, il fit déposer le visir et qu'il balança longtemps l'influence des Russes dans cette cour. Pendant que l'armée turque tenait presque prisonnière celle du tzar sur la rivière de Prut, il conseilla au visir de ne penser qu'à affamer les Russes. On n'écouta pas son conseil. Poniatovski sauva pour la seconde fois la vie à Charles XII dans l'île de Rugen. Après sa mort, la reine Ulrique Eléonore, sœur de ce monarque, lui offrit tout ce qui pouvait le récompenser de tant de services rendus au feu roi. Mais celui-ci témoigna à la reine qu'il était Polonais attaché à sa patrie et il se contenta de lui demander le diplôme original d'abdication de la couronne, que Charles XII avait forcé le roi Auguste de signer en 1704. La reine le lui accorda et le chargea de conclure un traité de paix entre la Suède et la Pologne. Stanislav instruisit le roi de Pologne, que tous les liens qui l'attachaient à un héros, son ami, étant rompus par sa mort, il désirait rentrer dans l'obéissance de son souverain naturel et qu'il lui remettrait le diplôme d'abdication de sa couronne dont il est possesseur. Auguste, pour qui cet acte était si important, reçut Stanislav à bras ouverts, lui rendit ses biens, ses privilèges et le

en une monarchie bien organisée. C'était, selon leur pensée, le moyen le plus efficace de relever leur patrie de l'humiliation où elle était plongée. Ils eurent donc à combattre les préventions, l'esprit local, les partis redoutables des Potocki et des Radzivill. Nourrissant toujours les mêmes projets, ils protégèrent les sciences et les lumières autant qu'il fut possible de le faire, ce qui pouvait disposer entièrement les esprits en leur faveur; ils usèrent de tous les moyens pour se créer des partisans; en Pologne et en Litvanie, ils élevèrent les familles dont le nom était encore peu connu, à une certaine considération, ou relevèrent celles dont l'ancien éclat s'était éclipsé par les adversité du temps; ils placèrent leurs favoris dans les fonctions publiques, aidèrent le ministre Brühl à prouver ses titres de noblesse (11), et par son intermédiaire ils purent longtemps disposer des emplois de la république. Ils recherchaient et protégeaient les hommes doués de talents supérieurs et ceux qui par leur style, par leurs écrits pouvaient influencer l'esprit public. S'ils n'ont pas atteint leur but politique, on n'oubliera pas qu'ils ont puissamment contribué à plusieurs améliorations. Conjointement avec Konarski, ils firent tant par leur activité, leur amour des sciences et des lumières que personne ne pouvait les égaler dans les soins qu'ils se donnaient à cet effet. Mais la cour et le ministre Brühl lui même les gênaient déjà : ils dirigèrent à la fin contre lui des attaques, afin d'affaiblir et de ruiner son ascendant. Enfin, pour commencer ce qu'ils projetaient, pour vaincre les pre-

fit vice-veneur du grand-duché de Litvanie. Poniatovski augmenta en faveur sous Auguste III, et avec lui les deux princes Czartoryski, qui s'allièrent avec lui, profitant de son influence croissante. Avec eux il forma ce triumvirat, qui tantôt avec Brühl, tantôt malgré lui, gouvernait le royaume. Successivement général des gardes royales, premier régimentaire des armées de la couronne, staroste de Lublin et de Stryi, trésorier de Litvanie, palatin de Mazovie, castellan de Krakovie, chevalier de l'aigle-blanc, il mourut le 3 août 1762 comblé d'honneurs et de gloire, laissant de la princesse Constance Czartoryska, qu'il avait épousé le 14 septembre 1720, deux filles et huit fils. » Voyez la table généalogique.

(11) En 1749.

mières difficultés, effectuer les réformes et placer sur le trône un polonais, il leur parut nécessaire de recourir à la puissante intervention de la cour protectrice de Pétersbourg.

10. Le jeune Poniatovski à Pétersbourg.

La faction de Czartoryski qui dirigeait un parti de la nation, se qualifiait de famille, et ne cessait de se concerter en famille, aspirant au trône dès qu'il serait vacant. Elle travaillait pour un des Czartoryski : mais il se trouva dans son cercle un autre aspirant, qui s'imagina aussi que la royauté de la république lui était réservée. Le vieux Poniatovski avait beaucoup d'enfants et le jeune Stanislav Auguste, un des puînés, conçut de hautes espérances. Il reçut une instruction convenable, mais dans ses mœurs et ses dispositions, il se montra déréglé de bonne heure. Dans son voyage à Paris, une galanterie fausse, étudiée, et de perpétuelles déclarations d'amour, l'exposèrent à d'extrêmes ridicules; ses déréglements le livrèrent aux poursuites de ses créanciers d'une manière avilissante, et ceux qui prenaient intérêt à lui le firent partir précipitamment d'une ville, où sa conduite ne lui permettait plus de rester avec considération. Ce qui dans ses voyages l'avait surtout frappé, ce qu'il étudiait avec le plus de soin, c'était le port et les airs de tête du roide France Louis XV. Dans ces voyages, il s'allia intimement avec un anglais, Hansburg Willams, homme de mœurs dépravées, qui, allant en 1755 en ambassade à Pétersbourg, prit avec lui le jeune Poniatovski et l'entraîna dans des amours avec la grande duchesse Catherine. Par ces liaisons, ses espérances se raffermirent; la couronne devait récompenser les dangers qu'il courait. Forcé de quitter Pétersbourg, il saisit la première occasion d'y revenir sous un caractère plus marquant. C'est en vain que sa mère Constance Czartoryski lui représentait, que ce n'était pas par un commerce de galanteries, mais par de grandes vertus qu'il devait mériter l'élévation qui lui était prédite, il ferma l'oreille à ces remontrances sages. Le ministre Brühl, favorisant le parti de Czartoryski et se pliant toujours aux

intrigues de la cour de Pétersbourg, à la demande du chancelier russe Bestujev, envoya en 1757, en caractère d'ambassadeur ou ministre plénipotentiaire de la république, le jeune Stanislav-Auguste Poniatovski, et comme ce jeune homme ne possédait encore aucune qualité civique pour remplir une aussi haute mission, Brühl le décora de l'ordre de l'aigle blanc. En effet il reparut à Pétersbourg afin de continuer ses assiduités auprès de la grande duchesse et préparer sa propre destinée. La chute et l'exil de Bestujev furent suivis du rappel de Poniatovski. En attendant, les préparatifs de la famille avançaient, et on jugea qu'il était temps de rompre avec le ministre Brühl. La famille, pour faire agir de droit le ministre saxon dans la république, en 1749, avait inventé un procès dans lequel Brühl prouva devant un tribunal par des généalogies inventées, qu'il descendait de la maison d'Ocieszin, qu'il était par conséquent noble et citoyen de la république : sous ce titre il servit aux vues de la famille. Mais lorsque la rupture fut arrêtée, à la diète de 1762, Stanislav-Auguste Poniatovski entrant pour la première fois dans la chambre des représentants comme nonce de Mielnik, empêcha l'ouverture de la séance à cause de la présence de Brühl fils, élu nonce de Varsovie. Sur ce mot les sabres sont levés de part et d'autre. Kazimir Poniatovski, nonce de Belz, frère aîné du premier, crie qu'on fait violence à la chambre. Le tumulte et la querelle s'échauffent de plus en plus; enfin Szimakovski, nonce de Ciechanov, intervint avec son véto et rompit la diète. Le palatinat de Mazovie garantissait à cette occasion la légitimité de la noblesse de Brühl, appuyé par une partie de la Litvanie, conduite par Radzivill. Mais les Czartoryski soulevèrent une autre partie de la Litvanie qui protesta contre la noblesse controuvée du ministre, déclarant que c'était inouï pour un étranger d'avoir un indigénat ou annoblissement par un décret du tribunal.

11. Les Czartoryski implorant l'assistance de la Russie.

Dans la même année des événements importants se suivirent à Pétersbourg. L'impératrice Elisabeth mourut : Pierre III, devenu empereur, conclut un traité avec Fréderic II

roi de Prusse, où l'on stipulait de placer sur le trône de Pologne, après la mort d'Auguste III, un Piast, c'est-à-dire un indigène, et de protéger les dissidents; l'empereur s'était réservé de disposer lui même de la Kourlande, où la Russie allait réinstaller le duc Ernst Biron, qui revenait de son exil de Sibérie. Cette alliance inspira de vives craintes aux Polonais. Ces craintes redoublèrent à l'avénement au trône de Catherine II, qui prenant la couronne après l'assassinat de son mari, ratifia les bases de cette alliance, et bientôt, dans un autre traité, le 21 avril 1794, ces deux puissances despotiques, par un article secret, s'engagèrent mutuellement à maintenir la république de Pologne dans sa libre élection et à conserver sa constitution et ses lois fondamentales (12). C'est auprès de cette impératrice que les Czartoryski cherchèrent un appui, pensant tromper sa vigilance, et se servir adroitement de son assistance pour arriver à leur but. Le roi Auguste III avait quitté la Pologne pour se rendre à Dresde en Saxe. Les dissensions entre les partis, qui s'envenimaient depuis

(12) Cet article secret portait : « Comme il est de l'*intérêt* de sa majesté le roi de Prusse et de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies d'employer tous leurs soins et tous leurs efforts pour que la république de Pologne soit maintenue dans son état de libre élection, et qu'il ne soit permis à personne de rendre ledit royaume héréditaire dans sa famille, ou de s'y rendre absolu, sa majesté le roi de Prusse et sa majesté impériale ont promis et se sont engagés mutuellement et de la manière la plus forte, par cet *article secret*, non-seulement à ne point permettre que qui que ce soit entreprenne de dépouiller la république de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire ou de s'y rendre absolu, dans tous les cas où cela pourrait arriver, mais encore à prévenir et à anéantir par tous les moyens possibles et d'un commun accord, les vues et les desseins qui pourraient tendre à ce but, aussitôt qu'on les aurait découverts, et à avoir même, en cas de besoin, recours *à la force des armes* pour garantir la république du renversement de sa constitution et de ses lois fondamentales. Ce présent *article secret* aura la même force et vigueur que s'il était inséré, mot à mot, dans le traité principal d'alliance défensive signé aujourd'hui. Fait à Pétersbourg, le 11 avril (31 mars v. s.) 1764.

longtemps, se manifestèrent après son départ avec plus de vivacité, à l'ouverture du tribunal de Litvanie. En cette circonstance, l'impératrice déclara, qu'elle ferait entrer ses armées en Litvanie pour empêcher qu'on ne troublât les travaux du tribunal; elle exigea aussi que le roi lui rendît compte de son règne, comme à la protectrice des libertés de la république.

12. Les Russes entrent en Litvanie, projet de détrônisation, mort d'Auguste III.

Les troupes russes, allant alors de la Kourlande en Ukraine, prirent le chemin le plus court qui passait au milieu de la Pologne. Elles s'arrêtèrent en Litvanie. Tout le monde put deviner facilement par la marche de cette armée, commencée sans but certain, qu'elle était disposée à seconder les vues de Czartoryski. Le bruit courait que pour atteindre au plus tôt son but, la famille se proposait de détrôner le vieux monarque. La confédération projetée par ses partisans, pendant la reprise des travaux du tribunal de la couronne, en octobre 1763, à Piotrkov, semblait confirmer ce bruit et présager une guerre civile : car le sang avait déjà coulé dans les élections et les partis s'assemblaient en armes, fortement déterminés à soutenir leur cause par la force. Les bruits couraient aussi que pour réaliser leurs projets, les confédérés voulaient, chose inouïe dans les fastes du pays, égorger leurs adversaires rassemblés à Piotrkov. Dans cette effervescence générale des esprits, arriva la nouvelle de la mort du roi, qui, frappé d'une attaque d'apoplexie, le 4 octobre 1763, finit un règne de trente ans, pendant lequel il éprouva des chagrins continuels. Cette mort changea la position des partis; le tribunal n'avait plus de force, l'interrègne commençait. Les rumeurs cessèrent, on pensait à l'élection du roi et les Czartoryski entrevoyaient une occasion plus favorable à leurs desseins. Cependant ils rencontrèrent de nouveaux obstacles qui entravèrent leur marche et les forcèrent à ne pas développer complètement leurs plans.

13. Diète de convocation rompue en 1764.

Aussitôt que le primat du royaume, Vladislav-Alexandre Lubienski, en qualité d'inter-rex ou vicaire de la république pendant l'interrègne, eut déterminé l'époque de la réunion de la diète de convocation, l'armée russe, commandée par le prince Dachekov, se rapprocha de la capitale où se tenait l'assemblée. Les ambassadeurs russes, le comte Herman, Charles de Keiserling et le prince Nicolas Repnine, présentèrent leurs notes diplomatiques, le 4 mai 1764, et le 7 la diète tint son ouverture. Le parti de Czartoryski, et celui des républicains à la tête desquels se trouvaient Jean Clément Branicki, hetman de la couronne et castellan de Krakovie, et Charles Radzivill, palatin de Vilna, se réunirent sous les armes. Le parti républicain, avec une poignée de soldats de l'armée de ligne, que le hetman put retenir auprès de lui, ne comptait que quelques milliers d'hommes, secouru d'une faible somme d'argent, que l'électeur de Saxe leur avait envoyé. Cependant ce parti était plus nombreux et plus fort que celui de la famille. Les troupes de la république comptaient 6000 hommes; celles de la Russie 8000; les premières étaient renforcées par de plus nombreux contingents des particuliers, de Radzivill, de François de Sales Potocki; le renfort de la famille donné aux Russes n'était pas de ce nombre. Mais le parti républicain ne formait qu'une opposition pacifique quoique menaçante, n'ayant aucun but arrêté et comptant sur les formes légales; l'autre parti s'était tracé un plan et un but déterminé; il était agresseur, prêt à se porter aux dernières violences et à fouler aux pieds les formes et la loi, appuyé de la coopération étrangère. Le 7 mai, les environs et l'intérieur de la capitale, le château royal, les chambres des délibérations furent encombrées d'hommes armés de ce parti, tous portant les cocardes de la famille, couleurs rouge, blanche et verte. On n'y comptait que huit sénateurs, et un petit nombre de nonces, qui défilèrent, avec leurs nombreux cortèges armés, entre les lignes russes et envahirent les chambres de l'assemblée. L'ancien maréchal de la diète, le vieux Adam Nalencz, Malachovski, écuyer-tranchant de la couronne, nonce de Sieradz, devait déposer le bâton de sa dignité, mais

arrivé après une longue attente au milieu de l'assemblée, il garda le silence et ne crut pas devoir lever le bâton avant que les armées étrangères eussent quitté la capitale. Cette fermeté du maréchal, avait été concertée avec l'intrépide André Mokronoski, nonce de Bielsk, qui au nom des représentants absents fit insérer dans les actes le manifeste, signé par vingt-deux sénateurs et quarante-cinq nonces, contre la honteuse violation de la liberté des délibérations publiques, contre la tenue de la diète de convocation en présence d'une armée étrangère et sans le concours de la noblesse de Prusse qui n'avait pu envoyer ses nonces à cause de la violence d'un détachement russe stationné à Grudziondz; usant donc du droit de véto lui Mokronoski, empêcha la marche de la diète par son véto. On en demande la cause? Mokronoski répond laconiquement, « Moskou est sur notre dos, je suis nonce, je possède le liberum veto. » Dans l'instant on prit les armes; à deux reprises les pointes des sabres se croisent sur Mokronoski, mais ni lui ni le maréchal ne paraissent effrayés. Ils préfèrent plutôt être victimes et mourir libres que de se faire les instruments de l'humiliation de leur patrie. Enfin Malachovski quitte sa place et emporte avec lui le bâton de maréchal. Alors le tumulte s'accroît, d'horribles clameurs se font entendre, menacés par mille glaives, et toujours inébranlables dans leur résolution, les courageux Malachovski et Mokronoski sortent de la salle et de l'enceinte du château, traversant la foule stupéfiée, qui leur ouvrit un libre passage. Mais lorsque la diète fut dissoute avec toute la solennité et selon toutes les formes voulues par la loi, l'autre parti ne trouvant plus d'opposition, proclama maréchal de la diète de convocation le prince Adam-Kazimir Czartoryski, staroste général de Podolie et nonce de Krakovie, fils d'Auguste, palatin de la Russie-rouge.

14. Confédératon des Czartoryski; le parti républicain succombe, 1764.

Le parti républicain se proposa de quitter Varsovie dans l'espérance de faire insurger la nation contre l'illégalité et la violence, de réunir une autre diète et d'agir légalement. Cette

décision remplit de joie les Czartoryski. Ils ouvrirent dans leur camp et dans le camp russe un libre passage aux chefs, à tous les représentants qui voulaient s'éloigner, à leurs adhérents, bagages et force armée, qui défilèrent jusqu'à Piaseczno, où ce monde se divisa : Branicki, Radzivill et François Potocki, chacun prit une direction différente. Ceux au contraire qui composaient la diète prirent des mesures plus efficaces pour parvenir à leur but, ils créèrent dans la capitale une confédération à l'effet d'assurer la durée des séances et d'empêcher leur rupture. Elle se renforça encore lorsque celle de Litvanie, déjà formée au mois d'avril, ayant à sa tête Michel Brzostovski, grand écuyer du duché, très-opposé aux vues de Radzivill et lui occasionnait toute sorte de préjudice, se fut réunie à la confédération de la couronne. Le prince Auguste Czartoryki fut nommé par la diète commandant de la force armée, sous le titre de régimentaire, avec ordre de poursuivre le parti républicain et son chef, le hetman Branicki, qui comme Radzivill allait être dépouillé de sa dignité. Branicki, harcelé sur les chemins de Lublin, Sambor, Dukla, par les troupes russes, et les confédérés; ne trouvant pas les forces que ses partisans devaient réunir, petit à petit abandonné par son armée, se retira en Hongrie, confiant les débris de ses forces, au nombre de 600 hommes, au major Joseph Zaremba, qui pendant six semaines sut déjouer les poursuites des russes; jusqu'à ce qu'il reçut ordre du hetman de se soumettre. Radzivill n'ayant pas assez de moyens pour résister à l'armée de ligne, se vengea de la perte de sa forteresse de Niesviez, par le pillage de Terespol, ville appartenant à Fleming, beau-frère de Czartoryski; ensuite il livra le 20 juin, près de Slonim, un combat contre les Russes commandés par Dolgorouki; se croyant vaincu, il partit sur-le-champ pour l'étranger. François Potocki chercha à s'accommoder avec les Czartoryski. Les autres Potocki, incapables de résister, tombèrent entre les mains des vainqueurs.

15 Les lois décrétées à la diète de convocation, 1764.

La diète de convocation en établissant dans ses séances ultérieures des commissaires militaires et du trésor, réussit à restreindre le pouvoir des hetmans et des grands-tréso-

riers; elle parvint à établir que les affaires de finance, d'économie et de justice, seraient désormais décidées à la majorité des voix et que si la diète venait même à être rompue par le véto, ses décisions une fois adoptées auraient force de loi. Cette mesure mit une certaine limite au véto, mais on ne réussit pas à l'abolir comme on se le proposait parce que les ambassadeurs des puissances voisines s'efforcèrent de le conserver. Il faut encore observer que ce n'est que par artifice que les Czartoryski surent éluder l'opposition étrangère et parvinrent à modifier la force du véto et à augmenter le pouvoir royal en instituant les commissions souveraines qui voilaient leurs desseins. Ils déguisaient leurs réglements particuliers sous des expressions générales; ils firent décider que tous les projets qui se rapporteraient au profit de la république devraient être proposés par les commissions, et décidés avant tout par la forme judiciaire, ce qui voulait dire à la pluralité des voix, et par une décision anticipée à laquelle la rupture pouvait porter atteinte (13). Ils firent une multitude d'autres réglements concernant l'administration, la police, le droit d'asile, le clergé; et établirent des lois favorables aux paysans, qui restreignaient l'autorité excessive de la noblesse; la peine de mort fut portée contre le seigneur qui tuerait un paysan. Dans les derniers jours de la diète de convocation, on profita de l'absence de tous les députés de la province de Prusse, pour dépouiller cette province des prérogatives qu'elle s'était réservées en s'unissant à la Prusse. On limita le nombre des députés aux diètes; il ne devait y avoir à l'avenir que douze nonces (14); en même temps

(13) Les Czartoryski étaient même accusés de fraudes législatives: On signa une ordonnance ou réglement à porte clause; et on s'engagea sous la foi publique et le sceau du serment à ne point révéler ce qu'il contenait, on les déposa dans les archives de la république et en l'indiquant dans les codes des lois, on dit seulement: Secundum scriptum porrectum. Voilà, ajoutait l'abbé Mably (du gouv. de Pol. chap. 11), un moyen tout trouvé et très-commode, pour faciliter les opérations des réformateurs.

(14) Le nombre des nonces de la province prussienne fut bientôt fixé à 38.

les grandes villes, furent rendues en quelque sorte dépendantes de la volonté du roi. De cette façon, on exerça sur la province de Prusse le pouvoir législatif qu'elle avait le droit d'exercer elle-même. La proposition hardie portant qu'à l'élection, au lieu de laisser chaque noble donner son vote, il convenait mieux de choisir parmi la noblesse les députés, électeurs autorisés, fut rejetée. Cependant il devenait facultatif aux palatinats d'arriver à l'élection, viritim c'est-à-dire en masse, ou d'envoyer un certain nombre de réprésentants, tel qu'on voudrait le choisir. Ce fut à cette diète que la république reconnut les titres d'empereur de Russie et de roi de Prusse. Le 23 mai les ambassadeurs de Catherine II, Kayserling et Repnine, et le 27, celui du roi de Prusse, le prince Carolat, comte de Schonaïch, assurèrent par des déclarations solennelles, que la reconnaissance des titres de leurs monarques ne pourrait aucunement être préjudiciable à l'intégrité des possessions de la république. La ratification de ces engagements de la part de la Prusse, eut lieu bientôt après, pendant la durée de la diète de convocation; et celle de la part de la Russie fut donnée à l'époque de la diète d'élection. La diète de convocation, en terminant ses travaux, prolongea l'existence de la confédération qui devait assurer la non-interruption des séances des diètes suivantes, et les confédérés proclamèrent à l'unanimité, pour leur maréchal, le prince Adam-Kazimir Czartoryski.

16. Election, 1764.

La diète d'élection, fut commencée le 27 août sous la présidence de Joseph Sosnovski, greffier de Litvanie. Les armées russes s'éloignèrent de Varsovie à la distance de trois ou quatre milles. Les cours de France, d'Espagne et de Vienne recommandaient préalablement l'électeur de Sax- comme candidat à la couronne (15); mais leurs ambassae

(15) Catherine II dissuadait bien franchement l'électeur de penser à la couronne, en lui mandant dans sa lettre confidentielle : « Qu'elle lui conseillait, en véritable amie, de ne pas exposer ses intérêts dans une affaire, dont l'issue ne saurait répondre à ses vues. » — L'électeur mourut le 15 décembre 1763.

deurs, mécontentés de l'insolence du parti prédominant, à l'exemple de celui de France le marquis de Paulmy d'Argenson, s'éloignèrent de Varsovie, et le parti Saxon, tomba bientôt, d'autant plus facilement que l'électeur de Saxe quelque temps après la mort de son père Auguste III, décéda aussi, laissant pour successeur son fils dans l'âge de minorité. Sur le champ d'élection il n'y avait plus de parti de la cour, le parti Saxon ou républicain était déjà dispersé. Les insinuations des cabinets de Pétersbourg et de Berlin avaient toutes leurs forces; ces deux cours proposaient d'accord l'élection d'un des Piast, et nommèrent particulièrement Stanislav-Auguste Poniatovski (stolnik) écuyer de la table du grand duché, comme candidat unique. Rien ne parlait pour lui, disait-on; cependant, le souvenir des rélations entre Leszczinski et son père, la haute position à laquelle par ses capacités s'était élevé son parent, sa parenté avec la maison des Czartoryski, placaient le nom de Poniatovski au niveau des notabilités qui pouvaient ambitionner le trône et compter des partisans à cet effet. Lui-même, nonce pour la seconde fois à la diète, honoré de l'ambassade à Pétersbourg, il se trouvait déjà dans une position à laquelle on arrivait avec beaucoup de peine après avoir rendu certains services à sa patrie. On ne savait pas quels services Stanislav-Auguste avait rendus à la république, mais on savait que par son libertinage et la dissolution de ses mœurs il avait gagné les faveurs de la tzarine, qu'en récompense elle lui avait promis la couronne et qu'elle avait écarté tous les autres candidats et ne présentait que ce seul. Le parti de Czartoryski se résigna à l'accepter; il espérait que les princes dirigeraient leur neveu, et celui-ci promit de se conformer aux vœux de ses oncles. Il n'y avait donc aucune opposition, aucune difficulté, aucune distraction : il eut tous les suffrages; tous les palatinats adhérèrent à ce choix, et il fut effectivement, le 7 septembre 1764, élu unanimement roi. L'impératrice Catherine II eut la satisfaction d'avoir donné son roi à la république; elle y établit toute sa prépondérance et sa suprématie, car elle savait qu'elle pouvait compter sur la docilité de son ancien amant. Le lendemain, le nouveau roi reçut dans le château les félicitations des ambassadeurs

de Russie et de Prusse, des ministres résidents d'Anglèterre, Wroughton, et de Danemark, de Saint-Saphorin ; les hommages des états de Kourlande, ainsi que les compliments de plusieurs seigneurs polonais. Le 13 septembre, il prêta le serment sur les pacta conventa, et le 15, les cours de Pétersbourg et de Berlin lui firent présenter une note officielle, déclarant leur intervention en faveur des dissidents.

17. Diète du couronnement, mécontentement 1764.

Jusqu'ici, malgré plusieurs obstacles, les entreprises courageuses de Michel, d'Auguste et d'Adam Czartoryski leur réussirent avec un certain succès. La diète du couronnement devait consolider leur œuvre. Le couronnement et le sacre du roi, avec toutes les cérémonies d'usage, eut lieu le 25 novembre, à Varsovie, contre l'habitude qui destinait Krakovie pour toutes ces solennités. Le nouveau roi parut dans un costume théâtral au lieu de prendre l'habit national. On savait qu'il dérogeait à l'usage, pour ne pas se priver de sa chevelure, l'opinion réprouvait hautement cette fadaise. La diète, qui se tenait à l'occasion de cette cérémonie, fut ouverte le 4 décembre par le maréchal Hyacinthe Malachovski, staroste de Piotrkov. On y ratifia les décisions prises par la diète de convocation, la diminution du pouvoir des hetmans y fut mise à exécution. Cette disposition blessa les intérêts des Massalski, dont la famille possédait cette dignité en Litvanie et occasionna le mécontentement d'une grande partie de cette province. On établit à la même diète, un tarif sur les marchandises importées, et l'on entendit prononcer le mot de contrebande, inconnu jusqu'alors dans la république. Ces réglements nouveaux devinrent une source de protestations et produisirent une sensation pénible dans tout le pays. A la même diète du couronnement, la charge de chancelier ou garde-des-sceaux de la couronne, se trouvant vacante par la mort de Jean Malachovski, le roi la donna à André Zamoïski, palatin d'Inovroclav et chef du majorat de sa famille. Cette nomination fut applaudie ; mais la distribution des sceaux de vice-chancelier à André Mlodzieiovski et

Antoine Prezdziecki fut l'objet d'une assez grande réprobation. A la même diète encore les frères du roi obtinrent le titre de princes. Une semblable élévation devenait conforme à la nouvelle réforme. L'opinion accepta cette élévation avec indifférence (16). L'affaire des dissidents fut remise à la diète suivante.

18. Le mécontentement grandit et de nouvelles difficultés surgissent.

Le parti contraire, retiré de la scène politique, n'excitait plus aucun obstacle; les institutions nouvelles, sanctionnées et mises à exécution, paraissaient devoir amener un changement décisif dans les affaires de la république, et l'on crut avoir atteint le terme de la révolution : cependant les créateurs du nouvel ordre de choses étaient loin de voir la métamorphose consommée d'après leur plan. En attendant, surgirent de nouvelles difficultés et bientôt ils se trouvèrent dans un labyrinthe inextricable avec des forces épuisées. Ces forces et les ressorts qu'ils avaient à leur disposition, entrèrent sous la direction du roi, mais le roi n'avait pas assez de fermeté pour s'opposer avec vigueur aux exigences russes, ni assez d'énergie, ni de disposition pour seconder les Czartoryski. Ils se virent dépouillés de ces ressources qui avaient fait grandir leur action; ils virent que l'opinion contraire à leurs idées et à leur influence gagnaient tous les jours. Ebranlant les fondements de l'ancien système, sans pouvoir consolider le principe nouvellement inventé, ils blessèrent grand nombre de susceptibilités de familles puissantes de l'ordre équestre, même de la nation entière et de toutes les classes d'habitants. La mésintelligence s'animait sourdement, les esprits s'irritaient et leur ouvrage allait bientôt s'écrouler. Déjà au moment du couronnement on avait pu observer l'absence de plusieurs mécontents. Le mécontentement des autres se déclarait de jour en jour avec moins de réserve. On déplorait la perte des prérogatives quelquefois mal comprises. On se

(16) Un Sobieski, un Leszczinski furent rois et aucun des Sobieski ni des Leszczinski ne fut élevé au titre de prince.

du comte Colorédo, la cour de Vienne lui fit parvenir sa congratulation et plus tard les autres puissances suivirent le même exemple. Il envoya Alexandrovicz en ambassade à Constantinople; à Paris, Adam Poninski, staroste d'Ustrzica, et Félix Loïko, chambellan de sa cour. Il est vrai qu'avant l'élection, à la diète de convocation, une illégalité avait été commise, mais elle paraissait avoir été aplanie et écartée par une entière adhésion de la nation, par les travaux de la confédération non-interrompus pendant trois séances consécutives, sans qu'aucune autre confédération se fut déclarée contre elle. Les membres du parti de l'opposition retournaient dans leurs pays. Le hetman Branicki revint résider à Bialystok; Mokronovski, les Potocki reconnurent Stanislav-Auguste pour roi; et ses oncles se réconcilièrent avec lui. Voyant la bonne intelligence se rétablir entre les personnages les plus distingués et inviolablement attachés au bien-être de leur patrie, on devait augurer pour la nation la jouissance durable de la prospérité. Stanislav-Auguste ayant commencé son règne sous des auspices si brillants crut devoir lui donner encore plus d'éclat, par une alliance monarchique en épousant une des archiduchesses d'Autriche. Mais ce projet n'eut pas de succès, l'archiduchesse fut réfusée au roi parvenu, sous des augures sinistres; et le cabinet de Pétersbourg fut blessé par cette défection du favori de son impératrice.

21. La Russie envenime le mécontentement.

Cependant une sourde fermentation couvait sous la cendre et devait éclater un jour. Chaque pas fait en avant hâtait une terrible catastrophe. Les projets et l'activité du roi faisaient ombrage aux cours voisines. Le mécontentement des factions s'exhalait par des plaintes contre l'établissement du tarif, contre la commission militaire, contre Repnine, contre les Czartoryski et contre le roi. On se plaignait de la soumission de ce dernier aux ministres étrangers. Les soins et les sollicitudes qu'il prodiguait pour le bonheur du pays ne furent point appréciés, mais furent représentés sous un point de vue défavorable. Ses efforts, signalés

par un zèle sincère à l'effet de maintenir les lois et la sûreté intérieure trouvaient, même auprès des citoyens les plus vertueux autant d'opposition que de mécontentement. On comptera parmi ses adversaires et ses ennemis à plus forte raison ceux qui, en appréciant fort légèrement les avantages publics, se déclareront contre lui, et parmi ses amis ceux qui n'hésiteront pas à le trahir. Repnine envenimait les mécontents, proférant lui même des plaintes contre le roi, il encourageait les esprits remuants et leur faisait espérer de trouver un appui auprès de l'impératrice, déjà, comme on le savait, également irritée contre ce roi infidèle. Effectivenent, on portait de tous côtés des plaintes au pied du trône de Catherine II; et lorsque la conduite de Stanislav-Auguste ne parut plus conforme aux intérêts de l'impératrice et de ses ministres, la cour de Pétersbourg prit d'autres mesures : le baron Saldern fut envoyé dans le but apparent de concilier les différends et pour calmer les esprits; en même temps Repnine adressa à la république un nouvel avis de presser la conclusion des affaires des dissidents. Non-seulement les cabinets de Pétersbourg et de Berlin, mais aussi les autres puissances telles que : la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède parlaient hautement en leur faveur, dans le courant de 1766; elles désiraient qu'on les réintégrât en possession de leurs anciennes libertés, qu'ils eussent particulièrement le droit de pouvoir aspirer à tous les emplois et à toutes les dignités, et qu'on accordât aux archimandrites ou évêques du rit grec, des places dans le sénat.

22. La diète de Czaplic détruit la confédération et le principe des Czartoryski 1766.

Le 6 octobre 1766, on ouvrit la diète ordinaire présidée par le maréchal Célestin Czaplic. Le commencement des débats paraissait promettre des résultats favorables. Le roi espérait réaliser ses intentions, il comptait surtout que le *liberum véto* serait aboli, que les impôts et l'armée seraient augmentés; mais au même instant, il survint une opposition nouvelle

et inattendue, qui trouva l'encouragement et l'appui de l'ambassadeur russe Repnine. Le roi, touché vivement de ces nouveaux obstacles, s'évanouit sur son trône au milieu de la séance, et dans son indisposition qui se prolongea plusieurs jours, il regretta d'avoir souhaité la couronne, dont le poids lui semblait insupportable. Cependant Repnine déclara ouvertement que si les projets passaient par la décision de la diète, ils donneraient lieu à la guerre entre la Russie et la Pologne; il exigea au contraire que les nouvelles constitutions, qui abrogeaient la loi de l'unanimité, fussent restreintes de manière qu'elle n'eut de rapport, directement ou indirectement, à aucune matière d'état. On demanda aussi de la part des cours étrangères la dissolution de la confédération générale (des Czartoryski) et on accorda aux états un délai de vingt-quatre heures pour en prendre la décision définitive. Les clameurs et le tumulte furent portés au comble. Lorsque le roi résolut de lever la séance, les cris : « tuez, massacrez » se firent entendre. Le roi, épouvanté, se jeta dans la foule et se sauva en désordre et l'assemblée se sépara en fureur. On nomma hautement Zakrzevski et Tressemberg comme ayant eu le projet d'assassiner le roi en pleine séance; mais on ne les poursuivit pas. Il n'y avait plus moyen de résister. Repnine força le prince Auguste Czartoryski à venir lui même exposer la demande des cours de Pétersbourg et de Berlin et d'en tirer les conclusions. Pour se tirer avec quelque honneur de cette humiliante situation, il fut statué par une constitution interprétative de celle de 1764, que l'établissement des nouveaux impôts, l'augmentation de l'armée de la république, les traités, la guerre et toute matière d'état seraient soumis à l'unanimité. Le *liberum véto* fut par conséquent rétabli dans un sens plus large, sans qu'il pût cependant influer sur les affaires de l'administration et de la justice, ne pouvant les annuler. La confédération de Czartoryski, qui existait depuis 1764, fut dissoute et ses nombreuses décisions furent cassées ou modifiées et adaptées à l'ancien ordre de choses; les lois antérieures furent restaurées, le pouvoir des hetmans conservé dans son intégrité.

23. Les dissidents ne sont pas satisfaits; la discorde déchire le pays, 1766.

Repnine parut alors s'intéresser moins aux affaires des dissidents, parce qu'il ne crut pas convenable d'aigrir le parti opposant qu'il secondait lui même contre le roi. Cette opposition était contraire aux dissidents par des motifs très-politiques, car on était persuadé que les faveurs accordées aux dissidents augmenteraient l'influence des puissances étrangères sur les affaires de la Pologne. Effectivement le nom de tolérance appliqué à tout ce que les dissidents demandaient, tenait l'Europe en erreur. On ne songeait pas que non-seulement ils étaient tolérés, mais qu'ils étaient admis au partage des plus riches starosties, à tous les droits civils de la noblesse à tous les emplois militaires, comme il est évident par les maréchaux des confédérations qui vont se former; (le calviniste Grabovski, le luthérien Goltz furent starostes et généraux). Ils demandaient, non pas la tolérance, mais la participation à la souveraineté, dans les chambres; ils furent trompés plus d'une fois par la politique perfide de la Russie. La Russie, tout en demandant avec menace l'admission des évêques désunis au sénat, n'a jamais pensé à les y introduire et ne les y a jamais fait entrer. Introduits dans le sénat, ils auraient été satisfaits, et tout le schisme aurait peut-être fraternisé avec la république; et dans ce cas la Russie craignait de perdre le dévoûment des désunis pour ses vues, qu'elle aimait mieux exploi'er à son avantage tourmentant toujours et menaçant la république sur ce point. Or, la question des dissidents éprouvant une résistance vigoureuse, n'était pas soutenue efficacement par Repnine. Gaetan Soltik, évêque de Krakovie, dans son zèle civique s'emporta particulièrement contre les dissidents, comme défenseur de la religion, et se vit fortement soutenu par Visconti, nonce du pape. Mais la chose était plus grave, lorsqu'il leur reprochait qu'au mépris des institutions de la république, ils cherchaient la protection des puissances étrangères, et qu'est-ce qu'on pouvait espérer de bon de citoyens infidèles à leur pays? Cependant il fit la pro-

position de leur accorder quelques prérogatives, qui ne répondirent pas complétement à leur attente, et le 24 novembre on promulga des lois contraires à leurs vues. La diète fut terminée au milieu d'un mécontentement général. Repnine, détruisit l'édifice que les Czartoryski avaient élevé avec tant de peine et d'effort. Il jugea cependant que l'œuvre de sa politique n'était pas consommée; il lui restait encore à diminuer et à paralyser l'activité du roi. Par son opération perverse, la concorde avait été bannie pour faire place à la mésintelligence et aux divisions. Des symptômes de discorde, d'irritation et de haine, se manifestaient déjà dans toutes les parties du pays. Le préjugé, la supercherie reprenaient leur influence; le fanatisme superstitieux et la calomnie se couvraient du voile de la religion; l'ambition, l'avarice, la rancune et l'orgueil s'enflammaient. Mais lorsque dans cette situation des esprits, on vit de nouvelles troupes étrangères venir sous prétexte qu'elles étaient appelées par les indigènes que les passions aveuglaient ou qui étaient lâchement trompés et vendus : alors le sentiment national et l'amour de la patrie s'émurent en voyant l'indépendance de l'état de nouveau outragée, et se révolta, sans savoir prendre de mesures convenables.

III. Confédération de Radom.

1766-1768.

24. Différentes confédérations secondées par l'intrigue russe, 1769.

Dans le courant de l'année 1767, de nouvelles troupes russes, commandées par Soltikof, Nummers et Kretchétnikof, entrèrent en Pologne afin d'appuyer les différentes confédérations et d'encourager les habitants à en former de nouvelles. L'apparition de quelques-unes des confédérations datait déjà du 24 novembre 1766; elles se déclaraient tantôt contre le roi, tantôt elles favorisaient les in-

térêts des dissidents et cherchaient presque toujours la protection de Catherine II, car on leur persuadait continuellement qu'elle avait en vue la défense des libertés de la république, sans en excepter le rétablissement des hautes prérogatives des dissidents. La mauvaise disposition de l'impératrice contre Stanislav-Auguste encourageait les ennemis du roi, et la protection qu'elle offrait aux dissidents, avec éclat, inspirait à d'autres l'idée de s'armer avec de grandes espérances. Pendant cette fermentation et le croisement des idées contradictoires, on voyait se former des confédérations à Krakovie et à Lènczica; on en comptait vingt-quatre plus petites formées en Litvanie, qui se réunirent à Vilna, sous un seul chef, Stanislav Brzostovski, staroste de Bystrzica, frère de Michel. Celle des dissidents, établie à Thorn, le 19 mars 1767, fut conduite par le général Georges-Guillaume Goltz, staroste de Tuchol. Jean Grabovski, général d'artillerie polonaise, se mit à la tête d'une autre formée à Sluck; cependant les signataires de ces dernières ne furent pas aussi nombreux que ceux des autres confédérations formées pour la plupart par les ennemis du roi. Repnine, activement secondé par l'abbé référendaire Gabriel Podoski, honteusement vendu et voué à ses vues, avait augmenté les ennemis du roi, en leur promettant que les prérogatives de la république seraient désormais péremptoirement garanties; qu'elles seraient défendues contre toutes les attaques du parti royal, que les débats nationaux pourraient avoir lieu tranquillement et en toute sûreté, alors les confédérations se manifesteraient franchement et avec succès; enfin il faisait espérer à tous les ennemis du roi, et il n'y en avait que trop, que la détrônisation de Stanislav-Auguste en serait une suite immanquable.

25. Charles Radzivill revient, 1767.

Les confédérations républicaines et celles des dissidents, travaillées par les insinuations étrangères, rapprochèrent tellement leurs dispositions qu'on avait formé le projet de les amalgamer dans une confédération générale. C'était le but que se proposait la vigilante politique de Repnine; et pour

donner encore plus de confiance à cette résolution, il indiqua le prince Charles Radzivill comme chef de cette grande fusion, afin d'affermir par ce choix son indépendance lorsqu'elle verrait à sa tête un homme dont les sentiments furent toujours contraires et hostiles à la Russie. Stanislav Brzostovski, allié à l'une des Radzivill se rendit à Dresde pour engager le prince Charles qui résidait en cette ville, à revenir en Pologne et à se rendre docile aux bonnes intentions de l'impératrice de Russie. Charles Radzivill se laissa fléchir. Privé par Michel Brzostovski, maréchal de la confédération précédente, de sa dignité sénatoriale et de sa fortune, il recouvra et ses biens pillés et dévastés et ses honneurs, par l'intervention d'un autre Brzostovski, Stanislav, maréchal d'une autre confédération. Radzivill fit son entrée solennelle à Vilna le 6 juin. La fusion des confédérations devait avoir lieu à Radom.

26. Réunion à Radom, 1767.

Ces affaires placèrent le roi, faible et indolent, dans la position la plus fâcheuse : il se vit forcé de se soumettre aux volontés de Repnine, qui, ayant obtenu sa soumission, changea tout-à-coup de conduite et entreprit d'autres mesures avec les confédérés turbulents et peu déterminés à remplir ses ordres. Il fit occuper les environs de la ville de Radom, où toutes les confédérations s'étaient rendues, par une armée russe qu'il fit cantonner dans la ville et dans les maisons où logeaient les confédérés ; il ne les ménagea plus, prit un ton hautain, les insulta, les humilia et prescrivit ses lois. Enfin, un détachement de canonniers, la mèche allumée, vint dresser une batterie en face de la maison de ville, où toute la noblesse était assemblée, et dans cet appareil formidable, le colonel russe Carr, chargé de cette affaire, exigea la signature du manifeste dressé par Repnine lui-même. Toutes les confédérations s'unissant dans une seule, dite depuis confédération de Radom, présidée par Radzivill et Brzostovski, furent par conséquent obligées par serment d'accepter et de reconnaître les intérêts des dissidents, la garantie de l'impératrice, et après avoir juré d'être fidèles au roi, d'inviter

celui-ci à accéder à la confédération. De cent soixante-dix-huit maréchaux, il n'y en eut que six qui, dans ce jour d'oppression, signèrent simplement, tout le reste ajouta des clauses dérogatoires. François-Xavier Branicki et Pociei furent envoyés, au nom de la confédération, à Pétersbourg, pour demander l'appui et la protection de Catherine II, qui les reçut poliment. Les maréchaux de la confédération étant arrivés à Varsovie, présentèrent au roi leurs hommages et le roi accéda à la confédération. C'est ainsi que le but de la confédération générale fut détourné et faussé; la Russie, renforça le trône de Stanislav-Auguste en le mettant sous sa tutelle. Les dissidents, leurs ennemis, les adversaires du roi, tous, s'aperçurent également qu'ils étaient dupes de la Russie et de Repnine; trompés par ceux en qui ils avaient placé toute leur confiance, ils commencèrent à comprendre et à déplorer leur position, à se décourager ou à s'exciter et se préparer à de nouvelles entreprises. Cependant l'ouverture de la diète extraordinaire de confédération, eut lieu le 5 octobre 1767. Elle était présidée par Charles Radzivill et Stanislav Brzostovski, maréchaux de la confédération.

27. Enlèvement des sénateurs, 1767.

Plusieurs des confédérés qui se virent trompés dans leur attente, devinrent opiniâtres dans leur détermination, aucune menace de déportation, de violence, ne put modérer l'ardeur du zèle que l'indignation leur avait inspiré. Plusieurs sénateurs, particulièrement l'évêque de Krakovie Soltik, déployèrent le plus grand courage. Repnine, accusant de témérité leur noble audace, fit piller à plusieurs reprises les biens de l'évêque et menaça de l'envoyer en Sibérie. Déjà il s'était saisi de Kozuchovski, nonce de Kalisz, et l'expédiant hors de la capitale, il le força à rester dans sa campagne (18). Cette violence passa inaperçue et n'intimida ni

(18) Cependant Zukovski s'était rendu à Varsovie avant l'enlèvement des sénateurs, pour s'entendre avec l'évêque Soltik, qui le chargea d'une mission à la cour de Vienne, que Zukovski devait remplir dès que l'enlèvement serait consommé.

l'évêque, qui se voua à sa patrie, ni les autres. Alors Repnine résolut conformément à ses menaces antérieures d'y mettre fin par un coup d'état. Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1767, Gaëtan Soltik, évêque de Krakovie, Joseph-André Zaluski, évêque de Kiiov, Venceslav Rzevuski, palatin de Krakovie, Sévérin Rzevuski, staroste de Dolin, son fils, sont enlevés et transportés de Varsovie par Vilno et Smolensk à Kaluga, au fond de la Russie, sous l'escorte russe; chacun conduit séparément se vit privé de toute communication et des soulagements que l'âge et les infirmités de quelques-uns rendaient nécessaires. Le scellé fut mis sur leurs papiers. Les chambres ayant eu connaissance du projet de cette déportation, ne voulaient pas même croire à la possibilité de son exécution : mais lorsqu'il devint notoire que cet acte de violence était accompli, une stupeur ineffable s'empara de leur âme, et bientôt fit place au découragement et un abattement extrême. Au milieu de la plus profonde affliction, de la consternation générale et des sensations les plus pénibles, le seul chancelier de la couronne, André Zamoïski osa se constituer l'organe de la nation et peindre hardiment la situation dans laquelle se trouvait l'état. Profondément touché de l'indolence des représentants à la diète, il les apostropha et fit entendre, que, s'ils ne pouvaient pas s'opposer au dernier outrage qu'on leur faisait éprouver et s'ils s'abstenaient de réclamer hautement contre cette injure afin de sauver la gloire de la nation : lui de sa part, ne voulant point sanctionner un acte de violence aussi atroce, déposait le sceau dès qu'il n'est plus l'expression de l'indépendance et de la dignité des Polonais, mais l'empreinte de leur servitude et de l'opprobre; il le résignait et le remettait au roi, prêt à souffrir plutôt toutes les persécutions, qu'à se montrer ministre coupable et à servir d'instrument à l'ignominie qui venait de souiller sa patrie. De suite le sénat et les nonces en corps se rendirent chez le roi pour se plaindre de cette violation du droit des gens. Pendant que la ville entière était dans le deuil et l'épouvante, ceux qui entrèrent dans le cabinet du roi l'y trouvèrent paisiblement assis à son bureau, dans l'attitude d'un dessinateur, occupé à imaginer le dessin d'une livrée pour l'anniversaire de son couronnement.

Forcé d'accorder une audience à toute la diète en corps, il parut déconcerté et irrésolu. Il ne put cependant refuser de nommer trois sénateurs pour se rendre chez l'ambassadeur russe et lui demander la raison de cet attentat. Repnine répondit qu'il n'avait à rendre compte de ce qu'il avait fait qu'à sa souveraine. Les sénateurs députés ayant rendu cette réponse au roi, le grand chancelier Zamoïski se démit aussitôt de tous ses emplois. Et telle est la puissance des vertus civiques et du courage, qu'ils arrachent l'admiration, même de ces âmes avilies, de ces caractères rampants, qui n'ont pas la force de les imiter. Le roi approuva la vertu d'André Zamoïski, en l'applaudissant il accepta sa démission, mais privant le grand citoyen de sa haute fonction de chancelier, il la confia, ainsi que le sceau, à l'un de ces hommes pervers, qui, indolents à toutes les actions honnêtes, insensibles au bienfait, trouvaient mille moyens de commettre des méfaits et se montrait inépuisable dans des inventions ingénieuses impropres pour seconder les entreprises du crime, par les cabales et l'imposture. André Mlodzieiovski était l'homme capable de sceller la honte et la ruine de sa patrie.

28. La diète soumise et sa commission terminent leurs travaux, 1767, 1768.

Cependant ce ne fut pas autant la terreur, qui agitait le pays et la capitale, que l'indignation et la colère. La diète partageait ce sentiment, mais son aveuglement et son indolence, dans les débats ultérieurs, continuaient à être l'instrument des menées de Repnine, qui réussit à faire éloigner les plus opiniâtres et tourna à son profit la faiblesse des plus dociles. Enfin, pour faciliter la marche des affaires, le 19 octobre, la séance fut interrompue et suspendue. L'on choisit, conformément à la demande impérieuse de Repnine, une commission à l'effet de terminer les négociations avec les cours étrangères, et spécialement au sujet des dissidents. Cette commission fut présidée par Gabriel Podoski, déjà connu par sa lâche servilité à la Russie, qui, de référendaire, venait d'être créé primat du royaume, en récompense des

services qu'il avait rendus à Repnine (19). Le traité avec la Russie fut conclu et l'on mit les dissidents en possession de toutes leurs prérogatives. Repnine prodigua, selon son bon plaisir les charges et les dignités; prescrivit des lois aux dissidents, indiqua celles que devait suivre et décider la diète. Pourtant les évêques désunis n'entrèrent point dans le sénat et on ne fit aucune attention à ce sujet. La diète reprit sa séance sous de tels auspices, le 1er février 1768, et fut terminée le 5 mars de la même année. Les nonces de la Litvanie n'arrivèrent pas à cette courte reprise de travaux achevés. A peine la séance fut-elle reprise, que parut une protestation de l'évêque déporté, Soltik. Un citoyen de Litvanie, Charles Chreptovicz, nonce de Grodno, s'en était chargé au moment de l'enlèvement; ayant vendu et assuré ce qu'il avait pu de sa fortune, il fit enregistrer ce manifeste au greffe de Grodno, et sortit du royaume emportant le registre original des actes, et il envoya cet écrit à toutes les cours et l'adressa à tous les ministres à Varsovie. Presque tous les états furent étonnés et se virent détrompés; en Pologne cette protestation fit une sensation encore plus vive, car chacun y vit avec joie ses propres sentiments devenus publics.

IV. Confédération de Bar.

1768-1772.

29. L'évêque Krasinski pense à soulever la nation, 1768.

On disait de l'évêque de Krakovie, Soltik, que l'orgueil était l'unique moteur de ses actions. Or, l'orgueil fit grandir son caractère, et quand il méditait le soulèvement de la nation menacée de la violence la plus révoltante, l'orgueil le cloua sur sa chaise curule et le livra à une longue captivité. L'évêque de Kamieniec, Adam Krasinski, déguisé en chasseur, pénétra à Varsovie, afin de persuader à Soltik de se sauver. Ses exhortations furent sans succès. L'orgueilleux Soltik resta inébranlable. Il confia ses préparatifs à son collègue

(19) Le primat Lubienski étant mort au mois de juin de l'année 1767.

dont il connaissait le caractère mobile et aventureux, en le chargeant de l'exécution de son projet. L'évêque Krasinski, travesti en médecin, échappa aux poursuites des Russes afin de se rapprocher d'abord de la frontière de Turquie, d'où il expédia des nouvelles à Constantinople; ensuite il traversa toute la Pologne au milieu des dangers; passa entre plusieurs détachements russes, habillé en officier prussien conduisant une remonte de chevaux; partout il se concerta et renoua des relations, surtout à Varsovie; enfin il partit pour la Silésie, dans le but de trouver l'assistance des puissances étrangères, et de s'assurer leurs secours, car il pensait que sans leur appui les forces de la nation n'étaient pas suffisantes pour secouer le joug russe et il croyait qu'à la fin la politique de l'Europe ne regarderait plus d'un œil indifférent les procédés iniques de la Russie et sa domination en Pologne.

30. Politique spoliatrice de cette époque.

La politique de ces temps là avait ébranlé l'ancien ordre de choses jusque dans ses fondements et lui avait donné une nouvelle forme tellement déterminée que si la force des circonstances eût amené la nécessité de revenir à la précédente, on eut trouvé des obstacles insurmontables. Frédéric II, fort de ses conquêtes importantes, créa et concentra dans sa seule personne une puissance aussi active que formidable. L'apparition de cette nouvelle monarchie militaire et vigoureuse, rapprocha plus que jamais les états d'Orient de ceux de la partie occidentale de l'Europe. La politique habile des cabinets suivant une routine astucieuse et leurs ambassadeurs auprès de différentes cours saisissant adroitement toutes les circonstances favorables, travaillaient chacun à l'agrandissement de leur pays dont la construction intérieure et extérieure devait être mieux complétée et perfectionnée. Le moyen le plus efficace de la bonne construction de la machine politique, consistait dans l'accroissement des chiffres statistiques, qui augmentaient et s'élevaient à force de réunions de petites portions par de nouvelles incorporations. Par conséquent la politique s'occupait d'acqui-

sitions d'arrondissements au détriment des peuples ou des états moins forts dont l'existence était en butte à des morcellements et aux rapines de leurs voisins puissants. Dans les traités entre les états prépondérants on se réservait des conditions secrètes qui rendaient les conventions publiques incertaines; la garantie forcément imposée portait une terrible atteinte à l'indépendance des pays moins puissants. La lassitude et l'épuisement général, après de longues guerres, disposaient les monarchies du premier ordre à des ménagements réciproques et à un concours mutuel qui frappait d'un commun accord les faibles.

31. Relations entre les puissances.

L'accroissement subit de la monarchie prussienne démontra la nullité du système politique garanti par tous les traités conclus depuis la paix de Westphalie qui devaient veiller à ce qu'aucun état ne s'agrandît, les maintenir dans leurs limites, dans leurs intérêts, et tenir entre eux l'équilibre. Ce système céda. L'inimitié très-anciennne entre la maison de Bourbon et celle d'Autriche servant d'élément à l'équilibre, paraissait éteinte par la conclusion des dernières alliances; celle que Kaunitz avait réussi à concerter entre l'Autriche et la France, fut fortifiée après la guerre de sept ans. L'Autriche était liée par une étroite alliance, aussi bien à la Russie qu'à la France. Frédéric II, allié de la Russie, désirait maintenir la paix avec Marie-Thérèse. Celle-ci ne pensait plus à reconquérir la Silésie et le roi de Prusse, victorieux, voulait préserver ses derniers jours des fatigues de la guerre. La paix, désastreuse pour les faibles, régnait ainsi entre les principales puissances, chacune d'elles se voyait satisfaite dans ses vues et pouvait impunément, si l'occasion se présentait, dépouiller à son profit ceux qui manquaient de force. Or, aucun état ne s'opposait à l'accroissement de la prépondérance décisive que la cour de Pétersbourg prit en Pologne. Cependant, l'évêque Adam Krasinski ne désespérait pas d'intéresser les cours européennes contre l'ambition de la Russie et s'imagina de pouvoir ramener à une meilleure action les dis-

positions de la diplomatie. La Suède et la Turquie, voisines de la Pologne, mais dans un état non moins faible que cette dernière, s'allièrent à elle. La Suède, plus impuissante, craignant le courroux de la Russie, promettait peu, et pour que la Porte-Ottomane fut capable de prendre quelque détermination, il fallait attendre l'intervention active de quelqu'autre monarchie, et la convaincre que les armées étrangères se trouvaient effectivement en Pologne.

32. Confédération de Bar; mission du sénat, 1769.

En attendant, les Russes renforçaient le nombre de leurs troupes dans ce pays, sans étendre cependant leurs cantonnements vers la frontière de la Turquie, pour ne pas lui faire ombrage. Cette précaution russe favorisa l'exécution des projets des patriotes plus ardents, plus impatientés. Le nom de Pulaski y brille au premier rang. Le vieux Pulaski alluma l'embrasement et son fils l'illustra; le père donna l'exemple du dévouement, le fils inspira l'action et l'héroïsme(20). Pulaski, avec toute sa famille, se rendit en Podolie.

(20) *Joseph Pulaski*, dans sa jeunesse, montra de l'ardeur pour la liberté de son pays; dans les guerres occasionnées par l'élection de Stanislav Leszczinski, il avait levé et conduit avec gloire un corps de 400 hommes. Depuis il embrassa la profession d'avocat dans les grands tribunaux; il y dirigeait les affaires des Czartoryski; mais aprés quelques années, il avait rompu désagréablement avec eux. Sa fortune étant chargée de dettes et de procés, il plàida ses propres causes devant les tribunaux, et il pensait que la justice et l'éloquence dans les républiques les plus corrompues, sont préférables à toutes les brigues et à toutes les protections des grands qui outragent la loi. Ses ennemis et ses amis considéraient sous différents points de vue son habileté dans les détours de la jurisprudence. Toute sa vie il avait enduré les railleries publiques sur son peu de courage, n'en marquant jamais de ressentiment, riant le premier de ces injures qui étaient passées en plaisanteries; espèce de cynisme que ses amis expliquaient en disant que formé sur les mœurs antiques, il avait un grand dédain des injures particuliéres; que cette vertu si inconnue de nos jours est une des plus nécessaires au maintien des républiques. Ils disaient qu'un homme assez violent pour s'empôrter à

Là, le 29 février 1768, lui Joseph Pulaski, staroste de Varka, ses trois fils et son neveu, François Potocki, palatin de Kiiov, Michel Krasinski, podkomorzy de Rozan, frère de l'évêque et encore un citoyen, jetèrent les fondements de la fameuse confédération de Bar, dont Michel Krasinski fut nommé maréchal-général. L'évêque de Kamieniec parut un instant mécontent et désolé de la formation précoce de cette confédération, mais il y accéda et agit dès-lors plus activement encore auprès des cours étrangères. La Pologne se vit donc de nouveau ébranlée et soulevée. Quoique cela fut prévu cependant Repnine en donna avis à sa souveraine et demanda ses ordres; il força en même temps par des menaces, le roi et quelques sénateurs se trouvant dans la capitale, de demander l'intervention de l'impératrice. Mais quand le sénat fút convoqué, il approuva ceux qui s'y opposaient et délégua André Mokronoski vers les confédérés. Cette mission autorisa l'existence de la confédération; mais les confédérés ne pensaient pas à se concerter avec le délégué. Mokronoski, témoin de la ferveur

des injures et à des menaces, n'inspirait à ce vertueux citoyen qu'un sentiment de pitié, et qu'il disait tranquillement : « C'est un fou ! » Il avait 62 ans lorsqu'il entra en relation avec les évêques Soltik et Krasinski, leur servit d'intermédiaire dans leurs intimes communications et se sentit enflammé d'un sentiment qui éveilla dans son âme le courage d'un héros et des ressources inépuisables pour de grandes actions. Repnine qui commença à le regarder de mauvais œil, fit un jour le mouvement de le frapper, parce que cet ambassadeur s'étant couvert en lui parlant, Pulaski au même instant s'était aussi couvert. Pulaski jusque là insensible aux injures, conserva de celle-ci un ressentiment profond. Les outrages et l'oppression dont il continua d'être témoin lui donnèrent plus d'indignation et d'impatience. Pulaski emmena avec lui trois fils et son neveu. Il les conduisit dans une de ses terres, à quelques lieues de Varsovie. Ce fut là que, malgré leur extrême jeunesse, il leur confia son dessein; il fixa leurs yeux sur cette perspective de gloire réservée aux libérateurs des nations. Mais il ne leur dissimula pas les malheurs qui attendent ceux qui échouent dans ces grandes entreprises, et l'ingratitude des hommes envers les infortunés vengeurs de l'humanité. Il y dit les derniers adieux à son épouse, qui consacra courageusement sa famille entière au service de la patrie (voy. Rulhieres, anarchie de Pol.).

et de l'embrasement qui s'étendait par une confédération formée dans les environs de Halicz, sous le chef Joachim Potocki, échanson de Litvanie, par une autre de Lublin, retourna à Varsovie, prit congé du roi, et alla de son propre mouvement à Paris pour y faire tout ce qui était possible en faveur du soulèvement.

35. Les Russes combattent les confédérés.

La guerre s'étant donc déclarée, ne cessa de ravager le pays jusqu'à la cinquième année. La confédération de Bar avait pour but de délivrer le pays, de l'agression de la Russie, et la constitution, de la garantie étrangère, qui privait la nation de l'usage du pouvoir législatif; de reconquérir l'indépendance et la souveraineté ; elle prit les armes, au nom de la liberté et de la religion ; au nom de la religion le sang allait couler plus abondamment qu'au nom de la patrie. Les autres confédérations se formant dans le même sens, se réunissaient et accédaient à celle de Bar, ou agissaient indépendamment pour leur propre compte. Longtemps ces soulèvements partiels, n'eurent pas de point central et manquèrent d'un chef capable de diriger leurs mouvements. Comme elles ne se formaient pas à la fois, mais successivement, cela donnait une grande facilité à l'armée russe répandue dans tout le pays, de disperser les confédérés qui manquaient d'armes et de munitions. Dans le courant de ces années, les confédérés comptèrent beaucoup de revers; leurs déroutes continuaient mais ils n'étaient pas abattus, et à chaque déroute ils étaient capables de se présenter aux Russes plus formidables, plus expérimentés et plus exercés. La guerre pour les Russes devenait fatigante et plus dangereuse. Il leur fallait combattre par détachements les nombreux partisans et empêcher le soulèvement possible de toute la nation. Repnine ne laissait pas échapper de ses mains l'empire qu'il exerçait sur le roi et sur toutes les autorités de la république. Il désarmait les pouvoirs du pays dont il se méfiait; il retenait dans l'inaction l'armée polonaise, à l'exception d'un faible détachement, commandé par Xavier Branicki, destiné à agir contre les confédérés, car il sentait bien

que les militaires nationaux rapprochés des confédérés auraient fraternisé avec eux comme il était arrivé maintes fois dans certaines occasions, lorsque les détachements de l'armée nationale se trouvaient en contact avec les confédérés. C'était une guerre intérieure mais non pas intestine. L'armée russe agissait seule contre les confédérés et livrait journellement sur tous les points de nouveaux combats ; elle couvrait avec toutes ses forces la capitale, résidence du roi et centre de l'armée nationale. Dans l'espoir d'étouffer l'embrasement dès sa naissance, un renfort considérable, avec le détachement de Xavier Branicki, furent dirigés contre Bar, vers la Podolie et l'Ukraine.

34. Massacres de l'Ukraine excités par l'impératrice. Drevitch, 1768.

En même temps un autre expédient s'était présenté à l'impératrice pour détruire la confédération; comme le soulèvement qui s'était déclaré au nom de la religion devait combattre les dissidents conspirant avec l'ennemi du pays, et comme le nonce du pape qui appelait à la défense de l'église outragée, envenimait le fanatisme religieux, l'impératrice sut en tirer tout l'avantage possible contre la noblesse catholique; elle arma le peuple désuni. Les émigrés des Zaporoges conduit par Zelezniak, portant l'oukase de l'impératrice, se répandirent dans des cantons désarmés de l'Ukraine, répandant le brigandage et le carnage, appelant le peuple au nom de la religion opprimée. Leur marche grossissait en nombre et en massacres. La défection de Gonta, kozak au service de la garnison de Human, livra cette place à la boucherie du fanatisme. Tout ce qui s'était réfugié dans cette ville fut impitoyablement égorgé, le 24 juin et jours suivants de 1768. Le sang coula à grands flots, l'humanité gémit sous des cruautés horribles et hideuses, et un évêque russe courut bénir, au nom de l'impératrice et de l'orthodoxie, le peuple ivre de ses excès. Il fallut que les Russes même allassent réprimer sa fureur. En effet leur armée et celle de Pologne réunies, commandées par Joseph Stempkovski, mirent fin à ces atrocités, par de sévères punitions. L'enquête compta

80,000 victimes égorgées, et les exécutions montèrent à plusieurs centaines. Tout y était déjà calmé, un silence lugubre régnait et les fuyards revenaient, lorsque l'année suivante, 1769, un autre chef kozak, Tymienko, soupçonné encore de connivence avec la Russie, renouvela ces horreurs. Mais ce carnage produit par le fanatisme révoltait l'humanité, les cruautés que commettait l'armée de ligne russe, nommément sous les ordres du colonel Drévitch et de Ren, présentaient un tableau non moins exécrable. Encore ils respectaient les militaires qui tombaient dans leurs mains et les renvoyaient ordinairement à leurs régiments; mais les citoyens paisibles, et surtout les ecclésiastiques suspects étaient indignement maltraités; les capitulations avec les confédérés rarement observées, presque toujours violées; ceux des confédérés qui devenaient leurs prisonniers de guerre se trouvaient heureux quand on leur tranchait tout de suite la tête sans les torturer; un grand nombre d'entr'eux, épuisé par des privations continuelles, fut dirigé vers la Sibérie pour n'en revenir jamais, et de ceux qu'ils laissaient dans leur pays, un grand nombre fut estropié, on leur coupait les mains et les pieds On voyait encore, bien des années après, des victimes couvertes de cicatrices, mutilées, privées de leurs membres : souvenirs de l'abominable barbarie, dont s'était souillé Drévitch, homme dont le nom, même aux yeux du roi, devait servir d'épouvante. Une fois, l'ex-chancelier Zamoïski étant parti pour une nouvelle campagne, le bruit s'était répandu qu'il voulait tomber dans les mains des confédérés pour embrasser leur cause. Le roi, effrayé, conservant de l'aversion pour les confédérés et sympathisant avec la Russie, écrivit à l'ex-chancelier une lettre anonyme, dans laquelle il le menaçait de la fureur de Drévitch; il lui fit en même temps observer que parmi les confédérés il ne serait qu'un subordonné et par ces motifs il pensait le ramener à la raison. Appréciant le service que Drévitch avait rendu à sa cause et à l'impératrice, il voulait le récompenser en le décorant de l'ordre de Saint-Stanislav qu'il avait institué lui-même; et il le lui aurait donné si Joachim Chreptovicz, ayant eu connaissance de ce projet, n'eut rapporté

sa propre décoration, et n'eut déclaré que, si le roi exécutait ce dessein, tous les autres viendraient lui remettre les leurs.

35. Revers des confédérés, 1768.

L'expédition des Russes contre les confédérés de Bar avait réussi avant la répression des massacres de l'Ukraïne. Le 20 juin les Russes prirent d'assaut la ville de Bar (21). Les confédérés, refoulés, ne pouvaient se tenir sur toute la frontière méridionale. Joachim Potocki était forcé d'abandonner ses opérations aux environs de Podhaïcé, et Pulaski d'évacuer Bérdiczev. Ils se virent obligés de se retirer au-delà du Dniestr. La Turquie put se convaincre de l'existence des Russes en Pologne, quand à Constantinople, la nuit du 13 au 14 juillet elle apprit la violation de sa frontière par les poursuites russes, et quand elle donna asile aux confédérés en Valachie. Les Russes obtenaient le même succès sur les autres confédérations. Ils s'emparèrent de Krakovie où ils perdirent deux de leurs colonels, Panine et Bek. En Litvanie ils s'emparèrent de Niesviez, dispersèrent les grands préparatifs de Radzivill et réduisirent ce prince à l'inaction. Horaïn, maréchal de la confédération, périt sous Vilna. La confédération kuiavienne, commandée par Uleiski, fut détruite sous Naklo. Drévitch dispersa le corps de Rydzynski, près de Treyn, sur la frontière de Prusse; il remporta des avantages contre les autres.

36. Les confédérations se raniment, 1768-1769.

Malgré ces pertes, les confédérations se ranimaient partout. En Litvanie, Simon Kossakovski se promenait et se soutenait contre les Russes avec bonheur. Dans la province de Sieradz et de Krakovie, Birzinski avec plusieurs mille com-

(21) A la prise de Bar, un des fils de Pulaski, Antoine, tomba dans les mains des Russes; conduit à Kazan, il y rendit service à la Russie contre Pugatchef. Depuis ce temps-là, fidèle à la Russie, il fut de la confédération de Targovica. Son fils Kazimir fut emprisonné et longtemps détenu en 1825 et 1826, pour son patriotisme.

battants fatiguait Drévitch et vengeait les pertes antérieures. Dans la grande Pologne, Ignace Malczevski nommé maréchal accrut ses forces jusqu'à 4000 hommes, évitant des rencontres sérieuses ; aidé par son régimentaire Gogolevski, plus courageux, et par quelques autres plus capables de combattre, il causa aux Russes des pertes considérables et les obligea à se retirer dans les villes. Antoine Moravski, aux environs de Gnezne, Mazoviecki, dans la terre de Dobrzin, par leur bravoure jetaient la panique dans les camps russes. La confédération de la terre de Varsovie, sous le maréchal Tressemberg, soutenant ses relations avec la capitale l'inquiéta souvent, et le petit exploit de son régimentaire Bachovski, dans les forêts de Kapinos, alarma l'ambassadeur russe et les autorités dans la capitale. En attendant, les confédérés de Bar, en Valachie, se trouvaient dans diverses perplexités et étaient déchirés par des mésintelligences. Dans l'espérance de l'intervention étrangère et de la guerre imminente de la Turquie avec la Russie, le maréchal et le régimentaire persistaient à agir de concert avec la Turquie et à entrer dans leur patrie, conduit par la lumière pâle du croissant ; tandis que Pulaski était d'un autre avis : il comptait sur ses propres forces et voulait agir offensivement. Ces dissensions divisèrent les esprits à tel point que Joachim Potocki conçut une haine implacable contre la famille de Pulaski et conjura sa perte. Il était facile de rendre le vieux Pulaski suspect aux Turcs, il fut arrêté et conduit à Constantinople où il mourut en prison (22). Krasinski et Potocki, avec ses adhérents, restèrent en Turquie pour participer à la guerre qui allait éclater. Les jeunes Pulaski, Kazimir et François, suivant le système de leur père, essayèrent une irruption en Podolie avec quelques centaines d'hommes et tinrent leur poste près de Dniestr, tout l'hiver, avec fermeté. Au printemps, assaillis par 6,000 Russes, l'un dans les retranchements de Trinité,

(22) Le vieux Pulaski de sa prison écrivit à ses fils d'être tranquilles sur son innocence, mais quelle que fut sa destinée, de sacrifier leurs ressentiments, de ne jamais songer qu'à la patrie et de justifier sa mémoire par leur conduite. Il mourut à Constantinople vers la fin du mois de décembre 1768.

(okopy troïcy), l'autre à Zvaniec, réussirent à sortir, tous deux séparément, sans pouvoir se réunir; Kazimir, avec ses 200 hommes, s'esquiva courageusement par un dangereux sentier, à travers l'ennemi qui le cherchait, et il repassa le Dniestr, méditant une plus grande entreprise. Plusieurs autres notabilités de la confédération se rendirent à Teschen en Silésie, où arriva l'évêque Krasinski, plein d'espérance dans l'intervention tant désirée, s'efforçant de rapprocher et de réconcilier les esprits, de centraliser l'action par une organisation générale de tous les soulèvements qui jusqu'à ce moment s'agitaient isolément

37. Relations de la confédération résidant à Teschen, avec les cours étrangères.

Lorsque la confédération s'était établie à Teschen, différentes circonstances excitaient les partisans de l'intervention. Ils prévoyaient que l'inertie de l'Autriche pouvait bientôt changer. Marie-Thérèse désirait en vérité maintenir la paix, et le ministre Kaunitz secondait ses intentions. Mais l'empereur François I[er] venait de mourir, et Joseph II, son fils, lui succéda au trône impérial avec des idées autres que celles de Marie-Thérèse sa mère. Il parvint à obtenir une entrevue au mois d'août 1769, à Neisse en Silésie, avec Frédéric II; il lui voua dès-lors son admiration, et Frédéric II eut la complaisance de le payer en retour des éloges qui le satisfirent. L'accord et la bonne intelligence se fortifiant de jour en jour entre les deux souverains entreprenants, faisait augurer à la Pologne un avenir plus rassurant : car on était persuadé que la grande prépondérance de la Russie leur faisait enfin ombrage et suscitait contre elle leur inquiétude et leur envie. Effectivement l'Autriche, sans vouloir déclarer son opinion et sans altérer encore ses relations pacifiques avec la Russie, donnait au moins un asile aux confédérations résidant à Teschen. La cour de Saxe ne les secourait que faiblement et se refusait quelquefois à les seconder, elle semait plutôt de nouvelles divisions chez eux. La France seule commença à s'occuper plus sérieusement du sort de la confédération, à laquelle elle envoyait de l'argent et des hommes. Pierre de

la Roche, officier de dragons, lié d'amitié avec l'évêque Krasinski, et le général Mionczinski étaient chargés par le gouvernement français de ses subsides et de la partie diplomatique qui résultait de ces premières ouvertures. L'ambassadeur de France, le comte de Vergennes, parvint enfin à obtenir en date du 4 novembre 1768, la déclaration de guerre de la Turquie contre la Russie, et la guerre allait commencer avec la bonne saison de l'année 1769. Mais si d'un côté les confédérés voyaient poindre l'intervention des puissances étrangères en leur faveur, d'un autre côté, ils voyaient avec peine que les relations amicales entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Paris ne s'altéraient point.

38. Activité des confédérés, expédition des Pulaski en Litvanie. Glinlany, 1769.

L'activité des confédérés était infatigable, leurs bandes fuyant devant les Russes, ne cessaient de les surprendre à chaque occasion. Dans le mois d'avril 1769, on comptait 13 combats dont cinq avaient été à l'avantage des confédérés, six favorables aux Russes, deux douteux. La guerre avec la Turquie commencée, les échecs des Russes près de Chotzim enhardirent à de nouvelles entreprises. Zakrzevski soutenait la confédération de Kuiavie, comme régimentaire ; le brave kozak Joseph Sava Kalinski fut élu maréchal de celle de Vyszogrod. François Pulaski occupa la ville de Sambor. Kazimir pénétra aussi dans l'intérieur du pays et le hasard l'amena sous les murs de la même ville. Il apprit de son frère la nouvelle de la mort de leur père. Au lieu de se livrer dans leur douleur à un juste ressentiment, ils se rappelèrent le conseil de leur père et prirent une ferme résolution de venger le tort porté à leur nom et de prouver son innocence par leurs actions, en se vouant à la cause de leur patrie ; cette noble résolution les inspira d'un héroïque courage. Ils concertèrent tout de suite le plan de se porter avec leur poignée d'hommes en Litvanie et de soulever cette province presque calme. Traversés dans leur projet par des lettres calomnieuses qui les devancèrent et cherchèrent à leur enlever toute confiance, qui les représentaient comme des

traîtres vendus aux Russes, ils s'avançèrent cependant au fond du pays. Leur apparition souffla partout une confiance méritée et favorisa leur entreprise. A peine aboutirent-ils à la frontière de Litvanie avec leurs 600 hommes, qu'ils se virent renforcés par 300 hulans tatars litvaniens; victorieux près de Brzesc-Litevski, ils protégèrent la formation d'une confédération avec laquelle le 20 juin, près de Slonim, ils furent surpris par 3,000 Russes. Dans cette affaire, ils eurent le bonheur de détruire la cavalerie russe et de sortir encore victorieux pour se diriger vers Augustov, lieu où ils étaient convenus de protéger les comices des confédérés de la Litvanie et les élections de leurs maréchaux. Jean-Michel Pac, staroste de Ziolov, conformément aux décisions antérieures y fut proclamé maréchal-général, et l'on y débattit le plan de la prochaine campagne. Les Pulaski soutenant toujours que la Pologne ne pouvait être délivrée que par ses propres forces, voulaient absolument agir offensivement, désirant plutôt chercher et attaquer les Russes qu'être poursuivis par leurs troupes : c'est avec ces idées qu'ils pénétrèrent jusqu'en Litvanie, afin de soulever cette province et de faire des courses ensemble : mais ils y trouvèrent d'autres dispositions; les Litvaniens croyaient qu'il valait mieux s'enfermer dans leur province et la défendre. Les Pulaski furent donc forcés de se séparer des Litvaniens, et d'exécuter une retraite plus dangereuse que ne l'avait été leur marche; leur périlleuse entreprise allait ainsi perdre tout succès. Eux mêmes, dans leur retraite, atteints vers la fin d'août 1769 par les Russes, furent dispersés près de Lomazy. François y périt, et Kazimir resté seul des cinq Pulaski se sauva avec dix hommes vers la frontière de Hongrie. Les Litvaniens se virent harcelés par des forces supérieures, sans avoir de chef capable. Ils étaient encouragés et secondés par le vieil hetman Branicki, mais son secours pécunier et pacifique n'était pas de nature à les rassurer. Radzivill offrit un appui plus efficace avec 600 hommes de troupes et les canons qui lui restaient encore. L'intrigue acharnée contre Pulaski recommanda à Radzivill pour chef de son armée, Birzynski qui accourut de Sieradz et prit le commandement. Peu de jours après il s'engagea entre les détachements russes et son petit corps fut enfin détruit presque aux portes de

Bialystok, résidence du vieil hetman. Les Russes voyaient tout l'intérêt que portait le château aux confédérés, mais ils respectèrent le séjour du vétéran. Radzivill ayant perdu le reste de ses forces, emporta du trésor ce qu'il put et partit pour Teschen. Ses terres furent occupées par les Russes, pillées et dévastées; ses richesses, sa bibliothèque, ses musées transportés de Niesviez à Pétersbourg. Pac aussi partit bientôt avec les députés et les chefs des élections d'Augustov pour participer à de grandes réunions qui devaient consolider et centraliser les confédérations. L'évêque Krasinski ne cessait de travailler dans ce but, et par ses efforts infatigables il semblait obtenir tout le succès. La politique inerte de l'Europe était enfin ébranlée; la Turquie en guerre avec la Russie; la France et la Saxe offrant leurs secours; l'Autriche amie. Toutes ces circonstances engageaient à une démonstration plus solennelle; dans ce but une réunion fut convoquée. La campagne de Chotzim, encore défavorable aux Russes, laissait plus de sécurité aux représentants confédérés pour traverser leur pays et se rendre à Gliniany, où en effet, dans le mois de septembre, purent s'assembler les maréchaux ou députés de cent soixante-dix-neuf districts de la république, pour dresser en actes publics ce qui était secrètement convenu, pour cimenter l'union du soulèvement.

39. Repnine remplacé par Valkognski, le sénat ne désaprouve pas la confédération; Biala. 1769

Une sombre inquiétude absorbait alors la cour de l'impératrice. Dans l'incertitude de la campagne de Chotzim, elle comprit mieux sur quel point la conduite de Repnine avait placé sa domination en Pologne. Il tomba en disgrâce, fut révoqué et le prince Valkognski, nommé à sa place, arriva à Varsovie au mois de juin (23). La politique de l'impératrice allait donc être plus douce, plus humaine.

(23) Valkognski eut la première audience publique à Varsovie, le 4 juin 1769, et le 14 du même mois Repnine quitta cette ville pour retourner à Pétersbourg.

En effet, la guerre toujours pillarde devenait moins sauvage ; elle était confiée à la direction du général Veymarn. Valkognski suivit aussi la voie de la douceur selon ses instructions, conformément même à ses dispositions personnelles, il n'empêcha pas le roi de convoquer le sénat. A peine vingt-six sénateurs se furent-ils assemblés, tous dévoués à la cour qu'on les vit avec étonnement déclarer hautement que c'était un crime que de réclamer l'intervention étrangère contre les confédérés et que ceux qui l'avaient demandée, en répondraient à la république. Les Czartoryski, qui inspiraient cette déclaration, proposèrent qu'en même temps on réclamerait de la justice et de la magnanimité de l'impératrice la réparation des torts que les procédés de l'ancien ambassadeur avaient causés au pays. L'impératrice entra dans la plus violente colère contre les résultats de cette assemblée; Valkognski eut recours à des menaces, à quelque violence, mais cette fois il ne put changer à la résolution prise. Pour contrebalancer une semblable résolution, il inventa, avec le primat Podoski, une union patriotique conciliatrice en apparence, en réalité contraire au roi et aux confédérés (*). En attendant, une joie inexprimable remplaça les inquiètudes de Pétersbourg; la campagne de Chotzim tourna à l'avantage de la Russie, les Turcs furent réfoulés sur tous les points. Ces chances imprévues changèrent complètement la situation des confédérés, ils comprirent que toute espérance d'une assistance étrangère, était peut-être illusoire, et qu'ils ne devaient compter que sur eux seuls. Sans se décourager, ils renoncèrent à la temporisation, s'organisèrent, s'armèrent et combattirent. Gliniany, n'offrait plus de sécurité à l'assemblée de leurs représentants ; ce fut donc à Biala, sur les frontières de la Silésie, que dans les premiers jours de novembre 1769, les députés des deux Pologues et ceux de la Prusse polonaise, se réuni-

(*) Les principaux membres de cette union patriotique étaient : Le primat Gabriel Podoski ; l'évêque de Kuiavie, Antoine Ostrovski ; l'évêque de Vilna, Ignace Massalski ; le palatin de Kalisz, Ignace Tvardovski ; le palatin de Poméranie, Georges Fleming ; Adam Poninski ; Vladislav Gurovski, etc. Voyez chap. 58, et note.

rent sur le sol de la république, et proclamèrent solennellement pour maréchal Krasinski, et pour régimentaire Potocki; ainsi le premier noyau de la confédération de Bar servit de nœud à la confédération générale. La confédération de Litvanie, dont les députés et le chef étaient présents, se réunit aussi avec celle de Pologne, et comme à cette époque Krasinski et Potocki se trouvaient en Turquie à titre d'ambassadeurs de la nation, et rendaient des services éminents aux Turcs dans leur guerre, Pac, maréchal de la confédération de Litvanie, en leur absence, en fut désigné le chef. L'acte de la confédération générale, redigé dans toutes ses formes, signé d'un commun accord, fut publié sur tous les points de la république; la nation se livrait aux démonstrations de la joie en présence même des Russes, qui n'osaient contrarier cette manifestation du sentiment; les adhésions nombreuses des sénateurs, des citoyens les plus respectables par leur âge et leur position, arrivaient de toutes parts; et les confédérés sous les armes allaient combattre avec plus d'ardeur, plus d'ensemble. Cependant ce n'était pas le sol national, mais Teschen qui continuait d'être la capitale et le quartier général de la confédération; ce n'était pas sur la terre de la république, mais bientôt à Epéries, en Hongrie, que résidait la généralité, qui organisait, autorisait et donnait des ordres à toutes les confédérations particulières, et le premier noyau de la confédération de Bar, avec les chefs, restait encore à Varna pour mieux suivre la marche de la politique et de la guerre de Turquie.

40. Généralité, organisation, revers, 1769.

La généralité une fois constituée s'évertua à organiser l'ensemble, et à soutenir l'ordre et la subordination autant qu'il était possible. Chaque chef devait avoir sa nomination, son grade et l'autorisation de la généralité. Elle appréciait les suffrages des localités et les capacités. Les petites compagnies, si elles n'avaient pas de chefs de mérite et confirmés dans leur isolement, rentraient sous les ordres des maréchaux et des régimentaires supérieurs. Dans cette organisation,

le rang, les prétentions, l'ambition, l'animosité, la haine, l'intrigue, présentaient des embarras interminables, d'autant plus que souvent la généralité n'avait pas à temps les renseignements suffisants. La perception des impôts commença à s'exécuter plus régulièrement. Antérieurement ces exactions donnaient lieu à de nombreux abus et même au brigandage. Dans le désordre prolongé, inévitable dans de semblables secousses, il s'était formé des bandes, qui, en qualité de confédérations, tournoyaient dans tout le pays, du fond de la Litvanie jusqu'en Prusse et vivaient de pillage. Elle furent poursuivies et dispersées et leurs chefs passés par les armes. Dans ces opérations il fallait épargner de sanglants conflits et se saisir des chefs plutôt par des subterfuges. L'insubordination et les révoltes furent étouffées dans leur naissance. Birzinski, instrument de son ambition et de l'intrigue étrangère qui s'obstinait à agir indépendamment et ne voulait pas reconnaître l'autorité de la généralité, fut adroitement mis aux fers et privé du commandement (24). La confédération de Sieradz ne s'éteignit pas avec lui; une autre se forma tout de suite, composée de notabilités du palatinat; elle avait pour maréchal Galecki, staroste de Bydgoszcz, et pour régimentaire le major Joseph Zaremba. Dans ce moment d'une nouvelle ferveur, le régimentaire de la grande Pologne, Gogolevski s'impatientant des démarches trop circonspectes de son maréchal Malczevski; prêtait l'oreille au projet de sa destitution de maréchal; et à la fin, poussé à bout, il essaya une révolte; abandonné par ses complices, lui seul fut fusillé. Malczevski quoique privé de son collègue plus capable que lui, n'était pas oisif. Dans une expédition entreprise avec deux milles hommes, près de Tursk, non loin de Kalisz, il mit en fuite le colonel russe Bialolipski; mais arrivé sous les murs de Czenstochova, il fut honteusement défait par le même Bialolipski. Il se retira en Prusse où il était mis à couvert par la confédération prussienne de Gordon et de plusieurs braves partisans. Il n'y resta pas longtemps; remis de son échec, il succomba sous

(24) Celui qui s'était chargé de s'emparer de la personne de Birzinski fut le fameux aventurier Dzierzanovski (voyez Rulhières).

un autre. Mis en déroute près de Montvy et Vilczyn par Apraxine et Drévitch, il abandonna son poste et se réfugia en Silésie. Les revers ne discontinuaient pas d'éprouver la persévérance des confédérés. La confédération de Lènczica, sous André Cielecki, rencontra Drévitch sous Skrzynno et fut mise en déroute. L'avantage qu'avait Zaremba sur le colonel Ren, dans la ville même de Piotrkov, était de peu de valeur en comparaison d'une bataille perdue bientôt après. De part et d'autre se réunirent des forces plus considérables. Drévitch, et Galitzine, à la tête de 3000 hommes, s'arrêtèrent près de Dobra non loin de Kalisz, où se présentèrent presque dans le même nombre les confédérés conduits par Szaniavski. Les confédérés rompus par le premier choc perdirent leurs canons et 800 hommes restèrent sur la place; 400, avec les maréchaux Szaniavski, Tressemberg, Lassovski et beaucoup d'officiers furent faits prisonniers.

44. Attitude imposante de la confédération. 1770.

Tous ces échecs souvent, assez graves, ne déroutaient guère le génie entreprenant. La confédération prenait chaque jour une attitude plus imposante. L'hiver ne refroidit point son esprit; chaque jour on imaginait de nouveaux plans. Moravski, après la déroute du maréchal, tenait ferme, et plus vigoureusement que jamais, le canton de Gnezen. Malczevski forma le projet de s'emparer de la capitale, où la cour et les Russes animaient à outrance les divertissements du carnaval. Au fort de l'hiver et des réjouissances, l'alarme pénétra dans les salons, et le 12 février 1770, un combat fut livré, par lequel les Russes réussirent à préserver Varsovie de toute surprise. Depuis cette époque, la peur ne cessait d'y nourrir des inquiétudes, car on savait que la capitale avait des relations secrètes avec les confédérés et que ceux-ci méditaient le moyen de s'en rendre maîtres. Les Russes tout occupés à la garder et tournant leurs forces vers la petite Pologne, offrirent à la grande Pologne l'occasion de se réorganiser. Le maréchal Malczevski reparut encore, institua à Posen un conseil d'administration, et s'empara de la petite armée de 600 hom-

mes que préparait Sulkovski, on ne savait dans quel but, et bientôt il se trouva à la tête de 2000 hommes bien vêtus et armés. Antoine Sieraszevski fut proclamé régimentaire. Cette nouvelle apparition fit naître de grandes espérances, d'autant plus qu'en repoussant les Russes aux environs de Thorn, on avait eu le bonheur de remporter une victoire près de Radomin, où périt 300 Russes. Après plusieurs mois d'existence Malczesvki, avec le gros de son armée, entreprit de se rendre maître de Varsovie. Le bruit du projet le devança et éveilla les Russes. Il rencontra près de Blonie Galitzine qui détruisit son entreprise. Malczevski laissant la défense de la province à ses lieutenants, partit pour Epéries, rendre compte de ses malheurs à la généralité. En attendant, la confédération dans la petite Pologne, prenait une attitude formidable. Drévitch envoyé contre Kazimir Pulaski, dans les montagnes voisines de la Hongrie, y attaqua tour à tour les trois camps des confédérés, traînant une petite guerre avec des succès balancés; enfin battu deux fois dans les montagnes, il fut contraint de retourner à Varsovie, chercher des renforts et concerter de nouveaux plans, contre la croissance de la confédération. Au mois d'août 1770, Pulaski descendit dans les plaines, feignit de vouloir marcher sur Varsovie, et fondit précipitamment sur Krakovie. Il pénétra dans un des faubourgs, enleva la grande garde russe, prit et emmena avec lui un régiment national, retourna rapidement sur la route de Varsovie, et avec une égale vitesse vint camper sous le couvent de Czènstochova, dont il prit possession (25). Pour se raffermir dans sa nouvelle possession et distraire les Russes, il envoya Kossakovski en

(25) Le nonce qui au nom du Pape animait depuis le commencement les confédérés de Bar, se trouvait à Czènstochova au moment de la prise de possession par Pulaski. Il lui donna la bénédiction de sa sainteté. En même temps, la cour de Rome expédiait une réponse qui devait calmer la conscience de Marie-Thérèse et diriger ses démarches contre les confédérés et la Pologne. Le Saint-Père y dit : « Que l'invasion et le partage de la Pologne étaient non-seulement politiques, mais dans l'intérêt de la religion ; et que pour l'avantage spirituel de l'église, il était nécessaire que la cour de Vieune étendît sa domination en Pologne aussi loin qu'elle le pourrait. »

Litvanie y ranimer le soulèvement et lui même se concerta avec Zaremba afin d'essayer de s'emparer de la ville de Posen, s'il était possible. Le colonel Ren était dans cette ville et tenait la province en échec. En même temps, dans toute la province de Krakovie, on se remuait avec ardeur. On prit possession des châteaux ou places fortes de Koscian, Bobrek, Tiniec, Landskrona, et on les fortifia ; on acheta des fusils, des canons on prépara des munitions. Pour régler militairement les forces dispersées dans l'autre partie de la Pologne, la généralité nomma Joseph Zaremba régimentaire général de la grande Pologne.

42. Interrègne proclamé, 1770.

Comptant sur la tournure favorable des circonstances, la généralité ne cessait de provoquer la nation par des proclamations qu'elle faisait partir de sa résidence d'Epéries. Elle se déclara mainte fois dans les termes les plus énergiques et les plus acerbes contre la conduite inique de la Russie ; contre la politique indigne des Czartoryski et d'autres qui livraient leur malheureux pays à la merci des étrangers, contre cette ignoble et honteuse déférence pour la Russie, qui ne cessait d'avilir la république. Elle crut enfin le moment propice pour mettre à exécution le projet formé et nourri depuis longtemps, avec lequel on avait cherché à familiariser l'opinion publique ; c'était de déclarer le trône vacant. En effet l'inactivité servile de Stanislav-Auguste l'avait placé dans une triste et humiliante position. On attribuait tous les maux à l'élection forcée et tyrannique de Poniatovski et sa déchéance était le vœu presque unanime. Le primat Podoski, chef de l'union, patriotique indiquait à l'impéraratrice l'unique moyen de pacifier la Pologne, par la détrônisation du roi. Les chefs de la confédération résidant à Varna, excités par les rélations qu'ils avaient avec la Turquie, avaient déclaré l'interrègne dès le 9 avril 1770. Encore à Teschen, Ignace Bohusz, secrétaire de la confédération en avait préparé l'acte et il avait décidé les confédérés à le signer. Cependant la généralité hésitait encore à le proclamer. Enfin la publication eut lieu le 14 mai 1770, à Koniéczné, sur la frontière de la Hongrie. Cet acte dé-

clarait Stanislav-Auguste usurpateur du trône et du titre royal, il le sommait de comparaître devant la confédération, et, en cas de désobéissance, le mettait hors la loi. Stravinski et deux autres confédérés servant de témoins, remirent publiquement cet acte entre les mains de Stanislav-Auguste Poniatovski, dans le château de la résidence royale à Varsovie, et disparurent, protégés par leur adresse et par leur confiance dans la capitale. Pulaski, Kossakovski, Mazoviecki et presque tous les chefs s'empressèrent de le promulguer; le seul Zaremba s'abstint disant que c'était provoquer un nouvel ennemi. La Russie avait donc un nouveau motif de soutenir sa créature sur le trône de la république. La terreur et la défiance régnaient dans la capitale; on y redoublait de précautions, les Russes s'y rassemblaient en plus grand nombre, leur armée recevait des renforts et Xavier Branicki, avec son corps de troupes du roi, se mit en campagne, pour partager les opérations russes.

43. Situation et ressources de la confédération. Dumourier, 1770.

Enfin le fort de l'action venait de se dérouler. La situation de la confédération, semblait être satisfaisante et elle avait à sa disposition des ressources plus considérables que jamais. L'Autriche gardait un silence impénétrable sur toutes les démarches des confédérés; Joseph II, à Eperies, honorait les membres de la généralié d'un entretien affable. La France, dirigée par le ministre Choiseul, ne désapprouvait pas la proclamation de la vacance du trône, elle venait de reconnaître la Pologne comme république confédérée; elle reçut Michel Vielhorski, maître d'hôtel de Litvanie, à titre de ministre plénipotentiaire et entama des relations mieux réglées avec la généralité. Tant que le ministre Choiseul fut en faveur, Dumourier, envoyé avec plusieurs officiers aux secours des confédérés, disposa des hommes et de l'argent que la France envoyait en subside. Dumourier, arrivé au mois d'août à Eperies, trouva la situation de la confédération satisfaisante. Il concerta le plan des opérations, et régla une discipline mieux établie; la présence des officiers français sur plusieurs points, donna aux confédé-

rés l'aspect d'une armée régulière, et une impulsion plus stratégique à leurs mouvements. Toute l'armée des confédérés, forte de 8000 hommes, fut divisée par Dumourier en quatre corps : le premier de mille hommes, sous le kosak Sava, devait seconder quelques troupes irrégulières en Mazovie et en Litvanie, soutenant un poste éloigné et mouvant; le second, de quinze cents hommes, était sous Valevski et Beler; les deux autres, plus considérables, commandés par Zaremba et Pulaski ; tous les trois agissant de concert. Les confédérés ne manquaient ni de courage ni d'adresse : mais habitués à guerroyer pendant plusieurs années comme partisans, ils étaient plus propres à la dispersion qu'à la retraite, peu habitués à conserver leurs rangs dans les combats et leurs moyens étaient très-bornés, quoiqu'il ne leur manquât en dernier temps, ni munitions, ni argent. Dans cette guerre d'indépendance, la noblesse seule agissait et combattait. Encore, il faut dire que ce n'était pas la totalité qui courait aux armes, mais une portion bien insuffisante pour occuper et couvrir un terrain assez vaste, pour y organiser une force nationale et fournir des ressources capables d'accomplir cette grande œuvre. Leur nombre montait quelque fois de 8 à 9000 hommes, tandis que les Russes soutenaient leur armée de 20 à 25000 hommes. Il est vrai que les Russes ne pouvaient jamais porter le gros de leurs forces sur un point, ils étaient dispersés dans toute l'étendue de la Pologne, leurs forces étaient obligées de garder la nation désarmée en respect et dans l'inaction : mais s'ils dirigeaient quelque part des corps inférieurs en nombre, ils étaient supérieurs par la discipline et le concours du gros de leur armée. Malgré la disproportion notoire des forces, cependant les succès et les revers se montraient variables et se suivaient comme les vagues de la mer orageuse, dans ce pays plat et ouvert. Les circonstances extérieures n'offraient plus de stabilité, elles changeaient pendant cette longue agitation et même dans les moments les plus propices elles n'étaient jamais sans nuages; enfin elles commençaient à prendre des couleurs plus sombres. La Russie triomphait partout des Turcs et allait les réduire; de sinistres pressentiments venaient en même temps pénétrer les trames occultes de la diplomatie qui commençaient à se laisser voir.

44 Entrevue à Neustadt, occupation de Spiz, 1770.

Kaunitz, quoique toujours dévoué à Marie-Thérèse, considérait cependant l'avenir et prévoyait que le moment n'était pas éloigné, où Joseph II deviendrait héritier de toutes les couronnes de sa mère. Il tint une conduite réservée, de manière à pouvoir mériter les bonnes grâces du maître futur, sans perdre celle de Marie-Thérèse, tant qu'il se crut habile à satisfaire son humeur par quelques inventions diplomatiques qui ne compromettaient point son propre système. Les arpenteurs autrichiens préparaient déjà le petit bouquet que Kaunitz pensait offrir à Joseph II, en enclavant, au printemps de 1770, dans l'arpentage, la starostie de Spiz, sur quoi Stanislav-Auguste adressa, le 20 juillet 1770 ses remontrances à Kaunitz lui-même. Sur ces entrefaites, Frédéric II arriva le 13 septembre 1770 à Neustadt en Moravie afin de voir encore une fois Joseph II; Kaunitz haï de Frédéric II, s'y trouvait aussi. Cependant le monarque prussien ménageant les apparences, dissimula ses ressentiments, il parut même traiter le ministre autrichien avec distinction. On y discuta sur le sort de la république de Pologne et l'on convint d'une médiation pour empêcher de répandre le sang comme on faisait depuis tant d'années (26). Des rumeurs inquiétantes se répandant toujours

(26) A l'entrevue de Neustadt, Frédéric II proposa le partage de la Pologne à l'empereur Joseph II, et insista sur la nécessité de porter par la persuasion ou de vive force la cour de St-Pétersbourg à consentir au démembrement. La carte de ce royaume fut mise sous les yeux des deux princes, leurs parts respectives furent fixées et tout le plan d'opération réglé (Coxe, histoire de la maison d'Autriche, chap. 119). Coxe ajoute à sa narration : « Le comte de Hertzberg m'a dit aussi que le projet fut concerté à Neisse et à Neustadt. Ce ministre fut même consulté par le roi à qui il fit des représentations contre l'admission des Autrichiens au partage des dépouilles, et Frédéric lui répondit ; « Ils partageront aussi le blâme. » (Voyez le compte que Wraxal rend des deux entrevues dans ses mémoires, of the courts of Berlin). Ferrand, dans son histoire des trois démembrements de Pologne (livre I, p. 119), suivant la notice incomplète de Rulhières, se refuse à admettre ces aveux diplomatiques, et soutient qu'à Neustadt on ne s'occupa point de la Pologne.

plus sérieusement au sujet de cette entrevue, Stanislav-Auguste n'ayant pas de réponse de Kaunitz sur la starostie de Spiz écrivit le 20 octobre 1770 à Marie-Thérèse elle-même. En attendant, avant qu'arrivât la réponse de cette pieuse impératrice, son administrateur de la frontière, Zecher, publia le 26 novembre 1770, un acte par lequel la starostie de Spiz est déclarée détachée du territoire de Sandecz et de la république et incorporée à la Hongrie : aussi son occupation militaire s'en suivit. Marie-Thérèse, de son côté, par sa réponse en date du 27 janvier 1771, déclare qu'elle a cru devoir mettre ses droits à couvert et pourvoir à la sûreté de ses états; elle proteste en même temps de son inaltérable amitié, tant pour la république que pour le roi Stanislav-Auguste; elle assure qu'elle n'avait jamais conçu le dessein de s'approprier aucune partie de la Pologne et qu'elle ne souffrirait pas qu'aucune puissance démembrât ce royaume. Cet escamotage, imaginé par l'astucieux Kaunitz ne troubla guère la conscience ni les dispositions pacifiques de la pieuse impératrice-mère et fut pour son fils une prise de son goût. L'incorporation de ce canton aux états autrichiens, offrit une acquisition qui arrondissait justement les frontières de la Hongrie sur ce point, aux dépens d'un voisin qui ne savait pas résister. Dans le cours de ces négociations, déjà en 1770, vers la partie orientale de Pologne, la peste se déclara parmi les troupes russes commandées par Roumiagntzof. La Pologne accablée par la guerre en fut aussi atteinte. Les cours de Berlin et de Vienne profitant de ce prétexte firent rapprocher leurs armées de la frontière, et le cordon sanitaire s'étendit jusque sur le territoire polonais. L'armée prussienne occupa Varmie et commit des violences sur différents points; elle ne respectait pas les confédérés et on savait que Drévitch avait à sa disposition l'artillerie prussienne. En même temps le prince royal de Prusse, Henri, frère du roi, reçut ordre de se rendre de Stokholm, où il se trouvait, à Pétersbourg où il arriva au mois de décembre 1770.

45. Kazimir Pulaski et Dumourier ; Sava, 1771.

Kazimir Pulaski, par ses campagnes antérieures, fit connaître son audace et son génie entreprenant. Par une fatalité qui s'attache souvent aux hommes dévoués, il avait des envieux qui continuaient à nourrir des suspicions. La généralité elle-même lui attacha Mosinski comme surveillant. Heureusement Mosinski savait estimer le surveillé. On remarquait une jalousie entre Pulaski, jeune encore, et Zaremba ancien militaire. Pulaski se trouvait donc avec ses conceptions et son esprit indépendant trop isolé et peu disposé à se fier aux autres. Cependant les retranchés dans Varsovie avaient peur de lui ; on disait que l'audacieux Pulaski oserait tout. Pour arrêter le danger, Drévitch propose d'en finir avec Pulaski par la prise facile de Czenstochova : le général Weymarn le charge de cette expédition. Au fort d'un hiver rigoureux, au mois de janvier 1771, Drévitch ayant sous ses ordres 5,000 hommes avec l'artillerie prussienne, pousse les attaques et bombarde la petite forteresse ; Pulaski le repousse par ses sorties et le force enfin, lui seul, de se retirer avec honte. Zaremba était avisé et appelé par Pulaski, mais il crut mieux de faire une diversion éloignée, en alarmant le colonel Rren, sous les murs de Posen. Sava se préparait alors à faire une irruption en Litvanie, en faveur de Kossakovski, qui continuait ses courses sur les frontières de Kourlande et de Ru sie. Sava s'avança en Podolie, où il fut arrêté dans sa marche par Xavier Branicki. Il retourna donc dans ses propres cantons où il obtenait depuis si long-temps tant d'avantages ; là, le 26 avril 1771, atteint et attaqué par Souvarov, près de Szrensk, il fut grièvement blessé ; séparé de son corps à cause de sa blessure, il tomba prisonnier dans les mains des Russes, il mourut peu de jours après à Prasnysz. Souvarov et Branicki se dirigèrent vers Krakovie. Branicki attendait des renforts russes et se proposait de soumettre Zaremba avec lequel il commença à traiter près de Vidavka : mais avant que ces renforts fussent arrivés à leur destination, Branicki, battu, put à peine sauver sa vie. Il reparut bientôt là où Souvarov était aux prises avec Pulaski, où les Russes, à différentes reprises, attaquèrent

vigoureusement Bobrek, Tyniec, Landskron, sans succès; quoique ces places ne fussent que des châteaux fortifiés, ils ne purent s'emparer d'aucune. La défense fut attribuée à juste titre à la direction des officiers français. C'était le fruit de l'intérêt que la France témoignait aux confédérés : mais depuis que Choiseul était tombé en disgrâce, et éloigné du ministère (24 décembre 1770), Dumourier ne fut plus secouru par sa cour comme auparavant et éprouva des désagréments. Le 22 juin 1771, il perdit un combat près de Landskrona; les suites en furent fâcheuses. Il se plaignit de ce que Pulaski était absent, qu'il s'éloignait jusqu'à Zamosc infructueusement, et attribua sa défaite à cette hardie excursion. Après cette défaite, Branicki poursuivit Valevski jusqu'à Biala; Osviecim et Bobrek furent évacuées, Souvarov qui participait à la victoire des siens, se retourna contre Pulaski et échoua dans sa poursuite, Pulaski parvint à entrer dans Czenstochova. Dumourier, mécontent des circonstances, se brouilla avec Pulaski, de conciliant comme il devait être, il devint impérieux, aliéna les esprits des autres et peu après s'éloigna dégoûté de sa position.

46. Violente maladresse de Saldern; désastres des confédérés, 1771.

Les trames ourdies dans les ténèbres de la diplomatie contre la république, chargeaient déjà d'épouvante l'esprit public. Au seul roi Poniatovski, le projet de démembrement parut toujours chimérique. Depuis la visite du prince Henri, on débattait à la cour de l'impératrice Catherine II, le parti que l'on devait prendre; l'opinion était divisée. L'orgueil russe bouffi par le triomphe qu'on remportait de l'empire Ottoman humilié, considérant l'acquisition de la Pologne entière comme nécessaire et bien méritée par tant d'efforts, se révoltait à l'idée d'une participation au butin de ceux qui, depuis plusieurs années, contrariaient et entravaient les démarches de la Russie. L'autre parti voyant l'épuisement de l'empire se préparait à prêter l'oreille aux exigences des autres cours, et à sacrifier sa proie, pour interrompre l'interminable lutte. Catherine II ne s'expliquait pas encore,

mais elle envoya au mois d'avril 1771, en remplacement de Valkognski, Gaspar de Saldern, avec les instructions les plus pacifiques (27). Il devait tout accorder aux Polonais, hormis la vacance du trône; il pouvait même agréer la constitution qu'on présenterait, et retirer la garantie de la Russie si on l'exigeait. Mais il était de ceux qui ne veulent pas céder un pouce de terre de la Pologne; avec ses dispositions sombres, violentes et sauvages, il croyait la réduire entièrement. Dans sa déclaration contre les confédérés, il les désigna comme des brigands, des scélérats, des criminels; il réveilla les procédés féroces de Drévitch; de telle sorte que le général Weymarn ne voulant point partager tant de honte, demanda et obtint son rappel. Saldern incrimina les vues de l'union politique, l'accusant de connivence avec les cours étrangères et les ennemis de l'impératrice, parce que cette union proposait la réconciliation des confédérés avec le roi, sans l'intervention de la Russie. Dans ses emportements, il en fit arrêter le chef, le primat Podoski, ce qui fut désavoué et blâmé par l'impératrice. Il sévit contre ceux qui avaient une correspondance avec cette union, qu'il força de se dissoudre Dans sa colère se trouva impliqué le hetman de la Litvanie, Michel-Kazimir Oginski, qui prolongeait sa neutralité quoiqu'il eût été pressé par la France et même par l'Autriche de se déclarer pour les confédérés. Oginski voulant enfin prévenir le coup déjà préparé par Saldern, réunit sa petite armée de 2,000 hommes, et remporta, le 6 septembre 1771, une victoire entre Chomsk et Radzica (ou Bendzica), sur les Russes qui s'étaient avancés contre lui. Mais bientôt, le 23 septembre, surpris par Souvarov à Stolovicze, et trahi, il fut forcé de fuir à Kœnigsberg, toutes ses troupes étant mises en déroute, à l'exception de la compagnie tatare commandée par Bielak, qui échappa et se retira en ordre. C'était un nouveau désastre pour la confédération, qui était déjà accablée par tant

(27) Sous prétexte de sa mauvaise santé, le prince Valkognski s'était déjà absenté de Varsovie, en 1770, étant remplacé par le général Weymarn, qui remit ses lettres de créance le 31 mai de la même année. Quant à Saldern, il eut sa première audience publique le 30 avril 1771, son instruction était du mois de février de cette année.

d'autres et commençait à languir. Encore dans les moments les plus prospères pour elle, elle se ressentit de ces bruits d'incertitude qui énervent la vigueur. On parlait d'intervention, de secours, de coopération étrangère, on conseillait de ne pas risquer beaucoup, de temporiser. D'autre part, de sinistres présages que la confédération ne durerait pas longtemps, répandaient une indécision pénible, et travaillaient les esprits les plus ardents. L'espoir des secours disparut enfin, les mauvais augures seuls frappant le sentiment patriotique, insinuaient à la réflexion froide et découragée que la confédération ne durerait pas longtemps. L'ennemi se multipliait, les désastres se succédaient. Après la défaite d'Oginski la Litvanie mit bas les armes; Kossakovski disparut de la scène patriotique. Le vieil hetman de la couronne Jean Klemens Branicki mourut à Bialystok, le 9 octobre 1771; avec lui la confédération perdit le représentant de l'indépendance nationale, et les ressources de ses trésors. Dans différents combats, les confédérés perdirent leurs meilleures troupes, quelques magasins, et plus de trente pièces de canon. Dans les cantons plus rapprochés de Varsovie on ne voyait plus d'insurgés : tout se concentrait vers la haute Vistule. On ne voyait plus cet empressement qui soutenait un nombre respectable de combattants. La France ne refusait pas encore ses secours à la confédération, mais son assistance commençait à languir. A la place de Dumourier elle envoya Viomenil qui avait sous ses ordres plusieurs officiers distingués : Choisy, Kellermann, Charlot, Saillans, Desprès, Galibert et autres. L'activité réduite à une petite échelle s'était ralentie lorsqu'arriva l'enlèvement retardé du roi.

47. Enlèvement du roi; la diplomatie crie au régicide, 1771.

L'aventurier Dzierzanovski, confident du roi, avait formé le projet de l'enlèvement de l'ambassadeur russe Repnine. Le roi l'avait trahi. Dzierzanovski se sauva et nourrissant une haine implacable contre son délateur, inventa le plan de le livrer aux confédérés. Depuis ce temps, Kossoski, Tressemberg, Birzinski formèrent le même projet, avant qu'il ne fut mis à exécution par Stravinski, Zakrzevski et Lukaski.

Stravinski communiqua ce projet à Pulaski qui y consentit à condition pourtant que les jours de Stanislav-Auguste seraient ménagés. Stravinski le lui promit en l'assurant que s'il avait eu l'intention de le tuer, il en aurait trouvé l'occasion, mais qu'il ne donnerait jamais un exemple inconnu dans les fastes de son pays. Il n'y aurait lieu à commettre ce meurtre, ajouta-t-il, que dans le cas, où en le conduisant, nous serions poursuivis sans espoir d'échapper. Alors, reprit Pulaski, vous enverrez un trompette dire qu'en vous poursuivant on compromet la vie de la personne enlevée. Après cette décision ils se séparèrent. La foi d'un serment terrible garantissait la vie de celui qu'on allait saisir. Les conjurés en petit nombre, trouvèrent moyen malgré de fortes vedettes russes de se glisser dans Varsovie. Pulaski, d'après la convention, par des manœuvres habiles, sut attirer l'attention des Russes sur le champ de bataille, pour les détourner sur ce qui devait se passer dans la capitale. Pendant la nuit du 3 novembre 1771, les confédérés saisirent le roi au milieu de la rue du Miel (*Miodova*), vis-à-vis de l'église des Capucins et le conduisirent hors des remparts de Varsovie. Stravinski sûr de l'exécution de son entreprise, suivait lentement ses compagnons et Lukaski les devançait trop vite. L'extrême obscurité de la nuit, l'ignorance des lieux et la confusion de leurs voix, éloignant les confédérés les uns des autres, le nombre auprès du roi en diminuait, enfin la frayeur dispersa le reste, de manière que le roi se vit seul avec Kuzma dit Kosinski. Celui-ci, apostrophé par Stanislav-Auguste, finit par céder; il le reconnut pour son souverain et lui demanda son pardon. Le roi lui donna la certitude qu'il l'obtiendrait. Après quoi, Kuzma l'accompagna au moulin situé près de Burakov, le roi lui-même indiqua le chemin : et tandis que le roi, après avoir expédié un billet au général Coccei, chef de la garde de la couronne, en lui annonçant sa miraculeuse conservation, s'endormit exténué de fatigue, Kuzma, le sabre à la main, veilla auprès de son monarque et servit de sentinelle. Coccei accourut bientôt avec un détachement de la garde, et à peine la nouvelle de la disparution du roi s'était-elle répandue dans Varsovie, que le roi quoique blessé fortuitement à la tête au moment de son enlèvement, se

trouvait déjà dans son château. Cet acte téméraire des confédérés servit depuis de prétexte pour les accuser d'un attentat sur la personne du roi. Stanislav-Auguste lui-même, pour s'attirer plus de compassion, ne manqua pas de laisser croire à cette accusation. Un long procès fut entamé contre les conjurés. Pulaski fut impliqué dans l'enquête. L'honnêteté se déclare franchement, et il se proposa de donner publiquement toute les explications possibles : mais bientôt détourné par quelques conseillers, il dévia du chemin de la franchise soutenant mensongèrement qu'il ne savait absolument rien, ce qui lui fit tort et servit à la calomnie. Les cours étrangères s'empressèrent d'envisager l'événement du 3 novembre comme une tentative de régicide. Le roi de Prusse déclara que les confédérés avaient mérité la vengeance de toute l'Europe. Le ministre Kaunitz exigea que la généralité reniât son consentement à cet attentat si elle voulait que les membres de la confédération eussent encore asile dans les états autrichiens. Contrainte par la nécessité, elle le fit avec une dignité convenable.

48. Fin de la confédération de Bar, 1772.

Désormais la diplomatie poursuivant ses complots contre la Pologne, s'efforça de montrer de l'aversion pour la confédération de Bar. Le projet du démembrement s'accréditait dans l'opinion publique. Un abattement glaça le sentiment national. On ne voyait qu'une triste issue de tous les efforts, on prenait de la répugnance contre les confédérés, on considérait leur dévoûment et le reste de leur courage avec frayeur. Le nombre des confédérés commença à diminuer. La généralité reçut ordre de quitter la ville de Teschen où elle s'était transportée d'Epéries depuis peu de temps. La paix entre la Russie et la Turquie allait être bientôt conclue, et les espérances de ce côté s'évanouissaient sans retour. Les confédérés perdaient l'asile qu'ils avaient naguère dans les états de l'Autriche et de la Turquie. Le 3 février 1772, ils surprirent, à l'aide des officiers français, le château de Krakovie, mais bientôt, le 22 avril, ils le perdirent. Les armées autrichiennes en violant le territoire polonais portèrent leurs pas agres-

seurs dans son intérieur. Elles occupèrent le 6 juin, Landskron, le 20 du même mois Tiniec, et s'avancèrent jusqu'en Volynie. D'un autre côté, les troupes prussiennes inondèrent plusieurs palatinats de la grande Pologne et de la Prusse polonaise. Il fallait justifier une conduite aussi étrange et chercher à couvrir leur inique invasion de quelque apparence spécieuse; dans ce but, des dissertations érudites fabriquées pour les circonstances furent publiées afin de prouver la validité des droits de l'Autriche et de la maison de Brandebourg sur les pays dont elles allaient s'emparer. La complicité des deux autres puissances avec la Russie pour écraser les confédérés devenait notoire et ne réservait à ceux-ci aucune chance possible. Dans ces conjonctures accablantes, le héros de la confédération, Kazimir Pulaski, apprenant le sort du château de Krakovie et l'accord des trois puissances, choisit quatre cents des plus dévoués à la cause et les engagea à quitter Czènstochova et à partir le plus tôt possible; lui-même confia à trois officiers le moment de son départ, se sépara en répandant sur eux des larmes de dévouement et laissa une lettre d'adieux à sa garnison. On y comprit sa pensée. Maître du château de Krakovie, Souvarov amena de nouvelles troupes sous Czènstochova. Les assiégeants voulaient remettre la place aux troupes nationales et se soumettre au roi. Ils repoussèrent trois assauts, avant que l'ordre positif arrivât de Varsovie de la part du roi Stanislav-Auguste de rendre la forteresse aux Russes. Elle fut donc évacuée le 15 août 1772. Pulaski courant mille dangers, partit enfin pour l'Amérique, où il périt glorieusement près de Savanah en combattant pour la liberté(28). Bonkovski, Vielichovski, Mazoviecki, résistèrent encore plusieurs semaines après la soumission de Czènstochova, ne pouvant se persuader que le terme de la confédération fut arrivé : ils disparurent les derniers de cette lutte prolongée. Les autres confédérés n'étant plus soutenus par aucune espérance, épuisés, se débandèrent plus tôt allant se cacher dans les régions dévastées de la Pologne, ou fuyant leur patrie pour se dérober à la poursuite de

(28) Kazimir Pulaski naquit en 1747, périt en 1779, près de Savanah, où les Américains ont érigé un monument en son honneur.

l'ennemi. Tant de dévoûment, tant de sacrifices, tant de sang versé, tant d'espérances trahies, furent le résultat de la confédération de Bar qui illustra la faiblesse et l'inanition de l'état; et lorsque d'un côté, ceux qui ne purent échapper à l'esclavage furent poussés à peupler les contrées glaciales de la Sibérie, les autres, comme émigrés, portèrent au loin leurs plaintes, et toutes ces victimes transmirent le nom polonais à l'admiration du monde entier. Le valeureux Zaremba, jadis la terreur des Russes, se trouva le seul des confédérés, qui fléchit et s'avilit jusqu'à demander pardon et protection aux vainqueurs.

V. Diète extraordinaire de délégation.

1773-1775.

49. Le demembrement déclaré.

Le calme s'étant rétabli, le projet du démembrement ne tarda pas à être officiellement déclaré. Le prince Henri, frère du roi de Prusse, s'arrogeait le mérite d'en avoir donné la première idée. Son voyage à Pétersbourg, en 1770, n'avait d'autre but que de la communiquer aux Russes parmi lesquels Tchérnichéf était d'avance de son avis. Le cabinet de Pétersbourg parut d'abord s'opposer à son exécution, à cause de l'opinion contraire de Panine, qui jouissait alors d'une grande influence auprès de l'impératrice. Saldern, favori de Panine, était aussi du nombre des opposants Cependant, lorsque Catherine II commençait elle-même à approuver le démembrement, il n'y eut que le seul Panine, dans le conseil, qui s'y opposa; et cette question ne fut définitivement résolue par l'impératrice, que lorsque l'ambassadeur d'Autriche, Lobkovitz, arriva à Pétersbourg en avril 1771. Alors, malgré l'opposition opiniâtre de Panine, Catherine II, prenant sur elle la responsabilité de cet acte, donna son consentement décisif au premier démembrement de la Pologne. Le manifeste déclarant la convention des trois cours, parut sous la date du 13 janvier 1773. Frédéric II fit valoir ses prétentions historiques et le dédomma-

gement des dépenses diplomatiques qu'il avait faites en faveur de la Pologne, pendant la guerre de la Turquie. D'ailleurs il lui fallait une acquisition quelconque pour effectuer la jonction de ses possessions disséminées et les arrondir convenablement. L'Autriche, après avoir donné, la première, l'exemple fatal, par l'envahissement de la starostie de Spiz, se croyant aussi suffisamment autorisée par ses éruditions historiques, n'empêchait pas l'exécution des vues et des intérêts de la cour de Berlin, d'autant plus que celle-ci voyait avec indifférence l'empiètement de l'Autriche poussé jusqu'en Podolie ce qui dérogeait même à la convention des trois cours. (29). Réciproquement la Prusse n'avait éprouvé aucune opposition, lorsque sans égard à la convention, elle s'était étendue des deux côtés de Notec (30). L'impératrice de Russie, préoccupée depuis tant d'années de sa domination en Pologne, fatiguée de tant de désagréments et de contrariétés, ayant cédé aux exigences de

(29) « Les Autrichiens (dit le roi de Prusse, Frédéric II, dans ses mémoires, pour se disculper de son propre brigandage), en abusant d'une carte peu exacte de la Pologne, ayant confondu les noms de deux rivières, le Zbrucz et le Podhorzéc (dont ils défigurent le nom), avaient sous ce prétexte étendu leurs limites bien au-delà de ce qui leur était assigné par le traité de partage. » Ils avançaient toujours vers l'Orient en cherchant leur rivière et ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils se furent trop rapproché de Kamieniec-Podolski, qui ne devait entrer sous aucun titre dans leur partage. C'est ainsi qu'ils se sont emparés d'une grande partie de la Podolie qu'ils prétendaient ne pas posséder.

(30) L'ambassadeur de Prusse à Varsovie disait : « Les eaux appartiennent à mon roi lorsque le Notec déborde, par conséquent les terres inondées, lorsqu'il est rentré dans son lit. » Par suite de ce raisonnement on établit que le fleuve pouvait déborder à une distance de douze milles (plus de 30 lieues), même par-dessus les montagnes. — A la prière de la femme du général Skorzevski, le conseiller prussien Brenkenhof, son ami, enclava ses terres avec 2000 habitants, dans le territoire prussien, et Frédéric II permit ce nouvel acte arbitraire. Bien plus, en février 1775, le roi donna l'ordre de reculer insensiblement ses frontières et réunit ainsi à son royaume 46,000 habitants; puis l'année suivante encore 18,000, avec des villes et villages. (Reumer, chute de la Pologne.)

deux cours, n'osait plus s'opposer aux spoliations qu'elles voulaient commettre. En effet la Russie voyait échapper à sa politique des portions très-considérables et précieuses de ce pays, elle même ne se mit en possession que de la Russie blanche, à titre simple de compensation pour les frais de la guerre soutenue contre les Polonais confédérés; et en même temps les deux cours de Berlin et de Vienne assurèrent positivement à celle de Pétersbourg qu'elle pourrait jouir librement de son influence dans les affaires intérieures de la république, et qu'elle serait en droit de donner sa garantie à la constitution qui y serait établie.

50 Protestation.

Les trois cours co-partageantes, pour arranger leurs affaires avec la république, expédièrent à Varsovie leurs plénipotentiaires respectifs : Revitzki, envoyé pour l'Autriche, Benoît, pour la Prusse, et Stackelberg, pour la Russie. On peut juger de l'état déplorable de la république, par les événements antérieurs et les plaintes qui s'élevèrent à la face de l'univers, au moment de l'arrivée des plénipotentiaires. Le reste des confédérés, réunis à Braunau en Bavière, loin de leur patrie qu'ils fuyaient, firent leur protestation et l'envoyèrent auprès de toutes les cours de l'Europe. Stanislav-Auguste lui-même, profondément touché de l'abaissement de la nation, les imita et expédia les siennes de Varsovie. L'ancienne république, victime de l'insouciance de l'Europe et de sa propre faiblesse, énervée et privée de la faculté d'agir, allait encore éprouver une longue suite d'humiliations et d'outrages. On allait exiger qu'une diète sanctionnât cette première spoliation, et on prépara tout pour l'obtenir. On peut dire qu'aucune époque de l'histoire de ce pays malheureux ne se présente sous des couleurs plus noires; époque scandaleuse, décélant une dépravation effrontée, une dégradation hideuse. Toutes les sommités sont vénales, rapaces, insatiables; il règne une corruption effroyable. Mais si dans de pareilles circonstances il se trouve des hommes assez vils, assez méprisables, pour être prêts à se constituer les instruments de l'opprobre et de l'ignominie, il est du moins

beau et consolant de porter son attention sur ces caractères empreints d'un courage imperturbable et d'une vraie grandeur, qui sans s'arrêter aux dangers, sans soucis de leur fortune, sans égard aux résultats qu'aucun succès ne peut plus couronner, vouent leur propre existence à la défense de leur patrie, et sans dévier, traversent le chemin que leur a tracé leur naissance et leur devoir civique. Il est aussi utile de considérer de quelle manière on se résigne à fléchir sous le poids de la dure nécessité, comment on agit dans les moments les plus critiques; d'observer au reste jusqu'à quel point l'homme, dans la plus profonde humiliation, ranime son sentiment, s'efforce de sauver sa dignité, et cherche à relever cette existence qui lui est encore réservée. C'est ce qui mérite d'être remarqué dans les tristes débats des Polonais, qui s'ouvrirent bientôt après la chute de la confédération de Bar.

51. Stackelberg; sénatus-consulte.

Stackelberg avait obtenu de sa souveraine la permission de rendre à leur pays les sénateurs détenus à Kaluga; et il demandait en même temps le rassemblement de la diète pour ratifier le démembrement. Le roi accéda à ce désir et convoqua d'abord le sénat pour avoir son opinion et l'autorisation de réunir une diète extraordinaire. A peine vingt-sept sénateurs se réunirent-ils à Varsovie, que ceux-ci déclarèrent d'abord qu'étant en si petit nombre ils ne pouvaient répondre aux trois cours dans une question si importante et si difficile, cependant ils se sentaient suffisamment autorisés à ordonner aux instigateurs-procurateurs de poursuivre en toute rigueur ceux qui avaient reconnu le démembrement de leur patrie et qui avaient osé rendre aux puissances co-partageantes leurs hommages de fidélité. Dans l'espérance de réunir plus de sénateurs, le roi les avait de rechef convoqués pour le 8 février 1773, mais cette fois-ci encore, à peine se trouvèrent-ils au nombre de trente. Le roi de Prusse et à son exemple l'Autriche et la Russie ne voulurent plus permettre aux sénateurs des provinces envahies d'aller rejoindre leurs collègues. Alors le sénat perdit de sa première vigueur; non-seulement il indiqua le jour de l'ouverture de

la diète, mais il institua de plus la haute cour qui devait juger ceux qui avaient tenté de s'emparer de la personne du roi (31); il décréta en même temps une adresse de remer-

(31) On prolongea, on suspendit l'enquête, et quinze mois après, le 7 juin 1773, on recommença intempestivement le procès au moment où il n'y avait plus de confédérés de Bar sous les armes, afin de ternir plusieurs noms célèbres par leur patriotisme. Le roi lui-même parla devant le tribunal en faveur des accusés et particulièrement de Kuzma, auquel il dit devoir la vie. En parlant ensuite de Lukaski qui était tombé dans les mains de la justice, il dit formellement que celui-ci n'en voulait point à sa vie, qu'il voulait seulement se saisir de sa personne; il appelait cet événement son accident; il émut avec beaucoup d'art tout l'auditoire. Mais les mesures russes étaient prises et le roi devait s'y conformer. Lukaski démontra avec avantage, pendant toute l'instruction, que les ordres qu'il avait reçus se bornaient à enlever le roi. Son avocat avait travaillé sur ce plan, mais il ne put prononcer la défense qu'il avait composée. Le roi avait fait décider par la commission que tous les plaidoyers lui seraient préalablement communiqués, et lui-même, il ne voulut jamais consentir à ce que celui de Lukaski fut prononcé. Aussi la commission, dans tout le cours du procès, parla toujours du dessein de commettre un régicide. C'est ce que la sentence reconnut. Kuzma et la femme de Lukaski, Eve Medenska, devaient assister à l'exécution de Lukaski; cette dernière parce que son mari avait plaisanté à ce sujet devant elle. Elle ne survécut pas à ce spectacle déchirant, elle succomba trois jours après. Lukaski et Cybulski, qui étaient entre les mains de la justice russe, eurent la tête tranchée; ils montrèrent tous deux un calme et un courage imperturbables. Les contumaces, y compris Pulaski furent condamnés à la même peine. Kuzma obtint quelque argent et une petite pension et alla séjourner à l'étranger. — Lukaski laissa un testament du 3 septembre 1773, diffus mais remarquable par son contenu, par sa simplicité et sa netteté d'expressions, ses argumentations, sa force et sa conviction. C'est un manifeste d'un confédéré contre Stanislav-Auguste Poniatovski, roi-intrus, qui tira son origine d'un nom sans aveu, fit venir les Moskovites, se plaça sur le trône et livra la république aux oppresseurs étrangers; parjure aux *pacta conventa*, il ne fut pour la confédération qu'un soutien de l'ennemi, de l'injustice et de la tyrannie, digne de mort, hommes hors de la loi. Lukaski protesta devant tout le monde n'avoir rien fait que par zèle et amour pour sa foi sainte et sa chère patrie; il était heureux de mourir comme martyr. Cependant se trouvant en face de l'éternité, il confesse qu'il mérite justement la mort et

ciements à l'impératrice de Russie pour la délivrance de sénateurs de leur violente et longue détention à Kaluga.

52. Diétines, 1773.

Dans ce temps, l'évêque de Krakovie Soltik, revenait dans ses foyers. Animé du sentiment qui le distinguait toujours, il rencontrait partout l'estime et l'admiration qui redoublaient. Son esprit patriotique pénétra dans les lieux les plus éloignés de la Pologne et ranima tous les sentiments. Les diétines préparatoires, déployèrent le plus vif enthousiasme pour la cause de l'indépendance nationale. De tous côtés et particulièrement dans les palatinats de Kiiovie, de Volynie et de Krakovie on présentait des protestations contre le démembrement et contre la convocation de la diète forcée et irrégulière. Plusieurs diétines ne se réunirent point. Il y en eùt trente-deux qui furent rompues, et dans beaucoup d'autres on se sépara sans vouloir élire les nonces de la diète destinée à l'obéissance et à la soumission. La Prusse polonaise n'envoya plus de nonces. En Litvanie à peine les districts de Grodno, de Kovno, de Minsk et de Novogrodek envoyèrent-ils les leurs. Les terres de Zakroczim et de Vyszogrod, le district d'Opatov et beaucoup d'autres tinrent la même conduite et refusèrent d'y avoir leurs représentants. La convocation réitérée des diétines par les seconds universaux n'eut pas non plus de succès (32). Mais s'il faut admirer

qu'il s'y comdamne lui-même, se reconnaissant très-criminel, parce qu'il avait laissé vivre l'intrus Poniatovski, car il considère que c'était par lui seul que la république avait péri et que tant de milliers d'hommes avaient été massacrés qu'il y aurait encore tant de malheureux; que les lois avaient été annulées et la liberté changée en servitude et en esclavage.

(32) Sans être instruit des affaires de Pologne, je parierais tout au monde qu'il y a plus de lumières dans la diète et plus de vertu dans les diétines (J. J. Rousseau, du gouv. de Pol. chap. 7). — Je suis convaincu que les nobles polonais n'ont été si supérieurs par leur courage et par leur énergie à tous ceux de l'Europe, que parce qu'ils se rassemblaient plus souvent en public. C'est dans les diétines et dans les diètes, dans les confédérations enfin des districts, des palatinats et de la nation, que l'esprit public s'est montré dans toute sa vigueur (Garrande Coulon, recherches polit. sur l'état de la Pol. IV, 7).

cette répugnance à coopérer à la honte et à l'humiliation de la patrie, il faut déplorer qu'il n'y ait pas eu dans un temps opportun plus de force à résister et à combattre. Enfin, au milieu de tant de tergiversations, la diète extraordinaire s'assembla le 19 avril 1773, très-incomplète.

53. Reiten; Confédération de Poninski, 1773.

On qualifia du nom de diète cette réunion peu nombreuse; mais on n'espérait guère avancer beaucoup sans y proclamer une confédération. Adam Lodzia Poninski, maître d'hôtel de la couronne, nonce de Liv, déclara qu'il en serait maréchal pour la couronne et que Michel Radzivill porte-glaive de Litvanie, serait maréchal pour sa province. Au moment où ils entraient, en voulant lever les bâtons de leur dignité usurpée, Thaddée Reiten et Samuël Korsak, nonces de Novogrodek, Vilezcvski, nonce de Vilna, Stanislav Bohuszevicz, nonce de Minsk et plusieurs autres Litvaniens protestèrent contre des procédés dérogeant à la loi, à la liberté et contre l'usurpation arbitraire de la dignité de maréchal, démarche inouïe et sans exemple. Leur résistance était opiniâtre au dernier point. Nuit et jour ils siégèrent, ils couchèrent dans la chambre, fulminant leurs imprécations, conjurant leurs collègues de ne point céder et soutenant leur opposition malgré la formation de la confédération dans le domicile particulier de Poninski, le 20 avril, et du tribunal de la diète confédérée, malgré l'envahissement par des soldats et les menaces les plus terribles. L'inflexible Reiten fut particulièrement secondé par Korsak, qui déclara à Stackelberg, qu'en livrant à l'avidité des ennemis tout ce qu'il possédait et sachant qu'ils pouvaient disposer de sa vie, il ne connaissait point de souverain assez riche pour le corrompre, ni assez puissant pour l'effrayer. Plusieurs jours se passèrent avant que Poninski avec ses adhérents réussit à s'emparer de la salle défendue par la voix de ces ardents représentants. Cependant le tribunal de la confédération condamna et éloigna de la délibération Reiten et ses trois autres collègues; et le 23 avril les confédérés occupèrent définitivement les chambres des débats. Les

Litvaniens indignés signèrent leur protestation, mais on n'en permit pas l'insertion dans les actes (33). C'est le second exemple d'une diète, qui, avant de se former, foula toute légalité, toutes les formes et les règles respectées depuis des siècles. La confédération des Czartoryski marchant la première méprisa et viola le *veto*; celle de Poninski suivant ses traces n'avait plus à redouter le *veto* déconsidéré, elle méprise et violente l'opposition; des intrus dans son sein méprisent l'autorité des suffrages et dictent leur volonté.

54. Délégation nommée, 1773.

La diète devait d'abord nommer une délégation qui aurait le plein pouvoir de traiter avec les trois cours voisines et de donner une constitution à la république. Mais comme un but voilé s'y cachait, c'est-à-dire la ratification du traité de partage, la diète et le roi avec elle, depuis le 7 mai . montraient une répugnance extrême à la formation de la délégation qui ne pouvait agir qu'à la honte et à la destruction de la république et qui deviendrait corruptible n'étant composée que d'un petit nombre d'individus. Le 17 mai, les nouvelles troupes des trois puissances entrèrent dans la capitale et déployèrent leur force en double rang dans les rues proches du château où la diète délibérait. Cependant l'opposition fervente et vigoureuse ne se ralentit pas; le roi lui-même ne fléchit pas cette fois. C'était sans effet que Poninski se plaisait à répéter que les cours étrangères avaient donné des preuves suffisantes de violence, pour qu'on ne s'épuisât pas encore dans une résistance infructueuse et inutile. Après de longs débats 52 voix contre 51 avaient décidé que quant aux propositions des trois cours co-partageantes, on n'avait pas besoin de recourir au vote. En conséquence la forme légale écartée, la marche extra-légale et abusive fut autorisée : en même temps, malgré les réclamations du roi et de plusieurs nonces,

(33) On peut voir une description plus ample de l'opposition à l'ouverture de la diète de 1773, dans le tableau de la Pologne, de Malte-Brun, par Léonard Chodzko; dans l'histoire de trois démembrements de Ferrand; et dans la Pologne illustré de Léonard Chodzko.

la séance de la diète fut interrompue le 17 mai et différée jusqu'au 14 septembre. Le lendemain, le 18 mai, le maréchal Poninski, conjointement avec le roi, nomma une délégation dont les instructions, rédigées avec une certaine dignité, cachaient le but essentiel, triste et déplorable, sans toucher les terribles résultats qui s'en suivaient. La délégation, fut composée de tout le sénat, d'un grand nombre de nonces et présidée par Antoine Ostrovski, évêque de Kuiavie.

55. Le démembrement sanctionné, 1773.

Cette délégation, assez nombreuse, s'arrogeait le pouvoir législatif de la diète, de sorte qu'elle pouvait être envisagée comme une délibération de la diète extraordinaire ou extra-légale réduite à un nombre plus petit par l'exclusion d'une partie des nonces. Tout cela était fait au mépris de la loi de la république, des droits nationaux et par une violence qui marchait le front levé. La lenteur extrême de cette délégation dans l'exécution de son objet principal, lui donna assez de temps pour d'autres délibérations très-utiles. Elle ne cessa de manifester sa pénible aversion pour la tâche qui lui était imposée. La voix de la résistance et des discours analogues y retentissaient de temps à autre, mais ordinairement, lorsqu'il s'agissait de sanctionner quelque proposition arbitraire, un morne silence servait d'expression au consentement présumé. Les ministres des trois cours surveillaient assidûment chaque démarche, prescrivaient tout ce qui devait être discuté et arrêté. D'ailleurs s'ils souffraient la lenteur des débats, qui ne les impatientaient guère, leur indulgence dérivait de petites collisions et de la jalousie réciproque de leurs cours, et particulièrement de l'avidité insatiable de celles de Berlin et de Vienne (34). Ce délai cependant ne fut d'aucune utilité à la Pologne, et ne la soulagea en rien.

(34) La cour de Vienne cherchait une rivière qui n'existait pas, celle de Berlin l'extension qu'on pourrait admettre ou supposer au débordement et à l'inondation de la rivière Notec (voyez ci-dessus, notes 28, 29).

La Russie ayant participé à la spoliation, consentit aux exigences des autres cours, et les spoliateurs achevèrent leur brigandage à l'amiable. L'œuvre du premier démembrement fut définitivement arrangée, sanctionnée et signée le 13 septembre 1773, les portions pour chacun des co-partageants y furent déterminées. Les protestations des signataires cherchaient à annuler cette action de détestable nécessité; les signatures ne furent pas remplies; plusieurs refusèrent d'y apposer leurs noms, et l'on n'est jamais parvenu à s'en procurer le nombre convenable; ni les attentats, ni les coups de feu tirés sur ceux qui résistaient ne purent fléchir leurs refus.

56. Loïko; pertes des provinces.

Lorsque la répugnance de la délégation retardait la consommation définitive du forfait diplomatique, alors le savant Loïko combattait par des recherches historiques les prétentions des cours spoliatrices; il répliquait aux inductions de la Prusse et de l'Autriche; réfutait par des investigations profondes leur fausse érudition et prouvait la futilité de leurs assertions mensongères (35). Tous les raisonnements, toutes les protestations et toutes les résistances parlementaires auraient eu plus de valeur si elles eussent été ap-

(35) L'ouvrage du savant Loïko a été publié en français, en deux volumes, à Varsovie, 1773 et 1774, le lieu de l'impression y est nommé Londres, in-quarto.

Le titre du premier volume est : Les droits des trois puissances alliées sur plusieurs provinces de la république de Pologne; les réflexions d'un gentilhomme polonais sur les lettres patentes et prétentions de ces trois puissances.

Le titre de l'autre volume est celui-ci : Insuffisance et nullité des droits des trois puissances co-partageantes sur plusieurs provinces de la république de Pologne, authentiquement démontrées et prouvées par l'histoire, et les actes les plus authentiques et les traités les plus solennels conclus entre ces mêmes puissances et la sérénissime république, garantis par plusieurs cours de l'Europe.

Le même ouvrage a été publié en polonais et en anglais.

puyées par les armes; mais à cet effet la Pologne se sentit impuissante : la république était sous le joug des armées, le roi sans âme, sans caractère; le forfait fut donc consommé. Sur 13500 milles carrés que comptait la Pologne, elle en perdit 3925 du terrain le plus fertile, le plus riche, le mieux cultivé, le plus peuplé. La Prusse occupa les palatinats de Malborg, de Pomerellie et de Culm, le duché de Varmie et une partie de la grande Pologne des deux côtés de Notec, à l'exception des villes de Thorn et de Dantzik. L'Autriche prit possession de la Russie-Rouge, d'une partie de la Podolie et des palatinats de Sandomir et de Krakovie, situés entre la Vistule et les monts Karpates, avec les salines de Vieliczka et de Bochnia. Enfin la Russie s'empara des palatinats de Mscislav, de Vitepsk, de Polock, de Livonie et d'une portion de celui de Minsk, située au-delà du Dniepr.

37. Constitution, législation.

La diète ne fut terminée qu'au mois de mars 1775, sa délégation prolongeant ainsi presque de deux années ses travaux eut le temps de faire grand nombre de lois, de réglements et une nouvelle constitution. Le *liberum veto* fut maintenu et conservé dans toute son intégrité. Le conseil du roi, composé de sénateurs, fut supprimé et remplacé par un conseil permanent. Quinze sénateurs et autant de membres de l'ordre équestre, nommés par le choix de la diète, le composaient, sans que le roi influât sur leur nomination. On décréta qu'à l'avenir aucun étranger ne pourrait être admis à occuper le trône polonais. Tels furent les points fondamentaux de la nouvelle constitution. La Russie garantit l'inamovibilité de cette nouvelle constitution et la conservation des libertés nationales. Enfin les trois cours co-partageantes garantirent encore cette fois l'intégrité de la république. A la même diète à cause de l'épuisement de la république et de la diminution de son revenu qui était réduit à moitié par le démembrement, on changea et on augmenta considérablement les impositions. L'impôt de la capitation et l'ancienne taxe des cheminés furent abolis et remplacés par une nouvelle taxe des cheminées, taxe générale proportionnelle,

lement répartie sur toutes les classes des habitants du pays. L'usage du papier timbré fut introduit. Par ces mesures on arriva à rétablir les revenus de la république à la même somme qu'avant son amoindrissement. Le revenu royal, presque ruiné par la perte des provinces démembrées, est rétabli dans son intégrité par d'autres ressources de l'état. Le roi se désista du droit de conférer les starosties, excepté les quatre qu'on avait laissées à sa disposition ; et quatre autres, celles de Bialacerkiev, de Kaniov, de Bohuslav et de Chmielnik sont déclarées comme sa propriété. Quant aux autres starosties, la noblesse se les distribua à titre d'emphytéose d'une durée de cinquante ans. Adam Lodzia Poninski obtint le titre de prince; les Sapièha obtinrent l'autorisation de se qualifier princes, et c'est de cette époque particulièrement que date la manie des titres. Un Iablonovski, en 1743, un Sulkovski, en 1752, se sont procuré le titre allemand de prince de l'empire; les Czartoryski, non-contents d'un titre national, se disant issus des ducs de Litvanie, suivirent cet exemple, et se décorèrent du titre de princes de l'empire, en 1786. Pour une multitude d'autres familles prétentieuses, il suffisait de retrouver leur descendance des ducs de la Litvanie ou de la Russie ancienne pour briller avec le titre de prince. Ce titre avait encore quelque valeur dans l'opinion, mais les titres de comtes et de barons comme les titres étrangers étaient regardés avec dépit par la noblesse, surtout le dernier, celui de baron, que le roi Stanislav-Auguste conférait par abus aux non-nobles (36). La diète de délégation s'était aussi occupée des dissidents naguère protégés par la Russie, avec tant de ferveur. Les prérogatives qu'on leur avait ac-

(36) Sur la marche antérieure des titres étrangers et princiers en Pologne, voyez nos considérations sur l'état politique de l'ancienne Pol. notes 132, 332, 447. — « En Pologne, il n'y a pas de titre qui appartienne à la naissance (dit Méhée, hist. de la révolution de Pol. en 1791, seconde édit. p. 193) : la nation est noble ou esclave. Tous les princes et tous les comtes sans nombre que l'on voit ne sont que des particuliers reconnus comme tels par les diètes de Pologne, qui ne leur accordent jamais d'autre titre que celui qui est attaché à leurs charges ou à leurs emplois : il y a, à la vérité, quatre familles de princes,

cordées, en 1768, furent de nouveau restreintes ; les chaises sénatoriales leur furent refusées, le nombre des nonces à la diète professant les cultes non-catholiques fut aussi limité et quelques autres restrictions décrétées. Ils acceptèrent tout sans se plaindre, mais la discorde se mit entre eux. La noblesse voulait prédominer même jusque dans les consistoires et dans les réglements ecclésiastiques : elle y trouva une forte opposition parmi les non-nobles.

58. Dilapidation des biens publics.

La loi qui soumit les starosties aux règles emphytéotiques ouvrit un vaste champ à la mémorable dilapidation des biens publics. Les puissants et les intrigants profitaient de leur movibilité, embrouillaient leur condition, s'enrichissaient par leur possession, se les appropriaient à jamais. Dans le même temps, à l'époque de la diète, le pontife Clément XIV signa la fameuse bulle qui supprimait l'ordre des jésuites. Cet événement amena des résultats d'autant plus remarquables pour la Pologne, que les jésuites y étaient nombreux, qu'ils y possédaient une fortune immense. La diète la convertit au profit de l'instruction publique. A cet effet trois commissions bien mémorables furent instituées. La commission distributive (rozdavnicza) est obligée de veiller à la sûreté du fonds des établissements d'éducations nommés ex-jésuites; elle est chargée de l'administration en gros, pour que les sommes en numéraire et les terres soient confiées à des possesseurs honnêtes et responsables. Le système de conférer les biens à bail perpétuel était bien conçu et ses bases assuraient un revenu considérable et certain à l'instruction. Mais cette même commission distributive étant aussi autorisée à aliéner les terres en les échangeant contre du numéraire ou contre d'autres biens fonciers, commit d'affreuses dilapidations. Ignace Massalski, évêque

et une de comtes, en Litvanie, mais elles ne sont connues que dans ce duché et point en Pologne. Quant aux autres princes ou comtes, les premiers en ont acheté ou obtenu le titre dans l'empire, et les autres le sont par effronterie et gratis. »

de Vilna, en fut le chef principal. D'immenses fonds furent engloutis dans un gouffre de désordres, ou dérobés par d'infâmes opérations ; de plus grands encore furent gaspillés ou dissipés. Les hommes avides et avares s'en emparaient; on avait de justes craintes de voir la ruine totale et la dissipation de tout le fonds destiné à l'instruction. Heureusement la courte durée de cette commission distributive arrêta la dissipation complète et par ce moyen une partie assez considérable fut encore conservée. Une autre commission judiciaire était obligée de rechercher les fonds perdus ou détournés, mais elle était impuissante à empêcher la rapine que la commission distributive effectuait avec une rapidité effrayante. Ainsi, au moment où les trois souverains limitrophes consommaient leur spoliation sur la république, ces dilapidateurs commettaient impunément un semblable brigandage sur la fortune ci-devant jésuitique, et sur les starosties distribuées en emphytéose ; ils déchiraient les entrailles de l'état comme des loups affamés. Il arrivait souvent que la fortune publique, c'est-à-dire, les starosties et les possessions ex-jésuitiques, servaient aux spoliateurs étrangers à payer et à récompenser leurs infâmes serviteurs, vendus et traîtres à la patrie (37).

(37) Donnons quelques exemples des rapines et des récompenses : Martin, prince Lubomirski, obtint la starostie de Bar en propriété héréditaire ; Xavier Branicki obtint aussi à titre d'hérédité la starostie de Bialacerkiev, possédée alors par Mniszek, ancien maréchal de la cour ; ce même Xavier Branicki se fit une fortune colossale. Poninski s'enrichit aussi des starosties. L'évêque Ignace, prince Massalski, se mit en possession de palais et de maisons dans la ville de Vilno, de campagnes et de capitaux appartenant au fonds de l'instruction. Les archives conservent la quittance du vice-chancelier de Litvanie, Joachim Chreptovicz, de la somme de 200,000 flor. de pol. qui lui furent payés par l'ordre de la Russie, sur les fonds de l'instruction publique. — La Russie distribuait encore de sa caisse des sommes considérables pour gagner ou récompenser ses partisans. Elle donnait à plusieurs des sus-mentionnés. Elle payait à Wessel, à trois Gurovski, à Borch et à beaucoup d'autres des pensions viagères de 80 et de 120,000 flor. de pol. L'historien Naruszevicz touchait aussi un subside modique pour son histoire de la Krimée.

59. Commission de l'éducation.

Enfin une troisième commission, celle d'éducation, formée sur la motion de Joachim Chreptovicz (depuis vice-chancelier de Litvanie) devait diriger l'enseignement public, et

Voici encore quelques sommes pour la plupart relatives à l'époque de la diète de Poninski, que les feuilles de 1794 ont publiées, et dont la notification fut trouvée dans les papiers d'Igelström. Elles étaient comptées en ducats de Hollande et distribuées comme suit :

Le roi reçut en présent une somme de ducats............	6000
Les deux maréchaux de la confédération................	6000
Spécialement, le prince Poninski :	
du 1er avril 1773 au 1er mars 1775 (époque de la diète).	46,000
du 24 juin 1775 au 1er janvier 1776................	1200
du 1er janvier 1778 en décembre 1788..............	4800
Le prince Michel Radzivill palatin de Vilno :	
du 1er avril 1773 au 1er mars 1775 (époque de la diète).	23,000
Le secrétaire Friese, le 19 avril 1773....................	100
Le prince Antoine Czetvertinski, castell. de Przemisl :	
le 1er juin 1773.................................	150
L'évêque de Kulavie, Antoine Ostrovski :	
du 16 septembre 1775 au 1er juin 1778.............	4500
Le prince Auguste Sulkovski, du 8 août 1775 au 1er déc. 1779.	4250
Le palat. de Lénczica, Simon Dzierzbicki, de 1778 à 1786.	1500
Le castellan de Gnezne, F. Miaskovski :	
du 10 mai 1778 en décembre 1788................	800
Le maréchal, comte Gurovski, du 10 mai 1778 en déc. 1788.	1400
Le comte Kazimir Raczinski, du 10 mai 1776 en déc. 1789.	3000
L'évêque de Posne, le chancelier, Mlodzieiovski :	
du 1er janvier 1778............................	3000
Pour gagner les suffrages de certains nonces, le 16 mai 1773.	8000
Pour la chancellerie et plusieurs nonces.................	6800
Pour gagner quelques votes dans certaines diétines.......	3300

La suite de la publication fut empêchée par l'influence du roi et de son parti même, en 1794. Le comte Kazimir Raczinski toucha sa pension jusqu'à sa mort, 1814 ; La Russie du temps de l'empereur Alexandre cessa de payer ces pensions à plusieurs de ces traitres. Lobarzevski réclamait la sienne plusieurs années avant de mourir misérablement en 1822; il avait mérité cette récompense à la fin refusée, pour le service qu'il rendit à la diète de Grodno, en 1793. On ne finirait jamais si l'on voulait épuiser toutes les particularités. L'impudeur était poussée sur ce point au plus

avait à sa disposition tout le revenu ex-jésuite, qui diminuait sensiblement par suite de la dilapidation ci-devant mentionnée. Ces trois commissions composaient les hautes magistratures qui ne rendaient compte de leurs travaux qu'à la diète seule. La diète suivante, qui eut lieu en 1776, supprima la commission distributive sans approfondir ses forfaits, et réunit la commission de justice, à la commission d'éducation qui désormais fut aussi investie de toutes les attributions qui avaient été naguère partagées entre ces trois différentes magistratures.

60. La période orageuse fait croître l'activité nationale.

Avec la diète de délégation, présidée par Poninski, finit la première période, contenant neuf ans du règne de Stanislav-Auguste, période orageuse, féconde en commotions qui ébranlèrent toute la Pologne. D'abord on s'occupa de la transformation de la république, puis on combattit pour l'indépendance, et le premier démembrement termina cette époque désastreuse. Lors de l'élection, il n'y eut que peu de seigneurs, les plus riches, qui s'empressèrent de réformer la

haut degré. Quant on reprochait à Gurovski qu'il recevait de la tzarine un infâme subside, il répondait qu'il le faisait afin d'appauvrir cette vieille femme. Il était de toute notoriété que le chancelier évêque Mlodzieiovski était payé et on le savait à l'étranger. Mlodzieiovski voyageant avec son assistant Prziluski, voulait faire connaissance avec J.-J. Rousseau. On annonce au philosophe que des Polonais sont venus le voir. Il sort. L'évêque lui présente ses civilités et décline son nom et ses dignités; disant qu'il est le chancelier Mlodzieiovski. Le philosophe tout indigné lui riposte : « Vous m'avez vu de front, voyez moi par derrière. » et il lui tourna le dos. L'abbé Labunski, pour dernière récompense, nommé chanoine du chapitre de Vilna, répétait toujours pour se disculper qu'il ne pouvait être compris dans le nombre des traîtres, attendu qu'il servait directement dans l'armée des Russes comme confesseur; mais il considérait comme traîtres ceux à qui il était chargé de porter l'argent russe, sans qu'ils fussent engagés dans ce service; comme par exemple à l'abbé Kontrim, son collègue, aussi récompensé en dernier lieu, par le canonicat, dans le chapitre de Vilna; à son frère Kontrim, élevé depuis, en récompense, au titre de sovietnik, etc.

république, qui profitèrent des commotions nationales. Dans la confédération de Radom, la sollicitude pour l'organisation intérieure et l'agitation devint plus générale, et plus animée : mais dans ce chaos d'événements sans but certain, paralysée par l'influence étrangère, elle ne produisit aucun fruit si ce n'est qu'elle a modifié et affaibli les innovations aristocratiques, sans améliorer les anciennes institutions qu'elle pensait rétablir. Dans la guerre de l'indépendance, la noblesse combattant à la manière antique, prouva que, malgré une longue inertie, et malgré la dépravation des seigneurs, des aristocrates, les mêmes sentiments animaient encore la noblesse et que sa bravoure ne dégénérait point. Mais cette guerre prouva aussi que la nation nobiliaire affaiblie, en se relevant, ne put reprendre tout d'un coup son ancienne vigueur, tandis que les puissances limitrophes grandissaient en augmentant leur force et le fonctionnement de leurs machines statistiques; méditaient sa perte et se concertaient d'un commun accord pour entortiller et cerner hermétiquement leur proie, pour qu'elle ne put leur échapper. Ce fut un spectacle affreux et épouvantable ; cependant la nation n'était point abattue et attendait un moment favorable pour recommencer ses efforts.



SECONDE PÉRIODE.

CALME ET PROGRÈS.

DEPUIS 1776 JUSQU'A 1788 ; — 12 ANS.

VI. Progrès et lumières.

61. Finances.

Quinze années de repos et de tranquillité qui succédèrent aux commotions (1772-1788), laissèrent le loisir de méditer sur les intérêts de la patrie. Pendant cette longue période du règne de Stanislav-Auguste, les Polonais se préparaient à recommencer l'œuvre de la régénération. D'abord l'attention fut éveillée sur les moyens propres à assurer le bien-être et à remédier au dérangement dans l'intérieur de l'état. Une des premières nécessités était de mieux connaître la situation du pays, diminué par le premier démembrement, et d'y introduire une sage économie. Les guerres continuelles, attirant toujours de nouveaux malheurs sur les habitants, occasionnèrent des désordres dans le trésor, tant par l'impossibilité de percevoir les impôts, que par un maniement irrégulier des revenus et les frais de guerre des confédérés. A ces désastres s'ajouta encore le brigandage des pillards de la diète de Poninski. Le budget présenté à la diète de 1776, dévoila l'état déplorable du trésor ; malgré quelques années de paix dont on avait déjà joui avant l'ouverture des états, les revenus ne suffisaient pas et les dépenses excédaient la recette. Les 11 millions d'habitants que contenait encore la Pologne payèrent cependant pendant un an et demi 15,070,000 florins polonais, et les dépenses furent de 34,820,000. Le déficit était relativement énorme : 19,750,000 florins (38). Le

(38) Ce qui faisait en francs : le revenu, 9,418,000 ; la dépense, 21,991,579 ; l'excédant, 12,473,579 francs.

revenu ayant diminué par le démembrement du pays, il fallait proportionnellement borner les dépenses. Mais l'entretien de la personne royale, et plus encore de l'armée ne devait souffrir aucune diminution ; or, il était nécessaire d'augmenter le revenu de l'état, par de nouvelles impositions. Aussi un déficit si énorme ayant augmenté la dette, il était indispensable de pourvoir à l'amortissement. Pour y arriver on y destina 1 million du trésor tous les deux ans, on réserva une somme extraordinaire de 1,200,000 florins, le clergé offrit de sa propre volonté des dons gratuits, enfin d'autres sommes retrouvées dans les années suivantes couvrirent les dettes. Une administration active, des revenus fixes provenant de la taxe de cheminées, de l'impôt des boissons, de la quarte ; et d'autres, comme ceux de la douane, du timbre, assurèrent définitivement les finances. A la diète de 1778, on remarqua que dans les deux années, les revenus s'étaient élevés à 35,000,000 de florins; de cette somme 9 millions par an étaient destinés à l'entretien de l'armée et pareille somme à couvrir d'autres dépenses; de sorte que les revenus, croissant toujours dans les années suivantes, produisaient annuellement une somme de 20 millions environ, laissant chaque fois un excédant en caisse.

62. Commerce.

Les finances de la république étaient donc très-modiques, mais réglées. Elles furent privées du revenu des provinces les plus riches, que la Pologne venait de perdre, comme de celui du commerce des produits nationaux. Par la perte de la Prusse royale, la Pologne, séparée de la mer, ne pouvait plus faire librement son commerce sur la Vistule. Le plus important qui consistait dans l'exportation de toutes espèces de grains, devint très-difficile et succomba fâcheusement. Il avait prospéré beaucoup dans les premières années du règne de Stanislav-Auguste. En 1770, à Dantzick seul, on vendit 25,000 lastes de froment et 36,500 de seigle. La différence fut énorme après la guerre de la confédération de Bar et la perte de la Prusse royale. Désormais, l'exportation du fro-

ment va descendre quelquefois à 3,000 lastes et celle du seigle à 4,000. Cependant le prix des propriétés foncières augmentait. Quelques années de repos et de paix suffirent pour faciliter à tout le monde les moyens d'améliorer leur économie. L'activité éveillée partout, cherchait à relever le commerce de la mer noire, et pour y parvenir on y consacrait de grandes sommes. Pour donner une extension convenable au commerce de l'intérieur, on creusait des canaux, celui d'Oginski (1766-1784) joignant les fleuves de Pripec et du Niémen (39) ; et celui de Muchaviec qui devait ouvrir une communication entre Pripec et Bug. Le crédit croissant facilita l'exécution des entreprises de cette sorte; encouragea la fondation des maisons de banque et anima la circulation d'immenses capitaux. On peut bien juger du progrès général et de l'activité qui se développaient assez rapidement, en considérant l'état du trésor de la république, qui depuis 1776 doubla et accrut considérablement ses ressources Les droits sur les marchandises, en Pologne, qui produisaient une somme de 60,000 florins polonais, montèrent subitement jusqu'à 1 million. En Litvanie l'augmentation était dans la même proportion. Le revenu du papier timbré croissant chaque jour, était aussi une preuve suffisante de l'activité renaissante de la nation. Il rapportait annuellement en-

(39) Ce fut Michel-Kazimir Oginski, hetman de Litvanie, qui conçut et exécuta le plan de joindre la mer Noire avec la mer Baltique par un canal qui porte son nom. L'ouvrage fut dirigé par Baseggio, vénitien. Après avoir fait travailler à cette grande entreprise pendant quelques années et après y avoir dépensé plusieurs millions, sans autre vue que celle du bien public et de la prospérité de sa patrie, Oginski fut forcé par les malheurs de la Pologne, et par les revers auxquels il se vit personnellement exposé, de la faire interrompre pour quelque temps. Vers 1780, il en fit recommencer les travaux qui furent couronnés en 1784 du succès le plus complet. La république participant à l'honneur de celui qui l'avait entrepris et fait achever à ses frais, lui a donné le nom de *canal-Oginski* ou *port-Oginski*. Le canal est long de neuf mille; les dépenses, pour son exécution, montaient à 12,000,000 de florins de Pologne. En reconnaissance, la diète décréta d'avance, au mois de janvier 1768, d'élever à Oginski, une statue dont l'exécution a été retardée par les calamités du pays.

viron 160,000 florins polonais, et en 1776 il s'éleva d'un coup jusqu'à 320,000 et plus tard à 400,000. En Litvanie il fit le même progrès.

63. Agriculture, bâtiments.

Ces années paisibles du règne de Stanislav-Auguste démontrent suffisamment que malgré les pertes immenses et les entraves qu'il fallait vaincre, les soins des citoyens, et leur activité surent triompher et rendre au pays cette prospérité dont il commençait à jouir. A mesure qu'on travaillait davantage à relever l'état, l'agriculture redevint l'objet essentiel de l'occupation nationale. La hausse de la valeur du sol prouve qu'elle prospérait grâce à l'activité intérieure. La pensée de son amélioration n'était pas étrangère aux propriétaires, mais ne pouvait encore porter ses fruits. Aussi dans l'état où le pays se trouvait, l'attention de plusieurs propriétaires se dirigea plus vers le cultivateur que vers le sol cultivé. Le sort des paysans effectivement excita l'intérêt au moins de certaines personnes douées d'un sentiment plus élevé. Non-seulement André Zamoïski élevant sa voix éloquente en leur faveur, se constitua l'avocat de leur cause, mais encore le prince Stanislav Poniatovski, trésorier de Litvanie, Joachim Chreptovicz, vice-chancelier de Litvanie, Paul Brzostovski, référendaire de Litvanie et plusieurs autres, par l'administration bienfaisante de leurs terres, par la diminution ou l'abolition des corvées chez eux, par l'enseignement qu'ils ouvraient aux paysans, contribuèrent puissamment à provoquer les égards dus à cette classe laborieuse. Leur exemple influait beaucoup sur le progrès de l'agriculture. On remarquait une certaine aisance dans les villages et les bourgs appartenant aux propriétaires moins riches. On commençait à bâtir en briques les maisons de campagne des propriétaires et même les habitations des paysans. Slonim et Siedlce, propriétés des Oginski; Pulavy, appartenant à Czartoryski; Jablonna, près de Varsovie, au primat Michel Poniatovski; Verki, près de Vilno, à l'évêque Massalski, furent ornés de magnifiques palais et de nombreux édifices d'utilité générale. Dans la capitale, à Varsovie, on

vit s'élever plusieurs casernes et le château de Lazienki, résidence d'été du roi; l'église évangélique, superbe rotonde; d'autres bâtiments et environ 300 grandes maisons nouvellement construites en murailles bien solides. Le nombre des rues, des habitants, des artisans, des fabricants, s'accrut considérablement.

64. Industrie. Tyzenhaus.

Personne cependant ne parvint à la hauteur d'Antoine Tyzenhaus dans ses entreprises vraiment gigantesques et éminemment utiles. Depuis le commencement du règne de Stanislav-Auguste, Tyzenhaus, trésorier de la cour, en Litvanie, seigneur riche et puissant par lui-même, mérita dignement et à juste titre toute la confiance du roi. Il forma de vastes projets et contribua beaucoup à relever la Litvanie. L'architecture faisait des progrès rapides dans ce pays. On y construisait des chemins on y bâtissait des auberges commodes. Le terrain traversé par le Niémen y est jonché de pierres innombrables : cette immense quantité de pierres qui empêche la culture, qui incommode au dernier point le voyageur, offrit au trésorier des matériaux pour ériger de grands édifices près de Grodno. Il y construisit en entier le faubourg de Horodnica, qu'il choisit pour centre de ses opérations. De l'autre côté de la ville, sur la petite rivière Lososna, il éleva des bâtiments en pierre où il établit de nombreuses manufactures. Il chercha et attira des artistes, des artisans ainsi que des ouvriers étrangers, de Hollande, de France, d'Allemagne et l'on vit bientôt après, à Lososna comme à Horodnica, des fabriques de draps fins, de soierie, de toile, de nappes damassées, de camelot, de broderies, de bas de soie, de chapeaux, de dentelles, de ferraille, d'aiguilles, d'armes à feu, de cartes, de voitures et d'équipages, de bijouterie. Ces manufactures et fabrications, employaient (en 1778) trois mille ouvriers, soixante-dix étrangers dirigeaient les divers métiers. Les indigènes de toutes les conditions employés dans ces fabriques prouvèrent que le génie national était capable de s'exercer avec succès dans toutes les branches de l'industrie

auxquelles on les avait appelés. Pour les développer, il fallait vaincre les préjugés et les superstitions. Tyzenhaus lutta courageusement et mit en œuvre tous les moyens, souvent même l'arbitraire et la violence.

65. École de médecine. Tyzenhaus contrarié.

Son esprit actif créait de nouveaux plans, les développait, les perfectionnait et les consommait; ni les guerres, ni les désastres civils ne l'arrêtaient dans l'exécution de ses entreprises. Il fonda à Grodno une école de sciences naturelles et de médecine, sous la direction de Jean Emmanuel Gillibert, naturaliste français. Le jardin botanique attaché à cette école, dans la deuxième année de son existence, en 1778, comptait quinze cents plantes exotiques. Tyzenhaus connaissant la passion du roi pour les jeux, la musique et les spectacles, lui procura en peu de temps des musiciens et des danseurs accomplis, choisis parmi les paysans indigènes. Le roi touché du zèle infatigable de Tyzenhaus et des succès continuels qu'il avait obtenus depuis tant d'années, se reposa entièrement sur lui et lui porta une telle affection, qu'il lui confia la distribution des emplois et des dignités qui étaient de son ressort en Litvanie. Il semblait qu'il fût le favori du roi. Une telle position de Tyzenhaus lui attira des haines exaspérées au plus haut degré. Les uns se croyaient blessés, lorsque leur indolence était mise au jour, lorsqu'ils se voyaient négligés ou inquiétés; les autres, tourmentés par la jalousie, méditaient une basse vengeance. Par un excès de zèle, le trésorier ayant dépassé les revenus dans ses dépenses, pour faire prospérer les fondations industrielles, ce à quoi il employait non-seulement les revenus du roi, mais les siens, se trouva gêné pour payer une partie de l'intérêt de la somme de 10 millions que le roi devait à la Hollande. Cette circonstance, quoique le paiement eut été effectué par les capitalistes avec beaucoup de promptitude, suscita des cris de colère et les réclamations de l'envie. L'impératrice de Russie, inquiète de la puissance de Tyzenhaus, s'associa aux clameurs et exigea du roi qu'il éloignât le trésorier sur le champ. Le roi ne balança pas long-temps, et en 1782, aban-

donna cet homme, qui avait si bien mérité de sa patrie et qui avait rendu d'immenses services au roi lui-même. Sans hésiter, Stanislav-Auguste fit encore plus, il livra Tyzenhaus à ses ennemis acharnés.

66. Chute de Tyzenhaus.

La calomnie la plus ignominieuse, la violence brutale et l'outrage le plus grossier, réussirent jusqu'à tel point, qu'il n'y eut plus de possibilité pour Tyzenhaus de se justifier. Ses persécuteurs se présentèrent à Horodnica comme des brigands, ils s'emparèrent de ce faubourg et de ses majestueux édifices à main armée. Tyzenhaus en sortit à pied, un bâton de pèlerin dans la main et les quitta à jamais. On y pilla, on ruina les manufactures; on refusa aux fabricants et aux ouvriers les subsides convenus. En accusant Tyzenhaus d'être cause d'un million de déficit, on préleva quatre millions sur ses biens fonciers. Le reste de sa fortune fut saisie par quelques particuliers qui trouvèrent les moyens de se l'approprier impunément. Révolté de l'injustice et de l'injure, Tyzenhaus d'un caractère inflexible dans le malheur, trahi et oublié du roi, passa le peu de jours qui lui restaient à vivre dans la capitale, à quelques pas du château de Varsovie, où Stanislav-Auguste, s'abîmait dans ses jouissances, et il y mourut dans la misère, en 1785. Horodnica dépeuplée et déserte, aussi bien que les décombres des magnifiques murailles de Lososna, protestent encore contre la lâche indolence, qui loin de savoir résister à la méchanceté, devint son instrument et son complice. Les manufactures et les fabriques de Tyzenhaus furent négligées et même persécutées. Cependant la main de la destruction, ne fut pas capable de saper jusque dans sa base un monument dont les restes offrirent long-temps encore l'empreinte de la gloire industrielle que la Pologne avait due à ce ministre infortuné. Les fabriques se maintinrent en grande partie et ne cessèrent point de produire et d'alimenter l'industrie nationale. Comme ces idées et ces lumières, contre lesquelles se déclarent l'obscurantisme, la méchanceté et le préjugé : une fois enracinées, elles poussent des

germes bienfaisants, se propagent, se développent à l'avantage de l'humanité, malgré toutes les entraves et malgré les plus indignes persécutions

67. L'obscurantisme et la superstition se dispersent.

L'instruction devait certainement propager les lumières et agir sur les préventions ; mais il n'est pas moins certain que les démarches de plusieurs propriétaires dans leurs terres, les efforts faits en faveur du commerce et de l'industrie, influaient encore plus sur les populations où l'instruction ne pouvait pénétrer sitôt. Au reste, il est très-important d'observer quelle immense révolution s'effectuait parmi le peuple. Elle commença sous les règnes des Saxons et marcha à pas redoublés sous celui de Stanislav-Auguste. Elle fut décidée par un concours très-compliqué d'événements et par une coopération très-variée : il faut cependant remarquer que le clergé y contribua puissamment. On ne peut pas nier que les mœurs dissolues et la conscience dépravée de plusieurs évêques qui ne se couvraient pas du manteau de l'hypocrisie, n'y aient beaucoup concouru (40) : mais le consciencieux bon sens des prélats et du bas clergé, dont la piété sincère et les mœurs rigides édifiaient le peuple, leur soin pastoral, leur doctrine opéraient la grande métamorphose des conceptions du peuple avec plus de succès. Ils s'élevaient contre l'obscurantisme, ils enseignaient la morale; petit-à-petit ils purgeaient les temples et les cérémonies d'amulettes, de pratiques inconvenantes, ils se montraient indifférents envers les observances et les usages qu'avec le temps on devait de plus en plus négliger. Les nonces de la cour de Rome n'osaient y mettre des entraves. Le progrès marchait rapidement. En quelques années on ne voyait plus de ces sombres pratiques superstitieuses, de cette bigoterie hideuse qui allait jusqu'à ensan-

(40) S'il faut rappeler ces noms trop fameux, ce sont : Podoski, Mlodzieiovski, Ostrovski, Massalski, etc., etc.

glanter la piété des fidèles (41) ; le charlatanisme ne pouvait les séduire ; on ne parlait partout qu'en souriant de l'ancienne croyance à la sorcellerie ; on expliquait les phénomènes de la nature d'une manière raisonnable (42) ; l'animosité haineuse cédait à la fraternité parmi les croyants de différents cultes. Le peuple se délivrait d'une multitude de préventions et ne répugnait plus aux nouveautés, aux idées nouvelles qui entraînaient graduellement toute la nation vers une autre position sociale.

68. Administration de l'instruction; les universités.

La suppression des jésuites, qui s'étaient emparés autrefois de l'instruction publique, produisit dans les écoles de tous les pays catholiques un vide immense, qu'il fallait remplir par des établissements nouveaux. Dans beaucoup de pays une partie des revenus appartenant ci-devant aux jésuites, fut destinée à l'éducation; en Pologne, la diète de 1775 les consacra entièrement à cet usage. La fatale commission distributive, comme nous l'avons dit, avait en effet dispersé des fonds considérables et endommagé les ressources qui devaient servir à l'instruction, mais tout le reste, qui entra sous l'administration directe de la commission d'éducation, fut tourné au profit de l'enseignement. Cette commission sut répondre parfaitement au but qui lui était désigné, elle chercha d'abord à préserver le fond de tout accident funeste et à l'augmenter, ne négligeant pourtant rien de ce qui concernait l'amélioration des écoles. Par des mesures sages elle sut faire que les revenus qui étaient d'un million anuellement, s'élevassent en peu d'années jusqu'à un million et demi. En les augmentant ainsi, elle se mit à même de faire de larges dépenses en faveur des sciences. La plus belle tâche

(41) Voyez pour exemple des pratiques bigotes, Laboureur, voyage de Guebriant, vol. I. p. 208, cité dans la note 314 de mes considérations sur l'état politique de l'ancienne Pologne.

(42) Le jésuite Bohomolec, par son judicieux et ingénieux ouvrage, *Le Diable Boîteux*, contribua puissamment à dissiper les préjugés, la superstition et la sorcellerie.

qu'elle s'était proposée, c'était de relever les universités de Iagellon et de Batori, à Krakovie et à Vilna, espérant qu'elle pourrait bientôt se servir de leur savoir, ou au moins que ces hautes fondations seraient un jour d'une utilité importante pour les sciences et les lumières de l'instruction scolaire. L'université de Krakovie, qui datait des siècles les plus reculés et qui jadis brillait de toute sa gloire était tombée depuis dans une apathie et dans une obscurité profonde : elle ne put se remettre sitôt et se placer au niveau des progrès que la science avait fait tout récemment. Celle de Vilna, naguère institution jésuitique, métamorphosée en institution profane, se ressentait de son état précédent, mais elle s'enrichit de plusieurs établissements nouveaux que Tyzenhaus avait érigés à Grodno, et qui furent transportés à Vilna, à l'université; des dépenses assez considérables y furent faites pour achat de livres et agrandissement de l'observatoire (43).

69. Écoles ; ouvrages élémentaires.

La commission d'éducation s'est vue secondée et secourue particulièrement par les piaristes, dans tous ses efforts scientifiques, et dans ses soins pour améliorer l'instruction. La profession des piaristes les destinait à l'enseignement.

(43) La construction de l'observatoire de Vilna fut commencée en 1753, aux dépens d'Elisabeth Puzyna, née Oginska. Avant de mourir, en 1767, cette dame assigna 6000 ducats pour faire venir tous les instruments nécessaires. Le jésuite Poczobut, astronome, depuis recteur de l'université, était déjà observateur depuis 1765, et y continua ses observations infatigables jusqu'à 1807, durant 42 ans. Vers 1750, il dépensa beaucoup de sa propre fortune pour améliorer et augmenter la construction afin de mieux placer le sextant-cavinet, de 6 pieds, etc. — La faculté de médecine, transportée de Grodno à Vilno, comptait plusieurs professeurs étrangers. Il serait long de les nommer : nous signalons seulement le nom du célèbre voyageur Froster, qui illustra l'université de Vilna, avant d'aller en Russie; et le savant naturaliste Gillibert, qui déplacé de Grodno à Vilno, publia son précieux ouvrage : *flora Litvanica.* Ce savant respectable vit encore, et actuellement est professeur à Lyon. La Pologne littéraire lui doit la plus vive reconnaissance et elle lui conserve une gratitude sincère.

Leur collége, fondé par Konarski, forma plusieurs citoyens qui commencèrent à servir utilement leur patrie. Ce collége et sa méthode méritaient donc de servir de modèle, tant pour les écoles qui existaient déjà que pour celles qu'on avait établies à la place des institutions ci-devant tenues par des jésuites, aussi bien que pour toutes les autres, que dirigèrent des moines de différents ordres, basiliens, cîteaux, chanoines réguliers, piaristes, bénédictins et pour les écoles des dissidents particulièrement des calvinistes. Toutes ces institutions recevaient de la haute autorité la bonne impulsion qu'elles en attendaient. D'après le plan des études, la langue latine et la philologie étaient considérées comme la forme de l'instruction scolaire; néanmoins l'enseignement des écoles comprenait toutes les branches des connaissances. En embrassant tout ce qui était relatif aux sciences, on s'occupait principalement de celles qui servent à former un homme et un bon citoyen, et on s'appliquait à l'étude philologique. L'histoire par conséquent, la morale, les notions du droit politique, les principes de l'économie politique étaient cultivés spécialement. Pour les enseigner, il fallait des livres élémentaires; une société élémentaire était donc chargée de pourvoir à un besoin aussi grand, de dresser le plan de l'éducation. Elle n'était pas composée des auteurs des ouvrages élémentaires, mais elle appelait les écrivains à les rédiger, elle appréciait le mérite des publications, et donnait son autorisation. Plusieurs savants indigènes et surtout les piaristes, contractèrent chacun dans leur partie l'obligation d'écrire et de composer des ouvrages élémentaires pour l'usage de la jeunesse. On ne se borna pas à ses propres forces, les étrangers distingués furent aussi invités à coopérer à ce travail important. Condillac, entre autres, prépara un traité de logique; Lullier rédigea des ouvrages de mathématiques pour les colléges de Pologne (44). En effet la commission et la société élé-

(44) La science des mathématiques en Pologne a une immense obligation à Lullier, qui vit encore à Lausanne; qu'il sache que ses ouvrages ont trouvé un excellent traducteur dans Gavronski, et ont préparé admirablement la jeunesse reconnaissante à de hautes études mathématiques.

mentaire n'étaient pas capables de suffire à tous les besoins des écoles nationales. Cependant, tout ce qu'on est parvenu à faire a eu un succès immense. Le mode d'organisation des écoles et le plan d'études adoptés dans la république furent respectés par les étrangers après la chute de la Pologne, et méritèrent leur assentiment avant que leur politique ne commençât à les défigurer; et même après un grand nombre d'années, ce mode d'instruction nationale n'a pas cessé d'influer salutairement sur la nation, qui attend le moment de sa régénération.

70. Le roi protège les sciences, les arts et les spectacles.

La culture des lettres, les lumières, la politesse et les bonnes et élégantes manières françaises qui faisaient des progrès, trouvèrent un amateur zélé dans la personne du roi, et la capitale voyait les fruits de son affabilité et de son activité. Il jouissait d'un revenu d'environ sept millions de florins polonais, ce qui équivalait à un tiers des revenus de l'état : par conséquent on peut dire qu'il était riche. Il consacrait de grandes dépenses à la culture des arts pour lesquels il montrait de la prédilection, mais sa caisse particulière, ne put sous d'autres rapports encore, être tenue dans un ordre aussi parfait que celle de la république, et des dépenses désordonnées le mirent quelquefois dans l'embarras. Il engagea pourtant et fit venir à ses frais des artistes étrangers. Le sculpteur français Lebrun, les peintres italiens Canaletti, célèbre par ses tableaux de perspective, et Bacciarelli, par ses tableaux d'histoire; beaucoup d'autres artistes encore contribuèrent à orner avec leurs ciseaux et leurs pinceaux, les châteaux de Varsovie et de Lazienki (45). Le talent du peintre polonais Smuglevicz, digne élève de Czechovicz, dont il ne surpassa pas le mérite, rivalisait avec

(45) Voici quelques autres artistes étrangers : Norblin, français, peintre et dessinateur; Pink, sculpteur; Jeuffroi, français, graveur en pierre; Rustem, peintre grec, vers la fin de sa vie professeur à l'université de Vilna, aussi bien que le sculpteur le Brun; Dauvigny, danseur.

les étrangers. L'opéra et le ballet excitaient le goût pour les représentations scéniques. Le talent d'Albert Boguslavski créa la scène nationale et forma des artistes nationaux. La comédie surtout anima les écrivains polonais, et développa des talents qui fournirent au théâtre leurs nombreuses productions. Le roi était ravi d'un progrès si sensible. En le voyant assister aux représentations, en le rencontrant à l'atelier du peintre ou aux examens des colléges, en le suivant dans les charmes d'une vie privée, on oubliait qu'il était roi, on ne pensait plus qu'il était bien funeste au pays. Il réunit avec beaucoup de dépenses, sous la direction d'Albertrandi, une bibliothèque bien choisie, une collection de médailles antiques et de gravures, il s'entoura des lumières du siècle, prodigua des encouragements à ceux qui s'appliquaient aux études, distribua des médailles à ceux qui les avaient bien méritées, et récompensa généreusement le travail et le talent. Tous les jeudis il y avait des dîners littéraires à la cour. Le roi affable et prévenant y présidait et partageait son repas avec les savants qu'il attirait à sa table ; on y discutait des objets sérieux, on plaisantait, et la réunion était animée par le génie et l'esprit de nombreux poëtes.

71. Ecrivains.

L'envie d'écrire et de publier des ouvrages multiplia les auteurs. Ceux qui avaient puisé leurs connaissances dans les colléges jésuitiques se distinguaient aussi bien que les élèves des piaristes. Naruszevicz, Virvicz, Poczobut, Piramovicz, Pilchovski, Nagurczevski ex-jésuites ; Vincent et Gaëtan Skrzetuski, Iodlovski, Kopczinski, Théodore Ostrovski, Vaga, de la congrégation des piaristes (46) se distinguèrent spécialement. Un grand nombre d'écrivains de différentes conditions par leurs traductions et leurs ouvrages originaux, propageaient les connaissances utiles, influaient

(46) Lisez et prononcez leur nom : Narouchévitch, Virvitch, Potchoboute, Piramotvich, Pilkhoski, Nagourtchéski, Skrgétouski ; Koptchign'ski, Yodloski, Ostroski.

puissamment sur l'opinion et l'esprit publics. Il ne manquait pas d'habiles auteurs dans les sciences naturelles et dans les mathématiques. Hubé, Kluk, Zaborovski, Lènski, Poczobut, Jean Sniadecki s'y distinguent, bien que cette branche de l'instruction parût la moins importante pour l'époque. La littérature et la politique étaient d'une nécessité beaucoup plus grande et elles étaient traitées et cultivées davantage par les écrivains nationaux. Les publications de ce genre furent plus nombreuses et plus remarquables et donnèrent naissance à des ouvrages assez considérables. Les brochures et les feuilles périodiques se multiplièrent. Le journal du commerce et plusieurs autres journaux répondaient parfaitement au but qu'ils se proposaient. Les journaux littéraires, sous le titre de Mémorial et de Moniteur; ouvrirent un vaste champ aux travaux des amateurs de belles-lettres.

72. Culture de la langue, prose, poésie.

Le mauvais goût qui régnait dans la langue nationale fut entièrement corrigé et déraciné. Les élucubrations profondes de Kopczinski, de Novaczinski et autres sur la langue polonaise et sa grammaire, apprenaient à l'estimer. La prose perfectionnée jadis, par une longue suite d'écrivains et d'orateurs anciens, reparut sur son sol natal avec plus de gloire, car dans son style correct, elle réunit les grâces et l'élégance. Les débats des diètes retentirent d'une éloquence parlementaire claire, coulante, simple, mâle, énergique, vraiment attrayante et empreinte de grandes beautés, qui indiquait le goût et la haute culture de la langue, et qui exprimait les émotions et les sentiments élevés de la nation. Ce perfectionnement était l'œuvre commune des orateurs et auditeurs dignes appréciateurs du talent oratoire, car il n'y a pas de grands orateurs, où les bons auditeurs manquent. La même culture de la langue généralement répandue dans le pays, se faisait voir dans les actes publics, dans les manifestations et les protestations nombreuses de l'époque, où le sentiment national se prononçait solennellement. La facilité d'écrire et d'énoncer ses pensées

se manifestait généralement et sous tous les rapports, et cet idiome, qui autrefois avait fait de faibles progrès dans la poésie, en fit alors d'immenses. Chaque jour vit naître de nombreux aspirants qui, en s'exerçant sur les modèles latins ou français, produisaient des fruits dignes d'être imités à leur tour. Dur et forcé, mais noble et grand en poésie, Naruszévicz égalait les auteurs anciens dont il suivait les traces, dans les satyres, dans les descriptions, dans les odes. Krasicki, plus familiarisé avec les productions françaises, par ses poésies legères, plaisait à tout le monde, et procurait un plaisir inappréciable. Ses poëmes burlesques, ses satires et ses fables pour la plupart épigrammatiques, le distinguent spécialement; il y surpassa les autres et prit la première place parmi les poëtes de la nation. Il s'illustra non moins dans d'autres genres de poésie; dans son épopée, il a su soutenir la hauteur et la grandeur du style, ce qui n'est pas sans mérite. Vèngierski lui disputa la palme de la priorité dans la poésie burlesque, et Niemcévicz rivalisa avec lui dans ses fables dont les sujets, aussi bien que ceux de ses contes, faisant allusion aux événements de l'époque et pleins de saillies spirituelles trouvaient un accueil favorable et exercaient une impression immense sur la pensée civique. Zabłocki excella dans la comédie et son majestueux comique contemple avec orgueil les compositions plus légères qui, tout excellentes qu'elles soient, ne peuvent le surpasser. Trèmbecki éleva sa poésie et particulièrement sa poésie descriptive par un coloris superbe et sublime. Krapinski et Kniaznin (47) répandirent dans leurs chants et dans leurs poésies lyriques la douceur et la naïveté qui enchantent les cœurs sensibles et accessibles aux émotions.

73. La nationalité est affectée par des idées étrangères.

Il faut bien remarquer que les poëtes sus-mentionnés, étaient singulièrement préoccupés des sujets nationaux, ils chantaient les événements de leur patrie, ses héros et leur

(47) Les noms de ces poëtes, se prononcent : Vinguerski, Niémtzévitch, Zablotzki, Trimbétzki, Karpign'ski, Kniaznine.

gloire, les succès et les malheurs du pays, les mœurs et les défauts de la nation. Ils suivaient les formes classiques et en y apportant quelques modifications, il y encadraient spécialement des sujets nationaux. Si la poésie lui rendait ainsi son hommage, la prose par beaucoup d'autres raisons, devait payer son tribut à la nationalité, et s'en occuper particulièrement en traitant de l'histoire, des affaires de l'époque, de l'état social et humanitaire. Cependant l'histoire des autres pays intéressait beaucoup les Polonais, trouvait des traducteurs et des imitateurs. Des écrits politiques sur la situation de l'Europe furent aussi traduits du français, car les Polonais y rencontraient souvent des remarques sur leur propre pays; ils trouvaient qu'on écrivait beaucoup plus, et plus exactement sur la Pologne, en langue française, qu'en tout autre langue. On étudiait Condillac, Rollin, Jean-Jacques Rousseau, Millot, Montesquieu, Voltaire, et grand nombre d'autres auteurs qui trouvaient des traducteurs. C'est par ces traductions, ainsi que par la lecture des ouvrages français, qu'on se familiarisait avec les idées françaises dans les conceptions tant politiques que philosophiques. Il s'en suivait que les idées étrangères exerçaient une impression remarquable sur les ouvrages nationaux, sur ceux mêmes qui examinaient et éclaircissaient les événements historiques de la Pologne et son état social. Les recherches de Loïko et de Naruszevicz, dans l'histoire, celles de Gaëtan Skrzétuski, Ostrovski, Vaga et d'une longue série d'autres auteurs qui s'occupaient des affaires publiques, de la politique intérieure et de la législation, ont prouvé suffisamment combien la politique et la philosophie françaises influaient sur leurs pensées; de sorte qu'ils mirent très-souvent les objets de leur patrie dans le moule étranger, et donnèrent à l'histoire du pays une couleur moins locale et qui défigurait ce caractère national.

74. Questions publiques et sociales.

Jean Potocki dévoilait alors l'histoire primitive de la Pologne. Naruszévicz, par ses recherches assidues, élabora une grande partie de l'histoire nationale du moyen-âge; il

créa un style historique. On travailla beaucoup pour l'histoire nationale et le roi encouragea ces travaux. Dogiel publia un code diplomatique ; Albertrandi fouilla les archives étrangères en Suède et en Italie; les autres, celles du pays ; Loïko se perdait dans les chiffres statistiques· Vaga, Ostrovski, Trèmbicki et beaucoup d'autres recueillirent des lois et des réglements tirés d'anciens statuts et de constitutions dispersées dans de nombreux volumes. Leurs travaux mirent la nation en état de comprendre le défaut de l'ancienne législation et d'insister sur la nécessité d'un code mieux coordonné. On consultait les publicistes étrangers. Jean-Jacques Rousseau et Mably avec d'autres, par leurs considérations sur le gouvernement de Pologne, répondaient aux demandes des confédérés de Bar, et influaient d'une manière décisive sur l'opinion nationale. Les traductions des ouvrages de Beccaria, de Filangieri, de Montesquieu et de tant d'autres de ce genre, devinrent extrêmement utiles dans un pays où des débats venaient de s'engager sur l'existence nationale et sur le bien-être du peuple. André Zamoïski cependant et Stanislav Staszic remuèrent plus efficacement les esprits et excitèrent l'attention publique. Le premier par un projet de législation, par un code qu'il a rédigé en 1778; l'autre, en 1785, par des commentaires sur la biographie du grand citoyen Jean Zamoïski, aristocrate par sa position, puis, par le principe qu'il posa, consolidateur de la république et de la démocratie nobiliaire. Ces commentaires furent plusieurs fois réimprimés. Ces deux ouvrages firent naître de nombreuses discussions sur la situation critique de la Pologne et sur les moyens de la sauver; sur les préjugés et les abus de la noblesse et de son aristocratie, sur les lois communales et la liberté de l'état des paysans, sur la richesse et la prospérité de la Pologne qui aurait pu avoir 100 millions de fl. et en avait seulement 20 de revenu ; qui aurait pu mettre 60 mille hommes sur pied et les maintenir pour sa défense, au lieu de 16 mille hommes de troupes qu'elle tenait pour toute sa sûreté. Ces argumentations ouvrirent les yeux de la nation et relevèrent son courage. L'esprit acquit avec une force nouvelle, l'énergie et la fermeté nécessaires.

VII. Les Diètes. 1776-1788.

75. Préparatifs à la diète de 1776.

Tandis que la nation se disposait à un avenir prospère, tandis qu'elle désirait par des améliorations salutaires parvenir à son but, des hommes vils et sans caractère, gouvernés par des préjugés ou par l'intérêt personnel, se réveillaient en sursaut et se tenaient prêts à arrêter et à faire rétrograder la marche progressive et les sages institutions, à trahir la cause de leur patrie. On le voit, par la dilapidation du bien public, en 1775, par l'acharnement scandaleux en 1782, contre le progrès qui se manifestait d'une manière éclatante en Litvanie; on le verra dans les délibérations législatives des diètes. Le terme de la diète ordinaire approchait et les vœux des citoyens-patriotes appelaient au poste le maréchal André Mokronoski qui jouissait toujours dans le pays de la plus haute considération : Stackelberg lui-même parut le désirer vivement. Mais en même temps il se forma un parti contraire. François-Xavier Branicki, qui avait jadis rendu des services particuliers à Stanislav-Auguste, obtint le bâton de hetman de la couronne au moment où on se plaignait encore de la diminution des prérogatives et du pouvoir de ce titre par l'établissement du conseil permanent. Mécontent de l'amoindrissement de sa dignité, il méditait le renversement des institutions de Stackelberg dans l'idée de relever l'autorité qui venait de lui être déférée. Dans l'espérance d'y réussir plus efficacement, il courut à Pétersbourg et il travailla à détruire le crédit de l'ambassadeur russe à la cour de Varsovie. Mais l'apparition subite et inopinée de Stackelberg dans la capitale de l'empire déjoua cette intrigue. Stackelberg revint à Varsovie et conformément à ses nouvelles instructions et suivant son inclination personnelle, il se montra très-doux et très-affable dans ses résolutions. Branicki, de son côté, ne se déconcerta point, et sans renoncer à son plan, il usa de son influence et d'intrigues dans les délibérations des diétines; il en résulta quelques désordres. Quant à Mokronoski, il accepta volontiers le soin de diriger la diète, se flattant de pouvoir empêcher et de combattre avec plus de

succès les empiétements du hetman, et de porter des remèdes salutaires aux abus de l'intérieur, si l'on ne pouvait se délivrer encore de l'humiliation qui pesait sur la Pologne.

76. Diète de Mokronoski. 1776.

Le 23 septembre de l'année 1776 s'ouvrit la diète ordinaire, présidée pour la couronne par André Mokronoski général inspecteur (plus tard palatin de Mazovie), et pour la Litvanie, par André Oginski, porte-glaive de cette province. Mokronoski emporté par un zèle ardent, et désirant écarter dès les premiers jours, tous les empêchements, parvint par des démarches moins régulières à former une confédération. Celle-ci après avoir ratifié le traité de partage du pays, avait cassé la commission distributive dont le pouvoir, ainsi que celui de la commission judiciaire, avaient été remis à celle de l'éducation. Le conseil permanent obtint le droit dangereux et nuisible, de décider et d'éclaircir les cas douteux des lois; mais l'affermissement de son pouvoir contribua à restreindre davantage celui des ministres. On s'occupa des finances avec succès. Elles étaient en désordre et souffraient comme nous l'avons dit un déficit écrasant. La diète de Mokronovski remédiant à ce mal, régla leur marche pour les années suivantes. On avait senti le besoin impérieux d'une nouvelle législation, car celle qui existait depuis plusieurs siècles, ayant été introduite successivement et selon la nécessité du temps, exposait la gestion de la justice au désordre et à l'arbitraire. Le roi en présentant la motion demanda qu'on en chargeât une seule personne et il indiqua André Zamoïski, comme seul capable de remplir cette tâche imposante. La proposition fut agréée avec enthousiasme et avec des acclamations unanimes : le roi en fut ému jusqu'aux larmes. On donna deux ans à Zamoïski, pour composer un code adapté le mieux possible aux besoins de l'état social.

77. Code de Zamoïski; des personnes.

Le code d'André Zamoïski était déjà terminé en 1778, cependant il ne fut pas présenté à la diète de la même année, présidée par Louis Tiszkievicz, greffier de la Litvanie,

mais bien à l'époque de la diète suivante, en 1780, dont le maréchal fut Antoine Malachovski, secrétaire de la couronne. Dans son travail, le législateur André Zamoïski évita de s'appuyer sur de pures théories qu'on n'aurait pu appliquer, sans irriter l'opinion de la nation, qui avait ses préventions et ses habitudes profondément enracinées ; il évita aussi de suivre et d'arranger dans un système unique tout ce que l'usage et la coutume avaient sanctionné, car il se serai trouvé dans le cas d'autoriser et d'approuver par sa voix législative au maintien des anciens préjugés et des vieux abus. Il tint le juste milieu afin de mieux réussir, en passant légèrement sur quelques préventions à détruire les plus intolérables. Il osa plus qu'il ne convenait encore aux circonstances et aux dispositions du moment. Il existait en Pologne une énorme distinction et une forte séparation entre les différentes classes d'habitants. Le législateur, désirant les rapprocher civilement, établit dans son code la facilité de conclure des mariages entre les nobles et les bourgeois, sans cependant oser accorder un partage égal de la fortune entre les sœurs et les frères, sans détruire l'ancienne loi qui faisait perdre la noblesse à tous ceux qui s'occupaient de métiers ou de commerce où l'on se sert d'aunes ou de pintes. Il considère les paysans comme libres, mais attachés à la glèbe. Leur mariage désormais devait se faire d'après leur pleine volonté, sans entrave de la part de leurs seigneurs, sans demander leur consentement. Il voulait qu'un des enfants après le décès du père fut attaché à la terre, et que les autres eussent le choix libre de pourvoir à leur existence comme bon leur semblerait, et comme chacun d'eux pourrait le faire. Les écoles primaires et paroissiales devaient être multipliées pour développer l'intelligence de toutes les classes et les préparer à un meilleur sort.

78. Justice selon le code de Zamoïski.

En Pologne, les Juifs, les bourgeois, le clergé et les nobles avaient une loi différente et une justice particulière, tandis que les paysans n'en avaient aucune. Le législateur vou-

lait établir les mêmes lois et les mêmes tribunaux pour tous les états et pour toutes les classes d'habitants. La juridiction devait subir donc quelques changements. La justice de grod serait retirée aux starostes, elle deviendrait royale, de manière que parmi les huit juges présentés par la nation, le roi en choisirait quatre. Chaque palatinat devait avoir une justice terrestre, dont le roi, sur les candidats présentés par les électeurs, nommerait les juges pour cinq ans. L'appel de ces deux justices de première instance serait porté aux tribunaux supérieurs; le procès et l'enquête devaient rester publics. La loi allemande ou teutonique serait conservée aux villes privilégiées ; au reste, il n'y aurait désormais qu'une loi pour tous. Les Juifs seraient soumis à la même juridiction que les chrétiens. L'instigateur, c'est-à-dire, le procureur assisterait le paysan devant le grod. Le clergé, s'il tenait à conserver sa justice ecclésiastique, serait obligé de terminer toutes les questions en litige dans le pays sans recourir ailleurs, ses débats ne devaient être suivis que dans la langue polonaise. (48).

79. Code de Zamoïski désapprouvé par la diète d'André Malachovski, 1780.

A peine ce code fut-il imprimé et rendu public, que les starostes, les palatins, les starostes-généraux, les maréchaux, les hetmans, le nonce du pape et l'influence étrangère tâchèrent de le représenter sous les points de vue les plus défavorables; afin de séduire le bon sens de la noblesse, on fit croire aux uns qu'il portait l'empreinte de l'hérésie, aux

(48) André Zamoïski cherchant les avis des hommes éclairés, avait pour collaborateurs Christophe Szembek, évêque de Plotzk ; Joachim Chreptovicz, vice-chancelier de Litvanie; Vengrzecki, Grocholski et plusieurs autres; Joseph Vybicki tenait la plume et était le plus laborieux. Malgré les concessions qu'ils faisaient aux préjugés et par lesquelles ils voulaient captiver le consentement de tous les représentants législateurs, ils doutaient du succès de leur code. « Le navire a déjà quitté les bords, il faut se livrer aux orages, » répondait Zamoïski en encourageant ses collaborateurs (Léonard Chodzko, Pol. illustrée).

autres qu'il ne pouvait manquer de provoquer la rébellion des paysans contre leurs seigneurs; enfin qu'il portait atteinte à la pureté du sang noble et que, par conséquent, ses lois devenaient le tombeau de la liberté. C'est avec de semblables préventions que les nonces, égarés ou soudoyés, se réunirent à la diète de 1780. A peine le code y fut-il présenté, que des emportements furieux saisirent la chambre. Sokolnicki, nonce de Poznanie, le premier, jeta par terre les trois volumes du code et les foula aux pieds, vociférant contre l'œuvre et l'auteur. D'après l'avis du prince Stanislav Lubomirski, maréchal de la couronne, ainsi que sur la motion de Kamienski, nonce de Volynie, dans les journées du 31 octobre et du 2 novembre, au milieu des cris tumultueux et des récriminations forcenées, qui appelaient André Zamoïski traître à la patrie, l'accusant d'attenter à la liberté et aux privilèges des nobles, on déclara sa législation digne du bûcher : le code projeté fut d'une manière illégale et scandaleuse, sans aucune délibération, dédaigneusement repoussé. Et ce ne fut que par l'intervention d'Antoine Malachovski, maréchal de la diète, et de quelques nonces, qu'on obtint avec peine des ménagements dans le décret qui écartait le code. Il est visible que plusieurs idées énoncées dans ce projet apparurent prématurément au corps législatif, mais elles arrivèrent à temps pour qu'on pût se familiariser d'avance avec elles. Sans vouloir les discuter ni les prendre en considération, on savait cependant ce qu'on rejetait Les dix années subséquentes servirent de délibération mieux réfléchie et firent naître d'autres sentiments lorsque dans la même enceinte, ce corps législatif mettait en avant et prenait en mûre considération les idées puisées dans ce code qu'il avait précédemment scandaleusement désavoué.

80. On réfléchit.

Si la république, continuellement contrariée dans son abaissement, ne pouvait pas arriver tout d'un coup aux améliorations, il n'en est pas moins vrai qu'elle s'était mise sur un pied plus respectable et qu'elle aspirait vivement à un meilleur sort. Depuis l'année 1775, toutes les cor-

rections et les modifications législatives, les affaires financières et administratives fléchissaient sous la prépondérante influence des ministres russes. L'ambassadeur de Russie gouvernait la Pologne. Cependant, le bon esprit se propageant généralement, se manifesta dans maintes délibérations, d'une manière éclatante. Les diètes se tinrent avec plus d'ordre : elles examinèrent plus sérieusement la marche et les comptes-rendus des pouvoirs exécutifs; s'il arrivait qu'une discussion se montrait plus animée, plus orageuse, il n'y avait pas d'exemple qu'on essayât de l'arrêter ou de l'annuler, par le *liberum veto;* telle était la force de l'opinion, et tel était le mépris dans lequel était tombé cet instrument dangereux, tant il était déconsidéré, et réduit à l'état d'épuisement par les violences précédentes. Le véto prononcé dans toutes les formalités, fut violé d'abord par les Czartoryski; et ensuite par la violence de Poninski, qui arrêta son effet avant qu'il fut proféré et empêcha sa manifestation définitive. Ainsi cet instrument dangereux de la liberté fut d'abord monstrueusement défiguré et à la fin détruit, comme tant d'autres qui soutenaient les institutions de la république qui furent remplacés par des formes différentes, plus régulières, plus conformes à la monarchie modérée du gouvernement mixte. A chaque diète, on s'occupait du projet d'augmenter l'armée, on s'appliquait à son amélioration, on s'efforçait de maintenir l'ordre dans le trésor public, Sous tous les rapports le roi lui-même faisait preuve d'activité, et en effet l'armée et le trésor se virent rétablis sur un pied plus conforme et plus respectable. C'est sous de tels auspices que se passèrent les diètes sus-mentionnées, de 1776, 1778 et 1780.

81. Diètes orageuses, 1782, 1784, 1786.

La diète qui fut ouverte en 1782, sous la présidence de Kazimir Krasinski, quartier-maître (obozny) de la couronne, fut très-agitée au sujet de Soltik, évêque de Krakovie. Ce citoyen, de retour après plusieurs années de détention dans un climat glacé et éloigné de sa patrie, parut d'abord aussi actif qu'il l'avait été autrefois : mais affaibli physiquement dans sa longue solitude, ses faculté

morales commencèrent aussi à faiblir, et sa raison se dérangea au point qu'il fallut l'écarter de la régie de ses biens et de l'administration de son diocèse. Le souvenir des vertus et des souffrances de ce vieillard respectable lui procurèrent des amis et des défenseurs qui voulurent lui conserver l'administration de ses biens et son autorité, sans égard pour son état mental. L'acharnement de part et d'autre se prolongea et empêcha l'acquittement des magistrats. La diète suivante, assemblée en 1784 à Grodno, sous la présidence de François-Xavier Chominski, se distingua par un accord et une unanimité édifiante. Les magistrats furent acquittés et la diète décréta l'accélération de l'exécution des sentences judiciaires. Néanmoins, vers la fin de la même diète, l'intrigue de la fameuse Dougromov, française d'origine, jeta le brandon de la mésintelligence dans la famille royale. Dougromov se constitua accusatrice de l'attentat contre la vie du roi, médité par plusieurs personnages distingués entre lesquels elle nomma Czartoryski. Cette femme fut punie par l'exposition au carcan (49); mais plusieurs seigneurs du pays ayant été appelés à l'enquête judiciaire, cet événement produisit un mécontentement si grand que la diète de 1786, sous la présidence de Stanislav Gadomski, se termina sans rien conclure. C'est de cette manière que se passèrent les autres diètes, savoir de 1782, 1784 et 1786, avant la mémorable et brillante époque de la diète constituante de quatre ans.

(49) La femme Ougroumof ou d'Ougromov, née dans les Pays-Bas, était de la famille de Néri; elle fut mariée en secondes noces avec Alexandre Ougroumof, russe de nation. Elle s'était établie en Pologne depuis 1767. Femme d'une grande beauté, elle eut très-souvent recours aux intrigues pour subvenir aux dépenses démesurées auxquelles elle se livrait. A cet effet elle accusa faussement les personnes qui entouraient le roi lors de son séjour à Grodno; elle suivit la même intrigue en croyant pouvoir découvrir le complot, contre les jours du prince Adam-Kazimir Czartoryski. Cette affaire a été dans son temps une des causes célèbres. Cette femme subit la flétrissure le 22 avril 1785 (L. Chodzko).

TROISIÈME PÉRIODE.

CHUTE ET RÉFORME.

DEPUIS 1788 JUSQUA 1792, QUATRE ANS.

VIII. Diète constituante.

82. Projet contre la Turquie.

Le cabinet de Pétersbourg fixant un œil avare sur la Turquie, revenait souvent au projet d'expulser les Turcs de l'Europe, de délivrer la Grèce et de rétablir l'empire d'Orient, en les soumettant à sa domination. Si au renouvellement des différends et des guerres contre la Turquie, il ne compromit point publiquement ses idées favorites, néanmoins ses projets parurent acquérir plus de maturité, lorsque Patiomkine dirigea les affaires de l'empire. Le dernier traité avec la Porte-Ottomane, conclu en 1774, à Kaïnardji, garantissait l'indépendance de la Krimée; c'était soumettre cette province importante au protectorat de la Russie. Effectivement, en 1782, la Krimée se courba sous sa suprématie, et bientôt, en 1784, elle fut occupée et changée en un gouvernement et incorporée à l'empire russe. La Turquie se vit obligée de ratifier cette rapine, ce démembrement pacifique. En 1787, l'impératrice Catherine II alla visiter cette nouvelle acquisition et le 7 mai Stanislav-Auguste la rencontra à Kaniov; au mois de juin l'empereur Joseph II, héritier de toutes les couronnes de Marie-Thérèse sa mère, après le décès de celle-ci, vint aussi à ce rendez-vous et accompagna Catherine II, jusqu'à Cherson en Krimée; mais son retour dans ses états fut d'autant plus rapide, qu'une révolte en Belgique exigea sa présence et son attention la plus sérieuse. Il semblait que la réunion de ces trois têtes couronnées

avait pour objet la déclaration de guerre contre la Porte-Ottomane : cependant la décision formelle n'en transpira pas dans le public; Stanislav-Auguste, de retour, fut seulement empressé d'élever à Lazienki, près de Varsovie où était son château d'été, une statue équestre de Jean Sobieski foulant aux pieds les Turcs, et de donner des spectacles analogues. Il ne pouvait en effet entreprendre la guerre avec la Turquie, parce que les états de la république n'auraient jamais consenti à combattre une puissance qui maintenait religieusement les traités de paix et d'amitié avec elle, et bientôt la Prusse dissuada la cour de Varsovie, de prendre aucune participation à la guerre contre la Porte-Ottomane. Les deux autres puissances déclarèrent la guerre. Dans la même année de 1787, au mois d'août, la Russie commença ses hostilités contre les Turcs ; l'Autriche suivit bientôt son exemple. Mais si la première, victorieuse, triomphait sur l'ennemi, l'autre ne pouvait jouir de la même fortune, ayant à redouter les événements qui se passaient en Belgique, où l'irritation, l'insurrection et les révoltes étaient loin d'être assoupies.

88. La puissance de la Russie fait ombrage à la Prusse et à l'Angleterre.

Cependant la guerre de la Turquie ne pouvait être indifférente aux intérêts et à la politique des autres cabinets. L'Angleterre et la Hollande craignaient que la Russie et l'Autriche ne devinssent trop puissantes et ne déchirassent la Turquie. La Prusse regardait ces événements d'un œil inquiet. Après la mort de Frédéric II, son neveu, Frédéric-Guillaume II, lui succéda. Ce prince ne suivit pas longtemps la politique de son oncle, si ce n'est son astuce et sa mauvaise foi. Il se vit sous l'influence des partis français ou anglais ; il prêta l'oreille aux intrigues superstitieuses qui l'entouraient et le trompaient; il s'attacha au parti de l'Angleterre, dont le ministre Hertzberg était le chef. Celui-ci possédant toute la confiance de son maître Frédéric-Guillaume II, traça un nouveau plan, dont le but tendait si non à abaisser l'Autriche, du moins à la tenir dans des bornes resserrées aussi bien que la Russie son alliée; il espérait que

par cette intervention diplomatique, le royaume de Prusse pourrait à l'occasion favorable s'accroître extérieurement par quelques acquisitions. A cet effet une armée considérable fut réunie dans la Silésie pour observer les chances de la guerre des deux puissances impériales. En même temps, le cabinet de Berlin, conjointement avec celui de la Grande-Bretagne, excitait la Suède et la Pologne, en leur faisant entrevoir comme prochain le moment favorable pour se délivrer de l'influence de la Russie. Le pétulant Gustave III, roi de Suède, après avoir introduit plusieurs améliorations dans son pays, déclara la guerre à la Russie. Quant à la Pologne, elle n'avait pas dans son roi un homme aussi entreprenant, mais, travaillée par la Grande-Bretagne et la Prusse qui se tenaient toutes deux prêtes à la guerre, s'il fallait la soutenir, elle se mit dans une attitude respectable, et voyant la Russie occupée de deux guerres différentes, elle commença d'un pas hardi et bien réfléchi, une réforme intérieure qui devait la soustraire à la déplorable influence du cabinet de Pétersbourg.

84. La diète encouragée par la Prusse et l'Angleterre, 1788.

Vers la même époque, approchait aussi le terme d'une diète ordinaire. Elle fut ouverte le 6 octobre 1788 et le jour suivant; dans le but d'assurer la marche de ses travaux, on avait formé unanimement une confédération présidée par les maréchaux de la diète, dont l'un était Stanislav-Nalencz Malachovski, référendaire de la couronne et nonce de Sieradz; l'autre, Kazimir-Nestor Sapiéha, général d'artillerie de Litvanie. Cette diète, à cause de sa longue durée, de ses grands travaux et du nombre des nonces qui la composaient, double de ce qu'il était d'ordinaire, fut appelée diète de quatre ans, grande diète ou diète double, ou enfin diète constituante, parce qu'elle devait proclamer une nouvelle constitution; diète qui ne vit pas sa clôture, parce qu'après une durée de quatre ans, elle suspendit ses délibérations et ne les reprit pas depuis. Le 18 novembre 1788, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, déclarait officiellement qu'aucune garantie russe, imposée à la constitution existante en Pologne, ne devait em-

pêcher les Polonais de changer celle-ci, ni mettre des entraves à la liberté nationale et à l'indépendance de la république. Il recherchait l'alliance de la Pologne, en déclarant écarter toutes les difficultés qui pourraient l'entraver. Tantôt immédiatement par lui-même, tantôt par l'organe de ses ministres Buchholtz ou Lucchésini, il ne cessait de soutenir les nonces et de les encourager à une activité sans relâche, Haïles, ministre résident d'Angleterre appuyant les propositions du cabinet de Berlin, faisait entrevoir aux Polonais des espérances non moins brillantes pour la cause de leur indépendance nationale. A la séance du 9 décembre 1789, on nomma et l'on envoya auprès des cours étrangères les ministres suivants : Pierre Potocki, staroste de Szczirzec, en Turquie; Adam Rzevuski, en Danemark; Georges Potocki, staroste de Tlomackie, en Suède; Michel Ctéophas Oginski porte-glaive de Litvanie, en Hollande; le prince Joseph Czartoryski, pourvoyeur de la table (stolnik) de Litvanie, à Berlin; Jean Nepomucène Malachovski, à Dresde; Thaddée Morski, en Espagne; François Bukaty, à Londres; Stanislav-Kostka Potocki, en France; Félix Potocki, général d'artillerie de la couronne, à Pétersbourg.

85. Les partis, le roi se réunit à la nation.

Les opinions différentes des membres de la diète, influaient infiniment sur la formation des partis. Le plus puissant et le seul national, comme le temps le prouva, fut le parti qui dirigeait les délibérations de la diète, appuyé sur l'amitié du roi de Prusse, sans égard aux traités existants entre la Pologne et la Russie, traités dérogeant à l'indépendance et à la libre discussion. Les autres partis contraires au précédent étaient loin de vouloir offenser la Russie, encore moins de rompre avec elle, et déclaraient leur résolution de rester fidèles aux traités existants avec cette puissance. Cependant la diversité de leurs intérêts, enfanta la mésintelligence, et l'on compta d'abord, trois partis russes, savoir: celui du roi, celui de Félix Potocki et celui de Patiomkine, à la tête duquel se plaça François-Xavier Branicki, hetman de la couronne, marié à Engelhardt,

nièce de Patiomkine, feld-maréchal de Russie. En peu de temps, il ne resta que ce dernier : le parti de Félix Potocki fut dissous; celui du roi, affaibli par les intrigues de Branicki, se réunit au parti national qui formait le parti patriotique allié de la Prusse. Certainement, dans les votes de la chambre, cette réunion valait quelque chose : mais la jonction du roi au parti patriote n'était qu'une convenance peut-être nécessaire, mais désagréable, fastidieuse, fictive, et fausse au fond. La position de Stanislav-Auguste était triste et vraiment rebutante. Il s'était aliéné l'aristocratie qui ne se rapprochait de lui qu'avec dédain. Elle lui reprochait qu'il s'entourait de gens obscurs, qu'il se fiait à des favoris et à des aventuriers de basse extraction (50). Qu'on ne pense pas qu'il ait gagné par ce choix l'opinion populaire. Les commotions patriotiques auxquelles il n'avait nullement participé, et contre lesquelles il s'était déclaré; son élévation à la royauté par la Russie, qui le soutenait sur le trône; tant de manifestations nationales contre lui; sa servitude de vingt années, avaient avili sa personne. Il affectait de protéger le talent, et les gens de caractère le méprisaient, et beaucoup d'hommes de talent supérieur évitaient jusqu'à ses réunions littéraires. Dans l'ombre d'une gravité majestueuse, sa vie déréglée contribuait à sa déconsidération. On comptait ses conseillers de confidence et de confiance dévoués à la Russie. Lui, jouet de leur politique, se consolait dans ses intimités avec ses deux frères, le primat Michel-Georges et l'aîné Kazimir. Quel succès pouvait donc produire l'alliance des patriotes avec ce chef d'état. Aussi, malgré la réunion du roi et des patriotes, une bonne harmonie et une certaine confiance n'arrivèrent entre eux que bien tard. Sans égard pour de fâcheux antécédents, on se rappelait qu'à la diète même le roi avait parlé longtemps en faveur de l'alliance avec la Russie, de la bonne volonté de l'impératrice, de sa magnanimité. Il écoutait avec calme et patience, les reproches sévères de ses

(50) On comptait parmi ses favoris Komarzevski, Kortipelli kurlandais, employés dans des missions particulières et diplomatiques; Arnold Byszevski son ancien domestique; Ryx son fidèle valet de chambre, etc.

antagonistes ; il était maintes fois impossible aux orateurs plus emportés de ne pas lui faire sentir publiquement que ses anciennes liaisons avec Catherine II, étaient les causes de tous les malheurs du pays. Sa participation continuelle à toutes les opérations de la diète, son intimité avec le cabinet de Berlin lorsqu'elles furent plus éprouvées, rapprochèrent enfin les esprits. On répétait avec contentement : « Le roi avec la nation et la nation avec le roi. » La confiance mutuelle reparut enfin, l'influence et la coopération directe de Stanislav-Auguste aux travaux de la diète, en animèrent la marche et semblèrent en consolider les résultats.

86. Manière d'agir du parti russe.

Au milieu de ces événements, le parti de Branicki Pattomkine, était le seul implacable dans ses résolutions ; faisant toujours valoir la nécessité de l'amitié de la Russie, il défendait les institutions arrêtées sous sa protection et formait l'opposition la plus rusée et la plus opiniâtre. Les travaux de la diète languissaient au milieu des empêchements qu'il suscitait. Cette opposition envenimait des débats interminables, absorbait par des discussions fatiguantes un temps précieux, proposait des questions minutieuses et sans conséquence, engageait à les examiner, pour entraver la marche des affaires majeures et de plus haute importance. Autant ces amis de la perturbation proféraient de cris et causaient de tumulte en persistant dans leurs résolutions coupables, autant les patriotes paraissaient calmes et persévérants, pleins de dignité et inébranlables. L'éloquence d'un grand nombre d'orateurs, d'Ignace et de Stanislav-Kostka Potocki, de Pie-Kicinski, de Julien Niemcevicz, de Weissenhof et de tant d'autres, renversait les argumentations du parti ennemi. Une tournure adroite, donnée aux débats de l'assemblée, la bienveillance et la modération avec lesquelles les objections étaient écoutées avaient plus d'une fois écarté les contrariétés. On chercha les moyens de gagner les opposants, mais ces démarches restèrent sans résultats, très-souvent mêmes elles devinrent nuisibles. On voulut les calmer, en les invitant à participer à l'exécution de ce

qui avait été décrété. Eux-mêmes s'empressaient à obéir dans tous les cas où l'on mettait en exécution les lois décidées contre leur avis : mais leur but parut évident, lorsqu'on eût remarqué qu'ils le faisaient pour déranger et paralyser l'exécution de ces décisions qu'ils n'avaient pas eu assez de force pour arrêter dans la chambre législative.

87. L'armée.

La proposition de porter l'armée nationale à cent mille hommes fut agréée bientôt : mais lorsqu'on en vint au mode d'organisation, Branicki obtint que la cavalerie, composée des nobles, formerait la principale force nationale, et que les réglements de celle-là seraient communs aux régiments de cavalerie de l'armée de ligne. On négligea l'infanterie et sa disproportion avec le nombre de la cavalerie fut immense. A cette occasion le roi éprouva cette méfiance qu'on nourrissait encore pour lui. Au lieu de le charger de l'administration de l'armée comme il le désirait, on proposa d'établir à cet effet une commission qui serait indépendante de lui. Après une séance très-orageuse, on convint qu'il y aurait à ce sujet deux délibérations, deux tours de votes : aux suffrages publics la proposition fut rejetée par 149 voix contre 114 ; au scrutin secret elle fut admise à la pluralité de 140, contre 122. Le roi en fut vivement affecté. Plusieurs membres de l'opposition, firent partie de la commission et leur présence et leurs menées y furent funestes pour l'armée. Enfin, comme au milieu des entraves alimentées par l'intrigue, il était impossible d'organiser les cent mille hommes, on se contenta de limiter ce nombre à un effectif de soixante mille.

88. L'impératrice de Russie fomente des troubles ; Poninski puni.

Durant la gestion de la diète, du côté du sud-est de la Pologne se manifestèrent dans la classe du peuple des symptômes de révolte et une disposition prononcée au renouvellement du carnage dont la Pologne avait ressenti quelque

temps auparavant les effets si terribles. Après une enquête faite à ce sujet, on découvrit que c'étaient des machinations tramées par Sadkovski, archimandrite, grec désuni, évêque de Sluck. Un oukaz de l'impératrice l'avait placé, en 1783, dans le diocèse de Sluck, et pendant toutes les années suivantes, Sadkovski témoigna une invincible répugnance à remplir ce qu'il devait à la république, comme citoyen et comme fonctionnaire; il éludait toutes les sommations et se réfugiait dans des restrictions qui démontraient son infidélité; il prêchait à ses ouailles une soumission directe à l'impératrice, et cherchait à séduire le peuple, à surprendre sa religion jusqu'à tel point, qu'il lui arrachait un serment de fidélité à l'impératrice Catherine II, comme chef suprême de l'église qui devait dominer; enfin, inspiré par elle, il préparait et distribuait des armes pour soutenir sa cause. Cet événement fut pris en mûre considération par la diète, et le 20 mai 1789, on nomma une députation à cet effet. L'arrestation du chef et de ses principaux agents déconcerta le reste des conjurés; des troupes furent envoyées dans tous les cantons suspects et la diète, contente d'avoir prévenu un grand danger, régla l'organisation de la hiérarchie de l'église grecque non-unie, à la satisfaction du clergé qui exalta la sagesse et la bienfaisance de la république. L'affaire de Poninski, ancien maréchal de la diète, fit perdre beaucoup plus de temps en discussions prolongées. Celui-ci, enrichi des biens nationaux des starosties, ayant à cette époque dissipé sa fortune, se trouva ruiné quoiqu'il conservât toujours la place de grand trésorier de la couronne. Le parti de Branicki prévoyait bien que cette affaire absorberait beaucoup de temps, c'est pourquoi, il s'efforçait par tous les moyens de la maintenir en discussion, quoique les crimes de Poninski fussent si palpables, que Suchodolski, nonce de Chelm, et Suchorzevski, nonce de Kalisz, tous deux entièrement dévoués à la Russie, s'étaient constitués volontairement prisonniers pour que Poninski fut immédiatement arrêté et emprisonné. Enfin le décret du 1 septembre 1790, condamna Poninski à la peine de l'exil; privé de toutes ses dignités et fonctions, dépouillé de ses ordres, déchu de sa noblesse, il devait être conduit par les prin-

cipales rues de la capitale avec un crieur public qui répéterait à chaque carrefour : « C'est ainsi qu'on punit les les traîtres à la patrie. » Son inculpation entraîna devant la justice plusieurs de ses complices, qui s'étaient gorgés des starosties, conjointement avec lui. Comme ils étaient presque tous du parti de Branicki, on s'évertua pour détourner l'orage, qui pouvait les dépouiller de leur gaspillage, à former de nouveaux projets, afin d'augmenter par d'autres ressources le revenu de la république, augmentation dont le besoin devenait indispensable si l'on voulait arriver à l'effectif de cent mille hommes de troupes.

89. Impôts; revenus.

On s'empara des biens immenses de l'évêque de Krakowie et de son duché de Sievierz, au profit du fisc : par ce moyen on augmenta considérablement les ressources du trésor. En même temps les impôts du clergé furent doublés ; plusieurs taxes élevées; enfin l'impôt foncier, ou une dîme de 10 pour cent imposée sur le revenu de tous les propriétaires terrestres, faisait espérer que dans un court espace de temps, le trésor de la république serait rempli et suffisamment pourvu. Cependant malgré la facilité avec laquelle l'impôt de la dîme foncière fut agréé, malgré le zèle d'un très-grand nombre de citoyens, qui, sans craindre d'obérer leurs biens, le déterminaient volontairement au-dessus de leur revenu, on vit s'élever de plus grandes difficultés lorsqu'on voulut le mettre à exécution; et à peine les commissions lustratives, instituées pour établir le cadastre, parvinrent-elles à les aplanir. Par cet impôt, la république vit ses revenus augmentés de dix millions. On procéda aussi à la nouvelle taxation des starosties, car les possesseurs des starosties qui payaient jusqu'alors le quart de leurs revenus, furent tenus depuis de verser la moitié du même revenu. Or, la nouvelle taxation des lustrateurs des starosties, rapporta cinq millions, ce qui faisait dix fois autant que donnait l'ancienne quarte. Comme par tous ces moyens on ne put encore arriver au bilan désiré, la dépense excédait encore de 5 à 6 millions, pour subvenir à ce manque, on décréta à

l'unanimité un emprunt de dix millions pour la couronne et de trois millions pour la Litvanie. On avait fait aussi plusieurs fois la motion de vendre les starosties successivement. Ce projet fut enfin décrété par les suffrages à hautes voix de 123 membres contre 81 ; dans le scrutin, de 105 contre 93, et à la proposition de Stanislav Soltik, nonce de Krakovie, les possesseurs furent subitement dépouillés.

90. Rupture avec la Russie, alliance avec la Prusse.

La diète remua bientôt l'ancien bâtiment de la république sur tous les points, mais dans sa marche lente et réfléchie, elle remplaçait par des modifications et des changements tout ce qui devait être abrogé successivement et partiellement, en apparence sans aucun plan, et ce n'est qu'après un certain laps de temps, qu'elle est arrivée à s'occuper de l'ensemble de la constitution. L'occasion se présenta lorsque le conseil permanent, produit d'un protectorat arbitrairement établi, fut cassé sans difficulté dans la séance du 19 janvier 1789. C'était décidément rompre avec la Russie. A l'exemple du primat, Michel-Georges Poniatovski, frère du roi, environ trente sénateurs et nonces s'abstinrent de donner leurs votes ; il se trouva cent vingt-deux votes pour la suppression et onze contre. Le conseil permanent fut donc aboli, et on sentit alors plus que jamais le besoin d'une nouvelle constitution, et de changements nécessaires, dans différentes branches d'administration. Le cabinet de Berlin, tant par des lettres particulières du roi de Prusse que par des notes officielles présentées par son ministre Luchésini ne cessait d'appuyer ce projet; d'un autre côté, le ministre d'Angleterre Haïles continuait aussi à encourager les Polonais à s'en occuper sérieusement. Plus on s'éloignait du cabinet de Pétersbourg, plus se fortifiaient les intimités avec la cour de Berlin. Frédéric Guillaume II, instruit par des communications officielles de la diète, du progrès de ses délibérations, approuvait toutes les décisions, et désirait contracter avec la république une alliance défensive, dans laquelle il offrait de fournir une infanterie proportionnée à la cavalerie polonaise.

Luchésini ne dissimulait pas que le roi de Prusse désirait vivement la souveraineté de Thorn t de Dantzick, qui, enclavées dans ses possessions, se trouvaient dans une position gênante, toutefois il ajoutait que si cette proposition paraissait faire quelqu'ombrage, il avait ordre de déclarer que le roi de Prusse n'insistait pas; Frédéric-Guillaume lui-même, quelque jours après la conclusion du traité, le 11 avril 1790, écrivit à Stanislav-Auguste qu'il retirait cette proposition, pour écarter toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer aux deux traités d'alliance et de commerce. L'alliance fut en effet décrétée dans la séance du 15 mars, conclue le 29 mars, et ratifiée le 5 avril 1790. En même temps les bases de la constitution furent arrêtées.

91. Lois fondamentales; la constitution décrétée.

Déjà le 7 septembre 1789, on nomma une députation qui devait rédiger la charte constitutionnelle et gouvernementale. L'opposition ne cessant de fatiguer la diète, provoqua alors les discussions sur les lois fondamentales (kardinalné) qu'on séparait de la constitution, comme principe vital de l'existence de la république. A cette occasion, la conservation de l'intégrité du pays, sans la moindre atteinte aux limites de la république, passa sans obstacles. Les autres articles fondamentaux subirent plus de discussions. On demanda, qu'au mois de décembre 1789, la députation chargée de la nouvelle constitution soumît à la délibération de la diète les bases de la charte future. Ces bases présentées au nombre de huit articles, et les débats qu'elles entraînèrent, se compliquèrent avec les discussions sur les lois fondamentales. Cependant, à la séance du 29 mars 1790, les huit articles furent unanimement agréés et sanctionnés. On souleva enfin une question aussi grave que délicate, celle de changer le trône électif en héréditaire. Elle fit taire les débats prolongés sur les lois fondamentales et fut renvoyée de la diète aux diétines, afin que toute la nation participât à une décision d'une aussi haute importance.

92. Longueur des débats, leur publicité.

Les débats de la diète, soutenus constamment depuis deux ans, déjà plus solennels que tous les précédents, par leur longue durée, attirèrent dans la capitale un concours immense de citoyens de toute la Pologne et de la Litvanie, empressés à suivre de près l'œuvre importante du salut de la patrie. La population de la capitale s'augmenta d'un tiers à peu près. Chaque jour une foule innombrable de curieux encombrait les salles des discussions publiques. Ils portaient le nom d'arbitres, comme s'ils étaient envoyés par l'opinion publique, pour aller entendre et apprécier les délibérations, pour être rapporteurs de ce qui se passait dans l'enceinte des chambres. Effectivement ils propageaient les différents avis énoncés par les représentants de la nation et les discussions qu'on y avait engagées. Par leur organe et par les journaux, la tribune trouvait partout un retentissement. En même temps, la presse secourait immensément l'œuvre civique, lorsque les hommes d'état et grand nombre de citoyens, dont la pensée était préoccupée de hautes questions, s'empressaient à les scruter, à communiquer au public leurs propres idées et des lumières avidement recherchées. Chaque projet important qui devait être présenté à la diète était précédemment approfondi, soutenu ou combattu, dans des conversations de familles, dans des réunions civiques et par de nombreux écrivains (51). Les objets se

(51) C'était une chose bien importante que de préparer l'opinion de la capitale, extrêmement animée par le concours civique de toutes les parties de la république. Hugue Kollontaï, très-actif dans la législation, avait sous sa main douze jeunes gens répandus dans toutes les sociétés, qui sondaient la pensée publique et répandaient dans tous les cercles différents propos qui pouvaient diriger l'esprit général. On organisa un club constitutionnel qui devait seconder les efforts des législateurs. Trembicki était son secrétaire et il reste des protocoles de ses délibérations. On qualifia d'intrigue tous les moyens qui furent inventés pour prédisposer l'opinion. Cette intrigue fut en réalité maniée honnêtement par des hommes peut-être égarés dans leur conviction, mais intègres, qui n'ont jamais trouvé d'ennemi assez lâche pour oser contester la pureté de leurs intentions. Le parti opposé, parti russe, cherchait aussi à influencer l'opinion à sa manière.

multipliaient toujours, et soutenaient activement l'attention générale. Le clergé et ses propriétés, les starosties, les villes, la forme du gouvernement, l'hérédité du trône et les élections, la forme des débats de la diète, la juridiction, les relations avec les cours voisines, leurs intrigues, la politique de l'Europe en général, donnaient lieu à des nombreuses discussions, autant dans les feuilletons et dans les petites brochures que dans les ouvrages plus considérables, qui arrivèrent au secours des graves délibérations de la diète. L'opinion publique était d'avance hautement prononcée sur chaque projet qui devait être soumis à la décision des réprésentants, c'est ainsi que leur sentence était celle de la nation. Wybicki, Staszic, les Rzevuski, François et Jacques Jezierski, Makulski et un grand nombre d'autres s'adonnèrent à la belle tâche de préparer, d'informer, d'instruire les esprits. Bars et Mèndrzecki et d'autres auteurs, par leurs élucubrations historiques sur les anciens droits des villes, contribuèrent puissamment à l'acceptation de la loi concernant les villes et la bourgeoisie. Les écrits de Sévérin Rzevuski et d'Albert Turski, partisans de l'élection du trône, furent refutés par Huges Kollontaï. Thaddée Morski et d'autres qui soutenaient l'hérédité. La nation lisait toutes ces publications, se familiarisait avec les opinions contradictoires, et se préparait à délibérer et à décider dans la question la plus délicate, touchant une prérogative qui était conservée avec une jalousie extrême, depuis plusieurs siècles.

93. Nouvelle diète réunie à l'ancienne; hérédité du trône.

Une décision avait été prise, à la proposition de Michel Zaleski, nonce de Troki, encore le 29 novembre 1778, que la diète serait prolongée autant qu'il conviendrait : cependant, lorsque les deux années de la séance se furent écoulées, et que l'époque d'une diète ordinaire qui devait comme de coutume être précédée par des diétines, approcha, on reprit la question de la durée de la diète. L'opposition voulut profiter de cette occasion pour faire dissoudre la diète, afin de faire place vide à celle qui allait se réunir. Mais les confédé-

rés de la diète trouvèrent un expédient qui déjoua les efforts de l'opposition, et lorsqu'on en vint au vote de la proposition, cent quinze voix contre seize décidèrent la continuation de la diète confédérée, jusqu'au 7 février 1791, afin de laisser un temps suffisant aux nonces nouvellement choisis de se réunir aux anciens, qui devaient leur donner des informations utiles et nécessaires sur la gestion des affaires, et mieux préparer leur esprit aux nouvelles décisions d'un intérêt majeur, avant de se séparer eux-mêmes. Les diétines s'occupèrent donc du choix des nonces à la diète, et puis elles prirent en considération l'hérédité du trône. Elles approuvèrent toutes les décisions de la diète confédérée, elles acceptèrent la proposition de l'hérédité et choisirent Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, petit-fils d'Auguste III, roi de Pologne, pour successeur présomptif du roi et chef de la dynastie, qui dans sa personne devait occuper le trône à la mort de Stanislav-Auguste; il était déclaré, que s'il était privé de descendants mâles, sa fille, l'infante, serait regardée comme héritière du trône de la république. Les élections étant terminées, les nouveaux nonces arrivèrent à Varsovie, et le 16 décembre 1790, ils se réunirent aux membres de la diète séante; la grande diète confédérée prolongea de cette façon ses débats avec un nombre double de membres, car les anciens continuèrent à y siéger, même après le 7 février 1791. D'abord, le 20 décembre 1790, on se débarrassa des lois fondamentales, et on reprit l'ancienne question sur les diétines, dont la discussion commença encore le 7 mai 1790. Elle ne fut terminée que trois mois après sa reprise, le 24 mars 1791. Bientôt une autre loi sur les villes et la bourgeoisie fut décidée, le 18 avril 1791.

94. La bourgeoisie admise aux prérogatives politiques, 1791.

Les bourgeois réclamant le rétablissement de leurs anciens droits, prouvèrent par des documents qu'ils jouissaient autrefois de la représentation et en appelèrent aux lumières et au jugement des législateurs, devant lesquels ils étaient certains de trouver justice. La noblesse délibérante comprenait très-bien, qu'elle avait devant elle la haute mission de

réprimer les abus qualifiés d'anarchie, de corriger les institutions établies en sa faveur, au détriment d'autres classes de la nation. Elle abordait cette tâche, avec calme, toujours prête à conserver ses immenses prérogatives, elle ne se montrait point jalouse envers la bourgeoisie. On rédigea, par conséquent, une loi, par laquelle non-seulement les prérogatives et les priviléges surannés de la bourgeoisie, se trouvaient rétablis dans toute leur plénitude, mais qui rendait plus égales la représentation bourgeoise, et celle de la noblesse dans les chambres, et qui admettait graduellement et partiellement la bourgeoisie aux prérogatives civiques de la noblesse. Pour atteindre plus facilement ce but, on suggéra à Suchorzevski, nonce de Kalisz, en lui faisant sentir tout l'avantage que son parti pouvait en tirer l'idée de s'emparer du projet de la loi et de l'appuyer. Croyant réellement par cette démarche gagner la bourgeoisie et sa représentation pour le parti Branicki, et tourner en même temps les dispositions du public contre les patriotes qui ne manqueraient pas, à ce qu'il croyait, d'attaquer sa proposition, il s'en chargea. Cette adroite déception d'un partisan aussi déclaré de la Russie, contribua beaucoup à la réussite et à l'accélération de la décision. En vertu de cette loi, les députés des villes prirent de suite leur place dans la diète, et s'assirent à côté des nonces nobles. Ainsi, la représentation nationale dans la diète confédérée, déjà doublée se vit encore étendue et augmentée (52).

(52) La loi de la représentation bourgeoise décida que la bourgeoisie serait représentée par vingt-quatre membres; elle permit aux bourgeois de choisir des nobles pour leurs représentants; elle accorda aux députés le droit de prendre la parole dans la diète, d'exprimer le vœu de leurs commettants, sans participer à la discussion. — C'était rétablir les anciennes prérogatives tombées en désuétude, ce que demandait la bourgeoisie toujours constituée sous une autre loi, sous la loi teutonique. — Un écrivain qui réprouve ces demi-mesures de la législation, condamna sa propre réprobation par son analyse de la bourgeoisie en Pologne. « Ce qu'on appelle bourgeoisie en Pologne se réduit à peu près aux marchands de Varsovie et de Krakovie; car dans tout ce qu'il plaît aux Polonais d'appeler villes, on ne rencontre guère que des juifs, quelques

95. On convient de proclamer la constitution, 1791.

Le précis et la base de la constitution rédigée par la députation nommée à cet effet, étaient connus mais l'ensemble et la suite des articles restaient toujours inconnus à la

marchands grecs, arméniens, italiens, français et allemands. Tous ces gens, qui se faisaient recevoir bourgeois dans les petites villes polonaises, bien loin d'être des citoyens, étaient au contraire le fléau de la Pologne. Bien loin d'être réunis par un intérêt commun, ils sentaient que tous leurs intérêts se croisaient et s'entrechoquaient; leur but à tous était de faire une petite fortune aux dépens des Polonais et de la porter dans leur patrie ; tous les moyens leur étaient bons, pourvu qu'ils y arrivassent; prétendre faire des citoyens utiles, d'hommes aussi divisés par leurs intérêts, leurs mœurs, leurs usages et même leur langue ; entreprendre de les faire renoncer à leur pays , c'est entreprendre l'impossible (Méhée, hist. de la révol. de Pol. en 1791, seconde édit. p. 65, 66). La diète nobiliaire ne pensait pas de cette façon, et sachant qu'un très-grand nombre de familles allemandes peuplait les capitales, elle accorda ce que la bourgeoisie demandait, et lui ouvrit le chemin de la naturalisation au nivellement prochain qui devenait indispensable par le progrès et l'ébranlement de l'esprit de corps de la noblesse. Cet esprit fut en effet ébranlé par la force du temps, et fléchit sur ses deux extrémités. D'un côté il ne put résister aux attraits que l'aristocratie lui présentait et il démentit ses principes d'égalité; commençant à participer aux prétentions de l'égoïsme, il se fit complice de la ruine des bases sur lesquelles reposait son corps. De l'autre côté il devint plus enclin à admettre à ses prérogatives les gens qu'il considérait comme étrangers ou inferieurs; il donna à ses principes une certaine extension, plus conforme aux progrès du siècle, et à la mission qu'effectivement l'ordre équestre aurait remplie, s'il n'avait été arrêté par la rigueur de l'esprit de corps. Mais en même temps l'ordre équestre entraîné dans des concessions, cherchait à reconnaître ses abus et à y mettre ordre. Il remarqua que dans son cercle, agissaient en citoyens beaucoup de gens dont la noblesse était douteuse ou pouvait être légalement contestée; qu'il y en avait même qui, sans être honorés par aucun titre nobiliaire, exerçaient les droits civiques : on chercha à réprimer ces abus, bien qu'autorisés par l'usage des siècles. On défendit, dans les palatinats russiens, aux gratialistes, de partager les suffrages de l'ordre équestre, puisqu'ils n'étaient point nobles. Afin de fermer les

députation. En attendant, les changements politiques dans la diplomatie qui s'opéraient au dehors, commencèrent à alarmer la Pologne. Les cours amies prirent une apparence

petits chemins par lesquels on parvenait à la noblesse, on renouvela les défenses des annoblissements, par les acceptations particuliéres dans les districts, par les adoptions, par le néophitisme, par des moyens extra-légaux, quels qu'ils fussent, quoique autorisés par un long usage. Or, tous ceux qui avaient réussi plus ou moins récemment par ces moyens spéciaux, à entrer dans le corps de la noblesse, coururent risque d'être désapprouvés par l'ancienne noblesse, d'être poursuivis pour illégitimité, et saisis dans leurs propriétés, par le droit de caducité. Pour l'honneur du siècle, il faut dire qu'aucun accident de ce genre n'inquiéta personne, l'opinion même aurait condamné un semblable fait, comme un scandale motivé par une indigne avarice. Cependant des consciences craintives, cherchèrent à se retrancher contre les attaques légales qui pouvaient survenir, croyant trouver dans un acte extrà-légal un bouclier de sécurité. Ils s'adressaient au roi : Stanislav-Auguste intervenait avec son autorité extrà-légale, par des lettres de cachet qui devenaient la sauve-garde des contrevenants. La chancellerie royale jugeait et confirmait clandestinement la noblesse douteuse. Ces sentences restaient occultes, les lettres scellées et déposées dans les archives ne devaient être ouvertes qu'en cas extrême. Celui qui possédait un semblable document était réputé noble, en régle et inattaquable. Bien des personnes ont eu recours à cet expédient. Un autre était ouvert à cette époque pour ceux qui croyaient avoir besoin des preuves de leur noblesse; c'était l'érudition frivole des héralditiens. Cette érudition était considérée en Pologne comme une farce innocente, utile à la vanité. Charles Radzivill séjournait en Bavière : la cour de l'électeur s'empressa d'honorer son entourage de titres de chambellans et autres semblables dignités ou décorations : pour les obtenir, il fallait déposer les descendances nobiliaires de plusieurs générations du côté paternel et maternel. On croyait que chaque poste apportait aux Polonais des documents nécessaires ; en attendant, Charles Radzivill, avec quelques courtisans érudits, inventait les alliances, les parentés des candidats aux honneurs; ils inventaient les citations des chartes, des documents héraldiques, des codes manuscrits ainsi qu'ils en ont confectionné des volumes qui sont déposés dans les archives de Bavière, ou suspendus par des cordons de soie, comme des monuments historiques. Tel était le mode des compositions héraldiques. On riait des origines et des généalogies que l'héralditien Vielondko composait pour des familles, mais on ad-

d'inquiétude que semblait leur inspirer le projet inconnu d'une charte républicaine, lorsque les débats se poursuivirent avec lenteur, et languirent. Par considération pour les relations extérieures, il fallait donc accélérer la marche et éclaicir cette position sombre par la promulgation du projet. Le roi était de la même opinion et le jour du 5 mai fut convenu et définitivement fixé à cet effet, sans que le parti contraire en fut avisé. Mais Stanislav-Auguste, confiant le secret à ses affidés, en fit part à Hiacynthe Malachovski, chancelier de la couronne, qui le communiqua aux partisans de Branicki qui jetèrent l'alarme. Dans un mo-

mettait sans examen ces preuves futiles; on trouvait suffisant pour tout un nom, s'il se trouvait mentionné dans la liste nobiliaire publiée par Pierre Malachovski. Eh, comment pouvait-on contrôler l'origine de ceux qui se disaient issus de ces pauvres nobles de campagnes, et qui réellement tiraient leur pur sang noble de ceux qu'on voyait (dit Méhée. hist. de la révol. de Pol. en 1791. p. 107) par douzaine, sur de petits chariots tirés par un petit cheval, s'acheminant vers le rendez-vous d'une diétine, portant leurs suffrages. Les uns sont un peu vêtus (continuait-il), les autres sont presque nus. Quelques-uns ont un sabre sans fourreau, d'autres un fourreau sans sabre, leur nombre, leur gaîté, leur misère, présentent le coup-d'œil le plus curieux. Ces modes de parvenir à la jouissance du civisme offraient une espèce de fraude électorale, mais innocente au fond, car elle rendait à chacun le droit dont il était privé par la naissance. L'opinion les tolérait et les protégeait malgré la loi qui les prohibait. Dans l'extension extérieure du civisme par les grands chemins légaux, il y avait infiniment plus de difficultés à surmonter, cependant et sur ce point, le progrès se déroule à pas accélérés... Dans les 60 ans qui précédèrent Stanislav-Auguste, le nombre des annoblissements enregistrés est de trois par an; dans l'espace de 30 années, pendant son règne, on accorda 746 annoblissements et 166 indigénats, tous enregistrés, par conséquent trente par an. Ce fut surtout dans les années de la constituante que ces annoblissements se firent avec une facilité extrême pour tous ceux qui le désiraient. Particulièrement dans les capitales, il y eut très-peu de familles bourgeoises distinguées, qui ne fussent nobles, bien qu'elles en fissent peu de cas. Réciproquement à cette époque la noblesse se faisait honneur de s'inscrire dans le corps de la bourgeoisie, et un esprit de fraternité non-équivoque, rapprochait la noblesse de la bourgeoisie.

ment aussi décisif, ce parti entreprit de troubler les délibérations; dans ce but, il donna des ordres à ses adeptes pour armer la multitude. Les patriotes et le roi en furent prévenus et pour éviter ce scandale, ils avancèrent de deux jours la solennité de la proclamation du projet constitutionnel. La veille, c'est-à-dire, le 2 mai, vers le soir, lorsqu'ils s'assemblèrent dans le palais de Radzivill pour se communiquer confidentiellement la lecture de cet acte, les partisans de l'opposition et des hommes étrangers aux affaires de la diète s'y introduisirent. Dès que la lecture en fut finie, on apprit que l'opposition courait partout pour indisposer l'opinion par le blâme et le dénigrement de l'œuvre qu'elle venait d'entendre. Pour écarter tout événement fâcheux que les adversaires eussent pu préparer, dans le but de compromettre la solennité et la tranquillité publique, encore dans la nuit, on se réunit de nouveau dans la maison du vénérable maréchal Malachovski, où les membres assemblés, après s'être assurés de la majorité absolue, à l'exemple d'Adam Krasinski, évêque de Kamieniec, signèrent la déclaration, de s'abstenir de toutes motions superflues et d'écarter tous les incidents qui tendraient à retarder l'acceptation de la constitution.

96. La constitution est lue malgré l'opposition, 1791

Dès le matin du 3 mai 1791, les avenues, les corridors, les escaliers et la cour du château royal où la diète siégeait furent remplis par une foule immense de peuple. Chacun y accourait dans un recueillement religieux et pénétré de confiance dans le bonheur futur. Le maréchal Malachovski et le nonce de Krakovie, Stanislav Soltik, invitèrent la députation des affaires étrangères, à rendre compte de la politique extérieure. Son rapport ne passa point sans réclamation. Suchorzevski, nonce de Kalisz, interrompant la lecture à plusieurs reprises, parvint à faire une démonstration scénique. Ayant à son côté son fils, à peine âgé de six ans, il se traîna sur les genoux jusqu'aux pieds du trône, vociférant ses lamentations contre la contrainte qui lui était faite et déclarant plutôt sacrifier son petit rejeton, que de permettre

dans ce jour-là, d'immoler la liberté nationale. Après avoir obtenu la parole, par cette démarche théâtrale, il s'efforça d'accuser le parti qui allait proposer la constitution de sédition et de complot contre sa vie. Lorsqu'il eut terminé son discours, on poursuivit la lecture du rapport de la députation. Son contenu montrait de tous côtés de sinistres augures : on était à la veille de voir la paix conclue entre la Russie et la Turquie ; on s'était convaincu de la perfidie et la mauvaise foi d'une puissance, qui se disait amie de la Pologne ; on était sur les traces de la trahison de quelques Polonais dégénérés, soudoyés par les étrangers. Ignace Potocki, maréchal de la cour, s'adressa à Stanislav-Auguste et l'engagea à proposer le moyen le plus efficace pour sauver le pays. Le roi l'indiqua dans la publication et l'acceptation de la constitution préparée. Après de courtes discussions, on procéda immédiatement à sa lecture.

97. La constitution est proclamée et acceptée le 3 et le 5 mai 1791.

La lecture terminée, l'opposition éclata en murmures, et tout en argumentant contre le projet, elle fit perdre plusieurs heures d'un temps précieux. On lui répliqua laconiquement et avec précision. Quelques voix contraires se faisaient encore entendre faiblement, lorsque Ząbiello, nonce de Livonie, sollicita le roi et les états assemblés de prêter serment à la nouvelle constitution, sans délai. Des acclamations universelles accueillirent cette proposition. En même temps tous les membres de la diète se précipitèrent spontanément vers le trône pour témoigner leur émotion et leur respect pour la majesté de leur chef. Le roi manda de suite l'évêque de Krakovie, Turski, pour qu'il reçut son serment. Après avoir juré, il descendit et quitta le trône se dirigeant vers l'église ; avec lui, le sénat, les nonces, les dignitaires, les employés, la cour et une foule immense de peuple se pressèrent vers l'autel de l'éternel où les représentants de la nation prêtèrent solennellement leur serment : une douzaine d'entre eux à peine hésitèrent, et restèrent dans

la salle évacuée par tout le monde (53). Mais ceux-là mêmes donnèrent leur approbation, par un acte particulier, lorsqu'à la séance du 5 mai, Joseph Kossakovski, évêque de Livonie, proposa de faire passer aux voix la nouvelle constitution. Conformément à sa demande, trois fois elle fut mise en question (*ad turnum*) et trois fois elle fut sanctionnée à l'unanimité, sans qu'aucune voix osât s'élever contre elle. La joie et le bonheur de la capitale se répandirent avec rapidité dans tout le pays. L'accomplissement d'une œuvre aussi grande qui devait démontrer aux yeux de l'Europe et du monde entier que la nation polonaise pouvait par elle-même opérer sa grande régénération politique, qu'elle comprenait parfaitement ses droits et savait maintenir et conserver sa liberté en harmonie avec le principe monarchique auquel elle se montrait disposée à rendre hommage (car telle a été l'opinion du moment), remplissait le cœur de tout Polonais des plus hauts sentiments. Après que neuf mois se furent écoulés depuis l'époque de la proclamation temps destiné à un mûr examen de l'opinion générale, les citoyens réunis le 14 février 1792, aux diétines, acceptèrent partout unanimement la nouvelle constitution, et jurèrent de la défendre. Hugues Kollontaï, vice-chancelier de la couronne, et Ignace Potocki, maréchal de la cour de Litvanie, avaient contribué le plus activement, non-seulement à la rédaction de cette constitution; mais aussi à former l'opinion autant dans l'enceinte de la diète que dans le public et à diriger l'exécution de ce grand acte.

98. Charte gouvernementale, 1791.

La charte constitutionnelle, connue sous le nom de constitution du 3 mai, portait le titre de loi gouvernementale. D'après ses dispositions, la religion catholique

(53). Voici les noms de ceux qui sont restés dans la salle : Antoine prince Czetvertinski, castellan de Przemysl; Mielzinski et Suchorzevski, nonces de Kalisz; Kretkovski, nonce de Lénczica; Kicki nonce de Chelm; Dluski, nonce de Lublin; Zagorski, Hulevicz, Stroïnovski, Krzucki, nonces de Volynie; Orlovski, Mierzeievski, Zlotnicki, nonces de Podolie; Radziminski, nonce de Czerniechov; et Korsak, nonce de Vilno.

romaine reste la religion dominante de l'état; les autres cultes sont libres dans leur exercice; le roi doit être de la religion catholique. L'hérédité du trône y est consacrée. Les nobles conservés dans leurs anciennes prérogatives leurs privilèges, observent entre eux une égalité parfaite. Les villes royales sont libres, envoient leurs députés participer aux délibérations de la diète. Ces députés, à la fin de la seconde année de leurs fonctions, sont annoblis; la même faveur fut accordée aux grades inférieurs du service public, civil et militaire occupés par les bourgeois. La classe agricole des paysans est prise sous la protection spéciale de la loi, afin de faire respecter sa liberté individuelle et de la garantir contre l'arbitraire. Le pouvoir législatif réside dans les deux chambres de la diète qui s'assemble tous les deux ans, et à cette époque elle doit se réunir, même sans être convoquée. Elle est aussi toujours prête à s'assembler dès que son maréchal la convoque en cas urgent, ou déterminé par la loi. La chambre des députés, composée des nonces terrestres et des députés des villes, représente tout le pouvoir national et exerce la souveraineté nationale. Les lois qui y sont délibérées et décrétées passent à la délibération de la chambre des sénateurs, composée des évêques, des palatins, des castellans, des ministres, à la tête desquels se trouve le roi, président. La pluralité des voix décide partout. Certaines lois sont sanctionnées par les suffrages réunis des deux chambres, c'est ainsi qu'elles décident conjointement; les autres vont à la sanction du sénat qui peut arrêter leur promulgation jusqu'aux votes de la diète prochaine. En cas de parité des suffrages, le roi décide par son vote. Le pouvoir exécutif, confié au roi, se trouve divisé en administration de l'éducation nationale, de la police, de la guerre et du trésor. Il y a, pour le pouvoir exécutif suprême du roi, un conseil nommé la garde-loi (straz), composé de six ministres où le roi préside et décide; alors ses décisions sont contre-signées par un des ministres. Le roi possède le droit de nommer les sénateurs à vie, les autres dignitaires et employés, les ministres, mais sans pouvoir les éloigner de leur fonction, car ils en sont responsables à la nation. Dans l'intervalle d'une diète à une autre, le roi, con-

jointement avec le conseil, est muni du pouvoir de faire des réglements par intérim et de conclure les traités provisoirement. Le pouvoir judiciaire, séparé et indépendant, est exercé par des juges élus. La justice terrestre est pour la noblesse ; la juridiction référendaire pour les paysans et les villes conservent toujours leur justice particulière. Les tribunaux de première instance, les tribunaux d'appel pour la noblesse et le tribunal assessorial pour les villes, composent la haute instance. Les crimes d'état et les ministres accusés sont jugés par la haute cour de la diète. La haute cour est nommée en permanence, pour l'intervalle entre les diètes. Le *liberum veto* et les confédérations sont supprimés à jamais. Tous les vingt-cinq ans, on procédera à la révision et à l'amélioration de la constitution, dans une diète constituante, convoquée extraordinairement à cet effet (54).

(54). La république démocratique renfermée dans un corps nobiliaire, ressentit une perturbation extrême de ses institutions dans les XVII.e et XVIII.e siècles. La souveraineté du peuple nobiliaire avait à lutter avec les prétentions monarchiques; son principe d'égalité avec les exceptions aristocratiques; son esprit de fraternité avec les animosités religieuses et l'intolérance ; son indépendance avec l'influence et la prépondérance étrangère. Les institutions, gardiennes des libertés se défiguraient : le rokosz, le veto, les confédérations, les diètes mêmes ; et le corps nobiliaire, perdait sa vigueur, voyait s'échapper de ses mains tous les puissants instruments de sa souveraineté.

Les cris s'élevaient de toutes parts contre le monstrueux état de la république, contre les vices qui la tyrannisaient. On se désolait, on se préparait à remédier au mal, on traçait des plans à cet effet : les uns voulaient corriger ce qui s'était dépravé, les autres réformer et remplacer le mal par le bien. Corriger, c'était soutenir la république et ses institutions; substituer un autre ordre, c'était renverser la république et établir à sa place une monarchie. Les partis se formérent sur ces deux points et chacun marcha plus ou moins vers son but, sans pouvoir l'atteindre: en attendant, avançait la défiguration de tous les ressorts de la république.

Dans cette perplexité survint la confédération de Bar. Elle n'avait d'abord d'autre but que l'indépendance : mais les confédérés, retirés sur le sol étranger, à Teschen et à Epéries, suivaient de loin le destin

99. La constitution approuvée par Frédéric-Guillaume II. 1791.

L'électeur de Saxe, nommé successeur au trône de Pologne après la mort de Stanislav-Auguste, accepta en effet,

de leur patrie, avec une attention qui les conduisit à réfléchir sur son organisation future. Dans l'espoir de triompher un jour, ils se préparaient à créer des plans, ils discutaient s'il fallait corriger, réorganiser seulement où transformer. A ce sujet ils recherchaient les lumières des étrangers Vielhorski représentant de la confédération en France, pour faire connaître aux étrangers l'état et les institutions de son pays, communiqua à plusieurs d'entr'eux un tableau du gouvernement de Pologne, etil demanda, au nom des confédérés, l'avis des publicistes, parmi lesquels: le Mercier de la Rivière, l'abbé Mably et Jean-Jacques Rousseau, écrivirent leurs considérations sur le gouvernement de Pologne. Les confédérés succombant, ces ouvrages restèrent dans les mains des Polonais, et leur servirent de conseil et de guide. Surtout deux d'entre eux doivent fixer spécialement l'œil du scrutateur de la législation polonaise.

Ces deux écrivains ont eu une immense influence sur la destinée de la Pologne ; leurs ouvrages sur le gouvernement de Pologne devinrent le point de départ des opinions divergentes qui se disputaient dans la législation nationale. Jean-Jacques Rousseau, auteur du contrat social, philosophe et publiciste, fut citoyen d'une petite république ; l'abbé Mably, historien scrutateur et publiciste, fut le sujet d'une monarchie despotique. Ils portèrent leur jugement sur les institutions républicaines et communiquèrent leurs observations et leurs conseils vers 1771, à la demande faite par l'organe de Vielhorski. La diction du philosophe est plus énergique, plus animée, plus concise; sans égard à la personne du comte Vielhorski, auquel il veut obéir, il analyse l'objet et le discute. L'abbé Mably, s'acquitte en homme de cour, plein de politesse, il s'adresse continuellement à Monsieur le comte, ce qu'il a l'honneur de lui dire, et il prend la liberté de le lui exposer, sans éviter des répétitions nombreuses; il est diffus, et malgré tout l'intérêt du sujet, faible et pâle. Tous les deux sont d'accord que la Pologne doit rester république et se consolider en république nobiliaire ; tous les deux veulent restreindre l'autorité royale qui leur semble être trop prépondérante en Pologne et établir l'élection des sénateurs ; tous les deux énoncent leurs vœux pour l'affranchissement du peuple humilié. Toutefois, ils allèguent pour excuse une connaissance insuffisante du pays.

de la part des Polonais, cette proposition loyale, résultat de

Le républicain de Genève, admirant la grandeur du spectacle bizarre, que lui offre l'unique reflet des idées antiques sur une échelle aussi gigantesque, admirant la profondeur de la pensée des institutions qui s'adaptent à sa théorie du contrat social, y remarque quelques imperfections dans les détails et certaines détériorations ; il cherche à maintenir et à améliorer les institutions, à animer et à donner de l'énergie à leur action. L'autre, content de ce qu'il y trouve une république, ne veut point déroger à son existence, cependant il en voit toutes les institutions vicieuses, il s'attaque à tout moment à ses mauvaises lois, à ses usages, à ses préventions; il discute, il combat, il trace une marche graduelle et douce pour améliorer tout, il indique des moyens transitoires, il invente des plans qui doivent opérer une métamorphose radicale, il sape les bases nationales pour modeler et organiser une monarchie représentative.

Le publiciste Mably, établit un trône héréditaire, veut absolument séparer les pouvoirs, centraliser le mouvement de la machine, il abroge le véto, abolit les confédérations, réduit au silence les diétines antécomitiales, veut faire disparaître les dissentions, réprimer les passions. Le républicain philosophe, aime la liberté incompatible avec le repos, il soutient l'élection du chef de l'état, il veut organiser et renforcer les confédérations, il cherche à utiliser le véto, il est disposé à décentraliser l'administration, il ne s'effraie guère ni de ce qu'on appelle anarchie, ni des passions auxquelles il croit pouvoir donner une bonne direction. L'abbé cache des mœurs rigides sous une robe modeste; inconstant et sans fixité dans ses conceptions, aigri contre les forfaits politiques, il s'efforce à faire taire les méchants, sans songer à la perte de la liberté, qu'il estime. Le philosophe plein d'écarts, de vice, d'incontinence, chérit l'espèce humaine, se réjouit de sa flexibilité, admire les sentiments élevés, et laisse bondir toute sorte de dispositions, bonnes ou mauvaises, pour sauver la liberté, dont il est amoureux.

L'abbé, organisant la machine selon sa doctrine, désire y avoir de bonnes auberges pour les voyageurs, une industrie florissante; il va reconnaître la situation diplomatique du jour et arranger les affaires extérieures. Rousseau dissuade d'avoir des places fortes qui sont les nids des tyrans, se plaît dans la rusticité nationale, et descend aux éléments de l'éducation primaire, aux mœurs et à l'appréciation des ressorts civiques. Le premier parle avec une réflexion froide et débile; l'autre avec un cœur courageux et ardent. Le premier soumet l'homme à la loi. l'autre fait agir sa vertu.

l'affection civique de la nation : mais à des conditions bles-

Or, Jean-Jacques Rousseau conjurait de ne faire que corriger; Mably endoctrinait de transformer. Malheureusement la Pologne se trouvait trop prédisposée à cette dernière mesure. La voix du philosophe, l'amour des anciennes institutions ne suffisaient déjà plus pour calmer l'épouvante qu'on en faisait que celle-ci causaient; et rien que la marche des événements depuis la chute de la confédération de Bar, n'a mieux prouvé cette assertion « que les Polonais rejetteront avec indignation elle loi que dans dix ou douze ans ils désireront et recevront avec acclamation, si on ménage leurs préjugés, si on les conduit avec prudence, et qu'on les encourage, à ne pas craindre et même à chercher la vérité, (Mably, t., 10). » Aussi, après vingt ans, (1771-1791) le jeu abusif des vains préceptes s'emparant de l'esprit des créateurs de la constitution du 3 mai, prévalut et séduisit toute la nation qui abjura ses croyances et sa vigueur devant les nouvelles formes qui devaient sauver l'existence de la patrie!

Les deux écrivains consultés ne vivaient plus, quand la constitution du 3 mai fut décrétée. Dans les temps plus rapprochés (1787) Bentham traversait la Pologne et il était satisfait d'être aussi consulté au sujet de la législation nationale. Je ne sais quels étaient ses avis, si on les a suivis, s'il était content des résultats que lui offrait ladite constitution. Peut-être l'abbé Mably en aurait-il approuvé la composition, peut-être l'aurait-il considérée comme un modèle transitoire, utile aux réformes ultérieures. Sous ce rapport, ce modèle trouva des approbateurs et des apologistes. « De toutes les constitutions établies depuis une cinquantaine d'années, celle-ci est la plus ancienne, à l'exception de celle de l'Amérique du nord. Des fautes y seraient donc plus excusables, dit en 1830, Reumer, professeur de l'université de Berlin, plus excusables que là où se rencontrent soit une longue expérience, soit des circonstances plus favorables; à où enfin des peuples plus avancés en civilisation se sontmis à l'œuvre. Quelle gloire n'est-ce donc pas pour les Polonais d'avoir pu se tirer de la position la plus défavorable et la plus affreuse, position telle que les moyens les plus désespérés appelaient l'indulgence; d'avoir su se donner une constitution dans laquelle, mieux que dans tout autre essai plus récent, les véritables principes de la raison et de la science politique semblent réalisés, en conciliant à la fois le passé, le présent et l'avenir.

Les hommes modérés de cette époque-là rendaient hommage à cette œuvre législative. Le célèbre orateur de la Grande-Bretagne, Burke, disait : « L'humanité doit se réjouir et se glorifier, quand elle considère

santes la nouvelle constitution qui ne semblait pas être tout-

le changement de la Pologne : rien n'y est honteux. Ce changement est d'une nature si élevée, qu'il sera le bienfait le plus noble et le plus grand versé sur l'espèce humaine. Nous avons vu le trône affermi par l'amour de la nation sans offenser la liberté.... » et il continue à lui donner son assentiment en détail, sous tous les rapports.

Fox nomme la constitution du 3 mai une œuvre à laquelle tous les amis d'une liberté raisonnable doivent être sincèrement attachés. L'ex-ministre prussien Hertzerg, dans un traité qu'il lut à l'académie de Berlin, le 6 octobre 1790, en fit remarquer la sagesse. Volney, dans ses ruines, félicite de bonne foi la Pologne, qui, seule des pays septentrionaux, s'est, dans la journée du 3 mai, soustraite aux reproches qu'entraîne l'oppression incorrigible sous laquelle gémissent les paysans.

Le mérite de cette législation diminue aux yeux d'autres observateurs. Thomas Payne, considérant la constitution polonaise comme une tentative peu significative, convient que le gouvernement de Pologne et les citoyens polonais ont voulu donner l'exemple d'une réforme faite sur eux par eux-mêmes. En même temps, les orateurs, les publicistes et les écrivains, dont les idées absolues demandaient une transformation radicale de l'état social, se fâchaient contre les législateurs polonais. Ceux de la France particulièrement, qui ébranlaient l'état social et opéraient dans leur pays cette énorme métamorphose dont ils ne pouvaient ni calculer ni prévoir l'issue, ni toutes les conséquences ultérieures, réprouvèrent hautement ce monument de modération et de concessions. Un membre de la convention, Garrande Coulon (recherches politiques sur la Pol. V, 14), ne vit, en 1793, dans l'ouvrage de Mably sur le gouvernement de Pologne, que de misérables projets de racommodage d'un édifice défectueux dans ses fondements, *qui couvrira certainement de ses décombres les architectes à courte vue qui entreprendraient d'en rétablir les ruines*. Au reste, dit-il, le système de l'abbé Mably n'était pas mieux calculé pour les nobles eux-mêmes, qu'il ne l'était pour le peuple polonais. Et ce qu'il dit de l'ouvrage de Mably, il le relate à la constitution de 1791, qui a principalement adopté ses bases et que personne n'a trouvé intérêt à soutenir.

Cette diversité d'opinion dépendait de la manière de voir des publicistes sur cette constitution, et l'on peut remarquer qu'ils formaient leur jugement selon qu'ils voulaient y trouver l'amélioration brusque de l'état social dans toute la population, ou qu'ils considéraient le mode et la marche du remaniement. Aucun d'eux n'a jugé les principes

à-fait du goût de l'électeur. Ses réserves dictées réelle-

qu'elle allait établir relativement à ceux qu'elle abrogeait. Certes la constitution de 1791, so s le rapport de l'état social, ne nous présente que d'étroites ouvertures, des expectatives éloignées, de vagues promesses; sous d'autres rapports, elle est plus explicite et doit arrêter la réflexion avec plus d'attention.

Makintosh admirait la tranquille et majestueuse réforme du gouvernement. Effectivement, il est presque impossible de trouver quelque chose de semblable dans les fastes du monde. Cette marche grave, longue et réfléchie, que la nation entière partage avec un accord et une conviction à toute épreuve; cette habileté des créateurs de la constitution à diriger avec tant d'adresse la conscience nationale : sont assurément, si imposantes, si extraordinaires, qu'il est impossible de ne pas être étonné, de ne pas s'incliner avec ses propres conceptions, devant cette force majeure qui prépare toute la nation, sa diète, ses diétines, ses publicistes, ses législateurs et toutes les classes d'habitants. Si l'on entre même dans les sentiments intimes de la nation, on peut trouver que cet assentiment universel dérive plutôt de la résignation, mais on est encore ému à la vue de tant de sacrifices, de tant de grandeur; et tous les écarts, mais toutes les erreurs sont excusables et ne sont qu'à plaindre.

Or, c'est toujours avec un sentiment pénible que je recherche cette déviation de l'antique principe que la nation et ses représentants approuvaient et sanctionnaient par leur volonté suprême. Cependant le fait est qu'on métamorphosait la république en une monarchie, qu'on subordonnait les institutions républicaines à la domination dynastique. « Hérédité dans le trône et liberté dans la nation seront à jamais des choses incompatibles, » s'écriait le philosophe en avisant les Polonais du péril qu'ils couraient. Cependant bien des arguments furent épuisés à cette époque, bien des sophismes furent mis en circulation, pour saper les fondements de cette haute maxime. C'était le danger des troubles et de l'influence étrangère au moment des élections qui parlait à la raison de la nation mise à l'épreuve : comme si les fastes du monde de toutes les époques n'offraient pas le tableau de plus d'influence, de plus de calamités, de plus de désordres et de troubles de plus longue durée, à l'occasion des querelles dynastiques qui se perpétuent de génération en génération. « La défense de la chrétienté, observe Simonde de Sismondi (dans ses études sur les constitutions), a été confiée aux deux monarchies électives, de Hongrie et de Pologne. Le droit électoral a porté sur l'un et sur l'autre trône quelques-uns des plus

ment par les prétentions monarchiques, semblaient en

grands princes qui aient jamais gouverné les nations, et peut-être l'Europe est-elle redevable de son existence même à cette constitution aujourd'hui si décriée. Le droit des rois de France à leur couronne, fut contesté. En additionnant la durée de leurs guerres avec les Anglais pour la succession, on trouve qu'elles durèrent 63 ans. En effet, les guerres de succession sont plus rares que celles d'élection : mais elles sont plus ruineuses. On pourrait compter ainsi, comme conséquence du système héréditaire, les guerres des rois de France pour la succession à d'autres couronnes. Les chances de l'hérédité placèrent sur le trône Charles VI, qui fut fou pendant 30 ans, et dont la folie eut les plus fatales conséquences. La folie est un accident rare; la minorité est une conséquence nécessaire du système d'hérédité. Sur 520 années, la Franec fut gouvernée 82 années par des souverains qui avaient moins de vingt-cinq ans. Cependant la régence d'une monarchie durant une minorité est peut-être la plus mauvaise forme possible de gouvernement. Nous trouverions à peine 13 années de guerres d'élection dans toute l'histoire de Pologne et 10 années dans toute celle de Hongrie, et cependant, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pays, la constitution ne semblait propre à éviter les troubles. » Je ne veux pas compter les années de guerres de succession, quand le système héréditaire sous la dynastie de Piast désolait la Pologne, mais il est bon de remarquer que dans la période élective, durant laquelle il n'y eut que 13 années de guerres d'élection, le droit des rois élus à la couronne de Suède, créa à la Pologne, dans l'espace de 63 ans (1798-1660) 30 années de guerres de succession, les plus désastreuses, qui contribuèrent puissamment à sa ruine.

Rien ne pouvait mieux parler pour l'élection que ce chiffre statistique, mais rien ne pouvait arrêter ceux qui pensaient par ce moyen sauver la Pologne. « Assurez-vous, leur disait le philosophe, *qu'au moment que la loi de la couronne héréditaire sera portée, la Pologne peut dire adieu pour jamais à sa liberté* (chap. 8). » Ils sacrifiaient la liberté pour le salut de l'état, sans réfléchir qu'il est plus facile de perdre les libertés à l'amiable par des formes législatives, que de les recouvrer, ce qui ne se fait pas ordinairement sans commotion; qu'il était facile de laisser échapper pacifiquement le droit de l'élection en y renonçant tout bonnement; et qu'il ne le serait pas autant en d'autres circonstances d'abolir l'hérédité et qu'on manquerait à cet égard de formes législatives. Ils rétablirent le principe contre lequel la nation combattit pendant quatre siècles (1370-1791); contre lequel elle s'était soulevée jadis (1338-1370) pour préserver son existence d'une ruine totale, pour sauver

même temps annoncer des symptômes de crainte et de

sa patrie. Et ce malencontreux principe, en altérant la république n'a pas soutenu la Pologne : la dynastie présomptive n'a été que spectatrice indifférente, ou complice de l'opprobre. Ne tenant qu'à ses prétentions sur ce qu'elle devait posséder, n'intervenant, ni pour consolider le pacte proclamé avec elle, ni pour sauver l'existence de l'état elle apprit encore une fois aux Polonais que l'hérédité du trône est incompatible avec la liberté et l'existence de la nation.

On a voulu enfermer la royauté monarchique et héréditaire dans les ornières d'une stricte présidence des pouvoirs de l'état; mais nécessairement on a délivré, non-seulement la personne sacrée et inviolable du roi, mais son autorité, de toute responsabilité ; s'il violait son serment et les pactes fixés par la loi, il ne dispensait point les habitants de l'obéissance de la fidélité et de la soumission. Non-seulement la protestation prohibitive, conservatrice, arrêtant l'activité du mal, le véto devenait, étant aboli sans effet, un scandale ridicule et même un crime; mais l'ancienne rebellion légale, la confédération, abrogée aussi et défendue, devenait une révolte, une félonie un forfait, que la loi condamnait comme un crime d'état. C'est en vain que la voix du philosophe faisait entendre que sans les confédérations, la république ne serait plus depuis longtemps; c'est en vain qu'il énonce *sa grande peur que la Pologne ne dure pas longtemps après elles si l'on prend le parti de les abolir*. Aussi au moment de la révolte de Targovica, il n'y avait pour faire face à celle-ci, ni royauté nouvellement établie, ni diète tout récemment accrochée à son char, ni confédération déconsidérée et abrogée par la législation : la nation se vit désarmée, ses armées et sa défense confiées à un lâche, parjure irresponsable devant la loi. Si l'on disait que c'était un traître, auquel malheureusement le sort avait remis le destin de la nation, un lâche qui n'a pu conserver l'état pour la dynastie future : on répondrait, que c'était la loi, la nouvelle législation, qui avait assoupi et fait mourir toute la vigueur républicaine, pour livrer le peuple égaré et surpris à ce traître.

L'hérédité du trône défigurant la république dans le point essentiel, entraîna nécessairement la défiguration sous d'autres rapports, détruisit les éléments les plus vigoureux de la liberté et forma un état, posé sur des bases tout à fait différentes des anciennes. On disait que c'était un gouvernement mixte qui est le meilleur de tous les gouvernements, qui pouvait convenir à tous les esprits, garantir la liberté pour tout le monde; on avouait que c'était une monarchie modérée,

vacillation, inspirés par la politique (55). Cependant plusieurs

devant laquelle toute la vigueur républicaine devait se retirer à jamais comme inutile et nuisible à une liberté raisonnable.

Cependant, si l'on revient à la constitution de 1791, sans se relater à ces institutions antérieures qu'elle fit périr, on y remarque encore quelque chose d'imposant en voyant qu'elle ne désavoue pas la dénomination de république, qu'elle conserve la souveraineté nationale dans tout son éclat, dans toute sa majesté et la laisse agir parlementairement et représentativement dans l'exercice de toutes les branches des autorités. Les ministres enlacés avec leur pouvoir exécutif, par des combinaisons compliquées dans le fonctionnement des mandataires du peuple; les ministres, directement responsables, à la nation seule, soumis à chaque moment à l'autorité irrévocable de la diète, toute-puissante, toujours prête à se réunir et presque permanente; semblaient offrir toute sécurité au pays, être assujettis à la loi sans pouvoir y déroger impunément, ni exciter des collisions. Enfin, si la constitution du 3 mai 1791, se montre sous certains égards supérieurs aux autres réglements gouvernementaux qui lui sont comparés (à ceux de 1807 et 1815), si elle est plus favorable que toute autre à l'activité populaire, et en a encore conservé des puissants éléments; il est bon de remarquer, que ces éléments sont le fruit des anciennes institutions, le produit du génie nationale. (Voyez analyse et parallèle de trois constitutions polonaises, de 1791, 1807, 1815, traduit du polonais par Erasme Rykaczevski. Arras, octobre 1833, in-8.o)

(55) « Quelles grandes obligations les Polonais croient-ils avoir à la maison de Saxe. Auguste II a été accusé pendant son règne d'aspirer au despotisme. En effet on lui reproche avec raison d'avoir marqué très-peu de respect pour vos lois et les pacta conventa, et moins encore pour vos mœurs qui avaient conservé jusqu'alors une certaine âpreté, convenable à des républicains, et à laquelle il a substitué une mollesse recherchée. — Vous n'avez point donné votre couronne à Auguste III, elle a été un don de la Russie et l'ascendant que cette puissance a pris impérieusement sur vous est l'ouvrage de ce règne faible et malheureux. — Soyez persuadés que ce roi choqué malgré lui de vos prétentions et de vos formalités républicaines, vous haïra autant qu'il aimera ses dociles Saxons. »

Ces paroles de Mably, (du gouv. de Pol. I, 5) étaient adressées aux Polonais au moment où les confédérés de Bar faisaient espérer à la cour de Saxe les suffrages de la nation en sa faveur aux élections prochaines, et la cour obligeante acceptant avec bienveillance ces pro-

cours témoignèrent leur approbation. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, dans sa lettre adressée à son ministre Goltz en date du 16 mai 1791, applaudit à la constitution,

messes, semait la discorde entre les confédérés. Cette nouvelle expérience fut encore insuffisante, pour faire réfléchir et indisposer contre cette cour la noblesse qui n'oubliait pas le proverbe chéri : « sous le règne du Saxon, desserre ta ceinture. » On disait qu'Auguste II avait soûlé la Pologne (quand Auguste buvait, la Pologne était ivre), Auguste III l'assoupit, et la réminiscence de leur règne était pour la noblesse un doux souvenir. Elle voulait encore entrer sous le giron d'une maison, aussi pacifique, aussi douce, qui aimait tant la bonne chère; elle essayait encore de prolonger par l'hérédité ces bonnes dispositions saxonnes. Mais ce nouvel essai n'était qu'une rude épreuve, chèrement payée. « Les Polonais eux-mêmes (dit Garran de Coulon, rech. polit. sur l'état de la Pol. V, 3.) doivent cesser pour jamais de compter sur les secours des étrangers depuis la révolution de 1791 ; n'appelèrent-ils pas la maison de Saxe sur le trône, qu'ils venaient de proclamer héréditaire, et n'eurent-ils pas l'heureuse humiliation de se voir refusés ? » — Voici le refus et les conditions : « Son altesse électorale n'acceptera qu'aux conditions suivantes : 1o qu'on aura l'assentiment des cours environnantes et la certitude qu'elles ne s'opposeront pas à ce que l'hérédité de la couronne de Pologne soit transmise suivant le mode de la nouvelle constitution ; 2o que l'on fera à cette constitution les changements qui peuvent être nécessaires pour la détermination des pouvoirs et pour prévenir les troubles ou rivalités qui perdraient le gouvernement et détruiraient toute subordination ; 3o que la formule du serment de fidélité des troupes sera changée et qu'au lieu de le prêter à la nation, mot vague, qui signifie tout ce qu'une faction dominante veut faire signifier, on le prêtera au roi et à la république ; 4o que le roi aura la sanction des lois et le droit exclusif de déclarer la guerre ; 5o que l'éducation du prince royal sera absolument et entièrement confiée au roi, et, à son défaut, à la reine-mère, ou à ses plus proches parents, en cas de mort, et non à une commission, qui, outre qu'elle répugne au droit de paternité, peut avoir de grands inconvénients dans des moments d'intrigues et de factions ; 6o que le droit d'hérédité sera concentré dans les électeurs de Saxe, à l'exclusion des princesses ; 7o que la république s'expliquera sur tous ces points de manière à les reconnaître comme conditions expresses de l'acceptation de son altesse électorale. Dresde, avril, 1792. »

félicitant surtout les Polonais du choix de la maison de Saxe et de l'abolition des élections (56). Quelques jours après, le 23 mai, le roi, Frédéric-Guillaume II, écrivit particulièrement à Stanislav-Auguste, se relatant à sa lettre précédente, dans laquelle l'empressement qu'il a mis à faire connaître sa façon de penser, à dû convaincre la nation polonaise de l'intérêt qu'il prenait à elle; il se félicite d'avoir pu contribuer au maintien de sa liberté et de son indépendance; enfin il y assure que ses soins les plus agréables seront d'entretenir et d'affermir les liens qui l'unissent à cette nation. Le 21 juin, dans une note diplomatique, il proteste encore qu'il lui est doux d'assurer de nouveau, que fidèle à ses obligations, il aura toujours à cœur de remplir celles, qui l'année précédente, ont été contractées par lui. Tant de manifestations avaient démenti plus que jamais, tous les bruits sinistres qui se répandaient de trames secrètes ayant pour objet un nouveau partage et avaient nourri chez les Polonais l'espérance que

(56) Lettre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, au comte Goltz, datée du 16 mai 1791. — « J'ai reçu votre dépêche en date du 3 mai, avec un supplément qui me fait part d'une nouvelle bien importante, celle que la diète de Pologne a proclamé l'électeur de Saxe, successeur éventuel au trône de Pologne, en assurant ladite succession à ses descendants mâles et à défaut de ceux-ci à la princesse sa fille et à l'époux futur que l'électeur, de concert avec les états de Pologne, lui aura choisi. Ensuite d'un penchant très-amical qui m'a toujours dirigé pour coopérer à la prospérité de la république, ainsi qu'à consolider sa nouvelle constitution, penchant dont je n'ai cessé de donner les preuves, qui pouvaient dépendre de moi; j'admire et j'applaudis cette démarche importante que la nation a faite et que j'envisage comme essentielle à consolider son bonheur. La nouvelle que je viens d'en recevoir m'est d'autant plus agréable, que je suis attaché par des liens d'amitié à ce prince vertueux, destiné à rendre la Pologne heureuse et que sa maison jouit avec la mienne des liaisons d'un bon voisinage et de la plus intime union. Je suis persuadé que ce choix de la république affirmera à jamais cette harmonie et cette étroite intelligence entre elle et moi; je vous recommande de déclarer de la manière la plus solennelle mes félicitations sincères au roi, aux maréchaux de la diète et à tous ceux qui ont contribué à une œuvre aussi importante. » (Voyez: étude historique de Ségur, ou tableau politique de l'Europe).

leur neutralité serait respectée et qu'ils pouvaient compter sur leur allié en cas d'invasion et de guerre avec la Russie (57). Dans le même temps le corps d'observation de Silésie, occupant toujours ses positions, fit entrevoir l'intérêt que le cabinet de Berlin ne cessait de prendre à la guerre de l'Autriche contre la Porte-Ottomane. L'Angleterre ne paraissait pas non plus abondonner ses plans une fois arrêtés, et conjointement avec Frédéric-Guillaume II, elle offrait sa médiation aux puissances belligérantes.

100. L'Autriche contrarie les plans des anglo-prussiens, 1791.

Joseph II ne pouvait regarder d'un œil indifférent s'agiter de cette façon les démarches diplomatiques des puissances observatrices, surtout lorsque la révolution des provinces belges

(57) Antérieurement à toutes ces manifestations, au mois de mars 1791, lorsque par l'organe de Goltz, Frédéric-Guillaume II adressait officiellement à la république les expressions les plus obligeantes, les plus rassurantes; il expédiait officieusement au même Goltz une instruction secrète de la conduite qu'il devait tenir. Dans celle-ci il lui dit : « Vous suivrez, Monsieur, la marche des événements avec toute la sollicitude possible; vos relations avec l'envoyé de Russie deviendront tous les jours plus intimes ; en attendant mes nouvelles instructions, vous trouverez ci-joint quelques extraits des écrits de mon prédécesseur, de glorieuse mémoire, Frédéric II. Ceci vous servira de guide dans vos relations avec les Polonais. » Or, Frédéric II disait entres autres choses : « Lorsque nos intérêts changent il faut changer avec eux.....» Ceux qui condamnent si fort cette conduite sont des gens qui regardent comme quelque chose de sacré la parole donnée..... L'espèce humaine est moutonnière, elle suit aveuglément son guide : qu'un homme d'esprit dise un mot, cela suffit pour que mille fous le répètent. Il est donc important à un roi de s'écarter souvent des routes ordinaires, ce n'est que par le merveilleux qu'on en impose et qu'on se fait un nom ; toutes ses vertus ne sont appuyées que sur ses intérêts et son ambition. Qui veut passer pour un héros doit s'approcher hardiment du crime, qui veut passer pour un sage doit se contrefaire avec art. » (Voyez, Léonard Chodzko Pol. illustrée).

lui ôtait les moyens de profiter efficacement des avantages, qu'il aurait pu tirer de la guerre avec la Turquie. Sur ces entrefaites, la mort vint le surprendre, et Léopold II, héritier du trône et de cette guerre infructueuse, accepta la médiation. Le congrès de Reichenbach s'en occupa et combina les bases de cette pacification désagréable à la Russie. Le ministre Hertzberg poursuivait ardemment ses projets, et ce fut d'après ses plans que la Prusse porta ses vues sur la possession de Thorn et de Dantzik que la république aurait cédés en échange de la Galicie; parce que Léopold II, en rendant cette dernière à la Pologne, aurait été indemnisé par les provinces bien plus considérables de l'empire Ottoman. La position militaire de l'Autriche, contrariait ces projets et présentait bien des difficultés à leur accomplissement : cependant le cabinet de Berlin était sûr d'y parvenir par de simples négociations, pourvu que Léopold II voulût se déclarer contre la Russie et agir de concert avec les autres puissances lorsqu'il serait question de prescrire des conditions. Pourtant ce système de politique tortueuse et confuse, qui entraînait avec lui les germes d'une nouvelle guerre et tendait surtout à offenser la Russie, avec laquelle l'Autriche était en paix depuis tant d'années, ne pût obtenir le consentement de Léopold II. L'Angleterre, unie à diverses époques par des liaisons intimes à l'Autriche, ne se trouvait pas assez hardie pour la pousser dans de nouveaux dangers; le peuple anglais surtout se rappelant d'anciennes alliances, témoignait des sympathies non équivoques pour cette puissance et s'impatientait visiblement de ses embarras, lorsque la Grande-Bretagne se concertait avec la Prusse contre l'Autriche et la Russie. Le ministre Pitt ne discontinuant point de seconder les plans du cabinet prussien, prit en considération ces sentiments nationaux, qu'il ne devait pas voir avec indifférence. Afin de ne pas perdre son crédit et de ne pas ruiner d'autres plans d'une grande importance pour la Grande-Bretagne, réfléchissant en outre sur les circonstances qui commençaient à ébranler l'univers, ce ministre devint moins empressé et moins actif au sujet de la



Pologne. Ainsi la Grande-Bretagne se refroidit envers la Prusse et la Pologne, et Pitt se montra très-facile à les abandonner, en se rapprochant du cabinet de Vienne(58).

101. Les plans du cabinet de Prusse n'ont pas de succès. 1791.

Dans ces circonstances, Frédéric-Guillaume II parut être laissé à lui-même. Abandonné par l'Angleterre, il n'osait plus appuyer les propositions qui devaient compromettre sa médiation, et faire connaître seul à la Porte-Ottomane les intentions des puissances chrétiennes qui comptaient s'accommoder à ses dépens, en la dépouillant de ses possessions. D'un autre côté, la Pologne, malgré les insinuations de la Grande-Bretagne, ne se montra pas dans ce temps empressée à la concession des villes de Thorn et de Dantzik au roi de Prusse; et ce dernier ne pouvait pas trop insister sur cette cession, sans offrir aux Polonais quelque indemnité équivalente. Frédéric-Guillaume II, désappointé dans ses espérances, hésita dans ses plans et devint plus accessible aux manières engageantes et savoureuses de Bischofsverder. En même temps les événements se compliquaient : les troubles de la Hollande et de la Belgique, l'effervescence croissant en France et les travaux de l'assemblée constituante, faisaient une si profonde impression sur les cabinets européens, que leur inquiétude devenait manifeste. Enfin la franchise de Hertzberg fut entraînée et détournée par l'habileté de Bischofsverder, au point que la Prusse, en terminant ces négociations de Reichenbach, abandonna entièrement ses plans. Pour tout résultat, elles n'ont eu, que la décision de l'Autriche, prise encore le 27 juillet 1790, de se désister de ses avantages sur la Turquie, en réalité peu importants. Sur cette base le traité de Schistova fut conclu le 21 août 1791, entre l'Autriche et la Porte. De cette manière Léopold II se retirant du champ de guerre, laissa aux autres puissances le soin de suivre, selon leur bon plaisir, les plans entamés.

(58) Sur la *défection* de Pitt et du cabinet de la Grande-Bretagne Voyez Coxe, histoire de la maison d'Autriche, chap. 130.

102. Les manifestations anglo-prussiennes contre la Russie sont illusoires.

En effet, quoique les événements arrivés en France eussent pris d'un jour à l'autre un caractère plus important et eussent demandé l'attention plus sérieuse ; quoique les efforts du roi de Prusse par rapport à Thorn et à Dantzick eussent échoué, auprès de la diète, dont la décision du 1 avril 1791 fut décidément contraire, ce qui contribua infiniment à refroidir l'intérêt que ce monarque feignait de témoigner à la Pologne : cependant les deux cabinets de Berlin et de Londres ne paraissaient pas encore se désister de leurs vues sur la Russie. Frédéric-Guillaume II admirait la constitution, et manifestait avec profusion ses amitiés (les 16 et 23 mai, le 21 juin) comme nous l'avons dit. Les armées prussiennes furent réunies et cantonnées dans la province acquise sur la Pologne, c'est-à-dire dans la Prusse occidentale, ci-devant Prüsse-polonaise-royale, pour être plus à la portée de secourir efficacement la Pologne, si les troupes de l'impératrice de Russie osaient l'attaquer. Dans le même temps une flotte anglaise se préparait et recevait ordre de couvrir avec ses vaisseaux la mer Baltique. La Pologne put donc augurer encore pour elle quelques chances favorables. Mais sous ce dehors, il y avait un autre esprit qui dirigeait et gouvernait ces mouvements. Au reste, tous ces projets contre la Russie, longuement ourdis et traînés, se perdaient dans des négociations fantastiques, dans des démonstrations apparentes et illusoires. On ne put même savoir si la Grande - Bretagne ou la Prusse avaient fait quelque ouverture à la Russie elle-même concernant la Pologne; s'il y avait eu de leur part quelques démarches directes à la cour de Pétersbourg qui put décidément les compromettre. Lorsque la politique générale commença à prendre un autre cours et un nouvel intérêt, les deux puissances alliées de la Pologne abandonnèrent leurs projets antérieurs et changèrent d'attitude : de sorte que la Pologne, excitée autrefois par ses alliées, sur l'appui desquelles elle devait compter, se vit isolée, peu préparée à repousser un agresseur et sans moyens suffisants pour résister, réduite à subir le sort qui lui était réservé.

103. Catherine II se tire d'embarras.

La position de la Russie pendant cette marche si diverse de la politique, était à la vérité embarrassante et l'on était fondé à croire qu'elle empirait : mais Catherine II n'en parut pas effrayée. Occupée d'une double guerre, elle parvint à en terminer une, par la paix conclue le 14 août 1790, à Véréla, avec la Suède. Tournant alors ses forces dans une autre direction, elle poursuivit heureusement ses victoires sur les Turcs. En même temps elle eut le bonheur de voir que les changements survenus dans la politique européenne tournaient à son avantage; car la ligue anglo-prussienne abandonnait ses plans, ainsi que Frédéric-Guillaume II, si actif dans ses démarches quelque temps auparavant contre l'impératrice, chercha depuis son amitié (59). La convention de Pilnitz, où Léopold II et Frédéric-Guillaume II se réunirent, au mois d'août 1791, eut pour but principal de surveiller les événements de France. Ces souverains y reconnurent et y garantirent l'indépendance de la Pologne et l'inviolabilité de sa constitution. Bientôt Catherine II, sans aucune médiation, signa le 9 janvier 1792, le traité de Iassy, qui termina la guerre avec la Turquie, et Léopold II, cet ami de la paix, mourut le 1.er mars de la même année. Délivrée de la guerre avec les Turcs, l'impératrice tourna ses vues sur la Pologne. Pour réaliser ses projets, elle commença par lever les entraves qu'elle pouvait rencontrer de la part des autres puissances; elle fit ses ouvertures à chacune d'elles séparément : cette manière d'agir offrant plus de chances de succès à ses négociations. Bientôt, par suite de démarches particulières auprès du cabinet de Vienne, l'Autriche renonça aux articles de la convention de Pilnitz, relatifs à la Pologne. Il était plus facile encore de s'entendre particulièrement avec Frédéric-Guillaume II, qui s'était déjà engagé bien avant dans les affaires de la France. Catherine II lui fit entrevoir les avantages immenses qu'il pouvait tirer de l'humiliation de la Pologne, et elle le dé-

(59) Voyez la note 57.

cida entièrement à renier et à démentir les traités qui le liaient à la république. Par un fatal concours des circonstances et de la perfidie, la diversion que la France opérait, contribua dans ce moment décisif, à priver la Pologne de ses alliés. La Grande-Bretagne et la Prusse, allaient tourner leurs forces contre la France. La Grande-Bretagne abandonnait la Pologne, la Prusse la trahissait. L'impératrice, rassurée du côté des puissances qui se disaient alliées de la Pologne, put alors facilement employer toutes ses forces contre ce pays. Et quoique son empire fut affaibli par les guerres, qu'elle venait de terminer récemment, elle déploya cependant toute son activité pour rétablir son influence et sa prépondérance sur la république.

104. La république prend la défensive, 1792.

La Pologne se fiant depuis plusieurs années à la foi des traités et au vif intérêt que lui témoignaient les puissances amies, ne pensa nullement àfa ire la guerre surtout isolément. Confiante dans sa bonne cause, n'ayant point porté atteinte aux droits des autres nations, elle ne voulait pas être le premier agresseur, et aucune des puissances ses amies ne l'y engageait; leur politique semblait approuver son calme. La Pologne conserva dans tout cet intervalle une attitude méfiante et hostile envers la Russie, sans paraître l'offenser; elle rompit avec cette puissance sans la tracasser, sans provoquer une guerre; elle ne l'avait pas attaquée ni inquiétée lorsqu'elle était allée remporter sur les Turcs des victoires éclatantes. La Russie, de son côté, montra beaucoup de ménagement et évita tout prétexte d'une collision, afin de se préserver des obstacles qu'elle pourrait rencontrer de la part de la république. La république, dans son système de neutralité tranquille et inoffensive, pénétra enfin, après plusieurs années, cette politique plus que douteuse. Loin de s'en effrayer, elle reprit son énergie et se montra résignée à faire face aux événements. La diète, stimulée par le danger, redoubla d'activité. Elle ne s'occupa plus de la législation, mais tout son empressement se tourna vers les finances et vers l'or-



ganisation définitive de l'armée. Les préparatifs étaient en effet bien avancés, lorsque la guerre fut déclarée et immédiatement commencée. Dès qu'elle parut inévitable, les états assemblés, conformément à la nouvelle constitution, déposèrent d'abord entre les mains du roi Stanislav-Auguste, le commandement suprême de la force armée, ils remirent à sa disposition des millions, d'immenses ressources et le pouvoir nécessaire à la défense de l'état; ils lui confièrent la république : mais ils jugèrent convenable de suspendre leurs travaux, et ils se séparèrent pour un temps indéterminé. Ils commirent en cela deux fautes désastreuses (60).

IX. Confédération de Targovica, 1792-1793.

105. Complots des mécontents et de Catherine II, 1792.

Les chefs de l'opposition, voyant qu'ils n'avaient pas assez de force et de moyens pour soutenir et conserver l'ancien ordre de choses, ni pour empêcher la décision et l'introduction de la nouvelle loi, cherchèrent d'autres expédients pour renverser par la force les nouvelles institutions qu'ils considéraient comme le tombeau des prérogatives nobiliaires, et pour rétablir les anciennes qu'ils appelaient la liberté dorée de la noblesse. Dans ce but, ils allèrent supplier les puissances étrangères d'intervenir et demandèrent leurs secours. Félix Potocki, général d'artillerie de la couronne, se rendit à cet effet à Pétersbourg. Il y trouva déjà François-Xavier Branicki, hetman de la couronne, qui, lié avec la famille de Patiomkine, mort tout récemment, cherchait à se faire un crédit à la cour de l'impératrice. Sévérin Rzevuski, hetman-de-camp de la couronne accourut aussi à Vienne et y demanda la même protection. Son voyage fut sans résultat; celui de Branicki et de Félix Potocki eut plus de succès. Il n'existait plus de traité entre la Russie et la Pologne, et la bonne intelligence, si longtemps ménagée, était remplacée par la méfiance. Catherine II ne

(60) Voyez la note 54.

se hâtait pas de faire éclater sa colère et de recommencer les hostilités. Lorsque les mécontents arrivèrent dans sa capitale, Simon Kossakovski (autrefois l'un des plus ardents confédérés de Bar), frère de l'évêque de Livonie, alors général au service russe, leur facilita seul l'accès du trône de Catherine II. Ils réclamèrent l'assistance de l'impératrice. Elle hésita quelque temps, mais elle y consentit enfin; et les Polonais rebelles et traîtres à leur patrie, sûrs de sa protection tramèrent jusqu'au bout leur complot, et formèrent le 24 mai 1792, une soi-disant confédération de Targovica, appelée ainsi d'une petite ville de l'Ukraîne. C'est de la sorte que la guerre fut enfin provoquée.

106. Perfidie de Frédéric-Guillaume II. 1792.

La déclaration de l'impératrice du 18 mai 1792, disait, qu'elle n'avait jamais songé à reconnaître la constitution du 3 mai, et que, pour appuyer les démarches salutaires des confédérés de Targovica, elle donnait ordre à son armée de pénétrer en Pologne. En conséquence les troupes russes, commandées par Kakhovski et Michel Krétchétnikovf, passèrent le 19 les frontières de la couronne, et le 21 du même mois franchirent celles de la Litvanie. Sur cent mille hommes de cette armée imposante, on en comptait 80,000 d'une organisation régulière et 20,000 kozaks. La diète de Varsovie se sépara le 29 mai. Le roi de Pologne s'adressa alors à Frédéric-Guillaume II, par une lettre du 31 du mois de mai, conçue dans les termes d'une généreuse confiance, en le prévenant qu'il allait bientôt lui demander des secours, conformément aux traités et à ses promesses réitérées. Le roi de Prusse, dans sa réponse en date du 8 juin, accuse les Polonais de s'être donnée à son insu, et sans son concours à une constitution qu'il n'avait jamais songé à soutenir. Qu'il avait été aisé de prévoir les embarras dans lesquels la Pologne se trouvait alors, que sa façon de penser et le langage de ses ministres n'avait jamais varié. Il s'en référa à l'avis du roi de Pologne : était-il obligé de tenir ses engagements lorsque l'état de choses était entièrement changé et que les conjonctures présentes, amenées par la constitution du

3 mai, n'étaient point applicables aux stipulations contractées. Il assure enfin, qu'il serait tout prêt à se concerter avec l'impératrice et à s'entendre en même temps avec la cour de Vienne, pour convenir des mesures capables de rendre à la Pologne sa tranquillité. Dans une telle perplexité, lorsque la noire perfidie d'un allié parjure était mise au grand jour, Stanislav-Auguste, devait payer de sa personne et tenir tête à l'invasion. Le commandement suprême lui fut remis à cet effet, et on attendit avec anxiété le moment où le roi viendrait en personne partager les fatigues de la campagne.

107. Sinistre pressentiment; retraite de l'Ukraine, 1792.

En attendant, l'armée polonaise, composée de 55,639 hommes, ne présentait d'effectif que 45,360 hommes. La nation espérait voir à sa tête son souverain, mais à sa place elle vit comme lieutenant le prince Joseph Poniatovski, son neveu. Le roi institua en 1792, la croix militaire (depuis si chère aux guerriers polonais), et lui-même resta dans sa capitale, entouré d'un morne silence, pénétré de sombres alarmes et d'une incertitude inexplicable. Un sombre pressentiment fit taire ce cri plein de confiance : le roi avec la nation. De sinistres soupçons pénétrèrent les âmes et firent penser que le roi allait abandonner la nation. L'inquiétude, sur le salut de la patrie, devenait de jour en jour plus pénible. C'est sous l'impression de tels sentiments que le neveu du roi, Joseph Poniatovski, conduisit l'armée de la couronne, suivant les ordres de son oncle. Cette armée partagée en trois colonnes, occupait les provinces méridionales, et en vertu des ordres du roi, se retirait vers l'intérieur du pays, sans opposer de résistance aux forces prépondérantes de l'ennemi. L'armée russe sous les ordres du général Kakhovski, traversa l'Ukraîne. Les colonnes polonaises se replièren devant elle jusqu'à ce qu'elles se fussent réunies à Polonné. Un combat partiel livré près de Ziélencé la 18 juin, démontra la bravoure des nationaux, mais la retraite ne discontinua point. On ne tint pas la position de la ville de Dubno ; on ne s'arrêta que sur les rives de Bug, toujours conformément aux ordres du roi.

108, Retraite de la Litvanie. 1792.

En Litvanie de faibles forces secondées par quelques détachements des troupes de la couronne, avaient pour chef à l'avant-garde le brave Bielak, qui s'opposait vaillamment à la marche des Russes sous les ordres de Krétchétnikof. Elles battaient aussi en retraite désorganisées par leur commandant le prince de Wurtemberg. Lorsque la honteuse conduite de celui-ci fut évidente et sa perfidie avérée (61), Judicki prit le commandement. Après l'affaire de Mir, il recula avec son armée vers Grodno, d'où il fut appelé auprès du roi et remplacé par Michel Zabiello. D'après les plans de Stanislav-Auguste, l'armée litvanienne devait s'étendre jusqu'à Brzesc-litevski, afin de communiquer avec celle de la couronne et de pouvoir en même temps couvrir la ville de Varsovie contre l'attaque de l'ennemi.

109. Affaire de Dubienka, 1792.

Les Russes profitant de la retraite des Polonais, avançaient continuellement. Le 17 juillet, arrivés près de Dubienka, ils entreprirent de franchir le Bug et d'avancer encore. Le corps polonais qui y campait, s'appuyant sur la frontière autrichienne de Galicie, et communiquait à gauche avec le reste de l'armée. Le général Thaddée Kosciuszko y commandait. Il s'était déjà fait connaître en Amérique dans la guerre de l'indépendance, où il avait acquis une gloire bien méritée, qui reparut sur son sol natal dans la mémorable journée de Dubienka. Il y fut vainqueur, remporta des avantages brillants sur les Russes qui essuyèrent une perte

(61) Le prince Louis de Wurtemberg épousa, en 1784, Marie, fille d'Adam Czartoryski, staroste général de Podolie. Vu cette alliance, le commandement lui fut confié. A cette trahison politique, Paul, issu de ce mariage réprouvé par la colère céleste, ajouta un crime parricide lorsqu'au service russe, en 1831, il fit tirer le canon, sans aucune nécessité contre le château de Pulavy, où séjournait, en ce moment sa malheureuse mère et sa grande-mère, âgée de 90 ans.

considérable. Ce fut la seule action d'importance qui illustra cette campagne : elle couvrit d'une nouvelle gloire Kosciuszko : mais en ce moment les Russes violant la frontière autrichienne, attaquèrent le corps polonais. Kosciuszko fut donc forcé de quitter sa position : il recula et prit celle de Krasnystav.

110. Progrès des confédérés; le roi chancelle, 1792.

Félix Potocki fut le maréchal de la confédération de Targovica. A mesure que les Russes avançaient dans l'intérieur de la Pologne, le nombre des confédérés augmentait, la confédération se faisait valoir par la violence et multipliait ses signatures par l'épouvante (62). A Vilno, après l'entrée de Krétchétnikof, Simon Kossakovski, se proclama hetman de Litvanie par la volonté de la nation. Ce même Simon, avec son frère Joseph Kossakovski, évêque de Livonie, formèrent une confédération dans cette province, et lui donnèrent pour maréchal Alexandre Sapiéha chancelier de Litvanie. Cette confédération se réunit avec celle de Targovica. Presque la moitié du pays se trouva évacuée et abandonnée à la merci de l'invasion et de toutes les calamités. Les forces polonaises diminuaient dans des combats partiels et des escarmouches insignifiantes; les ressources souffraient une réduction sensible; il n'était plus permis de compter sur aucun secours étranger et Stanislav-Auguste impatiemment attendu dans l'armée fit faire de fausses marches à un détachement de 5,000 hommes commandé par le général Byszevski, sous prétexte de le rejoindre, mais sans pouvoir se décider à remplir ses devoirs. Il devenait évident, qu'il abandonnait et trahissait la cause du pays. Il expédia des ordres au prince Joseph Ponia-

(62) Félix Potocki fit nommer maréchal de Podolie, Zlotnicki qui ne démentit pas sa nomination; et Moszczenki, maréchal de Braclav. Branicki avait fait de même pour Antoine Pulaski et Kurdvanovski, maréchaux de Volynie et de Czerniechov (Ferrand, trois démemb. de Pol, livre XI).

tovski pour tâcher de conclure un armistice. Les commandants russes, feignant de n'avoir pas assez de pouvoir pour y consentir, renvoyèrent les négociateurs à Pétersbourg, sans discontinuer pourtant leurs hostilités.

111. Le roi adhère à la confédération de Targovica. 1792.

Stanislav-Auguste écrivit le 22 juin à Catherine II, lui offrant d'assurer la couronne de Pologne à son petit-fils le grand duc Constantin, pensant recouvrer par cette proposition, sa bonne grâce et ses affections. Mais, pour toute réponse, il reçut une lettre du 2 juillet pleine de reproches, avec une déclaration formelle qu'elle n'entendait entrer dans aucune négociation et qu'elle ne le reconnaîtrait plus lui-même pour roi s'il n'adhérait à la confédération de Targovica. Le 4 juillet, le roi avait convoqué l'arrière ban (pospolité ruszénie) comme les circonstances impérieuses l'exigeaient, et la nation allait être remuée sur tous les points, lorsque le 21, il reçut ladite lettre. Les menaces qu'elle contenait l'intimidèrent, et depuis il n'hésita plus à déserter la cause nationale. Le lendemain, le 22, il convoqua un grand conseil, composé des maréchaux de la diète et des ministres et il leur fit part de sa décision. Les deux maréchaux de la diète Malachovski et Sapiéha, Ignace Potocki et Stanislav Soltan, maréchaux de la cour de Litvanie, Thomas Ostrovski, trésorier de la couronne, Kollontaï, vice-chancelier de la couronne, prononcèrent les discours les plus véhéments et tâchèrent par tous les moyens possibles de détourner le roi de cette résolution honteuse. Mais les deux frères du roi, le prince Michel, primat, et le prince Kazimir podkomorzy, de la couronne, Hiacynthe Malachovski, chancelier de la couronne, Joachim Chreptovicz vice-chancelier de Litvanie, Mniszek, maréchal de la couronne, Tyszkiévicz, hetman de camp de Litvanie, et Dziekonski, trésorier de la Litvanie, appuyèrent la proposition et les motifs du roi. Le lendemain, c'est-à-dire le 23 juillet 1792, le roi Stanislav-Auguste signa, en son nom et en celui de l'armée, l'acte de son adhésion à la confédération de Targovica; quelques jours après,

le 25 août, il signa une autre déclaration que lui présentèrent les confédérés. Cet acte scandaleux, porta un coup mortel à la nation (63).

(63) Les chefs du complot rejetèrent l'accession simple du 23 juillet et présentèrent à Stanislav-Auguste une déclaration qu'il signa, le 25 avril 1792, elle portait : « Des novateurs insensés attachés aux principes destructeurs de la sécurité des états, ont osé renverser les lois fondamentales de la république, consacrées par tant de siècles, et lui donner une constitution monarchico-démocratique. J'accède à la confédération de Targovica ; je m'attache sincèrement à elle, et promet d'agir d'autant plus volontiers pour le bien de l'état, que je reconnais pour bonnes et utiles les choses qu'on veut obtenir, et que l'appui magnanime et désintéressé de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies nous promet une heureuse issue, et garantit une complète sécurité à la république (Reumer, chute de la Pol.). » C'est la teneur de la déclaration royale que Stanislav-Auguste a eu la lâcheté de signer. A l'exception de ceux du conseil qui donnèrent leur assentiment à cet acte ignominieux, il est presque impossible de rencontrer quelqu'un, parmi les plus attachés à sa personne, qui ne frémisse, lorsqu'on lui rappelle ce moment de bassesse. Stanislav-Auguste eut bien des reproches et des insultes à essuyer à cette occasion. Thomas Ostrovski, au moment de la signature, le 23 juillet, voulut lui arracher la plume. Autour du château il entendait les cris effrayants : « Roi parjure ! roi traître ! » La désolation était universelle et l'égarement des esprits fâcheux et inexprimable. Thomas Ostrovski assurait qu'il y avait assez dans le trésor pour continuer la guerre, pourvu que le maréchal réunît la diète qui reprendrait du roi le pouvoir dont il avait si lâchement abusé; le maréchal, pour sa part, offrit sa propre bourse au roi s'il voulait aller se mettre à la tête de l'armée; le lieutenant en chef Joseph Poniatovski, méditait d'enlever son oncle et de le conduire au camp. La fatale adhésion à la confédération de Targovica, mit tout en déroute. Stanislav-Auguste vit bientôt une défection de ses affidés, on désertait et sa personne et son château. Pie Kicinski, chef de sa chancellerie, qui jouit tant d'années de sa confiance, lui renvoya sa nomination à la dignité sénatoriale de castellan et le quitta à jamais. L'évêque de Kiiov, Gaspar Cieciszovski lui écrivit qu'il ne lui restait qu'à épargner le parjure à ceux qui étaient forcés par les ennemis et les rebelles de renier leur bonne foi et leur serment; et s'éloigna du pays. On émigrait. Le roi resta pour vider la coupe jusqu'à la lie; et ceux qui restèrent avec lui passèrent

112. Les confédérés gouvernent.

Une douleur inexprimable saisit la nation. Les maréchaux de la diète constituante Malachovski et Sapiéha, signifièrent leur protestation; à leur exemple Ignace Potocki, Kollontaï et plusieurs membres de la diète qui se trouvaient à Varsovie, quittèrent cette capitale et se rendirent à l'étranger. L'armistice fut conclu et le général Russe Kakhovski entra dans Varsovie. Les communications entre les troupes polonaises furent interrompues. Les confédérés de la couronne et de la Litvanie se rassemblèrent, le 11 septembre 1792, à Brzésc-Litevski, d'où trois jours après on expédia une ambassade à Pétersbourg pour remercier Catherine II qui avait renversé la nouvelle monarchie et arrêté l'esprit monarchique. Le 25 octobre 1772 les confédérés s'établirent définitivement à Grodno, où ils formèrent leur généralité : c'était le centre de leur gouvernement. Félix Potocki se chargea de la rédaction d'une nouvelle constitution, dans laquelle la liberté dorée de la noblesse, et le trésor précieux de ses prérogatives devait être particulièrement conservés. Cependant il eut soin de promettre protection aux autres habitants du pays. Des mesures de vigueur furent proclamées contre la désobéissance et contre les citoyens qui n'auraient pas fait acte d'adhésion avant le 15 août. Les Kossakovski, gouvernaient la Litvanie au nom de la confédération, ils se livraient au pillage et à la violence à l'aide des sancits ou ordonnances lancés.

113. L'époque révolutionnaire crée un langage pour les opérations des cabinets contre la Pologne.

Partout en Europe, les nations se préparaient depuis un certain temps à des changements qui devaient tôt ou tard amener une forte commotion. Les lumières une fois répan-

par une épreuve terrifiante, contraints à voir l'émotion des hommes loyaux, qui forcés par une violence barbare à désavouer leur foi civique, perdaient connaissance, s'évanouissaient, tombaient malades; plusieurs même ne purent survivre à leur honte et à leur humiliation.

dues, pénétrèrent dans toutes les positions sociales et aucune force ne fut plus capable de les arrêter dans leur marche rapide. La masse des préjugés invétérés se trouva confondue et sapée jusqu'en ses fondements ; de nouvelles théories, des opinions variées se communiquaient à toutes les classes, emportaient les esprits ; la voix de la liberté et de l'égalité retentit aux acclamations de l'enthousiasme et ne put engendrer qu'une aversion décidée pour toutes les institutions surannées et dépravées, dont les forfaits parurent dans toutes leurs formes hideuses ; le machiavelisme monstrueux et pervers de la politique des cabinets ne pouvait être désormais couvert d'un voile de mystère et agir sans produire du scandale, les abus mercantiles dans les relations commerciales et industrielles ne se commettaient plus sans irriter et révolter l'opinion. Les révolutions devenaient immanquables. Contrariées ou favorisées par des circonstances locales et des positions particulières, elles dépendaient d'événements inattendus capables de hâter leur explosion. L'Amérique, la Belgique, la Hollande, enfin la France, en donnèrent l'exemple. Une lutte terrible s'ouvrit pour l'humanité ; l'intérêt animé qu'on y prenait, les publications les plus véhémentes, les esprits les plus ardents, qui attaquaient sans réserve l'ancien ordre social, qui s'acharnaient contre des institutions autorisées par l'usage, mais trop longtemps respectées ou soutenues par des préventions stupides et obstinées, faisaient une impression inexprimable sur la multitude déjà avide de nouveautés, et excitaient au plus haut point un terrible embrasement. En France, où les circonstances accélérèrent l'explosion qui amena un bouleversement complet ; on vit d'horribles ébranlements. Le parti prépondérant, quoique peu nombreux des jacobins, renversant et foulant aux pieds l'autel de la superstition et le trône de la servitude, élevait l'épouvante au sein de la nation, accomplissait la métamorphose sociale et menaçait du même régime les autres puissances de l'Europe. La frayeur saisit les souverains, auxquels leur conscience terrifiée faisait entrevoir le calice inévitable de l'expiation et de l'amertune. Ils entreprirent de s'opposer au débordement révolutionnaire ; ils conspirèrent et se coali-

sèrent contre le mouvement populaire : et désormais de part et d'autre la guerre sanglante des principes fut proclamée et transmise aux générations prochaines. Les circonstances locales amenèrent aussi en Pologne une espèce de révolution, mais d'un autre genre, sans commotion, calme, avouée et appuyée par les cours monarchiques, elle fraternisait avec la politique de leurs cabinets; cependant cette politique dirigée par l'avarice et la plus noire perfidie va renier sa propre connivence et sa coopération, elle va jeter le blâme sur ce qu'elle trouvait naguère excellent, et la charger des mêmes reproches qu'elle faisait à la révolution de France. Aussi la constitution du 3 mai, accusée de monarchisme par les targoviciens et l'impératrice, est de rechef incriminée comme démagogique et jacobine par la même impératrice et par Frédéric-Guillaume II, qui admirait auparavant cette œuvre. Lorsque l'intérêt changea, leur langage se démentit et consomma l'infâmie. Ainsi il serait difficile de trouver dans les fastes du monde une autre époque qui fournît à l'histoire plus de mensonges, plus de mauvaise foi, de faussetés, de fourberies.

114. Invasion prussienne, 1793.

Le cabinet de Berlin, malgré les fâcheux résultats de l'expédition armée qu'il avait poussée jusque près de Paris, n'avait pu cesser de faire partie de la coalition. Néanmoins, il pouvait plutôt compter sur les avantages qu'il voulait remporter sur la Pologne, déjà subjuguée. Or, il publia une déclaration du 6 janvier 1793, dans laquelle il dit, que pendant sa guerre avec la France, il lui était nécessaire de pourvoir à sa sûreté ; d'un autre côté, les factions des jacobins et la fermentation continuelle des esprits pouvaient devenir dangereuses. Immédiatement après cette déclaration, le 16 janvier, les troupes prussiennes franchirent les frontières, et entrèrent dans la grande Pologne. Les confédérés effarouchés par cette irruption, apprirent avec indignation qu'elle était effectuée du consentement de la Russie. Le 2 février ils formèrent le projet de faire une protestation énergique contre l'invasion des troupes prus-

siennes, et le 3 février, ils déclarèrent par un manifeste qu'ils ne consentiraient à aucune usurpation et qu'une seule vue les animait, celle de transmettre à leurs descendants une république libre et indépendante, que ne pouvant la conserver intacte, aucun d'eux ne survivrait à son désastre. L'ambassadeur de Russie, Sievers, arrêta sans difficulté cet emportement par des menaces et par la dislocation des troupes polonaises dans diverses positions, où elles restèrent inactives, et en privant les hetmans de leurs armées. La plus grande partie fut envoyée dans l'Ukraïne où les Russes la firent disperser.

115. Dantzik et la grande Pologne réunies à la Prusse, 1793.

Peu de jours après, le 24 févier, parut un autre manifeste du roi de Prusse, dans lequel il éclatait contre la ville de Dantzik, où s'était établie cette méchante et audacieuse secte, qui, marchant de crime en crime, fournissait le grain et tous les autres approvisionnements à ses abominables adhérents. En conséquence de ces griefs, le 27 mars, l'armée prussienne occupa Dantzik, après une courte mais noble résistance, impuissante contre des forces majeures. Par une nouvelle déclaration en date du 25 mars, il répéta toutes ses injures contre le parti soi-disant patriotique,qui, vaincu, n'en continuait pas moins ses machinations secrètes, inspiré par l'esprit démocratique français et par les maximes de cette secte atroce; cherchant à faire des prosélytes par ses manœuvres, par des émissaires jacobins puissamment appuyés qui avaient déjà formé plusieurs clubs révolutionnaires. C'était particulièrement la grande Pologne qui était infectée de ce poison dangereux. Le roi de Prusse, obligé de poursuivre la guerre contre la France, conjointement avec les puissances coalisées, voyant qu'il allait courir le risque, d'avoir à dos un ennemi, avait résolu de faire entrer sur le territoire de la république un corps de troupes. En même temps, il exhortait très-sérieusement et avec affection les habitants des districts dont il allait prendre possession, à se soumettre de bon gré à sa domination, à l'envisager dès à présent comme leur souverain légitime et à rompre dorénavant

toute liaison et toute connexité avec la Pologne. De cette manière les palatinats de Poznanie, de Gnezne, de Kalisz, de Siéradz, de Lènczica; la ville et le couvent fortifié de Czènstochova; la terre de Vielun; la plus grande partie des palatinats de Rava et de Plock ainsi que les villes de Thorn et de Dantzik furent enclavées dans les possessions de Frédéric-Guillaume II, et toutes ces provinces prirent depuis le nom de Prusse méridionale.

116. La moitié des provinces russiennes et de la Litvanie annexée à la Russie. Ouverture de la diète de Grodno, 1793.

Le manifeste russe, qui parut à Grodno au nom de l'impératrice, le 29 mars, ou 9 avril du nouveau style, 1793, contenait les mêmes expressions contre les auteurs de la constitution du 3 mai. Vaincus, dit ce manifeste, leur résistance ouverte cessa, mais elle fit place à des machinations secrètes. Ils ont réussi au point que même le peuple est devenu complice de cette haine et de cette inimitié qu'ils ont vouées à l'empire russe; ils travaillent sans relâche à introduire au sein de la république cette doctrine infernale qu'une secte impie, sacrilége et inique a enfantée; déjà des clubs affiliés avec celui des jacobins de Paris sont établis dans la capitale et dans plusieurs provinces de la Pologne; ils vomissent leur poison secret, en infectent les esprits et en activent leur fermentation. Et le manifeste déclare que l'impératrice de Russie et le roi de Prusse, avec l'assentiment de l'empereur des Romains, n'ont pu trouver de moyen plus efficace pour leur sûreté respective, que celui de resserrer la république de Pologne dans des limites plus étroites; enfin il invite les Polonais au nom des trois puissances, à s'assembler au plutôt en diète, à l'effet de s'arranger à l'amiable. La moitié orientale de la république fut par conséquent incorporée à la Russie. L'impératrice Catherine II traça de sa main, sur la carte de Pologne, depuis l'extrémité orientale de la Kurlande, une ligne qui passa près de Pinsk, traversa la Volynie, et ne s'arrêta que sur les frontières de la Galicie autrichienne. Par ce partage, le roi de Prusse avait occupé 1061 milles

carrés du pays le plus fertile et le plus peuplé; et la Russie 4553 milles carrés, au point que la république ne comptait plus que 4016 milles carrés. L'ambassadeur de Russie, Sievers, voyant l'exaspération des esprits, pour les adoucir et les calmer, s'en rapportait à la magnanimité de l'impératrice, répétait les assurances du manifeste: que tout devait s'arranger à l'amiable dès que la diète serait réunie. La ville de Grodno fut destinée aux séances de la diète, les diétines allaient s'assembler et un *sancitum* de la confédération de Targovica, déclara incapables d'être élus nonces, à la diète, tous ceux qui n'avaient pas accédé à la confédération de Targovica, ou qui s'étaient permis de protester contre quelques-unes de ses décisions. Sous cette exception pesante et sous la contrainte de la force russe, les élections furent effectuées. Le roi Stanislav-Auguste arriva à Grodno, ou, en ouvrant la diète le 17 juin 1793, il exprima amèrement sa douleur au sujet de ces événement déplorables et ses craintes sur la destinée de la Pologne.

117. Réclamations des ambassadeurs; violences, 1793.

La diète de Grodno était composée de dix sénateurs, dont trois étaient évêques; et de nonces choisis par les districts qui devaient encore rester à la Pologne; mais les uns étaient vendus à la Russie, les autres élus sur la demande de Sievers: cependant il s'en trouva qui se montrèrent inflexibles et imperturbables au plus haut point, et qui par leur audace réduisirent long-temps au silence des scélérats honteusement vendus. Ce n'était plus le courage, mais le désespoir qui les animait et qui donnait à leur sentiment la force et l'énergie. Ce que Sievers espérait terminer en quelques jours se prolongea plusieurs mois. L'assemblée se forma en diète de confédération, sans que celle de Targovica cessât d'agir. Il y avait donc deux confédérations, deux gouvernements, dont le but était de déchirer la patrie. Le 19 juin l'ambassadeur de Russie, Sievers, et le ministre de Prusse, Buchholtz, présentèrent leurs notes de même teneur, par lesquelles, ils demandaient instamment qu'on nommât sans délai une délégation munie de pleins pouvoirs pour négocier et conclure un

traité avec leurs cours. Après une réponse peu satisfaisante de la part de la diète, les deux ministres étrangers renouvelèrent leur demande. Sievers, rencontrant plus de résistance qu'il ne croyait en pouvoir rencontrer, ouvrit la voie sauvage de l'extorsion. Il arrêta le paiement des fonds nécessaires à l'entretien du roi (64), il fit mettre le séquestre sur les propriétés de plusieurs membres de la diète, et quelques jours après il fit garder comme prisonniers, dans leurs propres maisons, neuf nonces de la diète. A cette démarche violente et sur la motion proposée et vigoureusement soutenue par le jeune Adam Poninski (fils de l'ancien maréchal de la diète), l'assemblée dressa une protestation contre l'oppression qu'une puissance étrangère exerçait sur la représentation nationale, contre la violation des principes les plus communs du droit des gens et de la liberté des nations indépendantes; elle ordonna de l'insérer dans les registres de la diète et de l'envoyer à toutes les cours étrangères; elle fit encore un pacte de garantie, par lequel la diète était déclarée rompue si l'on osait en arrêter les membres. Le maréchal de la diète Bielinski, par condescendance pour la Russie, empêcha l'enregistrement de la protestation et sa notification officielle : mais Sievers réfléchit et pour le moment se décida à lever la captivité imposée aux nonces, déclarant toutefois que si la diète, sous quelque prétexte que ce fût, retardait encore l'acquiescement à la volonté de Catherine II, le reste du territoire de la république serait démembré.

118. La Diète s'occupe de la question russe, 1793.

Voulant surtout aplanir la question russe, Sievers indiqua en dernier lieu, le 12 juillet, pour le jour où la délégation devait être formée; à cet effet, il déclara qu'après ce terme, il serait obligé d'écarter les boute-feux, les pertur-

(64) Dès que cette mesure fut connue, plusieurs nonces se réunirent pour offrir à ce prince 500,000 florins polonais : il leur témoigna sa reconnaissance, mais sans accepter leurs offres (Ferrand, hist. des trois démembr. de Pol. XII).

bateurs de la paix et de l'ordre, vrais ennemis de leur patrie, qui seuls empêchaient la marche des délibérations. Non content de ce procédé, le 16 juillet, il adressa une note violente dans laquelle il menaçait de cantonner les troupes de sa souveraine dans les terres, possessions et habitations de ceux des membres de la diète qu'il trouverait en opposition à ses propositions; cette exécution militaire s'étendrait même, si le roi se joignait aux opposants, à tous les domaines royaux et aux biens-fonds de tout ce qui tenait à sa personne; la saisie des revenus de la république devait encore être une suite naturelle des procédés de la diète, de même que la cessation du paiement des troupes nationales. Alors l'indignation fut à son comble, les clameurs les plus violentes, des cris de désespoir se firent entendre dans la chambre. Dans la séance du 17 juillet, le roi qui avait préalablement nommé les membres de la délégation, proposa de s'adresser à la grandeur d'âme et à la bonté de l'impératrice, en la laissant seule arbitre du sort de la république, en lui dénonçant l'excès des malheurs sous lesquels gémissait une nation dont elle voulait être alliée. Cette déférence apparente irrita l'ambassadeur russe, il ordonna que la délégation fut autorisée sur-le-champ, le jour même du 17 juillet, à signer le traité. A la lecture de cette exigence, une effervescence terrible se manifeste, l'émotion devient croissante, les nonces quittent spontanément leurs places, se pressent vers le trône, déclarant qu'ils sont prêts à sacrifier leur vie, qu'ils préfèrent être traînés en Sibérie, que ce pays glacé et désert leur rappellera qu'ils ont rempli leur devoir. Ce furent Mikorski, Galènzovski, Grelavski, Kimbar et Karski qui donnèrent l'élan à cette noble et courageuse démonstration de la part des nonces. Le roi cherchait à adoucir l'exaspération, à inspirer le calme et la réflexion. On lui rappela les serments solennels, même ceux des confédérés de Targovica, par lesquels on s'était engagé à maintenir l'intégrité de la république. Massalski, évêque de Vilno, et Kossakovski, évêque de Livonie, tâchaient d'écarter ces scrupules en persuadant que des restrictions étaient indispensables, surtout dans les circonstances au milieu desquelles on se trouvait. Kossakovski fit observer que si

l'on renonçait désormais à la résistance, l'impératrice de Russie étant satisfaite, pourrait ne pas insister sur la cession des provinces que le roi de Prusse avait envahies; et que, par conséquent, en faisant des concessions à la Russie, on s'épargnerait celles que la Prusse demandait. Le roi fut du même avis. Il osait espérer, disait-il, dans un discours persuasif, que ceux qui vivraient après lui diraient de lui : « Il voulut toujours le bien, il fut malheureux, mais il ne fut pas coupable. » Il conclut qu'il fallait en renonçant à une résistance désormais impossible, montrer que la nécessité était le seul droit qu'on pût faire reconnaître par la diète. Enfin la résistance intrepide fléchit devant une irréfragable nécessité, et à la motion du nonce Lobarzevski, la délégation fut autorisée à signer le traité, c'est-à-dire la cession des provinces occupées par la Russie; ce qui eut lieu le 23 juillet 1793

119. La question prussienne éprouve plus de résistance, 1793.

Buchholtz à son tour se fit entendre et le 24 juillet, il remit une note par laquelle il demandait à la diète de nommer une pareille délégation, autorisée à conclure un traité avec la cour de Berlin. Cette proposition excita une terrible effervescence; on éclata en invectives des plus outrageantes contre le roi de Prusse; on n'en excepta pas Stanislav-Auguste particulièrement inculpé par Ciemnievski et Dziékonski. Il se montra indulgent et fut presque impassible à tous les reproches amers qui furent lancés contre lui à cette occasion; conséquent avec sa maxime de n'avoir pas égard à des offenses personnelles et de les pardonner. Il en éprouva de plus sensibles à la séance du 17 août, lorsqu'il fit la proposition de ratifier le traité de cession à l'impératrice (65). Il ne la fit passer que bien

(65) Le nonce Kimbar lui adressa plusieurs fois les plus vifs reproches, avec tant de violence, qu'il fut généralement blâmé. « Quoi, sire ! lui dit-il une fois, n'êtes vous donc plus le même qui, en signant la constitution du 3 mai, nous disait : que ma main sèche plutôt que de

tard, dans la nuit, par 66 voix contre 21. Cependant la cour de Berlin ne pouvait espérer une pareille condescendance, quoique son ministre fût appuyé par Sievers, qui recommença ses menaces et annonça que l'opposition aurait les suites les plus désastreuses, car il considérait cet entêtement aveugle et au-dessus de la crainte comme le vrai jacobinisme. Il indiqua le 31 août, comme jour où cette triste affaire devait être terminée. Ce jour-là s'étant écoulé sans qu'on eût rien statué, il annonça, le 2 septembre, par quelles mesures il pensait ramener à la raison ceux qui s'opposaient à sa volonté; il déclara, qu'il saurait préserver la personne du roi de tout attentat et de toute conspiration. En conséquence, il donna ordre de placer deux bataillons de grenadiers russes sur la terrasse et dans la cour du château et de braquer quatre pièces de canons la mèche allumée contre la salle des séances; de plus de placer une chaise destinée au général russe, Rautenfeld, auprès du trône, et tout cela pour faire approuver, sans aucun délai, le traité avec le roi de Prusse : promettant en même temps aux nonces une entière liberté de parler et de discuter. Les imprécations et les cris de désolation, retentirent dans les termes les plus violents contre la perfidie et la tyrannie des cours étrangères, et l'on ne décida rien dans cette journée ni dans les suivantes (17, 19 septembre) qui préparaient de nouveaux sujets d'épouvante, de nouveaux excès et de nouvelles violences.

120. Séance muette, 1793.

Aucune résolution ne pouvant être prise dans cet état de choses, dans la nuit du 22 au 23 septembre, d'après les ordres de Sievers, quatre nonces : Krasnodèmbski de Liv, Simon Szidlovski de Plock, Mikorski de Vyszogrod et Skarzinski de Lomza, sont saisis et transportés sous l'escorte

souscrire à tout acte contraire. Toute l'Europe vous accuse de n'être que le roi de Catherine : justifiez-la du moins de vous avoir couronné en lui montrant que vous savez régner » (Masson, mémoires secrets sur la Russie t. I.)

des Kozaks, hors de la ville (66). Le matin du 23, les nonces s'assemblent comme à l'ordinaire, mais un morne silence les saisit tous. Le général Rautenfeld, avec ses deux batail-lons et quatre canons prend sa position. La note de Sievers relue à haute voix, annonce l'enlèvement des quatre entêtés et assure la liberté de la discussion. Mais la discussion expira ; le silence ne fut guère interrompu. On n'entendit plus que les expressions les plus pressantes de Sievers, et les représentations réitérées du général Rautenfeld qui assurait ne pas quitter sa place, avant que les nonces accédassent aux volontés de Sievers (67). Un silence absolu continua à régner. Il semblait qu'il y manquait la voix humaine, tout y était muet, l'assemblée entière présentait le sombre tableau de la mort. La nuit était déjà au déclin, trois heures du matin venaient de sonner, lorsque Rautenfeld sortit de la salle pour y faire entrer la soldatesque russe. Alors Joseph Ankvicz, nonce de Krakovie, voué à la Russie, prit la parole, déclarant que le silence tenait lieu de con-

(66) Ils se sont égarés jusqu'aux excès les plus criminels (dit Sievers dans sa note du 23 septembre 1793), témoins les deux derniers discours du nonce Krasnodèmbski de Liv, à la séance du 16, et du nonce Szidlovski de Plock, à la séance du 19; dans lesquels le premier en louant ouvertement les principes de jacobinisme de la diète révolutionnaire et de la constitution du 3 mai, a osé peindre des couleurs les plus noires la confédération générale de Targovica formée pour sauver la patrie et protégée dans cette vue par sa majesté impériale; le second s'est permis une licence plus grande encore, en osant même nommer la présente diète, unie sous un nouveau lien de confédération, un vil ramas de peuple, qui avait surpris le roi un jour de dimanche, pour lui faire signer cet acte, selon lui criminel; sans réfléchir que l'offense s'étendait à deux puissances voisines et à la nation même, par l'insulte faite à un corps souverain.

(67) Rautenfeld demanda que le roi mît fin à cet inexplicable incident. Le roi ayant répondu qu'il ne pouvait pas forcer les députés à parler, Rautenfeld courut chez l'ambassadeur..... Sievers écrivit au maréchal de Litvanie : « Le roi lui-même doit demeurer fixé sur son trône, jusqu'à ce qu'il ait cédé. Je ferai coucher les sénateurs sur la paille dans la salle des conférences, tant que ma volonté ne sera pas exécutée (Reumer, chute de la Pol.). »

sentement. A cette motion, le maréchal de la diète, Stanislav Bielinski, autre créature payée par la Russie, demanda sans haleine, à trois reprises, si la diète autorisait la délégation à signer le traité avec le roi de Prusse, sans réserve. Le silence continuait et aucune voix n'osait appuyer; le maréchal fit insérer dans le protocole du jour, le consentement de la chambre. Le traité fut donc signé le 25 septembre; mais la nuit précédente, du 24 au 25 de septembre, des protestations nombreuses avaient été portées dans les actes publics. On y déplorait le malheur du pays et la violence, espérant que la postérité serait plus heureuse et saurait trouver les moyens de sauver l'infortunée patrie (68).

121. Réglements de Grodno pour l'intérieur. 1793.

Autant la diète montrait de lenteur à l'accomplissement des exigences des puissances étrangères, autant elle s'occupait activement des affaires intérieures du pays en réprimant les abus que l'anarchie targovicienne avait multipliés sans fin. Le 15 septembre, sur la motion faite par l'ambassadeur russe, Sievers, et par l'évêque de Vilna, Massalski, la confédération de Targovica fut dissoute. Par les soins de Michel Oginski, trésorier de Litvanie, les sancites

(68) Stanislav-Auguste en signant le second démembrement, ne le signa pas sans répugnance! « Je ne ferais jamais cette bassesse, disait-il à Sievers en se rendant à Grodno; que l'impératrice reprenne sa couronne, qu'elle m'envoie en Sibérie, qu'on me laisse sortir de mon royaume à pied et un bâton à la main, mais je ne me déshonorerai pas. » Il menaça Catherine d'abdiquer : elle lui fit répondre, « que ce n'était pas le temps. « Ce fut le colonel Stackelberg, neveu d'Igelstrom, qui lui porta finalemement à signer le traité de partage. Stanislav-Auguste se mit à pleurer, en disant : « Monsieur! monsieur! ayez pitié de moi! qu'on ne me force point à signer ma honte! » Stackelberg lui dit, qu'après ce sacrifice il pourrait jouir d'une vieillesse heureuse et tranquille : il essuya ses larmes et répondit : « Eh bien! je veux l'espérer. » mais sa nièce, Tyszkievicz, étant entrée, il se mit à pleurer à chaudes larmes avec elle. (Masson, mémoire sec. sur la Russie).

de cette confédération, en vertu desquels les abus les plus arbitraires avaient été commis dans la province, furent cassés et annulés. On s'occupa beaucoup de l'organisation et du maintien de l'instruction publique. Sievers avait protégé contre la rapacité des targoviciens, les fonds de l'éducation publique. On avait fait de nouvelles démarcations des palatinats de la république retrécie, et l'on préparait une nouvelle forme de gouvernement. Le 16 octobre, on avait conclu le traité d'alliance avec la Russie, ou plutôt le pacte d'asservissement de la Pologne, par lequel la constitution, la liberté de la république et son intégrité étaient garanties. Les troupes polonaises qui se trouvaient cantonnées dans les provinces unies à la Russie reçurent ordre de prêter serment de fidélité à l'impératrice; le reste de l'armée de la république devait être réduit à 15,000 hommes. A la clôture de la diète, le 23 novembre, on ordonna d'annuler les lois de la diète constituante. La dernière séance dura toute la nuit et se prolongea jusqu'à 7 heures du matin. Les nonces, navrés de douleur et d'amertume, allèrent en se séparant se cacher dans leur intérieur, afin de dérober à la vue publique leur honte et leur chagrin.

X. Insurrection de Kosciuszko, 1794.

122. Activité des sociétés secrètes.

Les manifestes des cours co-partageantes faisaient connaître l'existence de sociétés secrètes dans toutes les provinces polonaises. Effectivement, dès que le joug et la violence étouffèrent leur liberté et leur voix, les polonais commencèrent à se concerter entre eux sous un mystère impénétrable à leurs ennemis. L'excès des outrages fait au sentiment national, à Grodno, anima les communications secrètes dont le but était d'arranger des moyens de soulèvement. Pour répondre à son devoir, on ne voit point de danger, on ne trouve rien d'impossible; la voix de la patrie appelle ses enfants à se dévouer, et ils courent consommer l'holocauste, sachant même qu'ils doivent succomber victimes de leur courage. Telle était la conduite qu'avaient

embrassée les patriotes zélés. Ils choisirent pour centre de leurs opérations la ville de Varsovie, où devaient se rapporter toutes les associations dont l'activité se propageait dans toute la Pologne (69). Bientôt l'accord le plus parfait unit l'armée et la jeunesse de toutes les classes et de toutes les vocations. La privation de décorations honorables, qu'on défendait aux officiers et aux soldats de porter; les vexations sans lesquelles les cantonnements des troupes russes ne pouvaient se passer; le retour des nonces dans leurs foyers, où ils racontaient les violences exercées à Grodno; la conduite arrogante et tyrannique du général en chef Igelstrom; enfin les bruits sinistres d'un nouveau partage de la Pologne, envenimaient les esprits déjà aigris par tant d'outrages.

123. Ruine générale.

Cependant les souffrances du pays étaient énormes et ses ressources taries ou infiniment diminuées. Beaucoup de citoyens, après avoir fait de grands sacrifices aux besoins de leur patrie, lors de la campagne de 1792, virent leur fortune délabrée; en outre, à plusieurs, le séquestre ôtait les moyens convenables de substentation; la situation de presque tous était empirée par des exactions et des pillages que les targoviciens et les troupes russes exerçaient, par le ravage et l'incendie suites inévitables de la guerre. Le trésor public

(69) Les sociétés secrètes se formaient instantanément vers la fin de 1792, sur tous les points de la Pologne, elles variaient dans leurs formes, leurs principes, leurs plans, mais elles avaient le même but, par conséquent elles fraternisaient entre elles. Cependant pour se réunir et centraliser leur action, elles éprouvaient beaucoup de difficultés. Pour les aplanir Jacques Jasinski, colonel du génie en Litvanie, un des plus énergiques conspirateurs, inventa un admirable expédient, qui obtint un succès complet. Il fit publier un petit ouvrage frivole sous le titre : extrait des œuvres d'un philosophe chinois Good. Tout le monde l'avait dans les mains et les initiés seuls apprenaient qu'ils y trouveraient la clef pour se comprendre, un certain rit général pour toutes les sociétés de différentes organisations. Par ce moyen, en peu de temps, tout était rallié et uni en un faisceau.

se trouvait presque épuisé. De nombreuses maisons de banque, d'autant plus importantes pour le pays qu'elles s'étaient acquis une confiance générale, après avoir englouti des capitaux immenses se déclarèrent insolvables et annoncèrent leur banqueroute, ce qui amena la ruine d'un grand nombre de particuliers. Le prix des biens fonciers tomba à la moitié de leur valeur; la circulation du numéraire diminua et le crédit déchu disparut très-fâcheusement. Les opérations de la politique russe et les soins de l'impératrice magnanime, contribuèrent directement à la ruine du crédit et des banques. L'armée répartie dans le pays, sans connexion, manquait de munitions et d'armes, celle de Litvanie surtout se trouvait dépourvue d'artillerie et présentait le tableau d'un dénument pitoyable. Cependant, au milieu de la désolation générale, l'esprit entreprenant s'agitait d'autant plus, que le peu de ressources qui restaient pouvait encore lui être enlevé. On entretint des relations avec Ignace Potocki, Hugues Kollontaï et Thadée Kosciuszko, retirés à Dresde. Joseph Zaïonczek fut envoyé de leur part à Varsovie pour sonder l'opinion des habitants et il revint annoncer que les préparatifs pour le soulèvement étaient loin d'être organisés.

124. Le plan de Byszevski avorte, Kosciuszko est choisi pour chef.

Sur ces entrefaites, le général Byszevski, qui se retirait de la grande Pologne devant l'armée prussienne, avec sa division et le brigadier Jean Henri Dombrovski, conçurent le projet de tomber à l'improviste sur Varsovie et d'en chasser les Russes. Mais Byszevski, avant de le mettre à exécution, crut convenable d'en faire part au roi, Stanislav-Auguste, qui en avertit le général en chef russe Igelstrom, et lorsque Byszevski n'était qu'à trois milles de la capitale, on l'informa des mesures que les Russes avaient prises avec précaution pour préserver la ville de toute surprise et de toute attaque; l'armée polonaise inférieure en nombre prit par conséquent le chemin de Krakovie et se réunit au corps du général Vodzicki. De concert avec lui, on entama des communications

avec l'armée de Podolie et d'Ukraine, alors encore sous les armes, forte de 18,000 hommes, et on convint d'inviter Kosciuszko à prendre le commandement général. C'était là aussi l'opinion des conjurés de Varsovie qui voulaient confier la direction du soulèvement à Kosciuszko. Les vœux de la nation se tournaient vers lui. Des milliers de voix répétaient son nom et le nommaient mystérieusement chef de l'insurrection. C'était cependant un secret profond, et il n'y avait que des soupçons qui inquiétaient Igelstrom et mettaient en danger l'affaire et le chef. Il était prudent de cacher des apparences inquiétantes ; c'est dans ce but, qu'au commencement de 1794, Kosciuszko se retira en Italie.

125. Madalinski provoque le soulèvement, 1794.

En attendant Ignace Potocki, Hugues Kollontaï et plusieurs autres émigrés polonais prévenus de l'insuffisance des moyens intérieurs, n'osaient cependant coopérer avec leurs compatriotes, et pour seconder leur ardeur, ils cherchèrent l'appui de l'étranger. Bientôt ils virent que la Pologne était réduite à ses propres forces. L'Autriche, qui semblait être négligée par les deux autres puissances co-partageantes, offrait peu de chance de succès, non parce qu'elle était à cette époque engagée dans des hostilités avec la France, mais parce qu'il fallait se méfier de son assistance. La Turquie se trouvait fatiguée par sa dernière guerre avec la Russie, et comment pouvait-on demander son assistance, lorsque dans sa dernière guerre si malheureuse, elle n'avait eu aucun secours de la Pologne. La Suède fit quelques promesses, mais elles se bornèrent à de simples paroles. François Bars, envoyé à Paris, s'était présenté devant le comité de salut public. Il fut accueilli favorablement et encouragé par des témoignages flatteurs énoncés au nom de la république française; mais il ne put obtenir aucun résultat; car la France à cette époque était trop occupée d'elle même, pour pouvoir intervenir efficacement dans les affaires des autres pays. Les émigrés polonais étaient donc d'avis de retarder l'époque de l'explosion : mais la force des circonstances

intérieures accéléra l'effervescence et le soulèvement. Le général russe Igelstrom, dont les soupçons ombrageux observaient les dispositions des esprits, se détermina le 15 mars 1794 à effectuer la réduction de l'armée polonaise. On commença à licencier et à désarmer des régiments entiers. Antoine Madalinski, stationné avec sa brigade à Ostrolènka, s'y opposa; pressé par les Russes, il se retira. Par des manœuvres habiles, évitant le combat, il parvint à s'échapper aux poursuites des postes russes et prussiens. Sur son chemin il s'empara à Dzialdov d'une caisse prussienne en y laissant une obligation au nom de la république de Pologne; il passa la Vistule et la Pilica et se replia vers Krakovie. Dans son passage par le palatinat de Sandomir, différents détachements se joignirent à lui; Valevski et d'autres se firent aussi jour pour se rapprocher de Krakovie où ils se réunirent avec Vodzicki, et Thadée Kosciuszko y accourut.

126. Insurrection de Krakovie.

Le 24 mars 1794, l'acte de l'insurrection fut dressé et proclamé à Krakovie. Le mot de ralliement était liberté, intégrité et indépendance; la guerre déclarée à la Prusse et à la Russie; les autorités provisoires réglées avec défense de faire une constitution, car, lorsque la Pologne serait délivrée des troupes étrangères, la nation elle même devait décider de son sort et de celui des générations futures (70).

(70) L'insurrection fit table rase pour la législation future. Elle méconnut à juste titre l'existence du roi, et elle passa sous silence la nouvelle constitution du 3 mai. Les principaux créateurs de cette constitution, Ignace Potocki et Hugues Kollontaï participant activement à l'insurrection, renoncèrent à leur œuvre, qui n'avait pu sauver leur patrie, et qui à peine née était frappée de mort pour toujours. Quoique l'insurrection ménage l'Autriche et déclare qu'elle est hostile à la Prusse et la Russie seulement, cependant le ministre autrichien résidant à Varsovie proteste que sa majesté impériale avait en horreur les projets des insurgés, parce qu'ils proclamaient les principes monstrueux de la convention française et voulaient en adopter les abominables et sanguinaires procédés. Le roi Stanislav-Auguste, aussi

Kosciuszko, à qui l'on confia le pouvoir dictatorial, fut nommé chef. Les paysans du palatinat de Krakovie furent levés et armés de faulx et de piques, pour augmenter à la hâte le nombre des troupes qui montaient à 5,000 hommes. Les Russes occupés à la poursuite des différents corps d'armée polonais, se dirigeant vers Krakovie réunissaient une force bien plus considérable. Commandés par les généraux Tormansoff et Denisoff, ils rencontrèrent l'armée de Kosciuszko le 4 avril 1794, à Raclavice, près de Skalmirz. Malgré le nombre disproportionné des combattants, les Polonais restèrent vainqueurs, maîtres du champ de bataille et de huit pièces de canons.

127. Les Russes s'efforcent d'arrêter le progrès de l'insurrection, 1794.

Tandis que cela se passait dans les environ de Krakovie, à Varsovie le banquier André Kapostas, le cordonnier Jean Kilinski, alors membre du conseil municipal de cette ville, le boucher Joseph Sierakovski préparaient le soulèvement des habitants de cette capitale; rassuraient et animaient la détermination des conjurés. Autant ces préparatifs avançaient, autant l'inquiétude d'Igelstrom devenait grande. Il fit venir des troupes pour renforcer la garnison russe de Varsovie, et engagea Buchholtz à accélérer la marche des troupes prussiennes. Il intima l'ordre au conseil permanent de déclarer les insurgés rebelles et perturbateurs du repos public; il en exigea l'arrestation de plus de vingt personnes suspectes; lança des ordres pour saisir plusieurs personnes dans les provinces, et fit désarmer les troupes polonaises en Ukraïne. Le prince Sulkovski, chancelier de la couronne, se rendit chez Igelstrom pour lui représenter l'inconvénient d'une pareille détermination; en retournant, lorsqu'il entrait dans la salle du conseil-permanent, frappé

ménagé par le silence qu'on gardait envers lui, désavouant par l'ordre du ministre russe l'insurrection de Krakovie, n'hésita pas à assimiler le zèle inconsidéré des insurgés au désordre anarchique qui déchirait la France et les incrimine de chercher dans ses maximes des moyens de se relever.

d'une attaque d'apoplexie, par suite de l'émotion qui l'agitait il mourut au bout de trois jours. De son chef, Igelstrom fit déporter de Varsovie quelques étrangers et jeta dans les caves de son hôtel, Vèngierski, Stanislav Potocki et Stanislav Kraïevski, et quoiqu'il ne pût rien apprendre de leur part, il ne les relâcha point (71). Dans le même temps, on arrêta à Vilno, Soltan maréchal de la cour de Litvanie, l'abbé Xavier Bohusz (ancien confédéré de Bar), Michel Brzostovski (ancien maréchal de la confédération), Ignace Tyzenhaus, chef de la garde litvanienne et plusieurs autres citoyens, et on les transporta au fond de la Russie. On poursuivit Charles Prozor, qui allait effectivement avec les ordres des insurgés en Ukraïne. A sa place on conduisit en Sibérie Oskierko qui lui avait donné asile; Xavier Dzialynski et plusieurs autres. Les affidés d'Igelstrom lui conseillaient de prendre possession de l'arsenal polonais de Varsovie, qui était considéré comme le palladium de la république. Le bruit qui en courait mettait en émoi tous les esprits. Les Russes eux-mêmes semaient la terreur dans la capitale. Ils menaçaient les uns, ils donnaient des conseils aux autres, pour les sauver d'un danger imminent, et faisaient voir clairement qu'on tramait un attentat contre la ville et le peuple (72). Plus les alar-

(71) Stanislav Potocki était un jeune homme différent d'un autre Potocki de ce prénom (aussi Stanislav et frère d'Ignace). Il suivit toujours la carrière militaire. Du temps de Napoléon, il fut général, enfin, il fut tué à Varsovie, dans la nuit du 29 novembre 1830.— Le père de Stanislav Kraïevski fut cet instigateur ou procureur de la couronne, qui déposa sa charge entre les mains du roi pour n'avoir pas voulu dresser l'acte d'accusation exigé par Igelstrom contre Kosciuszko. Le jeune Stanislav Kraïevski, délivré des cachots d'Igelstrom, servit sa patrie sur le champ de bataille et périt de la mort des braves le 16 septembre 1794, dans l'affaire mémorable de Krupczicé. Son père fut remplacé par Rogozinski, qui dressa l'acte d'accusation contre Kosciuszko, ou plutôt contre lui-même, car il fut pendu par suite au mois de mai 1794.

(72) Les Russes offraient à ceux auxquels ils voulaient témoigner leurs bonnes dispositions, des tabatières et d'autres cadeaux comme gage de sécurité dans le moment du danger.

mes mutuelles étaient grandes, plus l'explosion devenait urgente et rien ne put l'arrêter dès qu'on apprit les événements arrivés à Krakovie et la victoire de Raclavicé. Peu de jours auparavant, le cordonnier Jean Kilinski avait informé les conjurés des intentions russes, en assurant positivement qu'Igelstrom et le hetman Pierre Ozarovski avaient donné l'ordre, qu'au signal donné par un coup de canon, pendant la célébration nocturne de la résurrection, on enfermât le peuple dans les églises, on emprisonnât plusieurs individus, qu'on désarmât l'armée polonaise et que les Russes couverts d'uniformes polonais s'emparassent de l'arsenal et des magasins à poudre. Kilinski promit aux conjurés de soulever 500 bourgeois, à l'effet de prévenir l'exécution des plans russes, et il insista pour qu'on ne retardât plus. Le jour du 17 avril, qui était le jeudi de la semaine sainte, fut indiqué pour l'explosion.

128. Insurrection de Varsovie, 1794.

A peine l'obscurité de la nuit commençait-elle à disparaître, que l'armée et le peuple se mirent en mouvement. Le roi alarmé, courut après le capitaine Lesczinski qui était ce jour là de garde au château, et qui allait quitter son poste pour se rendre à sa destination, en le conjurant de ne pas l'abandonner ; le capitaine lui répondit : « Ta personne, sire! est à l'abri du danger, mais la patrie est menacée; dès que j'aurai rempli mon devoir, je reviendrai : » et il partit. Plusieurs détachements se dirigèrent vers le magasin à poudre et vers l'arsenal, où on distribuait des armes au peuple. Tout ce mouvement fut facilité par le commandant de la ville, Cichovski, qui d'abord avait été admis dans l'intimité des conjurés; mais depuis, on s'était méfié de lui, et on l'avait écarté de la confidence. Cependant Cichovski, de sa propre inclination, sut rendre service dans cette grave occasion. Comme il connaissait exactement l'emplacement des troupes russes, possédant la confiance d'Igelstrom, il sut interrompre très-habilement leurs communications, et contribua infiniment au succès. De terribles combats s'engagèrent sur divers points de la ville, mais

le feu le plus nourri fut dirigé contre l'hôtel d'Igelstrom. Le colonel Hauman, voulant se rapprocher du centre de la ville, à la tête du régiment Dzialinski trouva dans la rue dite du faubourg de Krakovie, le passage barré par quatre régiments russes, sous les ordres du prince Gagarine; longtemps arrêté, il donne enfin sur eux et les écrase dans une bataille rangée; Gagarine y est tué. Du côté de Mokotov, un autre général russe, Novitzki, stationnant hors de la ville, fit entrer quelques milliers d'hommes et quinze pièces d'artillerie sous les ordres de Klugen, pour secourir les siens et pénétrer jusqu'au palais d'Igelstrom; mais arrivé sur la place du palais de Saxe, Klugen fut vigoureusement assailli par une poignée de peuple; repoussé, il se retira vers le soir hors la ville. Après des efforts continus, l'hôtel d'Igelstrom, situé dans la rue dite du Miel, fut enlevé de vive force : cependant le général russe eut le bonheur de s'évader et de sortir de Varsovie. Les attaques et les combats ne furent terminés que le troisième jour. Les Russes, qui s'étaient enfermés dans les maisons, se défendirent jusqu'à la dernière extrémité et il fallut repousser plusieurs de leurs corps qui tentaient de pénétrer dans la capitale, tant du côté des casernes de la garde que du côté de la Vistule.

129. Ordre et conseil provisoire, 1794.

Les Russes perdirent 12 pièces de canon; ils étaient au nombre de 8000 hommes ; environ 2300 d'entre eux furent tués, on en comptait même 4000 ; 1800 soldats et 160 officiers furent faits prisonniers : on les traita avec les égards convenables. Après la prise et le sac de l'hôtel d'Igelstrom, ci-devant palais de Zaluski, on s'empara des papiers secrets et de la caisse : mais à la première réclamation du président de la ville, l'un et l'autre furent remis au trésor public; et à la seconde sommation, sur la somme de 9600 ducats de hollande enlevés au moment de l'assaut, on en rendit 9500. Un soldat polonais qui trouva 1,000 ducats dans la rue, vint les remettre à la caisse publique sans jamais vouloir accepter un seul denier pour son désintéressement.

Pendant tout le temps des combats, le nonce du pape, le ministre de Suède baron de Toll, le chargé d'affaires d'Autriche de Caché, et le ministre de Prusse Buchholtz, ne furent nullement inquiétés. Le peuple proclama Mokronoski commandant, Ignace Zakrzevski président de la ville, et l'établissement du conseil provisoire eut lieu immédiatement après (73). On prit toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique (74). Par le décret du 20 avril, on invita le peuple à remettre les armes au dépôt général, ce qu'il fit volontairement. Tous les partisans patentés de la Russie furent arrêtés. Les citoyens déposèrent de nombreuses offres et souscriptions pour les besoins de l'état. On expédia aussitôt un courrier à Kosciuszko avec un rapport détaillé sur la délivrance de Varsovie (75). Cet événement était d'autant plus important à la cause de la révolution de Pologne, que cette capitale formait le seul dépôt de munitions.

130. Insurrection de la Samogitie et de Vilno, 1794.

Tandis que cela se passait à Varsovie, à la même époque, et presque le même jour, on relevait l'étendart de l'indépendance en Samogitie. Le chef Niesiolovski, le vice brigadier

(73) Ce conseil fut composé des membres suivants: Ignace Zakrzevski, président; Stanislav Mokronoski, commandant de la ville; Xavier Dziekonski, Simon Szidlovski (ex-nonces); Joseph Vybicki, Elias Aloé, Ignace Zalonczek, André Ciemnievski (ex-nonces), Jean Horaïn, Stanislav Rafalovicz, François Makarovicz, Michel Vulfers, François Tykiel, François Gautier, Jean Kilinski.

(74) Le conseil témoigna son respect à Stanislav-Auguste. Celui-ci, dans sa réponse, augurait une prospérité stable, et donnant de sa part un bon avis, il conseillait de se préserver des maximes des jacobins, et de reprendre les ordres de l'aigle blanc et de Saint-Stanislav.

(75) Le courrier donnant oralement la relation des événements, Kollontaï l'interrompit : « Et le roi vit-il encore? — Oui, répond le courrier, et même son autorité est reconnue. — Alors, c'en est fait e notre révolution, s'écria Kollontaï, l'armée se battra admirablement pendant quelques mois, mais la Pologne tombera et le roi signera son anéantissement. » (Léon. Chodzko, Pol. illustrée).

Romuald Giedroïc, Antoine Prozor, Pierre Zavisza et le brigadier Sulistrovski, se réunirent le 16 avril, dans la ville de Szavlé et contraignirent le général-major Chlevinski, nouvellement arrivé dans cette province, de proclamer l'acte d'insurrection. Ils réussirent d'abord à chasser les Russes de leur province, puis ils se rapprochèrent de Vilna. Dans cette capitale, les conjurés, conduits par le colonel du génie, Jacques Iasinski, qui n'avait à sa disposition que deux compagnies armées et deux autres désarmées, en tout 300 hommes, triomphèrent des Russes. Dans la nuit du 23 au 24 avril, la révolution fut commencée et terminée. Le général commandant russe, Arséniéff et son état-major, le hetman Simon Kossakovski et plusieurs autres Russes et leurs partisans sont arrêtés, 1,500 hommes sont faits prisonniers, le reste se sauva hors de la ville. Le peuple prit aussi part à cette merveilleuse affaire (76). L'acte de l'insurrection

(76) Cet exploit mérite d'être compté au nombre des plus miraculeux que l'histoire présente. « Cette insurrection eut surtout cela de remarquable (dit Ferrand, hist. des trois démembr. de la Pol. XIII), qu'ayant été concertée et préparée pendant près de trois semaines, entre plus de deux cents individus, le secret en fut si religieusement gardé et que toute la surveillance russe ne put le découvrir. Ces deux cents individus appartenaient à toutes les classes : professeurs ou étudiants de l'université, chanoines, curés, moines, négociants, juifs, militaires et même quelques femmes. Rien ne transpira. » Malgré ce secret profond qui n'était trahi par aucune indiscrétion, le projet transpira aux yeux des Russes ombrageux. Arséniév croyant voir quelques indices qui impliquaient Iasinski comme conspirateur, quelques jours avant cette nuit mémorable, demanda à Iasinski publiquement, à un bal, s'il était possible qu'il eût quelque projet? Iasinski en plaisantant, soutenait qu'il n'y avait rien d'impossible. Alors, Arséniév saisissant la plaisanterie, demanda quelles mesures il pensait prendre s'il voulait se révolter. Iasinski les lui exposa, à peu près comme il était convenu avec les conjurés, cela parut au général russe si incroyable, qu'il se mit à rire et fit rire tous les conjurés présents, qui d'abord furent effrayés de la conversation en apparence indiscrète de leur chef. Arséniév, confiant dans le nombre qu'il avait sous son commandement, fut très-satisfait d'être rassuré et calmé. Depuis aucune nouvelle alarmante ne lui donna l'éveil, jusqu'au moment où il se vit arrêté par quelques hommes, au château où il demeurait.

et le rétablissement de la constitution du 3 mai furent proclamés.

131. Vigueur de la faible insurrection de Litvanie, 1794.

Le tribunal révolutionnaire, créé en même temps à Vilna, commença à faire justice. Simon Kossakovski, soi-disant hetman, comme traître et concussionnaire, fut pendu le 25 avril. Quelque temps après, le 11 mai, son compagnon, Jean Szvykovski, maréchal de la confédération de Targovica en Litvanie, fut puni du même supplice. Les Russes ayant été chassés de Brzesc-Litevski et de Grodno, les habitants accédèrent, le 9 mai, à l'acte de Krakovie, ce qui eut lieu aussi le 15 mai à Vilno, d'où on expédia une députation pour faire part à Kosciuszko de ce qui venait d'arriver. Iasinski, après avoir quitté Vilno, poursuivit les Russes, les battit dans trois rencontres : le 30 avril, il battit Levis, près de Niémemczin ; le 7 mai Déioff, près de Polany ; le 25 juin Nicolas Zouboff, près de Siolo. Mais les Russes, très-nombreux, commandés par Knorring, Tzitzianoff, Nicolas Zouboff et Benningsen, occupant les positions entre Vilno et Minsk, menaçaient la capitale de la Litvanie, et Iasinski n'avait pas de forces suffisantes pour les repousser tous. L'armée de Litvanie manquait de munitions et les Kozaks, ainsi que les soldats dispersés par les échecs récents des Russes, commettaient dans le pays beaucoup de brigandages, sans que les chefs polonais fussent en état d'y rémédier aussi promptement que la situation des citoyens paisibles pouvait le réclamer.

132. Jonction de différents détachements, 1794.

A la nouvelle de l'insurrection, sur tous les points du pays où se trouvaient les troupes polonaises, des mouvements se manifestèrent. S'il n'y eut pas de soulèvement, au moins l'esprit guerrier et patriotique des militaires se réveilla et courut aux armes. Les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie stationnés dans les environs d'Olyka en Volynie, bravant les dangers dont ils étaient entourés, parvinrent à

gagner les environs de Varsovie. En Ukraïne et dans la basse Polésie, où les ordres portés par Charles Prozor furent prévenus par les ordres russes, tout se mit en mouvement spontanément. Le lieutenant Joseph Kopec, à la tête de 600 hommes, après avoir quitté sa position entre Ovrucz et Zitomir, continuellement aux prises avec les Russes, qui le poursuivaient et le harcelaient, rejoignit ses autres frères d'armes. François Xavier Vyszkovski, en traversant la Podolie depuis Starikonstantinov et près d'une partie de la Galicie, amena avec lui 1200 hommes. Une autre brigade, conduite par François de Sales Lazninski, passant par la Moldavie et la Galicie, se réunit à l'armée. Ces différents détachements, renforcèrent l'armée de Kosciuszko, et favorisèrent l'insurrection du palatinat de Lublin.

133. On fait justice des traîtres à Varsovie. Conseil suprême, 1794.

Lorsque la nouvelle de la révolution qui avait éclaté à Vilna parvint à la connaissance des habitants de Varsovie, l'opinion fut édifiée de la justice qu'on avait faite de deux traîtres. En même temps, on alarma le peuple par la fausse nouvelle qu'on voulait faciliter l'évasion des prisonniers arrêtés pour leur conduite politique, et on l'excita à réclamer leur punition immédiate. Le conseil provisoire procéda en conséquence à la révision des papiers des accusés. Un décret fut rendu contre : l'évêque de Livonie, Joseph Kossakovski, le hetman Pierre Ozarovski, le président du conseil permanent et ci-devant nonce à la diète de Grodno, Joseph Ankvicz et le hetman de Litvanie Zabiello, qui furent pendus le 9 mai. Quelques jours après on exécuta juridiquement l'instigateur Rogozinski. Le 10 mai Kosciuszko avait déjà signé la nomination et l'organisation d'un conseil-suprême, composé de huit membres qui devait remplacer le conseil-provisoire. Le 28 mai ils entrèrent en fonctions. Ces membres étaient : Aloïse Sulistrovski, Thomas Vavrzecki, François Myszkovski, Hugues Kollontaï, Ignace Zakrzevski, Vielovieiski, Ignace Potocki et Jean Iaskievicz. Ce conseil informa le roi Stanislav-Auguste de son ouverture et lui communi-

qua dorénavant le rapport de ses travaux. Il fit aussi part de son installation aux ministres étrangers résidant à Varsovie et dès le 31 mai et 1er juin, le nonce du pape, le chargé d'affaires d'Autriche et les ministres d'Espagne, d'Angleterre, de Hollande et de Suède, y répondirent officiellement. On fit de grands efforts pour augmenter les souscriptions patriotiques; le nonce du pape permit de faire usage des trésors des églises pour la défense du pays. Cependant il n'y avait qu'un petit espace de pays libre de l'invasion des étrangers et d'où l'on pouvait tirer des secours, ce qui mettait Kosciuszko et les patriotes insurgés dans une gêne inconcevable et dans des contrariétés continuelles.

134. Dévouement, confiance, 1794.

Le courage et la valeur devaient suppléer au dénûment. On vit se ranger sous les ordres de Kosciuszko, de son gré, le prince Joseph Poniatovski, neveu du roi, qui peu auparavant était généralissime de l'armée polonaise; on vit le prince Kazimir Sapiéha, ci-devant maréchal de la diète constituante et général d'artillerie, servir volontairement avec le grade de capitaine. C'étaient de beaux exemples de dévouement. Mais d'un autre côté, on s'aperçut de l'inquiétude qui perçait dans beaucoup d'endroits. Kosciuszko parla au peuple dans l'espoir de lui faire prendre en masse les armes, cet appel, et quelques réglements en faveur de la classe agricole, offensèrent les propriétaires fonciers. Ils y aperçurent une atteinte à leurs droits, un préjudice causé à leurs propriétés, parce qu'on les privait des bras nécessaires à la culture de leurs terres. Les premiers jours les paysans armés de faulx et de piques se montrèrent dignes de leur chef et de la cause sacrée pour laquelle ils combattaient. L'insuccès de la journée de Szczekociny, dont nous allons signaler les suites, déconcerta et ralentit leur empressement; et, lorsqu'il fallut organiser une force plus considérable, les difficultés ne manquèrent pas de se multiplier. C'est pourquoi on ne vit plus de faucheurs après la malheureuse journée. Kosciuszko vit qu'il ne trouvait pas chez

les paysans cette force morale sur laquelle il comptait, et il recula devant les premières tentatives d'un affranchissement brusque du peuple, sans pouvoir regagner les dispositions des propriétaires. Cependant la confiance de toute la nation, en sa personne, fut sans borne et hautement prononcée. Il endossa le simple habit du paysan de Krakovie et par ses mœurs rigides il gagna les affections de la population, sans en tirer avantage. La noblesse lui accordant sa confiance, se montrait insouciante lorsqu'il fallait seconder avec vigueur le chef populaire, comme si c'était assez d'avoir la foi sans agir.

135. Bourgeoisie; partis, 1794.

Ce fut dans quelques villes principales qu'il trouva une vigueur plus déclarée, mais en même temps un esprit inquiet. Le peu qu'on avait accordé aux bourgeois par la constitution du 3 mai, donna cet élan aux villes les plus considérables et les plus éclairées. Plus les bourgeois de ces cités attachaient de valeur à ce petit cadeau, plus ils étaient animés à soutenir l'existence de l'état et ombrageux envers ceux qui le livraient aux mains des ennemis. C'était au sein de la noblesse qu'ils voyaient des coupables, et c'était la noblesse qui tenait la direction du soulèvement national; toute condescendance pour les accusés irritait infiniment les bourgeois; chaque revers leur suggérait l'idée d'une trahison. Certes c'était une fâcheuse disposition, mais c'était une suite nécessaire des événements antérieurs. Les discussions parlementaires placèrent la bourgeoisie sur les hauteurs politiques, et la rapprochèrent politiquement de la noblesse; à l'époque de l'insurrection, se déclara un amalgame social de la bourgeoisie avec la noblesse. Dans ces moments de commotion, il n'y avait pas de noblesse; tous les défenseurs sincères de la patrie étaient réputés citoyens; il n'y avait que les coupables qui fussent nobles et titrés. Une fraternité sociale rapprocha alors toutes les classes. On se réunissait aux soirées, aux assemblées, aux

bals, sans distinction de condition ou de profession; tous étaient égaux et rien ne pouvait détruire ni affaiblir cette nouvelle fraternité : mais d'autres causes engendraient les divisons et excitaient l'inquiétude. La concorde s'était affaiblie entre les hommes qui étaient à la tête de l'insurrection, et la dissidence qui existait entre eux allait se répandre plus animée dans la population; leurs querelles devenaient nationales; influençant les opinions, formant des partis, paralysant et affaiblissant l'action générale. Les principes, et surtout la manière d'agir, les conjectures présentes, divisaient la pensée des principaux personnages et de leurs adhérents. Kollontaï, un des membres du conseil suprême, possédait toute la confiance de Kosciuszko et présidait le département des finances; il se montra très-actif pendant tout le temps de la révolution. Mais son caractère était diamétralement opposé à celui de Kosciuszko. Ennemi du repos, apte aux intrigues, avide de pouvoir, enclin aux mesures arbitraires et violentes, on était généralement persuadé qu'il suivrait volontiers le chemin du terrorisme, à la manière française. Ces différentes dispositions enfantèrent le parti des hugonistes, qui entretint les esprits dans une fermentation continuelle, sans savoir se faire populaire. D'un autre côté, tous ceux qui étaient vendus à la Russie, ou se montrèrent dociles à ses volontés, alarmés sur leur sort et sur celui d'un grand nombre de personnes retenues en prison pour leur politique antérieure et leurs méfaits, ou formèrent aussi un parti que l'on nomma le parti de la cour. Ces deux partis s'effrayant réciproquement, ne se ménageaient pas les imprécations mutuelles. Le parti de la cour, ci-devant russe, se répandait en plaintes, ne cachait pas ses craintes, exagérait les menaces des hugonistes, semait l'alarme en dévoilant sa défiance et sa désaffection envers les patriotes; au lieu de se réunir à eux et d'aller de concert servir la cause publique, il irritait les esprits. On voyait enfin des collisions envenimées et des mécontentements pleins d'aigreur dans la capitale, lorsque le concours de nouvelles peu satisfaisantes vint encore aggraver le mal.

136. Plusieurs échecs, 1794.

Après la bataille de Raclavicé, Kosciuszko, afin de se rapprocher du général Grochovski, encore stationné au-delà de la Vistule, cotoya la rive gauche de ce fleuve et établit son camp à Polaniec. Dès que sa jonction avec Grochovski eut été effectuée, il quitta son camp dans l'intention de se diriger vers Varsovie. Dans sa marche, il rencontra non loin de Skalmierz, près de Szczekociny, les troupes russes commandées par Denissoff. Le roi de Prusse était hostilement arrivé en cet endroit, sans aucune déclaration préalable, avec une armée de 24,000 hommes sous ses propres ordres et sous ceux du général Favrat. Kosciuszko, néanmoins sans s'effrayer de cette présence inattendue, résolut d'attendre les Russes. Le 6 juin, l'armée régulière et les faucheurs étaient déjà victorieux, lorsque le général Favrat, avec toutes ses forces, tomba sur l'aile gauche des Polonais. Le sort du combat ne put être douteux : il fallut céder devant un ennemi quatre fois plus nombreux. La mort des généraux Grochovski et Vodzicki contribua beaucoup au mauvais succès; quelques canons tombèrent au pouvoir des Russo-Prussiens. Cette perte cependant n'empêcha point Kosciuszko de continuer sa marche vers la capitale. Presque dans le même temps, le 8 juin, le général Zaïonczek perdait la bataille de Chelm contre les Russes, sous les ordres de Derfelden et se voyait contraint à se retirer vers Lublin. A ces désastres il s'en joignit un autre encore : le commandant Vieniavski, auquel Kosciuszko avait confié la défense de la ville et du château de Krakovie, les livra le 15 juin, sans aucune résistance, entre les mains des Prussiens.

137. Plusieurs accusés sont excutés à Varsovie, 1794.

Tout le monde, hommes et femmes, était occupé avec la plus grande activité à élever des retranchements autour de la capitale, lorsque ces affligeantes nouvelles arrivèrent à Varsovie, et firent une impression fâcheuse. Kazimir Konopka, ci-devant secrétaire de Kollontaï, jeune homme animé

du plus ardent enthousiasme, qui avait déjà harangué le peuple dans plusieurs autres occasions, fit entendre cette fois sa parole véhémente. Il peignit sous les plus vives couleurs l'infâme trahison de Vieniavski, qui avait livré la ville de Krakovie; il assura qu'il se trouvait dans les murs de Varsovie des traîtres semblables qui échappaient à la justice par la négligence et la pusillanimité des juges; que l'ennemi s'avançait rapidement sur Varsovie, lorsqu'un ennemi plus dangereux était nourri dans l'intérieur de la ville; il exhortait le peuple à demander le supplice de ces traîtres et la plus prompte punition de leurs crimes. La nuit approchait déjà, le peuple revenait en foule de ses travaux de retranchements et remplissait de cris et de tumulte tout son passage, demandant la mort des coupables. Il se porta vers l'hôtel de ville, y planta une potence, et dans la nuit même plusieurs autres furent dressées dans différents quartiers. Dans la matinée du 28 juin, le président de la ville, Zakrzevski, conjointement avec le conseil suprême, mit tout en œuvre pour ramener la tranquillité publique. Le peuple supportant impatiemment qu'on ne publiât aucune condamnation, qu'on ne lui livrât point les coupables, se jeta sur Maïevski, inspecteur de la prison qui avait sur lui une liste des accusés, pour la lui arracher. Maïevski ne voulant point céder, parvint à la détruire et fut pendu sur-le-champ. La fureur emporta alors le peuple vers la prison. On força les portes des cachots, et on pendit plusieurs accusés. Le prince Antoine Czetvertinski, castellan de Przemisl; l'évêque de Vilna, le prince Massalski, Boskamp-Lassopolski et quelques autres (77). Dans cette confusion il était impossible d'apaiser les esprits. Ceux qui voulaient le tenter étaient exposés à un danger imminent. Zakrzevski et Kilinski même faillirent être victimes. Dans le nombre des pendus il y eut des innocents, et ce ne fut qu'après les efforts inouïs et courageux du président Zakrzevski que le peuple se calma.

(77) Matthée Roguski, Piéntka, Grabovski, Michel Wulfers. — Le maréchal de la couronne Frédéric Moszinski avait déjà la corde au ou, lorsqu'ils furent délivrés par les efforts du président Zakrzevski.

138. Punition des perturbateurs ; inquiétudes.

Cet événement remplit le cœur de Kosciuszko de la plus profonde douleur. Il prit toutes les mesures possibles pour que de pareilles scènes ne fussent plus reproduites. Pour satisfaire l'impatience du peuple. il établit des tribunaux militaires, pour la punition immédiate des prévenus de haute trahison; mais aussi il ordonna l'exécution des principaux moteurs de la journée du 28 juin, qui furent pendus le 26 juillet, au nombre de sept (78). Konopka

(78) « On avait donc mis dans cette instruction plus de célérité que dans celle des délits trop manifestes des agens de la Russie, » dit Ferrand dans son histoire des trois démembrements de la Pologne, où il se plaint de l'effervescence populaire. Après ce coup de répression, le tribunal révolutionnaire, le 29 septembre, 9 et 17 octobre, publia les listes de condamnation des contumaces qu'on pendait en effigie. Félix Potocki, Xavier Branicki, Sévérin Rzévuski, Georges Vielhorski, Antoine Zlotnicki, Adam Moszczenski, Jean Zagurski, Jean Suchorzevski, Michel Kobylecki, Jean Svieikovski, François Hulevicz, Jacob Szmul, Kazimir Raczinski, Théophile Zaluski, Stanislav Bielinski, Florian Drevnovski, Antoine Pulaski, Michel Lopott, Hyacinthe Malachovski, Adam Szidlovski, Kazimir Mieczkovski, Gaëtan Mionczinski, Thadée Vlodek, Ignace Lobarzevski, Adam Podhovski, Kurdvanovski. Ainsi justice a été faite sur plusieurs qui figurent dans notre relation des événements précédents ; mais quand le tribunal condamna l'évêque de Lublin Skarszevski, le troisième des évêques qui assistèrent à la diète de Grodno, et lorsqu'on allait l'exécuter, puisqu'il était du nombre des détenus, Kosciuszko le grâcia. L'opinion nationale réprouva toujours cet acte de clémence, et ne voulut pas pardonner à Skarszevski, d'avoir manqué à la patrie; même quand il fut primat du royaume tzarien il n'évita pas la réprobation.—Tous ces événements en Pologne ne cessaient d'être incriminés par les ennemis de jacobinisme, de participation à la marche révolutionnaire ! et ne satisfaisaient guère les moteurs et les chefs de la révolution en France. Bars résidait toujours à Paris, comme représentant de la république insurgée de la Pologne, et il éprouvait les reproches et la répugnance de la convention. Après la répression de l'exaspération du peuple, du 28 juin, le comité de salut public exigea de Bars une réponse catégorique sur ces questions : « Si le général Kosciuszko assure d'un côté théoriquement, qu'il se sert des moyens vraiment révolutionnaires pour sauver la Pologne,

et quatre autres furent condamnés au bannissement et l'on intima à ceux qui avaient encore pris part à ces violences l'ordre de se rendre au camp, pour y être enrôlés dans divers régiments. Cependant la fermentation des esprits était bien loin d'être assoupie. Le parti de la cour et celui des hugonistes s'incriminaient mutuellement. Au moment où la capitale était assiégée par les Prussiens et les Russes, arriva la mort inopinée du primat prince Michel Poniatowski, frère du roi. L'opinion généralement accréditée fut, que cette mort avait été précipitée par sa famille, pour lui éviter le supplice flétrissant qu'il avait mérité par sa conduite toute récente. Des soupçons sur les relations de plusieurs individus avec l'ennemi inquiétaient l'opinion. L'irritation augmentait sensiblement et l'esprit public se refroidissait. Vilno, capital de la Litvanie, fut menacée d'événements semblables à ceux qui se passaient à Varsovie, mais le discours de Michel Oginski, solennellement improvisé devant le peuple, calma l'effervescence, sans cependant l'apaiser entièrement.

139. Varsovie assiégée; défense de Vilno. 1794.

Peu de temps après l'arrivé de Kosciuszko à Varsovie, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, s'en rapprocha à la tête de 50,000 hommes; et secouru par 9,000 Russes, il ouvrit, le 13 juillet, le siége de la capitale. L'insurrection se trouvant ainsi menacée sur le point le plus important, on ne pouvait diviser les forces, bien qu'elles fussent sou-

comment se fait-il, qu'en pratique, il agisse différemment? Comment se fait-il qu'il ménage et reconnaisse, lui, dictateur, pour souverain, le traître Stanislav-Auguste? qu'il sévisse impitoyablement contre ceux qui, allant être fusillés pour la journée du 28 juin, ne se cachaient point et répondaient avec calme qu'ils avaient cru servir les intérêts de la patrie en assommant les véritables coupables? qu'il craigne d'affranchir spontanément les paysans, voulant ménager les intérêts et les priviléges abusifs de la noblesse? qu'il ménage enfin la perfide Autriche, qui est en guerre avec nous? » Bars, confus, se tut, car il n'osait excuser des faits trop notoires.

tenues par l'énergie des habitants de la ville. Cependant la Litvanie réclamait impérieusement des renforts, et le généralissime promettait de lui en envoyer. Il rappela provisoirement auprès de lui le général Iasinski et envoya à sa place, pour commandant en chef, Michel Vielhorski, homme d'un caractère réservé, qui parut tellement effrayé de l'état desespéré où se trouvait l'armée peu nombreuse de Litvanie, qu'au lieu d'agir énergiquement, il préféra la temporisation et même la retraite. La ville de Vilno en ressentit les effets dans les journées des 19 et 20 juillet, lorsqu'elle fut assiégée et assaillie par 10,000 Russes, commandés par Knorring, qui avait sous ses ordres d'autres généraux. La garnison polonaise ne consistait qu'en 250 hommes, mais le dévouement des habitants de Vilno, se joignit à cette poignée et triompha, quoique les Russes fussent déjà entrés dans la ville, et qu'ils se battissent dans les rues. La présence d'esprit de Hornovski, le courage et l'intrépidité héroïque de Georges Grabovski, résistèrent pendant deux jours consécutifs aux attaques réitérées et sur différents points, de forces infiniment supérieures. Les Russes furent contraints de se retirer. Vielhorski, avec toute sa force, campait à Voronov, à quelques lieues de cette scène belliqueuse et ce ne fut qu'après une longue hésitation qu'il consentit à se rapprocher de Vilno. La capitale de Litvanie fut donc sauvée pour cette fois (79).

(79) Il est vraiment incroyable jusqu'à quel point ces deux officiers Hornovski et Grabovski surent se multiplier dans ces journées où Vilno fut attaqué sur plusieurs points, où il fallait tantôt se ranger hors de la ville, tantôt défendre les portes, les remparts, les rues et les maisons de la ville. Parmi ses anciennes portes, Vilno en compte une, qu'on nomme Ostra-bama, la porte-pointue (quoiqu'elle soit construite en forme de tour aplatie et crénelée). Au-dessus de cette porte, il y a une chapelle consacrée miraculeuse à la sainte Vierge et confiée aux soins des religieux Carmes-Chaussés. Dans ces journées, ces religieux et plusieurs citoyens s'y introduisirent pour défendre cette importante place et empêcher l'entrée de l'ennemi dans la ville; ils occupérent toutes les ouvertures de la tour, d'où ils pointaient les officiers russes dont les régiments se portérent plusieurs fois vers la porte pour entrer dans la ville. C'est ainsi que périt le général Déiov, atteint de la balle

140. Vilno succombe, 1794.

Cependant, une nouvelle attaque des Russes était d'autant plus à redouter que leurs forces augmentaient journellement. Une diversion heureuse en Samogitie et en Kurlende, soutenue par Vavrzecki et Giedroïc, l'expédition de Michel Oginski en Semigale, jusqu'à Duneburg, et celle d'Etienne Grabovski du côté de Minsk tinrent quelque temps l'armée russe en échec et ralentirent ses mouvements : mais ces actions brillantes ne purent suffire contre les forces trop supérieures de l'ennemi. L'entrée des Russes à Vilno, le 12 août, amena la retraite de la petite armée polonaise de Litvanie; tous les mouvements de l'insurrection Litvanienne furent resserrés dans les environs de Grodno et de Kovno.

141. Insurrection de la grande Pologne; Varsovie délivrée, 1794.

A Varsovie, la résistance opiniâtre des Polonais triompha des efforts inutiles du roi de Prusse, qui désespérait de pouvoir s'emparer de cette capitale. Frédéric-Guillaume II attendait avec anxiété de nouveaux renforts en canons de gros calibre, en munitions, qui devaient lui arriver de Grudziondz, par la Vistule. Ces secours alarmaient juste-

de Kossobudzki. Plusieurs fois les Russes furent repoussés par le peuple et par les canons qu'on avait placés au fond de la rue. Il arriva une fois, que cette position se trouva dégarnie de défenseurs; il n'y avait que les tirailleurs de la tour qui continuaient à faire leur compte ordinaire des officiers des assaillants ; les Russes franchirent enfin cet obstacle terrible, traversèrent la porte et entrant dans la ville s'avançaient à grands pas, lorsqu'un homme du peuple, nommé Czarnobacki, sortant d'un petit cabaret situé au fond de la rue et voyant l'ennemi s'approcher, rentre dans le même cabaret et saisissant un tison ardent le pose sur la lumière du canon qui restait encore chargé. Le coup part, fait un grand ravage dans les rangs serrés de l'ennemi, jette une épouvante plus grande encore et le décide à prendre la fuite. La ville s'est vue sauvée.

ment la ville de Varsovie, mais dans une position aussi périlleuse, un événement de la plus haute importance arriva tout inopinément. Denis Mnievski, castellan de Kuiavie, à la tête de 30 hommes seulement, eut le courage de tomber sur la garnison prussienne, à Brzesc-Kuiavski et la désarma; l'heureuse issue de cette première tentative en insinua d'autres. Les volontaires accouraient se ranger sous ses drapeaux, il parvint aussi à s'emparer des barques prussiennes chargées de munitions et de canons de gros calibre destinés à l'armée royale qui assiégeait Varsovie, et les fit couler à fond. Il se défendit valeureusement contre le général Schvérin et le colonel Sekuly qui furent détachés de l'armée royale pour le combattre. Sekuly, signala ses marches par les barbaries les plus révoltantes. Cependant l'insurrection de la grande Pologne devint générale. Celle de Koscian qui éclata le 22 août, sous le commandement de Niemoïovski fit des progrès rapides. Le roi de Prusse se vit par cette diversion obligé de lever le siége de Varsovie, dans la nuit du 6 au 7 septembre; il se retira avec toute son armée; l'armée russe sous les ordres de Fersen en fit autant et les généraux Dombrovski et Madalinski furent envoyés au secours des habitants de la grande Pologne, sur lesquels toutes les forces prussiennes allaient tomber.

142. L'Autriche se déclare contre la Pologne, progrès de Souvarof, 1794.

Avant que le roi de Prusse fut arrivé près de Varsovie, son ministre Lucchésini travaillait déjà à décider l'Autriche contre la Pologne. De nouveaux avantages tirés du démembrement souriaient au cabinet de Vienne qui ne voulait plus être négligé dans cette nouvelle spoliation. Son ministre à Varsovie, de Caché, quitta la capitale le 3 juillet, et les armées de cette puissance, sous les ordres du général d'Arnoncourt, envahirent la terre de Chelm et une partie de la Volynie, sous prétexte d'assurer la tranquillité des frontières des états de l'Autriche. L'armée polonaise ne pouvait pas opposer de résistance de ce côté, car il fallait surveiller les mouve-



ments des troupes russes, commandées par Derfelden, et plus tard, ceux d'une nouvelle armée conduite par le général Souvarof, et formant 20,000 hommes de troupes régulières et bien disciplinées. Le 17 et le 18 septembre, le général Charles Sierakovski, à la tête d'un petit corps, se maintint dans sa position près de Krupczicé, contre des forces infiniment supérieures; ce combat terrible coûta aux Russes à peu près 5,000 hommes (80). Mais ne pouvant se flatter de soutenir aussi heureusement une autre attaque, le général polonais se replia sur Brzesc-Litevski. L'inexpérience de quelques commandants placés sous ses ordres, fut cause que les Russes passèrent rapidement la rivière du Bug. Dans un engagement qui eut lieu immédiatement après, près de Terespol, les Polonais, perdirent leur artillerie, beaucoup de monde et durent se retirer.

143. Défaite de Macieiovicé, 1794.

Dans cette alternative, Kosciuszko quitta Varsovie pour se réunir à Sierakovski et combattre Souvarof. Mais Adam Poninski (ex-nonce et fils de l'ancien maréchal de la diète) posté sur la Vistule, n'avait pas fermé le passage de la Vistule au général Fersen, qui sortait du palatinat de Sandomir dans le but de réjoindre le général Souvarov. Pour traverser ce projet Kosciuszko tourna sa marche et prit position à Macieiovicé, mais il n'osa pas engager un combat avantque ses autres détachements fussent réunis; Fersen s'empressa au contraire de le chercher, et les deux armées en vinrent aux mains le 10 octobre 1794. Poninski, campé à quelques lieues près de Zéléchov n'arriva point; l'inégalité des forces et la fortune du combat entraînèrent les Polonais à leur perte. Kosciuszko, Kniazievicz, Sierakovski, Kaminski, Kopec, Fiszer. Seidlitz, Niemcevicz sont faits prisonniers; Jean Krzicki périt. Cette journée fut la dernière de la Pologne.

(80) Souvarof se tenait pour vainqueur dans l'affaire de Krupczicé, mais il avoua qu'une seconde victoire semblable détruirait son armée. Les autres généraux russes, qui étaient dans cette affaire meurtrière, répétaient qu'on ne pouvait concevoir combien de monde ils avaient perdu. (Mémoires manuscrits de Zienovicz).

144. Désorganisation, abattement, 1794.

Il restait encore environ 30,000 hommes de troupes nationales, tant anciennes que des nouvelles levées, forces assez respectables, mais ces troupes manquaient de vêtements et de magasins, leur esprit fléchissait sous le poids des revers et des fatigues. Maintenant que les malheurs venaient fondre de tous côtés, elles devaient se concentrer autour de la capitale. Les généraux Giedroïc et Mokronoski amenèrent leurs corps délabrés de la Litvanie, tandis que le général Dombrovski ramenait le sien de la grande Pologne. Le manque de vivres se faisait sentir de la manière la plus impérieuse et le pays à l'entour de la capitale, dévasté par la guerre ne pouvait plus fournir les secours nécessaires. Kollontaï proposa pour chef de la nation (en remplacement de Kosciuszko) Thomas Vavrzecki, siégeant dans le conseil suprême, peu connu et ne possédant même aucuns talents militaires. On l'avait cependant élevé à ce poste éminent d'après l'avis donné par un homme énergique. Dans des conjonctures aussi difficiles, plusieurs projets furent agités, mais chacun d'eux ne put que présenter des résultats sinistres. Si les pertes successives étaient d'une conséquence terrible, l'abattement universel de l'esprit national et de la force morale, après le désastre de Macieiovicé, était encore plus funeste. La discorde leva plus que jamais la tête. Les partis se faisaient des reproches, récriminaient, sans qu'aucun d'entre eux eût le courage d'entreprendre quelque coup décisif. Un seul d'entre eux, toujours contraire à l'insurrection, se déchaînait en calomnies, en diffamations, la crédulité y donnait toute son attention et ne voyait qu'une longue suite de trahisons là où manquaient les forces matérielles et morales. Les patriotes, dans cette perplexité, lorsqu'une triste fin et une chute inévitable se présentaient seuls à leur imagination et à leur dévouement, ne se repentaient point de leur entreprise, ils ne déploraient pas les sacrifices qu'ils avaient faits, et sans s'abandonner au désespoir ou à une désolation pusillanime, ils attendaient le dernier dénouement avec résignation.

145. Prise de Praga; capitulation de Varsovie; dissolution, 1794.

Souvarof après avoir effectué la jonction de toutes les troupes russes, s'approcha à la tête de 40,000-combattants du faubourg de Praga, couvert de faibles retranchements élevés à la hâte et défendus par 8,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie, sous les ordres du général Zaïonczek. Le reste de l'armée polonaise était obligé de couvrir la capitale contre les autres troupes russes réunies aux prussiens etde chercher des vivres pour ravitailler Varsovie. En attendant, Souvarof tenta une attaque contre le faubourg de Praga, et dans la nuit du 3 au 4 novembre, les Russes franchirent les retranchements; toute résistance devint alors impossible (81). Au milieu du carnage, les généraux Jacques Iasinski, Paul Grabovski et le colonel Jean Korsak, trouvèrent la mort des braves. Un régiment composé exclusivement d'Israélites du culte de Moïse, se distingua vaillamment dans ce jour malheureux; les débris de la garnison se retirèrent à Varsovie, le pont fut brûlé et Praga abandonnée à son fatal destin. Souvarof commanda le massacre, et quinze mille habitants furent passés au fil de l'épée. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tout fut égorgé; les enfants, arrachés des mamelles de leurs mères et lancés sur les piques des Kozaks, les violences, les cruautés de la soldatesque effrénée signalèrent horriblement cette boucherie atroce. Varsovie capitula le 8 novembre. Kollontaï partit un des premiers. Après lui les membres du conseil suprême, enfin l'armée nationale évacua la ville. Souvarof y fit son entrée. Dès-lors les symptômes de la dissolution se manifestèrent sur tous les points; la saison avancée aggrava la situation de l'armée; les chevaux tombaient d'inanition; plusieurs officiers licenciaient leurs déta-

(81) On cria à la trahison. Le fait est que Zaïonczek n'eut pas de bonheur, ni près de Chelm, ni à Praga. La vocation militaire était son métier de salaire. Il était du parti hugoniste et adversaire de Kosciuszko. Pour se disculper, il publia depuis un livre sous ce titre : Histoire de la Révolution par un témoin oculaire. A la fin sa vocation fut récompensée par la Russie, lorsque l'empereur Alexandre le fit vice-roi de la Pologne tzarienne.

chements et les laissaient se disperser. Les généraux Giedroïc et Niesiolovski se distinguèrent par leur contenance inébranlable. Dombrovski inventait différents plans sans pouvoir les réaliser. La retraite sans but devenait tous les jours plus déplorable. Le général russe Denissov, expédié à la poursuite de l'armée polonaise, l'atteignit près de Radoszice, et proposa un arrangement d'après lequel, le 10 novembre 1794, elle mit bas les armes. Madalinski fut contraint d'en faire autant près de Konskie, en donnant congé à ses soldats il leur recommanda de se tenir prêts au premier appel. Ignace Potocki, Thadée Mostovski, Ignace Zakrzevski, Thomas Vavrzecki, André Kapostas, Jean Kilinski, furent transportés comme prisonniers à Pétersbourg, au mépris de la capitulation qui garantissait leur liberté individuelle (82). Hugues Kollontaï, Joseph Zaïonczek, Stanislav Potocki, François Dmochovski, Onufre Kopczinski et plusieurs autres furent saisis et emprisonnés par l'Autriche. Antoine Madalinski, Georges Grabovski, Gielgud, Niemoïovski et les autres, échurent en partage au roi de Prusse et furent enfermés dans des forteresses prussiennes. Tous les patriotes enfin, furent soumis à une enquête et traités comme rebelles. L'Autriche même, avec laquelle les Polonais n'avaient eu aucun démêlé, les considérait comme tels. Ceux qui cherchèrent leur salut dans l'émigration, évitèrent personnellement les chicanes et les outrages, mais déclarés perturbateurs, ils furent condamnés par défaut, et leurs biens confisqués.

XI. Conclusion.

146. Comparaison de deux époques turbulentes sous le rapport de l'activité nationale.

La troisième et la dernière période du règne de Stanislav-Auguste, comprenant un espace de six ans, avait commencé

(82) La capitulation de la capitale, proposée par les Polonais, portait que la ville serait remise, si l'on promettait aux habitants la garantie des personnes et des biens. Souvarof, en l'accordant, ajouta : il y a un

comme la première par des efforts d'amélioration dans l'état, par la réforme de la république, d'où était venue la guerre de l'indépendance terminée par un partage. Néanmoins, la différence entre ces deux périodes est bien grande. Pendant l'élection, un très-petit nombre d'hommes de distinction entreprit la tâche de la réforme, et l'on pensait qu'elle ne pouvait plus être effectuée sans un appui étranger; dans la diète de quatre ans, tous les représentants de la république y donnèrent leur assentiment et leurs soins, la nation s'y prêta sans contradiction, il ne fallut plus recourir à l'aide de l'étranger pour rétablir cette œuvre. Dans la première période des mécontentements sans nombre, des confédérations contraires formées et dirigées par l'influence étrangère, troublant toute la Pologne et toute la Litvanie, mirent obstacle aux décisions législatives et réussirent à les écarter; dans la dernière période, à peine se trouva-t-il quelques hommes obstinés, qui, pour renverser la législation de la diète constituante, reclamèrent l'intervention étrangère et attirèrent des forces ennemies, auxquelles la nation ne put résister. L'édifice ruiné de la diète constituante engloutit sous ses décombres, l'existence politique de la Pologne. Dans la dernière guerre de l'indépendance, non-seulement la noblesse, comme dans la confédération de Bar, mais encore les bourgeois, les paysans et l'armée coopéraient d'un accord unanime à la défense de leur commune patrie. Les confédérés de Bar, ayant une seule puissance à combattre, trouvèrent quelqu'appui au dehors et des événements favorables les secondèrent avant que le sort se déclarât contre eux; dans la guerre de 1792 et dans l'insurrection, le pays diminué par le morcellement précédent offrait moins de ressources pour l'action, aucun secours étranger n'arrivait, tandis que toutes les puissances voisines liguées contre la république complotaient et

autre article que vous oubliez : c'est l'oubli du passé ; je l'accorde aussi. (Ferrand, hist. des trois démembr. XIV). Le vainqueur sanguinaire pensait ainsi : mais sa maîtresse magnanime était d'un autre avis.

déployaient des forces majeures. Cépendant ces forces redoutables et le triste avenir qui se présentait d'avance, ne purent détourner les Polonais de remplir le devoir le plus sacré que la patrie leur imposât. Ils déclarèrent à la face du monde entier que malgré sa décadence, la nation sortie d'une longue apathie, revivait et se préparait à une activité plus générale, plus unanime et plus vigoureuse. Ils prouvèrent que la régénération avait semé ses germes au moment du déclin et de la chute.

147. Progrès social.

La nation polonaise était composée comme les autres peuples d'Europe, de différentes classes qui se distinguaient moins par la langue que par leurs prérogatives. Une seule classe formait la république et proclamait les hauts principes de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple; les autres en étaient exclues comme inférieures, ou croupissaient dans une servitude humiliante. Ordinairement c'est sur la classe prédominante qu'en premier lieu l'histoire porte ses regards. On trouve dans cette classe, au commencement du règne de Stanislav-Auguste, la désorganisation, l'affaiblissement et l'engourdissement, suites de la dépravation du sentiment moral. Les hommes de capacité et les gens instruits par différentes vues et divers intérêts, se mirent en campagne, pour briller, pour profiter de l'impuissance des autres, pour se dévouer à leurs convictions. L'égoïsme aristocratique voulut se faire valoir et mettant en avant le principe monarchique, il chercha à établir des prérogatives exceptionnelles et ses priviléges au détriment des principes de la république. La conscience civique s'efforça d'élever la liberté et l'indépendance sur des bases nationales. Au cri de ses tentatives, toutes les classes se réveillèrent et la vue de la scène qui allait s'ouvrir à leurs yeux, les émut profondément. La noblesse courut sauver ses priviléges menacés; les dissidents, les bourgeois reclamèrent successivement leurs droits; l'hu-

manité parla dans l'intérêt des classes asservies et voulut défendre leur cause. Tant d'éléments sociaux, agités dans les derniers trente ans du dépérissement de la république, se heurtaient et se compliquaient en se multipliant. L'ennemi étranger ne négligea pas d'en profiter, et se servit de toutes les corruptions que l'ancienne dépravation et l'ancien abrutissement pouvaient lui offrir. Ce qu'il y a de plus dangereux pour l'existence de l'état, c'est que ses révolutions se consomment sous l'influence de perfides étrangers. La Pologne en est un exemple instructif. Malheureusement pour elle, dans le progrès qu'elle faisait, à mesure que l'esprit national commençait à agir avec plus d'indépendance, l'ennemi extérieur devenait plus redoutable, plus avare, plus acharné, plus nombreux, mieux concerté et d'indignes Polonais, consommaient leurs trahisons avec plus d'insolence et d'effronterie. Lorsqu'on réfléchit sur la marche du progrès, on remarque que les éléments discordants se faisaient des concessions mutuelles, et se rapprochaient entre eux, pour faire avancer l'amélioration sociale, et pour faire cause commune contre l'ennemi extérieur. L'aristocratie parvenait à établir l'hérédité du trône, sa courtoisie, ses honneurs, ses titres, ses décorations, et à empêcher toutes les classes de prendre part à des distinctions particulières, et elle s'enorgueillissait de plusieurs de ces acquisitions sur la tombe de sa patrie. La noblesse allait sauver sa souveraineté et ses prérogatives civiques, en cédant à l'orgueil de l'aristocratie les vanités dangereuses de la corruption, mais elle ouvrait ses bras fraternels aux classes autrefois désavouées, elle s'imposait les charges qui étaient communes à tous les habitants, et ne reculait point devant le danger que sa patrie courait. Les dissidents qui recouvraient leurs droits à l'époque où rien ne se décidait sans l'intervention des étrangers, cessèrent d'être le point d'appui de l'ennemi extérieur, dès qu'ils entrèrent dans les rangs des citoyens. Les bourgeois furent affiliés à l'unité de la république, indépendamment de toute intervention par l'assentiment cordial de la classe dominante, et la république a éprouvé quelle force elle avait

acquise par cette modique extension de ses principes. Quelle force ne devait-elle donc pas trouver, si elle avait réussi à animer et à relever la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse. Dans cette marche progressive, elle succomba, mais elle dévoila ses facultés croissantes et révéla sa future renaissance.

148. Démembrement définitif, 1795, — 1796.

Les trois puissances spoliatrices entamèrent entre elles des négociations sur le troisième et dernier partage de la Pologne, et l'année suivante, il fut arrangé d'un commun accord. Avant de le consommer, on s'empara du mobilier de la république. Les insignes royaux, les archives et les joyaux du trésor, qui se trouvaient toujours déposés à Krakovie, furent emportés par les Prussiens. Les archives et les actes publics conservés à Varsovie, ainsi que la bibliothèque publique de Zaluski, devenue propriété nationale, furent transportés à Pétersbourg. Plus tard les trois cours partagèrent les archives, respectivement aux portions de la république qui leur échurent. La bibliothèque occupa un édifice spécial et porta le nom de bibliothèque impériale. En 1795, le roi Stanislav-Auguste reçut de Pétersbourg l'ordre d'aller à Grodno, où, après avoir, le 9 janvier, quitté Varsovie pour toujours, le 25 novembre de la même année, anniversaire de son couronnement, il signa son abdication, et le prince Repnine s'arrangea de manière que l'acte d'abdication parvint à Catherine II le jour de la fête de son nom, et lui fut remis comme un bouquet ou un présent. Le 26 avril, la Kurlande fut annexée à la Russie, et par un oukaz du 25 décembre, toute la Litvanie fut incorporée à l'empire. Enfin, après de longs préliminaires, en 1796, les cours co-partageantes se mirent respectivement en possession de leurs portions. Les Autrichiens entrèrent à Krakovie, le 5 janvier, et le 9 du même mois, les Prussiens à Varsovie. La Pilica, la Vistule et le Bug, formè-

rent la frontière de l'Autriche; le Niemen, et une ligne de démarcation jusqu'au Bug, séparèrent la Prusse de la Russie, de sorte que Niemirov, situé sur le Bug, devint le point de réunion du partage des trois cours, de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. La première eut 697 milles carrés, la seconde 834, et la troisième 2183 milles (83).

149. Stanislav-Auguste malheureux comme tous les Polonais.

Stanislav-Auguste Poniatovski, appelé en 1797, de Grodno à Pétersbourg, s'y transporta pour y terminer ses tristes jours, dans une humiliante opulence. Il avait joué un rôle bien important dans les fastes de la Pologne, car il avait été présent à tous les événements, avait signé tous les actes et scellé tous les malheurs du pays. Pendant tout son règne de trente ans, il fut dans une position gênante, difficile, pénible, analogue à celle de la nation et de chaque citoyen en particulier, il en était affecté comme la nation entière et chaque Polonais individuellement, et il souffrait de même des contrariétés fâcheuses, des adversités affligeantes qui accablaient la Pologne. Il souhaitait autant de bien à sa patrie, que les meilleurs, les plus vertueux citoyens, et que ceux

(83) On se débattait entre Vienne et Berlin pour quelques lambeaux de territoire attenant au palatinat de Krakovie, et la convention conclue à Pétersbourg, le 24 octobre 1795, entre les ministres de Prusse et d'Autriche, ne put même terminer cette difficulté : la Prusse rendait à l'Autriche la ville de Krakovie ; celle-ci renonçait à une portion de terrain que lui avait assurée la déclaration du 3 janvier et la cédait à la Prusse : mais, quant aux limites du palatinat de Krakovie, tout ce dont on put convenir, ce fut qu'elles seraient réglées sous la médiation et l'arbitrage de la Russie. Ce dernier arrangement tint encore près d'un an et ne fut terminé que le 21 octobre 1796. (Ferrand, hist. des trois démembr. XIV). Il est bien d'observer l'étymologie slavonne de *Niemirov*, où touchaient les frontières de tous les trois co-partageants : « Elle veut dire, *lieu de discorde, lieu privé de la paix, n'offrant ni sécurité, ni garantie.* »

qui, par leur aveuglement, leur opiniâtre entêtement et leur dépravation se séparaient avec leurs vues et leurs intérêts particuliers, et trahissaient la cause générale. Sensible aux malheurs de la république, il partagea la douleur des vrais patriotes, et de ceux qui ayant livré le pays aux étrangers, déploraient ensuite leur erreur et se montraient désolés de la perte de leur patrie, mais qui s'inquiétaient pourtant du sort qui les attendait, si elle eût été sauvée. Toute la nation était malheureuse, le roi devait être comme elle. Le sort du pays entier, comme de chacun de ses membres, était digne de compassion, celui du roi l'était aussi. Mais un bon citoyen, fidèle aux devoirs que la patrie impose, et libre de tout reproche parce qu'il suivit toujours la route de la vertu, trouve partout un vif intérêt et une émotion sympathique; celui qui ne s'est point conduit ainsi et qui n'a agi que poussé par le vice qui le domine, n'excite qu'une misérable pitié

150. Différentes opinions sur Stanislav-Auguste.

Ceux qui observaient Stanislav-Auguste dans une certaine intimité, surtout les employés de son cabinet et de sa cour; ceux qui avaient gagné ses bonnes grâces, qu'avaient honorés ses bienfaits, ou qui avaient eu occasion de disserter avec lui sur les arts et les sciences, enfin ceux dont le sort dépendait du roi lui-même, et qui étaient liés avec lui par des rapports particuliers, admiraient la bonté du roi, et vantaient son habileté dans la politique. Les personnes qui siégeaient avec lui, dans les assemblées publiques, qui délibéraient avec lui dans les conseils, ainsi que ceux qui exposaient leur vie en défendant leur patrie, n'étaient pas du même avis. On pouvait remarquer dans toutes les classes de la nation un profond respect pour la dignité royale, mais en même temps un sentiment de mépris pour la personne qui en était alors revêtue. Beaucoup de citoyens étaient animés contre lui de dédain et de haine; ils le détestaient dans leur indignation, ils le considéraient comme un misérable, un lâche, un traître. Ces dispositions, ne provenaient

nullement d'intérêts particuliers ou personnels, mais de l'intérêt public qui occupait constamment tous les esprits. L'histoire cherche toujours les causes des événements passés, elle observe les incidents et juge les conséquences et les résultats, sans jamais faire de conjectures sur ce qui serait advenu, si l'on eut agi autrement. Si l'on admet pourtant des réflexions conjecturales ou présupposées sur le sort de la Pologne, il est impossible d'en tirer d'heureux présages. Il fallait s'attendre, ou à un joug, ou à la destruction et à la mort. Si la nation avait suivi une autre marche, si le roi avait agi différemment, sans doute les mêmes événements ne seraient point arrivés, mais l'issue n'eût pas été moins sinistre. Dans cette perplexité, l'homme qui suit le chemin tracé par la vertu civique, sans réfléchir sur les conséquences, n'est point responsable des événements devant l'histoire, il sera sans reproche. Il n'en est pas de même de celui qui, considérant exclusivement les résultats, s'écarte, pour y parvenir, de la ligne directe de ses devoirs, prenant, pour atteindre son but, un chemin détourné et vicieux; un tel homme, lorsqu'il manque le but qu'il s'était proposé, lorsque le succès ne couronne pas ses démarches, est soumis à la grave responsabilité de toutes les conséquences funestes dont il est l'auteur.

151. Tempérament et politique de Stanislav-Auguste.

Stanislav-Auguste, considéré dans sa vie privée, était en effet un bon seigneur et un homme excellent. Humain et généreux envers tout le monde, lorsqu'il n'y avait rien à redouter. Mais si quelque embarras le contrariait, alors il abandonnait et oubliait l'homme le plus digne et le plus attaché à sa personne. Il était patient et d'un caractère extrêmement doux : aussi le voyait-on consentir à tout, ne sachant déployer aucune énergie pour braver et dominer les adversités, pour s'opposer aux agressions et aux attentats; il ne prenait de décision fixe et arrêtée que lorsqu'il donnait son adhésion aux accidents préjudiciables à lui-même et à la nation. Comme il pardonnait toujours les

offenses qui lui étaient personnelles; il en agissait de même envers ceux qui outrageaient l'état, et supportait toutes les mortifications, toutes les humiliations et toutes les avanies. Doué de la sensibilité des cœurs faibles, il pleurait sur les malheurs de la république et quant il lui fallait faire des manifestations publiques, il se répandait dans ses harangues en plaintes douloureuses et larmoyantes; et aussi il ne manquait jamais d'y verser l'expression de sa tendre et touchante reconnaissance envers l'impératrice, sa bienfaitrice. C'était un homme plein de connaissances et de science, aussi habile orateur que bon politique. Placé sur le trône par une intervention étrangère, il ne vit en politique sa sûreté et celle de la république que sous l'influence de la souveraine qui l'avait élevé à une si haute dignité. Si par faiblesse ou par suite de quelque condescendance politique, il s'écartait par moments de cette voie, il y retournait aussi souvent qu'il le pouvait. Politique habile, il connaissait parfaitement, comme tout autre Polonais, la position dangereuse de la Pologne et prévoyait tous les événements qui devaient arriver, mais il s'abusait en croyant que les moyens dont il se servait continuellement, seraient toujours efficaces, et que la voie qu'il suivait serait sans terme. Il connaissait tous les besoins et tous les sentiments du pays, mais il ne sentait pas que la nation ne pouvant supporter aucun joug, devait chercher l'indépendance ou la mort. Marchant sur la voie qu'il s'était tracée en habile politique, il s'associa à chaque confédération, mais il ne s'associa jamais à ceux qui prenaient les armes pour défendre l'indépendance du pays. Si donc, la nation fut trompée en comptant sur les événements extérieurs, en se fiant sur une politique et sur des traités qui ne méritaient aucune foi et devaient inspirer une juste méfiance, le roi le fut aussi, lorsqu'il crut jouir toujours de la protection éternelle et des bonnes grâces inépuisables de Catherine II. Enfin, la nation et le roi ne se comprirent point et en se dirigeant sur des chemins opposés, éprouvèrent des méprises réciproques. La nation ne pouvait croupir dans l'abaissement et l'humiliation, ni oublier son indépendance et sa liberté : le roi, de son côté, manquait d'âme pour se soustraire au joug honteux qu'il s'était rési-

gné à supporter avec humiliation et sans murmurer. Il finit ses jours à Pétersbourg, le 12 février de l'année 1798, à l'âge de 66 ans (84).

(84) Le séjour de Stanislav-Auguste à Pétersbourg devait être bien triste, surtout, lorsqu'on considère que c'était sous le règne de Paul. Masson nous donne une anecdote à ce sujet. « A une cérémonie de cour, dit-il, où Paul se plaît à se pavaner, sceptre en main, couronne en tête et manteau impérial sur le dos, Stanislav, qui le suivait, accablé de vieillesse et de lassitude, fut forcé de s'asseoir dans un coin, tandis que Paul se faisait baiser la main par 3 ou 400 esclaves de cour. Il s'aperçut que le vieux roi s'était assis pendant cette cérémonie et lui envoya un aide-de-camp pour lui ordonner de se tenir debout. » (t. II. p. 169). Masson décrit les réglements de Paul, concernant les catholiques à Pétersbourg (p. 220, 221), puis il dit : « Paul fit inhumer dans la même église le corps du malheureux roi de Pologne. Il vint lui-même examiner le catafalque et les préparatifs de la pompe funèbre. Un tapissier, occupé de la décoration des voûtes, était au haut d'une échelle, en veste et en pantalon, pour travailler plus commodément. Paul apprenant que c'était un Français nommé Leroux, lui ordonna de descendre et lui fit donner à l'instant la bastonnade au milieu de l'église (p. 224). » — A cette anecdote que Masson nous a conservée, nous en ajouterons quelques autres plus plaisantes qui se passèrent à l'occasion des obsèques de Stanislav-Auguste. L'empereur Paul voulut l'ensevelir avec une pompe royale. Comme Stanislav-Auguste était un ex-roi qui avait abdiqué sa couronne, l'empereur Paul trouva d'abord convenable de le réinstaller sur son trône ; à cet effet, il fit vêtir les dépouilles mortelles d'un manteau royal, et lui-même plaça une couronne sur la tête du défunt, de cette manière, il le restitua sur le trône et le recouronna roi, comme les Russes dans leur rite, rebaptisent les cadavres des non-orthodoxes avant de les ensevelir dans leurs cimetières. Après cette première cérémonie les Polonais présents et les Russes de la cour dûrent baiser la main royale. Le corps resta quelque temps déposé dans le palais où les cérémonies religieuses commencèrent. Ayant demandé quelles étaient celles pratiquées à la mort des rois Bourbons en France, Paul apprit qu'il était de droit que la famille royale partagea certains services ecclésiastiques avec les prêtres. Il voulut les connaître pour rendre personnellement ce témoignage de respect au roi son frère, sans blesser toutefois l'orthodoxie russe. Par conséquent, lui et les deux grands-ducs ses fils, Alexandre et Constantin, avec les prêtres catholiques, encensèrent et aspergèrent d'eau

bénite le corps gisant dans le cercueil au milieu du palais. Paul suivit le convoi funèbre jusqu'à la porte de l'église catholique, où il n'entra pas étant d'un autre rit. Voulant rendre cette parade plus resplendissante, il fit faire à l'archevêque catholique de nouveaux habits de cérémonie et une mitre archi-épiscopale plus riche. Il en donna lui-même le dessin, et, d'après ses ordres, on plaça sur le front de la mitre au lieu de la croix, son chiffre impérial qui ressemble à un gibet. (Pavel-Piervoi, Paul premier). Et l'archevêque Siestrzencévicz, la tête couverte de cette mitre potencée, la crosse dans la main, marchait comme un grenadier impérial, à la grande satisfaction de l'empereur Paul.

ORDRE DES MATIÈRES.

RÈGNE DE STANISLAV-AUGUSTE.

I. Introduction.

PREMIÈRE PÉRIODE, TROUBLES ET PERTES.

II. Confédération de Czartoryski.

III. Confédération de Radom.

X. Insurrection de Kosciuszko.

XI. Conclusion.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT POLITIQUE DE L'ANCIENNE POLOGNE.

(Voyez, l'hist. chap. 1 à 50).

INTRODUCTION.

1. Histoire du peuple. — 2. Slav, Zbor. — 3. Kmet, Lech. — 4. Inégalité et gradation des classes.

PREMIÈRE PÉRIODE, ABSOLUTISME.

5. Slachcic, noble.— 6. Assemblées des districts.— 7. Service public; communauté. — 8. Instabilité de la population peu nombreuse. — 9. Propriété, hérédité très-restreinte. — 10. Gradations dans les classes; classes inférieures, *kmet*. — 11. Captifs, esclaves, ascriptices, originaires. — 12. Les classes inférieures vaincues. — 13. Redevances, prestations, corvées. — 14. Exactions — 15. Chasse et son service. — 16. Courriers, poste, service des chemins. — 17 Défense du pays, — 18. Coup-d'œil général sur la première période.

SECONDE PÉRIODE, ARISTOCRATIE.

(Voyez l'hist. chap. 51 à 89).

19. La chose publique affectée par la propriété particulière. — 20. Droit dynastique. — 21. Chef de l'état établi par l'aristocratie. — 22. La Léchie divisée en petits états indépendants. — 23. Hiérarchie, sénat.— 24. Donations jure hæreditario. — 25. Décrets contre le service illimité des courriers et contre la pascizna. — 26. Plusieurs charges remplacées par d'autres. — 27. Priviléges jure teutonico. — 28. Bourgeois, lutte. — 29. Hiérarchie, synodes. — 30. Représentation nationale, diète. — 31. Le peuple est pour la nationalité. — 32.— Unité de l'état, impôts, jus militare. — 33. Noblesse, corps civique. — 34. Scultéties. — 35. Hérédité kmetonale, vola. — 36. Les kmetons sont libres. — 37. Les kmetons sous le poids des obligations.—38. Les kmetons sujets de leurs seigneurs.— 39. Protection des seigneurs donnée aux kmetons devant la justice.— 40. La Pologne n'est pas féodale. — 41. Les conditions de la féodalité sont étrangères à la

TROISIÈME PÉRIODE. DÉMOCRATIE NOBILIAIRE.

(Voyez l'hist. chap. 90 à 138),

(Voyez l'hist. chap. 139 à 165).

QUATRIÈME PÉRIODE. PERTURBATION DE LA DÉMOCRATIE NOBILIAIRE.

(Voyez l'hist. chap. 166 à 197).

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTAT POLITIQUE

DE L'ANCIENNE POLOGNE

ET

SUR L'HISTOIRE DE SON PEUPLE.

Ouvrage rédigé en 1836, *et publié pour la première fois en* 1844.

Nonumque prematur in annum.
(Horatius de arte poet.)

IMPRIMERIE DE LELEUX, A LILLE.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTAT POLITIQUE

DE L'ANCIENNE POLOGNE

ET

SUR L'HISTOIRE DE SON PEUPLE.

Nostra respublica, non unius esset ingenio, sed multorum; nec una hominis vita, sed aliquot constituta sæculis et ætatibus.
(*Cicero de rep.*)

Quiconque veut ôter aux autres leur liberté, finit presque toujours par perdre la sienne.
(*J.-J. Rousseau, Gouv. de Pol.*)

INTRODUCTION.

(Voyez d'abord l'Histoire du 1er volume jusqu'au chap. 50.*)*(1)

---

1. HISTOIRE DU PEUPLE.

Il existe un grand nombre d'écrits qui portent le titre recommandable d'histoire de la nation, il en est même d'une haute importance qui s'intitulent histoire de l'humanité; cependant on se plaint encore quelquefois de ce que l'histoire du

(1) *Avertissement.* Les considérations sur l'état politique de l'ancienne Pologne et sur l'histoire de son peuple, sont les résultats d'études et de méditations reprises à différentes époques de ma vie. Mon plan était de leur donner une extension plus considérable : je me proposais d'approfondir dans tous les détails l'état politique et social du pays,

peuple est encore à faire et de ce que les livres qui prennent ce titre ne répondent pas au but qu'on s'était proposé. La raison du peu de succès de ces publications est simple. L'humanité peut se diviser en deux portions, la première, active au détriment de l'autre, dont elle use et abuse à son gré ; impatiente et entreprenante et s'élançant de toute sa vitesse dans la voie du progrès, elle donne lieu sans cesse à une foule d'évènements variés, dont la succession intéresse et passionne le lecteur, aussi c'est sur elle que portent surtout les écrits, des historiens. La seconde, calme, inerte et passive ne se traîne qu'avec lenteur dans cette voie du progrès si rapidement parcourue par l'autre, son aspect reste longtems le même, ses actions se suivent et se ressemblent et ne peuvent fournir matière qu'à quelques considérations générales, présentées le plus souvent dans un style vague et sans couleur. Que si parfois elle vient à sortir de son apathie ce n'est qu'à de longs intervalles, ses émotions et ses élans peuvent bien alors ébranler le monde et éblouir la vue des

analysant les relations, les changements et les modifications survenues à chaque période, à chaque moment dans toutes les classes et dans l'organisation. A cet effet, je réunissais bien des notes et des dates, souvent négligées. L'ouvrage aurait formé la matière de deux ou trois forts volumes. Dans ma position actuelle, ne pouvant m'aider que de faibles réminiscences et de sources insuffisantes, je me borne à ces courtes considérations, dans lesquelles j'ai choisi pour principal objet de recherches et d'observations, la classe agricole des paysans, bien que l'étendue de cet objet eut été trois fois plus considérable, si mon premier plan eut pu être réalisé. Cet ouvrage, comme il est actuellement, forme un tout à part, qui est intelligible pour les lecteurs un peu familiarisés avec l'histoire de la Pologne ; mais en même temps il doit servir de complément au précis de l'histoire que j'ai racontée à mes neveux. Les articles de ces considérations peuvent entrer avec les articles du précis dans un cadre, et offrir une lecture suivie. Il ne faut que commencer par la lecture de la période du précis, après quoi on prend la période correspondante des considérations, qui rentrent le plus souvent dans le cadre de ma narration succincte de l'histoire. De même, les articles de l'histoire et des considérations, s'entrelacent et se correspondent jusque vers la fin. J'ai pris soin de marquer chaque endroit des deux ouvrages où ils s'entre-aident réciproquement.

écrivains, mais ce n'est que pour un instant, bientôt elle se retire de la scène et retombe dans ce calme plat qui n'offre plus qu'une monotone uniformité.

La résignation et l'insouciance du peuple, ses souffrances et sa misère se voient mieux dans les états civilisés parce que l'individualisme y brille avec plus d'éclat. On aperçoit au contraire plus clairement son activité indépendante dans les états primitifs où l'ordre social est moins artificiel, où ses liens sont plus relâchés, plus voisins de ceux qui réunissent les hommes dans l'état sauvage.

Il y court librement les forêts, chasse, pêche; il laboure la terre et soigne ses troupeaux; hospitalier envers les étrangers, il jouit en sécurité des dons de la nature, et de son humble bien être, et il échappe incessamment aux historiens, à moins qu'ils ne se décident à pénétrer dans le cercle étroit des familles; c'est là qu'il faut chercher ses vertus et ses vices, dont le récit monotone n'est interrompu que par quelques évènements extérieurs.

2. SLAV, ZBOR.

Tel a été l'état du nombreux peuple Slave, dans un temps reculé qui échappe aux investigations de l'histoire. Maintes fois, il a subi le joug et le passage des étrangers; maintes fois il a été englobé dans des gouvernements éphémères qui s'élevaient dans le sein de son vaste pays; toujours il a su recouvrer ses antiques libertés, toujours on l'a vu reprendre le progrès interrompu et s'avancer vers cette dangereuse civilisation qui devait finir par le priver de son indépendance.

Les Grecs, qui appelaient les Slaves barbares, remarquèrent chez eux l'état social, constitué sur des bases radicalement opposées à celles de leur empire, mais bien plus avancées dans la civilisation que chez les autres barbares leurs voisins. Leurs peuplades vivaient éparses, leurs habitations étaient disséminées, chaque famille isolée, et s'il arrivait qu'il fallût repousser un ennemi, ou une invasion, c'était la multitude qui se réunissait pour y faire face. Malgré l'isolement général, on remarquait chez eux cette grande idée de fra-

ternité, qui n'en faisait qu'un seul tout appelé par eux mêmes *s'lov* (2), affluence de la multitude, d'où vient le nom de Sloves ou Slaves, lorsqu'il allaient combattre. Ils nommaient aussi leur affluence, leur concours, leur réunion, *zbor, sobor, sobranie*, synode, comices, assemblée, lorsqu'ils se réunissaient pour discuter leurs affaires politiques, et tous ceux qui habitaient isolément, ayant le droit d'assister à ces assemblées, étaient *zboranie, zborovi* (3), gens de l'assemblée : d'où vient le nom de *Sporoï*, chez les Grecs (4). Malgré le sentiment fraternel qui unissait les peuples slaves, souvent des dissensions se manifestaient parmi eux. Mais par différentes causes, des familles nombreuses, des peuplades entières allaient quelquefois s'établir ailleurs et empiétaient sur les possessions de leurs confrères. Il s'ensuivit çà et là des relations variées entre les habitans, slaves sbores. Les frères plus forts, s'acquirent dans différents cantons une domination et assujétirent leurs confrères qui ne surent point repousser leurs aggressions. C'est ainsi que les anciens *sbors, sebrs,* se trouvèrent soumis aux Kroates Serbiens, qui s'établirent au sud de la Save et y instituèrent leurs zupans et leurs zupanies (5).

(2) *Colluvies gentium, confluctus.* L'étymologie de la dénomination de *Slaves*, est expliquée de différentes manières. On croit qu'elle vient de *Slava*, gloire. Les autres pensent que *slovo*, parole, lui donne l'origine, pour désigner que les indigènes se comprennent entre eux ; comme les étrangers, et particulièrement l'Allemand, est appelé *niemiec*, muet, parce qu'il ne sait pas parler avec un Slavon. Les autres encore supposent que *slavon, slavak,* ne signifie rien que *czlovek*, homme ; la transmutation d'*s* et de *c*, dans la prononciation, et dans les dialectes slavons n'étant pas sans exemple, comme on le voit par le mot *sad, sond, sud,* jugement, que les Bohêmes prononcent, *cud.*

(3) *Comitiales homines.*

(4) Procope explique ce mot par l'étymologie grecque, en le rappotant à *sporadein*, être dispersé.

(5) Un *sebr*, dans la législation de Duschan, roi ou tzar des serbs, est considéré comme sujet de *vlastelin-serb*, c'est-à-dire des propriétaires, et il est puni plus sévèrement qu'un vlastelin. Ce dernier paie pour la tête d'un sebr tué, 100 perpères, et s'il arrivait qu'un sebr tuait un vlastelin, il payait 500 perpères, et perdait les deux mains. *Macieiovski*, hist. de la législ. slave, t. II, p. 150.

3. KMET, LECH.

Dans les parties septentrionales de la Slavonie, au nord des Karpates, une masse d'habitants portait le nom de *kmet*, *kmiot*. Dans les temps les plus reculés, cette dénomination était donnée aux anciens, aux conseillers suprêmes, au plus haut rang civique. Par la suite, elle se communiqua à tous les citoyens, à toute la population libre, capable de participer au conseil, à tous les cultivateurs. Enfin, elle devint une dénomination des classes inférieures et subordonnées, ainsi, en Bohême et en Pologne, elle indiquait les paysans (6). En Bohême, une partie de la population conserva avec ce titre ses hautes prérogatives; elle prenait le premier rang et était suivie par les *lechs* et les *vladicks* (7). Les *lechs* y composent une classe inférieure, plus jeune; leur nom servait même à désigner un jeune guerrier. Les traditions polonaises racontent qu'un lech de leur pays envoya en Bohême son frère cadet, qui s'y établit avec ses gens. La jeunesse léchite s'établit donc en Bohême, et, unie aux indigènes, elle forma une classe élevée qui ne le céda qu'aux plus puissants kmetons, qui composaient la plus haute classe civique, et qui conservèrent long-temps leur titre honorifique de kmeto, titre, depuis expliqué et remplacé par ceux de sénateur, consul terrestre ou seigneur (panosza) (8). Mais il n'y eut qu'un petit nombre des kmetons qui retinrent leur antique position, en s'alliant avec les nouveaux colons; le reste des

(6) L'origine de l'appellation *kmet*, dit-on, est inconnue. Cependant la lettre radicale ramène sans difficulté à l'étymologie conforme à la valeur du mot. *K'miot, k'miec, k'miet,* dérive de *um*, (conception, savoir, connaissance), et est composé de *ku-um* (pour le conseil). Dans l'idiôme polonais, *um* s'est perdu, il n'en reste que quelques dérivés: *umiec*, savoir, *przed'miot,* sujet ou objet (objet de la conception), *przy'miot,* qualité (morale et intellectuelle) d'un homme.

(7) *Kaze kniezna vy pravity posty... po vsse kmety, leehy a vladiki*. La princesse fait envoyer des messages à tous les kmetons, lechs et vladiks, dit le poëme intitulé: Jugement de Libousse, *vstali kmeti, lesi i vladiki, pochvalili pravdu pozakonu,* les kmetons, les lechs, et les vladiks se lèvent et rendent justice selon la loi.

(8) *Macieiovski,* hist. de la législ. slave, t. II, p. 50.

indigènes tomba dans une situation inférieure, et même subordonnée aux lechs et à leurs compagnons d'armes vladiks. Le reste de ce peuple, privé de droits civiques, se distinguait par le nom antique de kmeto, pour n'être pas confondu avec la classe des *robots* ou *robotaires*, que leur travail servile assimilait aux esclaves (9).

4. INÉGALITÉ ET GRADATION DES CLASSES.

Cette inégalité s'établit en Slavonie avant l'introduction du christianisme. Elle variait d'après les circonstances locales ; différentes portions des populations montaient ou descendaient selon la marche des évènements. Tantôt c'étaient les nouveaux établis qui, trouvant l'hospitalité et un bon accueil, profitaient des avantages qui leur étaient donnés ; tantôt c'étaient des alliés qui opéraient le changement de l'état civique, et prenaient l'ascendant; ailleurs, c'étaient les vainqueurs qui forçaient les vaincus à une réunion inégale, ou à subir le joug et l'asservissement, tristes conséquences d'une conquête décisive. Les chefs profitaient de ces dissensions, et nous avons fait observer ailleurs comment le christianisme et l'influence étrangère concouraient en leur faveur et contribuaient à consolider cette inégalité, en arrêtant la marche inconstante et variable des fluctuations populaires dans les états plus considérables et plus durables qui prenaient de la consistance sous l'influence de la civilisation chrétienne.

(9) ***Robota,*** travail rude et bas; ***rob,*** esclave, le fils, le descendant de rob, ***parobek*** (po-robie). Avec le temps, ces expressions ont perdu leur ancienne signification : ***robota*** n'est que le travail quelconque, une occupation; le ***parobek*** est un homme libre en service, employé aux travaux champêtres. Chez les Russes, ***rob*** conserve toujours sa valeur primitive, leur expression familière et douce appelle les enfants ***rabiata***.

PREMIÈRE PÉRIODE

DEPUIS 860, JUSQU'A 1139; 280 ANS.

ABSOLUTISME.

5. SLACHCIC, NOBLE.

La race léchite, divisée depuis des siècles en différentes peuplades, allait enfin s'agglomérer en une masse plus compacte et étendre sa domination sous un chef. Les Polaniens prirent une bonne part à ce résultat, et firent, dans la route qui devait y conduire, le premier pas. Mais toute la population qui coopérait à la création de l'état, n'obtint pas le même avantage; elle était déjà composée de différentes classes, et parmi les Polaniens et les autres Léchites, il y avait une classe léchite par excellence, qui composait la classe élevée des Lechs, dont les descendants, pour se distinguer de la multitude léchite, polonaise, mazovite, chrobate, prirent le nom de *z-lechcic*, *z-lachcic*, *s-lachcic* (ex lechitæ progenitus), c'est-à-dire, tirant son origine de la race issue de Lech, d'un léchite. La prononciation modifia cette appellation en *szlachcic* (schlakhtzitz). C'est cette classe d'hommes qui fut appelée en latin noble. Lorsque le pays se constitua en état, l'autorité put élever les hommes inférieurs à cette classe; elle les anoblissait. Déjà, vers 1040, le roi Kazimir, en dotant un guerrier ordinaire de possessions plus étendues, le faisait passer dans un rang plus élevé (10). La classe de

(10) Non de nobilium genere, sed de gregariis militibus nobiliter opem tulit. Kazimirus civitatem ei contulit et eum dignitate inter nobiliores extulit (*Gallus*, I, 20.) — Quidam de sordido famulitii genere, avo originario, sed vir et facundus et strenuus nomine Maslaus

szlachcic, slachcic, *slachta* (collectivement), fut donc toujours renforcée et augmentée par de nouveaux venus qui acquéraient les prérogatives (11) qu'elle donnait.

6. ASSEMBLÉES DES DISTRICTS.

Avant que les états plus considérables se fussent formés entre les Karpates et la Mer Baltique, toutes les peuplades, dans leurs cantons respectifs, avaient leurs réunions civiques, dans le but de discuter les affaires publiques. Le district s'appelait *poviat*, et son assemblée, ses colloques, *viéca* (viétza). Le progrès de la civilisation dans la portion orientale de la Slavonie, aux environs de Dniepr, éleva et peupla des cités considérables, des villes puissantes, *grod*, qui composaient des états; c'est donc là que les viéca cantonnaux se sont domiciliés. Le progrès, aux environs de la Vistule, chez les Lechites, eut une autre marche; il respecta plus les relations éparses des habitants. Le *grod* ne concentrait point l'état politique du canton, les habitants du grod ne portaient aucun caractère civique. La dénomination de citoyen, *obyvatel*, donne l'idée de celui qui séjourne dans le cercle d'un district (12). Lorsque les états plus considérables se formaient, il n'y avait pas d'idée de la capitale ou de la résidence fixe d'un chef. Kruszvica (Krouchevitza), le berceau de la dynastie des Piastes, est oubliée et ruinée. Boleslav-le-grand n'a pas de résidence déterminée; il sta-

(*Matth.* II, 00); pincerna Meschonis et minister, post mortem ipsius, Mazoviæ gentis sua persuasione princeps existebat et signifer (*Gall.* I, 20.)

(11) Comme il y avait en Bohême des *lechs*, en Pologne des *slachcics*; aussi dans la Slavonie occidentale, chez les Vénèdes, entre l'Elbe et l'Oder, il y avait des *Lazes*, *Lechs* ou *Slachta* qui furent réduits en esclavage par des conquérants allemands. (*Grimm*, p. 227, 306, 323; *Macieiovski*, hist. de la législ. slav, t. II, p. 262.)

(12) *Viéca*, *viécé*, assemblée, cercle d'une assemblée; *vieniec*, cercle, couronne; *poviat*, cercle ou district; *povity*, *obvity*, entouré d'un cercle, enveloppé, emmailloté; *obviciel*, *obyvatel*, celui qui composa un cercle, une assemblée ou un district; membre de l'assemblée, habitant du district; celui qui séjourne dans un district.

tionnait dans des villes ou dans des places fortes. Ce n'est que vers 1080, que la faction chrobate, après avoir chassé Boleslav-le-hardi, et avoir mis sur le trône l'indolent Vladislav Herman, sans désavouer la prépondérance du nom de Pologne, indiqua aux Léchites pour chef-lieu, Krakovie. Encore fallait-il que la dynastie de Piast se séparât en plusieurs branches, et divisât le pays, afin que Krakovie devînt une espèce de capitale et de résidence (13) fixe.

7. SERVICE PUBLIC; COMMUNAUTÉ.

Les citoyens et les habitants jouissant de leur liberté, supportaient chacun une part des fardeaux publics, impôts, prestations en nature, constructions des places fortes et des ponts, réparations des chemins, poursuite des malfaiteurs, charriage, courriers et de tous les services d'où dépendait la défense du pays et le soutien de la guerre. Sous ces rapports, le territoire, les hommes et toutes leurs propriétés étaient publiques et devaient servir sans réserve à l'état. A cet égard, il n'y avait pas de propriété; tous les possesseurs de biens fonciers fonctionnaient comme chose publique, et une propriété particulière n'était que relative, émanée de cette propriété générale, publique, commune. Là où la main de l'homme, par son travail, faisait naître des produits spéciaux, la possession particulière prenait naissance; mais partout ailleurs, les dons de la nature étaient en commun, les poissons dans les rivières et les étangs, le miel et autres objets alimentaires dans les forêts, les terres incultes et sans propriétaires; les forêts étaient à l'usage de tout le monde; on y chassait, on y faisait abattre des arbres et paître les troupeaux; on y défrichait le terrain pour la culture, et alors il devenait possession particulière, car c'était le travail seul qui constituait le propriétaire (*).

(13) Vladislav Herman aimait mieux séjourner à Plock, en Mazovie, qu'à Krakovie. « *Boleslauus vero legitimus filius meus*, dit Vladislav Herman, *in Vratislavia et in Cracovia et in Sandomiria sedes regni principales obtineat. Boleslauus tamen legitimus duas sedes regni principales obtinuit.* » (Gallus, II, 8, 21).

(*) La bulle de 1136 du pape Innocent II, spécifiant les donations qu'a-

8. INSTABILITÉ DE LA POPULATION PEU NOMBREUSE.

Le pays était peu peuplé. Quelques parties de la population se concentraient sur certains points plus fertiles ou plus commodes ; mais, en général, la population était très-mouvante et portée à se déplacer. Boleslav-le-grand transporta en 1002, dans l'intérieur de la Pologne, les habitants des environs de Strela et de l'Elbe ; l'année suivante, il en fit autant avec les Daleminces ou Glomaces qui habitaient à l'ouest de l'Elbe ; plus tard, en 1007, il enleva la population de la ville de Zerbst et du pays des Morezins contigu à Magdeburg, et il dépeupla la ville de Lieska et changea tous ses alentours en déserts (14). L'état des Boleslav gagnant en population, d'innombrables captifs, suites des victoires des trois rois de ce nom, entrèrent en Pologne et vinrent se confondre avec les anciens indigènes. La population augmentait toujours ainsi à la suite des victoires, mais les revers la faisaient diminuer de la même manière. Un exemple frappant de cette fluctuation se manifesta après la mort de Mieczislav II, dans la terrible catastrophe de 1040. La Pologne devint déserte. La population se transporta dans la Mazovie, et cette province, toujours moins peuplée, devint pour quelques années populeuse et puissante (15). Depuis, cette province fut réduite par

vait à cette époque l'archevêché de Gnezne, et qui étaient dispersées dans toute la Pologne, leur donne le nom de possessions de l'archevêque ; les gens qui y avaient leurs terres, sont aussi possesseurs : *possessores possessionis archiepiscopalis*. (*Raczynski, Codex dipl. maj. pol. Poznanie* 1840). Cependant la qualification d'hérédité était déjà connue (*legati Ægidii conf. de a.* 1120. (1105), Szczyg. Tinecia II, 1, p. 138, sq,). La fondation du couvent de Lenda, 1145, se sert indifféremment de possession et d'hérédité (Législ. primitive de Pol. n° II, p. 166, 167). L'instabilité de ces possessions est avérée par la même bulle d'Innocent II, quand il y spécifie dans les possessions de l'archevêque, *villam quæ fuit Dangeri episcopi*. L'hérédité se consolida lorsque les privilèges exemptèrent les possessions de charges publiques.

(14) *Ditmar*, V, p. 369, 373 ; VII, p. 381, 384, 414.

(15) Erat enim eo tempore Mazovia, Polonis illuc fugientibus, in tantum populosa, quoniam, ut dictum est, tota Polonia pene deserta jacebat (*Gallus*, I, 20).

la force des armes, et la population de la Pologne redevint plus forte que celle de Mazovie. L'instabilité des habitants et leur disposition à voyager n'était pas moins prononcée en pleine paix. Des hameaux, contenant des centaines de familles, devenaient quelquefois subitement déserts; leurs habitants les quittaient pour changer d'emplacement, afin d'éviter quelque inconvénient, quelque dérangement, ou bien pour trouver un labeur plus productif sur une terre plus fertile ou vierge (16). Il faut prendre en considération cet état de choses et les idées de l'époque pour bien comprendre les évènements, les monuments historiques et la marche de la condition des hommes et des différentes classes de la société.

9. PROPRIÉTÉ, HÉRÉDITÉ TRÈS-RESTREINTE.

Cependant, la possession particulière était respectée et devenait nécessaire pour bien remplir le service du pays; l'aristocratie des fortunes se formait, et rien ne distinguait autant les classes et les hommes que la fortune. Avec le progrès de la civilisation, qui forçait à organiser un état sous un chef, ces fortunes, soutenues par les armes, croissaient et se consolidaient. On ne contestera pas qu'anciennement, la commune elle-même, dans ses *viéca* (viétza), décidait de l'usufruit des domaines publics en particulier, ou de la distribution en possession des terres publiques, des bénéfices et des hérédités. Cette faculté se transporta au chef de l'état qui, avec son autorité de dominateur et de conquérant, payait les fonctionnaires et récompensait les services publics par les hérédités (17). Plus les idées de l'occident in-

(16) Propter recessus hominum de Chinino, Clementis plebani decima penitus deperierat (fundatio monast. Trebnitz, anno 1203. Sommersb, t. I, p. 817). Cum e separatione subditorum bona dominorum suorum sæpius annihilentur et deserantur, nulla præsertim legitima causa ad hoc persuadente (Statuta Minoris Pol., art. 57). Kmetho recedat a domino suo, solum in nativitate domini juxta consuetudinem hactenus observatam (Statuta Minoris Pol., art. 114 ; constitut. Lancic de a. 1418, art. 65).

(17) Contuli Sandesch, Osviecim et Sevor, ista tria castra usque ad mortem. Insuper dedi et hæreditates (dipl. de a. 1163, ap. Okolski or-

fluençaient et secondaient le mouvement social de la Pologne, plus le pouvoir du chef de l'état prit de force. Après la guerre, il concourait à distribuer les portions (*sortes*) (18). Souvent, la propriété par l'envahissement n'était que titulaire, nominale, mais elle était confirmée par la force, sanctionnée par la longueur du temps, par des décrets, par l'autorité du chef souverain. Il semblait que c'était à ce dernier de disposer de la reversibilité. Effectivement, les bénéfices dépendaient de sa bonne volonté; mais quand à l'héritage qui allait perdre son propriétaire, et qui n'avait plus d'héritier, il était une bonne prise pour celui qui était à même de s'en emparer. Il s'appelait *puscizna* (19), vacuité ou vacuage à défaut d'héritier, dèshérence. La succession était admise dans la ligne directe, sans que les collatérales eussent aucun droit d'hérédité au vacuage (20) Aussi, la langue polonaise ne connaissait d'autres termes pour l'hérédité que *oïczizna*, *dziadzina* et *dziedzictwo*, c'est-à-dire, patrimoine, *avita bona*, héritage d'aïeul (21).

bis Pol. p. 110, t. II). — Civitatem ei contulit militi gregario, anno 1042 (*Gallus*, I, 20.)

(18) Positio regionis, anno 1110, per sortes hæreditarias ruricolis et habitatoribus dispartita (*Gall.* III, 24.)

(19) Bona derelicta, alias puscizna (constitutiones terræ Lancic. de a. 1418, art. 23). Bona absque prole decedentium, puscizna (statuta Minor. Pol. 50; Visl. 54.) — Le copiste des lois municipales en 1455, P. S. de Opatov, dit : « *Hæreditas obmortuata,* odumarta, *vel* puscizna *sans héritier.* » — On chercherait en vain le mot de *proprietas* dans les anciens statuts de Pologne; il n'y a que des *possessiones*. Le statut litvanien même de 1529 et de 1588 ne connaît que des *possessiones*.

(20) In paganismo solos haberent filios successores (Dregeri codex dipl. Pomer, t, 1. p. 134.) Kazimir le restaurateur, vers 1040, répond aux offres de l'empereur, proverbialement : « Nulla hæreditas avunculorum vel materna, justius vel honestius possidebitur quam paterna (*Gall.* I, 19). Cum aliqui kmetones, seu rustici, vel alii civiles homines absque prole de hac luce decedunt, ipsorum omnia bona mobilia et immobilia, nomine vulgariter puscizna domini eorum consueverunt occupare (Statuta Minoris Pol., art. 50.)

(21) Le mot *spadek*, succession, héritage, est plus nouveau dans la législation polonaise.

10. GRADATIONS DANS LES CLASSES. CLASSES INFÉRIEURES. KMET.

Je ne parlerais pas des fonctionnaires, des palatins, gouverneurs, castellans, des conseillers (22), des juges, qui sortaient ordinairement de la classe noble, qu'une chaine d'or distinguait des autres (23) ; mais je ferai remarquer qu'il existait cependant dans cette classe des distinctions que les historiens nous révèlent assez souvent dans leurs écrits. La classe inférieure, offre des gradations et des subdivisions assez variées. Les gens de cette classe sont nommés, *milites gregari*, *milites pauperes*, *villani*, *kmetones*, *rustici*, *ruricolæ*, *liberi*, enfin, *plebei ignobiles*, *originarii* (24). Leur service militaire les rapprochait de la classe des nobles. Ils jouissaient des mêmes lois qu'eux; les litiges entre eux et les nobles ressortaient de la même juridiction (25). Ils possédaient leur propriété particulière et obtenaient les hérédités sur les terres publiques ou dans les domaines particuliers (26); s'ils décédaient sans hoires, leur possession devenait la puscizna (27). Ils prenaient en nantissement les héritages

(22) Militiæ princeps (*Gall.* II, 33); palatinus, comes palatinus, palatini vicarius (*Gall.* II, 4, 10, 21, 30); comes qui tunc Mazoviam regebat (*Gall.* II, 49); duces comites ac principes, vel aliique proceres (*Gall.* I, 13, 16); duodecim consiliarii (*Gall.* I, 13).

(23) Nobiles torques aureas baiulabant (*Gall.* I, 12); magnates, familiares (*Gall.* I, 9, 15); tali et tanta prosapia (*Gall.* I, 13.)

(24) *Gallus*, I, 9, 12, 15, 20; II, 4; , II 24; *Mattheus*, II, 00; dipl. a. 1105 vel 1120, ap. Szczigielski Tinecia, I, p. 138. — Originarii, dans la législation de l'Occident, répond aux « glebæ addicti, quos dominus corporaliter possidet, » il serait impossible de retrouver dans la législation polonaise une semblable servilité. Cette qualification répond plutôt à indigène. (*Voyez la note suivante, au n°* 38).

(25) *Gall.* I, 9.

(26) Per sortes hæreditarias ruricolis et habitatoribus dispartita (*Gall.* III, 24, anno 1110); hæredes in diplomate anni 1120; astricti sunt glebæ soli, propria possessione (donatio 1086, ap. Dlugoss.); Kmeto de agro aut hæreditate sua. (Statuta a. 1420.)

(27) Statuta Minoris Pol. art. 50.

des nobles (28). Plusieurs, tenaient seulement à vie, la terre appartenant à un autre, c'est-à-dire la terre des domaines publics ou privés ; ils avaient un nom particulier de *smardo*, *smerdo*, mortel, qui, par son décès va évacuer la glèbe (29). Les autres la tenaient pour un certain temps (30), ou à perpétuité, en ferme perpétuelle, dont le bail obligeait au cens et à certaine redevances (31). Leurs possessions et leur propriété héréditaire, étaient reconnues et respectées, ils n'étaient point attachés à la glèbe ; ils changeaient leur domicile et leur établissement comme il leur convenait ; ils abandonnaient complètement leurs villages et leurs hameaux, et allaient s'établir ailleurs, sur les terres d'un autre propriétaire, ou sur les terres de l'état délaissées et incultes. Outre ces cultivateurs, il y avait toujours grand nombre d'hommes de professions diverses (32) et de locataires *komornik*, *chalupnik*, qui peuplaient les chaumières et les masures des campagnes (33) qu'ils tenaient à loyer.

(28) Si nobilis kmetoni hæreditatem obligaverit (ordinatio Bodzantae 1359, art. 5).

(29) Villam Czulov, cum smardonibus (dipl. an 1120, Szczig. supra cit). La civilisation héréditaire était si avancée en Pologne, qu'à cette époque il y avait déjà très peu de smerdon dans la Léchie. Ils étaient plus nombreux chez les Vinides, entre l'Oder et l'Elbe, où les peuplades persistaient avec plus d'opiniatreté dans leur paganisme. La classe des smerdons exista en masse plus long-temps dans les terres russiennes, où la civilisation héréditaire de l'Occident ne pénétra que tardivement.

(30) Qui per 30 annos fuerunt in manuali possessione (donatio 1086, apud Dlugoss).

(31) Pradnik, cujus hæredes Mars et Ratay tres scotos solventes. Quod polonico more pomocne dicitur, sive omnem censum, quali, vel quocumque modo vulgariter nuncupatur (dipl. confirm. 1120).

(32) Piscatores, sagittarii, agazones, fossores, sutores, lagenarii, cocci (bouchers), carpentarii, pecorarii, doliarii, ven atores, pistores bulla Innoc. papæ 1136 ; donationes aa. 1120, 1145).

(33) In Dolany camerarii ; in littoræ Vislae camerarii (*ibid*).

11. CAPTIFS, ESCLAVES, ASCRIPTICES, ORIGINAIRES.

Le grand nombre de captifs faits à la guerre et les peines de l'asservissement ou de l'esclavage imposées pour certains délits et particulièrement pour les dettes, devaient augmenter la classe des esclaves, appelés *servi*. On sait que les Bohêmes et les Hongrois vendaient leurs prisonniers, ce trafic des esclaves n'était pas non plus inconnu en Pologne. La reine Judith, mère de Boleslav III, vers 1085 rachetait les captifs et grand nombre de chrétiens de la servitude des juifs (34). Mais cette même reine donnait des esclaves et des hommes à l'abbaye de Tiniec (35). Il y avait donc des habitans dépendants des autres, sujets, asservis, esclaves; mais je ne vois point et je ne puis admettre que l'esclavage ait été une condition perpétuelle. Le captif aussi longtemps qu'il était esclave, était employé aux services particuliers. S'il n'était point racheté, sa condition devait changer. La liberté, dit la loi, est inventée par les sages pour défricher les bois et les forêts de peu d'utilité. La terre ne devait être cultivée, que par une main libre. Un esclave défricheur acquérait sa liberté et s'il allait terminer le défrichement, il devenait possesseur, ou héritier de la terre fécondée par son travail, sauf les redevances et le tribut qui lui étaient imposés. Il était libre de garder ou d'abandonner sa terre (36). C'était le co-

(34) Quæ mulier in pauperes et captivos ante diem praecipue sui obitus opera pietatis exerceret et multos christianos de servitute judæorum suis facultatibus redimebat (*Gall.* II, I).

(35) Regina Juditha contulit Xiegnice cum taberna et servis Sokol et filiis ejus. — Dominæ Judith homines Radesa, Nemoy, etc., (dipl. confirm. 1120 apud Szczig. Tinecia). Contulit (Boleslaus, anno 1065, monasterio Mogilnensi) et servos adscriptitios ex nomine designatos (*Dlug.* III, p. 258). Dans la spécification des possessions de l'archevêché de Gnezne, se trouvent : « super campum Dambsko, omnes servi cum villis eorum ; et abbatia sanctæ Mariæ in castello Lanciciæ cum centum servis et villis eorum (bulla Innoc. pape 1136 ; Raczyn. codex dipl. Maj. Pol. p. 3, 4). Dedi in Serobno duos homines Stanum et Nozalam fratrem ejus cum pueris et villa eorum (fundatio monast. Trebnitz. 1208, Sommersb. t. I, p. 820.)

(36) *Statuta* 1420, art. 23, 31.

lon, le libéré, l'ascriptice (37). De cette manière il était naturalisé et devenait régnicole. Il y avait des ascriptices, qui tenaient leur possession pour trente ans, et d'autres qui devenaient attachés à la glèbe par cela seul qu'ils acquéraient une propriété. Leurs enfants et leurs descendants sont nommés originaires, ou indigènes nourris et élevés sur la même terre, sur le sol de la nation (38). Dès qu'un originaire ou un ascriptice, étant libéré, émancipé et libre, assis sur la terre de liberté *vola*, finissait l'époque de son labeur servile, il était considéré comme kmeto (39). Il entrait dans la milice, partageait le service militaire, pouvait obtenir les portions terrestres (sortes), acquérir une terre en propriété et la dignité de noble *slachcic* (40).

12. LES CLASSES INFÉRIEURES VAINCUES EN 1042.

Cette différente condition des habitants et ces relations variéesétablies entre eux, par suite de la nouvelle formation de l'état de Boleslav, étaient trop récentes, trop incommodes, et trop oppressives, pour être supportées avec patience ; aussi à la première occasion l'état fut ébranlé de fond en comble. Les esclaves se révoltent contre leurs maîtres, les libérés contre les nobles ; ils asservissent ces derniers ou les tuent et déshonorent leurs femmes ; et s'emparent de la

(37) Liberati (*Gall.* I, 19); adscripticii (dipl. confirm. 1120).

(38) Canonicis enim ecclesiæ Cracoviensis (regina Judith, a. 1086, contulit castellaniam de Chrop cum hominibus adscripticiis qui per 30 annos fuerunt in manuali possessione, vel qui astricti sunt glebae soli propria possessione, et originarii, qui ex ascripticiis nati in ipso solo glebae coaluerunt et cum servitutibus eorum et tributio quæ consistunt in frumentis, melle, pellis mardurinis. Monasterio vero Tinecensi eadem Judith contulit Xiaznice, cum suis appendiciis, scilicet cum villis supra Vislocam fluvium, constitutis et cum hominibus easdem incolentibus, ascripticiis et originariis, cum servitutibus eorum et tributis (*Dlugos*, IV, p. 309).

(39) Le défricheur est Kmeto, dans les statuts de 1420, art. 23 et 31.

(40) Avo originario, pincerna regis, princeps et signifer. (*Voyez ci-dessus la note* 10).

domination (41). Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs de l'invasion étrangère qui forçait les habitants de la Pologne, à se refugier en Mazovie, ni de la réapparition du paganisme ou de l'ancienne religion, qui semblait vouloir renaître: je ferai seulement remarquer la dernière victoire remportée sur Maslav en 1042 qui allait terminer les sanglantes dissensions et les guerres intestines. Le parti de Maslav était populaire et allié du paganisme ; le parti de Kazimir était aristocrate, partisan du christianisme, et peu nombreux. La Pologne était en ce moment dépeuplée et presque déserte. Kazimir avait à peine pu conduire au combat trois régiments, tandis que les Mazoviens en avaient trente. Le carnage de leurs troupes fut terrible. Maslav périt, Kazimir et les Polonais, leur slachta triomphent (42). A son tour la Mazovie se dépeupla et la multitude réfugiée sur cette terre de franchises, est reconduite dans les possessions de leurs vainqueurs. Les libérés, les ascriptices, les originaires, les kmetons furent replacés sur les portions de la glèbe à laquelle ils étaient attachés.

Il faut absolument considérer cet évènement désastreux comme une victoire remportée sur les classes inférieures, dont le sort ne pouvait qu'empirer à sa suite. L'ordre fut rétabli, mais la marche de l'état social tourna dès lors graduellement au désavantage des classes inférieures.

Les facheuses conséquences de cette défaite du parti démocratique se firent sentir dans toutes les provinces; mais elles furent beaucoup plus sensibles dans la Pologne proprement dite, parce que c'était cette province qui avait éprouvé la plus forte secousse, et il ne fallait pas moins que cette victoire sanglante et que l'emploi de la violence pour la repeupler. Les classes inférieures eurent un peu moins à souffrir dans la province méridionale de Chrobatie; mais le lieu où la réaction fut la moindre c'est la Mazovie qui se soumit à la domination de Piast. Il ne s'y établit pas de lutte entre les

(41) Nam in dominos servi, contra nobiles liberati, se ipsos in dominum extulerunt; aliis in servicio versa vice detentis, aliis peremptis, uxores eorum incestuose honoresque scelatissime rapuerunt (*Gall.*, I, 19).

(42) *Gallus*, I, 20.

nobles et le peuple et elle conserva les lois démocratiques, de-sorte que pendant longtemps elle servit d'asyle aux plébéiens qui ne pouvaient s'accoutumer au régime aristocratique des autres parties de l'état. (*)

13. REDEVANCES, PRESTATION, CORVÉE.

Pour se former une idée des charges auxquelles le peuple de cette époque était soumis, il ne faut que voir la donation de l'abbaye de Tiniec faite vers 1085 et confirmée en 1120; où l'on trouve les redevances des hommes de la province de Krakovie donnés au couvent avec les hameaux ou campagnes qu'ils habitaient. Ils doivent à l'église de Tiniec le cens (tributum) et la garde (stroza) avec la taille (pomocne); ils sont obligés de clore la cour de haies de 8 aunes de longueur, de construire chaque année deux maisons de 14 aunes; chacun d'eux, doit moissonner 5 arpents et faucher et amener dans la grange 5 chariots de foin; battre le blé de la dîme et le transporter dans le cloitre; chaque année il doit travailler 4 jours à la charrue dans la plus proche ferme; et charrier pour Tiniec toutes les fois qu'il en est requis; ils sont de plus soumis à fournir les moyens de voyager en voiture à l'abbé, au supérieur, au juge (tribun) et au receveur (tributarius); ils doivent travailler aux fermes chaque fois que cela leur est ordonné, ils sont tenus de livrer annuellement au monastère 3 cruches de miel et 4 écureuils ou martres.

Les peines pour le vol sont une amende de 3 cruches de miel, ou quelquefois de 6 marcs, qu'ils peuvent remplacer par une cruche de miel (43). Les hommes de la Pologne, donnés en 1145 à l'abbaye de Lenda, doivent tous les

(*) Les soumis se remuèrent encore sous Boleslav II.

(43) Voyez l'acte de confirmation dans l'ouvrage de Szczigielski, intitulé Tinecia II, 1, p. 130. L'authenticité de cet acte est justement contesté, mais personne n'a pu contester son ancienneté, et l'authenticité des détails qu'il reproduit. Si l'on parvient un jour à expliquer les fautes dans lesquelles est tombé Szczigielski qui l'a reproduit, il est probable qu'on parviendra aussi à établir son authenticité. Nous en entretiendrons nos lecteurs, dans les volumes suivants, si nos recherches sur le moyen-âge de la Pologne ont l'avantage d'être publiées.

ans vers la saint Michel, chacun, rendre 60 bottes de seigle, un boisseau d'avoine, une mesure de froment, 3 cruches de brais, moissonner 5 arpents, faucher 3 chariots de foin, couper autant de chariots de bois et deux troncs de pin; ils sont obligés 3 jours desuite avec toute leur famille, d'aider à la moisson, de battre le blé pendant un jour, donner 3 bottes de lin; et enfin ils doivent transporter à pied ou à cheval dans toute la Pologne les dépêches des moines (*).

14. EXACTIONS.

La dépendance, la servitude, la corvée et les redevances pesaient particulièrement sur les ascriptices et les originaires, mais les générations qui leur succédaient entraient et se confondaient dans la classe des kmetons, qui étaient de la même condition, sujets à-peu-près aux mêmes redevances, aux mêmes corvées de quelques jours, de trois ou quatre dans l'intervalle d'une année. Tous les habitants et particulièrement les kmetons et les ascriptices payaient la dîme à leurs églises respectives (**), et ils devaient subir différentes exactions et tailles, tant générales que locales, parfois très particulières et prélevées par de grands propriétaires. Les foires, les marchés aux denrées (*targové*), constituaient un revenu, parce qu'on y payait un octroi; on percevait aussi un péage aux gués des rivières (*przévoz*), aux ponts (*mostné*) (***). les communes étaient soumises à un droit de voisinage (*vicinia, opole*), qui consistait en vaches (*krovné*) et en bœufs (*volové*) (****). Ces communes et grand

(*) Voyez, donation de Lenda en 1145, insérée dans la législation primitive de Pol., n° 2, p. 167.

(**) L'église de Gnezne avait dans les possessions de l'archevêché: plenarias decimationes (bulla Innoc. papæ de a. 1036, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol.).

(***) De tabernis, de foris, de theloneis... porcorum thelonei (bulla Innoc. de a. 1036, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol.). Tinecensem villam cum transitu navali..... in Bitom targowe, duæ tabernæ (Aegidii confr. tinec. de a. 1120, in Szczig. Tinecia, II,) targowe, mostne (fundatio Lenden. 1145, dans la législ. primit. de Pol. n° 2, p. 168).

(****) Vache, bœuf, voisinage, sont les dénominations diverses de la même imposition. Sint ab omnibus viciniis liberæ.... de Crivinensi

nombre de particuliers étaient chargés d'un cens pour le terrain qu'occupaient leurs batiments et leur haie, *potvorové*, *podvorové* (*). Ceux qui étaient moins chargés de travail, payaient un cens plus élévé *dan*; sur les villages plus considérables pesaient les vœux (*vota*) de 12 marcs, qu'ils remettaient au souverain et aux seigneurs en implorant leur protection (44).

15. CHASSE ET SON SERVICE.

Le peuple participait encore à la communauté des pâturages, des coupes de bois, du produit des abeilles (45); mais il est très-probable qu'il supportait déjà plus de charges qu'autrefois, à l'occasion de la chasse dont il perdait le profit. Les grandes chasses et les grandes pêches qui se faisaient jadis en commun, de l'accord des communes, devenaient le partage des puissants seigneurs et particulièrement du roi qui, comme chef de l'état, réunissait dans sa personne l'autorité des districts et tirait tout l'avantage des institutions et coutumes de la vénerie. Boleslav-le-grand avait des oiseleurs et des veneurs de toutes les nations, et dont l'adresse servait

vicinia deliberamus, ita ut cum dicta vicinia, circuitiones, septuaginta bovem et vaccam, homicidia, omnesque exactiones, dicta villa non solvat, sed specialiter omnes villæ ex integro, se pro una vicinia et solutione si quod in eis venerit nobis, singulis annis, unum bovem et vaccam solvant. (Premisl. liberat villas cœnobii Lubin, a. 1277, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. n° LVIII, p. 65). A vicinia quod opole vulgariter nuncupatur (fundat. Lendens. 1145, législ. primit. de Pol., p. 168).

(*) Henrici barbati donat. monast. trebnic. 1222, in Sommersb. script. rer. siles.

(44) Tinecensem villam cum transitu navali, et taberna, cum voto ducis duodecim marcarum argenti et tribus poledris. Opatoviec, quod rex Boleslauscum foro et taberna et transitu navali et voto duodecim marcarum singulis annis (dipl. confir. 1120.)

(45) Libertatem omnium silvarum ad suos usus et suorum colonorum (donatio 1184 in cod. dipl. Dregeri p. 343). Les redevances en martres, en écureuils, prouvent que la chasse n'était pas défendue aux colons et aux kmetons. L'archevêque de Gnezne avait dans ses possessions : annonam mellis et feri pellium vulpinarum et mardurinum (bulla 1136, in Raczyn. dipl. Maj. Pol.).

à couvrir ses tables de gibier et de volaille (46). Là, où la chasse était annoncée, tous les chasseurs se réunissaient aux chasseurs de l'état (47). Les chiens, les faucons, les chevaux volaient au son du cor, et les gens du peuple, qui, pour éviter les rapines des grands chemins, allaient s'établir au fond des pays boisés, devaient les soigner et alimenter tous ces chiens, faucons, chevaux (48). Maintes fois, pour le gros gibier, pour chasser les animaux féroces, la population entière voyait ses travaux interrompus, afin qu'elle vînt coopérer à l'expédition des chasseurs. Ailleurs, les hameaux devaient garder et soigner les bièvres ou castors; ailleurs, les rêts pour la pêche ou la chasse (49).

16. COURRIERS, POSTE, SERVICE DES CHEMINS,

Boleslav-le-grand, qui agissait plutôt en père qu'en souverain, n'opprimait point le peuple par ses déplacements ; il préférait le séjour des villes et des châteaux à celui des tentes et des camps. Il avait bien réglé ses relais et leur service ; lorsqu'il passait d'une ville à une autre, il avait soin d'égaliser le fardeau en congédiant exactement les métayers et les

(46) *Gallus*, I, 14.

(47) Indulsimus ut piscatores et venatores fratrum, piscatores venatoresque nostros ubique piscando ac venando libere sequantur (donatio lenden. 1145). Sur les grandes chasses de cette époque, voyez le contemporain Ditmar de Merseburg.

(48) A custodia et solucione erodiorum quod sokol dicitur. Irsgovo, cum sæcutariis et stabulariis (donatio lend. 1145). Conservatio equorum, canum, falconum, aucupum, venatorum (donatio luben. 1178, apud Sommersb. p. 894). Relaxamus etiam capita animalium, quæ pro canibus nostris; sive jecora, quae pro falconibus accipiebantur a carnificibus (Bolesl. pudic. a. 1264, in miechovia Nakielscii.) Venatores qui *psiarze* nominatur.

(49) Bobrove, a receptione vel custodia aut conductu castorariorum; homines vero prædictarum villarum tenentur rethæ (donatio 1145). Nyr pertotum inter Thur et Cholm, cum castoribus et eorum custodibus, cum piscatoribus et villis eorum, tantum archiepiscopo pertinet (bulla Innoc. papæ, 1136, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol.). Debent eis piscatores dare qualibet quarta feria veru piscibus honoratum quod mech vulgo sonat, similiter sexta feria (fundatio Trebnitz, 1203).

inspecteurs d'un district au moment où il allait le quitter, et en appelant ceux du territoire sur lequel il entrait. Aucun des conducteurs ou des pasteurs ne dérobait à sa vue ni bœuf ni brebis ; le pauvre et le riche souriaient à sa rencontre, et tout le monde accourait pour le voir (50). Mais ce service sur les grands chemins (angariæ) ne se bornait pas aux seuls voyages du souverain ; il demandait des courses à pied et à cheval pour entretenir les communications ; il exigeait des transports et des chariots, des chevaux, des bœufs, des conducteurs (prévod) de relais en relais, et à chaque station, une nourriture convenable pour les animaux et surtout pour es voyageurs, les coureurs et tous les employés de l'état. Outre ces droits qui appartenaient au monarque, les grands seigneurs (quique potentum) avaient contracté de temps immémorial la coutume de voyager avec pompe, et pour se défrayer, ils enlevaient aux pauvres, non-seulement la paille et le foin, mais encore toutes sortes de provisions qu'ils allaient piller dans les granges et les chaumières. Lorsque le moindre seigneur avait un message à faire porter, ses satellites s'emparaient des chevaux des pauvres et parcouraient des milliers de lieues avec une rapidité extrême (51). Du temps de Boleslav-le-hardi, lorsque les seigneurs allaient à leurs colloques (viécé) à leurs assemblées civiques, ils faisaient brouter les prairies par leurs chevaux, enlevaient les moissons et les provisions des habitants, brûlaient les haies et les palissades qui enfermaient les métairies, prétendant, eux et leur suite insolente, que c'était la loi du pays (52). Cependant, bientôt le peuple fut réduit à déplorer l'ancien régime et ses vieilles coutumes. Souvent, il comptait sur les chefs de l'état qui avaient à lutter contre les factions des puissants magnats. Boleslav-le-hardi céda à leur force croissante ; mais le peuple chérit son fils, le jeune Mieczislav, parce qu'il le voyait suivre les antiques mœurs de ses prédécesseurs, et parce qu'il espérait trouver en lui un protecteur. Lorsqu'en 1089, le poison l'enleva de ce monde, la Pologne pleura. Mais ce

(50) *Gallus*, I, 12, conf. 15.

(51) Vincentius Kadlubkonis, cap. 9 ; Baszko apud Sommersb., p. 50.

(52) Vita sancti Stanislai, cap 11.

ne furent point les nobles qui s'en affligèrent, c'étaient les paysans et les pâtres qui quittaient leurs charrues et leurs troupeaux, les serfs qui accouraient aux obsèques du prince défunt pour témoigner leur douleur (53).

17. DÉFENSE DU PAYS.

Le nombreux charriage, les courriers multipliés et la garde innombrable de différents objets qu'on disait appartenir au souverain (54), étaient une suite indispensable pour cette époque de la formation de l'état sous un seul chef, qui entrait en alliance avec le monde latin civilisé. La garde, *stroza*, des places fortes était plus importante et elle ne perdit pas son caractère de service de l'état. Bien qu'on croie que ce fut Boleslav-le-grand qui l'institua, il eût mieux réglé l'impôt de la garde et les prestations en nature qu'exigeaient la construction, la réparation, la défense des places, surtout de celles des frontières, ainsi que l'entretien des chemins et des ponts sur le passage des troupes. On remplissait des magasins de différents grains, *sèp*, *navaz*, on allait changer la garde et la garnison (55). L'œil surveillant de Boleslav-le-grand tenait en vigueur ces dispositions, qui se relâchèrent sous ses successeurs, sans soulager le peuple. Aucun particulier n'avait de château, les places fortes appartenaient à l'état, et personne ne pouvait ni en construire ni en posséder. Elles étaient confiées aux hauts fonctionnaires, chefs du district (comes castellanus). Les premières donations qu'on connait ne portaient aucune atteinte à la défense du pays (56);

(53) *Gallus*, I, 30.

(54) Custodem ad aliquas res ducis custodiendas (donatio 1160).

(55) Baszko apud Sommersb. — Boleslaus I, consiliariis probantibus, generalem edidit sanctionem, ut quilibet colonus seu kmeto, mansum integrum colens, unam siliginis, alteram avenæ mensuras de purgato grano persolvat, et in propinquiora regalia horrea deducat in usum, vestitum videlicet et victum militum eorum, qui castra commetanea administrabant (*Dlugos*).

(56) La donation de Boleslas-le-hardi, en 1660, assignait seulement quelques revenus au monastère de Mogilno sur différents chateaux du prince; cui introitus regales, videlicet nonum torum, nonum portum,

et le premier exemple que l'histoire nous offre d'une place forte appartenant à un particulier, c'est vers 1110, le château du puissant Setech (57). Bientôt après, les chartes commencent à exempter de prestations (58), et les aristocrates se fortifient.

18. COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR LA PREMIÈRE PÉRIODE.

Lorsqu'on suit avec attention les évènements de cette première période jusqu'à la mort de Boleslav-bouche-torse, on y voit la marche de l'*absolutisme* qui est le caractère du gouvernement, et cette marche, dans laquelle il faiblit graduellement, offre des sous-divisions qu'on peut distinguer en trois différentes sections.

I. Dans l'obscurité primitive de l'histoire, l'absolutisme s'établit par la formation de l'état, contrairement au génie slave, au principe professé par cette race depuis des siècles. L'absolutisme se montre dans sa vigueur jusqu'à la mort de Boleslav-le-grand, arrivée en 1025. Il a dû, pendant 170 ans, (depuis 860 jusqu'à 1025), grandir et rassembler en lui tous

nonum poledrum, nonum piscem, ex castris, oppidis et curiis suis regiis Grudziadz, Zakroczim, Sérock, et medietatem telonii fluvii Bug...... in Laszin vero decem marcas, in Sbuczimir septem marcas, in Rosprza septem marcas, in Volborz quatuor marcas, in Zarnov duo et medium marcas, quotannis percipiendum largitus est: contulit et servos adscriptiitios ex nomine designatos (*Dlug.*, t. I, p. 258,) En 1086, la reine Judith et son mari donnèrent les hommes et quelques revenus, quelques terres (*Dlug.* lib. IV, p. 309; confirmatio donationis 1120 apud Szczigielski tinecia), et on n'y voit point d'exemption.

(57) Zeteum fugientem ad castellum quod fecerat (*Gallus*, II, 16).

(58) La spécification des possessions de l'archevêché de Gnezne, dressée en 1136 par la bulle du pape Innocent II, renferme des donations très-récentes. Ces donations consistent presque toutes en revenus, cependant on y remarque déjà quelques exemptions récentes : provincia Znin cum jurisdictione seculari;....., item Lowiche cum omni penitus jurisdictione sæculari (Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. n° 1). Absolvimus, a stroza, a dan, a naraz a castrorum edificatione, seu pontium quorumlibet, a vecturis et expeditionibus (donatio lend. 1145). C'est la plus ancienne charte que je connaisse, qui offre un exemple des exemptions.

les éléments populaires par la nécessité de la réunion des peuplades, en un état qui préparât l'unité nationale. Dès qu'il eut accompli sa mission, il devait fléchir devant les dispositions de la race à laquelle il commadait.

II. La seconde section, de 55 ans (depuis 1025 jusquà 1080), offre l'*ébranlement de l'absolutisme*. L'expulsion de Rixa, les secousses épouvantables qui suivirent, la rigueur de Boleslav-le-hardi et son expulsion, détruisirent la force de l'absolutisme et ouvrirent le champ à l'influence des hommes puissants.

III. Dans les derniers 60 ans de la période (depuis 1080 jusqu'à 1139), les excès du palatin Sieciech, sous le règne de l'indolent Vladislav Herman et les troubles excités par Zbigniev, sous le règne chevaleresque de Boleslav-bouche-torse, l'*absolutisme fut affaibli* définitivement par l'ascendant que prit l'aristocratie qui va dominer dans la période suivante.

SECONDE PÉRIODE.

DEPUIS 1139, JUSQU'A 1374; 234 ANS.

ARISTOCRATIE.

(*Voyez l'Histoire de Pologne du* 1er *vol., chap.* 51 *à* 89.)

19. LA CHOSE PUBLIQUE AFFECTÉE PAR LA PROPRIÉTÉ PARTICULIÈRE.

Dans la période précédente, nous avons observé comment par la formation de l'état, les possessions particulières se consolidaient, les grandes fortunes prenaient de la consistance et l'aristocratie acquérait de l'ascendant. Par conséquent l'état social changeait, les classes inférieures en souffraient, leur position devenait précaire et plus dépendante, la propriété commune gênée et les deshérences, (ou le sol et la possession évacuées) plus rares. Nous allons remarquer dans la seconde période, que le progrès de ce changement explique la marche des évènements funestes pour l'état et la nation. Dans la période précédente, à l'exemple des particuliers, le chef de l'état se considérait comme propriétaire héréditaire de tout le pays qui n'était pas possédé par la haute classe; toutes les terres que le menu-peuple habitait et cultivait étaient à lui. L'importance énorme de cette possession du chef de l'état, faisait, que lorsqu'il partageait ses possessions particulières entre ses enfants, ou lorsque ses successeurs faisaient ce partage, ils divisaient entre eux l'état: l'état se trouvait englobé dans leur propriété. Mieczislav le premier partagea sa propriété entre ses nombreux fils. C'est en vain que Boleslav le grand éloigna ses frères et voulut établir l'unité de l'empire: la perturbation de cette unité se renouvela parmi ses successeurs et ne fut assoupie

que par la mort du frère de Mieczislav II (59). Après Kazimir, son fils Boleslav II, ne régna seul que parce que son frère Vladislav Herman était trop jeune et trop indolent : mais il fut forcé de lui céder le trône et l'indolent Vladislav Herman, ne put empêcher le partage de l'état entre ses deux fils, malgré l'illégitimité avouée de son fils ainé. Le partage de l'état se perpétua dans la famille de Piast, comme s'il se fût agi d'une propriété particulière et fut consommé par Boleslav III, malgré le bas âge de plusieurs de ses fils. Le moins âgé, Kazimir, trop jeune pour participer à ce partage, ne passant pas l'âge de la tonsure, était resté sous la tutelle de ses frères, qui devaient lui assigner une portion à l'âge requis par les coutumes.

20. DROIT DYNASTIQUE.

La Lechie fut donc divisée comme une propriété héréditaire, entre les descendants de Piast et resta bien long-temps plongée dans cet état. Les discussions y éclatèrent et l'aristocratie commença à réfléchir et à approfondir la question de l'état ; tandis que les princes, soutenaient leur droit héréditaire. Personne n'osait contester ce droit. Ils faisaient des donations au clergé comme les particuliers, en donnant leurs hérédités ducales en propriété et droit héréditaire (60). Non

(59) Son frère Otton ou Besbraïm occasionnait ces dissensions. Il était l'aîné, et par suite des mariages multipliés de son père, la succession lui était contestée. Le scrutateur de l'histoire nationale, Naruszévicz, cherche à mettre en doute la véracité de ces faits, mais, à mon avis, il faut les rétablir dans les fastes de la Pologne. La narration du chancelier de l'empire, qui avait ces affaires entre les mains, est trop claire, trop précise, elle s'accorde avec toutes les chroniques et annales qui l'ont puisée dans d'autres sources, elle répond à la nature des choses qui devaient nécessairement arriver. S'il se trompe en donnant le nom d'Otton à Besbraïm, c'est qu'il est certain que Besbraim portait aussi ce nom de baptême comme son autre frère, en l'honneur des empereurs Otton, avec lesquels leur père était intimement lié.

(60) Donavi haereditatem nostram ducalem jure haereditario possidendam, dit Mieczislas III, dans sa donation de 1173. — Hereditatem nostrorum lagenariorum, ad nos jure dominii pertinentem, contulimus

seulement ils distribuaient, comme nous l'avons vu, les terres incultes aux petits cultivateurs, mais il dotaient les prêtres et les seigneurs laïques de biens avec le menu-peuple qui habitait et cultivait ses portions, *sortes*. Ils partageaient entre eux, jusqu'à la dernière extinction de leurs races, ces immenses possessions et les districts qui les enclavaient : chacun dans sa petite division était maître indépendant. Ils réglaient leurs hérédités par testaments, par adoptions; ils les échangeaient et les vendaient sans égard à aucune reversibilité. Dans cette dissolution manifeste de l'état, il s'agissait cependant de la représentation du chef de la famille et de l'état. Krakovie était considérée et indiquée par la dernière volonté de Boleslav III, comme capitale, le chef devait y résider (61). Dès que Vladislav II fut expulsé, la succession naturelle du chef de famille fut interrompue et bouleversée; une confusion d'idées déchira l'état pendant toute cette période.

21. CHEF DE L'ÉTAT ÉTABLI PAR L'ARISTOCRATIE.

La science et les doctrines y prirent part. La loi canonique et la loi romaine, servaient d'appui à la famille. Mieczislav III, qui savait faire valoir son fisc et l'omnipotence de son pouvoir souverain, soutenait la validité des testaments, et expliquait que, comme chef de famille, il avait le droit de choisir son successeur par testament ou par adoption. Maintes fois, les testaments et la dernière volonté du chef mourant, jouèrent un rôle important dans toute cette période.

Les aristocrates étaient d'un tout autre avis. Instruits par la bible, par Trogue-Pompée ou Justin, par Aristote et par l'histoire, ils ne voulaient admettre aucune doctrine romaine, ni celle des empereurs, ni celle des papes, ils aimèrent

jure hereditario; ab omnibus juribus nobis ratione dominii pertinentibus incolas liberantes, dit Premislav II, duc de Pologne en 1214.

(61) Cum dux Poloniæ certam dederit singulis filiorum suorum in Polonia portionem, principalem civitatem Cracoviæ, majori natu reservans : instituit, ut semper, qui esset de ipsius genere prior natu, civitatem teneret eandem (Innocentii III, papæ, epistola a. 1211, illustravit Bosquet lib. I, nro 82).

mieux l'élection et ne voulurent considérer dans leur souverain qu'un chef de leur choix, qui ne fut que le premier entre des égaux (62). Ils établirent sur le trône la branche cadette de Piast et observant l'hérédité, ils soutinrent leur choix, contre les reclamations de la branche ainée, éloignée du trône par leur décision. Quoiqu'ils tinssent fixement à la branche cadette, pendant cinq très longues générations (deux cents ans depuis 1177 jusqu'à 1370), la monarchie et tous les duchés de la Léchie, étaient cependant en butte aux guerres de succession et au droit d'héritage.

22. LA LÉCHIE DIVISÉE EN PETITS ÉTATS INDÉPENDANTS.

Kazimir le juste, chef de la branche cadette, de l'état et de la famille, confia une petite partie de la Poméranie odérane, avec le titre de duc à un de ses castellans et à ses descendants. Il créa donc dans la Léchie, une petite principauté et une dynastie qui furent mises au niveau des princes Piastes. Cette création étrangère à l'esprit et à l'organisation de la Léchie, se détacha bientôt, et se réunit à l'empire. Mais sous le règne doux et peu énergique de Leszek le blanc, à l'exemple de ce petit duché, dans la même province, riche, favorisée par sa position et son administration séparée, surgit un autre duché plus puissant, formé par l'usurpation de Sviatopelk, gouverneur influent et actif. Celui-ci, allié aux ducs de Pologne qui trouvaient en lui un appui forma lui seul ce duché sans se détacher de la Léchie, dont l'ensemble fut composé d'un agrégat uniforme de duchés plus ou moins considérables, plus ou moins nombreux, indépendants et toujours discordants entre eux, désunis par l'animosité des princes et des particuliers, liés cependant par un sentiment fraternel des peuples, des aristocrates et même des princes issus de Piast. Depuis que la réunion de ces derniers, convoquée à Gonsava en 1227, eut échoué, jamais ils n'ont pu s'assembler, ni en colloque général de l'état, ni en congrès; jamais le chef de l'état n'est parvenu à réunir toutes leurs forces, quoiqu'ils sentissent bien qu'ils devaient tous ensemble défendre l'état désuni contre l'invasion des

(62) Vincent. Kadlubkonis, cap. 3, 21.

seulement ils distribuaie[illegible] leur animosité réciproque ne tendait
incultes aux petits [illegible] de la nation, en apparence peu solide,
et les seigneurs [illegible] à l'ordre d'anéantissement.
habitait et cu[illegible]
entre eux, ju[illegible]
menses po[illegible]
dans sa [illegible]
leurs [illegible]
geai[illegible]
D[illegible]

[illegible] HIÉRARCHIE, SÉNAT.

Dans cette perplexité engendrée par la dynastie régnante, il y avait un autre lien qui soutenait l'ensemble de la Léchie, c'était la hiérarchie épiscopale. En même temps, une nouvelle puissance, une autre autorité se constituait à côté des princes, celle des aristocrates. Chaque prince devait suivre le conseil de ses hauts fonctionnaires, qui composaient un corps de barons, et il ne décrétait rien d'important sans leur consentement; partout ils signaient comme témoins. Kazimir le juste, succédant à l'arbitraire de son frère, vit se former à la place de l'ancien conseil qui suivait les rois précédents, un sénat, où, siégeaient les hauts fonctionnaires des provinces et des districts. Les évêques de Léchie y prirent leur rang de prééminence (63). Il est probable que maintes fois dans les questions de l'état, les barons ou conseillers des autres duchés, se joignaient au sénat du souverain. Les évêques en particulier se réunissaient à l'appel de leur métropolitain dans des synodes ou conciles et s'ils y discutaient les affaires politiques de l'état, l'assistance du prince et des barons de la Léchie, ou leur consentement ne leur manquait pas. Les colloques ou *viécé* des districts étaient toujours en usage, ils animaient l'esprit civique des habitants (64). Mais rien n'était déterminé quant aux assemblées

(63) Convocatis suis baronibus in Cracovia, dit en 1163 Kazimir le juste, lorsqu'il naturalise et dote quelques étrangers (donatio apud Okolski orbis pol. t. II, p. 110). On se fache contre lui de ce qu'il ose disposer de la Russie sans conseil : addunt illius factum arrogantiæ a nemine ferri debere, qui, senatus non inspectu reverentia (Vincent. Kadlubkonis 16). L'évêque de Krakovie, inhaerendo antiquo consuetudini in senatu regni vestri primum locum et vocem post archiepiscopum gnesnensem habet; dit le pape Urbain III en 1185 dans son brevet conservé dans les archives du chapitre de Krakovie (Czacki, sur les lois de Pol., note 1134, t. I, p. 247).

(64) Nobiles viri qui ad colloquium in Boriovo fuerunt convocati, 1202, (Henr. barbat. ap. Sommersb, t. I, p. 897). Cum multidine boronum

générales de toute la Léchie. Il n'y avait que la possibilité de ces assemblées, car le souvenir de l'unité de l'état et de la nation ne se perdait point, et provoquait à y penser.

24. DONATIONS JURE HAEREDITARIO, 1140 — 1250.

L'esprit d'indépendance trouva dans la confusion des idées un avantage personnel. Pour bien établir le clergé, la dîme que lui donnaient les cultivateurs ne pouvait suffire. Il fallait doter les abbayes, les chapitres et les diocésains. Nous avons déjà dit que les princes leur faisaient des donations très-considérables, ainsi qu'aux seigneurs laïques, démembrant de cette manière leurs immenses hérédités ducales. Sans déterminer les limites entre la propriété publique et la propriété particulière, ils confondaient l'état avec leur patrimoine ou leur propriété de famille qu'ils distribuaient, et si l'on observe bien leurs donations, qu'ils appelaient quelquefois testaments, on y voit comment la propriété publique et l'état se perdaient dans la propriété particulière. Les donations *jure hæreditario* en droit d'hérédité ou particulier furent posées contre le *jus polonicale* ou droit public polonais de l'état. La possession indépendante et presque sans condition réservait au souverain, aux ducs donateurs et aux autorités de l'état, quelques cas de la haute justice, de crime d'état ou capital. Tout y entrait dans le pouvoir du possesseur : administration, juridiction, perception de droits, service public, défense du pays ; le propriétaire y dominait et disposait de ses biens; la déshérence, *puscizna*, ne pouvait plus y arriver ; la possibilité de la spoliation d'un propriétaire disparaissait, le droit de communauté s'effaçait ; en un mot, l'hérédité affranchie de la loi polonaise, comme le disent les chartes ; la loi polonaise y était détruite et la possession livrée à l'absolutisme et à l'arbitraire des propriétaires. Les priviléges donnés en 1232 et dans les années suivantes aux évêques, se servirent d'une expression plus déterminée, en disant qu'ils cédaient aux

ac populi circum sedentis, en 1203. (id. Sommersb, t. I, p. 897). Actum in colloquio apud Manczniki 1240 et 1252 (Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. nº XVII, XXX, p. 20, 38). Datum in Obrazov, tempore colloqui 1256 (Boleslaus dux Pol. ap. Nakielski miechovia p. 177).

prélats le *jus ducale*, le droit ducal (65), et ne contribuèrent pas peu à faire mûrir ce système d'indépendance dans toutes ces donations. Les gens jouissant du droit héréditaire n'ambitionnaient pas de prendre le titre de duc, comme le fit Sviatopelk le Poméranien, et plus tard l'évêque de Breslav, possédant le duché de Neisse et d'Otmuchov ; mais chacun régnait dans sa possession plus ou moins considérable, comme les ducs régnaient dans leurs duchés. Les priviléges qui suivaient les donations, confirmaient l'exception du droit polonais, exemptaient les anciennes propriétés des charges et participations en commun, ou les délivraient de quelques services, redevances, charges publiques, dont l'état jouissait encore.

25. DÉCRETS CONTRE LE SERVICE ILLIMITÉ DES COURRIERS ET CONTRE LA PUSCIZNA.

En 1180, les évêques réunis à Lènczica, en présence de plusieurs barons plus considérables, prononcèrent des anathêmes contre tous ceux qui oseraient s'emparer des déshérences, *puscizna*, des évêques qui décédaient ordinairement sans enfants ; fût-il prince, illustre personne, fonctionnaire, etc., s'il usurpait, il devait restituer pour ne pas commettre un sacrilége. Pour préserver leurs possessions de la rapine qu'on commettait sous prétexte de la propriété publique et du service de l'état, ils décrétèrent une mesure générale par laquelle personne ne devait toucher aux provisions de gens pauvres, ni par la violence, ni par quelque subterfuge, ni exiger des chevaux ni quelque bête de voiture, en qualité de conrriers, messagers, sauf le seul cas de l'invasion de l'ennemi, attendu que lorsqu'il s'agit du salut de la patrie, il n'y a pas de tort ou d'injustice (66). Par cette disposition,

(65) Anno 1232, Vladislaus Odonis, libertates ducales concessit (Baszko inter script Sil. Sommersb., t. II, p. 59 ; Annal. Cuiav. ibid. p. 91, 92 ; Dlugos, t. 1, p. 65; donatio terrar, Nissens. et Otmuchov. ap. Sommersb. t. I, p. 781, t. III, p. 35.)

(66) Nobis relatum est quod (tu Kazimire duce) de concilio archiepiscopi et episcoporum Poloniæ et principum terræ quasdam abusiones amputasti (rescriptum Alexandri III, in bullario Rom. t. II, p. 459,

l'ancien service public de charriage et de stations semblait être restreint ; ni les princes, ni les fonctionnaires , pas plus que les particuliers, ne pouvaient se promener ou voyager aux dépens de la population. Mais la loi et les anathêmes n'étaient pas assez forts pour réprimer la violence et les rapines, c'est plutôt l'intérêt particulier et la résistance des propriétaires qui réprimèrent les excès et soulagèrent en apparence le peuple dans cette ancienne charge.

26. PLUSIEURS CHARGES REMPLACÉES PAR D'AUTRES.

Qu'on ne s'imagine pas qu'il y eut une amélioratiun du sort du peuple dans l'abrogation multipliée de la loi polonaise ou du service public , sur les possessions des propriétaires ecclésiastiques et laïques. Le service ne changeait que de direction, la loi et ses coutumes tombaient dans des mains arbitraires (67). Les propriétaires devenaient les interprètes

n° 105). Nulla est enim injuria si tunc ut cunque saluti patriæ consulitur. (Vinc. Kadl. cap. 9 ; Baszko inter. script. Sil. Som., t. II, p. 46 ; Dlugos, t. I, p. 542.)

(67) Les donations en Silésie le disent plus explicitement. Concedimus villam meam Kotovizi, cum omnibus eiusdem fructibus ville et utilitatibus, solutionibus, exactionibus, povoz, lesne, narzas et omnibus singulis solutionibus quibuscunque vocentur vocabulis, de jure vel etiam consuetudine, adinventis vel etiam adinveniendis (donatio a. 1208 ; apud Somm., t. I, p. 823). Concedimus quicquid juris habemus monasterio, hoc est : in venatione ferarum, in captura castorum ; item in Stanitz et caeteris, stroza, prevod, povoz, poradlne, vectigal, tributum vel census, indicionem vel aliud quodcunque ordinarium vel extraordinarium servitium vel prestationem, et si quid aliud est, quod ad nostram convertere possemus usum vel servitium aut utilitatem aliquam, hæc omnia concedimus abbati ut ea convertat in usum et commodum sui monasterii (donatio a. 1258, ducis Opoliensis ap. Sommersb, t, I, p. 880). Quelquefois les princes se réservaient de petites commodités pour leurs promenades : vaccam, quam in adventu nostro ratione prandii nostri dare tenebuntur (Bolesl. pudic. 1264, in miechovia Nakielscii) ; duas pernas, triginta pullos, centum ova, dimidiam mensuram pisi et dimidiam mensuram milii ac salis terciam dare annis singulis debet, comme Leszek le noir, en 1286 le prescrivit au castellan de Volborz.

de la loi et des usages, ils rendaient justice aux gens qui habitaient sur leurs terres, ils se faisaient justice eux-mêmes dans les contestations qui survenaient entre eux et les gens de leur domaine, ils devenaient arbitres de leur sort. On dit cependant qu'il vaut mieux avoir un seul maître absolu qu'une multitude de petits despotes qui exploitent impunément les peuples sur tous les points avec une minutieuse assiduité. C'est ce qui est arrivé dans la Léchie. Tous les devoirs, considérés autrefois comme publics, échurent à des milliers de particuliers. Les exactions, octrois et péages locaux furent leur partage, et certes, ne diminuèrent point, mais plutôt augmentèrent. La vacuité des possessions d'agriculteurs n'était plus à la disposition des autorités du pays ou du prince, mais tombait en propriété au maître. La jouissance commune des pâturages, des terres incultes ou en friche, des forêts, n'était plus que l'usufruit permis à condition, ou toléré par des seigneurs. La loi sévit contre ceux qui pourraient chasser, pêcher, couper, faire paître, cultiver sans le consentement du propriétaire. Le nombre des ruches fut plus strictement déterminé, et le garde d'abeilles, *bartnik*, du seigneur veillait à ce que les soins des intelligents kmetons n'y prissent pas trop d'extension. La garde des châteaux se multipliait sous la forme de la garde des fermes et des cours, où l'on construisait les résidences seigneuriales, *dwor*, qualifiées de castels, *zamek*. La garde et la conservation des objets de vénerie servait aux réjouissances des seigneurs. La taille, les impositions en nature, toutes les prestations, dont le prince donateur privait l'état, pesèrent sur le peuple, changées en service et en corvée dûs au seigneur. Le progrès du pays et les changements arrivés par l'augmentation de la population, faisaient disparaître plusieurs charges. On ne demandait plus aux paysans des martres ou des écureuils lorsque la chasse leur était défendue. Dans beaucoup d'endroits, les bièvres, fuyant les hommes, se retiraient vers les lieux moins fréquentés; avec leur dispersion cessait, la garde et le service, *bobrové*, (68). Les seigneurs substituaient d'autres charges à la

(68) Il y avait cependant au XIII° siècle des couches immenses de castors aux environs des rivières Nida et Narév. En 1229, le garde-

place des anciennes, imitant leurs princes qui inventaient d'autres subsides pour subvenir à la diminution do leur revenu (69). Quelquefois, les mesures générales, décrétées avec le concours des évêques et des barons, privaient le trésor des princes de certains revenus. C'est avec leur consentement que, vers 1237, Henri le barbu, duc de Silésie, du duché de Pologne et de Krakovie, abrogea plusieurs taxes judiciaires assez importantes, connues sous le nom général de *pomocne*, et particulièrement sur les mariages des vierges et des veuves. L'abolition de ces taxes s'étendait à des classes pauvres et leur apportait un soulagement. Les ducs de Mazovie, qui se faisaient payer leurs noces ducales, *nuptiale*, amendaient de même les noces de leurs sujets, et chaque pauvre veuve remariée leur donnait une cruche de miel. Ils imitèrent l'exemple de Henri le barbu, et abolirent cette taxe, se réservant toujours un bouquet de mariés (70).

27. PRIVILÉGES JURE TEUTONICO DEPUIS 1250.

Les donations et les privilèges *jure teutonico*, en droit

castor Jasko de Makov, rendant compte au duc de Mazovie, Conrad, de la fiente des castors aux environs de Pultusk, désigne 251 castors de la seule couleur noire, on en choisit 10 pièces pour le prince, et 50 pour la vente.

(69) L'histoire accuse deux rois de Pologne, Miecislav II et Vladislav II d'avoir, à l'instigation de leurs femmes allemandes, institué pour leur table, des exactions antérieurement inconnues qui cessèrent dès qu'ils eurent abandonné le trône. A l'instigation de la reine Rixa, Miecislav II, tam regalium quam militarium danias, suffragia, collectus et tributa, in singulis precipue festivitatibus pro mensa et coquina regis solutionem indixit (*Dlugos*, p. 190). — Et Vladislav II, à la demande de sa femme, crudeliter excogitavit ut homines oppidani et rusticani statis et solennibus feriis, honoraria quædam munera, nempe, pullos, gallos, gallinaceas, anseres, ova, mel, avenam, porcos, triticum, in cellam principis inferrent : quod cum semel iterum ac tercium in graciam principis non inviti fecissent; Vladislaus, lege, ut in perpetuum deinceps esset, sanxit (*Kromeri*, hist. Pol., IV).

(70) Henricus cum barba, leges concussionis elisit, videlicet pomocne, virginale, viduale et siquæ sunt similia, prossus extirpavit (Dlugos,

teutonique allemand, dépouillaient aussi le trésor de ses ressources, mais sous d'autres rapports, elles avaient beaucoup plus d'importance pour la Pologne, et sous certains égards lui étaient plus pernicieuses que les donations par droit héréditaire. Ces dernières fixant la propriété particulière, ébranlaient la loi nationale et la transféraient dans les mains privées, la livraient à leur caprice ; les autres abolissaient la loi polonaise, introduisant une plante exotique, ennemie de la nationalité locale, dangereuse pour l'existence de l'état, dont la présence engendrait une division pénible entre les habitants. La terre hospitalière de la Slavonie donnait asyle, à différentes émigrations, venant d'Allemagne. Une multitude de juifs se refugiaient en Pologne, fuyant les persécutions fanatiques, qu'ils subissaient en Belgique et aux environs du Rhin ; en même temps, des essaims d'Allemands, s'acheminaient vers la Pologne pour y chercher établissement et fortune. Les juifs se virent protégés par les autorités du pays (71). Les privilèges, les immunités, les exemptions qui leurs étaient accordés garantissaient un libre exercice de leur culte, de leurs usages et de la langue

t. I, p. 660). — Idem dux (Mazoviae Boleslaus) cum consiliis baronum suorum, sicut in aliis privilegiis eius habetur, abolevit urnam mellis, quæ exigebatur a pauperibus viduis nubere volentibus (confirmatio privilegiorum per Gregorium IX papam, ante a. 1276, apud Czacki sur les lois Pol. et Litv., t. I, p, 61, note 330), — Honny soit qui mal y pense ! Nos écrivains, sans hésiter, rapportèrent cette exaction d'un service que la morale réprouve. La preuve d'une semblable explication, dans cette époque reculée, manque complétement, là où l'on autorisait toute la population à évacuer leur glèbe en cas de violence faite à une fille. (Statuta Minoris Pol. 57 ; Vislic, 71 ; Statuta Maj. et Min. Pol. 36, 114; Visl. 134), une semblable explication, à mon avis, est inadmissible. En effet, si nous nous référons aux citations indiquées, tout porte à croire que c'était une taxe imposée peut-être très-récemment parce qu'on ne la trouve dans aucune donation, ni charte. Elle semblait honteuse pour la législation nationale du XIII[e] siècle, qui l'abolit, car elle blessait l'indépendance personnelle et la liberté qui étaient la base du mouvement social de ce temps.

(71) Sous Mieczislav III, vers 1175, *Voyez* Vincentius Kadlubkonis, cap. 2.

allemande qu'ils apportèrent avec eux et assuraient leur existence séparée (72). Leur population favorisa beaucoup l'établissement des Allemands. De bonne heure, quelques individus de cette nation, ou leurs corporations, obtinrent des permissions exceptionnelles de jouir de leur loi. Leur loi allait ensuite être étendue sur tous les habitants du lieu où ils se domiciliaient. C'est vers le milieu du XIII siècle, pendant une centaine d'années, que de semblables priviléges se multipliaient et envahissaient la Léchie. Communes, hameaux, villages, bourgs, villes furent dotés de la loi teutonique et la loi nationale y fut abrogée. Les Allemands, qui s'établirent ainsi sous l'égide de leurs propres lois, apportèrent leur industrie et l'influence étrangère ; des usages et des pratiques inconnus, une autre juridiction, le duel et le jugement de Dieu; leur nationalité et leur civisme local, *mieszczanstvo;* une sympathie pour leur mère patrie, avec laquelle ils entretenaient des relations très variées et observaient une certaine dépendance se relatant aux sentences de la haute justice de Magdeburg, de Halle, de Lubeck. La loi impériale et les principes féodaux allaient en même temps déployer leurs forces pour troubler la sécurité du pays.

28. BOURGEOIS, LUTTE.

Il est donc important d'observer les villes qui commencent à prendre leur existence sous d'autres conditions que les anciens *grod* enceinte, et *posada,* établissement communal. La Léchie des temps antiques n'avait que des *grod,* place de juridiction, fortifiée contre l'invasion des ennemis ; de grandes communautés en masses réunies, entassées sans ordre, *posada ;* et des chefs-lieux des autorités de province ou capitales, *stolica*, résidence de la haute justice. Avec l'introduction de la loi teutonique, on procédait à la fondation de la ville ou bourg, *locatio urbis*, *civitatis*, *burgi*, qu'on nommait vul-

(72) Ces priviléges extraordinaires leur étaient accordés en 1264 par Boleslav, duc de Pologne ; en 1295, par Boleslav, duc de Svidnitz ; en 1299, par Henri, duc de Glogov ; en 1334, par le roi Kazimir le grand. Ils jouissaient des mêmes prérogatives en Bohême, en Missnie, et en Turingie.

gairement *miasto*, c'est-à-dire emplacement (73). Les bourgeois appelés *mieszczanie*, habitants domiciliés de la localité, vont former désormais une opposition à l'idée de citoyen, du civisme cantonal, *obyvatel*, qui séjournait dans le district. Une ville *miasto*, avec son droit allemand, va avoir une existence séparée de l'état : elle a sa juridiction à elle seule, son administration, son régime, sa législation locale; elle doit se défendre, elle compose une république : et il y en avait autant, qu'il y avait de grod, de posada, érigés en *miasto*, dotés de la loi teutonique. Toutes les villes et bourgs plus considérables, toutes les capitales furent organisées en petites républiques et la Léchie vit se former une nouvelle classe d'habitants, qui offrit un caractère politique, un état, un ordre. Cette apparition de populations nombreuses et compactes sur tant de points avec un caractère étranger, était un pronostic effrayant pour la nationalité de la Léchie, qui se partagea, se déchira bientôt en parties, expressément déterminées. Celle des nobles et kmetons nationaux, indigènes (autochthones), *terrigenæ*, *ziemianie*, dont le séjour est dispersé dans des districts, *poviat* et des terres *ziemia* de différents duchés; et celle des citadins et bourgeois, *civitatenses*, *oppidani*, *mieszczanie*, domiciliés dans les encientes des villes, qui offrent un caractère étranger. Dans maintes villes, *grod*, *miasto*, *stolica*, on voit une double juridiction, l'une territoriale, terrestre, *judicium terrestre*, *castrum*, *grod*, où jugeaient les palatins, castellans, capitanei, starostes; l'autre bourgeoise, de bourgmestres, advocati, consules, sculteti, scabini, et le conflict de ces deux justices. Dans tout le pays, la loi polonaise délabrée, appelée *commune, terrestre* (74), et la loi allemande,

(73) En 1257, Urbem suam Cracoviensem Boleslaus pudicus ad incrementa quæ sub Polonis et jure polonico assequi non poterat perduc turus, jus illi largitur *srzedense* seu teutonicum; advocatumque in ea constituit, qui urbis situm et domus, passim et sine lege, sine ordine consistentem, translocat et circo urbis primum ordinato, etiam plateas ipsius proportionaliter et ex æquo distinguit (*Dlugos*, t. I, p. 750).

(74) Dicunt esse jus terrestre, commune, in præjudicium universalis justitiæ (vita sancti Stanislai, cap. II, scripta circiter 1270.)

mal coordonnée (75), et le conflit de ces deux lois. Les appellations, variées à l'infini, de cette dernière montrent qu'il n'y avait pas plus d'unité dans cette partie de l'état, que dans l'autre, dont nous avons fait remarquer le relâchement. Dans cet état de choses, les seigneurs et les nobles, ou l'aristocratie, se partageaient, penchant, tantôt vers les anciennes institutions slaves, tantôt vers l'empire germanique ; souvent ils se ruinaient et engageaient leurs fortunes dans l'usure avec les juifs. Les princes partageaient la même incertitude : tantôt ils restaient fidèles à l'esprit national, tantôt, sympathisant avec des seigneurs dénaturalisés et des bourgeois germanisés, ils ruinaient leur existence, engageant les terres de la Léchie aux usuriers allemands, particulièrement aux chevaliers teutoniques et aux markgraves de Brandebourg, ou rendaient hommage et devenaient vassaux du roi de Bohême, prince de l'empire. D'un côté les ducs de Silésie appelés au trône de la Léchie, et les rois de Bohême portant le titre de rois de Pologne ; de l'autre Przemislav et Vladislav lokétek n'étaient que représentants de deux principes qui se disputaient et déchiraient le pays. Dans cette perplexité extrême de l'état, le peuple attaché toujours à sa nationalité, attendait quel joug il allait supporter, lorsque la Léchie serait définitivement démembrée et séparée en deux portions. Car celle, où la nationalité reprit ses forces, conserva son existence et consolida l'indépendance de la Pologne, l'autre s'unit avec l'Allema-

(75) Jus teutonicum, magdeburgense ou majdeburgense, novifori ou srzedense, saxonicum, lubecense, korcinense, friburgense, flamingale, culmense, suosatense, etc. Toutes ces dénominations dérivent des noms des villes qui donnaient leurs lois aux autres, par conséquent il est juste de convenir que le *jus novifori* vient du nom de la ville de Silésie, proche de Breslav, appelée *Srzoda* en polonais, *Neumarkt* en allemand, *Novum forum* en latin. Aussi, il faut admettre que ces trois mots de trois différentes langues s'expliquent réciproquement et expriment la même idée, d'autant plus que la loi *novifori* est interprétée *sredense, srzedense, szredense*. Les allemands expliquent *Novum forum*, par *Neumarkt*, la nouvelle foire, le nouveau marché ; mais le *novum forum* signifie aussi le nouveau barreau, la nouvelle juridiction, justice. Effectivement, le mot *sredzki, sredense*, répond à cette signification et désigne une loi ou décret résultant d'un conseil, *z-rady, s-redzkie*.

gne. Nous laissons cette dernière, nous allons observer celle qui va être sauvée.

29. HIÉRARCHIE, SYNODES.

Dans la dissolution, lorsque la confusion et l'anarchie déchiraient la Léchie, lorsque tous les liens d'unité étaient usés, la famille régnante, rebelle à son chef, sans fraternité, la bourgeoisie divisée en petits groupes épars peu favorables à l'état, les citoyens propriétaires fonciers individuellement isolés, lorsqu'une multitude de droits, de lois, de juridictions s'entrechoquaient; l'état avec un souverain titulaire sans autorité et privé de la souveraineté nationale, n'offrait qu'un ramas discordant d'éléments hétérogènes; un seul lien soutenait encore son existence, c'était celui de la hiérarchie épiscopale. Les anathêmes de l'archevêque de Gnesne, frappant tous les partis avec le même effet, avaient leur force en Mazovie, à Krakovie, en Silésie. Les évêques se réunissaient en synodes, et, en présence des barons ou des dignitaires et des hauts personnages, décrétaient les règlements qui touchaient tous les habitants et tout le pays. En 1170, ils condamnèrent et firent brûler vif le castellan de Mazovie, Bolesta, assassin de Verner, évêque de Plock ; en 1180, dans le synode de Lènczica, ils arrêtèrent les lois préservant les classes pauvres des rapines des seigneurs; en 1189, dans le synode de Krakovie, ils imposèrent sur le pays les contributions saladines (76). L'archevêque Henri Kietlicz, entre 1200 et 1219, organisa, du consentement de tous les princes, une juridiction ecclésiastique, confirmée par un synode national. Les originaires et les ascriptices établis sur les terres de l'Eglise appartenaient à cette justice; les délits des prêtres, toutes les contestations des laïques avec eux, les questions de dîmes, naissance, mariage, décès, testaments, s'y rapportaient; enfin, les litiges séculiers s'y arrangeant à l'amiable, tout le pays s'y prêtait volontiers et tous les partis s'y confondaient (77). Les synodes décrétaient des statuts qui concernaient le clergé et l'état. Les synodes de 1237, 1285, 1313, prescrivirent les règlements

(76) *Dlugos*, t. I, p. 518, 542, 560.
(77) *Dlug.*, t. I, p. 624, 625.

de l'instruction nationale (78). En 1244, les évêques se réunirent à Vroclav, afin de régler la discipline chrétienne, et ce synode porta le nom de diète (79). En 1285, ils se réunirent à Lènczica, afin de juger les différends très-graves survenus entre l'évêque et le prince de Vroclav, et ils y lancèrent des censures ecclésiastiques contre le tyran de Vroclav.

30. REPRÉSENTATION NATIONALE, DIÈTE

Lorsque le sentiment civique s'éveilla et entreprit de sauver la nationalité et l'indépendance menacées de toutes parts, barons, seigneurs, nobles, hauts personnages des quatre duchés, savoir : des duchés de Pologne, de Krakovie qui, bientôt, formeront la grande et la petite Pologne (*), des duchés de Poméranie dantzikoise et de Kuiavie, se rapprochèrent et s'unirent aux évêques. La nation applaudit à leurs efforts et les appuya de ses vœux. Il ne faut pas oublier que, depuis quelque temps, le concours des barons et leur conseil devinrent nécessaires, pour que les décisions des princes fussent valides. Une multitude de peuple y prenait part et assistait maintes fois aux opérations législatives et administratives (80). Le corps des barons se composait de hauts fonctionnaires ou dignitaires, savoir : des évêques, des starostes ou gouverneurs, des palatins, des castellans, des gouverneurs, des chanceliers. Leur fonction portait toujours le caractère public de l'état; mais l'extrême division sociale, causée par des privilèges et des exceptions, avait créé dans tous les duchés tant d'autorités particulières, que la fonction des palatins,

(78) Plusieurs de ces statuts existent en manuscrits.

(79) Synodus apud Vratislaviam, Vratislaviensis dieta (*Dlug.*, t. I, p. 710.)

(*) La distinction de la grande et de la petite Pologne commence à eclore vers le milieu du XIIIe siècle (Boleslaus dei gratiâ dux Poloniæ majoris 1259, 1260, 1261, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. XLV, XLVII, XLIX, p. 54, 55, 57.)

(80) *Voyez ci-dessus la note* 64. — C'étaient des meetings du civisme de ce temps. Chacun, selon ses facultés, prenait part aux affaires publiques et formulait des demandes. Ce concours devint toujours plus animé dans la période suivante.

des castellans, fut en grande partie dépouillée de sa juridiction, de sa police, de son administration; il ne restait à ces hauts fonctionnaires que leur antique dignité et leur considération et plus de loisir pour s'occuper des affaires générales du pays. Ils abandonnent en conséquence leurs charges aux employés subalternes, et composent définitivement le sénat et la haute représentation nationale. Ce n'est plus un sénat, simple conseil des barons, dont l'avis ne devait pas être dédaigné par le souverain, mais c'est le corps représentatif, dont le cercle grandissait sans être encore déterminé, qui, conjointement avec le prince de son choix, discute, porte sa décision et sa sanction législative. Il forme les grands colloques de toutes les provinces, de toute la nation, il organise une assemblée des représentants de toutes les terres, *ziemia*, des habitants des districts, indigènes, régnicoles, *terrigenarum*, *ziemian*, réunie en une diète, *ziem*, *siem* (z-jem), *sejm*, Une assemblée, diète, a eu lieu en 1331 à Chènciny, composée des évêques, des chanceliers, des palatins, des castellans, de plusieurs starostes et de grand nombre des nobles et des personnes de l'état équestre, convoqués ou admis à participer à cette diète solennelle (81)

31. LE PEUPLE EST POUR LA NATIONALITÉ.

On dit que la loi allemande était très-favorable pour le

(81) Colloquium, conventus (Annalista contemporaneus inter script. hist. pol. edit. Gedan., p. 103; Nakielski miechovia, p. 257; Dlug., t. I, p. 1008). Veriti in sententia regum (Hungariæ et Bohemiæ) aliquando posset in dubium revocari, præsertim prælatis, baronibus, nobilibus, civibus et communitate regni Poloniæ expresse non consentientibus in ejus omologationem, sine quorum consensu omnis alienatio regni censetur irrita et inanis (*Dlug.* sub. a. 1335, p. 1036.) Anno 1356, cum reverendis in Christo patribus, archiepiscopo, episcopis, nec non caeteris prælatis et canonicis; nec non magnificis castellanis, palatinis, camerariis, succamerariis, judicibus, militibus, nobilibus; consulibus, advocatis, scabinis, sculletis et officialibus villarum et locorum singulorum, universis, synodum, conventionem, et concilium celebravimus (privilegium juris teutonici, Cracoviæ 1356 editum, Dlug., t. I, p. 1105; Laski fol. 168; Konarski, vol. leg. I, p. 143; Bandtke jus pol., p. 159).

bien-être du pays. Les priviléges qu'elle accordait, répètent constamment qu'ils donnent la liberté, qu'ils délivrent des charges oppressives de la loi polonaise. La loi étrangère devait donc offrir un avantage matériel au peuple, quoiqu'elle n'offrît que le fer et la servitude à qui entrait sous la domination des Allemands. Effectivement, le bien-être se manifestait sous son régime en Pologne; les villes, particulièrement, florissaient, et les populations se montraient très-portées à cette nouvelle organisation. La raison en est que la Pologne, en acceptant cette influence étrangère, choisit la loi des communes, mais n'admit point le système féodal des dominateurs qui déchirait l'empire et asservissait la population soumise. Cependant, malgré l'avantage évident qui résultait de l'organisation étrangère, le peuple des campagnes semblait, en général, être animé d'un autre sentiment; il était toujours attaché à sa nationalité. Peut-être qu'il aimait mieux sacrifier l'avantage matériel à l'amour de l'indépendance de son pays; peut-être qu'il n'y gagnait pas autant que les bourgeois. Délivré des anciennes prestations, il devait contribuer au besoin de l'état, de sa commune ou de sa localité; changeant de loi, il entrait sous une législation (*wille-kühr*) dispersée dans mille endroits, offrant des modifications nombreuses, empiétant sur la loi polonaise, subissant de son côté des atteintes réciproques et offrant des conflits fâcheux, dont les petites communes rurales ne pouvaient se préserver (82). Cependant, pour faire revivre la loi polonaise et lui rendre sa force, il fallait mettre en vigueur tout ce qui pouvait assurer la liberté et la sécurité des habitants, riches et pauvres, de la noblesse et des kmetons. Vladislav lokétek, placé à la tête du parti national, au milieu des agitations les plus orageuses, posa les bases de cette œuvre. Déplorant le sort d'une

—Voici un conseil en 1352 : Nunc itaque vocatis ad præsentiam nostram propter hoc specialiter : cracoviensi episcopo, suo capitulo ac palatinis, castellanis, consulibus quoque civitatis nostræ cracov. habuimus cum ipsis ministerium consilii (in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol., XCIV, p. 110.)

(82) Stat. Minor. Pol. art. 52-55; Vislic., édit. Laski et Konarski, art. 66, 68, 69.

capitale, Dantzik, qui fut victime de la faction allemande; forcé de sévir contre les deux autres, contre Posen et Krakovie, il sanctionna pour la jouissance d'une partie de la population, la loi teutonique ou municipale; mais, ressuscitant la loi nationale, il soumit également ces deux lois aux mêmes règlements d'unité et d'indépendance qui devaient désormais régir l'état. Son fils, Kazimir-le-grand, dans les années de calme, suivant l'exemple de son père, mérita le titre de roi législateur.

32. UNITÉ DE L'ÉTAT, IMPOT, JUS MILITARE.

L'unité de l'état fut proclamée et toutes les prérogatives, tous les privilèges et prétentions, tous les droits, des princes, des barons, des seigneurs, des prélats, des bourgeois, devaient se taire devant les mesures générales, et ne plus offenser, ni la loi commune, ni la nationalité, ni l'indépendance, ni la souveraineté nationale, réunies sous un seul prince (83), La liberté personnelle et l'indépendance de la propriété qui répugnaient aux servitudes particulières, n'admettaient que des obligations conventionnelles et le service public envers l'état. Ce dernier ne pouvait pas disparaître, seulement ses formes changèrent définitivement. Par les donations, les princes diminuèrent l'état et dépouillèrent leur propre caisse des ressources nécessaires, et le pays en souffrait. Comme toutes les anciennes redevances et prestations n'affectaient que faiblement quelques coins du pays, et partout tombées en désuétude, et étaient déjà hors d'usage; les princes cherchèrent d'abord à pourvoir à leurs besoins par différents expédiens arbitraires, par des taxes, d'une nouvelle invention, par des exactions, qui ne pouvaient que vexer les contribuables, sans remédier efficacement à la pénurie croissante. Il fallait donc trouver d'autres moyens plus judicieux, confor-

(83) Cum sub uno principe et capite eadem gens jure diversa habere non debeat, ne sit tanquam monstrum diversa habens capita, expedit reipublicæ ut uno et æquali jure tam Cracovienses, quam etiam Majori Poloniæ inhabitatores et cæteræ regni nostri terræ utantur et judicentur. Anno 1319. (*Voyez* mon analyse des statuts de Vislica, § 42, 47.)

mes aux ressources du pays. Il ne restait que peu de contributions en nature et particulièrement en avoine pratiquées encore dans quelques provinces. Il restait aussi un impôt foncier *pobor*, connu sous les noms de *rastrale*, *poradlné*, impôt de la charrue, ou *podimné*, impôt de la cheminée payé d'un manoir et de sa métairie cultivée, *mansus*, *lan*, *vloka*, par conséquent appelé aussi *lanové* qui dérive de *lan*, portion de terre destinée à la culture (84). En effet ce seul impôt foncier fut le plus efficace à remédier à la disette du trésor. Il fut élevé, et montait ordinairement à 12 gros (9 francs) d'une *vloka*, ou d'un *lan*, du temps de Vladislav-lokétek et Kazimir-le-grand. Tout le monde le supportait également, il n'y eut que le clergé qui s'en affranchit et ne voulut contribuer qu'extraordinairement. Il soulevait aussi des difficultés pour le service militaire dont aucun des propriétaires fonciers ne devait s'exempter. La discipline militaire était prescrite, *jus militare*, elle déterminait les armes, l'équipement, le harnais, les enseignes qu'on devait suivre, le campement et les marches sans oppression du peuple; le prix des objets nécessaires à l'armée était fixé (85). Les hommes de la classe militaire et non militaire, lorsqu'ils possédaient la terre du droit militaire, en une propriété dont ils disposaient comme de leur patrimoine, les ecclésiastiques et les scultètes, tous devaient aller à la défense du pays, selon leurs facultés (86),

33. NOBLESSE, CORPS CIVIQUE.

Pour comprendre la gradation des classes des régnicoles qui habitaient le pays, *extra muros* des villes, il faut prendre

(84) On comptait par *vloka*, là où la culture procédait par jachère *ugor* triennale; elle avait 1,701,562 1/2 de pieds carrés de roi, et était composée de 30 *morg* de 56,718 3/4 pieds carrés de roi. — On comptait par *lan*, là où la culture était en friche *odlog*, et le lan officiel montait à 510,488,7 1/2 pieds carrés de roi. — Le petit *lan* des kmetons, avait 2,439,360 pieds carrés de roi, étant à raison de demi-vloka, et on le confond très-souvent avec la vloka.

(85) Statuta vislic., art. 3, 7, 8, 80, 88, 121, 149; statuta de expeditione bellica Kazimiri magni apud Bandtke, p. 235.

(86) Sed quia in armata militia honor regis et defensio totius regni de-

en considération le prix de la tête, des blessures et des coups. Anciennement, la vie d'un noble était payée 12 marcs et celle d'un kmeton 3. Ce prix fut élevé depuis. Le plus haut prix monte à 60 marcs (2220 francs) pour la tête d'un ecclésiastique ou d'un noble, *miles famosus*, *nobilis terrigena*, *ziemianin-slachcic*. On payait 30 marcs (1110 francs) pour la vie d'un noble du second ordre de la noblesse imparfaite, *miles*, appelé dans la petite Pologne *scartabellus*, *svircalka*, c'est-à-dire compagnon, homme de confiance, considéré en Mazovie, comme un homme ordinaire, *vir communis*, non-noble, jouissant seulement du droit militaire, vulgairement nommé *vlodika*. On ne payait que 15 marcs (555 francs) pour un noble, anobli récemment, d'un scultète, ou d'un kmeton. Ces trois classes formaient trois grades dans la noblesse, et l'ordre militaire (87). Les scultètes pouvaient être anoblis et n'étaient point comptés, au nombre des roturiers. Enfin, la tête d'un kmeton tué, fut taxée 6 marcs dans la grande Pologne, 8 marcs en Mazovie, 10 marcs dans la petite Pologne. Cette gradation de la noblesse ne pouvait durer longtemps après qu'elle eut été appelée par le roi Vladislav-lokétek à la constitution de l'état. La peine capitale ne la distinguait plus dans la grande Pologne (88). Tous les nobles possédaient les terres libres qui ne dépendaient de personne. Il ne leur convenait point d'entrer dans quelque dépendance personnelle ; c'est pourquoi la loi réprouve ceux d'entre eux qui voudraient faire acquisition de scultèties dépendantes des sei-

endet, tenetur igitur quilibet miles, secundum quantitatem et possessionem suorum bonorum et redituum ad rempublicam cæteris armatis hominibus servire et prodesse; dum modo bona ipsorum sunt libera et de jure militari instituta et absque omni vexatione conserventur (statuta Majoris Pol. 18; Minoris Pol. 101; Vislic. 121.) — Clericis cuiuscumque gradus, bona patrimonialia possidentes ad expeditionem transeat de eisdem juxta ejus omnimodam facultatem (ordinatio Bodzantæ 1359, art. 9.) — Omnes sculteti, juxta ipsorum facultates ad quamlibet expeditionem ire teneantur. (Statuta Minoris Pol. et Vislic., art. 7.)

(87) Statuta Minoris Pol. 80; Vislic. 99; statuta Mazov., anno 1377, 1389.

(88) Statuta Majoris Pol. 21; Vislic. 62.

gneurs (89). Pour la haute noblesse, les anciennes distinctions, c'est-à-dire les chaînes, ne suffisaient plus, ils recommencent à blasonner leur rang, imitant les Allemands. Chacun prenait et changeait ses armoiries. Une loi nouvelle voulut que le fils ne les changeât pas du vivant de son père (90), et prescrivit de repousser par des généalogies le blâme porté à la noblesse (91). Quelque temps après, lorsque les armoiries se consolidèrent dans les familles, la loi exigea des justifications des personnes du même blason (92). Enfin l'époque est arrivée, où la classe nobiliaire va se constituer en ordre, et prendre le caractère politique en corps. Dans toute cette période, le haut personnage nobiliaire se faisait valoir isolément par des exemptions ; dans la suivante, la législation, organe nobiliaire agit en faveur de l'ordre nobiliaire.

34. SCULTÉTIES.

Les advocaties ou les scultéties, *voïtostvo*, *soltistvo*, dont il y avait grand nombre à cette époque et dont la possession convenait si peu au caractère indépendant de la noblesse, étaient des portions de terres de plusieurs hectares sous la loi teutonique, vendues ou données à perpétuité à condition

(89) Cum officium sculteterum semper existat servile et ad nutum dominorum stare et facere jure tenatur, indecens est ut majores aut potentiores personæ in scultetias aliquas præter dominorum voluntatem assumantur : idcircò, fuit visum ut nullus miles, aut alius quicunque illustris, emat aut acquirat sibi in aliqua villa sculletiam praeter illius domini voluntatem (Vislic. statut. 108). Cependant la noblesse, surtout en Mazovie, possédait des sculteties. Item omnes sculteti, seu addicti plebei, et nobiles, tam in villis nostris ducalibus, quam nobilium nostrorum, in jure theutonico culmensi residentes seu locati, prout de agri advocatiarum suarum decimare sint obnoxii (Vlad. ducis Maz. regulatio decimæ 1446, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. CXXIV, p. 170). Et nombre de sculteties de villa ou bourgades nationales, restèrent dans les possessions des nobles jusqu'à la chute de la Pologne.

(90) Quod viventibus patribus, filii duntaxat sigillo paterno utantur, et aliud portare vel habere non præsumant (Statuta Minoris Pol. 6).

(91) Stat. Maj. Pol. 44 ; stat. Min. Pol. 31, 71 ; stat. Visl. 32, 86.

(92) Stat. Mazov. a. 1412 ; Lancie. 1418.

d'un cens et quelque autre service. Le fermier devait en outre, à la demande de la commune ou du seigneur du domaine duquel la scultétie dépendait, remplir les fonctions de justice et de police. Sa dépendance du seigneur, qui conservait le titre de propriétaire, était si faible, que le fermier scultète pouvait donner un bail, en nantissement, ou vendre sa scultétie entière ou en partie, sans même aviser le seigneur d'avance (93). Il y avait encore d'autres petits propriétaires de cette époque, hommes de profession et considérés, c'étaient les meûniers, dont la position indépendante est consacrée par les lois du pays.

35. HÉRÉDITÉ, KMETONALE, VOLA.

La condition des kmetons était plus compliquée. La loi reconnaît leur liberté et leur propriété, s'occupant plus d'assurer leur jouissance que de les défendre contre le danger qu'elles peuvent courir de la part des seigneurs domaniaux. Il faut observer que généralement les kmetons possèdent la terre à certaines obligations tant dans les domaines du prince ou plutôt de l'état, que dans les domaines d'un seigneur noble ou ecclésiastique, ou de quelque propriétaire particulier. Cependant il faut y distinguer deux modes de possessions : l'un héréditaire en bail à perpétuité (les anciens *sortes*) ; l'autre de l'usufruit à bail à terme. — Ordinairement un kme-

(93) Advocati et sculteti de quatuor mansis advocatiæ vel scultetiæ sed si plures quam quatuor coluerint, aut aliqui ipsorum aliquid aliis vendiderint; locaverint seu tradiderint ad colendum (Anno 1359 ordinatio Bodzantæ art. 3.) Les sculteties sont assez anciens, en 1207, dans la donation à l'abbaye de Trebnitz, il est dit : scultetus cum villanis in villa Budkov eorum castellano non respondeant; scultetus vero mandatis abbatissæ tenebitur obedire (Sommersb., t. I, p. 819.) La scultetie de Kreczlavicé était assez considérable, puisqu'elle payait un marc et demi en or, ce qui ferait 666 francs; cette somme se réduisait en 4 marcs gros d'argent, c'est-à-dire à 148 francs, in signum dominii (transactio a. 1325, apud Nakieslki miechovia, p. 253.) Elle devait consister en plus de 16 mansus. — Coloni pedites, sculteti equites, ad communem terræ defensionem procedere tenebuntur; disent les chartes de 1178 et 1203. (Sommersb, t. I, p. 895, 898.)



ton possédait un *vloka*, ou un *lan* (*mansus*) et plus souvent un demi de *vloka* ou de *lan*, quantité suffisante pour l'entretien de la famille, portion indivisible. Il y en avait grand nombre qui possédaient moins, des portions plus petites, toujours chargées d'obligations proportionnées à la grandeur des portions *sortes*, aussi indivisibles. C'était une propriété héréditaire établie sur la loi polonaise (94), hors de toute atteinte, hors d'engagement que le seigneur pouvait contracter, ne répondant, ni pour ses dettes, ni pour cautionnement, ni pour amendes, ni pour quelque chose que ce soit qui touchait le seigneur; car le seigneur répondait lui seul de ses propres biens qu'ils administrait directement lui-même (95). Le kmeto établi, ne pouvait être dépossédé par le seigneur du domaine : la loi, ne voulant plus souffrir de vacuité *puscizna*, défendit expressément la saisie des biens meubles et immeubles que les seigneurs se permettaient par abus, lorsqu'un kmeto décédait sans enfants, elle ordonna explicitement qu'en ce cas, les biens seraient dévolus aux plus proches parents collatéraux (96). Puisque cet héritage, obéré par les obligations était indivisible, il s'ensuit qu'un seul des héritiers pouvait l'avoir, un fils, un gendre, un neveu, le mobilier se divisait entre les autres qui allaient où bon leur semblait et, rien ne devait les empêcher, se domicilier dans une ville afin

(94) Kmeto de agro, aut hæreditate sua (stat. 1420, art. 24). Kmetones mellificia jure hæreditario possidentes (*ibid.* 27). Quando kmeto apud nobilem agrum suscipere voluerit.... circa susceptionem kmetonis poterit locare jus polonicum (stat. Mazov,, p. 386). Hoc in jure terrestri (stat. Visl. 134.)

(95) Pro pœna, obligatione aut fidejussoria cautione militis, kmeto vel subditus, non debet impignorari; miles obligatus, de suis propriis bonis et rebus satisfaciat. (Stat. Majoris Pol., 39; Vislic., 150.)

(96) Abusiva consuetudine noscitur esse observatum quod cum aliqui kmetones seu rustici, absque prole de hac luce decedunt, ipsorum omnia bona mobilia et immobilia, nomine vulgariter puscizna, domini eorum consueverunt occupare, unde nos eandem consuetudinem, et juri contrariam, et absurdam reputans, statuimus, quod debonis decedentim calix pro marea una cum media (55 francs) ecclesiæ parochiali comparetur, reliqua vero bona ad proximos consanguineos et affines devolvuntur, prout æquitas et justitia suadet. (Stat. Min. Pol. 50; Visl. 54.)

d'exercer quelque profession, s'établir dans un autre domaine, ou acheter une terre, afin de devenir propriétaires indépendants (97). Qu'on ne pense pas que par cette division des meubles et immeubles, et l'indivisibilité de ces derniers, un des membres d'une famille de kmetons fut attaché à la glèbe, car s'il le trouvait avantageux, il était libre de l'abandonner, comme il avait le droit d'en prendre possession. Il l'abandonnait en s'acquittant des conditions obligatoires de la convention ou du bail à perpétuité jusqu'à l'époque de son éloignement. Le second mode de possession des kmetons et des hommes qui entraient dans la classe des laboureurs, c'est le bail à terme pour plusieurs années. Ce genre de possession se nommait *vola*, *libertas*, parce que la volonté du seigneur la confiait et elle rendait la liberté aux prisonniers, aux ascriptices qui la cultivaient. Ils devaient y servir, travailler ou payer le cens pendant les années convenues : après, ils étaient libres de disposer, eux, de leurs personnes (98) et le seigneur

[97] Nos Bartholomeus una cum fratribus nostris, intendentes servitium nostri subditi [kmethonis] Petri, de nostra voluntate, damus sibi locationem villæ nostræ Pythycz cum viginti mansis et uno in perpetuum jure hæreditario possidendos,.... preterea tabernam cum suis usibus sibi damus; adjicimus etiam tercium denarium sibi in villa et metis villæ de re qualibet judicata... Damus etiam sibi, suisque legitimis successoribus predictam villæ locationem libere vendere, donare, seu commutare (donatio de a. 1305, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. LXXXIII, p. 94). Voici une famille kmetonale, propriétaire directe d'une terre considérable. — Si nobilis kmetoni, hæreditatem obligaverit (ordinatio Bodzantæ 1359, art. 5).

(98) *Vola*, dans la législation de Bohême, signifie un droit quelconque relatif aux biens sans aucune obligation (Macieiovski, hist. de la législ. slav., t. I, § 277, p. 298). Dans la langue polonaise, *vola* signifie volonté et jouissance de la propriété. Les statuts polonais interprètent la *vola* en latin par *libertas;* et nous avons déjà observé ci-dessus, § 11, que c'était la manière de rendre la liberté aux captifs que de leur donner la vola (statuta 1420, art. 23). Or, les statuts de Korczin en 1456, disent : servi liberi, vulgariter *volny*, c'est-à-dire libres ; et ceux de Korczin en 1372 répètent : liberi sive exempti, alias *slugi*, c'est-à-dire serfs, serviteurs : car par cette servitude ils devenaient libres. Les ascriptices, les originaires, les kmetons, tenant la vola de la bonne volonté du sei-

de sa vola. Les tenanciers de vola, continuaient de la tenir en prolongeant le contrat, ou changeaient de possession à terme de bail. La différence essentielle entre la vola et l'hérédité kmetonale consiste en ce que la première est un bénéfice disponible, l'autre une portion du domaine indisponible. Pour disposer de la première, le seigneur avait une pleine liberté ; il ne jouissait point de cette liberté pour l'autre. Si le kmeto possesseur l'abandonnait, le seigneur devait la confier au premier intervenant qui la demandait. C'est pourquoi le clergé appelait la dîme de celle-ci *illibera*, au cas où l'hérédité kmetonale était cultivée par un noble (99) : car cette dîme était le produit d'une terre qui n'était pas à la disposition libre du seigneur du domaine; il ne devait pas jouir directement de cette terre sur laquelle il n'avait que le titre de propriétaire.

36. LES KMETONS SONT LIBRES.

Malgré la dissolution de la Léchie, elle devenait toujours plus populeuse; par conséquent, la population mouvante rencontrait toujours plus d'obstacles dans le changement de son domicile en masse. La législation y intervint avec empressement, afin d'empêcher le dérangement des propriétaires et le désordre qui pouvait en résulter. Sans abroger totalement cette liberté, elle détermina trois cas d'émigration autorisée par la loi, savoir : lorsque les censures ecclésiastiques lancées contre le seigneur privaient son domaine de sépulture, lorsque les kmetons étaient vexés pour les délits et les dettes

gneur, étaient en servitude. — Si libertatem, volam, habebat, tot annis domino suo serviat ab ipso minime recedendo, quod annorum libertate (vola) gaudebat : et hoc, quando in jure polonico sedet. Quando vero jure teutonico est locatus, idem nequeat recedere ullomodo nisi tot annis censum exsolvat, quot annis habuit libertatem (volam) (stat. Maj. et Min. Pol. 36, 114; Vislic. 134). Ils pouvaient se racheter, payer leur rançon. — *Voyez* les autres conditions des colonies appelées vola, analysées dans le chap. ou § 78 de la période suivante.

(99) Ignobilis decimam illiberam de agris quos colit, dare sit adstrictus. Clericus petens decimam illiberam ab aliquo qui se dicit nobilem... (ordin. Bodzan. 1359, art. 5).

du seigneur; enfin, lorsque le seigneur violait une villageoise. Surtout, dans ce dernier cas, ils étaient autorisés à s'en aller tous sur-le-champ sans que personne dût les contrarier, et à aller où chacun voulait (100). Individuellement, ils pouvaient s'éloigner à tout moment, lorsqu'ils s'arrangeaient et fermaient leur compte avec le seigneur. Ordinairement, la fête de Noël était l'époque de la recession. Le kmeto qui sortait devait laisser le manoir dans un bon état et les champs ensemencés, bien cultivés, s'il était de la loi polonaise ou teutonique. Ceux qui jouissaient de la loi teutonique, s'ils voulaient abandonner leur hérédité avant le terme convenu, devaient la vendre ou se faire remplacer par un autre kmeto riche. La loi polonaise, se référant à l'ancien usage, permettait encore à un ou deux kmetons à la fois de s'en aller, contrairement à la volonté du seigneur. La fuite était désapprouvée. Ainsi, par la fuite nocturne, le kmeto perdait tout son bien, sans se délivrer de la poursuite. Le seigneur devenant propriétaire de ses biens pouvait revendiquer et recouvrer le fugitif, s'il ne le négligeait pendant une année entière. Mais la loi se rapportant encore à l'ancien principe, ne force point le fugitif à rester dans le domaine du seigneur, le condamne seulement à une amende de 3 marcs (111 francs), l'oblige à payer le cens annuel et le rend libre de tout engagement (101).

37. LES KMETONS SONT SOUS LE POIDS DES OBLIGATIONS.

Malgré le changement advenu dans les obligations que les kmetons devaient au seigneur de leurs possessions, elles n'é-

(100) In talibus casibus omnes ibidem habitantes recedent, quo unicuique placebit (statuta Min. Pol. 57, Vislic. 71; statuta Maj. et Min. Pol. 36, 114; Vislic., 134.)

(101) Cum a nobis, sive alio domino nobis subdito kmeto effugerit, idem nullum jus acquirat, donec domino suo de mansione non constabit; secus, si domino de mansione constiterit et intra annum ipsum jure non repetierit, extunc, post annum si ipsum repetere voluerit, minime licebit. Profugus, si, propter austeritatem domini redire timens, etiam jure convictus noluerit, decernimus, quod fugiens domino tres marcas pro poena, et censum annualem, solvere tenebitur et per hoc a domino suo

taient pas moins variées que les anciennes. Sans rechercher les petits dons, présents, faveurs, bouquets, vœux, révérences, il est certain que la garde locale et le charriage domanial existaient toujours, que les kmetons devaient rapporter à la grange avec leurs voitures la dîme aux ecclésiastiques (102) et la moisson aux seigneurs. Si les exactions du droit polonais étaient abrogées ou tombaient en désuétude, d'autres conditions étaient imposées aux kmetons dans des conventions nombreuses qui résultaient de la courte durée de tenue de la vola et de la mutabilité des cultivateurs. Ordinairement, on augmentait le cens, les fournitures de grains ou le travail. Dans les terres cultivées sous la loi allemande, prévalaient les fournitures de blé en grande mesure allemande, *maldrat*, qui valait quatre mesures, *korzec*, de Pologne, et équivalait à la dîme de froment, de seigle et d'avoine (103).

fugitivus liberatibur. Hoc in jure terrestri. In jure teutonico fugere seu recedere non potest, nisi hæreditate vendita, vel loco sui kmetonem æque divitem collocet, aut agris in toto excultis et extirpatis, hiemalibusque et æstivalibus seminatis, domino resignando, recedere poterit pro libito [codices anno 1440, 1444, 1458, statutor. vislic. 134]. Nequaquam recedat a domino suo visi domo bona relicta et decenter septa, solum in nativitate domini juxta consuetudinem hactenus observatam [ibid. traduction polonaise de Svientoslav, p. 75.]

(102) Prœcipimus, colonis et kmetonibus agros et prædia quælibet colentibus, decimas frugum suarum curribus suis, ad horrea episcopi et clericorum ducere et ponere, sicut olim fuit consuetum. Anno 1352 (Bandtke jus polon, p. 154.) Laudamus quod dux debet promittere decimas ecclesiæ poznaniensis, in villis terræ suæ locare apud bonos kmethones sive rusticos, ubi decime stabunt illesæ (composition 1358; in Raczyn, cod. dipl. Maj. Pol. XCVIII, p.115.) Et præterea kmethones ad ducturam decimarum hujus modi debent esse obligati; et nos dux Vladislaus ac nobiles terrigenæ et subditi nostri non debebimus,... sed licebit ipsis (spiritualibus) easdem apud kmethones quos ad id sibi noverint utiliores locare quiete et secure (regulamen 1446, in Racz. cod. dipl. Maj. Pol. CXXIV, p. 169.)

(103) Agrorum colonis mansus quilibet fertonem persolvat argenti (9 1/4 francs) et maldratum triplicis annonæ, quatuor siliginis, quatuor tritici et quatuor avenæ (an. 1255, Henr. dux Silesiæ, civitatem Olesnitza jure teutonico locat, apud Sommersb, t. 1, p. 1073.) Unum ferto-

Dans les terres de la loi nationale, le kmeto livrait moins de productions en nature, *sep*, mais cultivait certaines portions de fermes du domaine, et il était redevable de plusieurs jours par an de travail ou de corvée. Quelque puisse être le nombre des jours de travail, on peut dire avec certitude qu'il n'excédait pas le nombre de semaines d'une année, qu'il était même bien loin de ce chiffre (104).

38. LES KEMETONS SONT SUJETS DE LEURS SEIGNEURS.

Toutes ces relations qui existaient entre la noblesse et les kmetons n'étaient pas sans de graves inconvénients pour ces

nem argenti usualis et unam maldratam triplicis frumenti, videlicet quatuor mensuras tritici, quatuor siliginis et quatuor avenæ per singulum annum persolvent (transactio de 1291, apud Czacki, t. I, p. 317 nota 1198). Incolæ de manso quolibet duas mensuras tritici, sex siliginis, quatuor avenæ cum fertone argenti usualis pro censu, et decima in magnam mensuram (*maldrat*) solvere tenebuntur singulis annis in festo S. Martini confessoris (donation de 1290, dans mon ouvrage sur la législ. primit, n° 18, p. 205) Incolæ vero villæ, de quolibet manso quatuor mensuras tritici, quatuor siliginis, quatuor avenæ et tres scotos usuales argenti solvere annis singulis tenebuntur (Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. 1299, LXXXI, p. 91.) Vers 1300, la valeur d'un mansus était 10 marcs et sa rente fut comptée, un marc ou 37 francs. D'après le prix des céréales de cette époque, le cens et le maldrat, donnent, dans le premier et le second cas, 28 francs 17 centimes; dans le quatrième, 23, 50; dans le troisième, à peu près 20 francs.

(104) La fondation du monastère de Trebnitz en 1203 porte : omnes homines circuitus, tenentur operari in Trebnitz, sex septimanis, scilicet post octavam paschæ duabus, post octavas pentecostes duabus, ante festum S. Martini duabus; in aestate quilibet metere debet quinque capetia, secare plaustratas (plaustra tria?) fœni in pratis monasterii (Sommersb, t. I, p. 817). Tempore Withoudi, dum ad possessionem seu locationem kmethones vocabantur (in Podlachia), extunc quatuordecim dies in anno quilibet kmetho de manso laborabat (privil. terræ Bielsc. de anno 1501, art. 13, in T. Dzialyn. zbior prav litev. p. 89). Comparez ce qui a été dit ci-dessus, période première, § 13. Je n'ai pas de matériaux pour indiquer d'une façon plus déterminée le travail et la corvée du XIV° siècle, mais il suffit de prendre en considération les statuts de Mazovie de 1421 (Bandtke, jus pol., p. 439) pour se convaincre que les jours de cor-

derniers. La noblesse se nommait volontiers sujette du chef de l'état, mais elle était civiquement active, s'élevait à une vie politique, possédait une propriété absolue de ses terres. Les kmetons, privés de tous ces avantages, étaient considérés comme sujets de la noblesse. La noblesse les appelait ainsi : *subditus, poddany*, et les traitait comme assujettis. Les colons qui tenaient vola, ascriptices, originaires, colons, illiberi ou liberi, liberati, portaient aussi les noms de *rustici*, *villani*, *ignobiles, kmetones*, *subditi* ; et les seigneurs confondaient toutes ces dénominations, toutes ces conditions qui, effectivement, devaient être confondues et placées sur la même échelle dans le but d'assurer à tout le monde la liberté (105). Il est beau que la loi prescrivit que l'huissier devait frapper à la porte du kmeto pour notifier au domicile la citation comme pour un noble ; que la juridiction ne devait pas confondre les kmetons dans des affaires de leurs seigneurs ou les rendre responsables pour eux ; que la contumace d'un kmeto était purgée par l'amende d'un bœuf, lorsqu'elle était taxée à deux bœufs pour le noble plus riche (106); mais il est triste d'observer que cette législation ne parle que d'excès et de violences dont les kmetons sont susceptibles, ne pense qu'aux fugitifs, n'indique aucun règlement qui les autorise à agir avec indépendance, qu'elle ne les voit que relativement à leurs seigneurs, que son langage prouve que la marche de la civilisation et la prépondérance des nobles et des *milites* paralysent l'antique franchise. Bien que la loi parlât en faveur de la propriété foncière du kmeto et de son héritage, le seigneur avait

vée dans l'année, étaient inférieurs au nombre des semaines (*Voyez ci-après* le § 84 de la période suivante).

(105) Sive liberi, sive ascripticii (confirm. Vladislai loketek, fundationis monast Lenden. de a. 1336); kmetones. inhabitatores et incolæ (idem Vladisl. a. 1332 ap. Nakielski miechovia); coloni et kmetones (Kazim magnus in privil. 1352, apud Bandtke jus pol., p. 134); kmetones aut incolæ (Visl. 71); seu rustici (Visl. 54); kmetones vel rustici qui liberi non sint (compositio decim. in Mazov., 1358, in Racz, cod. dipl. Maj. Pol. XCVIII, p. 115); aut villani (Visl. 24); kmeto vel subditus (Visl. 150). En 1359, leur dîme est appelée illibera (ordin. Bodz. art. 5, p. 166).

(106) Statuta Vislic. 14, 24, 150.

tout y est féodalisme, inféodant dans leur pensée l'état social depuis Pharamond jusqu'à Louis XVI. L'esprit pénétrant des écrivans allemands distingua plus scrupuleusement les deux systèmes, si différents et même leurs nuances (115). Les scrutateurs du moyen âge, les nombreux auteurs des histoires élémentaires, abrégées ou étendues tous ont établi ces différences. La liberté est le principe du système allodial, dit l'historien Rottek, et la servitude est le principe du système féodal. Celui-là fait partir tous les droits et devoirs de l'idée de l'unité nationale et ce sont les droits et devoirs civiques; cet autre fait sortir tout de l'engagement personnel qui résulte des exigences et obligations convenues dans la première, c'est la nation ou ses autorités qui demandent fidélité, obéissance, prestation; dans l'autre ce sont les seules redevances personnelles. Le système allodial est par conséquent plus noble, il repose sur une idée, reconnait et protège la dignité de l'homme et du citoyen; le système féodal au contraire, dans sa conception, est ennemi déclaré de cette dignité, il donne préférence au salaire sur la liberté personnelle, il penche vers le désordre et l'esclavage. Il faut ajouter à ces observations, qu'il fut le résultat du désordre et de l'asser-

kmeto recedens tenetur constituere allodium pro festo S. Michaelis(stat. Maz., p. 389). Une autre fois en 1412, les mêmes statuts dit nobiles et vasalli, cæterique homines (p. 429). Le traducteur polonais, Mathias de Rozan, traduit vassaux par sujets *poddany*, c'est-à-dire kmeto. En 1314, fratres de Wedel concedunt privilegium civitati Neufriedland, cum pleno jure et justo titulo feudali utilitate qualibet et proventu (Racz. cod. dipl. Maj. Pol. LXXXVII, p. 100.) En 1302, un allemand prenant en bénéfice dit: nos Bugus de Wesenburch, notum facimus quod a religiosis Paradisi hereditatem polonice Lubinisco teutonice villa Marcini recepimus in feodum ipse vitæ nostræ, non quadam hereditario jure posteris nostris heredibus relinquamus sed cum jubente domino nostra vita finita fuerit, dicta hereditas, cum omni fructu ad Paradisun redibunt (Raczyn. cod. dipl. M. P. fac simile). En 1350, donatio 12 mansos Sarnickio à conditione ut sit perpetuus vassalus castri Rogosinensis (archives de la couronne HH, p. 240): or, Sarnicki avait la terre pour un service dû au grod de Rogozno. Au reste, on rencontre très-rarement ces termes improprement employés.

(115) L'Allemagne se distingue par une foule d'ouvrages élémentai-

avaient un bon partage dans les amendes judiciaires (109), où comme de raison, ils se faisaient directement récompenser par le protégé. Les statuts de la petite Pologne prennent le plus d'intérêt pour les kmetons, passent sous silence toute assistance de seigneurs, haussent le prix de l'homicide, des blessures et des coups, adjugent une portion moins considérable aux seigneurs que ne font les statuts des autres provinces. Ceux de la grande Pologne, silencieux à l'égard des kmetons, se prononcent à peine sur la non-responsabilité dans les affaires des seigneurs (*), ils ne parlent que des fugitifs et donnent tout l'avantage aux seigneurs dans le dividende des peines judiciaires (110). Ce dividende de la grande Pologne

(109) Miles kmetonem alterius vulnerans, tum kmeto super eumdem militem quærulari debet et agere judicialiter, dominus vero ejusdem kmetonis assistere debet in judicio et tres marcas usuales super percussore æccipiet, kmeto vero pro quolibet vulnere, sex scotos, pœnis ducalibus exceptis (stat, Mazov. a. 1377, art. 15.)

(*) Voici l'extrait d'un acte dressé à Osieczno, dans la Grande-Pologne, d'un litige entre un abbé et un kmeton, terminé à l'amiable, à Konkalewo, par l'arbitrage de nobles et de non-nobles, où le kmeton figure en personne sans assistance de seigneur. Noverint universi, quod vertentibus hinc inde impedimentis inter abbatem et conventum ejus lubinensem parte ex una, et quendam kmethonem de Lubin dictum Bartho et Stephanum filium eius parte ex altera : volentes vero partes predictæ, compositionem ac concordiam finalem, videlicet amicalem in villa Konkalewo terminum hodie ex utraque parte receperunt : quos concordaverunt, nobiles viri domini Hanko et Petrus fratres uterini hæredes de Konkalewo et Mathias de Hossek, Petrus Zumpf scultetus de Lubin, nec non Pelgrinus judex, Dominicus Cabervat de Bolewo, intempora æterna; Quo facto, dominus Jarossius frater conventualis una cum domino Mathia plebano lubinensi exparte prædicti domini abbatis lubinensis, cum prædicto kmethone Bartho, unacum stephano suo filio, personaliter coram nobis, proconsule et juratis civitatis Osseczna : Paulo Longi, Johanne Orszula, Milza, Paulo Crotki, venerunt, prædictam compositionem supra scriptorum nobilium, in dicta villa Konkalewo : coram nobis sic simul, in prætorio sedentibus predicti oppidi (Oseczno), viva voce recognoverunt... (Compositio de a. 1399. in Raczin. cod. dipl. Maj, Pol. (VIII, p. 145, 146)

(110) L'amende fixée dans la législation polonaise du XIVe siècle pour

fut abrogé par la législation de Vislica, qui sanctionna les peines déterminées par le statut de la petite Pologne (111) ; mais l'exécution de cette loi rencontra bien des retards.

40. LA POLOGNE N'EST PAS FÉODALE.

Finissant mes considérations sur la seconde période de l'histoire de Pologne, je vais ajouter quelques observations contre l'hypothèse qui fait de la Pologne un état féodal et l'assimile le plus faussement au système des pays occidentaux,

l'homicide et la blessure d'un kmeto ou paysan, réduite en francs et centimes, était réglée de la manière suivante.

Dans les statuts de :	*Homicide :*			*Blessures ou coups graves :*		
	à la famille.	au seigneur.	total.	au blessé	au seigneur.	total.
	fr.	fr.	fr.	f. c.	f. c.	f. c.
Mazovie.............	178.	178.	356.—	9 25.	12 33.	21 68.
Petite Pologne........	222.	148.	370.—	9 25.	4 62.	13 87.
Lènczica (en 1418)....	111.	259.	370.—	9 25.	22 35.	31 60.
Grande Pologne	111.	111.	222.—	19 50.	37 00.	56 50.

Dominus kmetonis tres marcas usuales super percussore accipiet, dit le statut de Mazovie, c'est le tiers *tercia* du marc. Occidens, vulnerans, domino solvere teneatur, disent les statuts de Lenczica et de la Grande-Pologne.

Les statuts de la Petite Pologne s'expriment avec plus de réserve, ils disent : Kmeto occidens kmetonem, pro poena homicidii, castellaniæ vel ei in cujus jurisdictione homicidium hoc perpetratum, quatuor marcas (148 francs.) Si kmeto vulneratur de pœnis sententiatis duas partes læso, terciam autem judicio ubi causa agitatur dare demandamus (stat. Min. Pol. 51, 72; Vislic. 56, 88.) Or, c'était à la justice, à la juridiction, non pas au seigneur que l'amende était destinée. Ce ne sont que les statuts de Nieszava en 1454 qui changent cette disposition et prescrivent que cette portion de la peine capitale appartiendra au seigneur : pecunias quas antea, pro capitibus a nostrorum terrigenarum hominibus recipiebant (castellani seu capitanei), a modo exigere non debebunt, sed unus quisque hæres hujusmodi pecuniam, alias *glovne*, jure sibi decernendo recipiat (art. 35, p. 287).

(111) Sviéntoslav de Vocieszin, statutorum lib. II, 21, p. 84, 93.

d'où résulte bien d'autres hypothèses qui égarent l'esprit observateur. Plusieurs écrivains ont déjà remarqué l'abus qu'on faisait du féodalisme dans différentes histoires monstrueusement défigurées. Hallam, historien très-judicieux, observa avec raison qu'il n'y avait que la France, la Grande-Bretagne et quelques colonies normando-franques, qui fussent constituées en états féodaux; partout ailleurs, il n'y avait qu'une influence plus ou moins forte du féodalisme; les pays limitrophes en sont particulièrement affectés, et s'il faut, dit-il, indiquer un état radicalement contraire au principe féodal, certes, c'est la Pologne. L'œil pénétrant de cet auteur a bien apprécié ou deviné le caractère de l'histoire de ce pays. Plusieurs écrivains français qui cherchèrent à approfondir son organisation sociale, reconnurent cette vérité. Jean-Jacques Rousseau voyait avec plaisir que la Pologne, de tous les peuples existants, se rapprochait le plus de l'esprit des anciennes institutions des Grecs et des Romains; Mably dit aux Français: « Les Polonais n'ont jamais connu nos lois ni nos coutumes féodales; leur république n'est qu'une association des possesseurs des terres; un intérêt commun a dû toujours les réunir. » Rulhières assure aussi que ce n'est point le gouvernement féodal qui subsiste en Pologne, mais un gouvernement plus ancien, celui des Francs, des Goths, de presque tous les peuples sortis des forêts du Nord, celui qui a précédé la féodalité. En effet, s'il est utile de comparer quelque autre organisation sociale à celle de la Pologne, il convenait bien mieux de l'assimiler au système allodial qui précéda la féodalité. Mais l'autorité de tant d'écrivains célèbres n'a pu rien contre cette foule irréfléchie qui, avec ses idées confuses, prêche l'erreur. Ces illustres auteurs français parlaient de la Pologne moderne; Hallam parlait de la Pologne du moyen-âge. Je crois que les considérations précédentes sont à l'appui de son assertion, et les suivantes seront d'accord avec celles des autres auteurs dont j'ai cité l'opinion.

41. LES CONDITIONS DE LA FÉODALITÉ SONT ÉTRANGÈRES A LA POLOGNE.

Les conditions de la féodalité sont: 1.° dépendance et servitude personnelle de tout le monde, érigée en système, en-

nation souveraine; des capitulations, des pactes, des conventions, sont stipulées, le pouvoir royal s'affaiblit et tout prend un caractère national représentatif (118).

44. IRRUPTION DESTRUCTIVE DE LA FÉODALITÉ DIPLOMATIQUE EN POLOGNE.

Le féodalisme s'insinuait par différents sentiers dans tous ces états, par les colonies allemandes, par l'incitation de la civilisation de l'occident et de l'Allemagne, par quelques circonstances locales, par la diplomatie et par l'étude: le Danemarck et la Hongrie reçurent de meilleure heure une certaine impression plus forte que les autres états, la Bohême fut englobée dans le revirement féodal de l'empire. La Litvanie dans sa puissance d'invasion, se constitua féodale par un concours d'événements momentanés; mais son contact avec la Pologne l'ébranla bientôt et détruisit son féodalisme 119). Ce principe se montra le plus pernicieux aux états nord-est par la diplomatie du siècle. L'hospitalité sans borne, ouverte à tous les étrangers peupla la Pologne d'allemands venus et établis sous différents costumes, mais avec des consciences bien diverses: marchands, hommes de métier, juifs, moines et chevaliers aguerris s'y attroupèrent. Ces derniers, faisant partie de l'empire, conçurent l'idée de conquérir toute la Pologne. Les prétentions de l'empire à sa domination sur tout le monde furent animées plus que jamais, et la diplomatie impériale usa tous les ressorts féodaux pour morceler et détruire la Pologne. Le petit duc de Poméranie et les chevaliers teutoniques, prenaient leurs investitures de l'empereur pour les terres dont ils allaient s'emparer dans la Léchie; les markgraves et les rois de Bohême, trafiquant avec les chevaliers et les poméraniens des dépouilles de la Léchie, s'adressaient à l'empire duquel ils relevaient et les empereurs suivant le principe féodal, accordaient l'autorisation du suzerain à toutes leurs rapines. Cette contagion terrible saisit les

(118) Note à l'hist. de Pol. de Vaga, p. 145, 146.

(119) Note à l'hist. de Pol. de Vaga, p. 116; *Voyez* l'hist. de la Litvanie et des terres russiennes jusqu'à l'union.

d'investitures et d'hommages, s'il arrive que le donateur se réserve quelque avantage, cela ne l'autorise pas à se regarder comme maître du domaine qu'il a donné ou de l'homme auquel il l'a cédé ; les conditions personnelles sont si rares qu'elles offrent des exceptions extraordinaires, résultat de l'imitation des exemples étrangers ou pratiqués par les étrangers allemands qui s'établissaient isolément (113). Un seul fonctionnaire, Sviatopelk, s'est emparé du pouvoir, il gouverne, il règne sans investiture et sans hommage. Chacun y est redevable purement et simplement du service de l'état. L'idée civique nationale de l'état prédomine toujours, et elle répare le dérangement que l'égoïsme excite et nourrit. Au reste, point de conceptions féodales ; la langue n'a pas d'expression pour le féodalisme ; elle se sert de termes étrangers, et lorsque les mots *allodium, feudum, lehen, lehu, homagium, investitura,* paraissent dans l'histoire de Pologne, ils sont souvent étrangement et monstrueusement employés, et il faut bien réfléchir sur leur juste valeur, pour ne pas se méprendre dans les conséquences qu'on en tire dans la narration historique (114).

42. SYSTÈME ALLODIAL ET SYSTÈME FÉODAL, EXPANSION DE CE DERNIER.

Montesquieu a traité de l'origine du féodalisme, par conséquent il a analysé les siècles du système allodial, qui donna naissance au système féodal. Que de lecteurs cependant, sans y avoir réfléchi s'en forment une idée confuse, croyant que

(113) Si necessarium fuerit, cum spadone et uno sagit, tario, nobiscum ibit in Polonia. Voici une expression de la donation de Boleslav, duc de Silésie en 1243, qui offre une tournure féodale (Sommersb, t. III, p. 32.)

(114) Les terres de la noblesse, sont quelquefois qualifiées d'allode (1438, 1439, 1456, Raczin., cod. dipl. Maj. Pol. CXXI, CXXII, CXXVII, p. 165, 166, 176.) En effet, elles sont, j'espère, à l'avis de tout le monde, libres de la tâche féodale. On comparerait plutôt l'hérédité kmetonale au fief, et une certaine analogie autorise à chercher cette ressemblance, cependant les statuts de Mazovie l'appellent une fois alodium :

que y trouva son avantage. Plus tard, la Prusse avec la Kurlande furent érigées en fiefs et la république eut de quoi se repentir.

45. COUP D'OEIL SUR LA SECONDE PÉRIODE.

La seconde période de 234 ans, depuis 1139 jusqu'à 1374, présente un tableau bien sombre de l'*aristocratie*, dont l'égoïsme turbulent, s'empare du pouvoir, remplit le pays de troubles et de déchirements, et ne cède qu'au sentiment civique d'une portion notable de la nation qui arrêta le mal. Cette période offre trois sections : de la naissance de l'aristocratie, de ses excès et de sa décadence.

I. L'*aristocratie* s'établit en combattant dans les premiers 60 ans, depuis 1139 jusqu'à 1180, l'absolutisme des enfants de Boleslav bouche-torse. Les deux princes chassés, leur bon plaisir soumis au conseil et au consentement des grands ou barons, le principe de l'état proclamé, furent les événements de la première section qui se termine par un synode législatif et l'établissement du sénat. L'aristocratie montre dans cet espace de temps, une vigueur bien remarquable et quelques idées plus élevées ; mais en même temps des symptômes d'une turbulence fâcheuse de l'égoïsme sans esprit de corps, et une tendance vers la dissolution.

II. Depuis le synode législatif, célébré en 1180 jusqu'au couronnement de Vladislav-lokétek en 1319 dans le laps de 140 ans, dans l'*anarchie aristocratique*, l'égoïsme se déchaine au dernier point, s'isole par des privilèges et par l'usurpation, déchire toutes les parties de l'état et de la nation, se dénationalise et démembre le pays ; fait des progrès au milieu de forfaits atroces. Des complots, des attentats, des assassinats les plus perfides, et des crimes les plus noirs caractérisent les dernières années de cette section anarchique : prin-

dire, avec connaissance de cause, car on a étudié à cet effet le droit féodal, on écrivait sur ce droit de mémoire. Sans compter la raison de la haute politique qui devait présider dans ces affaires, il était clair pour elle, que les ducs de Mazovie, depuis qu'ils s'étaient déclaré vassaux, étaient du ressort de la justice féodale ; par leur vasselage honteux, ils ont renié l'antique droit national.

ces, évêques, barons, bourgeois, tous sont félons, traitres, scélérats, lâches, parjures envers leur race et leur patrie.

III. Le malheur était à son comble lorsque l'esprit civique surgit dans une partie du royaume, dans une portion bien nombreuse de la nation, arrêta le mal, et éleva dans la noblesse une digue insurmontable à l'anarchie aristocratique; dont l'action est *affaiblie* et bientôt privée de force. Le couronnement de Vladislav - lokétek en 1319, établit l'unité de l'état. Son énergie, secondant l'esprit national, réprima les excès, les diètes de Chènciny en 1331, de Vislica en 1347 et plusieurs autres, ouvrirent à la nation la participation aux affaires de l'état; les pactes, capitulation ou convention avec Louis d'Anjou, nommés privilèges, donnés à un corps de la nation, forment l'ordre équestre. A cet époque la Litvanie grandissant, se rapproche de la Pologne.

TROISIÈME PÉRIODE

DEPUIS 1374, JUSQU'A 1607 ; 233 ANS.

DÉMOCRATIE NOBILIAIRE.

(Voyez l'histoire de Pol. 1er vol., chap. 90 *à* 138.*)*

46. L'ESPRIT CIVIQUE DÉTRUIT LE SYSTÈME DYNASTIQUE, ARRÊTE LA DISSOLUTION DE L'ÉTAT.

Depuis que l'esprit civique, réfléchissant sur la position effrayante de la nation, eut repris sa vigueur, il ne put plus se borner à arrêter le mal, mais il dut aller jusqu'à ses sources afin de les tarir et d'empêcher efficacement leur débordement nuisible à l'état. Il comprit que le morcellement et la dissolution du pays, l'aliénation des terres et la diminution de l'état, la dilapidation des biens publics, partaient de l'intérêt particulier de la dynastie de ses droits et de son pouvoir. Il fallait donc abolir les apanages, les dividendes, les mouvances féodales; abroger l'hérédité et la succession dynastique. Ce changement marchait lentement et graduellement; son principe, une fois proclamé, renversait les obstacles sur tous les points. Il avait à combattre sur deux champs bien différents, et il terrassait sur l'un et sur l'autre tout ce qui lui était contraire. La Pologne était le champ de l'initiative et des premières victoires; la Litvanie n'avait qu'à subir les conséquences et à se rendre aux vainqueurs. L'hérédité dynastique, ébranlée dans ses fondements sous Kazimir-le-grand et

sous Louis d'Anjou, fut décidément renversée sous Vladislav Iagello. La famille de Piast n'avait plus à penser à ses droits; ses princes ne briguaient parfois le trône que comptant sur les suffrages des électeurs, qui les leur refusaient pour ne pas donner d'importance à leurs prétentions surannées, pour ne pas faire revivre les réclamations d'un droit aboli pour toujours. Vladislav Iagello régnait sans avoir le moindre droit dynastique. Lui, et ses descendants avaient été élus, sa famille était recherchée dans le but de soumettre et de détruire le désordre princier, de cimenter l'union fraternelle avec la Litvanie. L'aristocratie litvanienne était déjà préparée à l'élection d'un grand duc, ce qui pouvait séparer cet état de la Pologne. Celle-ci, reconnaissant et respectant le droit héréditaire des Iagellons en Litvanie, soutenait un obstacle insurmontable à cette séparation. Kazimir-le-grand, qui contraria tant de fois la haute politique de son père, y dérogeait encore par son testament, qui allait gaspiller les biens publics et les terres de l'état. L'esprit civique s'interposa, l'abrogea et reconnut sa nullité, il priva des mouvances les princes investis par Kazimir et Louis au détriment du pays, et depuis lors il n'y a plus en Pologne d'apanages ni d'aliénation des provinces de la république, excepté la malheureuse inféodation de la Prusse et des districts de Lavenburg et Bytov. Dans les vastes domaines de la Litvanie, les Ruriks cédèrent partout au nouvel ordre, excepté quelques ducs de Sievier, mais la famille nombreuse de Gedimin donnait le spectacle scandaleux (durant tout le règne de Vladislav Iagello) de cette prétention dynastique qui souilla dans les siècles précédents les Piasts. Les princes les plus renommés par leurs exploits, vendaient leurs bras et les provinces de l'état, aux ennemis de leur nation, dirigeaient sans honte les invasions des croisés, marchaient sous leurs étendards pour assouvir les haines et l'ambition. L'esprit civique de Pologne avait beaucoup de peine à les désarmer, à calmer et à soumettre cette fougue princière et aristocratique qui tourmentait la Litvanie. Enfin, pour empêcher la dilapidation des biens publics et les bénéfices, il fallait régler et restreindre le pouvoir royal, ou lui dire que ce n'était pas là sa propriété dont il pût disposer de bon gré; mais que c'était une propriété

publique, nationale, susceptible de règlement. Le premier exemple, sous ce rapport, fut donné en 1482 dans le duché de Mazovie où l'on défendit au duc de les obérer, aliéner, vendre ou de faire des donations. En Pologne, en 1504, la loi prescrivit la même défense au roi. Les biens publics conservèrent toujours le nom de biens royaux (*), mais pour la plupart, ils servaient de bénéfices et de salaires, dont la distribution était réservée au roi sous le titre de starosties.

47. L'ESPRIT CIVIQUE TRANSFORME TOUTES LES FONCTIONS EN FONCTIONS NATIONALES.

Tout devenait national. Les employés de l'état et de la couronne, les employés de la cour eux-mêmes prirent un caractère national. Comme les palatins et les castellans se changèrent en sénateurs représentants de la nation, de même toutes sortes de fonctions subalternes furent changées en charges civiques ou terrestres. Les podkomorzi, porte-enseigne, échanson, maître-tranchant, sénéchal, veneur, porte-glaive, rendaient quelquefois des honneurs au souverain, quand il entrait dans le district, et ordinairement ils faisaient partie de la juridiction terrestre (122). La seule charge des starostes semblait donner un certain temps, de l'ombrage à l'esprit civique et servir aux empiètements du pouvoir royal ou de l'ancien ordre, lorsqu'il se trouvait contraire aux nouveaux remaniements. Cette petite collision eut lieu sous le règne de Vladislav Iagello. L'abrogation de différentes prestations et redevances, proclamée par des dispositions partielles et des règlements généraux, n'était pas encore assez éclaircie, et la couronne croyait avoir droit d'en réclamer plusieurs dans différentes provinces et districts sous différents prétextes. Les starostes, qui remplissaient la même fonction que les castel-

(*) Item barones, milites, et nobiles, qui tenent et habent bona regalia (taxæ in Kolo 1458, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. CXXVIII, p. 180).

(122) Officiales terrestres sunt autem ii : succamerarius, capitaneus, gladifer, vexillifer, pincerna, subpincerna, incisor, dapifer, subdapifer, tribunus, judex, subjudex, notarius, thesaurarius, venator, agazo (Kromeri descr. Pol).

lans, tant dans l'administration que dans la police, étant chargés de lever les impôts, recueillaient ces redevances et exerçaient la surveillance relative à la sécurité publique. Cette tâche, commune aux castellans et aux starostes, embrouilla momentanément la séparation définitive entre les castellans qui devaient composer le sénat, et les starostes ou châtelains, qu'on appelait en latin, *capitanei*, qui devaient avoir une charge active avec la juridiction de grod, ou sans juridiction. Les chaises sénatoriales étaient remplies par de grands castellans et des castellans de second ordre qui prenaient place sur leurs bancs, et lorsque leur nombre grossissait, ils se plaçaient sur des barres de bois ou des perches, ce qui leur donnait le nom de perchiens, *dronzkovi*. Ceux qui s'abstenaient de leur fonction starostine y restaient pour toujours ; mais ceux qui revenaient à leur service de grod, quittaient le banc sénatorial et devaient se contenter du titre de staroste (123). Les règlements réitérés de la législation déci-

(123) CASTELLANS ET STAROSTES. Anciennement castellan, en qualité de chatelain, était une charge inférieure et nombreuse dans chaque district, dans chaque arrondissement où se trouvait un château fort, *grod*. Le traducteur polonais des statuts, en 1450, traduisit le titre de castellan en langue polonaise, *grododzierza*, ce qui veut dire possesseur de grod, duquel dépendait l'autorité de grod et la juridiction. Le titre de *staroste*, c'est-à-dire vieux, ancien, qualifiait le haut fonctionnaire, un gouverneur de quelque province. Un chant très ancien, qui remonte jusqu'à l'époque de l'introduction du christianisme, donne le titre de *staroste* à Lucifer, chef de l'enfer. Les administrateurs de la Pomeranie danzikoise, sont appelé *starostes*, gouverneurs, ducs, exercituum dux, ou capitaines, *capitanei* : ce dernier mot répondait au *staroste*. (Vincent. Kadlubkonis, p. 263; Boguph.) Lorsque vers 1300, on institua dans la Grande-Pologne une haute justice castellane siégeant à Posen, son chef reçut le titre de *capitaneus generalis*, ou *starosta general* (privil. Venceslai regis 1295, apud Nakielski, miechovia. p. 226.) D'abord, il n'y avait que des starostes de provinces, Louis d'Anjou commença à nommer et à multiplier les starostes, ses subordonnés. Lorsque par le concours des circonstances et la force du temps, la justice castellane fut délabrée, quantité de castellans entrèrent au conseil et s'assirent dans le sénat, ceux d'entre eux qui ne parvinrent pas à se faire sénateurs et tinrent plus obstinément à la juridiction, prirent le

dèrent le reste. Le pouvoir des châtelains ou starostes fut déterminé; aussi, leur fonction entra irrévocablement au nombre des fonctions terrestres, d'autant plus que l'esprit civique y trouva des récompenses pour le service rendu à l'état. Le civisme aimait le faste; on voulait réserver au chef souverain tous les titres et toute la pompe royale; il sépara, à cet effet, de l'état un revenu très-considérable pour le soutien de la dignité de sa majesté, mais il destina la plupart des starosties et des ténuts, c'est-à-dire des bénéfices moins considérables et petits à ceux qui avaient bien mérité, *panis bene merentium*.

48. L'ESPRIT CIVIQUE S'EMPARE DE L'IDÉE DE LA COÉQUATION.

L'empire des Iagellons était composé de deux parties distinctes, de la Litvanie et de la Pologne. Cette dernière offrait un petit corps robuste formé par la réunion de différents membres dont la même nature, au fond, variait infiniment sous différents rapports. L'uniformité qui devait s'établir par la législation de Kazimir-le-grand, sur le plan tracé par Lokétek, fut donc bientôt embrouillée par l'action isolée des provinces et des districts. Le statut de Vislica était oublié; la législation, l'administration, la juridiction, les impositions, la police, le service militaire, tout devenait spécial à chaque province et isolé de la totalité. L'imitation des étrangers y opérait encore et embarrassait la marche de modifications dans les coutumes et les habitudes. L'esprit civique réclamait continuellement l'uniformité, s'opposait aux usages et aux opinions étrangères, s'efforçait d'établir une coéquation, *coæquatio*

nom de *capitanei, starostes*. Dès que cette division commença à se déclarer, suivant le besoin dans différentes castellanie ou grod, il fallut substituer au castellan devenu sénateur, des chatelains, c'est-à-dire *capitaines staroste*. Cette distinction entre les castellans et les starostes, atteignit sa perfection du temps de Iagellon. Il est bon d'observer que la législation provinciale de la Grande-Pologne du XV[e] siècle défend la juridiction aux castellans devenus sénateurs, pour les distinguer des starostes possédant la justice de grod. Depuis que la charge des starostes se fut mieux constituée, les terres attachées au grod, et tous les biens, publics de l'état, prirent le nom de *starosties*.

juris (*). Mais il respectait les franchises spéciales des provinces, la liberté et l'opinion individuelles ; au moins il voulait tolérer les droits particuliers, pourvu que la fraternité des habitants retrouvât une harmonie sociale capable de consolider l'état et la république. Par conséquent, la marche de la coéquation, sans rétrograder, était lente. Sauf quelques concessions, elle devait s'effectuer à l'avantage de l'ordre civique, qui constituait l'état. Cette coéquation ne pouvait être tout-à-fait uniforme; empêchant toute tendance à la séparation par une organisation générale qui satisfaisait l'ordre équestre, elle laissa les exceptions et les différences qui se montraient d'accord et suivaient les règles générales. Cette opération coéquatrice, qui créa la grandeur de la Pologne, ne s'acheva point sans des sacrifices que durent faire les victimes de la prépondérance nobiliaire.

49. INFLUENCE ÉTRANGÈRE APPRÉCIÉE PAR L'ESPRIT CIVIQUE ; SECTES.

La plus forte influence étrangère, à cette époque, partait de la Bohême; celle de la Hongrie était moins remarquable. Plusieurs objets de commodité, comme les voitures couvertes, l'usage plus fréquent de vin, vinrent de Hongrie; plus tard, l'habillement de quelques régiments et leur discipline se régla à la hongroise. La loi hongroise du partage de la fortune paternelle, qui destinait le quart aux filles et les trois-quarts aux enfants mâles, fut adoptée par l'usage ou par la législation. La Bohême laissa plus de souvenirs de sa prépondérance dans le XIV[e] siècle. La Litvanie et la Mazovie imitèrent et introduisirent dans leurs institutions plusieurs règlements de la Bohême. Depuis le temps de Venceslav, l'administration

(*) *Coæquatio juris*, est le pivot sur lequel tourne toute activité civique de l'époque. Les rapprochements partiels ne sont que pour aplanir les obstacles locaux, ne sont que des interstices jusqu'à la coéquation générale : in hoc moribus et consuetudinibus approbatis et approbandis, tam diu, quoadusque omnes aliæ consuetudines judiciariæ universarum terrarum regni nostri, per nos vel successores nostros, aut eos quorum interesset, invicem coæquarentur (jus Pol. terræ Drohic. adscribitur 1516, in T. Dzial. zbior prav litev. p. 120.)

de la Bohême laissa en Pologne ses traces. La monnaie subit une réforme, suivant celle de Bohême, et dans les temps postérieurs ne se détacha plus du système de l'Allemagne, qui était celui de la Bohême. Les troupes mercenaires de Pologne étaient composées de gens de Bohême. Le brigandage que la noblesse exerçait en Allemagne, en Bohême, en Silésie, fut imité en Pologne sur les frontières de la Silésie, ayant des relations avec ce pays bohême. Ce scandale se prolongea jusqu'au règne de Kazimir le Iagellonide. Il était réprimé en Silésie et en Pologne, plutôt par l'esprit civique et l'opinion nationale que par des mesures de police. La Silésie bohêmienne infecta aussi la Pologne de la fausse monnaie. La héraldique allemande créant celle de Bohême, forma aussi celle de Pologne. Le progrès du blason de la noblesse polonaise eut d'intimes liaisons avec les armoieries de la noblesse de Moravie et de Silésie. L'idiôme de la Bohême fut très-répandu en Litvanie et très-estimé par les Polonais. La culture de la langue nationale éleva enfin une digue au débordement de cet idiôme. Les dissensions religieuses des hussites, qui tourmentaient la Bohême, et celles qui excitaient en Allemagne le luthéranisme et le calvinisme, firent leur invasion sur le sol de Pologne. Les décrets de Vladislav Iagello sévissaient contre les hussites; cependant lui-même entrait en conventions avec eux. Les Litvaniens et les Polonais leur donnaient appui. Les dispositions sévères de Sigismond I fulminaient contre les hérétiques, cependant lui-même applaudissait aux lumières des novateurs. Quelques évêques étaient assez audacieux pour brûler quelques hérétiques (124); cependant tous ensemble étaient impuissants contre un prêtre marié (125). On défendait sous des peines graves d'aller étudier les nouvelles doctrines à l'étranger, mais les dissidents de toutes sectes avaient leur domicile libre en Pologne; ils y discutaient leurs questions, tenaient leurs synodes; Sigismond-Auguste et la représentation nationale proposaient au pape une réforme afin de les satisfaire. Ces contrastes prouvent que le bon sens de l'esprit civique luttait avec le préjugé, arrêtait ses consé-

(124) *Voyez* ci-dessous, § 69.
(125) Stanislav Orzechovski.

quences; que la liberté, offrant asile aux persécutés, assurait une grande sécurité aux opinions.

50. COÉQUATION GÉOGRAPHIQUE.

Le pays se forma de duchés, mais sa condition nouvelle supprima leur titre, et substitua la dénomination de palatinats. La grande Pologne, la petite Pologne et la Kuiavie avaient leurs palatinats, *voïévodztva*, partagés en districts, *poviaty*, à l'exception de quelques portions de la grande Pologne et de la Kuiavie, dont la séparation momentanée dans le XIVe siècle, leur donna un titre particulier de terre, *ziemia*; telles furent les terres de Fraustadt ou Vschova, de Vielun, de Ruda et deDobvrzin, dont l'organisation se constitua isolément des autres palatinats et se divisa en districts Le duché de Mazovie aima mieux les divisions en terres, *ziemié*. Les ducs de Mazovie introduisirent la dénomination de terre dans la Podlasie et dans la Russie rouge ou duché de Halicz, lorsqu'ils le possédaient. Ce dernier, réuni en 1340 à la Pologne, perdit le titre de duché et fut constitué en palatinats, partagés en terres entremêlées de districts, et les terres de Chelm et de Halicz constituées à part de leur palatinat, furent subdivisées en districts. La Mazovie et la Podlasie, définitivement incorporées à la couronne, formèrent des palatinats divisés en terres; et parce que la population nobiliaire en Mazovie était plus forte que dans les autres provinces de la république, les terres furent subdivisées en districts. De la même façon, lorsque quelque pays allait se réunir à la république, il acceptait une division palatinale, adaptée à sa localité. La Prusse en 1466, et la Livonie en 1582, réunies à la Pologne, formèrent plusieurs palatinats partagés en districts. La seule terre de Michalov (partie de la Kuiavie), fameuse dans les rapines des chevaliers teutoniques, conserva en Prusse son titre particulier, et l'évêché de Varmie fut organisé séparément. La réunion plus importante de la Litvanie en 1569, et l'incorporation de pays russiens à la couronne, furent suivies de l'extinction des dénominations de duchés et de l'établissement de la division en palatinats et en districts, à l'exception de la Samogitie qui, n'ayant pas de palatin, mais un staroste, ob-

tint seule dans la république le nom de duché, partagé en une multitude de districts. Le duché de Osviecim et celui de Zator, divisés en districts depuis leur incorporation en 1564, faisaient plutôt partie intégrante du palatinat de Krakovie. Toute la Pologne fut en effet partagée en trois grandes provinces, deux de la couronne, 1° la grande Pologne, y compris la Kuiavie, la Prusse et la Mazovie, 2° la petite Pologne, y compris la Podlasie et les palatinats russiens; et 3°, le grand duché de Litvanie. Ces trois provinces furent composées: 1° de palatinats, de plusieurs terres, d'un évêché (Varmie) et d'un duché (Samogitie), dont les divisions portèrent: 2° les noms de terres et de districts; enfin, 3° plusieurs terres furent subdivisées en districts. Cette division, certes, ne peut pas être appelée uniforme, mais elle était conforme à l'unité et à la coéquation politique. Les palatinats de Moldavie, les duchés de Kurlande et de Prusse ou de Konigsberg n'entrèrent point dans la composition intégrante de la république, étant des états séparés, dépendants. Le seul petit duché de Sievierz sur les frontières de la Silésie, comme celui de Varmie, dont les ducs étaient aussi les évêques, constituant des états séparés, furent admis aux prérogatives de la coéquation (126).

51. ÉGALITÉ CIVIQUE.

Dans la Léchie, il n'y avait qu'une seule famille ducale; c'était celle de Piast, dynastie souveraine. Privée de la souveraineté, elle conserva le titre ducal jusqu'à son extinction. A l'exception de celle-ci, aucun titre, honneur ou dignité héréditaire, n'existait en Pologne. Les habitants se séparèrent en trois classes, qui avaient leurs subdivisions et quelques distinctions intermédiaires, transitoires qui les rapprochaient entre eux. Du commencement de cette période, la classe civique de la noblesse avait une triple gradation, et par cette inégalité, se rapprochait et se perdait dans les classes non nobles, particulièrement dans celle des kmetons. La haute noblesse, les *proceres*, les *satrapes*, possédant les hautes dignités, furent honorés de titres de barons; mais c'était un titre

(126) CRÉATION DE PALATINS ET DE PALATINATS. Le plus ancien palatin, dont on connait le nom, est Sieciech, du temps de Vla-

collectif : *les barons*. Il désignait un certain nombre, un corps de dignitaires ; maintes fois, sénat, barons, conseil, furent des

dislav-Herman. Il était le seul pour tout le royaume, et on n'en voit qu'un sous Boleslav III ; après la mort de Boleslav III, on voit plusieurs palatins, parce qu'il y avait quatre duchés, et que chacun demandait à avoir son palatin particulier. A mesure que la Léchie allait se partageant en duchés plus nombreux, la quantité des palatins s'accroissait. Les ducs de Silésie supprimèrent cette dignité, mais elle se conserva dans le duché de Mazovie et dans tous les duchés réunis en un seul état par Lokétek ; il trouva deux palatins de la Petite-Pologne, ceux de Krakovie et de Sandomir; deux de la Grande-Pologne, savoir, ceux de Poznan et de Kalisz (le troisième, celui de Gnezne, avait cessé d'exister). Le duché de Kuiavie, étant divisé plus que les autres, avait plus de palatins : ceux de Brzesc, d'Inovroclav, de Lènczica, de Sieradz, de Gnievkov; ce dernier fut en peu de temps supprimé, les autres prolongèrent leur existence jusqu'à la chute de la Pologne. La Poméranie dantzikoise avait aussi son palatin avant de tomber sous le joug teutonique. Ces palatins formèrent le noyau du sénat et de la diète du temps de Lokétek. Au nombre de ces premiers grands sénateurs. Il faut encore compter le castellan de Krakovie qui avait la préséance sur le palatin de Krakovie et sur tous les autres sénateurs séculiers. On ne sait point à quelle occasion cette prérogative lui a été accordée, il la prend pour la première fois vers 1250, et depuis cette époque il ne cède plus de sa prééminence, on le voit constamment précéder le palatin. En Mazovie, le nombre des palatins monta jusqu'à trois, ceux de Rava, de Plock et de Mazovie; depuis lors, les ducs s'abstinrent de les multiplier. Dans les terres russiennes, l'antique dignité du palatin du duché de Kiiov, cessa avec la ruine de la capitale attaquée par les Tatars. Le duché de Halicz, à l'exemple de la Pologne et de la Hongrie, avait aussi son palatin, qui, après l'incorporation de ce duché à la couronne, porta le titre de palatin de Russie. Les ducs de Mazovie instituèrent le palatin de Belz, étant en possession de cette terre jusqu'à 1462. Podolie fut changée en Palatinat en 1434; le reste des pays russiens, prussiens, litvaniens, livoniens, obtenait des palatins et des castellans à mesure qu'ils se réunissaient à la Pologne ou se rapprochaient d'elle. La Prusse dantzikoise, s'émancipant du joug teutonique, en eut trois. La Litvanie, en 1413, constitua d'abord chez elle deux palatins, celui de Vilna et celui de Troki; puis elle ne put empêcher l'établissement de celui de Kiiov en 1470; plus tard, en 1500, elle créa, dans les terres russiennes, les palatins de Novogrodek, de Minsk, de Mscislaw, et elle con-

expressions identiques. Un baron n'indiquait qu'un membre du corps baronal. On n'appelait plus un dignitaire, *comes* ou *dux*, comme on disait anciennement. Il est probable, cependant, qu'à l'époque où la féodalité pernicieuse fit son invasion en Pologne au XIV[e] siècle, plusieurs aristocrates s'arrogèrent le titre de comte, dans le but de le changer en titre héréditaire de famille, comme ils firent pour les armoiries, car une tradition populaire raconte l'accident qui les fit réfléchir. On sait que Kazimir-le-grand fit une malheureuse expédition dans la Valachie. Le danger auquel il fallait faire face à tout prix était épouvantable. Alors, dans les instants les plus chauds, les militès ou le peuple de la noblesse plaisantaient par des sarcasmes amers messieurs les titrés, et leur indiquaient le moment de mériter leurs honneurs, de se montrer dignes de la distinction qu'ils ambitionnaient. Depuis cet événement, la héraldique nationale nous assure que tous les titres particuliers furent abjurés et méconnus dans la noblesse (127).

sentit, qu'en 1500 à Vitepsk, et en 1511, à Polock, les palatins fussent institués et toujours élus par les suffrages des citoyens. Plusieurs palatinats sont formés en 1569 par l'acte de l'union de Lublin, nommément, ceux de Volynie, de Brzesc, de Lublin, de Braclav, de Podlasie. Du temps de Batory, en 1582, on créa trois palatinats en Livonie, après 1660, il n'en resta qu'un. Les palatins de Czerniechov et de Smolensk, parurent en 1635 et 1641, mais bientôt leur charge devint honoraire, Le palatinat de Gnezne ne fut recréé qu'en 1768.

[127] Paprocki, historien versé dans l'art héraldique, et vivant au XVI[e] siècle, qui reproduit cette circonstance dans ses ouvrages publiés en 1576, est une autorité incontestable sous ce rapport. En 1420, Elisabeth poloniæ regina, filium suum ex Vincentio Granovski susceptum, Joannem de Piltza, a Vladislavo Iagellone in comitem creari et suæ ditioni nonnullos milites et nobiles circa oppidum Iaroslav consistentes quo suus comitatus diuturnior et solidior fieret, subiici et infeudari ordinavit. Dum autem litteræ creationis hujus modi conscriptæ forent, Albertus Iastrzebiec episcopus Cracoviensis creationi hujus modi se constantissime opposuit, creationem et donationem hujusmodi, perniciem regno Poloniæ allaturam omnis conatibus perosus, etiam ad vigillandum litteras velut cancellarius regni nullo pacto poterat induci. Ejusque solius renitentia et oppositione creatio præfati Joannis de Piltza in comitem infesta est et abrogata [*Dlugos.*, XI, p. 426].

Il est beau que le statut de Vislica, distingue une gradation, et que la législation de Mazovie persiste plus longtemps à soutenir la différence entre *slachcic* et *vlodika;* ces différences devaient bientôt s'évanouir. Dans les provinces de la couronne, cette inégalité subit sa coéquation par les priviléges de Louis, par les pactes qu'on stipulait avec lui et par les modifications législatives du temps de Iagello. La noblesse prit le nom de l'ordre équestre, *ordo equestris, ricertsvo* (de l'allemand *Ritterschaft*) (128), et désormais toute inégalité dut disparaître. Chaque noble prenait certaines armoieries. Les Litvaniens et les Russiens imitaient cet exemple; les Russiens, inventant leurs propres armoiries et maintes communes, *posada,* dont la population montait à plusieurs cent familles, se servirent des mêmes armoieries et du même nom. Toute la noblesse prit et fixa le nom de famille qui tire ordinairement sa dénomination de la propriété foncière en possession dans ce temps. De là, vient la terminaison si fréquente en *ski* et *cki* (tzki), ce qui répond à *de* du latin et des idiômes occidentaux. Les Russiens aimèrent mieux adopter pour les noms de famille, leur patronymique terminé en *vicz* (vitche). Les Litvaniens fixèrent le nom de chef de la souche pour le nom de famille, sans changer de terminaison (129). Toute la noblesse était également

[128] Antiquitus milites, nunc equites (Kromeri descr, Pol.]

[129] En Pologne les familles prennent leur dénomination de la terre principale qu'elles possèdent, en en faisant un adjectif participe qui vaut notre *de;* par exemple, nous disons l'archevêque de Gnezne, le palatin de Krakovie, et les Polonais disent, l'archevêque *Gneznien,* le palatin *Krakovien,* selon le génie de la langue latine, et cela sans exception aucune. Il en est des noms propres et des noms de famille comme des noms de dignité; le seigneur de Potok, de Zolkiev, de Zamosc. s'appelle *Potokien, Zolkievien, Zamoscien,* et cela se termine en *ski,* qui est la marque d'adjectif dans la langue polonaise. » C'est l'observation juste de Dalerac (anecdotes de Pol., t. II, p. 282). Aussi, palatin Krakovski, archevêque Gnieznienski, monsieur Zolkievski possédant Zolkiev, monsieur Stobnicki, demeurant à Stobnica, dont la famille prend l'origine de Stobnica. Donnons quelques exemples de plus relatifs aux noms de famille : de Ritviany, Ritvianski; de Ostrog, Ostrogski; de Tarnov, Tarnovski; de Zamosc, Zamoscski, la prononciation l'adoucit en Zamoïski; de Olesnica, de Szidloviec, de Chmielnik,

blasonnée, ***kleinot szlachecki*** **(130), avait le nom de famille, *imie*, et fraternisait par l'expression de frère, *brat*, *bracia*. Le proverbe disait : le noble, dans sa métairie, est égal au palatin (131), parce que, ni les richesses, ni les fonctions les plus élevées ne devaient déroger ou porter ombrage à l'égalité et à la fraternité civiques.**

52. TITRES PRINCIERS.

Lorsque l'égalité établie dans la noblesse de Pologne, allait se communiquer avec toutes ces prérogatives, à la noblesse russienne, litvanienne, prussienne, livonienne. Alors la spa-

de Potok, de Czarniec, devaient donner Olesnicski, Szidloviecski, Chmielnikski, Potokski, Czazniecski, mais pour adoucir le concours des consonnes, on dit et on écrit Olesnicki, Szidloviecki, Chmielnicki, Potocki, Czarniecki (prononcez partout *tzki*, car nous le répétons, il n'y a pas dans l'orthographe polonaise, de *c* prononcé *k*, le *c* est toujours et partout *tz*). A l'égard de la grande noblesse qui tient le *ski*, non pas en l'air, comme les nobles campagnards, mais de quelque terre considérable, pour marquer leur dignité et leur distinction, ils disent (doublant leur nom) *Franciscus de Potok Potocki; Johannes in Zolkiev Zolkievski, Jan na Zamosciu Zamoïski* (Dalerac, l. c. p. 283), au lieu de Jean de Zamosc, *Jan z Zamoscia Zamoïski*, comme le dirait un simple noble possédant une petite propriété nommée Zamosc. Chez les Russiens, Daszko, Daszkievicz; Danilo, Danilovicz; Olelko, Olelkovicz, comme si l'on disait *Olelkonide, Daszkonide;* aussi, en Litvanie et en Prusse, les maisons ont des noms propres indépendamment des terres, comme Donhof, Pac (Patz), Sapieha, Soltan, Radzivill, à la mode d'Allemagne et des autres pays (Dalerac, t. c.); Czema, Gasztovd ou Gasztold, Korsak, Reiten. Outre ces règles générales, il y a cependant en Pologne, et dans les terres russiennes, grand nombre de noms dont l'origine est capricieuse, Nalèncz, Zaremba, sont les noms des armoiries et des familles; Kmita, Gomolka (fromage ovoïde), Budny, Senp (lisez Sinp) (vautour).

(130) Frater clenodialis, de proprio clenodio (statuta Lancic. 1418, stat. Mazov. in Zakroczim 1412).

[131] Slachcic na zagrodzie, rovny voïevodzie. Un autre proverbe donnait préférence à un noble de la petite fortune, sur un seigneur opulent : Lepszy rycerz, niz panosza (Modrzevski, p. 124).

cieuse Litvanie, enclavant presque toute l'étendue de l'ancien territoire russien, nourrissait une multitude de *knez*, *kniaz*, de populations princières. Le titre russien de *kniaz*, répondait à celui de duc ou prince, il était celui de la maison souveraine de Rurik et de celle de Gedimin. Quand ces deux familles nombreuses perdirent leur autorité souveraine, le titre, au lieu de disparaître devint le titre honorifique d'une multitude de particuliers. Le sénat de Litvanie, dans maintes occasions officielles donnait le titre de *kniaz*, aux sénateurs, chanceliers et autres dignitaires de la Pologne, qui n'avaient aucun titre distinctif. L'esprit civique de la couronne, riait de cette qualité, et plaisantait en indiquant sa dérivation de sombres forêts de gros gibier, *knieié*, comme si ces princes *kniaz*, avaient leur domicile dans les bois, comme les quadrupèdes forestiers. L'union définitive de la Litvanie avec la Pologne, réduisit le titre de *kniaz* à la nullité et l'esprit civique persuada à toutes les maisons princières, tant litvaniennes que russiennes, de le négliger. Et chose singulière qu'il lui était plus facile de mettre en désuétude ce droit indigène et invétéré, que d'arrêter la contagion étrangère que plusieurs aristocrates inoculèrent chez eux au XVI[e] siècle (132).

[132] A l'époque de l'union definitive de la Litvanie avec la couronne, le principe d'égalité nobiliaire faisait quelques concessions aux titrés de la Litvanie, aussi a-t-on promis de ne pas empêcher les familles princières des terres de Volynie, de Braclav, et de Kiiov, de prendre des titres de prince, *kniaz* [vol. leg. II, p. 157, 164]. Dans les actes de l'union, en 1564 et 1569, on accorde ce titre nommément aux Radzivill [prince de l'empire], Zbarazski, Visniovìecki [avec lesquels les Zbarazski sont confondus], Czartoryski, [tous réputés princes de la maison de Gedimin] et Ostrogski [de la maison de Rurik] [vol. II, p. 170, 172]. Encore, a-t-on toléré le titre de comte de Tenczinski et d'Olesnicki (*ibid.*) Tous ces titres ne donnaient aucune préséance, prééminence ni prérogative. L'évêque de Varmie, prince de l'empire, entrant dans le sénat de la république, de bon gré négligea son titre ; l'évêque de Krakovie, duc de Sievier y siégeait sans aucun autre titre que celui d'évêque, il s'était résigné à s'en priver. A cette époque, on ne permit pas au primat de prendre le titre de prince. Dans le sénat, il n'y avait que leduc de Prusse de Konigsberg avec le titre princier, ce qui fâchait l'ordre équestre et le sénat, on n'aimait pas sa présence parce qu'il

Par des pactes de familles, plusieurs voulaient établir un ordre exceptionnel de succession, contraire à loi générale afin d'assurer la splendeur de leur maison dans la personne du premier né, ils cherchaient a ériger des majorats appelés *ordination*. Pour la plus part ces arrangements furent désapprouvés et abrogés, mais Zamoïski lui même donna le mauvais exemple de majorat, qui prit de la consistance. Les autres se procuraient des titres étrangers pour leurs familles, et le titre de comte s'établit clandestinement dans quelque maison aristocratique (133). Le grand Zamoïski même, qui refusa en républicain le titre de prince, voulut dans son âge avancé, obtenir le titre de comte, afin de se mesurer en duel avec Charles duc de Sudermanie prince, usurpateur de Suède. Ces titres illustraient certains ambitieux dans les pays étrangers, mais entachaient leur civisme dans leur propre et il y en avait très peu qui eussent osé en faire parade au sein de la république. Il eût été dangereux pour eux de contrarier la fraternité.

53. COÉQUATIONS DES CHARGES ET DES AUTORITÉS TERESTRES.

Les différences dans l'administration des provinces et des cantons, allaient se perdre dans la jouissance égale des prérogatives de l'ordre équestre et dans la suppression de toutes ces prestations qui n'étaient plus en usage ailleurs. C'est ainsi que du temps de Iagello les approvisionnements de l'avoine

était duc, et il ne pouvait pas prendre part aux élections des rois à cause de son titre; aussi c'est en vain qu'à la mort de Sigismond-Auguste, dans l'interrègne de 1572, l'inter-rex et primat l'archevêque de Gnezne déposa ses anciennes chartes qui lui accordaient *jus ducale*, en réclamant le droit de prendre le titre de prince; c'est en vain qu'il expliquait que le sénat est composé de princes, ayant dans son sein les ducs de Mazovie, de Prusse; que chaque sénateur devait être considéré comme prince, et lui le premier entre les princes, *primus et princeps*, primat et prince : on lui refusa positivement ce titre, incompatible avec l'égalité de l'ordre équestre.

[133] Principum [extraneorum] beneficio, comitum decus denno partum : dit Kromer dans sa descr. de la Pol.—Nous reviendrons sur ces titres ci-après, en observant la quatrième période.

que la Kuiavie et la Russie rouge importaient encore aux magasins des places fortes, furent abolis. De semblables charges eurent le même sort dans différents endroits. Lorsque en 1454 la Prusse revenait à la Pologne, de nombreux privilèges allaient concourir à la coéquation des droits. Une coéquation semblable fut effectuée dans les terres de Mazovie où l'on abrogea les exactions ducales, les taxes des noces *svacyrba*, *nuptiale*; en 1526, on amortit le droit ducal au terrain nouvellement défriché et cultivé, par lequel les ducs s'emparaient de *nadrostki*, de portions de terres défrichées qui outre passaient une certaine mesure; en 1538, la noblesse mazovienne, demanda que les impositions de sa province fussent remplacées par *poradlné*, impôt fixe de deux gros, généralement établi en Pologne: leur demande fut écoutée. Toute la Litvanie gagnait des avantages incalculables dans la coéquation, par l'abolition du féodalisme, qui, affaibli par la marche du temps, expira définitivement avec l'union de 1569. L'essentiel de la coéquation dans toute la république était l'organisation de la juridiction terrestre représentative, *ziemstvo*, et de celle des starostes *grod*; de toutes les fonctions terrestres dans les palatinats, terres et districts, dont la complication réglée jusqu'à l'uniformité, composait un ensemble harmonieux. Tout s'y croisait, sympathisait, formait un lien indissoluble, déterminé par les coutumes et les lois écrites, fonctionnait spontanément avec les forces locales du civisme, qui professait l'égalité et la fraternité.

54. LÉGISLATION LOCALE.

La coéquation de droit, devait définitivement s'effectuer par la législation générale qui se vit longtemps entravée par une confusion d'idées au sujet des réglements législatifs des cantons, de leurs relations avec la législation générale; par l'incertitude de l'organisation du corps législatif et des limites du pouvoir royal. Partout on s'assemblait très fréquemment et on discutait sur les affaires publiques. Les colloques judiciaires, ou les *viécé* des provinces et des palatinats, avaient leur tenue fixée. Maintes fois on se réunissait plus tumultueusement, ou dans des assemblées extraordinaires de la pro-

vince, ou formant de *conventus* d'une affluence plus nombreuse, où l'on prononçait sur les impositions, sur les lois et les coutumes qui pouvaient convenir à la province et à la république; souvent, sans la coroboration de semblables réunions, les décrets de la diète générale n'avaient pas de valeur. Dans toutes les terres et districts, on tenait des diétines, pour les élections terrestres, pour les discussions. On s'assemblait en confédération pour faire opposition, pour assurer la tranquillité ou la sécurité locale, pour la conservation des libertés locales, pour se donner un appui mutuel en cas que l'intérêt commun de la province ou de l'état demandât une résistance active. La grande Pologne, donnait un élan particulier à ce mouvement civique, qui souvent plaçait cette province dans un état de révolte, qui semblait embrouiller au comble le revirement des affaires, et, exerçant l'expérience de la nation sur tous les points, finissait par éclairer les contestations, rapprocher les esprits et les ramener à des mesures utiles pour l'organisation générale. Bien qu'on répétât le nom de statut de Vislica, qu'on se le rappelât, comme s'il n'existait pas; on rédigeait dans les assemblées générales et particulières les décisions de circonstance et éphémères, on se relatait aux coutumes où le manque de statut obligeait à le faire, telles sont les décisions de Piotrkov, de Lènczica en 1418, 1419; de Krakov en 1420, de Varta en 1423, et d'autres lieux décrétés du temps de Iagello, telles aussi celles du règne de Kazimir le Iagellonide arrêtées à Piotrkov, Opoki, Nieszava, Korczin, Novemiasto, Kolo, Opatoviec (en 1447, 1451, 1454, 1456, 1458, 1475); tels enfin les privilèges tant de fois répétés jusqu'à 1488, ceux accordés en général à tout le pays, et ceux des provinces en particuliers. Le statut de Vislica était ignoré à cette époque d'agitation, à tel point, que du temps de Kazimir Iagellonide les hommes d'état les plus distingués comme Ostrorog, ne savaient pas dire ce qu'il contenait (134).

55. PROGRÈS DE L'ORGANISATION ET DE L'AUTORITÉ DE LA DIÈTE GÉNÉRALE.

En réfléchissant sur tant d'élèments agissant séparément,

[134] J'ai cité quelques exemples de cette ignorance dans mon ana-

sur tant d'efforts, remuant presque indépendamment les uns des autres, on se demande, qu'elle force alimentait l'indissolubilité de l'état, quelle autre avait pu cimenter et consolider la république sans commotion? A mon avis la seule fraternité, profondément enracinée dans le sentiment national, dirigée par l'esprit civique remédiait toujours à tous les inconvéniens, dans son activité infatigable elle a vu organiser définitivement la représentation nationale, En 1404, une diète extraordinaire devait prononcer sur l'imposition beaucoup plus élevée que dans d'autres circonstances: Pour en venir là avec plus de succès, on tint avant la diète générale des assemblées *conventus* particulières (135) où on se concerta, ceux qui devaient aller décréter un impôt étaient élus et autorisés par les commettants de leurs provinces. Par cette mesure pour lors, extraordinaire, l'impôt décrété, n'éprouva aucune contradiction, et rapporta plus qu'il ne fallait. Cet exemple, imité quelquefois par-ci et par-là, n'était guère observé au point de régler les assemblées générales qui se tinrent dans les années suivantes et qu'on appelait, convention générale, ou convocation générale, parlement général, diète, *seim* (136). La guerre de Prusse (1454-1466) prodigieusement fertile en toute sorte d'évènements, l'était aussi pour la législation. L'ordre équestre, de différentes provinces, appelé au ban, se trouvait continuellement rapproché, et dans les moments de repos d'armes, il formait des assemblées, des conventions improvisées, où il révisait sans cesse ses privilèges, sa législation, il discutait et décrétait des réglements de circonstance, qui s'entrechoquaient et n'y établissaient rien de

lyse critique du statut de Vislica, aux chapitres ou §§ 61, 62, 63.

[135] Conventus particulares, ante dietam generalem *(Dlug.)*.

[136] Generale parlamentum, convocatio generalis, conventus generalis, dieta; comitia generalia en 1543. — A 1453, conventio generalis in Piotvkov, novem diebus duravit omni multitudine, cum jam singula precia quadruplo ascenderent, graves sumptus tolerante [Dlug. XIII, p. 116]. Comme l'idée dirigeait la masse, elle assistait assiduement à toutes les réunions politiques; aussi je répète qu'on peut dire, dans la langue d'aujourd'hui, que des meetings nobiliaires surveillaient toujours les assemblées législatives, administratives, judiciaires.

solide. Par une si fréquente expérience, il remarqua que sa législation, si elle avait de la force, serait plus efficace pour les libertés, que tous les privilèges et leurs confirmations; il éprouva que pour donner de la force à la législation, les décisions partielles et de circonstance, seraient toujours insuffisantes, qu'il fallait décréter les lois dans des assemblées générales de la république et leur donner une certaine forme et prescrire le mode convenable. Or, après la guerre de Prusse, lorsque les représentants se réunirent et qu'on leur proposa un impôt, ils se refusèrent à le décréter, disant qu'ils n'étaient pas autorisés. Par conséqnent, à la diète suivante en 1460, force a été d'avoir cette autorisation; les représentants sous le nom de nonces terrestres, *posel*, *posel ziemski*, élus plus particulièment, arrivèrent donc à former une chambre particulière. A partir de cette époque les diètes et les diétines reçurent une forme plus régulière et mieux déterminée. Les nonces élus par les diétines qui précédaient nécessairement la diète, arrivant à la diète, devaient exhiber leur lauda ou l'autorisation de leurs commettants. Lorsque la législation fut définitivement fixée, entre 1491 et 1506 où les statuts réunis dans un communé, dans un code, furent promulgués par l'impression : alors une loi dont nous allons tantôt faire connaître l'origine, prescrivit, que rien ne devait être décidé sans le commun consentement des nonces terrestres.

56. LES ROIS NE S'OPPOSENT PAS AU PROGRÈS.

Il est important d'observer, que l'organisation de la république, marchait sans résistance de la part des souverains, qui semblaient plutôt diriger le grand œuvre, que montrer quelque intérêt particulier pour eux mêmes ou pour leurs successeurs présomptifs, qui ne pouvaient pas leur être indifférents, étant leurs enfants ou leurs plus proches parents, d'après le choix longtemps suivi en Pologne. Ils étaient les vrais modérateurs de l'esprit civique qui développait graduellement son système, qui gagnait d'abord ses droits et son pouvoir par des privilèges. Les premiers privilèges donnés par Louis en 1355, 1374, et par Iagello en 1386, 1388, 1422,

1430, n'étaient point de la nature de quelque grâce ou liberté accordée par la bonté d'un souverain absolu; ils étaient plutôt une sorte de concession mutuelle, une espèce de convention qui allait déterminer les droits des citoyens et l'obligation du roi pour qu'on eût à les observer à l'avenir. Iagello, éprouva que toute résistance serait inutile (*). Son fils Vladislav en 1438, confirma les droits. Les contrariétés excitées sous le règne de Kazimir le Iagellonide, ne prenaient point origine dans la malveillance du roi, mais plutôt dans les tracasseries fomentées par l'aristocratie litvanienne. L'ouverture de la guerre de Prusse, dévoila une facilité extrême de Kazimir pour les privilèges et les concessions. Cependant la première année de cette guerre 1454 fut une année très orageuse dans la législation polonaise. On rédigeait des privilèges on décrétait des statuts dans les diètes très confusément. De cette confusion, surgit une autre marche pour le progrès. Désormais, la législation nationale seule règle les droits, et peut se passer des privilèges. Kazimir pouvait acoorder et répéter quelques privilèges particuliers aux prussiens en 1454, aux russiens en 1456, aux krakoviens en 1456, aux litvaniens en 1457, à la grande Pologne en 1484 et 1488, qui rapprochaient ou éclaircissaient la coéquation à l'avantage de l'ordre équestre: mais les diètes seules se saisissaient de la tâche législative sans retour. Leur organisation arrivait à sa maturité, contraire aux privilèges, et leur pouvoir faisait des progrès, lorsque l'alarme que le projet de Buonacorsi répandit parmi la noblesse, mit fin à l'incertitude qui pouvait encore naître relativement à l'autorité législative (137). En 1493 on reproduisit et on sanctionna les statuts défi-

[*] *Voyez* la note 36 de l'histoire du premier vol., p. 92, 93.

[137] Plusieurs écrivains modernes, fâchés contre le pouvoir démocratique, que la noblesse s'arrogea, accusent les rois Jean Albert et Alexandre d'indolence, et Buonacorsi de lâcheté, lui qui osait projeter, mais se montrait pusillanime pour l'exécution de ses plans; ils pensent qu'un peu d'énergie et de violence aurait arrêté la prépondérance de la noblesse, et que l'autorité l'aurait soumise. S'il leur convient d'élever cette hypothèse, je pense qu'ils se trompent, il n'y avait plus de force qui put résister à la vigueur de l'ordre équestre; ceux qui auraient voulu tenter quelques démarches avantureuses, auraient expié par des suites fu-

gurés de Nieszava (de l'an 1454), où l'on retrouva, dans une des copies nombreuses, et on admit dans le corps de la législation un article, qui dit, qu'aucune nouvelle constitution ne sera décrétée, ni le ban annoncé. sans la convention commune, convoquée dans chaque terre particulière (138). Cette disposition exige des assemblées particulières dans chaque province, mais bientôt en 1505 ; le roi Alexandre à Radom, dit plus explicitement, que rien ne devait être décidé par le souverain, sans le commun concours du sénat et des nonces terrestres (139). L'esprit civique n'était plus contrarié, ni

nestes leur insolence, et la royauté aurait été abolie. Lesprojets de Buonacovsi n'étaient qu'un charlatanisme qui mit à découvert la puissance de la noblesse.

[138] Pollicemur quod nullas constitutiones faciemus, neque terrigenis ad bellum moveri mandabimus, absque conventione communi in singulis terris instituenda. — Cet article ne se trouve pas dans la copie de 1458, ni dans les éditions de 1491; or, on a cru qu'il était de l'invention postérieure des législateurs de 1493 et de 1496, ou mêmede la législation de 1505 et de l'artifice du chancelier Laski qui publia ce statut en 1506. Mais si l'on réfléchit qu'en 1496 et 15 5 il convenait mieux d'avoir une diète générale que des conventus particulares; que cette sorte de conventions provinciales était encore très ordinaire vers 1454; qu'alors la guerre de Prusse fesait appel au ban plus important qu'à une autre époque; qu'au milieu du tumulte de la guerre, lorsqu'on détruisait le privilège de Czerkvic on allait décréter les lois à Opoczno, et que sans délai on les répétait à Nieszava; qu'il y a entre les articles nombreux de cette législation précipitée et hâtée, bien des différences dans les différentes copies connues aujourd'hui : il faut convenir que cet article fut inséré dans les statuts effectivement à Nieszava ou Opoczno, et qu'il se trouvait dans une copie bien ancienne qui fut reproduite en 1496 et 1505. Au reste, cet article n'aurait été d'aucune utilité pour le législateur de 1496 et 1503, qui irrité décrétait une loi plus importante touchant la puissance de la diète générale, qui agissait ouvertement de bonne foi, avec vigueur, et n'avait pas besoin de subterfuges.

(139) Quoniam jura communia et constitutiones publicæ non unum sed communem populum afficiunt, itaque in hac Radomensi conventione, cum universis regni nostri prælatis, consiliariis, baronibus et nuntiis terrarum, æquum et rationabile censuimus, ac etiam statuimus, ut deinceps futuris temporibus perpetuis, nihil novi constitui debeat

incommodé, que par les prétentions de l'aristocratie, et les deux Sigismonds faisaient sur tous les points des concessions pour écarter les empêchements à la coéquation et à l'organisation plus régulière de la république; ils se dépouillaient de l'autorité suzeraine en Litvanie, de tous les avantages que leur dynastie pouvait y avoir, de leur droit d'hérédité et rien ne les décidait à ces actes que leur conviction, qui marchait d'accord avec l'esprit civique. Je dis que la seule conviction faisait marcher d'accord les rois avec l'esprit civique, car l'instruction qu'ils recevaient dès leur jeunesse dans le cercle des citoyens, rendait leur sentiment conforme aux vœux de la nation. Encore faut-il observer que l'esprit civique en transformant tous les emplois, en fonctions et dignités nationales et représentatives, inspira d'une manière remarquable les dispositions des chanceliers, qui, dans leur position éminente, pouvaient entraver ou favoriser son progrès. Dans la longue suite de ces hauts fonctionnaires, aucun n'a encouru le reproche de l'entraver. Leur autorité grandissait avec le pouvoir du civisme, dont ils devenaient les premiers gardiens; et la contenance ferme de ces respectables dignitaires, sauva la royauté des Iagellons des fautes qu'elle eût pu commettre; et dirigeant leur conscience, rassura l'harmonie inaltérable.

57. LA COÈQUATION FAIT DISPARAITRE LA DIVERSITÉ DES LOIS.

La réunion des statuts qui devaient à l'avenir obliger également toutes les parties de la république, et la publication qui en fut faite en 1506, dans un seul volume imprimé, achevait la coéquation de droit, sans établir l'uniformité qui aurait blessé les indépendances locales. Chaque province se réserva ses coutumes, ses exceptions qui ne devaient cependant déroger ni à la législation générale, ni à l'organisation générale de la justice et aux réglements de l'administration. Les exemplaires du volume imprimé, avaient à leur fin plusieurs

per nos, et successores nostros, sine communi consiliariorum et nunnitiorum terrestrium consensu, gravamenque reipublicæ et damnum atque incommodum cujuslibet privatum, ad innovationemque juris communis et publicæ libertatis (Laski, fol. 115, vol. leg. I, p. 299; Bandtke jus Polon., p. 339).

pages blanches, afin que chaque terre pût y insérer ses articles particuliers. La grande Pologne avec la Kuiavie, observaient leurs habitudes ; le palatinat de Krakovie mit par écrit ses exceptions, ses *consuetudines* et les fit connaître ; le palatinat de Sandomir suivait ses propres coutumes. La Russie rouge et plusieurs terres, se distinguaient par les leurs. La Mazovie comme duché particulier, séparée plus longtemps de la législation générale, rédigea d'abord et imprima en 1536 et 1541, son code, mais lorsqu'en 1576 elle adhéra aux statuts de la couronne, et au système de la coéquation, elle fit de nombreux extraits de ses propres statuts, qui devaient particulièrement l'obliger, sous le nom d'*excerpta*. A l'époque de l'union de la Litvanie avec la couronne, en 1569, la Litvanie, conserva en entier son second statut et le rédigea en 1588 pour la troisième fois pour elle seule, se servant des statuts de la couronne comme d'une loi secondaire et maintes fois dans la législation ultérieure de la république, elle se prescrivit des clauses spéciales. Les provinces russiennes incorporées à la même époque en 1569, à la petite Pologne, obligées désormais à suivre les décrets de la législation de la république sans réserve, conservèrent cependant le statut litvanien de la seconde rédaction. La Prusse, en se réunissant avec la Pologne, se vit toutefois isolée avec sa loi allemande suivie également par les bourgeois et par la noblesse. Le prétexte de la coéquation et le principe fâcheux de la distinction de l'ordre civique, du reste des habitans décida plus tard la noblesse prussienne à se donner en 1598 un code particulier, comme *variantes*, ou *correcture prussienne*, plus conforme à la législation de la couronne. Il y avait çà et là des districts qui observaient des règles particulières. C'étaient des variétés territoriales, locales, auxquelles il faut ajouter quelques autres diversités qui distinguaient différentes classes d'habitans. Les meûniers, les garde-abeilles avaient leurs statuts particuliers. Le clergé se distinguait par ses prérogatives et ses règles canoniques. Les juifs jouissaient de leurs immunités et leur juridiction particulière. Les arméniens observaient leur propre législation. Enfin les villes conservaient leurs lois étrangères et étaient presque exemptes de la loi terrestre. Sans compter les habitants de ces dernières, tous

les autres ainsi que tous les cantons, se rapportaient au même point, aux statuts de la couronne. Cette multitude de lois, bien qu'elle fût subordonnée à certains réglements, présentait une machine infiniment compliquée; offrait un accord que l'habitude et une longue expérience avait établi, mais en même temps faisait surgir mille inconvéniens d'autant plus bizarres, que le statut de vislica et le *communé* de 1506, servant de base, furent reconnus insuffisants et défectueux.

Mais tel était dans ces siècles l'amour des franchises individuelles et locales, que le principe de la république qui se formait sur une immense échelle, savait observer et diriger toutes ces incohérences, les ranger en ordre, adoucir leur défaut d'harmonie, sans écarter les conséquences que le pays devait nécessairement subir tôt ou tard.

58. LA LITVANIE POSSÈDE UN CORPS DE LOIS QUI MANQUE A LA POLOGNE.

La législation qui toléra tant de variétés fixa suffisamment, en 1491 et 1506, le droit des personnes. Dans sa marche ultérieure, elle s'occupa des biens et multiplia des statuts importants sous ce rapport, ne pouvant jamais parvenir à composer un code systématique. La Litvanie, plus heureuse, en avait un, parce que l'aristocratie compacte y avait son intérêt, et que le pouvoir du grand-duc pouvait imposer des règles plus arbitrairement. Le statut de Sigismond-le-vieux, promulgué en 1529 et 1530 (*), demanda une révision et une autre rédaction sous Sigismond-Auguste, en 1564 et 1566, parce que le progrès de la coéquation du grand duché avec la couronne approchait de sa fin. Sigismond-Auguste déclare que les Litvaniens ne sont pas ses hommes-liges, que cette soumission personnelle à un suzerain est absurde et contre nature, dégradante et infâme pour un citoyen libre; que lui, il n'est plus héritier foncier de la Litvanie, ni lui, ni sa famille, ni ses cousins, ni personne; il renonça à tous les droits qu'il consi-

(*) Ce statut rédigé dans l'idiome russien, traduit en Polonais et en latin, parut pour la première fois en ces trois langues par le soin de Titus Dzialynski en 1841, à Posen; zbior praw litewskich, in-4.°.

dérait comme incompatibles avec le bonheur de l'état, et sa renonciation fut une affaire aussi importante que celle qui établit en Litvanie, à la façon de la Pologne, une justice et une administration représentatives, et les nonces terrestres pour les diètes. Le grand duché était plus susceptible d'obtenir une uniformité plus systématique, parce qu'il allait subir une métamorphose, qui créait un édifice tout nouveau, plus commode aux citoyens et à tous les habitants. Dans la Pologne, tout était achevé, il ne fallait que coordonner le vieux bâtiment, où les habitants craignaient d'être dérangés par l'embarras de la reconstruction. On dit que les intrigues de quelques aristocrates réussirent à renverser, en 1532 et 1534, la rédaction de Taszicki ; cependant il est bien d'observer que ce beau travail offrait des lacunes, ne sachant trancher beaucoup d'incertitudes, sapait la législation sur plusieurs points, et ne réparait ces brèches par aucune proposition, présentait un ouvrage insuffisant. Le code de Mathias Slivnicki, plus régulier, plus achevé, avait pour but d'aplanir la différence étrangère qui stigmatisait la loi municipale. Et comment eût-il pu obtenir l'assentiment à une époque où l'on avait tant d'attachement et de prévention pour ses habitudes ? A son projet se montrèrent indifférents et contraires tout de même, et la noblesse et les bourgeois, ces derniers ne voulant pas se séparer de leur loi allemande (**). Quant aux ouvrages de Jacques Prziluski, publiés en 1548 et 1551, il est avéré qu'ils manquaient leur but. Au reste, si ceux qui demandaient une refonte de la législation dans un seul code, ne purent réussir et n'ont pas eu d'écho chez les législateurs, c'est que l'esprit de toutes les localités s'y opposa. Une compilation privée et médiocre de Jean Herburt, de 1565 et 1570, satisfit le mieux le barreau et tout le monde.

57. PUISSANCE DE LA DIÈTE, PARTICIPATION DU ROI A LA LÉGISLATION.

En effet, les statuts de la couronne, bien que suffisants pour diriger l'état social et politique, ne disaient pas tout ce qu'on

(**) Le statut de Taszicki fut publié en 1532; celui de Slivnicki resta en manuscrit.

voudrait trouver pour comprendre la composition de la république ; très-souvent il faut se référer aux évènements et aux suites qui résultaient du mouvement de la nation pour en tirer les conséquences relatives à l'organisation. C'est par ce moyen qu'on voit la force et la puissance de la diète. Ses délibérations, ses votes et ses décisions dépendaient beaucoup du bon plaisir des nonces. On décidait en donnant le consentement, tantôt par acclamation, *zgoda*, tantôt par le silence sans élever d'objection. Le murmure, le cri de mécontentement, repoussaient le projet. Dans les moments orageux, sous Sigismond-le-vieux, il y eut, en 1539, un exemple d'une tumultueuse rupture de la diète, mais on n'a aucun exemple que le souverain, comme chef de l'état, ait osé rompre ou dissoudre l'assemblée. Tout y semble cependant partir du trône; le chef de l'etat semble proposer, opérer, décider et promulguer les lois. C'est aux prières, à la demande du conseil et des nonces, qu'il répond, qu'il décide; c'est en les consultant qu'il statue; ayant leur consentement, il décrète ; rarement lui-même adhère à la volonté de l'assemblée ; lui seul il parle en souverain et en législateur ; toutes les formes sont pour lui, mais ce ne sont que les formes. S'il voulait réussir dans quelques vues qui trouvaient de l'opposition, c'est par la persuasion, par des moyens captieux, par l'intimidation de quelques intéressés, qu'il arrivait quelquefois à son but. Au reste, la ferme volonté de l'assemblée était irrécusable. On ne voit pas que le chef de l'état ait pu rejeter une décision de la diète, ni empêcher par un veto décisif la discussion une fois entamée, ou retirer, ou proroger un projet une fois saisi. S'il n'adhérait pas à quelque demande, c'est que la demande, la motion, était contraire à la loi, au droit, ne trouvait pas de consentement de la part de ceux qui devaient l'accepter; c'est par ces motifs qu'elle tombait d'elle-même (***). Depuis la diète de 1521, il était obligé d'indiquer, dans les universaux de convocation les objets qu'il devait proposer à la diète. Depuis 1529, les nonces arrivaient munis d'instructions, et il ne manqua pas d'exemples qu'après la diète, ils rendissent compte aux commettants de leur mission législative. Depuis 1573, cette tâche devint obligatoire,

(***) Voyez la note 137.

et les diétines de relation sont tenues à cet effet après la diète, *post comitiales*. Les trois ordres, disait-on, décidaient dans la diète, l'ordre équestre, le sénat et le roi ; mais toute la force résidait dans l'ordre équestre, dans la chambre des nonces. L'union de Lublin, en 1569, en achevant la coéquation, ne fit qu'agrandir le corps législatif. Le nombre des représentants et la préséance de deux nations, tant dans le sénat que dans la chambre des nonces, y furent déterminés.

60. COHÉSION CENTRALISÉE DANS LA DIÈTE.

A la mort de Sigismond-Auguste, la république se trouva sans chef, dans son plein pouvoir également sur tous les points de son immense étendue. Elle y éprouva son omnipotence, en décrétant les lois fondamentales que le roi élu devait jurer d'observer; s'il manquait à son serment, il rompait les pactes qu'il contractait avec la nation. En même temps, la réorganisation laborieuse de la république, qui occupa d'une manière brillante le règne de Sigismond-Auguste ; l'établissement de la justice indépendante sous Etienne Batori et quelques réglements législatifs achevèrent l'organisation de la démocratie nobiliaire et de la république qui, après une marche progressive de deux siècles, se vit arrivée sans commotion ou perturbation dangereuse à sa perfection. Composée de deux nations, se disant deux états, et de nombreuses petites parties et variétés, elle était une seule république et bien consolidée. Ce n'était point une fédération, ni plusieurs états sous la domination d'un souverain, ou soumis à une capitale ou à une province quelconque, mais c'était une cohésion civique et fraternelle de différents pays et provinces en une république, à laquelle la Prusse ducale de Konigsberg et la Kurlande étaient attachées dans l'expectative d'une réunion prochaine. La Livonie, liée plus étroitement par des conventions particulières, mais séparée par sa position, ses titres, son administration, ses règlements; La Varmie et le petit duché de Sievierz indépendants et réunis au grand corps par la présence de deux évêques souverains dans le sénat. La Litvanie et la Pologne, unies par un acte solennel, ayant leurs gouvernements totalement séparés, mais assez uniformes. La Prusse royale ou dantzikoise,

régie tout-à-fait indépendamment et par d'autres formes, possédait sa législation, réunie à celle de la Pologne, sans qu'un acte quelconque ait été dressé; c'était sa bonne volonté d'envoyer autant de nonces à la diète de la république qu'il lui semblait convenable, ce nombre n'étant pas déterminé. C'était un pays presque indépendant, où le noble polonais ne jouissait pas des droits de son ordre, s'il n'obtenait un indigénat de la province; cependant elle faisait partie intégrante de la grande Pologne et de la république, chaque noble de Prusse étant noble dans la république entière, et pouvant y obtenir toutes les charges et dignités. Je ne rappellerai plus d'autres variétés qui paraissaient disloquer l'unité de l'état; mais je ferai remarquer le fait notoire que toutes ces parties cohérentes formaient un corps compact, une unité parfaite qui avait un point de ralliement dans la diète toute puissante. Point de capitale ou de résidence gouvernementale. Chaque province avait sa résidence particulière. (La Prusse, aucune). Krakovie, grande par ses souvenirs, par ses dépôts, par le château royal. voyait souvent arriver la cour pour régler les affaires générales de la république, ou se reposer un peu des fatigues des voyages, des expéditions ou de la chasse. Mais il fallait chercher : Iagellon avec ses chanceliers et son conseil en Prusse ou dans quelque pays russien; Vladislav, son fils, en Hongrie ou en Bulgarie; Kazimir, dans les forêts de la Litvanie; ses enfants couraient ces vastes domaines. Kniszin servait de résidence à Sigismond-Auguste, et lorsque la diète allait se réunir à Piotrkov, c'était là le centre vital de la république. C'était la centralisation de toutes ses parties, de tous ses éléments, le pivot de la démocratie nobiliaire, au sein de laquelle la fraternité et la nationalité étaient les liens et le nœud indissoluble de l'état.

61, GRANDEUR NATIONALE SANS CONQUÊTES.

Ce ne sont pas les conquêtes, ni la guerre, ni la force brutale, ni quelques commotions violentes, qui ont élevé ou consolidé la grandeur de la république. La sécurité dans l'intérieur, la paix à l'extérieur, caractérisent singulièrement les deux siècles du progrès. Si l'on excepte quelques excursions

des Tatars plus ou moins dévastatrices, comme sont les invasions des sauterelles; quelques expéditions pour mettre en ordre les voïévodes de la Moldavie; enfin, plusieurs commotions de la Litvanie, excitées par les frères et les cousins-germains de Iagello, que les Polonais tâchaient d'apaiser, et les expéditions de Vitovd au-delà du Dnieper, étrangères à la Pologne; la Pologne, elle-même, n'avait d'autre guerre que celle contre les chevaliers teutoniques, et l'autre contre les Moskovites. Si l'on observe les relations qui existaient entre la Litvanie turbulente et la bruyante Pologne, on voit que Iagello soumit la première à l'autorité de l'autre; cependant celle-ci ne voulait guère de sujétion, elle prêchait l'abolition du féodalisme, l'émancipation civique, la réunion fraternelle; aux violences et aux aggressions des Litvaniens, les Polonais opposaient des paroles de vive réprobation, n'allaient point jusqu'aux voies de fait, mais tâchaient d'inspirer aux Litvaniens un meilleur sentiment. Quant aux autres guerres, cinq ou six ans entre 1410 et 1422, sous Iagello, contre les pervers chevaliers, ne purent délivrer le pays de ce fléau : il fallut les combattre quatorze ans de suite sous Kazimir Iagellonide, depuis 1454 jusqu'en 1466, pour délivrer la moitié de la Prusse, qui voulait absolument sa réunion avec la Pologne; enfin, en 1519 et 1520, sous Sigismond, ces deux années suffirent pour désarmer à jamais l'orgueil des moines. De l'autre côté, les ducs de Moskou, par des agressions réitérées en 1460, 1479, 1490, 1494, enlevèrent à la Litvanie plusieurs provinces russiennes trop éloignées, et déterminèrent la Pologne à faire face et à les repousser, lorsqu'elles se renouvelèrent en 1507, 1508, 1512, 1563 et 1564. Toutes ces guerres n'étaient point de nature à étendre les frontières; elles étaient inévitables pour la défense seule. La république témoignait toujours son penchant pour la paix et une répugnance manifeste pour les conquêtes. Pas un pouce de terre conquise ne l'agrandit; elle avait des terres perdues à regagner, et elle fut accusée d'avoir négligé leur recouvrement. L'histoire de la Pologne de cette période ne consiste guère dans la narration des exploits militaires ou de quelques aventures ou anecdotes, ou de grandes opérations de personnes particulières, mais elle se renferme dans la description du progrès de l'état social, de la croissance

et de l'organisation de la république, du progrès, décidé par l'action d'une diète, d'une province, d'une portion du peuple.

62. INSOUCIANCE POUR LE RECOUVREMENT.

Cinq fois, en 1400, 1420, 1438, 1467, 1471, les Bohêmes vinrent offrir leur couronne à la famille de Iagello, avant qu'un fils de Kazimir ait été destiné à l'accepter (140). La couronne de Hongrie pour les Iagellons était plus agréable. Ils s'empressèrent quatre fois, en 1440, 1472, et deux fois, en 1490, de l'accepter; deux fois ils l'occupèrent au gré de la nation magyare. Ces évènements extérieurs n'étaient qu'un hommage à l'illustration et à la gloire que la république donna à la maison des Iagellons. La grandeur de la Pologne fut accomplie par la nationalité qui, dans l'espace de deux siècles, s'accrut prodigieusement. La Pologne qui, à la mort de Lokétek, avait à peine 6,000 lieues carrées au moment de l'union de Lublin en 1569, s'était augmentée dix fois autant. Si l'on observe l'énorme extension de la Litvanie, lorsqu'elle entra sous l'influence de la Pologne, on voit que la nationalité de cette dernière n'a pas pénétré jusqu'à Novogrod-la-grande ni à Pskov ni dans le duché de Tver qui étaient de bonne heure perdus, sans que la république ait fixé ses vues sur ces pays ; on voit que sa nationalité cherche ses frontières au-delà du Dnieper,

(140) Dans une de ces occasions, en 1439, la maison d'Autriche proposa de finir les différents à l'amiable, le congrès se réunit à cet effet à Breslav, où les plénipotentiaires polonais dirent : « Kazimir, élu roi de Bohême, n'ambitionna point de posséder cette couronne, ce n'est que par compassion pour les calamités des Bohêmes, dont l'idiôme est le même que le polonais, qu'il accepta l'offre. Il propose, pour le bien de la chrétienneté, de se désister du droit acquis, à condition que le roi des Romains et de Hongrie, Albert, se désistât du sien, et se résignât au choix libre des barons et des nobles de la Bohême, afin que leurs suffrages pussent prononcer pour l'un des deux, ou choisir quelqu'autre prince qu'il leur plairait, car un roi élu en bonne intelligence, leur convient le mieux, » Cette proposition qui plut aux Bohêmes, n'était pas du goût d'Albert, qui sut éluder et tromper, dans ce congrès, la bonne fois des plénipotentiaires polonais (Voyez Dlugos., XII, p. 712).

et s'y arrête incertaine dans les vastes plaines de Sievier, se heurtant contre un adversaire terrible par principe. D'un autre côté, insoucieuse de son intérêt, elle recule devant la nationalité allemande. C'est en vain que maintes fois les Silésiens furent prêts à revenir à leur ancienne patrie, que la Bohême se résolut à céder cette acquisition et que la proposition de la cession fut, en 1404, sur le tapis ; les Polonais se montrèrent indifférents aux avantages qu'ils pouvaient en tirer pour leur république. Le cœur fraternel était glacé pour une portion de la nation qui désavoua, il y a 90 ans, sa fraternité. L'insouciance des fiers républicains était plus impardonnable lorsqu'il s'agissait de la Prusse ducale. On traita facétieusement les propositions de la noblesse prussienne qui voulait se réunir avec la république, et on plaisanta sur les prétentions des sujets d'un duc élevé à la dignité de sénateur. C'était en vain que la noblesse prussienne sollicitait l'émancipation de son assujettissement à la maison de Brandebourg ; on était sourd et insensible à toutes les réclamations ; on était aveugle sur les conséquences, et on livra les Prussiens à une autre branche brandebourgeoise, qui allait séparer à jamais une portion aussi importante à l'état.

68. NATIONALISATION ET COLONISATION DU PEUPLE NOBILIAIRE.

Malgré les fautes et les négligences, le petit royaume de Lokétek se vit bientôt décuplé et se changeant en république il sut consolider son existence. Il engloba dans son corps des peuples de différents idiômes, des états de différentes constitutions, et ces peuples se rattachaient de leur propre mouvement, et se pliaient volontiers sous les institutions républicaines. Russiens de la Russie blanche et rouge, samogitiens, prussiens germanisants, litvaniens, populations de la race allemande, tatars établis au centre de l'état, tous, sympathisaient avec les polonais et les mazoviens ; tous s'identifiaient à leurs idées, à leur sentiment ; tous suivaient leurs mœurs, leurs coutumes, leurs habitudes ; tous, adhérant à leur loi, apprirent leur langue, s'incorporèrent dans leur nationalité. Le petit corps vigoureux de la Pologne, propa-

geant ses maximes qui avaient tant d'appas pour les classes des citoyens, agissait sur tous les points intellectuellement, et par sa prospérité, sa population croissante et ses relations commerciales, agissait matériellement. Les villes russiennes jusqu'au delà du Dnieper se peuplaient de la population polonaise, elles se remplissaient d'hommes de métier arrivés de la Pologne d'origine allemande ou polonaise; ceux-ci s'y établissaient avec leur loi teutonique de Magdeburg. Une masse énorme de juifs polonisés inondait ces villes et toutes les provinces. Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de kmetons et d'autres paysans n'y allât aussi chercher fortune. Mais ce nombre ne pouvait être que modique comparativement au nombre des autres classes d'habitants. La condition du peuple laborieux de la spacieuse Litvanie, n'avait aucun attrait pour les kmetons de Pologne qui jouissaient encore de leurs anciens droits. Ceux là seulement d'entre eux pouvaient hasarder de s'y rendre qui savaient se faire bourgeois, ou entrer dans la classe nobiliaire. Mais les vastes régions litvano-russiennes offraient de nombreux avantages au peuple polonais et surtout à sa noblesse; le commerce du blé et du bétail y attirait les spéculateurs; les marchands de cochons, de chevaux, de bœufs, allaient s'y établir; comme les garde-abeilles, les intendants des fermes, les cultivateurs, les domestiques et courtisans qui s'attachaient aux grands seigneurs dont le grand duché comptait un nombre très considérable. Après les ravages des mongoux et des croisés, qui foulèrent sous leurs pieds de fer, l'humanité payenne; il y avait beaucoup de cantons dépeuplés. Ce n'était pas la Pologne qui avait besoin d'être à cette époque repeuplée par des bourgeois de la race allemande, comme on le croit ordinairement, mais la Podolie, l'Ukraïne, la Poldasie alors désertes, et la Litvanie infiniment boisée. C'est dans ces pays que la noblesse polonaise allait se domicilier. La petite Pologne peupla particulièrement la Podolie. Mais la grande et petite Pologne auraient peut être échoué dans l'immense opération qui dénationalisa tant de pays sans le concours des Mazoviens. Les deux Pologues ne manquaient pas de cette petite noblesse très remuante, connue dans les évènements de ce temps, mais rien ne peut être mis en comparaison, avec la multitude de la petite no-

blesse de Mazovie. Il est probable que le tiers de la population de cette province ; avant la réunion à la couronne, était composé de petite noblesse ; et lorsque celle des deux Pologues, travaillait à organiser une république, à établir une démocratie nobiliaire ; celle de Mazovie peuplait les cantons qui devaient se transformer en provinces de la république.

64, LA PART QUE LA MAZOVIE PREND A LA COLONISATION.

Déjà au XIVe siècle la prise de possession du duché de Halicz par le duc de Mazovie avait attiré les mazoviens vers les sources du Bug dans la Russie rouge, où ils se mêlèrent avec les russiens et les lechs, venant de la petite Pologne. En même temps, la parenté et les relations entre les ducs de Mazovie et de Litvanie facilitaient aux mazoviens leur établissement dans les pays traversés par le Niemen et la Vilia. Des essaims de noblesse et de kmetons, sortant de leurs sables arides, allaient cultiver le haut pays de Narev et de Bug, où ils rencontraient les russiens venant aussi de l'autre côté repeupler ces cantons des Iadzvingues exterminés, qui portaient le nom de Podlasie. Cette province refleurit par le concours des deux peuples, qui fraternisaient, mais qu'on distingua cependant bien longtemps par leurs mœurs et leur idiome. Au milieu de XVe siècle ses terres demandaient des privilèges et des réglements particuliers, qui prouvent la prépondérance décisive des mazoviens(*). C'est encore de cette province, que la petite noblesse mazovienne ayant prit une nouvelle croissance ne cessa de se répandre à toute époque

(*) Tempore Withowdi, felicis memoriæ, dum ad possessionem seu locationem kmethones vocabantur (in Podlachia) (privileg terræ Bielsc. de a. 1501, § 136, in Dzialyn. Zbior praw litew, p. 89).—Ut omnes officiales, nobiles et terrigenas, ad cujuscumque instantiam; videlicet tam nobiles quam ignobiles : Rutheni, Judæi, Armeni, christiani et pagani, citatos, non nisi juxta consuetudinem juris terrestris polonici, judicarent (jus polon. terræ Drohic. adscribitur a. 1516, in Dzial. Zbior praw litew., p. 119). —Quando aliquis terrigena (Polonus, Mazovita), per Ruthenum inculpatus erit. Si etiam aliquis Ruthenus, Polonum citarent (privileg. Bielsc. 1501, § 6, 11, in Dzialyn. Zbior prawlitew., p. 85, 87).

avec celle de Mazovie, dans toutes les possessions de la république. La Litvanie se distinguait aussi par le grand nombre de la petite noblesse, dans la masse de laquelle les nouveaux colons s'immergeaient sans jouir de prérogatives encore inadmissibles suivant le statut de l'époque. Mais c'était le pays entre la Vistule et les sources du Narev qui alimentait le peuple noble par excellence : peuple mazovien. On y voyait toujours le sol rayonnant de sillons prolongés et partagé entre une foule de petits propriétaires qui divisaient à l'infini leurs possessions mêmes; et lorsque le sillon exténué refusait le partage ultérieur à la famille laborieuse, ils se dispersaient et couraient les provinces pour trouver un établissement commode (141). Mazovie est le vrai berceau de la plus grande partie de la noblesse polonaise. Il est rare de trouver une famille qui ne tire son origine de Mazovie, qui n'y trouve son nom, ses armoiries et il est presqu'impossible de voir une famille en Mazovie qui n'ait pas de rejetons de sa souche dans plusieurs provinces de Pologne. Dans ce débordement de la population mazovienne sur toute la surface de la république, la Pologne trouvait un puissant renfort pour la propagande et l'établissement de sa nationalité. L'union tardive de la Mazovie, soutenait cette province dans une position neutre et indifférente à l'égard des contestations qui existaient entre les polonais et les litvaniens. Aussi en 1569, au moment de l'union, ces deux nations tournèrent leurs regards vers elle, convinrent de la choisir pour la terre intermédiaire où les diètes générales devaient s'assembler et tenir leur séance dans Varsovie. La Mazovie fut gouvernée maintes fois assez arbitrairement, par une cour dépravée, pleine de sales intrigues, où les derniers rejetons de Piast de la branche de Kazimir le juste, périrent par le poison. L'esprit civique cherchait à mettre dans ce pays un frein à l'absolutisme, mais avec moins de succès qu'en Pologne, pourtant les obtacles qu'il éprouva, l'endurcirent et lui inspirèrent un caractère

(141) Duo, tres vel quatuor nobiles pauperes unum laneum colentes (statut, 1552, vol. leg. II, p. 601). Sunt familiæ quædam nobiles apud nos in tantum proseminatæ ut ægræ ordinem suum tueantur : neque expeditionibus propter paupertatem pro dignitate sufficiant (Modrzev., p. 168).

d'obstination. Aussi, à l'époque de l'incorporation du duché à la couronne, délivré de la contrainte locale, il fit cause commune avec l'ordre équestre de Pologne, dont la force d'action fut plus que doublée, la démocratie nobiliaire ne pouvait que prendre de la consistance jusqu'à un certain point, par cette masse de petit peuple nobiliaire, qui entra sur le vaste champ politique. Les diètes de deux nations tenues à Varsovie, les élections du chef de l'état opérées sous les murs de cette ville placée dans le centre du peuple citoyen, remirent à ses soins la république. Désormais la Mazovie va avoir une influence incalculable sur la destinée de la Pologne. Elle savait que sa ville principale était désignée pour la centralisation de la république; elle ne pouvait prévoir que cette ville deviendrait la capitale de la royauté.

65. UNE IDÉE DIRIGE LE PEUPLE NOBILIAIRE QUI AGIT SEUL.

Je pense que les explications que j'ai données sur l'origine et l'organisatiou de la république de Pologne, prouvent suffisamment que ce n'est pas un homme extraordinaire, ni le talent éminent de quelques personnes renommées, qui fut le constructeur de cet édifice, mais une bonne portion de la nation. L'individualisme y fut englouti dans l'action générale de la masse, l'influence de quelques hommes prépondérants s'y perdit et ne brilla que par ses résultats; l'histoire pour la plupart d'entre eux ne sait pas rendre compte de leur opération, elle nous fournit une foule de noms célèbres qui ne sont qu'entraînés par la multitude. Cette multitude agit comme un tourbillon dans lequel on ne distingue rien que la confusion, cependant il laisse des traces de son passage et un nouvel ordre, il s'absorbe pour reparaître avec plus d'éclat. Les noms particuliers y étincellent momentanément et s'effacent; le tourbillon seul reprend sans cesse son mouvement. Un Ritvianski, Olesnicki, Tènczinski, Tarnovski, Kmita ne sont pas les principaux moteurs, contrariant maintes fois la marche du progrès et lui donnant un démenti par leur propre conduite. Le moteur essentiel est l'idée qui emporte une portion du peuple; c'est la conception que cette partie de la

population poursuit et développe jusqu'à une certaine perfection. On dirait qu'on peut remarquer une semblable marche chez d'autres peuples de cette époque: mais si ces peuples poursuivaient la même tâche, il faut avouer qu'ils ont couru des chances infiniment variées, qu'ils ont échoué tous, que le seul peuple nobiliaire de Pologne conçut l'idée d'établir une république spacieuse . et qu'il y parvint le premier, dans l'histoire du globe. On avait des républiques citadines ou bourgeoises dans l'antiquité et dans le moyen âge; de puissantes capitales républicaines qui dominaient; on avait des fédérations républicaines, des villes, des cantons libres, l'union de petits états républicains : mais la Pologne seule, se constitua en république vaste et nationale; elle posa le principe par lequel la vieille Europe veut se rajeunir actuellement et améliorer le sort de tous ses habitans. On a raison de s'élever contre les vices qui infectèrent la république de Pologne, vices que nous allons bientôt prendre en considération, dont nous allons indiquer l'origine et le progrès. Puisse un meilleur avenir préserver l'humanité européenne de plusieurs d'entre eux. Mais nous ne cessons pas d'insister sur l'aspect imposant qu'offre la Pologne et sur cette différence radicale, qui la distingue de toutes les autres républiques qui illustrèrent jusqu'à ce jour les fastes du monde.

66. INDIGÈNES; EXEMPTIONS DES IMPOTS.

De temps antique comme nous l'avons vu, l'agriculture et la défense du pays furent le caractère du citoyen. Les bourgeois domiciliés dans les villes sous la loi teutonique composant une autre classe civique forment une anomalie qui fait ressortir plus distinctement le caractère spécial des régnicoles seuls indigènes, *terrigenæ,* suivant la loi nationale et les institutions républicaines. Le nom d'indigènes se donnait à la noblesse, mais en même temps cette appellation était appliquée à tous ceux qui se rapprochaient de la profession de la noblesse des armes et de la charrue par leur propriété foncière et leur service militaire : par conséquent souvent on distinguait les non nobles agriculteurs par la dénomination de *terrigenæ;* scultètes, kmetons, bourgeois possédant les propriétés terrestres, ils étaient indi-

gènes, *terrigenæ* (142). Tous payaient l'impôt connu sous des noms de *pobor, lanové, poradlné, podimne, krolestvo*, ou mieux *krolevskie, rastrale, regale*; contribuaient à la défense du pays et étaient obligés de se rendre au ban général, à la levée générale, *pospolité ruszénie* (143). C'était ce que demandaient les réglements de Lokétek, la législation de Kazimir le grand et les conventions stipulées avec Louis. Mais cet accord des différentes classes, ce rapprochement de la masse de toute sorte d'habitants par les mêmes réglements allait être dérangé. Le clergé se soustrait le premier avec ses biens ecclésiastiques aux dispositions générales, aimant mieux contribuer aux besoins de l'état par des sommes accordées de temps en temps, et se résignant aux vexations et aux rapines des militaires, car si les articles de disciplines répétaient les ordres de respecter les biens des ecclésiastiques, et si les publicistes s'indignaient du pillage que ces biens encouraient; les militaires commettaient les dégâts, disant que, puisque le clergé était exempt d'impôt et du service de la défense du pays, il convenait de faire subir à ses possessions des exactions et des vexations au profit des défenseurs de l'état. Cependant les grands seigneurs laïques imitèrent en partie l'exemple du clergé (144) et bientôt la noblesse en fut édifiée et ne deman-

(142) Nobiles et terrigenæ, disent en 1447, les lauda cracoviensia (Bandt. jus Pol., p. 240). La même distinction se rencontre très-souvent dans les statuts de Mazovie, 1414, 1426, 1456, 1472. On voit la même distinction en 1455, dans le privilège de terres russiennes où les terrigenæ forenses (bourgeois), sont expressément signalés (Bandt. jus Pol., p. 293). La constitution de 1458, parle du rassemblement à Kolo, de prælatorum, baronum, nobilium, militum et terrigenarum Majoris Poloniæ (Bandt. ib. p. 304).

(143) Subita in regno invasio : secularium ac nobilium dominorum kmetones, nobiles et cives, in toto ad expeditionem transire debent; etiam domini spirituales, quamvis sint ab omnibus expeditionibus et eorum subsidiis per privilegia exempti, suos kmetones mittere velint (lauda Crac. de a. 1447, p. 244, art. 21).

(144) En 1458, un règlement de la Grande-Pologne, dit : proclamatio fieri debet ut dationes exigeatur, recusantes vero inpignorentur

da que de la coéquation. Elle se délivra en 1454 du péage et des taxes de douane, *telonea*, sous différents prétextes elle retira ses terres cultivées de l'impôt fixe de deux gros, qui diminuait, non seulement par suite de la diminution de la valeur de la monnaie, mais aussi par suite de cette vile opération. Enfin, décretant les contributions foncières, elle s'en exemptait totalement en faisant payer le peuple : c'était la coéquation de la prérogative nobiliaire ; je vois qu'une telle décision a eu lieu en 1472. Les universaux de la convention de Korczin de cette année portaient qu'il serait payé de chaque *lan*, six gros ou un ferton par les kmetons, citadins, bourgeois, par les indigènes *terrigenæ* qui n'avaient point de kmetons ; par les hommes libres ou émancipés ; par les scultètes, meûniers, aubergistes qui possédaient une propriété foncière (145). Il est évident que la noblesse qui avait des kmetons sur ses terres n'était pas contribuable ; mais le peuple noble, qui cultivait la terre de ses propres mains, comme les kmetons, faisant partie des indigènes qui n'avait pas de kmetons, était chargé comme tous les autres indigènes non nobles. C'étaient donc les riches seigneurs qui inventaient cette mesure à leur avantage et accordaient la même faveur aux frères d'une fortune très modique, à condition qu'ils eussent des sujets kmetons. On prit pour prétexte le service militaire en disant que des propriétaires ayant leurs kmetons, leurs sujets, étaient plus à même de le remplir que les nobles cultivateurs, plus attachés à leur glèbe par leur propre travail. Définitivement, le clergé, toute la noblesse, et la bourgeoisie foncière *extra muros*, n'étaient plus contribuables, leurs terres immédiates étaient exemptes d'impôt, il n'y avait que les terres distribuées à leurs sujets, à leurs tenanciers qui étaient redevables et imposées (146).

principaliter, tam kmetones de bonis spiritualibus, quam palatinorum (Bandt., p. 305.)

(145) Contributio fertonum in conventione Novae civitatis Korczin anno 1472 concessa. Quilibet kmeto et ex agris civitatum et oppidorum : quilibet terrigena non habens kmetonem censualem (c'est-à-dire de kmeton corvéable qui paye ladite contribution) ; liberi sive exempti ; quilibetscultetus sive advocatus, de molendinis, de tabernis.

(146) Nam qui sacerdotibus et equitibus coluntur, itemque suburbani

67. DÉFENSE DU PAYS.

Toute idée de conquête ou d'agrandissement exclue, il ne restait pour les guerriers que la défense du pays et de leurs libertés. On avait de la répugnance pour des expéditions invasives; dans ce cas, la levée devait être payée et ne pouvait rester long-temps au-dehors des frontières, l'expédition devant être terminée en trois mois. Les levées partielles des provinces et des palatinats suffisaient ordinairement pour faire face au danger. Aussi, les levées générales, *pospolité ruszénié*, étaient très-rares et devinrent beaucoup plus rares encore depuis que la république se fut constituée dans l'unité des deux nations. Ce système de la levée fit languir quatorze ans (1454-1466) la guerre de Prusse dans laquelle les troupes soldées étaient en très-petit nombre, et dans laquelle les levées des indigènes ne brillaient que par des exploits passagers. Encore pensait-on, à cette époque, à introduire une gradation de la levée relative au danger de l'état. La noblesse devait être toujours prête à prendre les armes au moindre danger; si la la république était menacée plus gravement, alors les bourgeois devaient se réunir à la noblesse, et ce n'est que dans des périls imminents que les kmetons et toute la population devait être armée pour sa défense (147). La chose cependant resta sur l'ancien pied jusqu'au temps de Sigismond-Auguste. L'intérêt de la Litvanie se rattachant toujours plus intimement à la Pologne, provoqua l'organisation d'une armée fixe. Les secours des Polonais pouvaient à l'avenir préserver la Litvanie des pertes qu'elle avait essuyées, mais ne pouvaient couvrir ses vastes frontières à tout moment. Les Litvaniens, pour leur sécurité, eurent recours à l'armée régulière, et, en 1551, donnèrent l'exemple à la Pologne d'une armée permanente. En attendant, en Pologne, dans l'année 1544 et les suivantes, on prescrivait les règles de la levée, son armement, son exercice, ses revues dans les palatinats et terres (148);

et scultetorum agri, ab ea quoque pensione (a duobus grossis), immunes sunt (Kromeri descr. Pol.)

(147) Ostrorog vers 1450.

(148) *Landwehr* d'aujourd'hui.

enfin, à l'époque où la législation, saisie de la réorganisation de la république, voyait l'état menacé de la guerre au sujet de la Livonie, on organisait une armée permanente, et on décrétait, en 1562, un fonds fixe pour la soutenir.. Ce n'était plus une troupe de mercenaires étrangers ou de volontaires indigènes que le chef de l'état soldait, mais une armée nationale, qu'on nommait *quartuaire* ; elle était renforcée par d'autres régiments, formés ou licenciés à mesure du besoin de l'état. Dans cette armée, la cavalerie était composée en entier de l'ordre équestre; l'infanterie était recrutée parmi les non-nobles; on y admettait les étrangers : l'ordre équestre avait de la répugnance à y servir à pied. Les efforts de Batori et de Zamoïski diminuèrent la prévention sans déraciner le préjugé. On admettait aussi les étrangers dans l'artillerie. L'organisation définitive de l'armée eut lieu sous le règne de Batori.

68. LIBERTÉ DONT JOUISSENT LES POPULATIONS ÉTRANGÈRES.

Terre hospitalière, renommée par sa liberté, ouverte à tout le monde, déjà peuplée par différentes races de divers cultes, dont les rancunes réciproques expirèrent sur un sol paisible et serein, la république voyait s'opérer la formation de petites peuplades par suite de l'affluence et du concours d'une foule d'étrangers de différentes nations distinguées par leur haute civilisation et leurs lumières. Les Valaches y erraient avec leurs troupeaux (149). Les Israélites Karaïtes, calmes et laborieux, établis en Litvanie, y trouvèrent une juste protection. Les Bohémiens ou *Cygani* apparurent en Pologne vers 1500, et jouirent d'abord de leurs mœurs sauvages en toute sécurité (*). Ce n'est que lorsqu'on éprouva leurs vices que la loi en 1557, 1563, 1578, voulut les faire bannir. Le palatinat de

(149) Valachi a quolibet centenario ovium per sex grossos dabunt (contributio anni 1472.)

(*) Videlicet tam nobiles quam ignobiles, Rutheni, Judæi, Armeni, christiani et pagani (jus Pol. terræ Drohic. adscribitur, a. 1516, in Dzialyn. Zbior prav litev. p. 119). Il est probable que ces pagani sont les ciganiens, qui se sont de bonne heure répandus et établis en Podlachie, où il y avait de belles forêts qui touchaient aux immenses forêts vierges de Bialovieza.

Podlasie s'y opposa. En 1607, la loi, trop sévère, fut abrogée, et une police particulière les surveillant avec un certain succès, rendit leur séjour moins nuisible (150). Les Tatars mahométans, colonisés en Litvanie, par Vitovd depuis 1397, jouirent de franchises bien méritées. Ils disaient, en 1519, au roi Sigismond, que leurs coreligionnaires et leurs compatriotes de la Krimée et de Kaptchak savaient bien qu'ils n'étaient pas étrangers parmi leurs amis litvaniens. Leurs régiments se rangèrent dans l'armée nationale, et par l'union de la Litvanie avec la couronne en 1569, la propriété foncière qu'ils possédaient leur fit partager toutes les prérogatives civiques de la noblesse; la république trouva chez eux de bons républicains et de dignes fonctionnaires. Une association belliqueuse, connue sous le nom de Kozaks, se formant d'abord dans les cantons moins peuplés de la Podolie, ensuite à l'abri de l'onde et des cataractes du Dnieper, on en tira un avantage pour l'état, en la considérant comme un poste militaire qui devait couvrir le pays contre les irruptions des hordes nomades. Les Israëlites juifs talmudistes, privilégiés à leur aise, peuplaient toujours sur tous les points l'immense étendue de la république; orgueilleux de leurs spéculations et de leur industrie, malgré quelques vexations auxquelles ils étaient sujets, ils vivaient dans l'opulence, considérant la Pologne comme leur paradis terrestre (151). Les Arméniens du rit uni, réfugiés ou

(150) La majorité des Ciganiens était fixée et domiciliée, elle était responsable du larcin commis par sa race. Les bandes vagabondes étaient aussi soumises à un certain contrôle. Une espèce d'administration de cette population s'organisa, dont le point central se constitua en Litvanie, où plus tard, dans la ville de Mir, résidait leur haute justice et leur roi du choix et de la nomination des Radzivill qui se nommèrent protecteurs des Ciganiens, dont le plus grand nombre trouvaient asile dans leurs immenses domaines.

(151) On trouve encore en ces provinces (Russie et Podolie) une grande quantité de juifs qui n'y sont pas méprisés comme en plusieurs autres endroits. Ils n'y vivent pas misérablement des lâches profits de leurs usures et de leur services, quoiqu'ils ne refusent pas ces sort s de gains, mais ils possèdent des terres, s'occupent du commerce et s'appliquent même à l'étude des belles lettres, particulièrement à la médecine et a l'astrologie. Ils ont presque partout la commission de lever les

trefois dans la Russie rouge, à l'époque de l'incorporation de cette province à la Pologne, obtinrent en 1356, 1367, des priviléges et des exemptions qui leur garantirent leurs lois, leur rit et leur idiôme. La capitale Leopol a vu s'élever leur cathédrale et s'établir leur magistrat particulier ; dans toute la province russienne, ils érigeaient avec sécurité leurs églises, et leur commerce prospérait; ils rédigèrent en 1519 leur code, traduit en polonais en 1601, et ils furent affranchis en 1567 de péages dans toutes les provinces du royaume où ils circulaient (152). Italiens, Espagnols, Bohêmes, Moraves, Hongrois, arrivaient de toutes parts, trouvant un accueil honorable chez les bourgeois ou chez la noblesse. Leur savoir fut recherché ; rien n'empêchait qu'ils ne jouissent du droit de citoyen s'ils voulaient se naturaliser. Plusieurs d'entre eux, obligés de fuir leur patrie pour leurs opinions, pouvaient les professer librement en Pologne et y vider leurs discussions théologiques ou sociales. Enfin, la masse de la population allemande, qui ne cessait de composer une portion très-considérable des habitants, mérite une considération spéciale ; elle apportait ses mœurs, sa langue, ses habitudes, son industrie, ses doctrines, qui faisaient, à cette époque, le tourment de l'Europe.

69. LE POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE RESTREINT.

Une question bien grave pour cette époque mit à l'épreuve le sentiment national; c'était la question religieuse intimement liée à la politique. Nous avons déjà signalé les dispositions à la tolérance des opinions qu'on manifestait alors; il nous reste

droits d'entrée et de transport des marchandises. Ils peuvent prétendre à une fortune assez considérable, et non-seulement ils sont au rang des honnêtes gens, mais quelquefois même ils leur commandent. Ils n'ont aucune marque qui les distingue des chrétiens, il leur est même permis de porter l'épée et d'aller armés; enfin ils jouissent de tous les droits des autres citoyens (Gratiani, vie du cardinal Commendoni, II, 15.)

(152) Voyez la note d'Ignace Danilovicz, ancien prof. de l'université de Vilna, dans l'édition de 1824, de l'hist. de Pol. de Vaga, p. 193 et suiv.

à la considérer sous le rapport de l'autorité du clergé dans la république et de ses relations avec Rome. Les évêques, tenant toujours le premier rang dans le sénat, forts de leur juridiction, contribuèrent eux-mêmes à préserver le pays des exécrables procédés de l'inquisition du pape, qui voulait les mettre en activité; eux-mêmes l'abolirent par un décret d'un synode national en 1542 (153). Alors plusieurs evêques se permirent dans leur juridiction des excès, qui révoltèrent le sentiment de l'ordre équestre. Quelques hérétiques brûlés, quelques nobles incarcérés, dépouillés de leurs biens, de leurs honneurs, excommuniés par les sentences épiscopales, crièrent à la répression du forfait (154). La juridiction épisco-

(153) En 1318 et 1326, le pape Jean XXII, nomma des censeurs de la foi pour la Pologne. Le statut de 1424, connait les inquisiteurs hæreticæ pravitatis délégués par le pape. En 1436, un décret royal leur accorde appui; un autre en 1454, 1464, autorise le libre exercice de leur fonction, et ordonne à la justice profane de mettre en exécution leurs sentences. Le couvent des dominicains, à Léopol, fut le point central des inquisiteurs de plusieurs pays situés vers l'Orient. On ne connaît en Pologne qu'un seul *auto-da-fé* de cette inquisition papale; ce fut en 1508 qu'elle livra aux flammes un juif, qui fuit sæculari potestati traditus (Jodoc. Ludov. Decius, p. 63). Quoique le synode national de 1542 l'eût abolie, l'inquisition papale avait encore ses inquisiteurs à Léopold nommés par la cour de Rome pour les pays étrangers, jusqu'à 1570.

(154) L'évêque de Posen, André de Bnin, irrité contre les hussites et contre leur protecteur Abraham Zbonski, assiégea ce dernier dans son chateau, et le força de lui livrer, vers 1435, plusieurs prêtres hussites, il en brûla deux; Zbonski mourut de chagrin, l'évêque de Kuiavie Krzeslav de Kurozvanki, mort en 1503, avait fait brûler vif un prêtre Adam parce qu'il avait fait communier des laïques sous les deux espèces. Une dame Catherine, épouse de Melchior Zalaszovski avait aussi été brûlée vive par sentence de l'évêque de Krakovie, Pierre Gamrat, entre 1538 et 1545, à cause qu'elle ne croyait pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Ce sont les seules victimes du bûcher à cette époque. Quelques personnes de la première distinction avaient été excommuniées, privées de leurs biens, de leurs charges, et bannies de l'état. Tels étaient : un Stadnicki, condamné de la sorte par Jean Dziaduski, évêque de Przemysl; un Ostrorog et un Lazinski, con-

pale fut donc circonscrite dans des bornes plus justes, et, quoique Sigismond-Auguste lui-même, en 1552, reconnut que l'hérésie était du ressort des tribunaux ecclésiastiques, cependant les évêques, considérant l'énergie de l'ordre équestre, se modérèrent, cédèrent à des circonstances majeures et n'osèrent plus fulminer les anathêmes; ni appeler à leur cour les opinions que la noblesse discutait. Ils restèrent dans le sénat, d'où l'on a voulu les faire sortir; ils y restèrent chefs de la même souveraineté nationale qui humilia leur pouvoir ecclésiastique; gardiens des institutions qui se soulevaient contre leur prérogative étrange. Dans les siècles précédents. où Rome, arbitre du monde, faisait trembler les puissances, le clergé, toujours à la tête de la politique nationale, soutenant maintes fois l'indépendance de l'état, proclamait que l'autorité politique de la cour de Rome n'avait aucun pouvoir en Pologne, que l'anathème du pape, comme acte politique, n'y aurait point son effet; ils observaient leurs doctrines, leurs pratiques locales: ils reconnaissaient l'autorité du concile au-dessus du pape, mais le respect pour sa suprématie hiérarchique, les démarches infatigables de la cour de Rome, entraînaient le clergé polonais dans d'innombrables relations et dans une sujétion qu'alimentaient l'intérêt et l'ambition. La cour de Rome devint presque seule distributrice des prélatures et en retira des sommes très-considérables. Lorsque les institutions républicaines mûrirent, l'esprit civique se fâcha de cette exploitation, il s'offensa de ce que la haute dignité des sénateurs dépendait de la nomination étrangère. Une lutte très-courte, mais décisive avec la cour de Rome, en 1460, transféra au roi la nomination aux évêchés; une semblable conclusion eut lieu concernant la nomination des abbés; l'autorité de la cour de Rome y fut déterminée par des conventions et des revenus circonscrits. Les anciennes exactions, connues sous le nom d'*annates*, et l'antique capitation pour la lampe de Saint-Pierre furent supprimées (155). Le clergé,

damnés de même par l'archevêque de Gnezne Dzierzgovski, entre 1445 et 1559; un Krupka Przeclavski, proscrit par André Zebrzidovski, évêque de Krakovie, entre 1550 et 1560.

(155) La composition de 1539 amortit ce tribut *sviëntopietrze*, qui, dans les dernières années, ne montait qu'a 24,500 francs.

suivant le sentiment national, évitait le concile de Trente, et ne s'empressait guère d'entrer dans des contestations étrangères. L'idée de la réforme et de la séparation de l'église nationale de la cour de Rome était nourrie et hautement soulevée par les catholiques les plus orthodoxes. La Pologne n'a inventé aucune hérésie, mais elle ne fut indifférente à aucune des doctrines qui trouvaient un asile chez elle. Le luthéranisme, les frères bohêmes, le calvinisme, le zvinglianisme, le socinianisme, se répandirent en Pologne et en Litvanie, et s'installèrent dans toutes les classes d'habitants; la noblesse, les bourgeois, jusqu'aux kmetons, les embrassaient et se divisaient dans leur choix. Les bourgeois, plus disposés pour l'Allemagne, aimaient mieux le luthéranisme. Les indigènes étaient plus enclins au calvinisme et au socinianisme. Les amateurs de nouveautés, animés dans leurs disputes, se rapprochaient ou se séparaient. Malgré l'animosité des discussions, tolérer et fraterniser servait souvent de mot de ralliement. La cour de Rome se trouva dans une perplexité terrible; à chaque moment, quelque accident imprévu pouvait décider si la Pologne deviendrait protestante ou resterait catholique.

70. LA BOURGEOISIE DIFFÈRE DES INDIGÈNES.

Malheureusement, l'égalité établie dans l'ordre équestre, la coéquation entre les provinces et le principe de fraternité ne purent jamais s'étendre à tous les habitants ni détruire toutes les divisions et distinctions dont la nation était infectée. La plus grave qui se présente à tout moment dans l'espace de cette période de prospérité et dans le cours de la période suivante, est entre l'ordre équestre et l'ordre bourgeois. Malheureusement, rien ne pouvait effacer l'origine étrangère des villes, et des circonstances favorables ne se présentaient pas pour amalgamer ou rapprocher les deux partis ; une lutte se perpétua, pernicieuse à l'état. Les capitales, ramenées du temps de Lokétek à la raison par la force nationale indigène, virent avec contentement les années les plus prospères pour les villes sous le règne de Kazimir-le-grand. La bourgeoisie,

appelée conjointement avec la noblesse aux affaires publiques (en 1336. 1343, 1356), forma, si l'on veut, le tiers-état qui s'est placé entre la noblesse et les paysans, et acquit une représentation dans les assemblées et les délibérations nationales (156). L'assistance des représentants des villes n'était cependant pas prescrite ni fixée, sujette aux accidents variables qui retardaient ou accéléraient le developpement des formes législatives et représentatives. La coopération des bourgeois aux affaires publiques devint moins manifeste dans ce développement exclusivement terrestre. Il n'y a pas de doute, cependant, que les députés des villes, plus ou moins nombreux, venaient aux élections des rois, aux couronnements, assistaient à maintes conventions des provinces et aux diètes ou assemblées générales. Mais ordinairement, on y discutait sur la législation commune nationale, sur l'administration et sur la juridiction terrestre, sur les impôts fonciers, sur les relations entre les indigènes, terrigènes et leur service militaire, ce qui ne regardait guère les bourgeois; dans presque toutes les affaires qui occupaient les diètes, les députés des bourgeois ne devaient avoir qu'une présence muette. Leur isolement et leur nullité est attestée par tous les actes émanés du corps législatif; la moindre mention de la présence des bourgeois ne s'y trouve pas; dans les priviléges même relatifs aux indigènes, on ne les voit pas comptés au nombre des indigènes (157); car les bourgeois étaient privilégiés séparément comme s'ils étaient d'une race étrangère à la nation polonaise (158). Sous tous les rapports, les habitants étaient divisés en deux classes: bourgeois, industrieux, gens de métier, sédentaires; et indigènes militaires, cultivateurs, coureurs de pays. Leur commerce était relatif à leurs différentes professions, leur manière

(156) Voyez note ci-dessus 81.

(157) C'est par une exception extraordinaire qu'en 1453 la confirmation des privilèges données par Kazimir Iagellonide, ajoute ; « burgenses, ac tota communitas populorum incliti regni.

(158) Dans le duché de Mazovie, en 1448 ou en 1458, on rencontre un privilège du duc Boleslav donné en commun, dignitariorum, nobilium, militum, terrigenarum, civium, oppidanorum et villanorum seu kmetonum (Bandtke jus pol. p, 456).

de vivre, leur état social, leurs prérogatives réciproques, leurs lois, leurs préventions mutuelles qui les séparaient, leurs idées monopolisantes, tout isolait les bourgeois des indigènes. Les bourgeois, au sein de la représentation nationale, s'ennuyaient, ils s'absentaient, négligeaient de fréquenter les diètes, comptant sur le roi qui jurait de maintenir l'intégrité de leurs priviléges; par leur propre indifférence, ils perdaient l'influence qu'ils devaient avoir lorsque les législateurs nationaux agitaient les questions qui touchaient à la condition des villes et des bourgeois. Les diètes décrétaient les impositions que les bourgeois devaient payer à l'état; elles prononçaient sur le commerce, sur la police des villes; enfin, elles allaient réviser la loi teutonique.

71. MESURES RESTRICTIVES CONTRE LES BOURGEOIS.

Il y avait des bourgeois cultivateurs (159) et des nobles (sans perdre la noblesse) cabaretiers dans les villes (160). L'exercice mutuel des professions pouvait nouer des liens plus intimes entre les deux classes, si des préjugés et des raisons majeures ne s'y opposaient point. L'exemption de la bourgeoisie, dans son origine, hostile à la loi commune, devenait à charge aux indigènes, qui se déclaraient d'abord contre le monopole des bourgeois et contre leurs confréries exploitant aux marchés les kmetons. Afin de préserver les kmetons de ces exorbitances municipales, la législation terrestre ordonna, en 1420, que le palatin, le staroste et les autres dignitaires terrestres détermineraient le prix des céréales et des denrées rurales importées par des kmetons; elle décréta des peines contre les confréries et les bourgeois contrevenants (161). Peu après,

(159) Terrigenæ forenses (privil. anni 1436). Civis seu oppidanus, qui civitatem inhabitat et agrum colit non teneatur ad prædictam poradlne pensionem; sed si ante oppidum vel civitatem resideret, solvat præfatam poradlne pensionem; ac si in villa resideret, non obstante quod ad jus et jurisdictionem oppidi seu civitatis pertinere perhibeatur (privil. Iagell. 1433, art. 19).

(160) Nobiles in civitatibus residentes qui cerevisiam propinant (Statuta, a. 1420).

(161) Jus polon. edit. Bandtke, p. 220.

en 1454, on statua que les dignitaires terrestres, conjointement avec les consuls-bourgeois, indiqueraient le prix de tous les ouvrages des artisans et des gens de métiers, afin que la communauté, c'est-à-dire, les indigènes et leurs gens ne fussent pas grevés (162). En même temps, la noblesse étant délivrée des taxes de douane et de péage, les villes et les bourgs entrèrent, sous ce rapport aussi, sous la surveillance des autorités terrestres. Les bourgeois supportaient avec peine ces mesures administratives. Enclins aux monopoles et attachés à leurs immunités, leurs exceptions et leur civisme particulier, ils donnaient prétexte à la noblesse de les repousser de la participation des affaires publiques, d'user de réciprocité et d'agir de représailles beaucoup plus graves. Ce n'était point parce qu'il ne convenait pas aux nobles d'avoir des bourgeois dans leur rang, disent les législateurs en 1496, ni parce que des bourgeois, possesseurs de domaines terrestres, cherchaient l'occasion de se soustraire aux expéditions militaires, mais parce qu'ils empêchaient les nobles d'avoir des maisons et des propriétés dans leurs villes, qu'il convenait de leur défendre à l'avenir d'avoir des domaines de la loi terrestre; ils furent donc sommés de vendre et de céder à l'amiable, dans un temps convenable, leurs possessions foncières (163). Les mêmes législateurs observant que, depuis quelque temps, les non-nobles s'étaient introduits dans la possesion des prélatures et prébendes destinées par leur fondation aux nobles, et que, par suite de cette irrégularité, l'église était privée de

(162) C'est d'abord le privilège qui devait prescrire aux palatins, adjunctis sibi consulibus pertaxent artificiorum venalitates quæ si communitatum regni gravarent justitia tenta venditionem instituant (privil. 1454, au mois de septembre.) Les statuts de la même année au mois de novembre, arrêtent plus sérieusement cette mesure : ne terrigenæ et eorum homines aggraventur. Les articles décrétés à Korczin, en 1465, reproduirent cette décision. Les autres articles du statut, rédigé de différente manière en 1454, portaient dans certaines copies : ut civitates non faciant prohibitiones in foris pro utilitate sua et incommodo aliorum ; ou bien : non debent facere aliquas inhibitiones in foralibus, sed quilibet ad forum adducta vendat prout melius poterit (jus polon. edit, Bandtke, p. 284).

(163) Jus polon. ed. Bandt., p. 352.

défenseurs: ils ordonnèrent qu'à l'avenir les prélatures et les prébendes seraient confiées aux seuls indigènes du royaume, nés de parents nobles. Ils ajoutèrent qu'afin que cette mesure ne parût pas écarter les plébéïens, et pour que l'église fût illustrée par des hommes savants, il y aurait dans les chapitres des canonicatures et prélatures destinées aux doctes plébéïens, docteurs de quatre facultés (164). Enfin, voyant que l'exécution de la loi, qui ordonnait de déterminer le prix des marchandises, était éludée, ils demandèrent la suppression des confréries (165). Il est difficile de dire jusqu'à quel point les représentants des villes participaient à toutes ces décisions, mais il est certain que les bourgeois n'avaient rien à opposer à toutes ces mesures que leurs priviléges et leur loi teutonique (166).

72. LA LÉGISLATION TERRESTRE IMPOSE DES BORNES A CELLE DE LA BOURGEOISIE.

Lokétek proclamant l'unité de l'état et l'unité de la loi, ne porta aucune atteinte à la loi teutonique qui était ramifiée et ombrageait toute la Pologne. Kazimir-le-grand, s'efforça à détacher cette souche du tronc ennemi; ses efforts de longtemps n'eurent pas de succès parcequ'il ne manquait pas dans la noblesse d'amateurs de la loi teutonique, qui se référaient à la haute instance de Magdeburg (167). Les cas de ces appels extraordinaires furent considérés comme honteux, d'autant plus que la loi teutonique ne pouvait sympathiser avec la loi terrestre. Elle n'était tolérée que par cette dernière. Le statut de Vislica le prouve, lorsqu'il dit, que ceux, qui, au lieu de vider leurs litiges, conformément à leur privilège, dans la juridiction teutonique, feront leur procès selon la loi polonaise, ne pourront plus invoquer la

(164) *Ibid.*, p. 345, 346.
(165) Fraternitates destruere.
(166) Voyez la note 174.
(167) O stupor! o ignavia nostra! o pudor! o dedecus obprobriumque ingens! vel potius stulticia, tam diu permisit, ut... in Mejdeburg jus quæritur, idque a sordidis squallidis opificibus, extremæque classis hominibus (J. Ostrorog, congestum, II, 1).

loi teutonique pour leur défense (168). Cette disposition formulait un moyen très facile pour arriver à la suppression de la loi teutonique dans beaucoup d'endroits. Il ne dépendait que de la volonté du seigneur de commettre cette irrégularité. Les scultètes qui étaient juges, leur rendaient ce service et la législation terrestre, favorisa le bon plaisir des seigneurs, lorsqu'elle soumit les scultètes à leur arbitraire, en arrêtant, que chaque seigneur pourrait forcer un scultète à vendre sa scultétie, s'il le trouvait inutile ou rebelle (169) ; or, il était rebelle s'il ne rendait pas ses sentences selon la volonté du seigneur (170).

On se plaignait de ce que la loi polonaise et les coutumes troublaient habituellement la loi teutonique (171). Cette perturbation ne se bornait point aux campagnes et à la juridiction des scultètes, elle affectait la juridiction bourgeoise par de dispositions législatives de la noblesse. Dans toutes les terres de la Pologne, les kmetons de la loi teutonique blessant ou tuant un noble, avaient à répondre de leur crime dans la loi terrestre (172) ; la législation terrestre permettait aussi au noble de trainer le bourgeois qui le blessait, devant la justice terrestre (173). Il est vrai que la réciprocité était ré-

(168) Sunt jus teutonicum habentes, et tamen jure teutonico omissa, secundum jus polonicum se gerunt; statuimus quod amplius per jus teutonicum non poterint se defensare (stat. vislic. 71, p, 74).

(169) Inutilem scultetum, aut rebellem, dominus potest præcipere scultetiam suam et vendere (stat. 1420, p. 215).

(170) S'ils étaient ignorants dans la loi, ils étaient reconnus incapables de remplir leur fonction, dit Modrzevski (p. 160); le seigneur en jugeait en cour de cassation, et comme autorité, il donnait leur démission aux juges.

(171) Jura polonicalia. modos et consvetudines universales, jus teutonicum consveverunt perturbare (la charte de 1432, chez Nakielski, miechovia, p. 447; de l'an 1456, chez Szczigielski, tinecia, p. 156).

(172) Stat. Lancic. 1418, art. 1, p. 194.—La noblesse de la Grande Pologne demanda en 1454, quod in civitatibus et oppidis hominibus et subditis terrigenarum, jus Poloniæ ministretur super his articulis : videlicet, homicidio, vulneribus, incendio et aliis articulis consuetis cum hominibus civilibus (privil, in Cirekvicé, p. 268).

(173) Si nobilem contingit per civem vulnerari, nobilis potest

servée pour les bourgeois, mais la législation terrestre y intervint bientôt. En 1505 plusieurs articles de la loi municipale, qui prescrivaient les jugements de Dieu et autres semblables réglements, réprouvés par la religion et le bon sens, sont abrogés par la décision des nonces terrestres. L'histoire ne nous dit pas si les députés bourgeois y consentirent, mais elle nous fait connaitre les mesures prescrites, concernant la vie et la liberté des indigènes, lorsqu'ils se trouvaient surpris par la justice teutonicale. On permit en 1520 et en 1538 à la bourgeoisie d'arrêter des nobles saisis en flagrant délit et de poursuivre les accusés de crime devant la justice bourgeoise, si le privilège y autorisait la ville: mais l'assistance du staroste y devenait absolument nécessaire. La législation nationale, réitérant plusieurs fois ses dispositions, prouve qu'elle rencontrait des obstacles dans l'exécution de la loi; elle ordonnait en 1538 et 1543, la dissolution des associations, confréries, corps de métier, dans toutes les villes et bourgs de la république, parcequ'elles offensent la liberté de la noblesse et agissent au détriment de la liberté terrestre. La noblesse courroucée demanda par ses nonces terrestres, d'abolir tous les étapes. Il semblait cependant aux législateurs qu'on ne pouvait pour le moment statuer rien de positif là-dessus, considérant les privilèges dont l'inviolabilité était jurée par le souverain, qui n'y pouvait rien changer sans le consentement des privilégiés (174). La noblesse en colère ne voulut plus reconnaître de députés des villes au milieu de sa représentation, ni avouer leur consentement dans les affaires

ad judicium terrestre evocare (statuta 1454, page 285).

(174) Idcirco hoc responsum consiliariis nostris et nunciis terrarum dedimus: quia contra jusjurandum nostrum nullius litteras et privilegia frangere et mutare possumus et volumus, nisi fortasse, illorum ad id accedat consensus (stat. 1543, vol. leg. I, p. 566). — Cet article remarquable est d'autant plus important pour l'historien, qu'il offre l'exemple, autant que je sache unique, dans la législation polonaise de l'opposition royale, du veto motivé contre une proposition contraire à la loi, sur laquelle lui, le roi, ne peut statuer seul, sans le consentement de qui de droit. Le même article est aussi l'unique monument dans toute la législation polonaise, qui signale et atteste l'existence du consentement bourgeois.

publiques. Deux fois, en 1537 et 1548 les nonces terrestres chassèrent les députés bourgeois de leur chambre, deux fois, le roi Sigismond les ramena à leurs places (*). Cependant, ces différents déplorables, finirent par la retraite des députés, qui évacuèrent leur poste honorable, dont ils ne pouvaient plus conserver la dignité avec succès.

73. HUMILIATION DE LA BOURGEOISIE.

Une séparation terrible était achevée et la force resta auprès de la noblesse. Vainement quelques efforts cherchaient à remédier au mal en proposant un code commun qui aurait pu placer la question sur le point de coéquation (175). Alors les savants bourgeois recommandaient pour le code commun aux nobles et à la bourgeoisie, la loi teutonique et la loi romaine, considérant les statuts nationaux comme vicieux et barbares. Malheureusement la loi teutonique était toujours étrangère, la noblesse avait pour elle une aversion décidée. Faire de semblables propositions, c'était blesser toutes les susceptibilités de l'ordre équestre qui répétait que les lois nationales, instituées dans le but de conserver l'égalité mutuelle de la noblesse, ne pouvaient être remplacées par des lois hétéro-

(*) Déjà, en 1518, un privilège considérait la ville de Krakovie comme incorporée dans l'ordre équestre, et assurait aux échevins (raïce) l'ancienne prérogative de participer à toutes les réunions nationales, tant spéciales que générales. Un décret de 1521, proclame: licet de jure et consuetudine præconsul cum consulibus almæ civitatis Cracoviensis ad omnes conventus generales regni per nos et antecessores nostros specialiter litteris consveverunt vocari. Cependant, en 1537, les nonces, pretextantes quasdam causas, essayèrent d'expulser même ces représentants bourgeois de la capitale. Sigismond, en 1539, rappela que Krakovie possède : contra mores aliarum civitatum, le droit politique; il renouvela en 1543 le privilège, proclamant que, cives Cracovienses pro plebeis non sint censendi. La confédération de 1586 confirma à plusieurs capitales, vocem positivam tam eligendi regis et marschalcarum nuntiorum terrarum, quam consulendi de bono reipublicæ.

(175) At mihi quidem videtur, dit encore, vers 1450, le baron Ostrorog (congestum II,9), in uno eodemque jure nos omnes regnicolas posse et debere versari.

gènes (176), encore moins pouvait-on penser à les remplacer par quelques autres: d'nn autre côté, selon la pensée de nationaliser tous les éléments que l'état enfermait dans ses limites, on voulut donner un code national à la bourgeoisie, conforme aux statuts terrestres. Tel a été le plan de la rédaction de Slivnicki. Mais ce beau projet ne pouvait avoir de succès. La noblesse elle-même n'était plus disposée à admettre à ses prérogatives une classe qu'elle allait humilier. Elle statua, qu'un noble qui abandonne ses armes et l'agriculture pour s'adonner à de vils métiers est privé de la noblesse (177); elle arrêta que quiconque, à la manière des bourgeois, mesure avec l'aune, pèse avec la livre, perd sa noblesse (178). Cette maxime (qui n'avait pas été soulevée, avant cette époque), abaissait la condition de la classe bourgeoise d'autant plus que la profession des kmetons, celle de l'agriculture était avouée honorable. Mais les lois décrétées par la législation nobiliaire, et les mesures prises par les autorités terrestres, ne pouvaient sitôt affaiblir la force des privilèges, ni réprimer l'activité de la bourgeoisie. Les corps de métiers et les confréries, les étapes, les marchés et les foires se soutenaient selon les chartes, dont la vérification était si pénible pour la réorganisation de la république du temps de Sigismond-Auguste. La juridiction privilégiée des villes n'omettait aucune occasion de faire connaître de fait la loi teutonique aux nobles, de faire sentir à l'ordre équestre toute sa vigueur. Elle faisait pendre au gibet, ou décapiter les nobles criminels qui tombaient dans son pouvoir; elle arrêtait les débiteurs et pertnrbateurs. Dans les affaires civiles la loi terrestre se rencontrait fort souvent avec la loi teutonique qui empiétait sourdement sur la loi nationale. La douane et les péages, la pro-

(176) Polonæ leges ad conservandam æqualitatem mutuam nobilium comparatæ ex exoticis suppleri non possunt (Piasecki, p. 449).

(177) Contaminatur etiam et abdicatur quodammodo, si quis, desertis militiæ et agriculturæ studiis, sordidum quæstum faciat arte mechanica, vel tenuiore et minutioribus mensuris ac ponderibus utente mercatura et cauponatione (Kromeri descr. Pol).

(178) Slachcie poki lokciem mierzy, a funtem vazy, traci slachectvo (Stat. litevski 1562).

pination, les taxes et les prix des marchandises occasionnaient des contestations. Des collisions, des tracasseries, envénimaient cette lutte partielle qui continuait sur tous les points de la république entre les bourgeois et l'ordre équestre. Plus la noblesse devenait puissante, plus la lutte devenait inégale. La république florissante et puissante, semblait être à l'abri des incursions de l'ennemi; le plus grand nombre des villes mal bâties construites en bois, restaient ouvertes en sécurité, sans défense, désarmées, occupées du commerce et d'une petite industrie, ne pensant guère au besoin de défendre le pays les armes à la main, et n'étant nullement façonnées à tenir face aux ennemis. La bourgeoisie, délaissée par les réglements et les ordonnances de la législation terrestre à la merci des starostes, courba sa tête altière et se soumit graduellement à toutes les humiliations et vexations. Des starostes savaient particulièrement rabaisser et avilir les magistrats du plus grand nombre des grandes villes, des capitales des provinces qui se faisaient respecter et savaient mieux faire valoir leur droit.

74. MÉCONTENTEMENT DES VILLES DE PRUSSE.

Les éléments de discorde, s'accumulèrent singulièrement dans la Prusse, où la querelle devait se vider l'épée à la main. Les villes de cette province, plus florissantes, plus commerçantes, riches de leur industrie, de leur négoce; mieux bâties, depuis la guerre avec les chevaliers teutoniques aguéries et bien fortifiées, avaient plus de ressources et de moyens pour faire résistance à l'ordre équestre. Ces villes, dotées de privilèges par Kazimir Iagellonide, avec une largesse remarquable, n'étaient pas empressées à se réunir à la Pologne, sans faire auparavant de profondes réflexions. Réunies, elles partageaient dans la province comme second ordre, toutes les prérogatives civiques et politiques de la noblesse. La bourgeoisie des grandes villes entrait dans le sénat de la province et les députés des grandes et des petites villes, s'assemblaient dans la même diète avec les nonces terrestres. Bourgeois et nobles observaient la même loi teutonique et dans les grandes villes, la population allemande avec

sa langue allemande prévalut et inspira des sympathies pour l'Allemagne. Des discordes et des haines, sont connues entre différents idiomes et elles étaient invétérées entre l'idiome polonais et l'idiome allemand. Malgré l'aversion mutuelle, et l'avis des hommes d'état, qu'il fallait empécher la langue allemande de s'établir en Pologne (179); malgré le danger évident auquel la nationalité s'exposait et les conséquences prouvées par des évènements bien déplorables, l'ancienne malveillance des villes qui reprirent leur sentiment national, et la perte de tant de pays qui se firent germaniser: les frontières de la Pologne furent toujours ouvertes aux allemands et les polonais se montrèrent toujours disposés à déposer leurs préventions contre eux et à les recevoir dans la fraternité. Les grandes villes de la Prusse, méconnaissant cette disposition, régies par des magistrats de la race allemande, considéraient alors les polonais comme étrangers, elles excluaient même de leurs ateliers les ouvriers de cette nation (180). Et lorsque l'empire d'Allemagne vit avec aigreur la domination des polonais sur la Prusse, se fondant sur ses droits qu'il ne pouvait appuyer de bonnes raisons (181), alors les grandes villes de la Prusse, semblaient regretter et supporter avec chagrin leur liaison avec la république. La plus considérable d'entre elles, Dantzik, une des plus puissante dans la Hanse, honorée du titre d'amiral de la Pologne, manifestait de la manière la plus facheuse son humeur; dans son enceinte, tous les motifs de mécontentement allaient se concentrer. Les villes de Prusse n'osaient point reclamer le droit de naufrage, comme le firent depuis, celles de Livonie, malgré les ordonnances réitérées des rois

(179) Quoniam autem sunt interquædam alia, fit ita inter has duas linguas, natura veluti quandam perpetuam, discordiam odiumque inserit, hortor, ne in Polonia sermo iste prædicetur, dit Ostrorog, vers 1450.—Le proverbe polonais répète : jusqu'à la fin du monde, le polonais avec l'allemand ne fraterniseront jamais. » Poki sviat sviatem Polak Niemcovi, Niemiec Polakovi, niebèndzie bratem.

(180) Civitates a consulibus et quidem germanicæ linguæ et sanguinis reguntur. Polonos enim pro externis habent et neque ad artes mechanicas perdiscendas admittunt (Kromeri descr. Pol).

(181) Aegre ferunt Germani Polonum imperare Prutheno, jusque suum repetunt ex albo nescio quo, imperii sui (Modrzevski, p. 171).

de Pologne qui donnaient protection aux naufragés et à leur propriété : mais leurs intérêts de navigation et de commerce, se croisèrent, tant entre elles réciproquement, qu'avec la Pologne. Elles demandaient toute l'attention de la république, lorsque le protestantisme vint rembrunir ces contestations.

75. CONTESTATIONS AVEC DANTZIK, GUERRE, PACIFICATION.

Le mécontentement éclata à Dantzik avec une violence facheuse. Le peuple en 1525 se déclara luthérien, pilla les églises et les couvents, déposa les magistrats, en créa de nouveaux et en avertit le roi Sigismond, qui de son côté, cacha la réprobation de cette révolte ; lui-même rebelle en ce moment à l'ordre établi dans le monde chrétien, il constituait la Prusse de Königsberg en duché luthérien. Sa justice ne manqua cependant pas d'atteindre les dantzikois : quatorze coupables eurent la tête tranchée. Cette sévérité exaspéra l'esprit de la ville déjà indisposée contre la république. La doctrine de Luther, propagée dans la langue allemande, s'établit cependant dans de grandes villes de la Prusse et échauffa les prétentions mercantiles des dantzikois. Les villes d'Elbing et de Thorn, avaient du temps des chevaliers teutoniques leur droit d'étape (depuis 1351). Le traité de commerce en 1436 assura cependant la libre navigation et le transport libre pour les denrées et marchandises de Pologne sur la Vistule jusqu'à la mer, par conséquent, Thorn et Elbing ne pouvaient plus jouir de leur droit. La loi de 1496 et l'ordonnance de 1526, décidèrent Thorn, à ne plus mettre d'obstacle au passage. Les dantzikois, tout en applaudissant à ces mesures qui favorisaient la liberté du commerce, prétendirent bientôt avoir eux mêmes le droit d'étape. Cette prétention irrita les polonais et embarrassa le commerce pendant plusieurs années (1539—1546). Mais à peine cette question semblait elle être arrangée, qu'une autre surgit. La pacification de l'Allemagne en 1552, suggéra aux dantzikois l'idée de se donner à l'empereur qui assurait la liberté des cultes. Le moment était urgent. Sigismond-Auguste jugea à propos de prévenir la rupture pernicieuse qui allait se déclarer. Il se rend à Dantzik, et bravant le danger, il fait aux citoyens

ses remontrances, accompagnées d'expressions vives, leur représentant, qu'ils ne pourraient en faisant partie de l'empire avoir les avantages qu'ils avaient, étant réunis à la Pologne ; qu'effectivement ils ont part à toutes les prérogatives des Polonais qui ne les regardent que comme leurs amis et leurs frères ; qu'ils sont libres, indépendants et presques souverains dans leur cité, qu'il ne dépend que d'eux de comprendre raison. Cette persuasion franche eut son plein succès. Ils reconnurent que l'autorité dont la république jouissait sur eux, n'était qu'une protection utile, ils reçurent les reproches de Sigismond-Auguste, comme autant de marques d'affection, et ils se calmèrent. Mais les démêlés n'étaient point finis là ; et lorsque la Hanse, déchue par le concours des circonstances et la marche des relations commerciales, craignant que la Baltique ne lui échappât, tourna ses regards vers la Pologne, et proposa à Sigismond-Auguste d'accepter le protectorat, alors Dantzik, une des quarante villes majeures de la Hanse, recommença avec plus d'amertume ses contestations. Par la réunion de la Livonie, la Pologne se trouva maîtresse des côtes étendues de la Baltique, et de plusieurs ports très commodes. Les hostilités avec la Suède, que l'occupation de la Livonie engendra, demandèrent des armements sur mer et quelques réglements concernant le commerce avec la Suède ; les capres de Sigismond-Auguste croisaient et l'empêchaient. Dans ces conjonctures, les dantzikois voulaient exercer leur souveraineté dans le port et sur la mer, ils se fâchaient de quelques droits, que le roi de Pologne prélevait et de sa marine qui prenait naissance. En même temps arriva la réorganisation de l'intérieur de la république. Un examen sévère d'abus et d'excès, la révision des chartes et privilèges, les réglements, prescrits et imposés par une commission de la république de Pologne', dirigée par un sénateur évêque de Kuiavie Karnkovski, dans une ville protestante, mercantille et suivant la loi teutonique, augmenta les griefs, chagrina encore d'avantage les esprits si mal prédisposés et accrut l'orage. L'élection d'Etienne Batori, contrariée par une faction catholique servit de prétexte aux dantzikois protestants pour faire valoir leur mécontentement. Ils se déclarèrent pour l'empereur Maximilien II,

proclamé roi par la faction catholique et s'opposèrent seuls, les armes à la main au choix de Batori. La guerre est déclarée.

Le belliqueux Batori de ses bras vigoureux serra la ville en 1577. Les dantzikois pour se mieux défendre, détruisirent eux mêmes les faubourgs. Mais ni le courage, ni les sacrifine purent changer leur position critique. Zborovski pressa le roi d'en finir. Penses-tu, lui répartit Batori, que je serais disposé de réduire par force une ville, en hameau? Dantzik doit rester une cité et conserver ses priviléges. Peu de jours après, sous prétexte de manque de munitions, il leva le siége. Les dantzikois réfléchirent, envoyèrent leur soumission et acceptèrent les conditions. Ils remboursèrent les frais de guerre et leurs griefs furent renvoyés à la diète, dont les décisions en 1584, abrogèrent à leur satisfaction les dipositions de Karnkovski, réglèrent la douane et pacifièrent pour toujours les contestations entre les deux républiques. Il n'est pas dit que la république nobiliaire abusa de sa victoire ou traita celle des bourgeois comme soumise : mais il est notoire que la bonne harmonie et le sentiment fraternel s'établit, animé par l'intérêt commun.

76. ABAISSEMENT DE LA BOURGEOISIE EN PRUSSE.

La condition des autres villes de la Prusse était différente de celle de Dantzik, et se rapprochait beaucoup de la condition de celles du reste de la Pologne. La cité de Dantzik, alliée de la république, agissait isolément dans toutes ses affaires, tout-à-fait pour son compte. Elle ne pouvait supporter l'activité de la compagnie anglaise qui s'était établie à Elbing, où elle jouissait du commerce presque exclusif du drap. Envieuse du négoce de cette ville, elle usa de tous les moyens pour lui ôter cet avantage, et s'empara de ce monopole vers 1630-1640. Elbing ne put trouver d'appui assez efficace dans la république. Dans toute la Pologne, il n'y avait aucun lien entre les villes, aucune idée d'alliance ou de confédération ne surgissait; chacune se débattait isolément avec ses adversaires. En Prusse, on remarque encore moins d'unité entre elles, malgré les institutions de la province, qui les rapprochaient intimement; et ce qui est plus triste encore, des més-

intelligences mutuelles contribuaient à leur dégradation. Cette province, à l'époque de l'union de la Litvanie, en 1569, forma une portion plus intime de la république, par l'organisation de la diète, ses états furent contraints d'assister aux diètes, et la noblesse fut inspirée de la même pensée que celle de Pologne. On en voit une preuve dans sa législation terrestre, dite *correcture*, qu'elle prescrivit en 1598, afin de se distinguer de la bourgeoisie et de se rapprocher de la loi nationale; elle voyait d'un œil de dédain la considération que toute la bourgeoisie possédait dans la province, et l'orgueil des grandes villes, il faut le dire, seconda indignement les rancunes nobiliaires qui allaient humilier les plus faibles. Les petites villes assistaient autrefois aux diètes provinciales par leurs députés, mais vers 1640, elles furent exclues de toute délibération par la violence des nobles. Les grandes villes étaient autrefois au nombre de sept, elles furent réduites à trois. Plus cette province était éclairée, avancée dans la civilisation et avait des relations avec les étrangers. plus cette prépondérance aristocratique devenait sensible. Mais n'anticipons pas sur les évènements qui déroulent le tableau de la période suivante.

77. FÉLICITÉ, BONHEUR.

Cette portion de la nation qui portait le nom de *slachta*, l'ordre équestre, jouissait de la félicité la plus absolue ; elle vivait dans une prospérité qui lui assurait le bonheur matériel, l'opulence, les plaisirs, la bonne chère, tout fut son partage; l'économie augmentant les fortunes des moins riches ; les pauvres amélioraient leur situation. Moralement, cette portion de la nation était non moins heureuse ; elle jouissait d'une liberté sans borne; ses facultés intellectuelles, dans leur progrès, saisies d'une haute idée politique, renversaient les obstacles ; elle avançait triomphante vers son but, voyait ses désirs accomplis. Le plus opulent et le plus pauvre partageaient ce succès. Il est difficile d'imaginer plus de bonheur pour des citoyens dont l'âme pouvait se perdre dans la béatitude, s'il était réservé au genre humain de ne pas abuser de la prospérité. Si la masse de la nation; les non-nobles avaient un désir d'améliorer leur état social et politique, leur bonheur était



loin de pouvoir être comparé à la félicité de la noblesse. La bourgeoisie montrait effectivement jusqu'à un certain point l'envie de jouir de plus grandes franchises, et d'élever, ou du moins de soutenir sa position civique; elle n'avait pas l'avantage d'en être satisfaite. Ses libertés restreintes, son civisme refoulé dans l'étroite enceinte des bourgades, se trouvait géné et humilié. La classe des bourgeois devait être moralement bien malheureuse. Elle se résigna cependant à son sort avec calme et presque sans murmure. Le chiffre de son bonheur matériel devait donc être bien grand, s'il fit oublier ces adversités et absorba l'esprit qui faisait des progrès intellectuels; car les villes avaient des hommes instruits qui cultivaient l'étude et la science. La bourgeoisie se disait heureuse; son industrie, ses métiers étaient animés, le commerce actif, les richesses, les fortunes s'agrandissaient et lui fournissaient des moyens de jouir de la prospérité. La condition des paysans était plus sombre. Cependant un certain progrès semble manifester quelques faveurs de la fortune qui voulait les faire participer à la jouissance de la prospérité générale. Leurs habitations, leur bonne chère, leur habillement s'amélioraient. La culture de la terre et le travail leur assuraient ces avantages; c'était le seul bonheur à envier. Quelques-uns d'entre eux allaient s'établir dans des villes et des bourgades où ils apprenaient les métiers et les connaissances utiles; ils fréquentaient les écoles afin de s'instruire. Le nombre d'hommes avides qui cherchaient à changer leur état social, quelque grand qu'il fût, n'influençait que très-faiblement la masse de la population, qui semblait être satisfaite des petites faveurs que la prospérité universelle lui accordait effectivement, et des avantages que le travail tirait de la position où elle se trouvait. Long-temps, on ne voit que quelques plaintes des publicistes sur la condition des paysans; les paysans eux-mêmes collectivement ne font aucune démonstration de mécontentement. Leurs seigneurs les disaient heureux, peut-être qu'eux-mêmes ils croyaient l'être, tant le plus petit bonheur matériel assoupit le désir du bonheur moral. Ils ne pensaient guère à changer leur état social, et peut-être étaient-ils contents, sans s'apercevoir assez, qu'insensiblement leur condition allait s'obscurcir terriblement. Dans la

masse de la prospérité, celui qui jouit le plus du bonheur en est le moins satisfait; avide de le pousser à l'infini, avare du moindre partage avec les autres, il prépare le malheur, et la noblesse se trouva amenée à ce point vis-à-vis des bourgeois et des paysans.

78. LES KMETONS SONT DES CULTIVATEURS LIBRES.

Le roi Louis, dans ses pactes conclus avec la noblesse en 1355 et 1374, et par lesquels il promettait aux habitants du royaume de ne les point imposer sans leur consentement, fait cette promesse aux nobles aussi bien qu'à leurs iobagions et habitants de leurs domaines et de leurs maisons, *nobiles et eorum jobagiones populos et inquilinos;* il explique que les habitants ou la population des domaines nobiliaires qu'il appelle iobagions, sont les kmetons, *ipsorumque populum, kmetones seu ivagiones.* Cette dénomination hongroise dont s'est servi Louis pour désigner les kmetons, indique les hommes libres et leur qualité civique (182). La législation de cette époque et les actes politiques respectaient leur ancienne condition. Elle est d'autant plus explicite qu'elle parle suivant la loi romaine ou impériale des serfs privés de la liberté, qui sont dans la possession de leur maître, qui ne peuvent pas

(182) Privilegia Lodovici, in jus polonicum edit. Bandtke, p. 157, 186. On a encore l'appellation de *Iobagiones* (par erreur robagiones) attribuée aux kmetons dans une charte de 1381 (voyez Nakielski miechovia, p. 317). *Jobagio, iovagio, ivagio,* désignait en Hongrie un homme libre, s'appliquant à toutes les classes; 1° iobagions, sont les hommes qui cultivent la terre d'autrui à certaines conditions, égaux aux affranchis *libertini,* ils sont *colons* et citoyens *cives* du district; 2°, iobagions, sont libres, militaires, *iobagiones castri;* 3°, les nobles sont iobagiones; 4°, les barons ou seigneurs et fonctionnaires sont aussi iobagions; enfin, 5°, iobagions, sont les quatre haut dignitaires : *palatinus, ban* et deux *comites palatii.* —Lorsque l'historien du XIII° siècle, Vincent, fils de Kadlubek (cap. 24, p. 815), dit que le duc de Halicz Romain, à peine installé dans son duché par Leszek le blanc, tum galiciensium satrapas et *jubagionum* florentissimos incautos occupat et trucidat, quosdam vivos terræ infodit, certes, il ne parle pas de iobagions-kmetons, mais des iobagions nobles de la haute classe.



devenir libres sans l'affranchissement (183). Elle dit que les sages ont institué les érections de *vola* (libertas), ou des colonies, afin d'utiliser les terres incultes par le défrichement (184). Ces terres en friche, confiées pour un certain nombre d'années aux colons, furent pendant cet espace de temps affranchies de toutes exactions royales et ecclésiastiques, de dîme payée en argent ou livrée en gerbe et de dîme de miel, à l'exception du colombage, des contributions de froment destiné au desservant de la paroisse pour la célébration des offices divins, enfin des contributions du denier de saint Pierre (185). Ce ne fut qu'après quelques années qu'on les obéra quelquefois d'impôt extraordinaire (186). Les seigneurs étaient maîtres d'ériger de semblables colonies, *vola*, et d'établir leurs serfs où il leur plaisait, afin d'augmenter les cultures et les hérédités ou villages (187). Nous avons déjà fait observer que cette sorte de nouvelles érections et de *vola*, était la forme de l'affranchissement. C'est pourquoi ces serfs affranchis sont appelés dans la langue vulgaire, tantôt serviteurs, *slugi*, eu égard à la condition de laquelle ils allaient s'affranchir, tantôt libres

(183) In lege imperiali continetur, quod servi illiberi aut ancillæ, non possunt nec valeant de manibus dominorum suorum liberari, nis per eosdem fuerint manu missi et libertate donati (stat. 1420, art. 31, p. 219.) Item familiares et famuli serviles, a quolibet fertone sui pretii duos grossos (census anni 1456, occasione belli, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. CXXVII, p. 176).

(184) Libertas ad hoc per sapientes est inventa ut silvæ et nemora ubi modicæ sunt utilitates vel proventus, extirpentur et ad ampliores utilitates reducantur (stat. 1420, art. 23, p. 215; conf. art. 31, p. 219).

(185) De novalibus et villis de novo locatis et agris exstirpatis, non manipulatim decima dari debeat, sed solvi cum certa pecuniæ qualitate (compositio in Mazov. de a 1356, in Raczyn. cod. dipl. Maj. Pol. XCVIII, p, 115), Homines in villis terrigenarum, libertatem habentes, durante eidem libertate, et non ultra, ab omnibus exactionibus regalibus et censibus eccles... etc. (stat. 1493, art. 24, p. 317).

(186) Homines sedentes in libertate, a tribus annis, in subsidium per fertonem de quolibet laneo dabunt (contributio de anno 1456, p. 196).

(187) Servos illeberos, dominus ubi vult locare potest, acquirendo hæreditatem novam, per ipsos erigendam (stat, 1420, art. 31, p. 219; confer. art. 23, p. 215).

volni, eu égard à la condition acquise. Ils sont serviteurs d'origine et jusqu'à la fin de leur possession de *vola* ; ils sont libres, parce qu'ils se trouvenl déjà dans l'intervalle de leur affranchissement, jouissant de *vola* (188). C'est ainsi que s'explique cette synonymie-contraste : jouir de la servitude ou de la liberté (189). Les statuts de cette époque ne connaissent guère de dénomination et de gradation, d'ascriptices et d'originaires dont se servaient les chartes anciennes et que le langage vulgaire de quelques écrivains et annalistes n'avait pas encore oublié (190); mais ces statuts appellent les hommes établis dans ces érections nouvelles, kmetons, comme tous les cultivateurs des domaines royaux, ecclésiastiques et nobiliaires, furent nommés kmetons. Une coéquation devait, par conséquent, s'effectuer dans la classe des indigènes non-nobles à l'avantage de la liberté. C'était que le peuple, *populus*, *plebs*, dont la condition toute dépendante le faisait sujet, *subditus*, des seigneurs des domaines, devait cependant jouir de la loi terrestre, aussi bien que les nobles.

79. LES KMETONS JOUISSENT DE LA LOI TERRESTRE.

La législation autorisait le libre changement de domicile des kmetons, prescrivant le mode de l'abandon de leur établissement, c'est-à-dire leur recession, *recessio*, qu'ils pouvaient effectuer au jour désigné en terminant leur compte avec le seigneur du domaine ; elle autorisait même leur recession spontanée à chaque moment, à condition de payer 3 marcs d'argent (84 francs) de dédommagement (191). Les abus et les différentes coutumes locales empiraient l'ancienne condition

(188) Servi liberi sive *volni* dit le statut de 1456; liberi sive exempti, alias *slugi*, réplique celui de 1472. Voyez le chap. ou § 35 de la période précédente, note 98).

(189) In libertate, vel in servitude gaudentes.

(190) Dlugosz, Kromer.

(191) Kmetones possunt surgere et in medio anno et quando volunt, solutis dominis tribus marcis (statuta Lancic. 1418, art. 35, p. 147; de recessione, statut. 1420, art. 23.)— Hortulani recedentes, solvent censum et goscinne (stat. Lancic. 38); tabernatores si locare non possunt, marcum solvent (ibid. 39).

des kmetons dans plusieurs provinces, et nous avons indiqué la grande Pologne comme la plus avancée, comme celle où cette condition devait être le plus abaissée. On peut le remarquer sous le rapport de la recession, lorsque le législateur fait une exception pour cette province et pour la Russie rouge, où les anciens usages devaient être suivis (192). Certes, cette réserve n'est pas à l'avantage des kmetons; elle place la grande Pologne dans la catégorie de la Russie rouge, où la condition des kmetons était plus sombre que dans la Pologne; il y fallait préserver les kmetons des violences des starostes et de leurs lieutenants, qui les réduisaient à la servitude (193). Dans aucune province de la Pologne, les starostes de cette époque n'étaient accusés de semblables forfaits, ils se montraient au contraire favorables à la liberté des kmetons, à leur libre circulation et leur donnaient protection. La loi de cette époque, décrétant quelques règlements au sujet des kmetons fugitifs, se prononce aussi pour la liberté lorsque, autorisant la confiscation de leurs biens et leur poursuite, elle réserve en définitive une composition avec le seigneur (194). La restitution des fugitifs devait être plus rigide dans la grande Pologne, puisque la législation confuse de l'année 1454, inscrivant dans les statuts bien des clauses que la grande Pologne voulut obtenir en privilège, rédigea des articles plus sévères sur l'extradition des fugitifs (195). En ce qui concerne l'homicide, les blessures, les coups, la différence de leur taxe, les anciennes dispositions restèrent quelque temps observées dans les terres (196), avant que la taxe de la petite Pologne ou du statut de Vislica l'emportât sur les autres et fût acceptée partout. Le prix de la tête noble fut élevé et aggravé par

(192) Stat. 1493, art. 12, p. 327.

(193) Kmetones terrigenarum per capitaneos ac alios officiales ipsorum, violenter non recipiantur in servitutem, vulgariter *mordanica*, nisi prius villicus cum omnibus kmetonibus possessionatis super eo juraverint, quod sit de eo genere et servitate et quod ignoraverint (privilegia terrarum Russiæ et Podoliæ 1456, inopere jus polonicum, edit. Bandtke, p. 293).

(194) Statut. Lancic. 1419, art. 63; stat. regni 1420, art. 24.

(195) Stat. Nieszav. art. 24, 28, p. 285.

(196) Voyez la note 110.

la peine d'une année et de six semaines de prison, dont aucune composition ni lettre de grâce ne pouvait délivrer le coupable. Quant au kmeton, s'il tuait un noble il répondait de sa tête, et s'il blessait un noble, il était condamné à l'amende et devait avoir la main coupée, toutefois, la composition était permise. L'homicide, les blessures et les coups portés à des kmetons étaient également punis de prison et d'amendes ; si c'était un kmeton ou un noble qui en était coupable ; chaque fois les taxes étaient divisées entre la partie lésée et le seigneur. Eu égard à la modicité de fortune des kmetons, l'usage observait dans l'acquittement des peines et des amendes quelques relâchements; et s'il arrivait au noble de payer la peine au kmeton, il devait s'acquitter sur-le-champ. La loi s'occupa de régler la justice qui, par une coutume perverse, transposait dans sa pratique les termes de la comparution, en hâtant les litiges des riches et ajournant ceux des pauvres et des plébéïens (197). La législation ne cesse d'appeler la protection des seigneurs sur leurs kmetons, réclame leur appui dans tous les cas de justice. Encore c'était pour les préserver de la violence des magnats (198); mais c'était les tenir dans une tutelle perpétuelle, sous un patronage qui devait les épuiser. Aussi, il est plus que certain que le kmeton né pouvait plus avoir aucune action dans la juridiction terrestre sans l'assistance du maître. Aussi les nobles, en exemptant leurs propres personnes dans différens cas de la justice municipale, cherchaient de même à soustraire leurs kmetons à toute action de

(197) Perversa consuetudo in transpositione terminorum (stat. 1420, art. 1). Dominorum potentumve causæ citius exaudiuntur; at pauperum et plebeiorum non ita (Ostrorog II, 8, circa a, 1450).

(198) Voici un exemple de la protection seigneuriale. Domina Drogochna de Riczvienna, nomine sui kmetonis, acquisivit in Janusio de Slupcza, pro medietate genitalium, quinque marcas, sicut pro medio homine. Statutum est igitur, per omnes dominos in colloquio generali : quando quis alicui abscidit testiculos, sicut pro capite judicetur, et si ip a genitalia extrahat qualitercumque violenter solvat cum pœna septuaginta et actori quindecim (statut. Lancic. 1418, art. 18, 19). Plus tard, il était statué que l'abscission d'une main, d'un pied ou d'un membre principal, serait punie et amendée comme homicide.

la loi teutonicale. Ils les admettaient aux avantages qu'ils se réservaient pour eux-mêmes, et comme ils étaient délivrés des péages, comme ils avaient une libre entrée pour les denrées, boissons, bétail et tous les produits de l'agriculture, aussi ils assuraient la libre vente de tous ces produits sur les marchés et foires des villes, à leurs kmetons. Mais la noblesse, en se délivrant des impôts imposa ce fardeau sur les kmetons.

80. LA NAISSANCE DISTINGUE LES CLASSES, ET ABAISSE LES KMETONS.

La noblesse ne se prouve guère par la naissance, dit dans le XVe siècle, un docte commentateur des historiens de Pologne, mais par le mérite. Les parents sans avoir fait quelque chose de louable, n'auraient été jamais anoblis. Tout le le monde a la même origine : il n'y avait qu'un seul père du genre humain; chacun est rejeton de la même souche, de la lignée obscure ou brillante. La noblesse qui vient par naissance est empruntée ; faire parade avec le mérite d'autrui, est une ridicule jactance (199). Cette sage réflexion ne pouvait arrêter l'ordre équestre dans le progrès qu'il faisait pour se constituer en monopole et en caste. Le nombre de la noblesse montait immensément dans cette période par la réunion de tant de provinces et particulièrement par l'admission des litvaniens et des russiens aux prérogatives de l'ordre équestre. Sigismond-Auguste se trouvait très occupé à désigner les propriétaires fonciers du grand duché et des provinces incorporées qui se qualifiaient aptes à entrer dans le rang de la noblesse et à prendre des armoiries parmi les populations nombreuses des petits propriétaires. Le service rendu à l'état recommandait aussi grand nombre de personnes du pays et d'étrangers aux honneurs de l'ordre équestre, qu'ils obtenaient sans difficulté. Cependant sous Sigismond le vieux, la noblesse se fâchait qu'aux dépens de son lustre on récompensât le mérite. A la rigueur ni la condition de la mère, si elle était plébeienne, ne dérogeait à la qualité de noble lors-

(199) Le docteur Jean Dombrovka, commentateur de la chronique de Vinceut Kadlubkonide, rédigea ses commentaires, vers 1440.

que le père était de l'ordre équestre (200) ; ni l'entrée récente dans l'ordre équestre, ne nuisait à l'égalité civique, mais il était mieux d'être noble, né, que créé ; et un descendant d'ancêtres nobles, né d'un père noble et d'une mère noble, était plus précieux et plus illustre. Cette importance donnée au principe de la naissance, traça moralement une séparation terrible entre la noblesse et les plébéiens tant bourgeois que kmetons. L'ordre équestre évitant de contracter mariage avec des non nobles, s'isolait et se renfermait dans ses relations sociales en une caste qui ne pouvait plus souffrir que les autres classes d'habitants lui ressemblassent. Aussi depuis ce temps. on voit, que même par des réglements minutieux on voulait empêcher que les autres classes ne ressemblassent aux nobles. Comme les juifs s'habillaient ainsi que les nobles, la chaine au cou et l'épée attachée à la ceinture, on leur ordonna de porter la calotte jaune pour qu'on ne les prît pas pour nobles. D'abord cette ignoble disposition fut arrêtée en 1454, à l'instigation étrangère de Jean Capistran (201), et longtemps elle resta sans le moindre effet, négligée et oubliée; mais l'idée étant (comme tant d'autres) insinuée par l'occident fut goutée et relevée dans la législationpostérieure (202). Elle resta encore presque sans exécution. La législation inspirée par Jean Capistran, traitait les israëlites, d'infidèles, de race servile, étrangère à la nation. Cette législation trouvait entre les chrétiens et les israëlites une séparation réelle qui ne pouvait disparaître même sous le costume identique, par conséquent elle n'avait pas de suites en touchant à cette apparence identique qui voilait trop légèrement l'hétérogénéite: mais elle rencontrait plus d'intimité sociale, entre la noblesse chrétienne et les classes plébéiennes des chrétiens, c'est ici qu'elle va, avec un succès effrayant jeter une séparation cruelle, et repousser les non-nobles bien loin de l'ordre civique. Nous avons déjà exposé la marche de cette rupture avec la classe bourgeoise, de l'assistance de laquelle dans les

(200) Statuta eccles, ad vota dominæ Elisabeth 1505; vol. I, p. 302; Kromeri descr. Pol.

(201) Stat. Nieszav. 1454, édition de 1491, art. 19; Dlugos, t. II, p. 157.

(202) Stat. 1533, vol. I, p. 524, 525.

affaires publiques, la noblesse se délivra en restant seule sur le champ politiqueet législatif. On ne distinguait dans la législation que les nobles *ordo equestris*, et les ignobles, *populus, plebs* : tous les bourgeois aux yeux des nobles étaient égaux aux kmetons, *civitatenses, oppidani et kmetones;* une coéquation entre eux fut prononcée. Chaque noble fut maître dans ses terres. Par une ancienne fiction, le roi fut considéré, comme propriétaire de toutes les terres qui n'appartenaient pas aux nobles et il y fut maître à condition qu'il ne pût aliéner, obérer, ni administrer lui même. C'était une possession différente de celle de la noblesse : mais une comparaison en était déduite. Comme le roi possède dans ses domaines des villes, des bourgs et des villages; aussi la noblesse érige et compte dans ses domaines des villes, des bourgs et des villages ; comme les *civitatenses, oppidani et kmetones*, sont sujets du roi, aussi ceux des domaines nobiliaires, sont sujets des nobles (203). Le roi administre par ses starostes ; la noblesse par ses intendants qu'elle appelle vice-starostes, *podstarosci*. Le roi exerce la juridiction sur les bourgeois et kmetons de ses domaines, aussi la noblesse jouit de sa justice sur les bourgeois et kmetons des domaines qu'elle possède; le roi et la noblesse rendaient justice par des magistrats, scultètes, avoués, starostes, vice-starostes et leurs lieutenants. Lorsque la législation arrêtait quelque loi concernant les bourgeois et les kmetons, elle prescrivait au roi et à la noblesse une règle qu'ils devaient suivre envers leurs sujets plébéiens. La classe bourgeoise était mise au niveau des kmetons. Qu'on ne pense pas que la condition de kmeton ait gagné par ce rapprochement des bourgeois et des vilains, elle va plutôt perdre son ancienne considération. Déjà l'antique gradation entre les indigènes nobles et les kmetons, allait se perdre par suite de l'égalité établie dans l'ordre équestre et effaçait beaucoup la fraternité morale entre les indigènes, qui ne sont plus inégaux seulement : mais séparés. La législation de 1420, défendit aux kmetons de blâmer un noble (204), ce qu'ils

(203) Plebes urbanæ, oppidanæ, vicanæ et agrestes, partim principi parent, partim proceribus et equitibus, partim certis sacerdotiis attributæ sunt (Kromeri descr. pol. p. 169).

(204) Statuta, 1420.

pouvaient autre fois comme étant indigènes et de la même loi. Ses réglements, réprouvent en même temps la familiarité des noblesavec les kmetons et considèrent comme indigne du noble, de boire et jouer dans des auberges avec les kmetons, et même de se placer sur le même banc trop près d'eux ; ses réglements, refusent de lui rendre justice, s'il y est blessé ou s'il y reçoit des coups (205). La noblesse désavoue son origine commune avec les kmetons, qui sont désormais pour elle étrangers comme les bourgeois : les kmetons cependant n'acquièrent point les droits et prérogatives des bourgeois, n'entrent point sous la loi teutonique et perdent la loi terrestre ; ils ne sont plus indigènes, les nobles seuls le sont, *terrigenæ ziemianie*; les kmetons ne le sont plus ; les seuls nobles sont nés, *bene nati*, *urodzeni*, *rodovici*; les kmetons ne sont que laborieux, *laboriosi*, *pracovici*. Les kmetons et les bourgeois, sont également appelés *chlopi*, et cette appellation, comme déshonorante, ne peut être donnée au noble sans le diffamer (206). Elle n'était pas nouvelle, mais elle n'était applicable qu'aux hommes réduits au servage, le langage vulgaire lui donna une extension terrible, surtout, depuis la mémorable époque (1493-1511) de la législation provoquée par les alarmes qu'excita le projet de Buonacorsi.

81. LES KMETONS SONT DÉPOUILLÉS DE LA PROPRIÉTÉ TERRESTRE, 1496.

Jusqu'à cette époque la législation observait le langage qui suivait le principe de la coéquation à l'avantage de la liberté : désormais elle va suivre le système de la coéquation de l'asservissement. Nous avons remarqué, que le droit domanial favorisait quelquefois le dépouillement et l'expulsion des kmetons de leur possession par les nobles (207) ; comme il

(205) Stat. Lancic 1419, art. 68, p. 200 ; stat. Mazov. 1453, p. 445.

(206) Utrique *chlopi* appellantur, quam appellationem velut probrosam non fert nobilitas (Krom. descr. Pol).

(207) De agris de quibus kmetones per nobiles depulsi et ammoti sunt aut fuerint et per nobiles coluntur et arantur.— In signum nobilitatis nobilium qui dictos agros, qui quondam erunt kmetonum araverint, has prærogativas reservamus ; primo, decimam propriis curribus non

arrivait que le roi ôtait aux nobles les biens qu'il leur donnait en bénéfice (208). Les cas d'une semblable spoliation, devaient être toujours plus rares, car il était de l'intérêt du seigneur d'avoir ses biens peuplés; et s'ils arrivaient c'était une violence. Nous avons bien distingué ceci : que le seigneur était maître de disposer de sa liberté *vola*, mais jamais de l'hérédité kmetonale, le sol de cette possession étant d'une autre nature. Les *sortes*, *vloki*, *lany*, des kmetons, étaient des propriétés héréditaires à condition, établies sur la loi polonaise terrestre, et dont rien ne devait changer la nature, quand même un noble les cultivait, comme on le voit très clairement par des clauses que le clergé se réservait sur la dîme de ces *sortes*, qu'il appelait dîme illibéra (209). La loi de 1496 qui défendait au plébéien de posséder les biens terrestres, ravit d'un seul trait de plume la propriété quelconque à tous les kmetons, sans réserve, car toutes leurs possessions étaient de la loi terrestre. Par conséquent: 1, ceux qui avaient acquis et possédaient des terres indépendantes, libres de toute condition, devaient les vendre, ou ils en étaient dépouillés ; ou par système de coéquation, leur possession trouvait un maître et leur possession devenant domaniale, était soumise à des obligations comme les autres, et ils y étaient dorénavant, sujets, comparés à ceux qui vont être asservis. 2, Tous les kmetons qui avaient leur hérédité à condition, *jure polonico vel teutonico*, dans les domaines terrestres de leurs seigneurs ; hérédités redevables de quelques charges en travail, en cens, ou en nature, ont leur hérédité affectée à jamais par l'impuissance d'avoir en propriété les biens terrestres ; leur hérédité, n'est plus qu'une por-

debent conducere ; secundo, quod dominus decimæ non eligat capetia ; tercio, quod nobiles non teneantur ad solvendam decimam canapi (chanvre), ad quam kmetones obligantur (Lauda Cracov. 1447, art. 24, p. 245). Voyez chap. 37, note 107, de la période précéd.

(208) Entre plusieurs autres exemples de semblable dépouillement dont les annales du pays font mention, qu'on se rappelle le dépouillement d'Ostrorog par Sigismond-le-vieux, ce qui révoltait l'esprit populaire dans les troubles de la guerre de coq,

(209) Voyez chap. 35 et note 99 de la période précédente.

Un seul d'entre plusieurs fils pouvait espérer avoir la permission de son seigneur d'aller se domicilier ailleurs, pour servir, pour étudier la science, ou quelque métier, il devait avoir un congé et des certificats qui pussent lui servir de preuves qu'il était comme émancipé. Si un kmeto, n'a qu'un fils unique, ce fils restera dans son hérédité et labourera avec ses parents, ou bien trouvera dans la même hérédité son domicile, sa nourriture, son service, car l'agriculture ne doit pas être privée de bras laborieux et il en faut pour la culture des anciennes fermes et l'érection des nouvelles (215). Ces dispositions relatives aux fils des kmetons, parurent aux législateurs de 1511, contraires à l'équité et à la liberté commune et leur exécution fut suspendue (216). Cette suspension, dictée par le bon sens, et par un sentiment plus humain, honorerait les législateurs, si elle eût pu porter ses fruits. Mais les dispositions prescrites contre les vagabonds et les fugitifs, rendaient celles-là, superflues. Et voici leur teneur. Ceux qui, ayant leurs certificats et leur affranchissement, n'entrent pas dans un service ou dans un atelier, au bout de trois jours, sont réputés vagabonds : ils seront arrêtés, chargés de chaines et employés aux travaux publics de la ville ou de la commune (217). Quant à ceux qui sortent sans la permission du seigneur, ils sont fugitifs, doivent être par tout arrêtés et restitués. Le législateur demande, que la restitution soit effectuée à la première réquisition, sans aucune procédure judiciaire, tant par les autorités terrestres et municipales que par les particuliers bourgeois ou nobles. S'il arrive, que le fugitif trouve un asile, celui qui le lui donne et qui le protège, est cité en justice; l'affaire est urgente, le premier terme est péremptoire ; il doit comparaître à la première sommation et si ni le staroste, ni les dignitaires, ni les fonctionnaires de la justice ne se trouvent sur les lieux, le

nescientibus vel invitis, perdant sortem patrimonii sui et denique restitui debent (stat. 1502, vol. I, p. 293, anni 1510, vol. I, p. 357).

(215) Cum vero recessurus esset, licentiam et litteras testimoniales a dominis locorum accipiet, cum quibus tanquam emancipatus iret ad artificia et servitia. etc. (Stat. 1496, art. 11, p. 313).

(216) Stat. 1511, vol. I, p. 379.

(217) Stat. 1519, vol. I, p. 390.

greffier ou l'huissier terminera l'affaire, prononcera sur la restitution et les amendes que le protecteur devra payer (218). Toutes ces mesures de police furent prescrites pour que la concorde fût conservée, pour préserver le pays des voleurs, des brigands, et la jeunesse kmetonne des mauvaises compagnies et de la dépravation des mœurs (219). Les dispositions relatives au domicile, règlent aussi le changement qui peut résulter du mariage. Elles déclarent, que la législation veut voir les mariages libres, et ordonnent, qu'un colon sans possession, épousant la fille d'un kmeton ayant sa possession, doit rester chez son beau-père, de même qu'une fille de parents sans possession, mariée à un fils, dont les parents ont une possession, doit suivre son mari (220).

83. LES KMETONS SONT SOUMIS A LA JURIDICTION ARBITRAIRE.

Il est beau que le législateur de cette époque prescrive encore aux kmetons de s'adresser à la justice terrestre dans certaines occasions (221). Ce langage ne reparaît plus dans les constitutions postérieures et n'a aucune valeur à l'époque qui nous occupe. Le kmeto ne pouvait comparaître devant cette justice sans l'assistance de son seigneur ; presque dans toutes les circonstances son seigneur répondait et agissait pour lui. Sous le rapport des dettes ou obligations contractées par un kmeto, de dommages et contraventions, on devait s'adresser à la justice du seigneur : s'il ne la rendait point, c'est lui qui devait être poursuivi (222) ; pour l'homicide et les blessures, le kmeto ne paraissait point sans son patron. Au bout du compte, malgré la variété des formes, le seigneur seul agissait pour son kmeto. Celui-ci ne pouvait

(218) Stat. 1496, art. 112, 14, p. 343; art. 46, p. 355; —1510, vol. I, p. 357; —1520, vol. I, p. 393;—1538, vol. I, p. 524;—1543, vol I, p. 575.

(219) Stat. 1496, art. 14; —1510, vol. I, p. 357.

(220) Quæ libera esse volumus... stat, 1511, vol. I. p. 379.

(221) Stat. 1505, vol. I, p. 302.

(222) Stat. 1496, art. 16, p. 344; anni 1420, art, 27, p. 217; confer. stat. Mazov.

intenter aucune affaire contre lui, ni contre aucun noble, à moins qu'il ne trouvât un protecteur. un patron noble, qui voulût agir pour lui. Alors l'affaire était entre les nobles, le kmeto n'y était que comme objet ou occasion de la cause. Il y avait une juridiction dans les bourgades, dans les villages et dans les communes, *in pagis*, exercée dans les bourgades par des consuls du choix des bourgeois, et dans les villages et les communes par des scultètes héréditaires, auxquels étaient adjoints plusieurs échevins du choix des cultivateurs. L'ombre de la justice représentative existait partout et les scultètes ou avoués en qualité de chefs et de défenseurs de la commune, devaient rendre justice selon la loi. Il ne manquait pas de règles pour régir le peuple, cependant les vice-starostes, les intendants, les lieutenants des seigneurs gouvernaient selon l'équité ou plutôt, au lieu d'observer quelques règles, arbitrairement et selon leur bon gré (223). Aussi la justice est elle rendue par les scultètes et échevins, ou bien par les seigneurs eux-mêmes, leurs vice-starostes et intendants, très simplement, sans fracas et sans formes judiciaires (224). C'est ainsi que les seigneurs et leurs intendants apaisaient les querelles, prononçaient leurs jugements dans des litiges, se faisaient justice à eux mêmes, condamnaient et punissaient les délits et les crimes. Encore les bourgades pouvaient elles prétendre à l'appel porté devant les hautes instances de la justice municipale mais la sentence de la justice domaniale, était définitive.

84. LES CHARGES PUBLIQUES, LA CORVÉE AUGMENTÉES.

Dans les temps primitifs de la Pologne, particulièrement sous Boleslav le grand, toute la population étant aguérrie, les

(223) Reguntur a suis quæque dominis eorumquæ præfectis ac procuratoribus ex æquo et bono, sive ex arbitrio magis, quam certis legibus; quamquam non carent tamen suo quæque jure (Krom. descr. Pol. p. 169).

(224) Habet plebs peculiaria judicia in pagis quidem simiolissima, quæ vel ab advocatis judiciariis et scabinis, vel a sculletis vel a præfectis sive dominis eorumque procuratoribus et administris, sine strepitu et figura judicii exercentur (Kromeri descr. Pol. p. 194).

kmetons furent aussi très souvent sous les armes. Plus tard, la noblesse prit la tâche de se battre elle-seule, et les kmetons durent être moins fatigués dans l'exercice militaire. Du temps des Iagellons, réduits exclusivement à la culture de la terre, ils jouirent plus que jamais de la tranquillité. La construction des places fortes était négligée, les redevances aux magasins abolies, et les paysans se voyaient soulagés de ces anciennes charges. Les nouvelles qui venaient d'être imposées, ne les surchargeaient point. L'armée permanente qui venait d'être organisée, ne demandait pas beaucoup de monde pour l'infanterie, ou pour le service des bagages et du train. En cas de guerre, la loi de 1544 les obligeait à équiper un homme de chaque vingtième : mais les petites expéditions, ne le demandèrent point de longtemps. L'impôt foncier, diminué ou augmenté proportionnellement au besoin de la république, depuis 8 gros jusqu'à 15 (de 4 francs 70 centimes, à 8 francs 80 centimes) d'un *lan*, ou *vloka*, n'était guère exorbitant quoiqu'il ne fît que suppléer à l'impôt fixe de deux gros, infiniment amoindri par la diminution de la valeur du gros, ce qui réduisit les deux gros à un franc et 17 centimes. Quand même on pourrait dire que leurs rétributions publiques étaient plus grandes que dans les siècles précédents, cela ne fournirait pas de preuve d'oppression, car dans le progrès de l'agriculture, du commerce et de la population, qui augmentaient tous les jours, chacun possédait plus de ressources et pouvait contribuer plus qu'auparavant. Aussi comprend-on par quelle raison la loi, les conventions et les dispositions locales, haussaient le cens pécuniaire (225) tant dans les domaines royaux, que dans l'ordre équestre. Mais on s'en prit aussi au travail, on fit parler la législation à ce sujet, et suivant les principes de coéquation et de commodité de l'ordre équestre, par le conseil et avec le consentement de tous les sénateurs des deux états, ecclésiastique et séculier et des nonces terrestres, Sigismond-le-vieux à Thorn et à Bidgoszcz, en 1520 statua à perpétuité que chaque colon ou, kmeto, dans tous les villages et hameaux, tant royaux que

(225) Loco laborum, censum pecuniarum auxerunt (stat. 1520, vol. I p, 394).

particuliers, qui, auparavant ne travaillait pas un jour dans la semaine serait tenu à l'avenir de travailler sur chaque *lan* un jour hebdomadairement; à l'exception des colons, dont le travail fut remplacé par un cens pécuniaire, un tribut en céréales, ou par quelque contribution; et parce que cette loi n'avait statué que pour ceux qui travaillaient moins d'un jour par semaine, on réserva, que cette constitution ne devait point s'étendre à ceux des colons, qui sur leur portion, travaillaient plusieurs jours par semaine (226). Ces jours, sont réservés pour la coéquation ultérieure.

85. PROGRÈS DE LA CIVILISATION ET DU MÉCONTENTEMENT DES PAYSANS.

Toutes ces opérations législatives, déployées avec activité à l'ouverture du XVI$_e$ siècle pour la commodité d'une classe, sous prétexte de soutenir l'ordre et la tranquillité du pays, marchaient vers l'asservissement du peuple. Le peuple passif,

(226) Qui prius diem in septimana non laboraverunt nobis et dominis ipsorum, de quolibet laneo unum diem septimanatim laborent et ad laborandum sint adstricti... hæc lex, pro his tantum constituta est, qui minus quamdiem in septimana nobis et dominis suis laborare soliti erant..... (stat. Thorun. vol. I, p. 396; Bidgoszcz, 1520, vol. I, p. 394).—Un jour dans la semaine n'était qu'une coéquation. Encore, en 1421, Mazovie précéda avec ce règlement: statuimus de consensu domini episcopi et aliarum personarum spiritualium et secularium, quod ex nunc omnes et singuli incolæ mansos, sive medios mansos, in villis nostris, spiritualibus vel secularibus possidentes, de quolibet manso culto vel possesso unum diem, et de medio, medium diem, dum et quando requisiti fuerint per eorum dominos, laborare irrecuse teneantur (Joh. ducis Maz. statuta terminorum in Varschova 1421, in Bandtke jus. pol. p. 434). De même en Podlachie, qui était une colonie Mazovienne. Tempore Withoudi, quatuordecim dies in anno quilibet kmetho de manso laborabat. Nos vero statuimus quod unus quique kmetho de manso possessionato per eum, in septimana unum diem laborare tenebitur, de medio vero manso, in duabus septimanis diem. Insuper et hujusmodi kmethones ad quatuor tlokas in anno vocati laborare tenebunt (regis Alexandri, privil. terræ Bielsc. 1501, art. 13, in T. Dzial. zbior pravlitev. p. 89).

n'opposait aucune résistance et était entraîné doucement dans les piéges que lui tendaient le fatal destin et l'avidité aveugle. La terre spacieuse et fertile lui présentait toujours un champ immense où il pouvait tirer profit de sa profession de cultivateur, quoique à de dures conditions. On défrichait continuellement le sol, on bâtissait des campagnes disséminées, des hameaux, des villages, des bourgades compactes, où les kmetons se domiciliaient avec des avantages que leur accordait, dans ces nouveaux établissements, la vanité et l'intérêt des seigneurs qui voulaient avoir grand nombre de villes et de marchés dans leur domaine. Dans son état de paysan, le peuple trouvait une fortune qui lui assurait une existence suffisante, et l'œil scrutateur du législateur, qui le surveillait continuellement, observait chez lui un certain désordre et lui reprochait de se ruiner en dépenses au-dessus de ses ressources ; remarquait que plusieurs enorgueillis se ruinaient, voulant se vêtir de précieux habits et faisaient des excès, ce qui ne pouvait convenir à leur condition (227). Les cabanes du peuple s'étaient effectivement améliorées par l'emploi général des cheminées. Il ne savait pas se séparer de la volaille qui encombrait ses habitations; canards, oies, coqs, poulets avec leurs mères, tous trouvaient asile dans la même chambre, et dans les hivers très-rudes, agneaux, chèvres, veaux, s'y réfugiaient aussi. Les habitations étaient plus misérables là où le peuple s'obstinait à ne pas admettre quelques améliorations, ce qui eut lieu à cette époque, non-seulement dans plusieurs provinces russiennes de la Litvanie et de la couronne, mais dans des cantons maritimes plus avancés dans la culture, comme ont été la Samogitie, la Kassubie, la Prusse. Là, le paysan, pendant tout l'hiver, gisait avec sa famille, son bétail, ses autres animaux et les oiseaux domestiques, son attelage, son porc, dans la puanteur et dans l'ordure, dans l'air imbu d'exhalaisons âcres, autour du feu, sous une nuée de fumée qui noircissait la toiture presque sans issue (228). Plus libre que les autres, muni de franchises plus larges, sans désir, il ne pensait pas à améliorer même la salubrité de ses foyers, ni à sui-

(227) Stat. 1466, art. 167, p. 344.
(228) Kromeri descr. Pol., p. 87, 88.

vre le progrès général. On s'empressait alors d'instruire les garçons dès leur tendre jeunesse. Ils étaient envoyés aux écoles, aux instructeurs, pour apprendre la langue latine et acquérir quelques connaissances; cette instruction fut recherchée par des pauvres et des riches, par des nobles et des plébéïens, particulièrement par des bourgeois des bourgades (229). Les kmetons y avaient leur bonne part : il ne dépendait que des parents de livrer aux études leurs enfants et de les affranchir. Mais la masse ne pouvait en tirer tout l'avantage possible, surmonter les obstacles, dépenser, se séparer de sa petite famille qui, non-seulement pendant les vacances, mais durant toute l'année, était utile aux occupations domestiques. Enfermés dans le cercle étroit de leur existence, peut-être qu'ils commençaient à gémir sur le sort futur de leurs enfants, sans savoir assurer leur avenir. La jeunesse, plus ardente dans son sentiment, dirigée par un pressentiment pénible, cherchait isolément à échapper à son destin funeste; elle fuyait ses parents et courait dans les villes pour y trouver une profession libre. La législation, l'administration, la police, la poursuit et réprime ses élans, afin que l'ordre du pays ne soit point dérangé, afin de sauver la jeunesse de la mauvaise compagnie et de la dépravation des mœurs. Le mécontentement et le malaise des sentiments outragés, dans sa désolation, s'efforce de se soustraire à une gêne indignement imposée. Des individus plus sensibles, plus aventureux, vont s'expatrier, émigrer : les starostes des frontières reçoivent ordre et sont obligés de leur faire la chasse. surtout vers les frontières de Silésie et de Hongrie (230). On y fuyait comme si l'on pouvait s'y trouver mieux. Ce sont les premiers symptômes des conséquences de la coéquation qui tourna vers l'asservissement.

86. CONDITION PLUS DOUCE DES KMETONS EN MAZOVIE.

La coéquation des droits et des charges des classes non-

(229) Krom. *ibid,* p. 91.

(230) Capitanei finitimarum, rusticos omnes ex Polonia fugientes aut se conferentes transire, non permittant, sed eos contineant et arceant secundum statuta... Stat. 1538, vol. I, p. 532.

nobles, malgré le progrès effrayant qu'elle faisait, ne pouvait arriver à l'égalité de sitôt. Dans quelques parties, la fertilité du sol, la lumière, les sentiments, l'état social des localités modéraient la marche; ailleurs, la variété des lois et particulièrement la loi et les institutions allemandes l'empêchaient. La province de Prusse. malgré la misère des chaumières, reculait plus lentement. La Mazovie, encore séparée, se distinguait aussi par ses institutions kmetonales. Il est vrai qu'elle devança de cent ans la couronne dans l'augmentation législative de la corvée jusqu'à un jour par semaine (231) ; qu'elle imita les dispositions tendant à la séparation de la pauvre noblesse des paysans ; mais la Mazovie était trop peuplée par la petite noblesse pour que les menaces et les réprobations prononcées contre ceux qui se familiarisaient dans des cabarets avec des kmetons (232) pussent avoir les mêmes conséquences qu'ailleurs. Tout y était plus rapproché, et la classe nobiliaire, dans les auberges, sur les marchés, aux kermesses et foires, dans les cabarets et sur les champs cultivés, se confondait avec le peuple ; l'ancienne fraternité allait s'y refroidir plus lentement et elle retardait l'amoindrissement des anciennes libertés. Aussi, il est très-rare de trouver un privilége comme était, à cette époque, celui de Boleslav, duc de Mazovie, donné en 1458 aux dignitaires, nobles, milites, indigènes, citadins, bourgeois et villageois ou kmetons, à tous ensemble, dans lequel toutes ces classes étaient réunies et formaient un seul corps privilégié, et dans lequel les kmetons étaient l'objet principal du privilége qui abrogeait en leur faveur l'amende exorbitante qu'ils encouraient en certains cas ; il abolissait le cens que les kmetons enregistrés payaient, et diminuaient le prix de l'enregistrement ; enfin, il leur promettait qu'ils auraient des huissiers de leur état, kmetons et plébéïens de naissance, partout où il existait une juridiction terrestre ou municipale ; les mêmes huissiers remplissent les fonctions de receveurs d'impôts (233). Les priviléges postérieurs, particulièrement celui du roi Sigismond-le-vieux, donné à l'époque

(231) Stat. 1421, p. 334, voyez ci-dessus note 226.
(232) Stat. 1453, p. 445.
(233) Privil. 1458, p. 456.

de la réunion du duché, faisaient participer les kmetons aux avantages qu'obtenait la noblesse, délivrée de l'obligation de la construction des places fortes, de la capitation et de différentes autres exactions, l'impôt devant être désormais réduit au seul *lanové* de 2 gros. Mais on y arrêta aussi, comme une chose essentielle, la restitution des fugitifs (234). La Mazovie se trouva en contact avec la Pologne, et la tendance à la coéquation dirigée vers l'asservissement, dut l'affecter.

87. JUSTICE POUR LES KMETONS EN MAZOVIE.

Bientôt le statut provincial de Mazovie fut rédigé en 1536 et imprimé en 1541. Aucun autre n'a donné plus d'articles concernant les paysans, ne s'est montré plus détaillé, plus explicite, dévoilant le reste de leurs anciennes franchises chancelantes, de leur jouissance de la loi terrestre. Si le kmeto était cité à comparaître devant la justice terrestre, il recevait la citation par l'entremise de son scultète (235); appelé comme témoin ou comme partie tierce, il ne devait pas souffrir du délai qui pouvait arriver (236). Dans sa propre cause, le kmeton fait citer le noble devant la justice terrestre et agit lui-même (237), car la loi détermine les cas où le seigneur agit en son nom ou doit répondre pour lui. Le kmeton ne pouvait blâmer la noblesse (238). Dans tous les cas, d'homicide, de blessures, de coups, le seigneur agissait pour son kmeto, puisque le seigneur y avait son partage dans les peines et les amendes (239). Pour l'homicide, le kmeton payait de sa tête ou faisait composition. La composition, cependant, n'avait pas lieu s'il était prouvé que le noble n'avait pas donné aucune occasion au meurtre (240). Si le kmeto violait une femme noble ou non-noble, il payait de sa tête; le noble, pour

(234) Privil. 1529, p. 466, 468.
(235) Statuta Mazoviæ, p. 385, édit. Bandtke jus Pol.
(236) *Ibid.*, p. 388.
(237) Quando kmeto citat nobilem ad judicium sæculare pro causa propria *ibid*, p. 403.
(238) *Ibid.*, p. 403.
(239) *Ibid.*, p. 399.
(240) *Ibid.*, p. 388, 410, prout pars læsa voluerit, p. 410, sine redempt

l'homicide et la violence, payait les taxes (241). Les taxes d'homicide, de blessures, de coups, pour les kmetons, sont établies proportionnellement aux taxes fixées pour les nobles (242). Lorsqu'on tuait un noble ou un kmeto pendant leur travail, la peine était double; si un noble, dans une invasion, tuait ou blessait, les peines étaient aussi doubles (243). Lorsqu'on enlève au kmeto quelque objet domanial, il n'est pas compétent pour agir, l'objet appartenant au domaine, le seigneur y doit intervenir (244). La responsabilité des complices est réglée pour les kmetons comme pour les nobles (245). Pour le dégât des limites, le kmeto répond également comme le noble (246). Le statut défend la détention et l'emprisonnement de kmetons et de domestiques, excepté le cas de crime ou de violence (247); aussi un kmeto, auteur de dommages dans des forêts ou dans les champs, peut être arrêté (248). Le statut transcrit la loi polonaise qui dispose que le seigneur doit faire justice aux créanciers des kmetons (249). C'est pour conserver un bon voisinage qu'il défend de laisser sortir des kmetons, même sous caution, dans les palatinats qui entouraient la Mazovie, parce qu'un semblable changement de lieu offre de grandes difficultés (250).

88. CAUTION KMETONALE EN MAZOVIE.

Les difficultés résultaient de ce que la Pologne méconnaissait la caution et le cautionnement qui compliquait singulièrement les relations des kmetons avec les nobles, et rassurait leurs franchises contre l'empiètement des nobles, par l'intercession des nobles eux-mêmes. Lorsqu'un kmeto allait s'établir

(241) *Ibid.*, p. 387.
(242) *Ibid.*, p. 392, 410.
(243) *Ibid*, p. 399, 400.
(244) *Ibid.*, p. 403, quia actio hæreditaria est, que non competit kmet.
(245) *Ibid*, p. 395, fiat pœna coadjutorii sicut est inter nobilit.
(246) *Ibid.*, p. 385, judicari et condemnari, sicut nobiles judicari solent *in eod. casu.*—(247) *Ibid:*, p. 412.
(248) *Ibid.*, p. 389.
(249) *Ibid.*, p. 390, debet quæri justitia apud dominum ejus.
(250) *Ibid.*, p. 400, propter diff. et damna quæ in talib. suboriri solebant.

quelque part dans les domaines d'un noble, il y arrivait avec une caution d'un autre noble. Si, selon la convention, il ne s'installait pas, c'était la caution qui répondait pour lui et payait l'amende (251). S'il s'installait, il se réservait le cautionnement qui garantissait la convention arrêtée entre les deux parties. Au bout de l'année, vers la saint Michel, la convention se prolongeait ou finissait. En ce dernier cas, la recession du kmeton avait lieu, et la caution y remplissait son rôle; car, d'un côté, elle garantissait au seigneur l'établissement dont le kmeto avait pris possession, le manoir, la culture de la métairie et toutes les obligations que le kmeto contractait; de l'autre côté, elle protégeait ce même kmeto contre son seigneur. Lorsque le kmeto voulait s'établir ailleurs, d'accord avec sa caution, il prenait congé du seigneur et exécutait sa recession en toutes règles (252). La caution intervenait et calmait en mille occasions les démêlés entre les seigneurs et les kmetons, et ces derniers trouvaient toujours des cautions. La petite noblesse cautionnait avec empressement, parce qu'elle y trouvait son avantage, et les kmetons des protecteurs contre les violences des magnats. Ordinairement, les riches étaient contraires à l'établissement des kmetons dans des fermes même de la petite noblesse, et n'étaient guère portés à donner congé à leurs kmetons. En ce cas, l'autorité de la caution intervenant, forçait le seigneur (sans procès) à les laisser aller où bon leur semblerait, et retirait l'amende pécuniaire pour l'empêchement illégal, 10 marcs par tête (96 francs) (253). Les seigneurs riches voyant, en Pologne, le modèle d'un ordre bien plus simple, qui leur laisserait plus d'autorité sur leurs paysans commencèrent à demander l'abolition du cautionnement. Le statut, dont nous relatons les règles, respecta encore la caution ; mais une décision unanime des sénateurs et des nonces terrestres des terres de Mazovie, lui porta des restrictions sensibles. Elle arrêta qu'un noble ne devait cautionner que tout au plus trois kmetons, et que sa

(251) *Omylne, ibid.*, p. 386.

(252) *Ibid.*, p. 388.

(253) Lauda plocensia apud Czacki sur la législ. polon. et litv. note 1587, t. II, p. 201.

caution n'aurait d'effet qu'à l'époque de la saint Michel, ou à celle de Simon et Jude. Le cautionnement pour les injures ne devait plus avoir lieu, si ce n'est aux mêmes époques qui terminent l'année du contrat ; enfin, on ne pouvait plus intervenir avec aucune garantie pour l'établissement du domicile dans les villes, ou pour la recession vers de nouvelles érections sur les terres récemment défrichées (254). A peine ces restrictions furent-elles établies, que des demandes réitérées extorquèrent encore cette exception ; que la noblesse ne devait plus cautionner pour les kmetons royaux, ni les starostes pour les kmetons domiciliés chez les nobles (255). En 1544, reparurent les clameurs contre la caution, on demanda son abolition totale, et on peut pressentir, d'après la marche des évènements, que la coéquation des droits de la province et de la couronne va bientôt satisfaire à ces demandes.

89. ASSERVISSEMENT DES PAYSANS DANS LES PAYS LIMITROPHES.

Dans mes élucubrations sur cette troisième période, je ne me suis occupé que de cette partie du peuple de la Pologne qui sortit de la domination des Piast et entra sous celle des Iagellons. Sa condition, déjà se rapproche infiniment de l'autre partie litvano-russienne qui faisait aussi partie de la domination des Iagellons, et qui va former partie intégrante de la république. Celle-ci mérite une considération particulière mais je ne veux pas répéter ce que j'ai retracé ailleurs sur sa condition ancienne (256), et je crois faire mieux en réservant mes considérations sur sa condition depuis l'union des deux états, à la période suivante. Je ferai cependant observer en passant que son sort n'était pas plus satisfaisant, ni sur un meilleur chemin que le sort du peuple polonais ; il était encore bien pire, encore bien plus déplorable. Je pense aussi qu'il est bon de rappeler qu'à la même époque, une fatalité poussait les peuples qui environnaient la Pologne dans le même assujettissement et achevait leur infortune. N'est-ce pas un

(254) Stat. Mazov., p. 400.
(255) Archives de la couronne w w w, p. 231.
(256) Esquisse de l'hist. de la Litvanie.

spectacle terrifiant que ce joug, cet esclavage imposé aux Slavons des environs de l'Oder, et à différentes populations des côtes de la Baltique par la race allemande. Ne peut-on pas reprocher aux conquérants, qui allumaient le fanal de la civilisation occidentale pour les barbares des environs des Karpates, de leur communiquer en même temps la contagion de l'asservissement à l'esprit de la classe dominante? La Bohême, en contact plus intime, plus portée à être influencée et inspirée par l'exemple étranger, nous montre un tableau non moins déplorable chez elle. Un Iagellonide, doux, indulgent, faible, bon, indolent, y régnait et ne pouvait réprimer l'émigration, le vagabondage et le brigandage de la classe non-noble, que ses sentiments révoltés forçaient à fuir ses foyers asservis. Le même Iagellonide, en Hongrie, laisse sévir la législation du pays contre le droit de propriété des iobagues. Le sang y coula avant que l'asservissement y fût consommé. Ces catastrophes sanglantes précédèrent celles de Pologne qui arrivèrent bien plus tard. Ce n'est pas pour faire des reproches, ni pour comparer le malheur des autres nations, ni dans le but de pallier les forfaits de la noblesse polonaise que je rappelle ces évènements étrangers, mais pour discerner d'où partait le mal, pour indiquer la marche générale de l'humanité dans la moitié orientale de l'Europe, que j'ai distinguée, au point de vue social, de celle de l'occident; pour faire remarquer que les vices qui allaient lentement s'affaiblir et se disperser à l'occident, dérangeaient aussi, par leur influence civilisatrice et pernicieuse, l'ordre social de la partie orientale. A cette marche progressive de la fatalité, aucun pays ne pouvait se soustraire; d'un pas plus précipité ou plus ralenti, chacun achevait sa course; les uns avancèrent plus loin, les autres s'arrêtèrent plus tôt, mais tous achevèrent leur ouvrage. Et pour donner un exemple de la marche inégale de cette période, je dirai que la Silésie, et plus encore la Moravie, furent en retard et n'imposèrent pas le joug si précipitamment à leur population; la Livonie, avec la Kurlande, subjugua le peuple de bonne heure et perfectionna son esclavage (257).

—

(257) *Voyez* la note 277.

90. LA RÉORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE CONTRIBUE A L'ASSERVISSEMENT.

La réorganisation qui allait redresser les abus qui s'étaient multipliés dans la république sous le dernier des Iagellons, devait, en Pologne, établir l'ordre dans la machine qu'on disait être délabrée. Grands et petits furent également atteints de la perquisition des droits de chacun, et le peuple fut aussi l'objet de ce contrôle. Des monuments que le temps n'a pas encore dévorés attestent que l'ouvrage était dirigé par des hommes d'état consommés et exécuté par des fonctionnaires habiles. Les starosties, les économies et tous les domaines publics, arpentés, cadastrés. Maintes redevances, négligées par l'incurie, sont de nouveau rétablies. Les contributions sont acquittées, et la culture des terres domaniales est faite dans les starosties plus scrupuleusement et plus exactement par les paysans que naguère. Dans les domaines des abbayes et des monastères, les ascriptices (c'est ainsi que l'histoire de cette époque nomme les kmetons), sont ramenés à cultiver les champs royaux, au charriage et à certaines contributions de blé; en remplissant ces obligations, ils rentrent sous l'inspection plus sérieuse des starostes et gagnent leur protection contre la malveillance des méchants (258). Si les devoirs des paysans des biens royaux sont plus rigoureusement exécutés, on ne peut douter que les seigneurs et toute la noblesse, dans leurs possessions, ne se croient en droit d'exiger plus scrupuleuse-

(258) Plusieurs passages de la description de Pologne, par Kromer, relatifs au peuple, sont si remarquables et font connaître le changement de sa condition, alors tout récent, d'une manière si lucide, qu'ils méritent d'être répétés en latin. Non ita pridem abbates et præpositi monasteriorum certas pensiones, quæ stationes vulgo dicuntur, regi *denuo* pensitare cæperunt. Adscripticii quoque ipsorum, ad colundos principi agros, subvocationes et pensiones quasdam frumentarias *revocantur,* quo præfectorum regiorum præsidio, tutiores sint ab injuriis improborum. His autem exceptis, soli præfecturarum adscripticii, in suis quique præfecturis agros colundo et vectigalia pensitando, rem familiarem principi sustinent, quæ *nunc tamen* aliquanto exquisitius curatur, quam *olim.* Kromeri descr. Pol. p. 130, 131, édit. Elzevir.

ment le service de leurs sujets, non-seulement se rapportant à la loi qui détermina le minimum des jours de leur corvée, mais à des redevances et à des servitudes qui tombaient dans l'oubli, à une stricte observation de leur domicile qui les enchainait à des localités étroites et les constituait presque prisonniers. Généralement, les bourgeois et les paysans étaient redevables envers leur seigneur d'un cens qu'ils lui payaient. Quant aux paysans et aux villageois nommés kmetons, ils devaient travailler à la culture des champs et à divers autres ouvrages domestiques, certains jours avec attelage, *cum jumentis*, *dzien ciongly*, et d'autres jours ils devaient un travail manuel, *manuarias*, ou de piéton, *dzien pieszy*. Outre cela, ils devaient des gratuités forcées, *gratuitas*, *daremszizna*, *daremszina*, *darmocha*, ou services gratuits, imposés sans récompense. Soit que ces charges fussent le résultat d'une imposition arbitraire, ou d'un échange des anciennes redevances, comme nous en avons signalé maintes fois, le peuple leur donna cette appellation et les seigneurs ne la désapprouvèrent point. Presque tous les kmetons devaient travailler ces jours-là et devaient remplir tout ce service par eux-mêmes ou par ceux qui entraient à leur service, *parobki*, *mercenarii*, ou par des journaliers, *operarii*, *naïemnicy* (259), dont il y avait encore un nombre considérable ; ils circulaient assez librement dans le pays et louaient leur travail. La loi, pour le bien de la culture, leur défendait de rester et de louer leurs bras dans les villes (260). La réparation de tous les détails de l'édifice de la république ne révoquant aucune des dispositions législatives qui devaient maintenir l'ordre et la sécurité du pays, et qui étaient cependant oppressives, demandant au contraire leur exécution sévère, ne pouvait être favorable au bas peuple. Elle appesantit le joug de la classe sujette, acheva son

(259) Sunt aliquando meliore et liberiore conditione urbani et oppidani quam agrestes, ac censum quidem annuum utrique dominis suis pensitant; verum agrestes et vicani plerique omnes, operas præterea gratuitas ad colendos eorum (nobilium) agros et alios usus domesticos, non solum manuarias verum etiam cum jumentis, ipsi per se, vel per mercenarios et operarios suos præstant (Krom. *ibid.*, p. 112).

(260) Stat. 1496.

asservissement, détruisit les franchises qui laissaient encore respirer l'ancienne liberté, anéantissant de fait le droit terrestre pour les kmetons, brisant sans retour leurs relations civiques avec les seigneurs ; il n'y avait plus que maître et sujet, *pan i poddany-chlop* (261). Et il n'était permis à aucun d'eux de changer de domicile sans la permission expresse de son maître ; c'est ainsi que les kmetons ressemblent aux attachés à la glèbe et ne diffèrent pas beaucoup des serfs, particulièrement comme ils sont aujourd'hui, *præsertim et nunc sunt tempora,* dit l'historien contemporain. Et le maître a incontestablement sur eux le pouvoir de vie et de mort, à l'exception de ceux qui, dès leur tendre jeunesse, se vouent aux études et à l'église (262); ceux-là sont considérés comme

(261) Nous avons montré que l'appellation *chlop* donnée aux gens non-nobles, outrageait un gentilhomme, et dégradait un non noble, fut-il même sujet-sep, il en était avili, il en était comme de la qualification de *vilain* donnée en France aux paysans et roturiers. Les statuts et les constitutions évitent de se servir de cette appellation de *chlop;* cependant on la voit déjà dans un statut de 1557 *clopskiégo stanu,* c'est-à-dire de l'état des vilains (vol. leg. II, p. 606, art. 9). Les exceptions du palatinat de Mazovie la reproduisent en 1576 (vol. II, p. 945, act. 37). Plus tard, elle revient encore quelquefois dans la législation. Comme l'usage vulgaire l'admit avec moins de réserve, les législateurs eurent aussi moins de répugnance qu'au XVII[e] siècle.--Les cabarets des paysans portaient le nom de *chalupa,* et l'habitant de cabane, *chalupnik* portait un nom analogue à celui de *chlop,* sans offrir le même sens : *chalupnik* ne désignait rien qu'un locataire qui n'avait pas de champ, qui demeurait dans la *chalupa.*—Dans l'idiome bohème, *chlapy* veut dire cheveux, cependant l'étymologie de *chlop,* n'est pas encore découverte. — Dans les dialectes slavons, *leb, lep, lop,* sont les mots pour désigner la tête; d'où vient *hlava, glova,* tête, chef. *Chlop* (k'lob) serait chef de famille; *chalupa,* habitation d'une famille.

(262) Nec alio cuiquam commigrare inconsulto domino licet, ita ut videantur esse glebæ adscriptitii, nec multum a servis differant *præsertim ut nunc sunt tempora* (Krom. descr. Pol. p: 112). Et hæc servitus barbarica, qua dominus fingitur potestatem habere vitæ et mortis servorum, damnationis et absolutionis (Modrzevii de rep, emendanda, I, 15, vel 16). Habent sane in eos domini vitæ necisque potestatem, præter eos quo ab ineunte ætate literarum studiis sacrorumque mi-

émancipés (263); car les enfants des kmetons, aussi bien que leurs parents, sont sous le pouvoir du maître (264), et les paysans sont réduits à une servitude continuelle, et par une fiction de la loi, sont considérés comme des objets sans existence (265). Tout cela était récent; et la coéquatiou avec la réorganisation consommaient l'œuvre.

91. VIOLENCES AUXQUELLES LES KMETONS SONT SUJETS.

Je ne parle pas des provinces où l'on vendait les paysans (266), je les ai séparées de mes observations dans cette période, comme je l'ai dit ci-dessus; je ne parle que des provinces de la Pologne qui s'étendent de l'Oder jusqu'au Bug, où l'assujettissement était tout récent. Le mal y prit une vigueur extrême et éveilla l'attention des hommes d'état. Sigismond-Auguste, absorbé dans la réorganisation de l'état, fut frappé d'un nouveau malheur qui affectait ce pays, il se demanda pourquoi, au moment de ses triomphes en Livonie, les délits s'étaient multipliés dans le peuple? François Krasinski, chantre de la cathédrale de Krakovie, lui fit observer trois causes: l'instruction du peuple négligée, l'augmentation des impôts inséparable de la guerre, et la réorganisation de l'état, que le peuple considérait comme une ruine de sa patrie, et qu'ainsi, par désespoir, il se portait à des crimes et à des excès (267).

nisterio se addixerunt (Krom. p. 113, Bodin. de republ. I, 5).

(263) Stat. 1496, art. 14, p. 343.

(264) Potestati dominorum (Herburt); imo cum de colono retinendo agitur, adeo cum vendicare student, ac proprium facere et mancipio et usu ac fructu et ne liberis quidem ejus faciant potestam abeundi (Modrzev. I, 19 vel 20).

(265) Rustici continua servitute premuntur, et fictione juris pro nullis habentur (Prziluski stat. p. 38).

(266) Eosque etiam (rusticos), quod in nonnullis fit provinciis (Litvanicis et Rutenicis) tamquam bestias vendendo (Modrzev. I, 19, vel 20). Si vero quis illiberum suum vendiderit, aut propter panem, tempore famis dederit alteri : talis illiber remanebit penes illum perpetuo (stat. de a. 1529, XI, 10, in Dzial. Zbior prav litev., p. 159).

(267) La réponse de François Krasinski est du 15 décembre 1568 (Czacki, sur la loi Polon. et Litvan., note 1407, t. II, p. 120). Sigis-

Le même lui fait remarquer aussi qu'il y avait des monstres qui ôtaient impunément la vie à ses sujets contre le droit divin et humain (268). Il y avait des seigneurs puissants, avides de rassasier leur ventre et leurs débauches (269), sans en excepter les évêques, accusés hautement par tout le clergé polonais (270), qui traitaient les paysans plus cruellement que la noblesse, qui croyaient que tout devait céder à leur domination, qui renchérissaient sur l'oppression, en enlevant aux paysans leurs possessions et leur propriété, en les privant de tous moyens de se sustenter, disant que tout ce que le peuple possédait leur appartenait, qu'ils étaient maîtres de se défaire d'un paysan inutile ou dont ils étaient mécontents; et chez

mond-Auguste et ses chanceliers, suivaient avec attention l'état des crimes capitaux, et malgré la croissance de la population, ils remarquaient avec satisfaction la diminution du meurtre, qui était généralement légèrement puni, quoiqu'il attirait cependant dans certains cas, la peine de mort. et ils voyaient avec affliction l'augmentation du vol, délit, traité sévèrement par la législation, et souvent puni de mort. En général, ils observèrent la diminution des crimes de violence ouverte, ils virent l'augmentation, quoique dans une moindre proportion, des crimes et délits dissimulés.

Le chiffre moyen du ressort de la loi municipale et de la loi terrestre, dans la Pologne entière, sans y compter ni la Prusse ni la Mazovie, donnait, pour l'espace d'une année,

Vers l'an	Brigandages.	Assassinats.	Assassinats dans les églis. dietines	Poison.	VOL avec effraction	VOL ordinaire.
1510	141	60	38	—	25	51
1550	77	62	10	10	56	72

sans y compter les cas rares de punition capitale pour le blasphême et le sortilège. Les cas d'empoisonnement, très-rares du temps de Sigismond-le-vieux, s'accrurent fâcheusement dans les premières années de Sigismond-Auguste. Réfléchissant sur la marche de la criminalité, ce roi dut s'étonner de l'augmentation subite des délits, vers 1565.

(268) François Krasinski, p. 64 de son ouvrage Polonia publié à Bologne en 1574, et dédié à Henri de Valois.

(269) Divites isti ut abdomini et libidini suæ satisfaciant (Modrzev, I, 19.).

(270) Dans la bibliot. de Barberini, cod. n° 3485, extrait d'Albertrandi, cité par Czacki.

eux, un paysan était inutile, s'ils trouvaient un avantage à s'emparer de ses biens. Un paysan pouvait donc être dépouillé de tout et expulsé de ses foyers sans avoir la liberté de changer de domicile (271). « Et vos bouches sont pleines de liberté, dit André Fritz Modrzevski, dans son ouvrage sur la réforme réparatrice de la république (publié en 1554 et 1559), lorsqu'il n'y a chez vous qu'un servage barbare qui délaisse la vie de l'homme à la merci de son maître. Et quelle liberté accorde-t-on au paysan ? Il donne la dîme, il paie le cens et les impôts : il laboure, privé de tous les honneurs civiques, il devrait au moins attendre quelque équité de la justice, mais il est décidément empêché d'en trouver. La noblesse tient les colons et tous les plébéïens pour des chiens. C'est le mot de ces hommes abominables, qui, s'ils tuent un paysan, qu'ils nomment un rebut de la terre (*chlop*), disent qu'ils ont tué un chien (272). » Certes, ces abominations scandaleuses n'étaient point communes à toute la noblesse et à tous les opulents seigneurs, la voix de l'humanité devait diriger le cœur civique. Tarnovski disait hautement que dès qu'un paysan acquitte ses redevances, il ne doit être considéré par son seigneur que comme un voisin (273). Mais les forfaits de plusieurs sont suffisants pour jeter le blâme le plus sanglant sur la nation. Les dissensions religieuses de ce siècle provoquèrent des débats sur plusieurs questions sociales, qui se discutaient en Pologne entre les sectateurs de différentes doctrines. Une partie des sociniens et quelques autres dissidents soutenaient que l'autorité judiciaire n'avait pas le droit de condamner à mort (274) ; ils avançaient même que personne ne devait risquer sa vie, pas même pour la défense de sa patrie. Leurs opinions excitèrent des réponses qui prouvaient la nécessité de la peine capitale et la défense du pays (275). Cette discus-

(271) Modrzev. 1, 19.

(272) Modrzevski de republ. emendan. I, 15 vel 16.

(273) Modrz. I, 19, vel 20.

[274] Bernard de Lublin, luthérien, publia ses opinions avant 1529. Pierre de Goniondz, socinien, les propageait vers 1560,

(275) Jean de Pilzno, dans son ouvrage polonais, intitulé : *Différents ouï-dires dans la Sarmatie,* publié en 1529, p. 112, confond les argumentations de Bernard de Lublin, en lui rappelant qu'il avait lui-

sion animant les plaintes contre l'inégalite de la peine de l'homicide, crut retrouver la principale source du malheur et de l'asservissement des paysans dans cette inégalité et dans le bas prix de leurs têtes. Léonard Coxus, André Fritz Modrzevski, Jacques Prziluski, Pierre-Maur Ruiz, espagnol naturalisé, et beaucoup d'autres publicistes, demandaient la même peine de l'homicide pour la tête des kmetons et pour celle des nobles (276). Petricy, dans ses commentaires sur la traduction de la politique d'Aristote, réprimande les seigneurs qui s'arrogent le droit de mort sur les paysans (277); et tout ce cri d'un sentiment indigné ne pouvait plus extirper ni empêcher

même tué des brigands en se défendant. Paléologue, defensio veræ sententiæ de magistratu publico in ecclesiis christianis retinendo, à Losk, 1580 et Simon Budny dans la publication polonaise: de l'office du glaive, 1583, soutenaient la peine de mort.

[276] Léonard Coxus de homicidiis plebeiorum 1511; André Fr. Modrzev. de rep. emend. à Bâles 1554, 1559; J. Prziluski statuta 1553; Roisii Maurei decisiones 1563, et les manuscrits de ces derniers.—Les résolutions du chancelier Ocieski, en 1550, du 8 et 18 juin, et du 18 septembre; en 1551, du 18 décembre; celles du trésorier Lutomirski, en 1554, du 18 mars, au sujet de peines capitales et d'emprisonnements sont bien remarquables, elles intéressaient le peuple qui trouvait des hommes justes.

[277] La traduction de Petrici, publiée en 1605, libro VI.— « Toutes fois, nous lisons en l'histoire de Pologne, dit Bodinus [de republica, I. 5], que tout prisonnier de guerre était esclave du vainqueur, si le roi n'en voulait pas payer deux florins par tête, et encore à présent, les sujets censiers qu'ils appellent kmetons, sont en la puissance de leurs seigneurs qui les peuvent tuer sans qu'on puisse les appeler en justice, et s'ils ont tué les sujets d'autrui, ils sont quittes en payant dix écus, moitié au seigneur, moitié aux héritiers, ainsi que nous lisons aux ordonnances [statuts] de Pologne, qui sont semblables aux ordonnances des royaumes de Danemark, de Suède, de Norvège, mais il y a plus de 400 ans que la France n'a souffert le véritable esclavage. » Je laisse aux autres à apprécier cette dernière assertion de Bodin, qui voudrait faire croire qu'en France, la liberté du peuple existait au XIIe siècle, vers l'an de grâce 1100! je ferai seulement remarquer que la Norvège, la Suède, bien renommées par des libertés que le peuple agricole y conserva avaient des statuts semblables à ceux de la Pologne.

l'accroissement du vice profondément enraciné; il ne laissa qu'un désolant souvenir de l'impuissance des bons conseils, et il ne resta plus pour la sécurité des paysans que l'humanité, la charité et la pitié pour leur condition. Les synodes des dissidents faisaient appel à la miséricorde chrétienne des seigneurs (278); la chaire des catholiques fulminait contre les oppresseurs (279),

92 COÉQUATION DE L'ASSERVISSEMENT.

J'ai accusé la grande Pologne comme étant la province qui devança les autres dans les dispositions oppressives et j'ai signalé déjà quelques faits qui le prouvent. Encore à cette époque un synode de dissidents tenu à Posen en 1560, dans cette province imbue des doctrines des frères-bohêmes et des luthériens, nous donne à cet effet des détails comparatifs dans son cinquième article ou canon, où il détermine le maximum des charges, des paysans. Afin que les sujets ne soient pas écrasés par leurs maîtres de labeurs excessifs, il décrète que les paysans ne seront obligés de travailler que trois jours dans la huitaine, à l'exception du temps de la récolte, de la culture et des semailles; il exige que dans ces moments plus laborieux, il y ait pour eux, une compassion chrétienne afin qu'ils puissent pour eux-mêmes moissonner et ensemencer et se nourrir sous le poids des travaux sans plainte de détresse et sans invoquer la vengeance céleste; il prescrivit qu'on donnât à manger aux locataires, qui sans avoir de champ, de prairie, ou de jardin, sont obligés de travailler pour la cour ou la ferme du domaine, excepté, lorsqu'ils sont tenus à battre ou à couper le blé; il ordonne aux seigneurs de tenir le rôle des orphelins, les actes de leur justice et veut que leurs sentences protègent les innocents, punissent les coupables sans extorsion (280). Je crois que chacun conviendra que

(278) Les synodes de Vodzislav en 1558; de Posen, en 1560; de Krakovie en 1573.

(279) Bialobrzeski, dans sa postille dédiée au roi Etienne, I, p. 223; II, p. 93, 94.

(280) Joseph Lukaszévicz, p. 56, hist. des dissidents de la ville de Posen, publiée à Posen, 1835.

cette énumération de la corvée dûe de la part des paysans, n'avait pas besoin de statut, qui déterminât un jour de travail par semaine. Le synode de la petite Pologne, où les doctrines des sociniens et des calvinistes prirent le plus d'ascendant, tenu en 1573 à Krakovie, semble se relater à de moindres charges, lorsqu'en exigeant de la part des maîtres et de leurs intendants l'amour chrétien et l'humanité envers les paysans, il défend de les gréver de labeurs excessifs et ne parle que de deux jours de travail dans la semaine et tout au plus trois; il prescrit, que le cens et les impôts seront perçus avec équité sans oppression ; il veut, qu'on donne du repos aux paysans, et que les jours de fêtes il n'y ait ni travaux, ni charriage ; enfin il exhorte les seigneurs à traiter leurs sujets comme s'ils étaient eux-mêmes à leur place (281). Ces dispositions synodales montrent évidemment que les charges des paysans étaient plus modérées dans la petite Pologne, que dans la grande Pologne ; elle semblent vouloir arrêter l'abus et le progrès du service imposé au peuple et fixer le maximum, qu'elles font monter à trois jours de corvée dans la semaine. Ce maximum est sujet à une extension terrible, comme nous le verrons dans la période suivante et offre des conditions additionnelles, qui laissent à cette même époque le maximum peu déterminé. On voit aussi que la coéquation fit des progrès vers le maximum. Je ne saurais contester que la Mazovie qui s'était distinguée jusqu'à cette époque par des institutions plus favorables à la liberté des paysans, ne se fût déjà rapprochée beaucoup du maximum. Cette province, éminemment catholique, marchait à grands pas vers la coéquation de l'asservissement et de l'oppression du peuple ; il ne lui restait qu'à écarter les lois qui formaient quelqu'obstacle et comme le mal venait de l'occident, ce fut d'abord le palatinat de Plock qui abolit le cautionnement en 1563, et détruisit ce dernier rempart de la liberté personnelle du cultivateur (282). Douze ans plus tard, le palatinat de Mazovie,

(281) Jos. Lukaszevicz, p. 124, de l'ouvrage intitulé : *les Églises des Frères-Bohêmes dans la Grande-Pologne*, à Posen, 1834.

(282) Na zadanie poslov voïevodztva plockiego, ktorzy przed nami przekladalı niepozytki i czènesté rozterki, ktoré zapevnym przyvilejem

par conséquent toute la Mazovie, adhéra à ce système, en acceptant en 1576 les statuts de la couronne et en abrogeant son code provincial, elle abolit aussi la caution et régla l'égalité de droit et de sujetion (283),

93. L'ANCIENNE LÉGISLATION FAVORABLE AUX KMETONS EST DÉTRUITE.

L'abolition du cautionnement en Mazovie est peut être le seul exemple de l'abrogation directe de la loi favorable aux kmetons. La législation semble toujours respecter et maintenir les anciens statuts; ne voulant point déroger à leur existence elle se relate continuellement à la loi terrestre, aux coutumes locales, *consuetudines*; elle rappelle le statut de Vislica, qui servait toujours de base à la législation. Cependant nous avons vu la marche graduelle, non-seulement du changement effectif de la condition sociale des kmetons; mais de la mutation de l'esprit législatif et de l'annihilation de toutes les dispositions qui devaient les protéger. La législation nouvelle, détruisit l'ancienne, ainsi que pour les kmetons il n'y avait plus de statut de Vislica. Dans la foule des répétitions, souvent éphémères, souvent précipitées, on a modifié, défiguré ses articles tant de fois, qu'il céda aux usurpations de la classe législatrice. Tous les réglements au sujet du domicile, de l'homicide, de la justice, de la propriété, du travail et des redevances, des conventions, de l'instruction, subirent cette épreuve. Le statut de 1496 dit qu'il approuve

mièndzy soba dzierzeli, pozvalamy aby takovy przyvilei, iako go sobie dovolnie byli przyieli ito renkoïemstvo, ex nunc, ustalo i dalei trzymané niebylo, porovnyvajac ich v tem z innemi voïévodztvami, vol. leg. II, p. 640.

(283) Les exceptions et les coutumes du palatinat de Mazovie, confirmées à la diète de Thorn, en 1577, art. 46, vol. leg. II, p. 948. «Zgadzaïonc sie v tym z innymi voïevodztvy korony naszei polskiei, postanovilo na generale Varszavskim vszystkie voïévodztvo Mazovieckie, iz rènkoïemstvo kmieci v tym voïevodztvie niema byc. » Par conséquent, l'article sur le cautionnement de ces mêmes exceptions (vol. II, p, 646] ne se relate qu'aux cautionnements existants, et n'est qu'une dérision pour les temps futurs.

et confirme l'article de Vislica sur la récession : mais il prescrit qu'un seul kmeton peut s'éloigner dans le courant d'une année, comme si c'était là la disposition de Vislica, qui parlait de deux. Par cette fausse citation il voulait témoigner son respect pour le statut de Vislica, et il ne faisait qu'insulter à son souvenir (284). Par la législation nouvelle tous les réglements de Vislica, sans être abolis, sont paralysés et réduits au néant. Particulièrement les dispositions de police privent les kmetons de toute la jouissance de leur ancien droit ; les lois relatives à la propriété terrestre les dépouillent de leur subsistance. Les cas, prévus à Vislica. de leur retraite en masse n'ont plus de force. Le maître absolu, viole impunément une fille et une femme kmetone et ne laisse sortir personne, pas même le père ou le mari outragé. Le maître absolu, encourt l'excommunication, expulse le curé, profane le sanctuaire et disposant de la conscience de ses sujets leur impose une autre doctrine, les retenant assujetis à la glèbe. Plus de statut de Vislica ! ceux mêmes qui parlaient en faveur des kmetons, ne le réclamaient guère, ne s'en rapportaient pas à lui; tout en attaquant et combattant l'ordre nouveau, ils semblent méconnaître le contenu, l'existence du statut. Si l'on osait le citer, on répondait : ou que la législation ultérieure avait statué autrement, ou que les coutumes terrestres disposaient différemment, ou que l'usage ayant force de loi voulaient qu'il en fût autrement, ou enfin, que les réglements surannés de Vislica, par un long laps de temps étaient tombés en désuétude, étaient hors d'usage et ne s'accordaient plus avec un état de choses, tout-à-fait différent. Et l'usage changeait selon l'arbitraire, et l'arbitraire seul décidait du sort et de l'existence d'un kmeto. Catholiques, schismatiques, luthériens, zvingliens, calvinistes, frères-bohêmes, hussites, sociniens, tous étaient d'accord sous ce rapport; aucun fait, aucun acte ne peut les disculper. Après la mort de Sigismond-Auguste en 1573, les états et le peuple noble des deux nations, de toutes sectes dissidentes, réunis pour les élections sur le sol de Mazovie, sous les murs de Varsovie, forment une confédération, afin d'assurer la concorde et le libre exercice

[284] *Voyez ci-dessus* chap. 82, note 213.

des cultes: là ils disent, qu'ils ne veulent pas déroger à l'autorité des seigneurs ecclésiastiques et laïques sur leurs sujets et ils ne contrarient nullement l'obéissance de ces sujets envers leurs maîtres; ils déclarent au contraire, qu'en cas, qu'une rebellion se manifestât sous prétexte de religion, il serait loisible aux seigneurs, comme il l'était toujours, de punir le sujet rebelle, dans les affaires civiles ou spirituelles, comme il lui plairait (285). Cette déclaration dressée par l'organe des deux nations qui composaient la république, n'était pas sans de graves conséquences, que nous analyserons dans la période suivante.

(Voyez l'histoire de Pologne, chap. 139 *à* 165.*)*

94. LE PEUPLE NOBILIAIRE, CRÉA UNE RÉPUBLIQUE.

On a observé que l'histoire romaine se caractérise plus par l'individualisme que l'histoire grecque, où l'unique moteur est le peuple inspiré par la nationalité de sa race, et où l'individualisme disparaît. Une autre différence se présente aussi sous ce rapport, le peuple romain est plus passif, on le remue par un intérêt matériel, celui de son bien-être, et c'est afin de lui procurer quelque droit civique ou d'en obtenir

[285] Vszakze przez te konfederacio, naszo zviérzchnosci zadnei nad poddanymi ich, tak panov duchovnych, iako i svieckich, niederoguiemy i posluszenstva zadnego poddanych przecivko panom ich nie psuiemy; i ovszem iesliby takova licencia gdzie byla sub pretextu religionis, tedy, iako zavsze bylo, bendzie volno i tevaz kazdemu panu poddanego svego nieposlusznego, tam in spiritualibus, quam in sæcularibus, podlug rozumienia svego skarac. Confed. gener, Varsov. 1573, vol. leg. II, p. 842.

quelque résultat politique. Ce sont les chefs qui dirigent tout et profitent de chaque petite occasion pour faire avancer leurs hautes idées. En Grèce, le peuple lui-même va à ce but politique, les chefs, les hommes d'importance sont souvent disposés autrement; ils cèdent plutôt à la nécessité, qu'ils ne dirigent le grand mouvement social. Le vertueux Aristide, l'idéal de l'intégrité, professe des principes plus aristocratiques que démocratiques et ne fait qu'une concession au peuple vainqueur, en approuvant sa démocratie définitivement établie après la répulsion des Perses, disant que le peuple l'a bien méritée. Quel était le moteur de cette double victoire du peuple athénien ? rien, que sa conception et sa volonté qui agit d'elle même avant d'avoir un chef populaire, Périclés. Dans la marche compacte de la masse, souvent on ne remarque d'illustres personnes que contraires à l'opinion générale, entraînées par la masse et contraintes à la suivre malgré elles. Les plus beaux moments des républiques lombardes ne présentent effectivement que les noms de quelques traitres à la foi publique, et on s'explique difficilement, cette disparition et réappartition subite des villes, démolies et rebaties, cette résistance imperturbable qui établit la liberté, l'amélioration de l'état social et la prospérité. L'action et la force y est dans les populations et toute individualité y disparait pour l'histoire, une idée politique, sociale y dirige toute la masse, et les fastes contemporains, ne savent désigner aucun nom particulier, qui y donnait l'élan. Aussi avons-nous observé dans la formation de la république de Pologne, dans l'établissement de sa démocratie nobiliaire : liberté, égalité, fraternité, indépendance, domination, tout partait de la conception de la masse; elle seule donnait l'impulsion aux grandes opérations de l'état ; c'est dans les réunions terrestres, dans les camps de la guerre de Prusse, dans les élections, les rokosz, dans les représentants choisis par la masse, que le grand édifice trouvait des architectes inconnus, des maçons infatigables et laborieux (286). Ces illustres person-

[286] Personne ne vient vous dire : « je le veux ! je l'ordonne ! que tout se soumette à ma volonté ! » les seules lois en vigueur sont celles que nous avons faites, chacun y est maître chez lui, grand ou petit, car

nages, dont l'histoire célèbre les grands exploits, y brillent d'une autre clarté ; ils sont imbus d'autres idées, ils s'arrogent des positions discordantes avec le principe de la masse ; un tel cherche la gloire et les honneurs étrangers, un autre ambitionne le chapeau de cardinal, s'énorgueillit de ses hautes dignités, un tel se distingue par son extrême opulence, se dit magnat, cherche des alliances princières, un autre érige des duchés épiscopaux ou des majorats : mais ils sont impuissants à faire face au progrès du peuple et à l'ordre que ce peuple établit. Ils flattent la masse, ils favorisent ses élans, sans oser les contrarier ouvertement, ils se résignent à faire des concessions à la masse et font le sacrifice de leurs principes hétérogènes ; c'est par ce seul moyen, que leurs prétentions particulières et leur marche en sens inverse, sont quelques fois tolérées. Des gens semblables ne peuvent pas être nommés moteurs. Ils entravent la législation et lorsqu'elle peut contrarier leurs abus et leurs excès, ils lui donnent l'impulsion dans le sens du peuple nobiliaire pour en retirer leur propre avantage. Leur principe aristocratique est mal assis, dépendant de l'action générale ; maintes fois dans sa position précaire il est forcé de s'amalgamer avec le principe contraire. C'est la raison pour laquelle on ne voit pas de partis en lutte, de factions de familles, s'agitant entre elles, de chefs ennemis. Les mésintelligences et les tracasseries entre Kmita et Tarnovski, les petits démêlés dans la guerre de coq, disparaissent dans la confusion. Dans toute cette période il n'y eut qu'un choc de l'aristocratie litvanienne (qui avait ses chefs agitateurs), avec la démocratie de Pologne, qui est subordonnée à l'agitation plus imposante de province à province, de nation à nation et qui expire dans l'harmonie qui s'établit sur la question la plus importante. La démocratie polonaise, dans cet engagement même, est sans chef, elle agit en masse, par son principe. Cette marche inaltérable de deux siècles, créait mille embarras aux hommes prétentieux ; plus ils perdaient de terrain, plus ils s'impatientaient et reprochaient le désordre à la masse. Des plain-

personne n'oserait porter atteinte à ses droits, dit Mathieu Striikovski en 1572.

tes de leur part s'élevaient contre son organe, contre les diètes où les nonces terrestres soutenaient avec vigueur le langage populaire. C'était le champ de bataille où l'intrigue aristocratique soufflait la discorde, fomentait des scissions éphémères, où ses prétentions se brisaient toutefois contre le principe soutenu par la foule fougueuse et indisciplinée, mais instruite par l'expérience, stimulée par un exercice continuel et attentive à garder ses prérogatives. Elle statuait, ordonnait, disposait, et les prétentieux avec leurs prétentions, placés à la tête du gouvernement avaient de la peine à exécuter : leur égoïsme s'irritait (287). Les contemporains dans la confusion qui résultait de différents intérêts, ne distinguaient pas tous les ressorts qui y jouaient, ainsi que les écrivains et les autorités exécutives inculpaient d'un assez commun accord le corps législatif des nonces terrestres, le petit peuple noble (288). Sigismond-Auguste lui même plongé dans ses débauches, meurtri par le délabrement de sa santé, désireux cependant de poursuivre encore l'organisation plus parfaite de la république, six semaines avant sa mort, dans le but de se mettre à l'abri des reproches de la postérité, remit aux actes de la couronne, ses plaintes de ce qu'on n'avait pas suivi ses conseils, qui étaient entravés principalement par l'autorité de quelques nonces terrestres, qui s'arrogeaient un pouvoir extrême. Il dit que s'il plaisait à Dieu d'affecter l'état de quelque malheur, on ne devait pas l'accuser de négligence ou d'incurie, ni lui, ni le sénat qui se montrait toujours d'accord et docile.

[287] Du temps de Sigismond-le-vieux, Jean Tènczinski disait aux nonces : mementote, filioli mei, ex hoc legatorum conciliabulo, perituri sumus omnes procul dubio aliquando.

Sigismond-Auguste, dit-on, s'emporta une fois et réprimanda un nonce terrestre de la sorte : Quid tu rem ducis et latebram ineptiis tuis quæris? Provocare ad fratres, quorum tu ipse ductor et seductor es, apage, et cum his quos in comitatu habes colloquere nec nos teneas longa expectatione suspensos, cum nos in aula versabamur, tu eras in causa.—Eh bien! ce n'était ni un Tènczinski, ni quelque autre homme renommé qui était séducteur, chef populaire, mais un homme obscur, sorti de l'étable, d'un recoin sordide.

[288] Kromer, Varszévicki et même Modrzevski.

95. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Au moment de la mort de Sigismond-Auguste, de grands changements se sont effectués dans la république. Par l'union récente de la Litvanie, la chambre des nonces devenait plus nombreuse, de plus du double, car au nombre des représentants des anciennes parties de la république qui montait à 95, les palatinats nouvellement unis ou incorporés à la république, donnaient 89 nonces terrestres, sans y compter ceux de la Prusse. Aussi aux élections du roi les suffrages se sont énormément augmentés. Les nouveaux citoyens et représentants multiplièrent nécessairement les difficultés des assemblées, tantôt par la timidité de leur parti populaire, tantôt par la méfiance de leurs aristocrates; ils cédaient aux anciens l'initiative et la première décision; ils y adhéraient, ou ne montraient que des décisions incertaines. La Litvanie particulièrement, dans maintes occasions, donna des preuves de cette hésitation et de cette irrésolution. Dans les interrègnes, la représentation nationale sans chef, établit des lois fondamentales, les regardant comme le palladium de la liberté. Le roi élu faisant la capitulation avec la nation. acceptant les conditions que lui prescrivaient les pactes convenus, *pacta conventa*, devait jurer d'observer les lois fondamentales. C'était donc une législation, qui ne résultait, ni de privilèges, ni de statuts sanctionnés et promulgués par le roi, mais émanait de la seule souveraineté du peuple qui l'imposait au chef choisi. Jusqu'à ce moment les lois, disait-on avaient été établies par les trois ordres de la république, par l'ordre équestre, par le sénat et par le roi. Les lois fondamentales furent décrétées par les deux ordres de la nation sans que le roi y contribuât. Il ne manquait pas de personnes qui exerçaient leurs doctrines afin de déterminer comment elles étaient obligatoires. La nation ne raisonnait guère et tenant ferme sur ce point, ne pensa jamais à soumettre à la sanction, ce qu'elle avait statué par sa volonté toute puissante. Cette question en souleva une autre, relative au chef de l'état et aux ordres de la république. Il était évident que la nation, tout en attribuant ce titre de troisième ordre à son chef, après avoir mani-

festé avec indépendance sa suprême volonté législative, prouvait la nullité de cet ordre : par conséquent il n'y avait selon quelques uns que deux ordres et le roi n'en composait aucun (289). Ce point resta toujours chez les publicistes et les hommes d'état comme une énigme irrésolue dans la constitution de la république. Quant à la nation, elle ne discutait pas sur cette question, elle jouissait de sa souveraineté selon son bon plaisir et savait tenir le chef de l'état sous sa dépendance.

96. PREMIER CHEF POPULAIRE.

Au milieu de ces conjonctures, parut sur la scène nationale, un homme qui, par son immense influence, inspira ses opinions et ses doctrines à la république et régla son avenir. C'était Jean Zamoïski. Il avait fini ses études à l'université de Padoue, où il avait été investi des honneurs du rectorat; élève de Sigonius, il publia en 1563 un ouvrage sur le sénat romain. De retour dans sa patrie, il comptait sa trentième année, lorsqu'en 1572, arriva la mort de Sigismond-Auguste, et l'élection que les deux nations réunies devaient, pour la première fois, effectuer ensemble. Sa proposition portant que chaque noble, chaque citoyen était électeur et éligible, que chacun devait donner son suffrage, lui créa une popularité colossale, lui créa une influence immense et inaltérable dont il jouit tout le reste de sa vie, et qui le présente dans l'histoire de Pologne comme le premier chef d'un parti et du peuple (290). Dans les différentes phases de la république qui se suivirent dans l'espace de trente ans, il fut moteur, agitateur, régulateur, arbitre des affaires publiques, selon que les circonstances le demandaient, et que ses plans, ses conceptions le lui dictaient. Philologue romaniste, il trouva déjà de savantes comparaisons entre la république de Pologne et celle de Rome;

[289] Jean-Jacques Rousseau, dans ses considérations sur le gouvernement de Pologne, consacre un chapitre à la question des trois ordres, et n'y voit qu'un seul ordre équestre souverain.

[290] *Rei vodzi*, celui qui dirige la multitude, la masse, l'assemblée sans être chef; mais par l'autorité que lui donnent son activité et son ascendant décisif sur le cercle civique.

que la langue latine, employée jusque vers cette époque dans les actes publics, avait suggérées aux hommes versés dens l'étude de l'antiquité. Il s'empara de cette idée, il la perfectionna, la consolida, et, pour ainsi dire, mit la Pologne dans le moule romain; il subordonna sa patrie à la république romaine, dont il appliqua les institutions par analogie, donnant l'interprétation romaine aux institutions de Pologne. Lui-même, il toucha les points les plus importants, donna aux uns des explications, mit les autres en œuvre, et laissa aux amateurs et aux intéressés le reste, c'est-à-dire, à achever l'assimilation des détails, et à la mettre en pratique.

97. ORGANISATION LÉGISLATIVE, COMPARÉE A CELLE DE ROME.

Dans la comparaison des institutions du pays à celles de la république de Rome, et dans l'application de ces dernières à la république et au civisme polonais, on ne se rattachait point à une époque très-limitée, on excluait seulement les temps des empereurs, et on se reportait à toutes les autres institutions de la république, remontant jusqu'au temps des rois d'où elles tiraient leur origine. La diète représentait les *comices* romaines, et on distinguait par la dénomination romaine, les diètes ordinaires pacifiques, *comitia togata*, des diètes à cheval qui s'assemblaient quelquefois en pleine campagne, *comitia paludata*, le sénat représentait un corps de *patriciens*, une curie, *curia*, composée des pères, *patres*. Au sénat appartient l'autorité, *penes patrum auctoritas*; par conséquent il confirme les lois, et ses décrets, *senatus-consulta*, expliquent la loi et ont force de loi *ad interim*. Les sénateurs s'appellent *patres conscripti*; ceux du second ordre, *minorum gentium*. Le primat y est le premier des sénateurs, *princeps senatus*; or, il y avait *custodia*, la garde de la république, et il prétendait remplir l'office d'*interrex*, dans les interrègnes, et de jouir de ce titre, à la manière romaine, ce qui lui fut accordé en 1572. Le roi, *rex*, fut élu comme celui de Rome. Les chambres du sénat et des nonces avaient la prérogative d'avoir sur le champ de l'élection une place, *ovile*, *septum*, *okop*, *kolo*, entourée d'une fosse, et une haie pour les sénateurs, *szopa*. Les nonces

terrestres représentaient le peuple, *populus*, et leurs statuts manifestaient la volonté du peuple, *jussus populi*. Ces statuts portent aussi le nom de *leges curiatæ*, car les attributions données à la chambre des nonces, de *populus*, de *plebs*, ne dérogeaient en rien à son caractère patricien. Par rapport aux pères du sénat, la chambre des nonces est composée de la plèbe, *plebs*, et elle décrète les *plebliscites*. Et comme le peuple noble, *populus*, figure en ce cas sous le nom de *plebs*, aussi, les lois de la diète, les coutumes nobiliaires (*consuetudines*), les griefs ou décisions (*sancita*) des confédérations et de rokosz sont appelées *plebiscita*, parce que tout cela émanait du peuple, partait de la volonté de la plèbe. Les nonces terrestres, comme élus et représentants de la plèbe, devaient veiller à la liberté; ils sont investis de la tutelle de la plèbe avec l'autorité des tribuns, *ad tuendam plebem, tribunitia jure contenti*. Zamoïski a donc bien conclu que les nonces terrestres ont le pouvoir d'intercession jusqu'à tel point que chacun d'eux est à même d'empêcher et d'occasionner une perturbation décisive par son *veto* (291). Les nonces qui s'assemblaient à cette époque n'étaient pas assez érudits pour bien comprendre cette explication de leur pouvoir qu'aucune loi de la république ne déterminait, mais l'autorité tribunitienne le leur assignait, et interprétait le consentement commun des deux chambres prescrit par la loi de 1505 pour les nouvelles constitutions par l'unanimité dans les décisions de la diète, et particulièrement de la chambre des nonces. Or, le consentement législatif s'effectuait déjà, *nemine opponente*,. Zebrzidovski, en 1605, marchant sur les traces de Zamoïski, pensait, par un rokosz ou par une confédération, opposer la majorité des votes au consentement unanime des diètes, des *comitia togata*. Le temps fit mûrir ces idées et instruisit mieux les 190 tribuns du peuple qui composaient la diète de Pologne.

---

[192] In hac republica, nuncii, qui vocant terrestres, habent intercessionem tribuniciæ potestatis, adeo, ut ex his unus possit omnia perturbare et impedire [Bibliot. Albani ; codex mss. Ristratto della doppia negoziazioni fatta dal Vanozzi ; note d'Albertrandi, cité dans l'ouvrage de Czacki].

98, LES FONCTIONS COMPARÉES A CELLES DE ROME.

Différentes magistratures renforcèrent ou agrandirent leur pouvoir à l'ombre de leur analogie avec celles de l'ancienne Rome. La fonction des starostes, *capitaneorum*, répondait le mieux, disait-on aux *préfets* que Rome envoyait pour présider les magistratures municipales, *præfectus juridicendo*, sans qu'il y eût été dérogé aux lois et aux institutions municipales; or, on ne devait guère réprouver que le préfet-staroste se plaçât en arbitre dans les villes et les bourgs de Pologne, en y dictant sa volonté, conforme, à ce qu'il disait, à la loi teutonique. Les évêques, en reprenant dans le XVII.e siècle, leur juridiction ébranlée du temps de Sigismond-Auguste, ne se fâchaient point lorsqu'on les comparait aux *censeurs* de Rome, ce qui leur facilitait la surveillance du culte, de sacra et des mœurs, *censores morum*, ce qui leur donnait un titre à s'emparer avec plus d'audace de la censure de la presse et à combattre avec plus de succès les dissensions religieuses. Les tribunaux suprêmes établis sous Etienne Batori, prirent bientôt l'aspect de la juridiction des *préteurs*, aussi bruyants que cette dernière au déclin de la république romaine, ils devenaient aussi importants dans la justice, par leurs sentences, qui formaient les *præjudicata*, comparés aux *édits*, *edicta perpetua*, des préteurs. Les charges militaires cherchaient aussi des titres dans les antiquités romaines; les *magistri*, les *tribuni militum*, étaient sous les ordres des hetmans, qui, comme les autres *pro-préteurs*, *proconsuls*, *consuls*, *vainqueurs*, jouissaient des honneurs du triomphe. Déjà Tarnovski, en 1530, triompha après sa glorieuse victoire d'Obertin. Zolkievski, en 1610, conduisit en triomphe le tzar de Moskou. Le génie de la conquête, étranger à la Pologne, préserva les hetmans de l'administration militaire et des extorsions excessives que firent les commandants de Rome, si célèbres dans leurs provinces; mais les hetmans s'arrogèrent le droit de proposer les articles de paix, le droit de la conclure, de veiller à la sûreté de la république. Le hetman Zamoïski fut le premier qui en donna l'exemple, et il montra que c'était aux hetmans comme aux consuls, *videant consules, ne quid respublica de-*

trimenti capiat, de pourvoir au salut de la république. Il demanda plus d'une fois que la diète, que le sénat, chargeât les hetmans de cette autorité, qu'il exerça lui-même de son propre mouvement. S'il fut imité par quelques autres hetmans, il faut avouer qu'ils n'ont jamais abusé de l'autorité dont ils s'emparaient, et pour la plupart, ils ont bien mérité de leur patrie.

99. L'AUTORITÉ PATERNELLE COMPARÉE A CELLE DE ROME.

L'ordre civique se modela aussi sur la doctrine des antiquités romaines, ce qui influa beaucoup sur l'état social. La noblesse portant le nom de l'*ordre équestre*, devait avoir des bagues, *signet*, comme en avaient les *equites* romains. Les armoiries et les noms multipliés, modelés à la manière allemande ou espagnole, semblaient répondre aux variétés des titres romains. La héraldique du pays réunissait une multitude de familles dans des groupes qui étaient distingués par des armoiries particulières à chaque groupe. C'étaient donc des *tribus*, *gens*, race, dont la souche était divisée en plusieur-centaines de branches ou de familles. On savait très-bien que les nombreuses familles de mêmes armoiries, n'avaient aucune parenté entre elles, aucune origine commune; cependant on admettait, par une pure fiction, l'identité de la race armoriale dont les ramifications demandaient des distinctions spéciales par des prénoms, noms, surnoms et maintes appellations, *prænomen, nomen, agnomen*; par un nom de baptême, par le *nomen gentis* et *nomen familiæ* (imiei nazvisko), ou par quelque distinction armoriale, quelque exploit qui avait illustré les ayeux. L'agriculture étant la marque distinctive du civisme des deux républiques, par conséquent, l'*hæreditas*, comme *res mancipi*, se distinguait de *dominium in bonis*, acquis par l'épargne ou le mérite, ce que le statut litvanien sépare avec beaucoup de soin. L'occupation et la mancipation sont les attributs de la noblesse, qui s'emparait *jure caduco* des choses *nullui*, ou illégalement possédées. Le *jus terrestre* n'est que le *jus quiritium*, et la noblesse possède le *dominium jure quiritium*, où chacun puise comme père de famille, *pater familias*, le droit de son autorité paternelle, *pa-*

12.

tria potestas. **On réfléchit sur les dispositions des rois, rédigées par Papyrius (292), et on y vit que la religion catholique devait présider à toutes les actions publiques, comme rien ne pouvait s'effectuer à Rome sans les augures; on y vit que les sacra et la magistrature appartenaient aux pères, aux citoyens nobles, capables et élus, que le peuple, c'est-à-dire la noblesse, ayant *jus suffragii et honorum*, est seule en droit d'élire les magistrats, de crèer les lois et de décider sur la guerre, ce qu'elle effectuait dans les diétines et les diètes. Les plébéiens non-nobles sont destinés à la culture, à labourer la terre, *plebeii agros colunto*. Le père de famille, dans l'intérieur de sa maison et dans les limites de ses domaines, possédant toute autorité, avait les *sacra*, le *bonum et æquum*, l'*arbitrium*. Il veillait selon son bon plaisir sur la pureté des mœurs, il punissait le parricide dont il était l'interprète, et déterminait son application aux délits et à sa propre offense comme père et maître. Sa femme, ses enfants, ses domestiques, tout son entourage, ses serfs et tous les gens de ses domaines étaient de sa justice. Le XVII.e siècle pousse jusqu'à l'excès l'autorité paternelle, exercée sous les auspices des idées romaines avec une rigueur inouïe (293). Le père croyait avoir le droit de vie et de mort sur ses enfants, comme il l'avait sur ses serfs. Encore au XVIII.e siècle, il y avait des pères de famille qui tenaient aux règles romaines, *liberos relegandi*, *vendendi*, *oc-***

[292] Sextus Papyrius jussa regum romanorum conscripserat.—Nequid inaugurato faciunto. — Patres soli, sacra, magistratusque peragunto.—Plebeii agros colunto.—Populus magistratus creanto, leges scisunto, bella decernunto.—Ne quis præsentibus fœminis obscena verba facito.—Parricidas omnes capite puniunto.—Adulterii convictam vir et cognati ut volent necanto... Parentum omne jus esto, liberos relegandi, vendendi, occidendique.

[293] Cet accroissement du pouvoir paternel n'est pas remarqué par nos écrivains. Macieiovski, dans son histoire de la législation slavone, l'a négligé, et il combat ce que j'avais signalé sur le premier progrès des droits du père, dans mes recherches historiques sur notre législation primitive. L'accroissement est trop palpable pour être répété. La domination civique devait s'étendre par tout, subjuguer et asservir tout, jusque dans le sanctuaire des maisons, dans le sein des familles. J'aurai peut-être occasion de le prouver dans quelque autre mémoire.

cidendi (294). Les pères de famille plus opulents s'entouraient d'une cour nombreuse, *clientèle*, qu'ils protégeaient, et la jeunesse de la noblesse pauvre allait se placer en foule, comme *clients*, sous leur autorité, et les servait avant d'être émancipée. Quant aux paysans, nous avons pu observer que déjà, depuis long-temps, la langue romaine les a rabaissés dans la législation polonaise. Cette manière d'envisager le pouvoir paternel, qui allait immensément grandir, ne pouvait qu'empirer la condition des paysans, qui n'évitèrent pas les comparaisons aux classes inférieures de Rome. C'est ce qui fit revivre la qualification d'*ascriptices*. Ils étaient *illiberi*, *servi*, *res mancipi*, sujets à l'émancipation, esclave si l'on veut (295). — On a voulu pousser plus loin la comparaison des institutions des deux républiques et appliquer le code de Justinien aux règlements des statuts; mais cette tâche resta aux légistes maladroits qui exercèrent quelquefois leur sagacité sur ce champ avec peu de succès. L'esprit civique de la noblesse, répugnant à tout ce qui était impérial, repoussait toute connivence avec les doctrines justiniennes, et répétait que les lois étrangères ne pouvaient pas suppléer aux lois polonaises (296).

100. L'ARISTOCRATIE EN TIRE AVANTAGE.

Les idées romaines faisaient des progrès sous différents égards, plus ou moins rapides, et contribuaient aux change-

[294] On a fait observer que l'infanticide était très rare en Pologne. En 1502, Jean Niemira fut accusé d'infanticide. La sentence l'appelle « fere auditum in regno scelus. » L'accusé prouva qu'il avait tué son fils ne pouvant le retenir lorsqu'il allait passer à l'ennemi. La cause fut interrompue et suspendue, « ne inter victricem pietatem erga patriam et victum amorem paternum, inconsiderate statuamus. » Le tribunal de Litvanie, dans l'espace de trois siècles, ne fut saisi que de deux cas d'infanticide commis sur des adultes [Czacki, sur la législ. polon. et litv., note 1417, t. II, p. 125]. La justice, effectivement, ne pouvait que rarement s'emparer de cet excès du pouvoir paternel.

[295] Ut breviter dicatur, quæ antiquis Romanis in servos fuit hoc nunc nobilibus Polonis in plebeios subdites, quod ad jus attinet est potestas [Dresner, similium juris Pol. p. 57].

[296] Piasecki, p. 449.—L'influence du droit romain sur la légis-

ments qui survenaient dans les agitations de la république. Elles ne semblaient blesser ni les institutions ni le principe de l'état; cependant, sous leur impression, l'aristocratie gagnait insensiblement du terrain dans le sein de l'égalité de l'ordre équestre. Bien que chaque citoyen, électeur et éligible, pût parvenir aux plus hautes dignités, aux chaises curules, ce n'était que les maisons opulentes qui s'emparaient de tous les honneurs, qui s'enrichissaient des starosties; l'augmentation de pouvoir des hetmans, des évêques, l'accroissement de l'autorité paternelle était leur partage; dans leurs discussions, divisant le sentiment du peuple et envenimant l'animosité, tantôt politique, tantôt religieuse, elles se posaient en chefs de partis qu'elles formaient elles-mêmes. Les trois élections qui se succédèrent dans un court espace de temps, l'empiètement de la royauté sur les libertés de l'ordre équestre, le mépris que le roi témoignait pour les lois fondamentales, enfin l'esprit d'intolérance soufflé par la cour de Rome, organisèrent cette lutte des partis qui va désormais troubler et fatiguer la république. Toutes ces questions mises en mouvement, pouvaient à tout moment ébranler le peuple et le diviser, à l'époque où, dans son action, mille embarras s'étaient élevés par suite de l'inexpérience et du manque de confiance de la noblesse nouvellement admise, de l'irrésolution de ses représentants, de l'ambition et des ressources des aristocrates. L'intrigue des agitateurs savait profiter de toutes ces conjonctures, exploiter l'affaiblissement de l'énergie populaire, multiplier les dissensions jusqu'au point que le peuple se divisa et suivit la voix des chefs et des meneurs. Comme précédemment, sous Sigismond-le-vieux, les dissensions entre Kmita et Tarnovski n'avaient pas été de longue durée; aussi celles qu'excitait le caractère inconstant du primat Uchanski, et celles qui éclatèrent entre lui et le maréchal Firlei, s'éteignirent bientôt, n'ayant aucun aliment dans le peuple; elles ne présentent que ces anciens démêlés qui ne formaient pas en-

lation civile et criminelle de la Pologne, occupant plusieurs de nos investigateurs, m'a engagé à réunir à leurs savantes recherches, quelques observations de ma part, qui peut être trouveront leur place dans quelque autre mémoire.

core de partis prononcés. Mais on peut déjà observer une continuité de discordes entre le puissant Gorka et les évêques de Posen dans la grande Pologne, point de départ des grandes agitations. Enfin, la popularité de Zamoïski provoqua la formation d'un parti qui, le premier, agita et divisa la république, ayant à sa tête les Zborovski. Offensé par l'immense popularité de Zamoïski et les faveurs dont il jouissait, ce parti fut exaspéré au comble par la mort de Samuel Zborovski que Zamoïski fit décapiter. Les Zborovski ne pouvaient cacher leur haine contre ce chef ennemi placé au faîte de la puissance et contre le roi Etienne, qui s'éleva aussi haut.

101. LE PRINCIPE MONARCHIQUE JETTE LA DIVISION.

Etienne Batori, donna dans ces factions intestines et se fâcha hautement contre les institutions qui lui ôtaient les moyens d'agir avec plus de vigueur conformément à ses vues particulières. Les Iagellons ses prédécesseurs dirigeaient l'état, en calmant les passions ne voulant point percer l'obscurité qui couvrait les limites, entre leur souveraineté et la souveraineté du peuple : l'énergique Batori s'impatientant, entreprit de les déterminer. Les Iagellons, et Sigismond-Auguste encore, malgré la réforme organisatrice de la république qu'il opérait, déclina toujours les questions secondaires, comme était la question des cultes, qui devait être étrangère à l'organisation essentielle. Batori voulut absolument trancher toutes ces incertitudes. Ses essais n'aboutirent malheureusement qu'à faire éclore toutes les divisions qui naguère couvaient obscurément sous les formes trompeuses de l'ancien ordre de choses et expiraient sous l'égide d'une liberté effrénée. Il parlait de toléranee, mais il favorisait le parti papal, relevait son pouvoir, lui restituait l'ancien droit et remettait dans ses mains le glaive orthodoxe et implacable, ce qui remplit des inquiètudes les plus pénibles tous les dissidents. Il affectionnait la dignité et la gloire de l'ordre équestre, la grandeur de l'état, le titre de république, même de chef populaire ; mais il protestait contre la liberté relachée, contre les lois fondamentales qu'il avait jurées ; et du chef populaire il faisait un magnat ; favorisant l'aristocratie ecclésiastique et

laïque, il reconnaissait plusieurs aristocrates pour ses ennemis et se mettait à les combattre. Les Iagellons jouissaient de la majesté royale, entourés du faste monarchique, n'étant effectivement que chef de la république. Batori se reconnaissant pour monarque, entreprit de relever son pouvoir et par ses projets intempestifs, plaça le principe monarchique en collision avec les institutions républicaines; alarmant les libertés nobiliaires, il prépara une turbulence fâcheuse. Le grand duché de Litvanie étant héréditaire, inséra dans ses statuts la loi de lèse majesté. La Pologne, instituée en république méconnut cette loi dans sa législation : elle nomma lèse majesté l'offense d'un nonce terrestre, représentant, tribun du peuple et n'admit pas le cas de lèse majesté pour le chef de l'état, comme elle n'admit jamais le cas de lèse majesté pour la chambre. Batori, imbu de ses idées monarchiques et combattant conjointement avec Zamoïski le parti de Zborovski, ne sut pas se borner à la poursuite de la trahison contre la sureté de l'état; en se servant du statut, il fit décapiter en Litvanie Oscik comme traître, et intenta en Pologne aux Zborovski, le scandaleux procès de lèse majesté, inoui dans les fastes de la république, qui déchira à jamais l'accord entre les libertés civiques et le chef suprême.

102, LE PEUPLE PROVOQUÉ A LA LUTTE PAR DES CHEFS.

Les conséquences de la rupture de l'harmonie qui alimentait depuis plusieurs siècles le progrès de la république, se manifestèrent bientôt (entre 1586 et 1605) par les symptômes les plus déplorables. Le sang répandu clandestinement sur l'échafaud, par suite d'une condamnation solennelle pour le crime controuvé de lèse majesté, rejaillit sur les partis discordants et sur les collisions avec le trône, qui le firent verser avec plus d'abondance daus des guerres civiles. Gorka et les Zborovski, contrariant Zamoïski toujours chef populaire, portèrent sur le trône, l'impopulaire Maximilien d'Autriche. L'affaire de Biczina, vainquit ce parti, dont l'agitation fut définitivement assoupie par la mort de Gorka et la réhabilitation de Zborovski. Mais le vainqueur Zamoïski eut bientôt à lutter contre la cour. Il remua le peuple, toute

fois sans vouloir le pousser à bout ; il menaça la royauté parjure et rebelle. L'homme extraordinaire, qui dans la vigueur de son âge, inspirait au peuple nobiliaire les plus hautes idées démocratiques sur la souveraineté ; s'alliant avec Batori, et secondant ses vues monarchiques, voulut mettre un frein aux excès et ne créa qu'un ennemi à la république qu'il fallait dorénavant combattre ; il l'éprouva lui même, favorisant le parjure Batori, il dut faire sentir sa colère au parjure Sigismond III. Dans son âge avancé, sans réfléchir combien de fois il avait donné un démenti à sa foi, il déplora l'avenir et descendant dans sa tombe, laissa une mèche allumée qui devait enflammer un grand embrâsement. Le peuple mécontent de la mauvaise foi royale, habitué à avoir des chefs à sa tête, se fit conduire par des meneurs; Zebrzidovski, Jean Radzivill, Ostrorog, l'appellèrent, et la masse s'ébranla signant le fameux Rokosz de Sandomir. Les mânes de Zamoïski semblaient approuver le grand mouvement national, et le trône tremblait sur ses bases en entendant l'écho des menaces du chef defunt, mille fois répété par le peuple en colère. Zebrzidovziki se reférant aux doctrines du grand Zamoïski, soutenait, que les tribuns du peuple réunis à la diète, ayant le droit d'imposer leur véto et la république ne pouvant statuer par l'unanimité rien d'utile dans les conjonctures actuelles : elle devait se constituer en rokosz, ou en confédérations, dans lesquelles la majorité peut décider (297). Il négligea la diète et se montra rebelle à ce corps souverain. De son côté le roi s'arma. On vint aux mains. Le sang coula près de Guzov. Zebrzidovski et Radzivill, sont battus, le roi est vainqueur : avec lui la faction autrichienne et jésuitique, le parti catholique, remportent une victoire décisive et triomphent ; l'aristocratie en tire un avantage immense pour son compte. Si l'on remarque, que depuis que les dissensions personnelles des chefs commencent à diriger et diviser le peuple, les plus actifs parmi les agitateurs et meneurs des partis ennemis sont les dissidents hérétiques ou schismatiques : Firlei, Zborovski, Gorka, Jean Radzivill, Ostrorog et beaucoup d'autres, il faut absolument convenir, qu'en dernier lieu, les chefs ne

[297] Czacki sur la legisl. litvan., note 1168, t. I, p. 278.

sont qu'humiliés et les dissidents sont avec le peuple réellement vaincus (298). Le seul principe de la confédération, de la rébellion légale, resta debout et nécessaire, car le vainqueur n'étant pas assez fort pour assujétir la république, pardonna généreusement aux adversaires, s'enveloppa dans des formes républicaines et se cramponna aux éléments contraires à leur esprit, menaçant continuellement la liberté.

103. COUP D'OEIL SUR LA TROISIÈME PÉRIODE.

La troisième période de 233 ans, présente un tableau imposant *de la démocratie nobiliaire,* dont l'esprit civique établit une république dans laquelle il renverse tous les obstacles, developpe ses idées progressivement, constitue une démocratie souveraine et dominante, qui soumet tous les éléments hétérogènes à la noblesse, et impose le joug au peuple. Le progrès fut consommé sans catastrophes sanglantes, sans secousse, ni turbulence, sous le voile d'un calme bruyant. Les Iagellons règnent par le choix, et la Litvanie se rattache graduellement à la Pologne.

I. Dans les premières années de cette troisième période, depuis les privilèges donnés par le roi Louis en 1374, jusqu'à la guerre de Prusse et la législation décrétée au bruit des armes en 1454, dans l'espace de 80 ans, on voit d'abord les derniers symptômes de l'impuissance aristocratique dans les turbulentes factions de Nalencz et Grzimala dans la grande Pologne. Bientôt l'aristocratie se fond dans *l'égalité de l'ordre équestre*, qui devient toujours plus *puissant* et assure sa liberté par des capitulations et des conventions, c'est-à-dire par des privilèges. Le systéme de *coéquation*, rapproche les provinces, réunit leurs assemblées politiques dans une seule diète, toujours plus fréquente. Dans la Litvanie, attachée à la Pologne, les commotions dynastiques cessent, *l'aristocratie* litvanienne cherche à la tenir sous l'administration des ducs particuliers, *séparée* de la Pologne.

II. Depuis la diète de Nieszava en 1454 jusqu'aux diètes de

[298] Hæretici, dit Piasecki, ea occasione usi, [profitant de la commotion générale et du rokosz], libertates ecclesiasticorum restringi, suis que sectis majores immunitates præberi quærebant.

Radom et de Piotrkov et jusqu'à la publication du code législatif en 1506, dans l'espace de 52 ans, c'est la *législation* qui détermine la puissance et le pouvoir de l'ordre équestre, législation exercée par le même ordre. *Les diètes s'organisent* et elles *centralisent* l'action et l'union intime de toutes les parties cohérentes de la république. La démocratie nobiliaire, arrive à son apogée. L'aristocratie litvanienne, sous la direction de Gastold et de Glinski, cherche à détacher le grand duché de la Pologne.

III. Les diètes de Radom et de Piotrkov entre 1493 et 1506 élevèrent au plus haut degré la démocratie nobiliaire et établirent sa domination sur toutes les classes d'habitans. Depuis cette époque, jusqu'à la réorganisation de la république, depuis 1506 jusqu'à 1562 dans l'espace de 56 ans, bourgeois, paysans, le haut clergé, ce qui restait de l'aristocratie, tout est *humilié ou asservi.* A côté de la bruyante Pologne, la Litvanie, jouissant du calme dans l'intérieur, subissant des pertes à l'extérieur, *réfléchissait* et se *disposait à la réunion.*

IV. Depuis le commencement de la réorganisation de la république en 1562, jusqu'à la défaite de Guzov, en 1607, l'espace de 45 ans offre, *le dernier développement de la souveraineté du peuple nobiliaire, et l'organisation définitive de la république.* Dernière section de la troisième période, riche en évènements de la plus haute importance. Régularisation de la république, union de Lublin, législation du peuple souverain sans chef, élection populaire, veto des tribuns du peuple, confédération, combats sanglants; Dantzik, représentant de la bourgeoisie vaincue et réduite par la force des armes, pacifiée à l'amiable; la faction anti-populaire battue à Biczina, le parti populaire défait à Guzov; le principe monarchique levant le glaive. Le peuple triomphant dans l'espace de deux siècles, suit avec confiance son premier chef, qui par un solécisme politique, embrasse les plus sublimes idées de la république et seconde le principe monarchique, combat la rebellion de ce dernier et éveille le principe aristocratique.

QUATRIÈME PÉRIODE

DEPUIS 1607, JUSQU'A 1795.

PERTURBATIONS

DE LA DÉMOCRATIE NOBILIAIRE.

104. CARACTÈRE DE LA RACE SLAVE.

En observant le caractère d'une nation, on fait très bien de demander le naturel de la race, dont elle prend son origine, et, de distinguer les diversités produites par l'influence des temps et des lieux. Le climat, la localité, le genre de vie, d'aliments, le mélange des races; les institutions politiques, le degré de la civilisation, l'instruction, produisent tant de modifications qui défigurent le naturel primitif des races jusqu'à les rendre dissemblables entr'elles. La race Slave, dès son origine, occupait une trop immense partie du globe, pour ne pas présenter dans le laps des siècles, de fortes différences, qui doivent attirer toute attention de l'historien. Cependant, le génie de cette race, se révèle de temps en temps, sur tous les points, où elle s'est établie, reprend sa vigueur, aussi les faits historiques et les témoignages unanimes des peuples et des écrivains de tout âge; attestent toujours ses dispositions de la même manière. L'amour de la nationalité et de la liberté dit-on caractérisent particulièrement les Slaves; leur hospitalité et la douceur de leurs mœurs

furent toujours éprouvées ; leur imagination mélancolique , ne les a jamais portés au fanatisme, mais, donnant une teinte particulière à leur poésie , a fait ressortir d'une manière éclatante, leur élan , leur courage, leur valeur. Les vices que leurs ennemis leur reprochent, sont pour la plupart les conséquences de leurs bonnes qualités , et on peut dire , de leurs vertus. La simplicité de leur nature, les rend quelquefois dupes. Moins propres à l'invention , ils sont plus portés à l'imitation : arriérés dans la civilisation matérielle et scientifique , ils ont devancé une foule de peuples civilisés par l'organisation sociale et les institutions civiques qui ont assuré longtemps leur bonheur. Leur médiocrité n'est que le fruit de l'incompatibilité de leurs conceptions , de leurs habitudes , avec ce que la civilisation étrangère imposait. Par la douceur de leurs dispositions, leur race succomba ça et là sous le poids de l'oppression d'autres races, mais on ne peut pas dire que ce fut par faiblesse. La race Slave se montre assez forte si l'on considère son extension ancienne et celle qu'elle a aujourd'hui. Non seulement elle a pris un ascendant décidé sur cent peuples moins civilisés, barbares, dont les facultés intellectuelles étaient peu élevées; non seulement les Bulgares, les Ougres sont devenus Slaves, et la race asiatique et américaine a dépéri en face de celle des Slaves : mais elle fit reculer la nationalité latine et grecque des environs du Danûbe, jusque vers l'Italie et vers l'antique Olympe, où, dans le moment de sa vigueur elle est entrée en lutte avec la race grecque dépravée , et lui a disputé un instant la possession de la Hellade et même du Péloponèse. Cette race, empreinte de son naturel particulier, agissant depuis Hemus: jusqu'à la mer glaciale, depuis la frontiére de Californie , jusqu'à l'Elbe, offre le spectacle, très varié pour l'histoire , d'habitans des mers, des plaines, des glaces, des steppes, des montagnes, des pays marécageux ou raboteux. Les Polonais, placés au milieu de cette nombreuse famille, ont pris en possession les plaines de la Vistule et dans la marche des siècles, englobant dans leur état des plaines plus étendues et de nature différente, ils y ont accompli cette grande mission, dans laquelle ils ont dessiné leur caractère particulier.

105. CARACTÈRE DES POLONAIS.

Depuis Kromer, bien des écrivains, comptaient la générosité, la franchise et la liberté, pour des qualités saillantes du caractère Polonais (299). D'autres estimaient leur courage, observant, que les nobles polonais étaient supérieurs par leur courage et leur énergie, à tous ceux de l'Europe, parce qu'ils se rassemblaient plus souvent en public (300). Leur pays, leur indépendance, leur haute position sociale, et leur vie politique les avaient formés particulièrement et les avaient distingués des autres Slaves. Placés sous un climat plus rude, ils ne semblent pas partager sur leurs plaines, au même degré, cette violente ardeur, cette agilité, ces emportements et cette imagination poétique qui enflamme de temps en temps leurs frères méridionaux. Cependant les frimas de l'hiver n'ont pas refroidi leurs sentiments ; la jouissance prolongée de l'existence politique, les a animés et à soutenu cette esprit de liberté, qui a construit et organisé un grand édifice national. Cherchant la réalité, leur action est plus prosaïque, plus claire ; leur courage, s'unissant avec la sincérité, sans être trop forcé à la dissimulation, parait chez eux avec plus d'éclat et de force. Satisfaits dans leurs désirs, com-

[299] Le naturel des Polonais est sincère et franc, il se laisse plutôt surprendre qu'il n'est capable de tromper ; moins irascible que facile à apaiser, ni insolent, ni opiniâtre, mais plutôt maniable si l'on le traite bien à propos ; il se laisse entraîner par l'exemple et se montre condescendant envers le prince et les autorités. Portés à l'hospitalité, à la politesse, à l'affabilité et à l'humanité, les Polonais, non seulement sont prompts à recevoir les étrangers et les inconnus, mais ils les invitent et sont empressés à les obliger, non-seulement ils sont prêts à partager leur bonne-chère, et à se familiariser avec tout le monde, mais aussi enclins à imiter les mœurs et les manières de leurs convives [Kromer, descr. Pol., p. 91]. Je répète ce passage de Kromer, car il a servi de modèle aux écrivains postérieurs. Lorsque, par exemple, Solignac dit : « La générosité, la franchise, une noble fierté, font le caractère des Polonais, » il ne fait que résumer la description de Kromer.

[300] Garran de Coulon, recherches polit. sur l'état de la Pol. IV, 7. —J.-J. Rousseau, sur le gouv. de Pol.

me aucun des peuples ses frères ne l'était, ils eurent une humeur plus affable, plus enjouée, plus gaie et plus portée aux plaisirs; cependant le naturel mécancolique y perce toujours dans la plus joyeuse distraction. Par le progrès de l'aisance et de la civilisation matérielle, l'hospitalité engendra chez eux la générosité dans laquelle ils montrèrent cette inclination au luxe et à la dissipation qui fit disparaitre leur sobriété, et les disposa au relâchement de l'austérité de leurs mœurs antiques. Ce n'était pas tant la vanité, ni l'envie de la gloire, qui les poussait dans leur vie politique; c'était plutôt l'attachement à la nationalité, et l'amour de la liberté et de l'indépendance; ni l'orgueil, ni l'ambition ne les emportaient autant, que la fierté de ce qu'ils étaient et de ce qu'ils possédaient; dans leur embarras et leur détresse, c'est plutôt l'incertitude et l'indécision qui les déconcertent, que la timidité ou la crainte, encore moins sont-ils sujets à la terreur panique. Dans le malheur, lorsqu'ils se voient humiliés, ils se montrent résignés, ils ne désespèrent pas; s'ils deviennent dociles, ils ne sont pas serviles. Propres à tout, aux études, aux arts, aux métiers ils y parviennent à une certaine perfection, rarement ils y excellent; ils apprennent avec la même facilité toutes les langues; doués d'adresse et de dextérité à imiter tous les modèles. On leur reproche leur paresse, leur dédain pour les métiers et l'industrie, leur insouciance, leur inconstance, leur inconséquence et leur légèreté: mais si l'on observe qu'ils s'étaient absorbés dans le civisme et dans l'agriculture, il faut avouer qu'ils étaient des gens de profession, qui travaillaient et ne changeaient pas de vocation. Presque méconnaissant l'avarice, ils étaient bons économes ou dissipateurs. Désintéressés sans envie, ils n'en voulaient à personne et ils étaient effectivement peu conséquents, s'ils pensaient de trouver leurs qualités chez les autres et ne se souciaient de leur avidité. Braves, sans témérité; emportés sans passion; ils étaient portés à un dévouement extrême. Il est bon d'observer leurs manières faciles et dégagées, fruit de leur extrême indépendance; leur simplicité soumise à la gravité et leur politesse qui conserve la rusticité républicaine. Et s'ils imitent quelques étiquettes de l'occident, ils leurs donnent plus de dignité; s'ils adoptent la

pompe ou quelques formes serviles de l'orient, ils les anoblissent et effacent leur origine (301).

106. CONSÉQUENCES DU TEMPÉRAMENT.

Toute l'histoire tant dans les plus beaux moments, que dans les moments de dépravation ; dans les circonstances propices, que dans les revers, manifeste les conséquences de cette disposition nationale, où les extrémités ne se touchent pas mais où une harmonie entre la vigueur et la faiblesse, entre les belles qualités et l'abnégation, entre les élans les plus sublimes, et l'insouciance, dirige toutes les actions. La fraude, la perversité, la mauvaise foi y sont presque inconnues ; rares chez les traîtres mêmes. Les scènes de cruauté et d'horreur n'ensanglantent les pages de l'histoire que par l'influence et l'action étrangères. Si la nation grandit, c'est par ses qualités éminemment sociales ; elle subjugue par sa douceur, par ses manières, par la fraternisation. Jamais elle n'abuse de sa supériorité ou de sa victoire, rarement elle en profite. Contente du succès, elle s'arrête et laisse ce qu'elle commençait inachevé. Ce qu'elle gagne par sa valeur, par l'ascendant, elle le perd par l'insouciance, par l'inconséquence. Aussi le proverbe national dit que le polonais devient sage après la perte (302). En apparence, le polonais est remuant et difficile à diriger ; mais tout bruyant qu'il est il aime la paix et s'appaise s'il n'est pas provoqué ou irrité. En sachant agir à propos, le laisser faire, flatter sa vertu et son penchant pacifique, l'assoupir dans son abnégation, on le désarme. L'exemple, la persuasion, la séduction, l'entraînent jusqu'à la dépravation. Ses ennemis se sont emparés bien des fois de ces armes dangereuses et ont admirablement

(301) Ils changent de mode assez légèrement, ils ont plusieurs fois changé leur costume national; sur tout, ils sont portés à imiter les Français, et ils se reprochent leur frivolité à ce sujet par un proverbe : « *Francuz, vymysli, Niemiec to zrobi, a Polak glupi, zaraz to kupi.* » (Ce que le Français entonne, le bon Allemand confectionne, c'est toujours le fou Polonais qu'on rançonne).

(302) Mondry Polak po szkodzie.

réussi. C'est ainsi que sa bonne foi et sa confiance se laissent tromper et conduire. Cette quatrième période que nous allons analyser, en exposant la décadence de la république et de l'état, en donne une continuité de preuves. Ce n'est pas par quelque appât de gain ou par l'argent que commence sa corruption. Au moment de son désappointement lorsqu'il est décontenancé, ou détourne son attention, on le préoccupe d'autres choses, on le trompe; on cherche par des insinuations captieuses à le persuader, à l'instruire, à l'induire en erreur et il se laisse entrainer dans ces pièges, et suit l'exemple. Malgré lui, il défigure son idée, il dément sa foi politique, il s'irrite, il se fanatise, et le désordre dans sa pensée et dans le pays en est la suite. Il se déchire avec son frère car il se débat dans l'erreur, et cet état pénible dure longtemps, parce que son tempérament n'est pas fait à de brusques métamorphoses : il se passe un temps assez considérable, avant que son bon naturel reprenne sa force, avant que son bon sens réfléchisse et se répète : sage après la perte (303).

107. CARACTÈRE DES PAYSANS.

Souvent dans la même nation, différentes classes d'habitans, se distinguent par des tempéraments différents qui se forment sous l'impression de leur position sociale, de leur profession, de leur instruction particulière. Cette variété dans la nation polonaise, n'est pas aussi importante, par la raison, que les classes non nobles jouent un rôle trop subordonné et qu'en général elles décèlent peu de différences trop

(303) Je ne puis terminer ici mes observations générales sur le caractère national, sans rappeler l'opinion d'un savant historien allemand, salarié par l'impératrice de Russie, l'érudit Schlözer. A son avis, « la plus stupide nation en Asie, sont les Chinois, la plus stupide en Europe, sont les Polonais. » Je pense qu'en relatant cette spirituelle expression, je suis libre de toute réflexion, et qu'on ne me reprochera pas de ne pas reproduire et combattre d'autres opinions, méchantes, stupides, calomnieuses, émises par certain nombre d'écrivains sur le caractère slave ou polonais. Lisez Vautrin, Uklanski, Schultès, vous y trouverez saillant ce qui est sale, le vice particulier généralisé, le faux donné pour le vrai.

saillantes, trop déterminées. La bourgeoisie n'offre rien d'extraordinaire, si ce n'est dans les villes de Prusse et quelques bourgs de la grande Pologne, où la race allemande entremêlée à celle des Slaves prit de l'ascendant et y inspira une vie plus flegmatique, plus contemplative, plus spéculative, plus studieuse, y inculqua un peu de raideur, une attitude plus froide. Dans les capitales des provinces elle se confondait plus avec le tempérament local et se nationalisait. A l'exception des mœurs que les professions donnent et d'un esprit de communauté plus compacte, les bourgeois de ces capitales, ne diffèrent pas de la noblesse (304). Dans les petites bourgades, où les populations sont composées pour la plupart de cultivateurs, elles ressemblent au peuple laborieux. Ce peuple indigène, ces paysans laborieux, à l'exception de la race lettone placée dans les cantons de Niemen et de Dzvina, sont tous les Slaves de la même souche que la noblesse. Leur conformation, leur physionomie, leur caractère, leur langue, sont les mêmes. La race lettone, se sert de son propre idiome, tous les autres paysans de la Pologne parlent deux dialectes de la langue slavone, russien ou polonais. Le russien se subdivise en diverses modifications un peu plus prononcées, qui n'empêchent pas de se comprendre réciproquement sans aucun embarras; le polonais a beau-

(304) Après, parurent, rangés de même, quatre cents cavaliers de *Dantzik,* tous généralement des principaux bourgeois et marchands de la ville. L'on voit peu de noblesse, mieux faite et mieux à cheval que cette bourgeoisie, aussi est-elle née dans la profession des armes, à quoi l'oblige la jalousie de sa liberté (Laboureur, voyage de Guébriant, vol. I, p. 141). Les bourgeois de *Krakovie* sont tous riches artisans, ou marchands, ou gens de justice et officiers de ville. Il ne manque à ceux-là que l'opinion de la noblesse, car ils en ont la mine, l'opulence et les mœurs. C'est le concours universel des honnêtes gens et même des gentils-hommes étrangers qui veulent obtenir le bénéfice de noblesse et d'indigénat, qui ne leur est guère refusé après qu'ils se sont dignement acquittés des charges publiques, et souvent l'on en tire des jurisconsultes pour être employés aux ambassades que le roi envoie aux princes voisins. Ceux de *Varsovie,* à cause de la cour qui s'y tient ordinairement, les secondent en civilité et en richesses, et un jour ils pourront faire les mêmes fortunes (*id. ib.* vol. II, p. 108).

coup moins de nuances locales. Dans tous les deux, point de patois. Partout c'est la même langue, et la langue polonaise unique pour toutes ces populations indigènes, nobles ou non nobles, car elles sont de la même origine. Aussi leur caractère est le même. Mais l'asservissement plus ancien des populations russiennes et plus récent des populations polonaises, placées depuis tant de siècles dans une humble condition, devait, si non les corrompre, au moins affecter leur tempérament. Endurcis dans le travail, endurcis dans leurs privations ou leurs souffrances, conformément à leur douceur naturelle, ils étaient résignés et se montraient insouciants à l'amélioration de leur sort. Les paysans russiens moins productifs, plus tristes, se consolaient par des chants plaintifs, les paysans polonais, plus intelligents, riaient, dansaient, criaient et cherchaient des divertissements. Si l'on attribuait quelque idiotisme aux mazoviens, c'était qu'on les plaisantait sur leur obstination dans les idées acquises, sur leur méfiance, sur cette persévérance laborieuse, que le sol aride leur recommande; cependant ils ne sont pas moins bruyants et aiment la réjouissance. Les montagnards, lestes, agiles, gais, dans leur pauvreté, sautent et chantent (305). Les litvaniens

(305) Ils paraissent former une race particulière, distinguée des autres races slaves par une taille plus svelte, une physionomie plus marquée, un nez plus allongé, des lèvres plus fines, leurs yeux plus petits, et leurs os zygomatiques plus saillants, les rapprochent néanmoins de la race slave. Plus vifs, plus agiles, plus robustes, plus dociles et plus rusés que les slaves de la plaine, ils portent à ceux-ci une ancienne haine. La stérilité du sol se refuse à produire du froment, l'orge et l'avoine y croissent ainsi que le sarrasin ; le chanvre et le lin que l'on cultive dans ces montagnes sont si gros, si durs, et d'une si petite hauteur, qu'ils ne méritent pas d'être travaillés, quoique l'indigence des habitants les force à s'en occuper. L'avoine est ainsi à peu près la seule fromencée qui leur donne du pain ; ils la broient eux-mêmes, pour la plus part, dans un moulin à main, et de la farine grossière qu'ils en retirent avec la petite paille, ils se font une pâte sans levain et sans sel, ils lui donnent la forme d'un gâteau rond, d'un pied de diamètre, et haut d'un demi-pouce, qu'ils font cuire sous la cendre, ils l'appellent *platzki* (Schultès chez Malte-Brun, précis de la géogr., édit. de Huot, t, VI, p. 57 ',571).

peu nombreux, contemplant dans des cantons boisés, leur condition pénible, souriaient silencieusement et regardaient avec calme le meilleur sort de leurs frères de Samogitie, pays, où les paysans libres, enrichis par le commerce et la culture se montraient hospitaliers, pour leur seigneur ; modèles de la douceur, contents de leurs retraites reculées, mais commerçantes (*) ; ce qui était un contraste frappant avec la population lettone, et plus encore avec celle des Tcouchons de la Livonie, soumise à un joug pesant et réduite à l'esclavage par les allemands, superstitieuse, vindicative, et respirant la fausseté. Aussi est-il bien de distinguer la population russienne de l'Ukraîne, d'une contrée ouverte et riante lorsque les rayons de l'été dardent sur les pâturages et les champs peu cultivés, mais très fertiles. La population y est plus animée, plus mobile, son imagination mélancolique est poète dans ses chants populaires, dans ses émotions ; ses passions peuvent s'enflammer plus facilement et se porter à des violences. C'est de là que doit partir la terrible émotion populaire, qui va ébranler la Pologne (306).

(*) *Voyez ci-après* la note 355.

(306) Lorsque je dis que le peuple en Pologne danse, c'est de ses danses nationales que je parle. Ce peuple, effectivement, possède les mêmes danses qui sont connues et en usage chez les nobles ; elles prennent leur origine à l'époque où les classes indigènes furent plus rapprochées, plus confondues entre elles, aussi offrent-elles le caractère relatif aux dispositions locales et résultant du tempérament commun des nobles et des paysans. La *Polonaise* tire certainement son origine, comme elle en porte le nom, du berceau de l'état, de la Grande-Pologne. C'est une danse de conversation, éminemment civique, grave et imposante: on avance à grands pas, on se mêle et on ralentit ; un léger frétillement lui donne une certaine cadence; c'est une longue procession qui marche deux-à-deux et suit la première paire, qui dirige et tient en ordre (rei-vodzi, *voyez ci-dessus* note 290). Le chef n'y est pas toujours le même, il cède sa place au premier venu qui, par une tape des mains, l'avise de se retirer. Le chef dirige la danse, et lorsqu'il reparaît de la mêlée, tout rentre dans l'ordre pour le suivre et faire de nouveaux ronds. La *mazure* suit la même marche (car les figures variées sont d'une invention plus récente), avance à petite trotte sautilleuse avec trépignement à mesure inégale ; les danseurs deux à

108. PROVINCES RUSSIENNES.

L'identité remarquable dans différentes provinces du carectère des paysans et de celui de la noblesse, prouve que la localité a prédisposé ces deux classes d'indigènes de la même origine, au même tempérament. Mais dans la classe civique, des circonstances particulières, des évènements qui préparaient le destin des provinces, forcent les différentes localités à se déclarer plus ostensiblement et leur donnent par leur influence plus de développement et de variétés. S'il est important dans l'histoire de faire attention au caractère des personnes remarquables ; dans celle de la république, où souvent l'individualité disparait devant l'action de la masse ; où les provinces sont à même d'agir plus clairement avec l'indépendance que leur garantissent la liberté et l'organisation de l'état ; où leur activité particulière, décide des affaires publiques et de la destinée de la nation entière : la connaissance du caractère provincial, devient indispensablement nécessaire. Aussi je vais toucher cette question délicate, pour en tirer des conséquences historiques et découvrir le rapport qui existe entre le caractère et les évènements de toutes les époques. La tâche est bien difficile pour moi, car en retraçant quelques traits, il me faut parler des qualités louables ou des défauts des personnages vivants (car telles sont encore les provinces), quoique je ne parle que des temps bien reculés. Lorsqu'on retrace le caractère d'un homme du jour, on risque une chance incertaine, on se fait maintes fois des enne-

deux animant leur course, tournent quelquefois et accompagnent leurs rondes de secousses du corps et de cris. La *krakoviak,* danse des montagnards et habitants des pays escarpés : les danseurs volent avec fracas ou gravissent avec force ; pour reprendre haleine ils s'arrêtent, le danseur en chef chante des couplets et recommence ses tours suivi des autres. La *kozak,* danse russienne de l'Ukraïne, s'exécute par un danseur et une danseuse, dans un champ ouvert et vaste ; tout leur corps est en mouvement, en bonds, en sursaut, en violents replis des jambes vers la terre ; ils sautent éloignés, ils s'élancent pour se rapprocher brusquement, ils se détournent, et quelque fois ils se donnent les mains pour ralentir leurs branles fatigants.

mis mortels. Les provinces sont des personnages toujours vivans, que je ne voudrais pas blesser, mais je ne veux pas non plus déroger à la vérité. Cependant je ne m'étendrais pas dans le détail de toutes les particularités, je ne toucherai que ce qui est indispensable à mon but. Aussi je n'ai que peu à dire sur les provinces russiennes, bien que leur variété pût fournir de beaux tableaux à un pinceau exercé et habile. Leurs parties méridionales, assises sur un sol fertile suivant le rite oriental, sous l'influence de la dépravation grecque, se montrèrent plus passionnées, plus violentes sous l'ancien régime ducal. La Russie rouge incorporée plus anciennement, calme sa turbulence et son humeur farouche que des circonstances antérieures envénimaient, elle s'éclipse un moment avec son caractère dans sa position subordonnée, mais elle fleurit, et s'emparant de la littérature polonaise, l'anime de son esprit ardent et poétique, embrasse avec zèle tous les mouvements de la petite Pologne, sans qu'on puisse remarquer quelque séparation de sa pensée ; elle sert même à préparer les autres provinces de l'ancien duché de Halicz ou de Kiiovie à la réunion et à la fusion avec la Pologne. Les autres provinces du duché, Volhynie, Podolie, Ukraïne, exposées aux invasions des tatars et à différentes calamités, déchues de leur position élevée par la suppression de la souveraineté ducale, incorporées tardivement à la république, ne manifestèrent leur disposition particulière que vers la fin de l'existence de la république. Les ukraïniens, reculés vers les frontières, loin du centre, possèdent un tempérament tantôt gai, tantôt sombre et sauvage, et se font remarquer par leur emportement violent et leur impétuosité. La sérénité vivace, l'esprit ardent et aventureux caractérise les podoliens, placés sur les confins et dans le terrain raboteux du Dniestr. Les habitans de ces deux provinces, pendant long-temps, n'entraient pas dans le compte des évènements nationaux, ne formaient pas dans la classe civique de distinctions actives, et ne se faisaient connaître que par l'animosité du peuple, et le sang qui ruissela dans leur contrée à grands flots. Le tempérament, vif, leger, un peu vain, capable de s'enflammer et facile à s'éblouir des volhyniens ne s'est pas préparé à jeter des flammes brillantes. Tout y était étouffé par d'immenses fortunes, par l'esprit

princier qui, bien qu'il eût déposé ses prétentions à la domination souveraine et ses titres déplacés sur la scène de la république, disposait dans son orgueilleux égoisme, bouffi de vanité, de toutes les ressources morales et matérielles de ces provinces et ne jetait de l'éclat au-dedans et au-dehors de la république, que par des mouvements isolés (307). C'est de ce côté que partirent toutes les expéditions aventureuses au-delà du Dniestr et du Dniepr. Le civisme était absorbé dans leurs qualités personnelles et dans leurs vices. La haute instruction de la Russie rouge ne pouvait s'y répandre, parce qu'elle était latine, les lumières occidentales y étaient étrangères parce que le rite grec y avait le terrain, le rite latin n'y était que le nouveau venu. Ce n'était que par la dislocation des grandes fortunes, par leur ruine, par la marche seule du temps, que de nouveaux possesseurs terrestres et l'ordre civique pouvaient se former et faire éclore les prédispositions locales. Il fallait que le calcul agricole et la vie agreste, fussent affectés par des malheurs réitérés, et suivis de l'instruction intellectuelle, pour qu'à l'avenir la nation pût en tirer tout avantage.

109. LITVANIE.

Je ne veux pas me submerger dans les vastes marais de l'immense Polésie, je vais monter vers le nord où est

(307) Toutes les terres russiennes, y compris la Russie rouge, renfermaient ces fortunes colossales, qui contribuent à créer l'aristocratie au sein de l'ordre équestre. — La terre de Zloczov appartenant à Danielovicz, comptait 150 villages ou hameaux, elle avait assurément plus d'étendue que beaucoup des principautés souveraines de l'Italie ou de l'Allemagne; les biens s'étendaient près de vingt milles autour de Léopol et vers la Podolie. Halicz était jadis un royaume florissant, aujourd'hui (vers 1680), tout cet espace, avec les villes qui y sont contenues, appartient à la maison des Potocki, le castellan de Krakovie en est le chef et possède presque toute la Pokucie. C'est ce que remarque un étranger, écrivain judicieux, Dalerac (*Anecdotes de Pol.*, t. II, p. 230, 235), après l'époque des ravages qui ruinèrent bien des fortunes. Les possessions d'Ostrogski, de Visnioviecki, de Korecki et d'autres, situées dans des régions plus orientales, furent plus considérables. A des expéditions de ces aristocrates immensément riches, se réunissaient quelques maisons de nouveaux enrichis dans la Pologne.

situé le grand duché de Litvanie. La terre y est sillonnée par des rivières navigables, boisée et remplie de lacs, en grande partie très fertile et propre à la haute culture, cependant le climat plus ingrat, offre des difficultés puissantes; le ciel y est assez serein, mais la saison pluvieuse confond la moisson tardive avec l'ensemencement plus qu'ailleurs. Nous y avons distingué le peuple différent d'idiome et de race; occupant séparément différents cantons. Quant à la classe civique elle est plutôt une fusion de plusieurs races. Les dispositions éminement douces y désarment toutes les animosités nationales. Les familles litvaniennes, russiennes, polonaises s'identifièrent au civisme du duché; les familles allemandes, tatares, juives, néophytes s'immiscèrent et se confondirent également et le génie litvanien y prit son assiette. Dès qu'il parut sur la grande scène du monde, il se montra accessible à la civilisation du siècle et sous ce rapport il ne resta pas en arrière en face des frères polonais, quoique le pays fût toujours plus sauvage et ne pût pas arriver à la même culture que la Pologne. Cependant les litvaniens sont en butte à quelques plaisanteries invétérées, fruit des animosités et des collisions qui précédérent l'union définitive et les relations ultérieures entre les deux nations réunies. Ces plaisanteries de frères plus anciens, ne sont pas de nature à offenser le sentiment litvanien, mais dès leur origine, elles contribuèrent à nourrir l'embarras que des rapports politiques ont inspiré. L'instruction jésuitique, qui s'empara presque exclusivement de la Litvanie n'était pas de nature à les faire disparaître (308). Dans leurs manières les litvaniens observent une politesse insinuante et recherchée. Renfermés en eux, ils se montrent réservés et on leur reproche un certain manque de sincérité. Tout défians qu'ils puissent paraître, ils ne sont pas ombrageux: aussi paraissent-ils sur le champ des débats de la répu-

(308) La Litvanie conserve toutes ses prérogatives avec une fierté et une hauteur extraordinaires; l'humeur même de la noblesse est plus altière, plus rude et plus fanfaronne que celle des Polonais; le peuple est moins civilisé et plus féroce aussi; le pays plus sauvage, plus couvert, le climat moins doux, plus glacial. (Dalerac, *Anecdote de Polog.*, t. II, p. 356).

blique souvent à l'écart et un peu timides. Toutefois lorsque leur conviction les anime, ils y donnent des preuves d'énergie et de courage inébranlable. Aux petites attaques, ils répondent par une attitude calme pleine de dignité ; aux sarcasmes de leurs confrères, ils opposent une contenance forcée et hautaine. Plus sérieux que silencieux, plus réfléchis que persistants, ils admirent une législation plus méthodique, plus complète et plus sévère ; ils établirent chez eux un certain ordre administratif plus régulier. Avec leur sang froid, plus lents que flegmatiques, ils décélèrent maintes fois dans leurs déchirements intestins, beaucoup d'acharnement. Braves et courageux, mais moins aguerris, ils subirent bien des fois le reproche de la part de leurs frères, de retard, d'indiscipline, d'hésitation. L'esprit civique plus concentré dans la Litvanie que dans les terres russiennes, n'avait pas besoin d'attendre la dissolution des grandes fortunes pour y faire briller ses qualités, il se trouva même aux prises avec l'insolence des magnats, ce qui devait amener une guerre civile.

110. PRUSSE.

Nous avons signalé que les villes de Prusse avaient une population mélangée de deux races, on peut dire, jusqu'à un certain point, la même chose de la noblesse de cete province. De nombreuses familles allemandes se naturalisèrent et inspirèrent à la classe civique des anciens kaszubes ou poméraniens, leur flegme qui donne le temps à la réflexion ; leur tempérament qui par la lenteur donne la constance et soulève quelquefois des passions plus ferventes ; mais en même temps elles y établirent un égoisme provincial qui sans s'imposer aux autres provinces, les repoussait et soutenait l'isolement de la noblesse prussienne. Par l'organisation de la république, la Prusse, en apparence plus unie avec la couronne, s'en tenait plus détachée que la Litvanie. Ses institutions ètaient bien en apparence moins aristocratiques que celles du reste de l'état, mais néanmoins l'ordre équestre avait maintenu une distinction tranchée et impertinente entre lui et la bourgeoisie. L'antagonisme religieux y fut plus fortement déclaré, éclata prématurément en des tumultes et envénima les tracasseries de deux partis,

qui divisant le sentiment de la province, ne cessèrent de lutter avec l'esprit étranger. Tout s'y dessinait avec des couleurs plus graves et plus tranchantes. Toute fois le civisme prussien avec ses idées exclusives, ne se plaçant point à la hauteur que lui pouvait procurer dans les affaires de la république son instruction intellectuelle, et servant isolément par des individus, ne se retira jamais au désavantage de la chose publique, décéla avec sa constance éprouvée l'attachement au sort de l'état, subit toutes ses chances, tous ses revers, tous ses malheurs, avec un sentiment patriotique et dévoué.

III. LA GRANDE ET LA PETITE POLOGNE.

Remarquons d'abord au sujet des deux Polognes, ce que les évènements des périodes précédentes nous ont révélé, que si la grande Pologne, donna origine à l'état, la petite Pologne le consolida. Longtemps le sort de l'état fut exclusivement dans les mains de ces deux provinces. Le génie national, demandant l'assistance de l'une ou de l'autre, flottait entre sa perte et sa grandeur; appuyé par l'esprit civique de l'une et de l'autre, chose étonnante! Il courait plus de danger dans le berceau de sa naissance, que dans les haies acquises. Le danger était patent du côté de la grande Pologne, bien qu'il résultât de la position particulière : la grande Pologne elle-même dans des moments de dépravation, contribua à l'amputation de ses bras qu'elle étendit au-delà de l'Oder et jusqu'à la Baltique. Alors la petite Pologne étendit les siens le long des Karpates, enclava le cours du Dniestr et appella la Litvanie à la fraternité. De cette époque le génie de la Pologne et de la république réside dans la petite Pologne. La vieille semblait finir sa mission; la cadette souleva le grand œuvre, et son esprit local, seconda l'entreprise. Bien que les évènements précédents prédisposassent les deux provinces à coopérer différemment à l'existence de l'état et formassent leurs qualités particulières : toute fois il faut y voir en même temps le résultat de leur tempérament relatif, qui constitua la force de la nation et décida de sa vie politique. Soit naturel local, soit habitude que la grande Pologne, comme auteur de l'état, avait pu contracter dès son

origine : elle fit éprouver son humeur hautaine et impérieuse sans qu'elle méritât quelques reproches de prétention ou voulût s'arroger une prédomination (309), Remuante et turbulente, elle s'agite dans son intérieur. Sujette aux déchirements des partis ou des factions convulsives , elle bourdonne fatiguée par l'ambition et les passions particulières. Dès les temps reculés, plus accessible à l'influence étrangère , plus portée à se conformer aux idées étrangères, c'est un pays éminemment polonais, mais cicatrisé ; c'est une citadelle bien fortifiée, malgré les brèches que le temps lui a faites. Sa perte est toujours désastreuse pour la république, sa force et son audace sont le salut de l'état. La petite Pologne est un champ ouvert à l'élargissement de l'esprit civique où l'antique principe Slave ; moins affecté par la contagion étrangère, se prononce plus clairement. Animée par la fraternité, portée aux impulsions généreuses, facile et prompte au dévouement, entreprenante, elle appelle à l'action aux moments du danger, elle se réunit de cœur et d'âme aux efforts des autres. Placée depuis bien longtemps, à la tête de la république, elle ne s'est jamais imposée, pleine d'abnégation, elle agissait sans connaitre son ascendant, elle cédait la première ligne à ses confrères. Ce beau rôle que lui ont donné, ou ses dispositions locales, ou le concours des circonstances, n'est pas cependant sans tache. De petites passions, des motifs chétifs s'y entremêlent maintes fois, souvent elle commence, coopère et laisse aux autres l'affaire inachevée, qu'elle devrait poursuivre jusqu'au bout. C'est dans son sein que la législation prit l'uniformité sans voir son entière construction, sans pouvoir soutenir sur tous les points le principe de liberté; C'est ici que les mouvements populaires s'agitent, bien qu'infructueusement, ou avec peu de succès, près de Leopol, Iènrzeiov, Sandomir, c'est ici qu'anciennement le rite grec, de même postérieurement les doctrines des sociniens, des zvingliens, des calvinistes, des frères-bohêmes, furent nationalisées lorsque la grande Pologne n'avait pu parvenir avec son luthéranisme au même résultat, encore moins la Prusse ; c'est dans la petite Pologne que surgit l'idée de la fraternité des cultes,

(309) Rei vodzi, *voyez* note 290.

qui trouva mille difficultés dans la grande Pologne, et n'eut pas d'écho dans la Prusse ; c'est dans la petite Pologne, que descendirent des Karpates, Lokétek et Jean-Kazimir, pour rétablir la chose publique délabrée par les invasions de Venceslav et de Charles Gustave, qui avaient eu lieu par la grande Pologne.

112. MAZOVIE.

Enfin, après avoir fait le tour dans les provinces qui touchent aux frontières de l'état, nous entrons dans la province centrale de la république, dans celle de Mazovie. On dit, en Pologne, qu'un astre opaque luit sur son horizon obscur, que les Mazoviens naissent aveugles ; on ne leur épargne point les épithètes d'obstinés, de méchants, sans qu'ils s'en offensent. Le fait est que leur esprit se distingue singulièrement et révèle quelque chose de saillant qui choque leurs confrères. On pourrait peut-être débrouiller l'origine de cette prédisposition locale dans la position reculée, dans l'influence des idées occidentales, dans des relations anciennes avec des peuplades léchites, et dans la longue séparation du duché de Mazovie. En suivant les évènements, on est cependant forcé de modifier l'opinion plaisante et exagérée qu'on a d'eux. On les voit pleins de préventions dans leurs idées, crédules dans ce qui ne les contrarie pas, méfiants dans ce qui ne s'accorde pas avec leurs conceptions, plus persistants qu'opiniâtres ou inflexibles, plus rancuniers qu'implacables ou vindicatifs ; toujours difficiles, mais plutôt résistants que fermes. Si on les accusait autrefois d'être sauvages, timides, ils sont cependant pleins d'urbanité, déliés dans leurs manières, éminemment sociables, sincères et constants. Les deux nations, se heurtant contre leurs frontières, choisirent la capitale de Mazovie pour le point de réunion, se confièrent avec sécurité à la bonne foi des Mazoviens. Ces derniers, sans apprécier la grandeur du cadeau qui leur était offert par leurs confrères, et continuant de jouir de la prépondérance que leur donnait leur population nobiliaire, se disséminant dans toute la république, prirent, sans le savoir, un ascendant immense sur toutes les affaires. La diète, définitive-

ment organisée, avait 21 sénateurs mazoviens sur le total de 136, ce qui donnait le sixième du sénat aux Mazoviens. Elle comptait jusqu'à 184 nonces terrestres, sans y comprendre ceux de trois palatinats prussiens qui, n'ayant pas de nombre déterminé, envoyaient 12, 38 ou 70 nonces terrestres. Dans le nombre de 184, il y en avait 26 de six palatinats de la grande Pologne, par conséquent 5 par chaque palatinat ; 55 de dix palatinats de Litvanie, par conséquent à-peu-près 6 de chaque palatinat ; 71 de dix dela petite Pologne, ou 7 de chacun ; et il y en avait 32 de trois palatinatsde Mazovie, ce qui fait 11 de chaque palatinat; si l'on y ajoute les 6 nonces terrestres du petit palatinat de Podlasie, peuplé par des Mazoviens, on aura 38 nonces mazoviens dans la chambre inférieure le cinquième de la représentation nationale. Considérant l'extension territoriale, cette proportion paraîtra non moins à l'avantage des Mazoviens, mais si l'on a égard à la population nobiliaire de cette province, on la trouve très-juste. On peut dire que les Mazoviens formèrent une représentation mitoyenne, qui s'est placée dans sa propre localité entre la représentation nouvellement admise, composée de 83 membres, et l'ancienne, qui n'était que deux fois plus forte, plus nombreuse que celle des Mazoviens. Remarquons ces innombrables relations de famille et de parenté que les Mazoviens avaient sur tous les points de la Pologne, particulièrement de la nouvelle formation et le penchant de la nouvelle représentation qui, timide, hésitante, irrésolue, comme elle se montrait, devait plutôt suivre instinctivement la représentation intermédiaire, mitoyenne, que l'ancienne ; et nous pouvons nous imaginer l'importance et l'effet des votes et des cris des Mazoviens dans toutes les affaires nationales, dans les diètes, sur le champ de l'élection et partout. On peut dire que la direction des affaires de la république échappait des mains des Polonais, qu'elle entrait sous la direction de nouveaux frères russiens et litvaniens et essentiellement sous l'impulsion des Mazoviens qui exercèrent toujours leur influence prépondérante, spécialement dans les temps plus rapprochés de l'union de Lublin, avant que la fusion des parties réunies se fût suffisamment consommée, avant que l'esprit civique de la nouvelle noblesse arrivât à sa maturité. La marche différente de la chose publique et grand nombre d'évène-

ments qui survinrent, s'expliquent par cette nouvelle combinaison des prédispositions locales, des tempéraments provinciaux et de leur coopération.

113. LES PARTIS RELIGIEUX S'ARMENT.

On prétend que Sigismond-Auguste, en se déclarant pour le calvinisme ou pour le protestantisme, pouvait sauver la Pologne, qui périt parce qu'elle était catholique, quand les états réformés arrivèrent à leur haute position. Je ne conteste pas que la Pologne n'ait subi le sort des autres états catholiques, mais je n'oserais avancer que son salut dût sortir du calvinisme ou de quelque autre réforme de cette époque. Dans de semblables hypothèses, on se relate à des évènements qui ne devaient arriver qu'en cas qu'un autre système eût été suivi. Ce qui est certain dans cette supposition, c'est que Sigismond-Auguste aurait décidé dans son état une rupture religieuse, sans qu'on sût quelle issue elle aurait eue, et qu'en effet, il l'a retardée, sans pouvoir l'empêcher d'abîmer la Pologne cent ans plus tard. Le génie national disait qu'il fallait donner un refuge et un libre exercice à tous les cultes, à toutes les doctrines, sans se déclarer pour aucune, et de fait, le civisme, dans son fonctionnement, ne distinguait aucun culte; mais l'influence étrangère y intervenait et opposait mille obstacles. Un pressentiment pénible, inspiré par l'aspect sombre et ensanglanté de l'Europe, saisissait tous les sectateurs. Discutant librement sur leurs principes, ils se préparaient à combattre ou plutôt à repousser les attaques, ils s'armaient. Le génie de la nation, par l'organe de la diète, présentait à la cour de Rome les propositions de la réforme du catholicisme, afin de désarmer les partis et de prévenir la rupture. La cour de Rome, effrayée, s'efforça, en 1564, d'imposer de sa part les décrets du concile de Trente, afin de mieux organiser le combat. L'alarme grandit parmi les novateurs, leur synode de Sandomir proclama, en 1570, le *consensus* politique, afin de se retrancher dans l'union fraternelle contre les sociniens et les catholiques. On s'agita dans les deux Polognes, en Prusse, en Litvanie, même dans les provinces russiennes, où des questions surgirent dans le rit grec. La seule Mazovie est presque étrangère à ces émotions; quelques nouveaux secta-

teurs y circulent, s'y établissent sans trouver de prosélytes; elle est indifférente à la fermentation générale, elle persiste dans sa discipline catholique romaine. Les novateurs cherchent à fraterniser avec les catholiques, afin de se préserver de l'attaque, le génie national les seconde pour la dernière fois, et la confédération, garantissant la paix entre les dissidents, avait été conclue en 1573 au centre de la Mazovie, à Varsovie, sur le terrain neutre, du moins encore impassible. Les petites passions et les suggestions étrangères brisent presque sur-le-champ cet acte solennel. La cour de Rome anime les prétentions des évêques, conjure, obsède le roi Etienne. A la voix du catholicisme, les Mazoviens orthodoxes applaudissent, et le catholicisme est debout, il est l'état. Le rit grec, en Pologne, qui accepta autrefois le concile de Florence, abolit le schisme. Les discussions soulevées dans son sein dans les temps postérieurs, sans manifester une rupture fatale, semblaient relâcher les liens de la discipline. Le rit latin y intervient, cherche, en 1595 et 1598, à raffermir l'orthodoxie romaine, par la funeste union de Brzesc, afin de mieux condenser et compter ses forces, et de se munir de nouvelles armes. Le schisme, plus opiniâtre, se déclare et s'irrite; les non-unis, se rapprochant de l'ancien schisme (moskovite) qui n'avait pas adhéré dans son temps à l'union de Florence (310), forment un camp séparé, ennemi des latins,

(310) On sait qu'Isidor, métropolitain de Kiiov, était mal accueilli à Moscou, où résidait souvent un autre métropolitain sous la protection du grand-duc, et alimentait un schisme disciplinaire exploité par l'avarice des patriarches de Constantinople. Une petite portion des Grecs sous la domination litvanienne, se détacha aussi de la doctrine d'Isidor, et nourrit une séparation. Le roi Alexandre établit en faveur de sa femme Hélène, fille du grand-duc de Moskou, une chapelle ou cerkiev désunie à Vilna; Hélène elle-même érigea à Minsk, en Litvanie, une nouvelle métropole désunie. Le schisme se trouvait donc assis dans la république et pouvait y gagner du terrain, méritant une protection politique comme les autres cultes. Lorsque généralement l'autorité du pape s'affaiblit en Pologne sous le règne de Sigismond-Auguste, le nombre des désunis devenait plus considérable, au point qu'au moment de l'union de Brzesc, vers 1595, la cour de Rome elle-même ne comptait plus que 2169 églises grecques de son ressort, et 1089 qui lui furent infidèles.

peu favorable aux novateurs. Appelés par ceux-ci, ils ouvrirent leur convention avec les calvinistes à Vilna, en 1599. Malheureusement ces derniers s'imaginaient alors qu'ils pouvaient se rapprocher mutuellement, même dans la doctrine. Leur proposition refroidit les désunis. C'est avec peine qu'on y parvint à dresser un acte d'union politique peu sincère (*). Lorsqu'en 1606, la fermentation populaire, animée par les non-catholiques, éclata en rokosz; alors les Russiens non-unis se tenaient à l'écart, les Mazoviens n'y figurent pas. La cause royale est celle de ces derniers, parce qu'elle est catholique; ils sont médiateurs entre Sigismond III et les rokoszans; les diètes tenues au centre de la Mazovie sont favorables à la cour, et l'affaire de Guzov ouvre une autre ère pour la Pologne, déclarée exclusivement catholique.

114. LES ÉVÊQUES.

Les évêques, reprenant leur ancienne autorité, furent animés d'un zèle qui grandit d'autant plus, qu'ils trouvaient moins de résistance, qu'ils se virent appuyés par le monarchisme, par Etienne et par la cour de Sigismond III. Encouragés par la cour de Rome, ils se concertaient entre eux, rétablissaient une discipline plus sévère pour le bas clergé, amélioraient leurs séminaires, rétablissaient les écoles, attaquaient la presse par leur censure, appelaient à leur juridiction les infidèles, protestaient infatigablement contre toutes les décisions nationales contraires à leurs démarches, réunissaient plus souvent les synodes. En 1576, ils adhérèrent aux décrets du concile de Trente, ne se réservant que quelques exceptions; en 1589, au synode de Gnezne, ils renouvelèrent les protestations contre la tolérance des dissidents, proclamée par la confédération de Varsovie; ils décrétèrent, en outre, de ne plus permettre le libre exercice du culte à tous les

La nouvelle union fut d'abord couvée à Rome en 1593, et comme elle ne fructifiait pas, elle fut relevée et mise au jour à Brzesc, en 1595.

(*) Les non-unis négligèrent pour la plupart d'apposer leurs signatures à l'acte de cette confédération de 1599, dont l'original se trouve dans quelques archives à Kônigsberg (Jos. Lukaszevicz, hist. des églises helvetes en Litvanie, t. I, p. 134).

non-catholiques, d'empêcher l'ouverture de nouvelles écoles tenues par les dissidents et de recouvrer les églises perdues, tombées en possession des dissidents. Ces derniers se trouvent enfin ouvertement menacés, et l'attaque terrible commençant sur tous les points, ruine leur sécurité. Les évêques eurent recours à la haute-cour, aux tribunaux suprêmes, où ils étaient certains de gagner légalement leur cause ; aussi, les sentences des tribunaux privaient les dissidents de temples et les dépouillaient de leurs moyens matériels. Dans les autres efforts, les évêques ne trouvaient pas encore autant d'assistance, ni chez les autorités civiles, ni chez le clergé séculier de leur dépendance, ni chez les moines, pas même chez les dominicains ils l'ont trouvée plus efficace chez les jésuites, qui se virent honorés de leur protection, aussi bien que de la protection royale, et ils en surent profiter. Bientôt, lorsque l'ardeur des évêques se ralentit, les jésuites continuèrent infatigablement l'épuration de la Pologne recatholicisée.

115. LES JÉSUITES.

Dès l'origine des jésuites, une voix réprobatrice de leur institution s'est élevée sur tous les points de la chrétienté. L'esprit national, en Pologne, recula d'effroi, mais la liberté garantit la sécurité à leurs établissements. Bientôt, les rokoszans, élevant des plaintes amères contre leurs opérations, signalant la désolation qu'ils apportaient à des générations futures, firent entendre des présages sinistres. Les jésuites apparurent d'abord à Brunsberg, sur un coin éloigné, dans le duché épiscopal de Varmie, et ils employèrent, pour se répandre et s'enraciner en Pologne, des biais qui leur ont servi admirablement dans d'autres pays. Leur organisation exclusive, leurs maximes et leur conscience fertiles en toutes sortes de restrictions mentales, rendaient bons tous les moyens possibles pour parvenir; rien ne leur était illicite. Couverts de la robe d'étude et de piété, ils s'emparaient des sommités et des capacités. Bientôt ils acquirent pour leur congrégation plusieurs gens instruits et de talent. Par des manières insinuantes et souples, ils gagnèrent la protection des évêques et de plusieurs maisons opulentes; par finesse et ruse ils s'ingé-

rèrent dans l'intimité des familles; ils séduisirent la confiance du roi Batori; appuyés par Rome et par l'Autriche, ils possédèrent la conscience de Sigismond III; ils persuadèrent ce dernier de ne pas confier des charges publiques aux dissidents. Aussi, l'épuration du sénat commença, et toutes les dignités et fonctions qui dépendaient de la nomination royale, furent tous les jours plus inaccessibles aux dissidents. Les jésuites ouvrirent leurs écoles à Posen en 1572, à Vilna en 1579, à Kalisz en 1595 et ailleurs (311). L'écho de l'instruction nouvelle et supérieure fit peupler leurs écoles. Les dissidents, eux-mêmes, eurent l'imprudence ou la faiblesse d'y envoyer leurs enfants. Une nouvelle génération toute jésuitique se disciplinait. En même temps, quelques défections se manifestèrent dans les rangs des dissidents qui, de jour en jour, commencèrent à perdre leurs protecteurs. Les prédicateurs jésuites firent un grand éclat en sermonant continuellement le peuple (312), et par les disputes théologiques en langue latine, incompréhensible pour le peuple, avec des dissidents dans les églises et les colléges, où les jésuites argumentaient sans fin, parlant avec une faconde admirable, et tâchant d'avoir le dernier mot, ils imposèrent à la multitude qui, stupéfaite de cette fougue inépuisable, fut édifiée des allures, du savoir, du zèle, de l'ardeur des nouveaux apôtres de la foi. Aussi, la dévotion et la ferveur gagnaient tous les jours les âmes fidèles, l'aversion contre les dissidents s'envenimait, et Posen, le premier point de l'opération militante des jésuites, a vu, la première, en 1593, des écoliers jésuites se porter à des violences dont les dissidents furent l'objet. Bientôt, en 1605, la population de

(311) C'est par la protection des évêques, comme je l'ai dit, qu'ils ont eu leurs premiers collèges. Stanislav Hosius, évêque de Varmie, fonda en 1511 leur collège à Brunsberg ; l'évêque de Posen Adam Konarski, établit celui de Posen en 1572; celui de Vilna fut érigé en 1570 par l'évêque de Vilna Valerien Protasevicz, a Kalisz le collège fut bâti en 1595 par l'archevêque de Gnezne, Stanislav Karnkovski. A la suite de premières fondations épiscopales, Etienne Batori érigea le collège de Vilna en université en 1578, puis il fonda les collèges en 1579 à Polock; en 1581, à Riga; en 1583, à Dorpat, à Grodno,

(312) Vuiek et Skarga, les plus célèbres prédicateurs des jésuites, furent Mazoviens.

cette capitale partagea cet emportement. Ces premiers accidents pénétrèrent de terreur les dissidents et fournirent des sujets aux griefs des rokoszans, bien que, dans toute cette époque préalable, une dissimulation étudiée dirigeât encore les démarches de l'apostolat. Depuis l'affaire de Guzov, tout se déclara d'une façon plus terrible (313).

116. INTOLÉRANCE.

Dès le moment de la dispersion des rokoszans, l'intolérance et la persécution firent des progrès sans réserve. Le sentiment national, comme possédé par un esprit malin, ne s'effraye plus; mais il s'irrite; sa bonne foi, sa conscience, sa crédulité sont séduites et entraînées par la voix de la piété et du zèle. La Prusse résiste plus long-temps à la violence, parce que le luthéranisme y est plus solidement établi, mais l'antagonisme y fermente, la dévotion de part et d'autre s'anime. Mazovie et sa capitale suivent aveuglément l'impulsion conforme à leurs dispositions; livrés aux pratiques sévères et bigotes, elles enveniment leur aversion contre les hérétiques et les impies (314). Dans les deux Pologues, à la veille du dernier

(313) Une émeute scandaleuse à Krakovie précéda celle de Posen, elle arriva en 1580 contre les luthériens, plusieurs y périrent et la maison où ils se réunissaient, fut démolie. Cet accident révéla les dispositions de la population des villes capitales plus rapprochées des frontières de l'Allemagne, où l'on avait tant d'exemples d'intolérance et d'acharnement. Les tumultes se renouvelèrent à Krakovie en 1591 et 1606, toujours contre les luthériens.

(314) En 1612, Jean Tiszoviecki, bourgeois de Bielsk, fut condamné à mort sur les instances de la reine; et exécuté à Varsovie comme impie, parce qu'il parlait contre la trinité, se moquait du culte des images, et avait maltraité le crucifix. C'est l'acte sauvage dont Mazovie et sa capitale sont témoins. Cette capitale est plus renommée par la bigoterie de cette époque. — « Toute la semaine sainte, dit en 1644 Laboureur (*Voyage de Guébriant*, t. I, p. 208), nous fûmes témoins du zèle excessif des Polonais, et particulièrement du peuple, qui s'écorche du fouet dans les églises. Tous les samedis de carême, sur le soir, il ne manquait jamais de se fustiger ainsi : mais depuis le mercredi saint jusqu'au jour de pâques, c'était une chose pitoyable de les voir aller par

danger, une désertion funeste éclaircit les rangs des dissidents. Des conversions nombreuses de grandes maisons et de toutes sortes de familles nobiliaires, diminuèrent leurs forces, privant leur existence de protecteurs. La petite Pologne, toujours scandalisée et indignée de l'impiété des sociniens, prit des mesures plus efficaces pour l'arrêter, et, suivant l'exemple de la grande Pologne, agit de même contre les dissidents, si l'on peut dire, avec moins d'acharnement que contre les sociniens (315). Les passions de la grande Pologne furent plus hautes et plus violentes. Dans l'espace de quinze ans (1606-1620). les frères-bohêmes y furent privés de deux tiers des églises, Certes, la proportion des pertes des autres dissidents n'était pas si élevée, mais partout, par les décrets des tribunaux ou par les voies de fait, on leur reprenait les églises et les pa-

diverses compagnies de 50 et de 100, après un crucifix, les disciplines au côté, teintes de sang, plusieurs desquelles avaient des pointes de fer, hurlant horriblement par les rues et cherchant les églises tout le jour et la nuit avec des vilains flambeaux de poix ; ils étaient vêtus d'un capuchon percé à l'endroit des yeux avec un froc de même toile blanche ou bien de toile noire semé d'ossements et de têtes de mort blanches, avec ces mots : *memento mori*. Le vendredi saint, ils ne cessèrent de se fouetter dans les églises de la ville et des faubourgs, où ils entraient avec cette prière : *Jesus pius, Jesus fortis, deus immortalis, miserere nobis*. Ils se couchaient après le ventre contre terre, et baissaient aussi leurs croix, puis, se relevant, ils se découvraient les épaules nues et s'écorchaient vigoureusement l'espace d'un lamentable *miserere*, et l'on en voyait plusieurs dont les plaies étaient enfoncées de l'épaisseur d'un doigt. Ce qui se faisait dans la ville se pratiquait encore à la campagne avec plus d'austérité, et de la galerie du chateau de Varsovie, nous voyons les villages de la rive de la Vistule, tous en feu de la lumière des flambeaux, et mille sortes de processions avec ces cris épouvantables. Je plaignais beaucoup leurs épaules et plus encore leur superstition, car ils croyaient avoir beaucoup avancé leur salut, en se fouettant ainsi, et en ne mangeant point de beurre le carême,

(315) En 1627, à Lublin, on a démoli le lieu de la réunion des sociniens ; en 1637, on a puni leurs étudiants qui ont insulté la croix à Rakov ; en 1638, les temples des sociniens sont fermés par le décrét de la diète.— En 1646, les étudiants du collège des jésuites à Lublin, pillèrent la synagogue des juifs, et tuèrent huit israélites, ils en furent punis·

roisses. Maintes fois, les décrets des tribunaux interdisaient l'exercice de leur culte ; la population ameutée détruisait leurs temples et leurs écoles ; le feu consumait leurs édifices, et cela ne s'est point passé sans des rixes violentes. La guerre avec la Suède continuait alors en Livonie, les Suédois commettaient des cruautés sur des jésuites et des catholiques; par répression, les dissidents, sur plusieurs points de la république, furent traités, bien que moins cruellement, mais d'une manière non moins scandaleuse, par leurs compatriotes catholiques. Ils souffraient et enduraient toutes ces persécutions croissantes, se plaignant sans succès de ces violences; cependant, à cette époque si déplorable, les dissidents de Bohême, poussés à l'extrémité par la cruauté tyrannique de la maison d'Autriche qui dépeuplait leur pays (entre 1622 et 1627), cherchaient un asile dans la Pologne, et y trouvèrent pendant un certain temps un refuge assez paisible. En Litvanie, la diminution des non-catholiques allait plus lentement. Cependant elle devint tout de suite très-sensible. Le calvinisme avait prospéré sous la protection des maisons puissantes ; quelques défections le privaient de cet appui ; le socinianisme le déchirait aussi ; or, malgré la marche tardive des défections, sa résistance se vit dépouillée de tous ses moyens, bien que l'acharnement contre eux devînt plus sauvage, par l'empire que prirent les jésuites (316) et par la variété des cultes sur lesquels les jésuites et la violence pouvaient remporter des victoires. Sous le poids de cette ferveur religieuse, le peuple de la loi de Moïse n'était guère ménagé dans toute la Pologne (*). L'argent et des relations particulières, de petits intérets, préser-

(316) En 1581, une sédition éclata à Vilna à l'occasion que l'évêque brûla les livres des luthériens, des calvinistes et des schismatiques; en 1611, les protestants furent maltraités dans leur temple et dans leur école, à la provocation des jésuites ; en 1644, les étudiants firent des tumultes furieux, et calmés par la force armée.

(*) Preclav Moïecki, dans son ouvrage intitulé : *Cruautés des Juifs*, Krakovie, chez Siebeneicher, 1618; et Miczinski : *Miroir de la couronne de Pologne*, outrages et perturbations excessives de la part des juifs adressés à la diète de 1618, en ont déversé tout ce que la haine peut imaginer.

vaient ce peuple de la persécution intolérante (*), mais il n'était pas moins vexé et humilié (**). Ce n'est plus la calotte jaune (que Capistran proposait) qui allait distinguer les juifs, mais le costume entier; il ne leur était plus permis de suivre les modes de l'habillement de la noblesse. Les adorateurs du dieu de Mahomet, établis en Litvanie, furent en butte à des mauvais traitements encore plus sensibles. Déjà, la troisième rédaction du statut, en 1588, les privait de la faculté de posséder les charges publiques. Plus tard, d'atroces calomnies répandues en 1616 contre eux (317) provoquaient des haines superstitieuses. Leur vertu silencieuse s'arma de résignation, réfutant mieux l'imposture par leur conduite que par la faible apologie publiée tardivement en 1630 en leur faveur (318). Un plus vaste champ des commotions religieuses s'ouvrit au sein du rit grec, qui occupait, non-seulement les provinces russiennes, mais aussi une grande partie de la Litvanie. Le prosélytisme des nouveaux unis, marchant avec une ferveur ardente, provoqua une résistance violente ; il comptait des martyrs en Litvanie (319), et le peuple, bien que puni, fermentait au plus haut degré dans les provinces plus chaudes du midi, s'ameutait et se préparait à une terrible secousse. Tel était le tableau que, pendant quarante ans, (1607-1648), présentait la république sous le rapport de la religion, plus passive chez les persécutés du côté de l'occident, plus résistante et active chez les opprimés du côté de l'est. Présage sinistre !

(*) Leur presse continuait à être sous l'imprimatur ou sous la protection du haut clergé, et ils imprimaient librement tout ce qu'ils voulaient. Le haut clergé continuait aussi à donner l'autorisation à chaque demande de l'érection d'une nouvelle synagogue.

(**) Ut tumultus contra judæos et eorum cedes in civitatibus Polonis coerceantur, demandaient les états de la province Prusse à la diète de 1664.

(317) Dans l'ouvrage de Pierre Czizevski, intitulé : *Alfurkan des Tatars*, partagé en quatre parties, livré à l'impression en 1616 et 1618.

(318) *Apologie des Tatars*, ouvrage publié en 1630 sous le nom d'Azulévicz.

(319) L'archevêque de Polock, Josaphat Kuncevicz, fut massacré en 1628 à Vitepsk, par les habitants de cette ville.

117. ESPRIT DE LÉGISLATION.

Le bon sens national. suivant son sentiment, a dit en 1552, 1563, 1565, 1568, par l'organe de Sigismond-Auguste et des diètes, que les anciens décrets iagellons contre les hérétiques, quoique insérés dans le volume de commune ou code législatif, n'ont aucune valeur, aucune force, qu'ils n'obligeaient que momentanément, leur nature n'étant qu'éphémère ; et aucune voix postérieure n'osa s'élever contre cette opinion une fois établie. A la même époque du rapprochement définitif de deux nations, il était dit que les temps étant changés comme les motifs de la loi et les décrets intempestifs, la religion ne pouvait plus entraver la jouissance du droit civique. Aussi, vers la fin du règne de Sigismond-Auguste, ne comptait-on dans le sénat que deux sénateurs laïques qui professaient la religion catholique (320) sans que cela blessât l'opinion de la nation entièrement catholique, qui voyait que cette déférence pour toutes les opinions qui végétaient depuis long-temps et qui pullulaient tout nouvellement, assurait la tranquillité de l'état, employait des hommes capables à son service, décidait l'union intime des populations et des provinces. L'esprit de la législation admit donc de fait cette maxime que la religion ne pouvait empêcher la jouissance pleine et entière des prérogagatives civiques (*). La confédération de Varsovie qui, en

(320) Constantin Ostrogski (dont la maison protesta en 1595 contre l'union de Brzešc) était hautement schismatique en 1522, lorsqu'il occupait toutes les grandes dignités comme hetman et sénateur palatin de Troki. Pac, évêque de Kiiov, devenu luthérien, dépossédé en 1566 de l'évéché, à l'instigation de la cour de Rome, resta dans le sénat comme castellan de Mscislav. Encore, Sigismond III admis dans le sénat le podkomorzy de Krakovie, Cikovski, socinien. Je donne ces quelques exemples trop notoires, tirés de la multitude des autres, qui furent la conséquence de mesure générale.

(*) C'est pourquoi les dissidents en 1632, conformément à l'usage et au droit, demandaient d'insérer dans le serment royal : sine discrimine religionis dignos et bene meritos ad honores, dignitates et beneficia reipublicæ admittam, recipiam et promovebo (Jos. Lukaszevicz, hist. des églises helvet. en Litvanie, t. I, p. 186.

1573, assura la paix aux dissidents, malgré quelques réclamations, fut cependant considérée toujours comme irrévocable, comme une loi positive, et jamais, malgré le changement du système, elle ne fut appelée éphémère. Le bon sens national, malgré tout égarement du sentiment, n'osa s'élever contre son ouvrage. Cependant, depuis l'affaire de Guzov, la marche des choses prit décidément le chemin opposé. La législation peut être considérée comme stationnaire, mais revenant sur maintes anciennes dispositions, elle se fait leur interprète, elle tient un autre langage, et elle s'occupe plus que jamais de religion. Les protestations de zélés catholiques se multiplient sans fin à la suite de celles des évêques (321). Les dissidents déposent leurs griefs sans succès (322), On répond à leurs réclamations par des reproches : que leur doctrine est nouvelle, arrivée de l'étranger; on les repousse par des menaces, que la république ne les souffre qu'autant qu'ils se montreront sans prétention, et qu'elle saura les réprimer et s'assurer de la tranquillité (323). Ce langage devenait de jour

(321) Salvis juribus catholicæ romanæ ecclesiæ ; excepto articulo confederationis dissidentium.

(322) « Nous sommes des enfants dévoués à la république, » dit alors à la diète, un des schismatiques, répondant aux reproches de Sigismond III, « mais pouvons-nous marcher contre des ennemis extérieurs, étant persécutés par ceux que nous avons dans le pays, et par l'union cruelle (de Brzesc) qui nous prive du bien être civil et de la paix de l'âme. Partout, nos temples sont fermés, les prêtres exilés, les biens de l'église spoliés ; on ne baptise plus les enfants, on ne confesse plus les mourants, on n'enterre plus les morts, on jette leurs corps dans les champs, comme des animaux immondes. Tous ceux qui n'ont pas trahi la foi de leurs pères, sont éloignés des fonctions publiques ; notre orthodoxie est un crime ; la loi ne nous protège pas, nos cris ne sont pas entendus ! »

(323) « Comment les dissidents peuvent-ils se plaindre contre les décrets des tribunaux, » disait en 1648, à la diète de convocation, Balthazar Sarbievski, juge terrestre de Ciechanov en Mazovie, « si eux-mêmes s'assemblent dans le jardin de Radzivill, dans la capitale même, blasphèment la sainte église catholique, bien qu'il leur est défendu, par la loi fondamentale du duché de Mazovie, de se trouver dans les limites de Mazovie.

en jour plus hautain, plus menaçant, plus insultant. Vladislav IV pensa à rapprocher les esprits et convoqua, en 1645 ; un colloque, *colloquium charitativum*, à Thorne. Le ton insolent y fit connaître que la religion catholique était dominante et exigeait l'abjuration de toute autre doctrine. Au sénat, il n'y avait plus de dissidents (324).

118. LA PÉRIODE DE LA DÉCADENCE OFFRE UNE LUTTE AVEC DES PRINCIPES ÉTRANGERS.

Toute la période précédente nous présente le retour du principe slave et le développement progressif de la nation, bien que modifié par la civilisation du siècle. Il ne se laisse point séduire ; rien n'ose résister, tout lui cède. C'est le progrès de l'élément de la grandeur de l'état, et le progrès de sa plus haute félicité. Dans la période de la décadence de la Pologne qui va nous occuper ; dés le commencement, un autre tableau se déroule devant nos yeux. C'est une collision, c'est un combat, c'est une rixe continuelle des éléments hétérogènes radicalement opposés. Bon gré, mal gré, le principe national est engagé dans une lutte dangereuse avec des principes étrangers, que le concours des circonstances ramène dans le pays, et qu'on lui inflige importunément. Le génie national voulait soutenir l'indépendance de l'église nationale, demandait la réforme de sa discipline ; la politique ultramontaine lui apporte les décrets du concile de Trente et l'obéissance passive. L'inclination nationale à la tolérance s'efforce d'entretenir la paix entre les dissidents; cette politique étrangère suscite des protestations, fomente la persécution. Celle-là cherche au moins à établir une fraternité politique parmi les dissidents ; le luthéranisme allemand s'y oppose. La liberté nobiliaire protège toutes les doctrines ; le jésuitisme étranger envenime les haines contre elle. L'orga-

(324) L'épuration du sénat fut presque consommée du temps de Sigismond III, Cum Sigismundo III, regni gubernationem aggrediente, maxima senatorum pars, novæ religioni dedita esset ; moriens, duos tantum palatinos, kalisiensem nimirum, et Belzensem, religionis dictæ propugnatores in senatu ipso Sigismundus III, relinqueret (Cellarius, descr. Pol. p. 111). La dernière épuration a eu lieu en 1669.

nisation de la république détache la question religieuse du civisme et de la politique; l'influence étrangère l'identifie. Tout cela partait d'en haut. C'est le roi pris à l'étranger, c'est le haut clergé , ce sont les seigneurs qui remuent ces éléments contraires. Ce que le sentiment national repousse avec répugnance et déteste, le roi, avec sa camarilla, avec ses courtisans, le recherche avec prédilection, le protège, le soulève. Le système dynastique qui a manqué de détruire la Léchie, désavoué par la nation, condamné par sa souveraine puissance, se voit rappelé par des idées étrangères qui maintiennent la république dans une continuelle inquiétude, et en font subir toutes les conséquences. Jadis, dans la période précédente, quelques cas extraordinaires ont agi contre le principe et l'intérêt de l'état par le népotisme royal; dans la période sur laquelle nous portons notre attention, la pensée dynastique s'occupe en toute occasion de l'hérédité, du népotisme, du successeur (325). Le républicanisme national est en tout temps alarmé des projets, des petits efforts, de l'augmentation du pouvoir que l'idée monarchique étrangère alimente sans cesse, entraînant la cour dans des intrigues et des menées occultes. Le génie national a bien constitué la fraternité et l'égalité dans la classe civique, neutralisant ou nivelant tous les éléments aristocratiques; ces éléments reprenant de la force, fonctionnent en sens inverse, imbus d'idées étrangères, ils façonnent leur aristocratie sur le modèle étranger, s'entendent avec des étrangers et ouvrent à leur politique une influence illimitée. Le royalisme, l'aristocratie, la haute hiérarchie sont des éléments étrangers à la république, contraires et ennemis de ses principes. Dans la période précédente, tout présentait un progrès; dans celle de la décadence, tout va dé-

(325) Le droit d'hérédité de Vasas, fatigua et épuisa la république depuis 1562 jusqu'à 1660, pendant 68 ans. Le népotisme fit perdre la Prusse du temps des Iagellons, il rembrunit et troubla les règnes de Sobieski et des Saxons, bien que les élections n'ont occasionné que treize années de troubles ou de guerres (comme l'observe Sismonde de Sismondi), mais la question des successions étrangères, attachée aux chefs élus, inquiéta tous les règnes de la dernière période, à l'exception des règnes très-courts de Vladislav IV et de Michel.

celer une lutte des principes hétérogènes qui ne peuvent s'accorder. qui s'efforcent de s'affaiblir, de se renverser et qui engendrent une anarchie. Cette lutte terrible et longue, excitée par le haut égoïsme, se déclare dès le moment qu'on a invité les étrangers à diriger la république, et elle a provoqué le rokosz de Sandomir. Après la dispersion du rokosz dans les premiers quarante ans (1607-1648) jusqu'à la mort de Vladislav IV, elle défigure, désorganise l'état, introduit le dérèglement, la dépravation; c'est une section de la période déplorable qui fait naître l'anarchie. Nous avons déjà observé cette perturbation sous le rapport de la religion, nous allons l'examiner sous le rapport civique, politique et social.

119. LA ROYAUTÉ TRACASSE LE PRINCIPE RÉPUBLICAIN.

Le sage Sigismond-Auguste, plongé dans la dissolution des mœurs, se fiant avec crédulité à la sorcellerie, se conformant au principe de l'état, jouit du titre monarchique, n'étant que le chef, le président de la république; il désavoua le droit dynastique, et lorsque la petite cabale exploitait dans sa retraite sa cassette et dilapidait son trésor particulier, la république n'avait rien à réclamer; il couronna le triomphe du progrès. Sigismond III, d'origine suédoise, de pays protestantisé; par ses habitudes et ses affections, allemand et catholique, bigot, entouré d'exorcistes, de jésuites, de convertisseurs, d'Allemands, consumé d'un désir ardent de voir tout le monde converti, accroché au char ensanglanté des Habsbourg, qui se promenait sur des milliers de cadavres, victimes de l'intolérance, des persécutions et de leur sentiment civique: dirigeait clandestinement ses machinations étrangères, suivait son système dynastique, excitait la guerre de succession et de religion, désavouée par la république, exploitait les ressources de l'état, dilapidait le trésor à son avantage; et depuis l'affaire de Guzov, rien ne l'arrête dans tous ces excès (326).

(326) Des plaintes seulement et des reproches se faisaient entendre dans les diètes, sans qu'ils eussent eu des suites, contre la guerre de Suède dans laquelle Sigismond III impliqua la république, faisant valoir son droit particulier d'hérédité contre les traités clandestinement con-

nisation de la ré[illegible] [illegible]ment la république, suit
civisme et de [illegible] par ses propres démarches,
Tout cela pa[illegible] [illegible] fils, Vladislav IV, plus raisonn-
le haut cl[illegible] [illegible]nais, adoucit un instant le mal,
ments c[illegible] [illegible] de semblables détours, contraires
avec r[illegible] [illegible] qu'il rencontra inopinément une ré-
court[illegible] [illegible] d'interrompre ses projets. La mort le
lèv[illegible] [illegible] et des malédictions qui suivirent le
ch[illegible] [illegible] père. La république, bien qu'elle mon-
[illegible] dans l'espace de ces quarante ans, réprouve
[illegible] conduite royale, et dévoile ce triste désaccord
[illegible] elle et son chef.

120. L'ARISTOCRATIE REPREND POSITION.

Le roi de Pologne, disaient les Polonais, est comme celui des mouches à miel : il n'a point d'aiguillon et ne peut faire de mal à ses sujets, mais il peut faire beaucoup de bien, parce que les évêchés, les abbayes et toutes les dignités séculières, des palatins, sénateurs, chanceliers, starostes, généraux, les premières charges de la guerre, des finances, de la justice et de la police, sont à sa nomination, et qu'il y pourvoit selon sa volonté (327). Cette énumération décèle sous quel point de vue on considérait ce bien et qui en avait tout l'avantage. C'était l'aristocratie seule, l'aristocratie factice qui en profitait. On croirait qu'elle a fait un pacte avec la royauté et qu'elle marchait d'accord, mais son égoïsme et sa turbulence, enfin, l'organisation populaire de la noblesse, empêchaient l'alliance intime ; toutefois, entre l'égoïsme royal et l'égoïsme aristocratique, existait un pacte contraire à l'esprit national, chacun tirait sa corde, se rapprochait ou s'éloignait, marchait d'accord ou guerroyait, exploitant sans cesse l'état, se servant du

clus, et contre les secours qu'il donnait à la maison d'Autriche ; contre les intrigues de cette maison qu'il protégeait ; de ce qu'il a donné l'évêché de Varmie à son fils qui n'avait que 9 ans ; qu'il a acheté pour son compte les starosties de Zyviec, disposa d'autres starosties en faveur de la reine. La proposition faite en 1626, de nommer de son vivant un successeur, révolta le sentiment de l'assemblée législative.

(327) Laboureur, voyage de Guébriant en 1644, vol. II, p. 10.

peuple nobiliaire comme d'une machine qui ne fonctionnait pas toujours à leur aise, mais qui rendait des services éminents dans leurs vues particulières. L'aristocratie des provinces nouvelles fraternisait enfin comme nous l'avons vu, avec l'égalité nobiliaire et semblait abjurer ses prérogatives, mais ses prétentions reparurent sous d'autres formes et ranimèrent le mouvement aristocratique dans toute la république. La réapparition de l'aristocratie plus active, part effectivement des nouvelles provinces. C'était, pour les aristocrates, se faire un honneur populaire que de prouver par des généalogies, par des ouvrages héraldiques, qu'ils avaient abandonné les titres princiers; mais on faisait remarquer qu'ils étaient en droit, par l'acte de l'union de Lublin, de les prendre (328). Les Radzivill et Ostrogski établirent en Litvanie et dans les terres russiennes des majorats en 1579 et 1618 (329). Les Radzivill étaient aussi, par l'acte de l'union, autorisés à jouir du titre de prince, qui était le titre de l'empire, un titre étranger (330), et ils recherchaient des alliances avec les maisons réputées souveraines (331). L'ambition de l'aristocratie se porta à cette époque au-dehors du pays en y cherchant la domination et la fortune. Les deux Valachies et Moskou furent envahies; là, elle s'aventurait et courait en désordre le champ de l'émulation. En Pologne, c'était aussi se faire honneur populaire que de refuser les titres étrangers. Cependant les ambitieux, particulièrement plusieurs des nouveaux parvenus, s'empressèrent de suivre les traces de leurs frères puînés : majorats, titres, mariages diplomatiques; reparurent dans la couronne,

(328) Les ouvrages héraldiques, particulièrement celui d'Okolski (orbis polonus), nommaient un nombre considérable de ces noms exprinciers : Koribut, Koriat, Koszerski, Korecki, Lubar, Lukomlski, Massalski, Prunski, Prus, Zienievicz, Zbarazski.

(329) Le majorat *ordinacia* de Radzivill, fondé en 1579, était d'Olyka, de Niesviez, de Mir, de Kleck; le majorat d'Ostrogski, en 1618; était d'Ostrog et de Dubno.

(330) Acqui en 1515 et 1518.

(331) Le prince Jean Radzivill de Birze, épousa, en 1613, Elisabeth Sophie, fille de Jean Georges, électeur de Brandeburg. Les Visnioviecki s'allièrent avec les Mohila, princes de Moldavie; Zamoïski avec Batori, prince de Transilvanie, etc., etc.

Sigismond III désorganise impunément la république, suit une diplomatie inique, prépare, par ses propres démarches, des malheurs plus graves. Son fils, Vladislav IV, plus raisonnable, plus tolérant, plus polonais, adoucit un instant le mal, et allait être entrainé dans de semblables détours, contraires à l'esprit national, lorsqu'il rencontra inopinément une résistance et fut forcé d'interrompre ses projets. La mort le délivra des reproches et des malédictions qui suivirent le glorieux règne de son père. La république, bien qu'elle montre peu de vigueur dans l'espace de ces quarante ans, réprouve cependant la conduite royale, et dévoile ce triste désaccord qui existait entre elle et son chef.

120. L'ARISTOCRATIE REPREND POSITION.

Le roi de Pologne, disaient les Polonais, est comme celui des mouches à miel : il n'a point d'aiguillon et ne peut faire de mal à ses sujets, mais il peut faire beaucoup de bien, parce que les évêchés, les abbayes et toutes les dignités séculières, des palatins, sénateurs, chanceliers, starostes, généraux, les premières charges de la guerre, des finances, de la justice et de la police, sont à sa nomination, et qu'il y pourvoit selon sa volonté (327). Cette énumération décèle sous quel point de vue on considérait ce bien et qui en avait tout l'avantage. C'était l'aristocratie seule, l'aristocratie factice qui en profitait. On croirait qu'elle a fait un pacte avec la royauté et qu'elle marchait d'accord, mais son égoïsme et sa turbulence, enfin, l'organisation populaire de la noblesse, empêchaient l'alliance intime ; toutefois, entre l'égoïsme royal et l'égoïsme aristocratique, existait un pacte contraire à l'esprit national, chacun tirait sa corde, se rapprochait ou s'éloignait, marchait d'accord ou guerroyait, exploitant sans cesse l'état, se servant du

clus, et contre les secours qu'il donnait à la maison d'Autriche ; contre les intrigues de cette maison qu'il protégeait ; de ce qu'il a donné l'évêché de Varmie à son fils qui n'avait que 9 ans ; qu'il a acheté pour son compte les starosties de Zyviec, disposa d'autres starosties en faveur de la reine. La proposition faite en 1626, de nommer de son vivant un successeur, révolta le sentiment de l'assemblée législative.

(327) Laboureur, voyage de Guébriant en 1644, vol. II, p. 10.

peuple nobiliaire comme d'une machine qui ne fonctionnait pas toujours à leur aise, mais qui rendait des services éminents dans leurs vues particulières. L'aristocratie des provinces nouvelles fraternisait enfin comme nous l'avons vu, avec l'égalité nobiliaire et semblait abjurer ses prérogatives, mais ses prétentions reparurent sous d'autres formes et ranimèrent le mouvement aristocratique dans toute la république. La réapparition de l'aristocratie plus active, part effectivement des nouvelles provinces. C'était, pour les aristocrates, se faire un honneur populaire que de prouver par des généalogies, par des ouvrages héraldiques, qu'ils avaient abandonné les titres princiers; mais on faisait remarquer qu'ils étaient en droit, par l'acte de l'union de Lublin, de les prendre (328). Les Radzivill et Ostrogski établirent en Litvanie et dans les terres russiennes des majorats en 1579 et 1618 (329). Les Radzivill étaient aussi, par l'acte de l'union, autorisés à jouir du titre de prince, qui était le titre de l'empire, un titre étranger (330), et ils recherchaient des alliances avec les maisons réputées souveraines (331). L'ambition de l'aristocratie se porta à cette époque au-dehors du pays en y cherchant la domination et la fortune. Les deux Valachies et Moskou furent envahies; là, elle s'aventurait et courait en désordre le champ de l'émulation. En Pologne, c'était aussi se faire honneur populaire que de refuser les titres étrangers. Cependant les ambitieux, particulièrement plusieurs des nouveaux parvenus, s'empressèrent de suivre les traces de leurs frères puînés : majorats, titres, mariages diplomatiques; reparurent dans la couronne,

(328) Les ouvrages héraldiques, particulièrement celui d'Okolski (orbis polonus), nommaient un nombre considérable de ces noms ex-princiers : Koribut, Koriat, Koszerski, Korecki, Lubar, Lukomlski, Massalski, Prunski, Prus, Zienievicz, Zbarazski.

(329) Le majorat *ordinacia* de Radzivill, fondé en 1579, était d'Olyka, de Niesviez, de Mir, de Kleck; le majorat d'Ostrogski, en 1618; était d'Ostrog et de Dubno.

(330) Acqui en 1515 et 1518.

(331) Le prince Jean Radzivill de Birze, épousa, en 1613, Elisabeth Sophie, fille de Jean Georges, électeur de Brandeburg. Les Visnioviecki s'allièrent avec les Mohila, princes de Moldavie; Zamoïski avec Batori, prince de Transilvanie, etc., etc.

Sigismond III désorganise impunément la république, suit une diplomatie inique, prépare, par ses propres démarches, des malheurs plus graves. Son fils, Vladislav IV, plus raisonnable, plus tolérant, plus polonais, adoucit un instant le mal, et allait être entrainé dans de semblables détours, contraires à l'esprit national, lorsqu'il rencontra inopinément une résistance et fut forcé d'interrompre ses projets. La mort le délivra des reproches et des malédictions qui suivirent le glorieux règne de son père. La république, bien qu'elle montre peu de vigueur dans l'espace de ces quarante ans, réprouve cependant la conduite royale, et dévoile ce triste désaccord qui existait entre elle et son chef.

120. L'ARISTOCRATIE REPREND POSITION.

Le roi de Pologne, disaient les Polonais, est comme celui des mouches à miel : il n'a point d'aiguillon et ne peut faire de mal à ses sujets, mais il peut faire beaucoup de bien, parce que les évêchés, les abbayes et toutes les dignités séculières, des palatins, sénateurs, chanceliers, starostes, généraux, les premières charges de la guerre, des finances, de la justice et de la police, sont à sa nomination, et qu'il y pourvoit selon sa volonté (327). Cette énumération décèle sous quel point de vue on considérait ce bien et qui en avait tout l'avantage. C'était l'aristocratie seule, l'aristocratie factice qui en profitait. On croirait qu'elle a fait un pacte avec la royauté et qu'elle marchait d'accord, mais son égoïsme et sa turbulence, enfin, l'organisation populaire de la noblesse, empêchaient l'alliance intime ; toutefois, entre l'égoïsme royal et l'égoïsme aristocratique, existait un pacte contraire à l'esprit national, chacun tirait sa corde, se rapprochait ou s'éloignait, marchait d'accord ou guerroyait, exploitant sans cesse l'état, se servant du

clus, et contre les secours qu'il donnait à la maison d'Autriche ; contre les intrigues de cette maison qu'il protégeait ; de ce qu'il a donné l'évêché de Varmie à son fils qui n'avait que 9 ans ; qu'il a acheté pour son compte les starosties de Zyviec, disposa d'autres starosties en faveur de la reine. La proposition faite en 1626, de nommer de son vivant un successeur, révolta le sentiment de l'assemblée législative.

(327) Laboureur, voyage de Guébriant en 1644, vol. II, p. 10.

peuple nobiliaire comme d'une machine qui ne fonctionnait pas toujours à leur aise, mais qui rendait des services éminents dans leurs vues particulières. L'aristocratie des provinces nouvelles fraternisait enfin comme nous l'avons vu, avec l'égalité nobiliaire et semblait abjurer ses prérogatives, mais ses prétentions reparurent sous d'autres formes et ranimèrent le mouvement aristocratique dans toute la république. La réapparition de l'aristocratie plus active, part effectivement des nouvelles provinces. C'était, pour les aristocrates, se faire un honneur populaire que de prouver par des généalogies, par des ouvrages héraldiques, qu'ils avaient abandonné les titres princiers; mais on faisait remarquer qu'ils étaient en droit, par l'acte de l'union de Lublin, de les prendre (328). Les Radzivill et Ostrogski établirent en Litvanie et dans les terres russiennes des majorats en 1579 et 1618 (329). Les Radzivill étaient aussi, par l'acte de l'union, autorisés à jouir du titre de prince, qui était le titre de l'empire, un titre étranger (330), et ils recherchaient des alliances avec les maisons réputées souveraines (331). L'ambition de l'aristocratie se porta à cette époque au-dehors du pays en y cherchant la domination et la fortune. Les deux Valachies et Moskou furent envahies; là, elle s'aventurait et courait en désordre le champ de l'émulation. En Pologne, c'était aussi se faire honneur populaire que de refuser les titres étrangers. Cependant les ambitieux, particulièrement plusieurs des nouveaux parvenus, s'empressèrent de suivre les traces de leurs frères puînés : majorats, titres, mariages diplomatiques; reparurent dans la couronne,

(328) Les ouvrages héraldiques, particulièrement celui d'Okolski (orbis polonus), nommaient un nombre considérable de ces noms ex-princiers : Koribut, Koriat, Koszerski, Korecki, Lubar, Lukomlski, Massalski, Prunski, Prus, Zienievicz, Zbarazski.

(329) Le majorat *ordinacia* de Radzivill, fondé en 1579, était d'Olyka, de Niesviez, de Mir, de Kleck; le majorat d'Ostrogski, en 1618; était d'Ostrog et de Dubno.

(330) Acqui en 1515 et 1518.

(331) Le prince Jean Radzivill de Birze, épousa, en 1613, Elisabeth Sophie, fille de Jean Georges, électeur de Brandeburg. Les Visnioviecki s'allièrent avec les Mohila, princes de Moldavie; Zamoïski avec Batori, prince de Transilvanie, etc., etc.

Sigismond III désorganise impunément la république, suit une diplomatie inique, prépare, par ses propres démarches, des malheurs plus graves. Son fils, Vladislav IV, plus raisonnable, plus tolérant, plus polonais, adoucit un instant le mal, et allait être entrainé dans de semblables détours, contraires à l'esprit national, lorsqu'il rencontra inopinément une résistance et fut forcé d'interrompre ses projets. La mort le délivra des reproches et des malédictions qui suivirent le glorieux règne de son père. La république, bien qu'elle montre peu de vigueur dans l'espace de ces quarante ans, réprouve cependant la conduite royale, et dévoile ce triste désaccord qui existait entre elle et son chef.

120. L'ARISTOCRATIE REPREND POSITION.

Le roi de Pologne, disaient les Polonais, est comme celui des mouches à miel : il n'a point d'aiguillon et ne peut faire de mal à ses sujets, mais il peut faire beaucoup de bien, parce que les évêchés, les abbayes et toutes les dignités séculières, des palatins, sénateurs, chanceliers, starostes, généraux, les premières charges de la guerre, des finances, de la justice et de la police, sont à sa nomination, et qu'il y pourvoit selon sa volonté (327). Cette énumération décèle sous quel point de vue on considérait ce bien et qui en avait tout l'avantage. C'était l'aristocratie seule, l'aristocratie factice qui en profitait. On croirait qu'elle a fait un pacte avec la royauté et qu'elle marchait d'accord, mais son égoïsme et sa turbulence, enfin, l'organisation populaire de la noblesse, empêchaient l'alliance intime ; toutefois, entre l'égoïsme royal et l'égoïsme aristocratique, existait un pacte contraire à l'esprit national, chacun tirait sa corde, se rapprochait ou s'éloignait, marchait d'accord ou guerroyait, exploitant sans cesse l'état, se servant du

clus, et contre les secours qu'il donnait à la maison d'Autriche ; contre les intrigues de cette maison qu'il protégeait ; de ce qu'il a donné l'évêché de Varmie à son fils qui n'avait que 9 ans ; qu'il a acheté pour son compte les starosties de Zyviec, disposa d'autres starosties en faveur de la reine. La proposition faite en 1626, de nommer de son vivant un successeur, révolta le sentiment de l'assemblée législative.

(327) Laboureur, voyage de Guébriant en 1644, vol. II, p. 10.

peuple nobiliaire comme d'une machine qui ne fonctionnait pas toujours à leur aise, mais qui rendait des services éminents dans leurs vues particulières. L'aristocratie des provinces nouvelles fraternisait enfin comme nous l'avons vu, avec l'égalité nobiliaire et semblait abjurer ses prérogatives, mais ses prétentions reparurent sous d'autres formes et ranimèrent le mouvement aristocratique dans toute la république. La réapparition de l'aristocratie plus active, part effectivement des nouvelles provinces. C'était, pour les aristocrates, se faire un honneur populaire que de prouver par des généalogies, par des ouvrages héraldiques, qu'ils avaient abandonné les titres princiers ; mais on faisait remarquer qu'ils étaient en droit, par l'acte de l'union de Lublin, de les prendre (328). Les Radzivill et Ostrogski établirent en Litvanie et dans les terres russiennes des majorats en 1579 et 1618 (329). Les Radzivill étaient aussi, par l'acte de l'union, autorisés à jouir du titre de prince, qui était le titre de l'empire, un titre étranger (330), et ils recherchaient des alliances avec les maisons réputées souveraines (331). L'ambition de l'aristocratie se porta à cette époque au-dehors du pays en y cherchant la domination et la fortune. Les deux Valachies et Moskou furent envahies ; là, elle s'aventurait et courait en désordre le champ de l'émulation. En Pologne, c'était aussi se faire honneur populaire que de refuser les titres étrangers. Cependant les ambitieux, particulièrement plusieurs des nouveaux parvenus, s'empressèrent de suivre les traces de leurs frères puînés : majorats, titres, mariages diplomatiques ; reparurent dans la couronne,

(328) Les ouvrages héraldiques, particulièrement celui d'Okolski (orbis polonus), nommaient un nombre considérable de ces noms ex-princiers : Koribut, Koriat, Koszerski, Korecki, Lubar, Lukomlski, Massalski, Prunski, Prus, Zienievicz, Zbarazski.

(329) Le majorat *ordinacia* de Radzivill, fondé en 1579, était d'Olyka, de Niesviez, de Mir, de Kleck ; le majorat d'Ostrogski, en 1618, était d'Ostrog et de Dubno.

(330) Acqui en 1515 et 1518.

(331) Le prince Jean Radzivill de Birze, épousa, en 1613, Elisabeth Sophie, fille de Jean Georges, électeur de Brandeburg. Les Visnioviecki s'allièrent avec les Mohila, princes de Moldavie ; Zamoïski avec Batori, prince de Transilvanie, etc., etc.

Sigismond III désorganise impunément la république, suit une diplomatie inique, prépare, par ses propres démarches, des malheurs plus graves. Son fils, Vladislav IV, plus raisonnable, plus tolérant, plus polonais, adoucit un instant le mal, et allait être entrainé dans de semblables détours, contraires à l'esprit national, lorsqu'il rencontra inopinément une résistance et fut forcé d'interrompre ses projets. La mort le délivra des reproches et des malédictions qui suivirent le glorieux règne de son père. La république, bien qu'elle montre peu de vigueur dans l'espace de ces quarante ans, réprouve cependant la conduite royale, et dévoile ce triste désaccord qui existait entre elle et son chef.

120. L'ARISTOCRATIE REPREND POSITION.

Le roi de Pologne, disaient les Polonais, est comme celui des mouches à miel : il n'a point d'aiguillon et ne peut faire de mal à ses sujets, mais il peut faire beaucoup de bien, parce que les évêchés, les abbayes et toutes les dignités séculières, des palatins, sénateurs, chanceliers, starostes, généraux, les premières charges de la guerre, des finances, de la justice et de la police, sont à sa nomination, et qu'il y pourvoit selon sa volonté (327). Cette énumération décèle sous quel point de vue on considérait ce bien et qui en avait tout l'avantage. C'était l'aristocratie seule, l'aristocratie factice qui en profitait. On croirait qu'elle a fait un pacte avec la royauté et qu'elle marchait d'accord, mais son égoïsme et sa turbulence, enfin, l'organisation populaire de la noblesse, empêchaient l'alliance intime ; toutefois, entre l'égoïsme royal et l'égoïsme aristocratique, existait un pacte contraire à l'esprit national, chacun tirait sa corde, se rapprochait ou s'éloignait, marchait d'accord ou guerroyait, exploitant sans cesse l'état, se servant du

clus, et contre les secours qu'il donnait à la maison d'Autriche ; contre les intrigues de cette maison qu'il protégeait ; de ce qu'il a donné l'évêché de Varmie à son fils qui n'avait que 9 ans ; qu'il a acheté pour son compte les starosties de Zyviec, disposa d'autres starosties en faveur de la reine. La proposition faite en 1626, de nommer de son vivant un successeur, révolta le sentiment de l'assemblée législative.

(327) Laboureur, voyage de Guébriant en 1644, vol. II, p. 10.

peuple nobiliaire comme d'une machine qui ne fonctionnait pas toujours à leur aise, mais qui rendait des services éminents dans leurs vues particulières. L'aristocratie des provinces nouvelles fraternisait enfin comme nous l'avons vu, avec l'égalité nobiliaire et semblait abjurer ses prérogatives, mais ses prétentions reparurent sous d'autres formes et ranimèrent le mouvement aristocratique dans toute la république. La réapparition de l'aristocratie plus active, part effectivement des nouvelles provinces. C'était, pour les aristocrates, se faire un honneur populaire que de prouver par des généalogies, par des ouvrages héraldiques, qu'ils avaient abandonné les titres princiers; mais on faisait remarquer qu'ils étaient en droit, par l'acte de l'union de Lublin, de les prendre (328). Les Radzivill et Ostrogski établirent en Litvanie et dans les terres russiennes des majorats en 1579 et 1618 (329). Les Radzivill étaient aussi, par l'acte de l'union, autorisés à jouir du titre de prince, qui était le titre de l'empire, un titre étranger (330), et ils recherchaient des alliances avec les maisons réputées souveraines (331). L'ambition de l'aristocratie se porta à cette époque au-dehors du pays en y cherchant la domination et la fortune. Les deux Valachies et Moskou furent envahies; là, elle s'aventurait et courait en désordre le champ de l'émulation. En Pologne, c'était aussi se faire honneur populaire que de refuser les titres étrangers. Cependant les ambitieux, particulièrement plusieurs des nouveaux parvenus, s'empressèrent de suivre les traces de leurs frères puînés : majorats, titres, mariages diplomatiques; reparurent dans la couronne,

(328) Les ouvrages héraldiques, particulièrement celui d'Okolski (orbis polonus), nommaient un nombre considérable de ces noms ex-princiers : Koribut, Koriat, Koszerski, Korecki, Lubar, Lukomlski, Massalski, Prunski, Prus, Zienievicz, Zbarazski.

(329) Le majorat *ordinacia* de Radzivill, fondé en 1579, était d'Olyka, de Niesviez, de Mir, de Kleck; le majorat d'Ostrogski, en 1618; était d'Ostrog et de Dubno.

(330) Acqui en 1515 et 1518.

(331) Le prince Jean Radzivill de Birze, épousa, en 1613, Elisabeth Sophie, fille de Jean Georges, électeur de Brandeburg. Les Visnioviecki s'allièrent avec les Mohila, princes de Moldavie; Zamoïski avec Batori, prince de Transilvanie, etc., etc.

et des expéditions aventureuses furent recherchées. Zamoïski, lui-même, en donna l'exemple (332). Bientôt les courses aventureuses cessèrent; toute leur ambition se replia vers leurs foyers, se renferma dans les limites de la république, où elle va manier les éléments étrangers, ennemis de la nation, au détriment de l'état.

121. OPULENCE ET PUISSANCE DES ARISTOCRATES.

» Nous ne voulons point plus de pays, disaient-ils, nous ne voulons point un roi trop puissant, ni même trop vaillant, ni trop sage; nous voulons qu'il soit libéral et magnifique comme nous; notre terre est la meilleure du monde, et parce qu'elle ne peut jamais manquer, nous vivons mieux dans le désordre que dans l'ordre, et si nous sommes mauvais ménagers, nous ne pouvons craindre de nous ruiner à cause de nos priviléges; tant s'en faut, nous sommes d'humeur à ne nous enquêter jamais de nos affaires. Nous vivons du présent, nous n'appréhendons point le futur; les biens ne sont rien qu'un accident, sujet à toutes sortes de révolutions : mais la noblesse est éternelle, c'est la richesse et la force de nos pays, et quiconque sera soigneux de la conserver, la relèvera s'il veut faire des

(332) Ossolinski s'énorguellissait d'être forcé de renoncer en 1637 au titre de prince que lui offrirent les électeurs de l'empire, mais il s'arrogeait celui de comte comme héritier des biens de Tenczinski, dont la maison allait s'éteindre en 1634, jouissant du titre de comte. Un Sapiéha de cette époque, Stanislav Jean, mort en 1635; refusa le titre princier que l'empereur Ferdinand II lui offrait; mais l'autre Sapiéha, Nicolas, palatin de Vilna, mort en 1609, accepta de l'empereur Maximilien II. celui de comte, qu'il attacha à ses possessions de Koden. Zamoïski, Myszkovski, Mniszech, furent des noms nouveaux, des parvenus. Zamoïski établit le majorat de Zamosc en 1589; les Myszkovski, le leur, en 1601, à Pinczov, et ils prirent le titre ridicule de marquis, que le principuscule de Mantou leur accorda. Mniszech entreprit de conquérir le trône des tzars. Comme les Radzivill se décorèrent du titre princier de l'empire, aussi, en 1547, Lubomirski en obtint un pareil de l'empereur Ferdinand III, cette dernière acquisition éveilla et révolta la noblesse.

actions dignes de sa naissance (333). » Aussi, se regardaient-ils comme chefs de la noblesse, et ils l'étaient effectivement. Ils avaient un nombreux entourage, composé de la jeunesse noble, qu'ils entretenaient à leurs frais (334); ils comptaient grand nombre de clients, de protégés, et ils entretenaient des régiments de parade et bien armés. Leur luxe, leur faste, étaient inexprimables. « J'entreprends de décrire une chose dont je ne puis faire qu'une peinture morte, dit un voyageur de la cour de France, en retraçant ce qu'il a vu en Pologne, et que je ne saurais me vanter d'avoir bien vue, puisque j'en fus ébloui. Quoique l'entrée ait duré huit heures, ce ne fut qu'un éclair pour nous, étant impossible de pouvoir particulièrement distinguer l'ordre, les habits précieux et les magnifiques caparaçons des chevaux des seigneurs polonais. » Cependant cette réception n'était composée que de la cavalcade de trois évêques et d'un Radzivill, qui n'étaient pas des plus opulents. Et lorsque ce voyageur entre dans l'intérieur de la maison : « L'Italie, dit-il, que nous avons vue depuis, n'a rien de si pompeux, ni qui tient plus du grand prince. J'avoue que je fus ébloui et que je crus avoir été transporté en songe dans un palais enchanté (335). » S'ils se ruinaient. ces opulents, la république était là pour les relever. Ses dépouilles étaient à leur disposition; les hautes dignités, les starosties leur assuraient des revenus qui compensaient les pertes et rétablissaient leur fortune délabrée. Cette manière de soutenir leur hauteur était plus convenable que les majorats ou autres moyens étrangers. Cependant leur ambition, leur inclination se plaçaient sur un point extra-nobiliaire, extra-légal; les allures de plusieurs prenaient une tournure étrangère; ils sortaient du cercle national, ils s'installaient en une classe plus élevée, prédominante, qui se distinguait et méprisait les institutions civiques. « La grande noblesse peut trancher de souveraine dans les villes de sa dépendance. Les seigneurs

(333) Laboureur, voyage de Guebriant en 1644, vol. II, p. 113.

(334) Kazanovski, qui n'était point des plus riches, en avait 200, habillés de satin jaune avec la veste de satin bleu, c'était leur uniforme (Laboureur, voyage de Guebr., vol. II, p. 53).

(335) Labour. *ibid.*, vol. I, p. 141, 210.

peuvent avoir troupes, gardes, places-fortes, commerce avec les princes étrangers, résidant à la cour de leur propre roi, avec lequel ils traitent en audiences. Ce qui a fait nommer le roi de Pologne, le roi des rois (336). » Et ces rois nombreux allaient non-seulement contracter des mariages à l'étranger, mais s'arrogeaient le droit de traiter en puissance et de conclure des alliances avec des puissances étrangères. Le peuple nobiliaire devait veiller à ses droits et combattre leurs prétentions, afin de sauver sa patrie.

122. LA DÉMOCRATIE NOBILIAIRE FAIBLIT.

Lorsque Rome conquérante, dévora cent peuples et les réduisit à l'esclavage, elle vit ses rues, ses places publiques envahies par une multitude de barbares, d'esclaves, d'affranchis, qui se disant citoyens de Rome, et peuplant les comices, allaient disposer des suffrages et du destin de la république. Le génie de l'antique Rome pâlit et bientôt quitta le capitole, l'abandonnant à un autre esprit. De grands évènements, amènent nécessairement de grands changements dans l'existence des états et souvent donnent origine à de grandes commotions. Aussi la république de Pologne, englobant dans sa fraternité des provinces spacieuses, antérieurement constituées d'une autre façon, devait subir le sort commun à toutes les grandes opérations humanitaires. Elle se ressentit de ces changements. Ses diètes, où toute action fut concentrée, son existence ultérieure, prennent une autre marche. Ces changements, ne sont ni hideux, ni funestes, comme ceux de Rome résultant des conquêtes et du joug imposé à cent peuples; ceux de Pologne, sont les suites d'assimilation et d'amalgame spontanés de plusieurs corps moins compactes, à un corps petit, mais dense et robuste. Or, sa densité, sa force, devaient nécessairement se dissoudre dans l'étendue spacieuse, comme un corps dur dans un liquide, faiblir et rendre l'ensemble de tous ces corps plus souple à l'action ennemie. Les évènements qui se sont passés dans l'intervalle d'une génération depuis l'union de Lublin, le prouvent suffisamment, comme nous l'avons remarqué; la représentation mi-

(336) Dalerac, anecdotes sur la Pol., t. II, p; 306.

toyenne, moins encore la nouvelle, ne secondait pas avec le même élan les manifestations populaires des polonais. L'esprit polonais se voit modifié, son essence se déclare d'une composition mixte ; enfin la grande commotion du rokosz de Sandomir, bien que battue par accident, révèle une certaine impuissance de l'action populaire. Toute la génération suivante, dans des discussions paisibles, se montra sur tous les points passive. Un malaise la tourmente, et la démocratie nobiliaire n'a pas de confiance dans ses forces, elle semble avoir perdu sa vigueur ; elle est évidemment paralysée par la lenteur, par l'irrésolution, par une disposition différente de ses confrères. Elle fait dans les diètes force démonstrations, beaucoup de tapage, mais elle temporise, elle transige. Désappointée dans ses manifestations précédentes, elle est en outre distraite et entrainée par des chefs sur un autre horizon. Inspirée par des exploits militaires de Batori. elle tourne toute son impétuosité vers les expéditions lointaines, elle suit les traces des invasions aventureuses des magnats, cherchant une vaine gloire et une fortune chétive que lui offraient le pillage et le butin. En attendant, des plantes parasites prennent racine dans la démocratie nobiliaire et dépravent son caractère, des principes étrangers se disputent son terrain ; le royalisme, l'aristocratie, s'emparent de l'ascendant, le désordre se multiplie par le croisement de divers intérêts, que le corps nobiliaire ne saura plus, ni soumettre, ni dompter. Cependant lui seul est souverain et tout puissant.

123. ESPRIT DE CORPS DE LA NOBLESSE.

Ce corps nobiliaire était nombreux. Cent mille mécontents concoururent à des rokosz de Léopol et de Sandomir. Ce nombre fourni par une portion de pays, décélait qu'il y avait quatre ou cinq fois plus de citoyens capables d'agir et de combattre avec l'accroissement de l'état, le nombre grossissait et devait grossir continuellement si la propagande du principe n'était arrêtée sur tous les points, par de malheureuses collisions. Ce corps, constitué en ordre équestre, vainqueur et triomphant, voulut enfin renfermer sa démocratie dans des bornes infranchissables. Nous avons vu comme il

s'est éloigné des classes inférieures dites non nobles, ignobles, plébéiennes ; comment il les a impitoyablement repoussées (337). Depuis, il commença à élever des empêchements toujours plus difficiles à surmonter, à l'admission dans son ordre, à la naturalisation tant par l'indigénat que par l'anoblissement. L'opinion existait, qu'ils étaient trés faciles sous ce rapport (338) ; cependant anciennement les formes de la naturalisation, étaient bien plus simple pour les étrangers. Depuis 1558, ils ne peuvent plus obtenir d'indigénat qu'en pleine diète, et sans cela ils ne peuvent plus avoir de propriété terrestre, ni briguer les charges (339). Une loi plus ancienne de 1578, prescrivit que l'anoblissement n'aurait lieu qu'à la diète, ou

(337) La noblesse ne se perd point en Pologne que par les arts mécaniques où l'on se sert de poids ou de mesures, et par des autres métiers indignes, dont le plus sordide, à leur égard, est de tenir le cabaret, mais tant s'en faut qu'ils blament l'agriculture (Laboureur, voyage de Guebr., vol. II, p. 53). *Voyez* chap. 71 et 74 de la période précédente.

(338) Les anciens gentils-hommes (nobles) ne s'opposent jamais à des ennoblissements, et l'on ne les peut assez louer de la vertu qu'ils ont de les procurer par leurs propres recommandations.... L'on dirait qu'ils sont jaloux que tout ce qu'il y a de vertu soit joint à leur noblesse, car il se trouve même que quelques-uns ont rappelé l'usage des anciennes adoptions d'une famille en l'autre, de quoi nous avons un exemple de Jean Zamoïski, lequel donna les armes de sa famille à Luc Serny, Christophe Bernard Szidlovski, Stanislav Pacholoviecki, Gaspar Vielkolucki, Valentin Lapczinski; Pierre Frank et autres capitaines de réputation (Labour. I, c. p. 56).

(339) L'habitation, ni la naissance même dans le royaume, ne sert de rien à ceux qui sont de pays etrangers, quoiqu'ils soient très-nobles. Il est besoin, pour jouir des privilèges, que le roi, s'ils sont de sang illustre, approuve leur noblesse en une assemblée générale, et qu'il leur octroye des lettres d'indigénat. Cet honneur d'être gentilhomme polonais est beaucoup brigué pour l'estime que l'on en fait, car les princes mêmes le recherchent, et l'an 1629, le prince palatin de Moldavie, Myron Bernavski Mohyla le demanda (Labour., I, c. p. 57). Les Paléologue, les Kantakuzènes, les Laskaris s'établirent en Pologne, et obtinrent leur naturalisation. Les ducs de Saxe-Lavenburg en 1652, plus tard, de Neuburg, Würtemberg, de Ligne, plusieurs de Nassau, d'Anhalt en ont eu leur indigénat,

dans l'armée ; par conséquent on décréta en 1601, que tous les indigénats et toutes les nobilitations seraient insérés dans les actes (340); en même temps, on abrogea l'admission des non nobles aux armoiries que la noblesse pratiquait par une espèce d'adoption. Encore, un nouvel anobli ne pouvait jouir des pleins droits du citoyen; lui et ses proches descendants étaient des scartabelles (les anciens *svircalka*) d'un état mitoyen et transitoire avant que son arrière fils pût entrer dans la jouissance entière du droit. Cependant l'instrument de l'anoblissement, pouvait se relâcher de cette rigueur par une décision particulière (341). Certes il ne faut pas songer à la stricte exécution de ces décrets. Les libertés locales, l'indépendance individuelle, les coutumes terrestres, *consuetudines*, facilitaient l'admission. La Litvanie et les palatinats russiens, offraient aussi de singulières exceptions. Les étrangers s'y naturalisaient toujours plus facilement; les néophites se trouvaient anoblis par le baptême. Malgré l'abolition du féodalisme, l'ancien vasselage y laissa quelques vestiges chez des nobles qui possédaient les terres d'autrui et étaient redevables d'un service militaire effectif ou en cens qui bien que public était du ressort du propriétaire domanial. On y comptait plus de classes mitoyennes qui possédaient les terres. Il n'était pas rare qu'une simple acquisition de la terre, donnât le droit à la jouissance des prérogatives civiques et plaçât au rang nobiliaire. Il y avait dans les palatinats russiens des gratialistes qui partageaient le suffrage avec des nobles, et ceux auxquels on donnait des graties, bien qu'ils ne fussent pas nobles, allaient vôter aux diétines. Cependant, quoique toutes

(340) L'insertion était quelquefois en usage antérieurement, bien qu'elle ne fût pas nécessaire. On connait plusieurs anoblissemens inscrits avant 1500. Depuis 1500 jusqu'à 1600, on a 100 anoblissements insérés dans les actes. Le nombre réel devait être énormément plus considérable, lorsqu'on réfléchit sur les circonstances de la réforme réparatrice de la république, et sur la création nouvelle de la noblesse en Litvanie, réunie à cette époque. Depuis l'an 1600, lorsqu'on commença à observer avec plus de rigueur l'enregistrement jusqu'à 1764, dans l'espace de 164 ans, les actes n'offrent que 366 anoblissements.

(341) Non præciso jure scartabellatu.

ces petites circonstances existassent en faveur des petits propriétaires et existassent jusque vers la fin de la république (342); il était notoire que l'acquisition du droit civique, c'est-à-dire de la noblesse, devenant toujours plus difficile par les réglements législatifs, l'ordre équestre toujours plus inaccessible, se renfermait dans le cercle étroit de son égalité exceptionnelle. Personne ne devait s'y élever au dessus de ses frères, de quelque dignité ou richesse qu'il fût, ni par des titres, ni par quelque distinction ou décoration. L'ordre équestre qui ne voulut pas connaître de formes distintives, se souleva contre l'innovation de ce genre et arrêta le scandale que les aristocrates tentaient d'introduire du temps de Vladislav IV, en inventant un ordre, une décoration honorable à l'étranger. En même temps, en 1638 et 1641, l'ordre équestre, déclara que la variété des titres, nuisant à l'égalité de la noblesse, il était défendu à jamais de prendre un titre quelconque ou de se servir des honneurs étrangers, hormis ceux que l'union de Lublin a réservés (343). Dans ce moment d'agitation, à la veille de l'ébranlement épouvantable que la république allait subir, l'esprit de la démocratie nobiliaire ou plutôt l'esprit de corps, s'effaroucha de l'antique qualification de petite noblesse : désormais, selon la loi de 1641, on ne devait plus se servir de cette expression dérogeante à l'égalité et on n'employera à sa place que celle de *rozrodzéni bracia*, frères dis-générâtés, dis-ramifiés de la même souche. Cet acte de vigueur du corps nobiliaire, imposa pour quelque temps à l'aristocratie naissante.

124. PERTURBATION DES DIÈTES, VETO.

En même temps, mille bruits alarmants circulaient sur des manèges du roi. Vladislav IV s'armait. Il s'entendait avec

(342) On les a attaqués législativement, encore du temps de Stanislav Auguste (vol. leg. VII, p. 61).

(343) Aussi on ne faisait pas grand cas du cardinalat, la pourpre ne donnant aucun rang, ni aucune préséance; un évêque revêtu de cette suprême dignité, n'aurait sa place au sénat que selon le rang et l'ordre de son évêché, ce qui fait que les Polonais ont de tous temps négligé cette grandeur étrangère (Dalerac). Voyez la note 415.

les magnats, avec les cours étrangères; il prépare, disait-on, un soulèvement des paysans, de la vile populace contre la noblesse; il se propose d'entreprendre une guerre sans aucun consentement de l'ordre équestre, il en veut à ses libertés. Les décisions des mêmes diètes, le désarment sur le champ, l'humilient tout d'un coup, et reduisent tous ses préparatifs au néant. Ces coups de vigueur, prouveut où est encore la force à laquelle tout devait céder. Mais le brandon attisé, n'est pas éteint. Ces actes de vigueur n'avaient d'autre effet, que de rejeter au dehors de l'enceinte diétale et du cercle équestre les menées et les trames du roi et des magnats, qui entrainaient des calamités innombrables sur la république et ne cessaient de revenir dans les temps postérieurs se débattre dans le sanctuaire de la diète, où tout allait être changé en rixe et collision des éléments incompatibles, qui se fatiguant mutuellement, paralysaient, affaiblissaient et exténuaient l'action centrale et vitale de la république. Les délibérations de la diète qui vont offrir le spectacle d'une lutte éternelle de partis, de principes, de passions, sont dans une continuelle perturbation. Pénétré de l'esprit de corps, l'ordre équestre se sentant attaqué, devenait plus ombrageux, plus soupçonneux, plus intraitable et avait recours aux moyens extrêmes de rupture; où le véto interposé, arrêtait toutes les tentatives dangereuses, cassait toutes les prérogatives iniques. Le liberum véto, n'est pas un droit vicieux en lui-même, dit un philosophe publiciste [344], il est le garant de la liberté publique. Le nonce d'Upita Siciniski, pouvait en 1652, par une insolence scandaleuse donner le premier exemple d'une rupture non convenue par la minorité, mais antérieurement, plus de 60 ans auparavant on se servait de ce moyen, et il n'a dégénèré en abus, que lorsque le désaccord intérieur et la dépravation dans le haut étage, arriva à une certaine maturité. Ordinairement, le véto, était le résultat d'une délibération de la minorité et était considéré par l'ordre équestre menacé à tout moment, comme une sauvegarde conservatrice: elle arrêtait le fonctionnement de la machine, mais elle assurait son existence.

(344) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement pol*, ch. 8.

125. ROKOSZ, CONFÉDÉRATION.

Pour faire marcher la machine politique dans laquelle le fonctionnement se trouvait dangereusement arrêté, ou mal dirigé, il fallait des remèdes plus violents, des agents énergiques : à cet effet l'ordre equestre se réserva les confédérations « sans contredit, la confédération est un état violent dans une république, dit le philosophe de Genève (345) : mais il est des maux extrêmes, qui rendent les remèdes violens nécessaires et dont il faut tâcher de guérir à tout prix. Cette forme fédérative, qui peut-être dans son origine eût une cause fortuite, me paraît un chef-d'œuvre de politique. Les confédérations sont le bouclier, l'asyle, le sanctuaire de la constitution. » C'est effectivement sous ce point de vue qu'il faut les considérer, surtout dans l'état déplorable de lutte, que les principes ennemis ouvrirent contre les institutions nationales. Ce chef-d'œuvre de la politique est certainement d'origine fortuite, car des motifs assez impérieux n'existaient pas encore pour lui, lorsque le génie populaire l'inventa. C'était pour arrêter la marche vicieuse des affaires, ou des autorités, pour réprimer le mal qui prenait racine, qu'on se confédérait sous Iagellon, et avant son règne. Les confédérations prenaient une attitude militante, sans jamais venir à des voies de fait. Dans les temps du progrès surtout sous les deux Sigismond on ne pensait pas à des confédérations, aucun motif ne les rendait nécessaires, on recourut une fois à une démonstration plus douce, plus bruyante, mais plus paisible, à celle de rokosz, pour déposer les griefs, afin de faire refléchir et mieux agir les autorités ordinaires. Le rokosz ne décidait rien, ne prenait aucune mesure efficace, n'avait aucune volonté fixe, ni allure hostile au point de vouloir combattre. Les confédérations, au contraire, avaient toujours un but arrêté, une volonté décisive, elles statuaient et prenant une pose menaçante, s'armaient ou se montraient disposées à prendre les armes et à combattre. La confédération de Varsovie, décrétant la paix entre les dissidents, imposa une loi fondamentale, qu'aucune législation diétale n'osa abolir (346).

(345) Le même, chap. 9

(346) Voici par exemple la confédération de Korczin formée en 1408

Le rokosz de Sandomir, songeait à réunir les deux grandes manifestations, de l'opinion et de la volonté nationale : Zebrzidovski parlait hautement de la confédération dans laquelle la majorité pouvait décider contre l'unanimité de la diète. La déclaration de la vacance du trône en était une conséquence : c'était l'acte de confédération. La confédération fut battue, les rokoszans dispersés. Ces évènements jetèrent une déconsidération sur le rokosz, comme sur une mesure de peu de succès, lorsque d'autres conjonctures allaient ruiner son crédit (347). L'armée de la république ne recevant plus régulièrement sa solde, formait des unions, des ligues soldatesques, *zvionzek*; pour extorquer le paiement arriéré. Ces ligues bien organisées prenaient le nom de rokosz ou de confédération. Comme manifestant le mécontentement et réunies tumultueusement, elles ressemblaient au premier; comme demandant l'exécution d'un objet arrêté et statuant, ayant des maré-

(vol. leg I, p. 140), dont les décisions furent encore deux siècles plus tard (en 1607) citées comme loi (vol. leg. II, p. 1616). Quod quicunque exstans indigena, habens in regno bona, vellet aliquas inobedientias, contra jus terrestre commune, aut etiam guerras nobis et regno damnosas movere, sine licentia regis et concilii sui, et in jure terrestri communi nollet contentari, aut etiam hæreticales errores facere vel promovere vellet, contra talem cujuscumque status, gradus, in eorum destructionem consurgere volumus et promittimus, sub fide et honore.»

(347) « Le petit mot *rokosz* avait autrefois tant d'ascendant sur l'ordre équestre, que, pour peu qu'un gentilhomme (noble), s'avisât de le prononcer publiquement à haute voix, tous ceux qui l'entendaient étaient obligés, sous les peines les plus sévères, de s'attrouper autour de lui; comme ceux qui s'y rendaient répétaient le cri, ces clameurs réitérées attiraient toujours de nouveaux camarades; ainsi, la bande grossissant à chaque instant, l'on voyait bientôt en armes une foule prodigieuse de noblesse » (les loisirs du chevalier D'eon de Beaumont, descr. de la Pol. VII, 13 ; V, 13 de l'édition d'Édouard Kierzweîl, idée de la rep. de Pol. Paris, 1840). La tradition en a fait de rokosz une épouvante, cependant, toutes les circonstances de ceux qui furent les plus imposants, prouvent que c'étaient de véritables meetings en se servant du langage d'aujourd'hui. Comme O'Connell, Atwood et les autres se placent en chef du peuple et des ouvriers d'Irlande, de Birmingham, d'Halloway ; de la même manière Zamoïski, Zebrzidovski, à Iendrzciov, à Sandomir, dirigeaient leurs meetings nobiliaires.

chaux et des réglements organiques, elles ressemblaient plutôt à la seconde. Bien qu'on leur refusât ces titres peu convenables à leurs révoltes, cependant le nom du rokosz attaché à des ligues violentes soldatesques, perdit sa couleur primitive, perdit son importance et tomba en désuétude, d'autant plus que des démonstrations tumultueuses de la nation mécontentée, n'auraient pas eu de suite à l'époque des combats et des guerres. La confédération armée était la plus utile et la plus nécessaire. Elle avait un but déterminé, elle appuyait son vouloir sur des victoires, elle statuait et imposait ses décrêts, les *sancita*, à la législation diétale, à la fin, elle s'alliait et se confondait avec la diéte de pacification. Dans cette marche de déchirements intestins, elle devenait plus fréquente, et acquérait une haute importance. La confédération de Tyszovcé, fit face aux attentats domestiques, aux forfaits intérieurs, à toutes les invasions des ennemis extérieurs; elle sauva l'état délabré. Celle de la grande Pologne en faveur de Lubomirski, sauva et affermit la constitution nationale; enfin celle de Golomab, rèprima les factieux.

126. MALHEURS, CALAMITÉS.

Après les quarante années (1607—1648) de la désorganisation de la république, nous avons vu l'aristocratie, dans l'anarchie naissante se constituer et jeter l'éclat loin des frontières de l'état; les vingt-cinq années (1648—1673) des deux règnes suivans, au milieu des désastres, du désordre, et de l'anarchie qui arrive à son comble, dans lesquels, tout se replie vers le centre de l'état et ébranle toutes ses forces vitales: l'ordre équestre montra encore une vigueur remarquable. Il y a trois siècles, du temps de Vladislav Lokétek, la Pologne, poussée à son péril extrême, appela ses enfants à sa défense et une classe guerrière, répondant à ses cris de détresse, se constitua en ordre équestre. C'était son âge plein d'avenir, l'âge de la jeunesse qui, élaborant de nouvelles conceptions, sauve l'édifice de sa patrie, en l'organisant: et cette édifice devait grandir. Trois cents ans plus tard sous Jean Kazimir Vaza et Michel Visnioviecki, appelé de nouveau par une crise non moins dangereuse de sa patrie, il accourut avec la même ardeur et

le même dévouement, sauver les ruines de l'immense édifice pour le conserver, dans sa décadence, dans sa désolation. C'était son âge viril, saisi du mal du siècle, mais plein de force, d'expérience, instruit par le passé, riche de grands souvenirs; l'âge, qui n'avait plus d'avenir que la stabilité perplexe. Il prolongea son existence avec tout son esprit intraitable, avec ses idées arriérées, avec ses habitudes invétérées. Il pouvait se glorifier, qu'à l'extrême détresse, il ne recula pas devant le danger épouvantable, ni devant l'anarchie atroce, et qu'il s'assit victorieux sur les décombres. Je ne sais pas, si la Pologne aura une plume assez habile, assez capable de retracer tous les maux qui l'ont accablée à cette époque: une guerre cruelle entre la classe civique et le peuple; l'invasion simultanée de cinq ennemis, qui ont à la fois occupé tous les pays, suivis de l'irruption des turcs ranimés par l'esprit des conquêtes; les secours perfides et ruineux, l'acharnement des sectes poussé jusqu'au fanatisme; l'état lâchement livré aux étrangers par intérêt de religion, de principe, de haine, d'animosité personnelle; le roi déclaré ennemi de la république, assouvissant ses petites vengeances, victime d'une jalousie ambitieuse; la royauté trafiquant avec des cours étrangères, prostituant sa couronne par des pactes illicites, compromettant la paix par ses droits héréditaires, poussant en avant la question de succession au mépris de ses serments, des lois fondamentales et de la sécurité publique; la séduction et l'égarement, l'abandon et la désertion de la cause nationale; la félonie, l'infidélité et la trahison; des révoltes et des factions se déchirant entre elles; des haines implacables, l'ambition scandaleuse, toutes les passions se dressant et se croisant dans le labyrinthe des éléments hétérogènes contradictoires et impitoyablement hostiles; la perte des provinces, la ruine des autres; la destruction barbare, le pillage insatiable, la flamme dévorante changeant tout en désert; carnage, massacre, boucherie; des cruautés sauvages ensanglantant toutes les parties du pays dans ces jours de désastres; enfin la peste, fléau terrible, ravageant les populations, fournissent d'innombrables objets à la réflexion (348).

(348) Pour donner une idée de la dévastation de cette époque de plu-

Le destin funeste, accumulant tous ces malheurs sur la Pologne, offre pour un historien, un tableau de feu et de

sieurs années, je citerai quelques exemples qui sont plus connus. Ces exemples sont pris pour ainsi dire de sommités, car les narrations historiques s'évertuent ordinairement à détailler les aventures des hautes classes dont elles déplorent les malheurs; sans pénétrer dans le malheur plus étendu du peuple ; aussi lorsqu'elles parlent de la ruine du pays, elles comptent les pertes des grandes villes, des places plus considérables, et laissent en confusion les pertes incalculables des campagnes. Aussi, croyait-on que la peste en 1652, enleva dans la Pologne 400,000 hommes, lorsqu'on comptait à Krakovie seule, qui était alors le concours et le refuge des indigènes fuyant les calamités de la guerre intestine, on comptait, dis-je, 173,000 chrétiens et 20,000 juifs qui y succombèrent de la peste.

En 1655, les Moscovites rasèrent la ville de Troki ; Grodno, Merecz, et Kovno subirent presque le même sort. Dans cette dernière ville, il ne resta que le temple paroissial qui résista au feu et à la démolition, tous les chemins entre ces villes furent jonchés de cadavres ; force habitants des deux sexes furent enlevés et emmenés au fond de la Moskovie. A Vilno, le feu consuma plusieurs quartiers et 15,000 d'habitants furent égorgés (Augustin Limmerus, dans ses feuilles publiées alors à Leipzig, en donne les détails).

Les Suédois, en 1655 et en 1656, brulèrent Lublin, Konin, Varka, Fordon et autres villes, et les ruinèrent de fond en comble. Lenczica fut réduite en cendre par les Suédois et tous les habitants passés au fil de l'épée. Sandomir éprouva le ravage du feu en partie par la méchanceté des Suédois, en partie par la faute des Polonais. Lesno et Vielun, sont incendiées et ruinées par les Polonais eux-mêmes, qui vengeaient l'attachement de ces villes protestantes au parti suédois. Les faubourgs de Krakovie, Kleparz, Stradom, Kazimirz furent consécutivement ravagés par le feu des Suédois. Les faubourgs de Varsovie, particulièrement la nouvelle ville, sont ruinés par les Suédois, ils en donnent eux-mêmes les descriptions et le dessin de la destruction. Bien des villes ne se relevèrent jamais de leurs ruines.

Les villes de la Russie rouge repoussèrent heureusement l'invasion et les attaques des ennemis, et furent sauvées dans leurs retranchements, mais leur pays plat fut ouvert à des incursions qui pillaient et enlevaient les habitants des campagnes. Les Transilvaniens, les Kozaks, les Tatars, les Suédois y pénétrèrent. Les Kozakes dépeuplaient les pays qu'ils traversaient et bien des villes ouvertes, ou qui tombèrent fortuitement

sang, d'horreur et de dépravation; de courage, d'énergie, de dévouement. Il offre pour nos considérations, une multitude de circonstances à observer, que nous ne nous proposons point d'analyser toutes en détail, non plus que les rapports extérieurs tant politiques que commerciaux, ni la législation, ni la littérature, ni différentes autres questions que nous écartons de nos réflexions actuelles: mais nous devons observer les conséquences dans l'état de la politique intérieure et de la situation sociale de la nation, enfin le sort du peuple, en suivant d'abord les évènements, dans lesquels il joua en effet un rôle très important.

(*Voyez l'Histoire de Pologne*, *chap*. 160 *à* 197).

127. LE MALAISE ET LES SOUFFRANCES DU PEUPLE, SUITES DE L'OPPRESSION.

Dans la période précédente, je crois avoir suffisamment démontré qu'avec l'humiliation des classes non nobles, l'asservissement du peuple partait plutôt de l'ascendant de la civilisation occidentale qui ne discontinua d'agir dans le cours des siècles, depuis que le christianisme latin s'établit en Pologne. L'asservissement des populations par la domination allemande qui s'étendait dans la Slavonie et dans le pays des Lettes, et celui du peuple, en Bohême, qui faisait partie de l'empire, sont les évènements qui devancèrent l'asservissement du peuple en Pologne, sont des faits trop notoires qui me semblent prouver que ce n'était point l'esclavage oriental qui

dans leurs mains, furent la proie des flammes; ils brulèrent Loïov, Chvastov, les Polonais brulèrent à la face de cette dernière, Trilisie. Les Litvaniens, punissant l'infidélité de leurs villes, qui embrassèrent le parti kozak, brulèrent et pillèrent Pinsk, Bobruisk......... Que l'on s'imagine le reste.

agissait sur l'état social de la Pologne, mais le système du servage de la féodalité occidentale. Bien qu'ébranlé et affaibli dans les pays où il a eu son origine, il roule vers les pays anti-féodaux, scandalise ces pays, et par une impression funeste, contribue au malheur du peuple. C'est la marche de la civilisation qui affecte et empeste les temps du bonheur et de la félicité. Aussi, avons-nous remarqué ce contraste frappant de la prospérité des populations, avec la perte de leur liberté et l'oppression qui devait tôt ou tard créer un malaise plus sensible, plus insupportable. Encore quelques années de cette inconséquence, et ce solécisme social devait nécessairement disparaître. Dans les premières années de l'anarchie naissante, les législateurs ou la classe dominante se montrent encore offensés de ce que les populations inférieures osent jouir du bonheur matériel et se servir d'objets précieux qui ne convenaient qu'au luxe. Déjà elle a changé l'habillement, qu'elle prit à la tatare, et se distingua des anciens vêtements nationaux qu'elle délaisse aux autres classes; il lui fallait encore les dépouiller des choses qui lui sont nécessaires à l'ostentation. Or, en 1613, 1620, 1655, par les motifs que les plébéïens se montrant toujours plus disposés à se comparer aux nobles, font élever le prix de différentes marchandises, on défend aux plébéïens des deux sexes, à l'exception des magistrats municipaux, de porter des robes de soie, des doublures de soie, ou des fourrures précieuses, si ce n'est de renard et d'autres de moindre prix; on défend de se servir de pierreries et d'autres bijoux, sous peine de fortes amendes. Lorsqu'on considère cette disposition, on voit qu'elle se relate à des bourgeois seulement. Naguère, on statua des lois somptuaires pour arrêter nommément le luxe des kmetons, il ne fallait plus y revenir, d'autres mesures dont nous allons analyser le progrès, la réprimèrent chez les paysans. C'est le seul luxe des bourgeois qui affecta à cette époque le fastueux ordre équestre, et ce n'étaient que des plébéïens opulents, de riches marchands et des bourgeois propriétaires qui habitaient les grandes villes. Les petites villes et les bourgs offraient déjà un autre spectacle qui ne différait en rien de la pauvreté et du dénûment qui commençait à s'emparer des paysans, encore avant les calamités qui devaient survenir. Ce spectacle

se manifestait plus affreux en hiver. Un voyageur français de cette époque qui traversait en 1645, au mois de février, les villes principales de Mazovie, Mlava, Ciechanov, Novemiasto, remarqua que ces trois lieux étaient des villes en Pologne, mais ils passeraient en France pour des villages, tant pour n'être pas clos, ni de murailles, ni de fossés, que parce que les maisons y sont sans ordre, en petit nombre, mal bâties et incommodes (bien qu'ils ne manquassent point de maisons en briques), et les habitants si pauvres qu'ils font pitié, car la plupart n'ont pas seulement d'habits, presque tous marchent nus-pieds, et si l'on entre dans leurs poêles, l'on y voit les enfants nus comme la main, au milieu des pourceaux, des poules, des chiens, des veaux, des chats et de toutes sortes d'animaux domestiques (349). Leur luxe, comme celui des paysans, ne faisait plus d'ombrage à l'ordre équestre. Le même voyageur donne une idée plus triste de la Litvanie. « Si bien que ce pays, dit-il, se peut dire excellent pour les commodités de la vie; toutefois, ce bonheur n'est presque que pour les nobles, car les paysans y sont encore plus misérables qu'en Pologne, et ne possèdent rien qu'un gentilhomme ne puisse prendre s'il lui agrée. » Si l'on se rappelle ce que j'ai pu dire du servage des paysans polonais, à l'époque de l'union de Lublin, on comprendra que j'avais raison de répéter que la condition des paysans litvaniens fut plus dure que celle des paysans en Pologne, et comme le sort de ces derniers s'empirait de jour en jour par l'impulsion de la civilisation, il est évident que l'union des deux pays ne pouvait plus offrir d'amélioration pour la population opprimée, mais devait plutôt empirer son état et aggraver son asservissement. C'est ce que les évènements prouvent, et c'est ce qui va nous occuper.

128. CONDITION DES CLASSES NON NOBLES EN LITVANIE

Dans l'espace de deux générations, la Litvanie se prescrivit et corrigea trois fois son statut, dont elle est orgueilleuse. Un chapitre entier (350) et plusieurs articles des autres y sont

(349) Laboureur, vol. I, p. 180.

(350) Le dixième chap. dans la première rédaction, et le douzième dans la seconde et la troisième.

consacrés à déterminer l'état des classes non-nobles et assurer leur condition par la législation. On sait qu'il était plus méthodique, plus explicite, plus sévère que la législation polonaise ; aussi, il détermine le prix du sol, il prescrit les dispositions judiciaires et de police pour le changement de domicile; contre les fugitifs, les vagabonds; il ne parle pas de maximum ou de minimum de travail, il défend seulement aux seigneurs d'augmenter le travail des paysans ou de le changer; il défend de tuer un homme et détermine la gradation de taxe de la tête de toutes les classes. Après la première publication du statut, sa seconde rédaction éleva toutes ces taxes, et la troisième, se réservant ces taxes (351), prescrivit pour l'homicide, sans distinction des classes, la peine de mort. Les rédactions réitérées semblaient élever leur voix pour l'humanité, elles sem-

(351) L'homicide, suivant le statut de 1529, divise les habitants en nobles *slachcic* et serviles. L'homicide d'un slachcic est 1682 francs à la famille et autant au fisc.

La classe non-noble, composée de serviles et de serfs ou esclaves, offre plusieurs cathégories :

Pour la tête d'un *putny* (interprêté en latin par *homo servilis*); — pour celle d'un homme de métier, (si même il était moujik); — et pour celle d'un employé d'économie	337 fr. 14 c.
Pour l'homicide d'un maître d'abeille	224 f. 76 c
Pour la tête d'un *muzik* (lisez moujik, qualifié kmeto dans la traduction latine); — et pour celle d'un employé d'économie, quand il est illiber	168 f. 20 c.
Pour la tête d'un *parobek ne volny,* interprêté en latin par *illiber,* (ce qui répond à un esclave)	84 f. 10 c.

Au nombre de gens de métier, sont comptés : doreur, fabriquant d'orgues, armurier, boulanger, orfèvre, brodeur, forgeron, menuisier, vitrier, fauconnier, voiturier, écuyer, maçon, tailleur, cordonnier.

Le troisième statut de 1588, détermine des gradations plus nombreuses pour l'homicide :

Boïar de cuirasse	802 fr. 08 c.
Boïar courrier	669 f. 37 c.
Maître d'abeilles	535 f. 55 c.
Homme de métier	399 f. 77 c.
Paysan à corvée	331 f. 87 c.
Serf domestique	267 f. 70 c.

blaient même vouloir diminuer l'esclavage. La législation polonaise témoignait de l'horreur pour l'esclavage et montrait de la répugnance à en parler, bien qu'elle ne reniât jamais l'esclavage éventuel des prisonniers de guerre, bien qu'elle forgeât les chaînes à la classe laborieuse. Les statuts de Litvanie sont plus francs et déterminent plus clairement l'esclavage et le servage. Le premier statut considère comme esclave, *nievolnik :* 1.º le prisonnier de guerre ; 2.º le voleur condamné à être pendu, auquel on conserve la vie ; 3.º une femme mariée à un esclave et un homme marié à une esclave, ainsi que l'homme suit la condition de sa femme. Le même statut dit que les enfants des prisonniers de guerre ne sont plus esclaves, mais de la classe servile, des sujets, *poddany*, *oïczic* ; quant aux enfants d'autres esclaves, il ne s'explique point et ne pense guère à étendre la protection de la loi sur ces esclaves, qui reproduisaient l'esclavage dans leur progéniture. La seconde et la troisième rédaction ne connaissent plus l'esclavage de voleur rendu à la vie, ni l'esclavage de l'époux d'une esclave; par conséquent, elles ne connaissent que l'esclavage des prisonniers de guerre. Hormis ceux-ci, toute la population ignoble est libre, *volna*, ou non libre, sujette, *nievolna, poddana.* (352). Les subdivisions de ces deux portions sont bien variables, et chacune offre plusieurs gradations. Les bourgeois, les boïars et les hommes francs, *pochozi*, sont libres. Bien que chez les bourgeois, l'égalité parfaite fût aussi bien établie que chez les nobles et qu'ils eussent

(*) La traduction latine du premier statut porte : Illiberi fiunt quatuor modis. Primo qui antiquitus sunt illiberi, aut nascuntur ex illiberis. Secundo qui ex terris hostilibus ducuntur captivi. Tercio, dum condemnati ad mortem propter furtum impetrantur et prestant se in illibertatem ei, cui sentenciati fuerint, et is eis parcit, tales, et posteri eorum nascituri ex eis fiunt illiberi. Quarto, cum se ipsimet in illibertatem vendiderint, et qui liber existens, duxerit illiberam, is redditur illiber et pueri eorum sexus utriusque ; eodem modo et mulier, si scienter nupserit illibero, redditur illibera et pueri eorum similiter (statut. 1529, XI, 12, in Dzial. zbior prav litev. p. 361).

(352) Esclave, *nievolnik ;* prisonnier de guerre, captif, *ieniec* (qui est saisi), *braniec* (qui est pris); serf, *nievolny* (qui manque de la liberté); serviteur, qui sert, qui est en service *sluga;* sujet *poddany*.

leur loi particulière comme en Pologne, savoir : la loi teutonique, et que le statut déterminât les relations entre leur loi et les statuts : cependant la condition des bourgeois n'était pas égale partout. Ceux des grandes villes pouvaient mieux jouir de leur droit et se rapprochaient par certaines prérogatives de la classe nobiliaire (353) ; mais ceux des moindres villes et des bourgades royales ou seigneuriales furent réduits à une position bien triste qui ressemblait à celle des paysans. Les boïars portant l'ancienne appellation de la noblesse russienne, le titre de la haute noblesse moskovite, rappelaient leur ancienne éminence civique, déchue par l'invasion litvanienne et les conquêtes de la famille Lutuver. Le conquérant leur laissa leur liberté personnelle et les terres qu'ils possédaient, en les privant du droit de citoyen ; il les partagea en deux rangs et les chargea d'un service militaire, en les obérant en outre de chariage, de courriers et de certaines prestations et taxes. Le boïar d'un rang plus élevé s'appelait cuirassier, *boïar pancerny*; celui du second rang, boïar coureur, *boïar putny*, obligé au chariage et aux courses: Il y avait aussi des boïars tourains ou de remparts, *poturemni*, qui devaient la garde et le service des tours et des places-fortes (354).

(353) Les membres de magistrat de la capitale de Vilna sont annoblis par l'exercice de leur haute fonction. D'autres conditions et clauses annoblissaient des bourgeois dans les autres villes plus considérables. Les bourgeois étaient en possession paisible de biens fonciers. Et quid nobilis aut civis (*boyarin abo meszczanin)* non habuerit in suis bonis kmethones, dit le statut de 1529 titulo de re bellica et militari (II, 1. in Dzial. zbior prav litev. p. 170). On demanda en 1551, que les bourgeois et les marchands (*mieszczanie i kupcy*) qui ont acheté les biens de la noblesse, ne se négligeassent dans le service militaire (Pétitions de 1551, art. 23, dans Dzial zbior pravlitev, p. 447). Cette prérogative de la bourgeoisie mieux privilégiée, continua jusqu'à la chute de la Pologne; surtout celle de Vilna jouit de cet honneur, la capitale de la Litvanie, sous le rapport du droit politique, étant à la hauteur d'autres capitales.

(354) *Turma*, tour, prison dans une tour, *infundo* dans des souterrains. *Teremne,* rempart que les ducs russiens avaient hors de l'enceinte de la ville, ou dans les campagnes, où ils s'arrêtaient avec leur cour, pour se distraire ou pour prendre une attitude plus guerrière.

Cette classe était assez nombreuse et généralemect d'une très-médiocre condition. La classe des hommes francs, *pochozi*, sans possession, sans domicile fixe, de profession ou sans profession, cherchant des conditions, des services, courait risque de perdre sa liberté. La loi permet les émancipations ; elle statue même que les paysans et les serfs, s'ils sont négligés par leur seigneur pendant la famine, recouvrent leur liberté ; mais elle ne craint pas de menacer en maintes occasions les hommes libres de la perte de leur liberté et permet à chacun de se priver de sa liberté (*). L'homme franc à condition, s'il ne s'acquite selon la convention, qu'il conclut avec un seigneur et s'enfuit, est une bonne prise, doit être remis au seigneur et perd sa liberté ; il entre à jamais dans la classe des sujets, *v poddane, v chlopy*. Aussi, il est permis à un homme libre de se vendre avec sa famille, *przedac sie, zaprzedac sie*, dans le servage à perpétuité ; la loi lui permet de se racheter, de compter durant les sept années la valeur de son service pour recouvrer sa liberté ; mais elle ne défend à personne de rester à jamais vendu, lui, sa famille et toute sa progéniture, elle ne dit pas si la postérité peut revendiquer le bénéfice de sept ans de service; non, si celui qui l'a vendu a négligé de le faire, elle reste à jamais sujette, esclave. — La classe asservie qui peuple toutes les campagnes se partage en deux portions bien que le passage de l'une à l'autre dépendît des circonstances et de la volonté des seigneurs. Les laboureurs qui travaillaient à la corvée, *oïczic, oïczisty, chlop, poddany*, composent une portion plus respectable ; ceux de cette classe qui ne sont que dans le service, dans des fermes, basses-cours, métairies, ménages des cours, des cuisines, sont considérés serfs, *nievolna czeladz*. Le statut défend de les appeler esclaves, mais ils appartiennent à leurs seigneurs; s'ils s'enfuient, leur seigneur peut les céder à un autre pour la somme convenue, et encore, durant les quatre années, il peut les redemander et les racheter, ainsi, qu'à sa réquisition, s'il rend la

Il est probable que le boïar *poteremny*, changea en *poturemny*.

(*) Déjà le statut de 1529 proteste que celui qui se vend lui-même ou vend son fils, ne peut pas vendre ni soi-même ni son fils à perpétuité (XI, 10). S'il avait un moyen de se racheter.

somme payée, ils doivent lui être restitués. Ils ne sont pas esclaves, mais on trafique pour les posséder, ils sont vendus et achetés légalement. Aussi, les publicistes polonais, scandalisés de cette espèce de trafic, s'écriaient avec amertume que dans certaines provinces russiennes et dans la Litvanie, on vendait les hommes comme des bêtes de somme (355).

129. ÉTAT MISÉRABLE DES PAYSANS EN LITVANIE.

Le changement de nom, de la qualification de quelque chose introduit dans la législation, devient souvent très-important pour l'humanité, et la suppression de la dénomination d'esclave devait produire quelque adoucissement pour le peuple asservi, si elle était arrivée dans un moment plus favorable. En effet, ce changement ne devenait qu'une formule insignifiante dans la législation qui autorisait la vente de sa liberté ; l'achat et la vente des serfs, *czeladzi*, *chlopov*, qui fixait le prix de leurs travaux dans le seul but de déterminer légalement la valeur des domaines, lorsqu'ils allaient être vendus, échangés, nantis, obérés, hypothéqués, avec le sol, le bétail, les prestations, les forêts, la corvée, les bâtiments et les hommes qui y habitaient. Le statut menaçait de peine de mort l'assassin de son sujet, mais il n'empêchait pas le maître d'infliger à ce sujet asservi telle peine que bon lui semblait. Si le sujet asservi succombait sous la torture de la juridiction domaniale, ce meurtre restait impuni. Et l'arbitraire de cette espèce de juridiction était d'autant plus sauvage, qu'il n'était ni guidé ni gêné par aucune formule de la justice communale. Le maître se faisait justice à lui-même, et s'il rendait justice à ses sujets, il se faisait payer, car le sujet ne devait pas se rapprocher du maître sans lui offrir un hommage, un présent, un bouquet. S'il allait se marier, pour la permission et en témoignage de sa sujétion, il payait une taxe, *hussica*, qui délivrait de

(355) Eosque etiam quod in nonnullis fit provinciis tamquam bestias vendendo (Modrzev. de emend. republ. 79).—A litteris consensuariis, notarii, non debent exigere plus quam : ab unoquoque homine vendito per duos grossos ; a terra in qua seminatur decem tune (tonneaux), per grossum ; a prato decem currum feni, per grossum (Statut. 1529, I, 16, in Dzial zbior prav litev., p. 156).

l'humiliant prémice de la nuit de noce(*). Les statuts empêchent de lever et changer les redevances, permettant aux esclaves mêmes de compter leur gain qui pouvait servir pour les racheter, par conséquent, ils reconnaissent la propriété des classes asservies; aussi le maître paye le salaire à ses serfs, il observe quelques formes et les habitudes en prélevant les charges et les services domaniaux de ses sujets, mais il répète que tout lui appartient, et l'homme et son gain. Le voyageur de cette époque reculée, dont nous citons assez souvent la relation comme autorité, assure bien positivement que « les paysans de la Litvanie sont encore plus misérables qu'en Pologne, et ne possèdent rien qu'un gentilhomme ne puisse prendre s'il lui agrée. Leurs pauvres maisons sont des hospices francs pour ceux qui passent, et c'est peut-être la raison de leur

(*) *Jus cunagii,* se laisse plus convenablement expliquer en Pologne (*voyez ci-dessus* note 70). En Litvanie, les chants plaintifs qui sont en usage chez les paysans lorsqu'ils vont se présenter à leur seigneur avant les noces, confirment malheureusement l'abus honteux dont ils furent maintes fois victimes. — Il faut cependant distinguer l'impôt de *kunica* ou les *kunicżne plati,* de la Samogitie, qui étaient une imposition d'une certaine classe, qui payait chaque année 16 gros. En 1529, cette imposition était réduite à 8 gros. *Kunigas*, en Samogitie, signifie prêtre, duc, roi; *Kunica* était donc une imposition royale. — Nous avons déjà remarqué (chap. 107), qu'il faut distinguer la Samogitie du reste de la Litvanie. La liberté primitive de la population n'y était pas affectée autant; à l'exception de quelques serfs, *czeladz,* toute la population, tous les laboureurs Samogitiens sont libres. Sigismond-le-vieux donnant à la Litvanie un statut, prescrivit dans la même année 1529, une loi aux paysans de la Samogitie, en les qualifiant : *lud pospoliti* (vulgus). (*Voyez* cette ordonnance dans Dzial zbior prav litev. p, 131-136). Il y fixe les taxes, les impositions, le chariage et le service dû au domaine; il détermine les taxes de la justice, et la marche de la juridiction; il prescrit la justice de la dernière instance de son lieutenant *namiestnik* ou gouverneur de la province; *starosta zmudzki,* devant lequel doivent se terminer tous les litiges entre le peuple et la noblesse. — En 1551, la pétition de Samogitie demande (art, 11, dans Dzial. zbior prav litev. p. 464) qu'on n'empêche au peuple commun de chasser le gibier dans les forêts du domaine public, suivant l'usage ancien. (De même la pétition de 1554, art. 7, p. 496).

négligence à cultiver le pays, qu'un peu de labeur rendrait très-fertile. Ils mangent d'un pain noir comme la terre et y laissent le son avec la farine ; leur boisson est une bière composée de toutes sortes de grains ou bien du médon (hydromel). Ce qu'il y a de paysans fait métier d'agriculture ; il y en a tel qui doit cinq et six jours de la semaine au manége de son seigneur (356), et à peine lui reste-t-il du temps pour gagner de quoi vivre petitement. C'est pourquoi ils n'ont point de fêtes, et le dimanche même, ils travaillent et donnent cette juste réponse à ceux qui les en veulent reprendre : «Ne faut-il pas aussi manger le dimanche ? » Avec toute cette dure sujétion, ils ont encore celle de la taille qui n'est pas moins rude, car il faut, trois ou quatre fois l'année, qu'ils donnent de l'argent qui est très-rare entre eux, pour le besoin de la garde des frontières, et si le seigneur est avare ou tyran, il leur peut encore imposer quelques taxes. Leur habit est d'un mauvais gris; leurs souliers sont de l'écorce de tilleul en manière de sandales (357.) » Certes, le climat et les difficultés que l'agriculture y éprouvent, aggravaient la condition misérable des paysans; mais elle était le résultat de leur asservissement, de leur oppression qui s'était appesantie sur eux depuis quelques siècles, qui avait affaibli et épuisé leurs forces. Aussi, le travail d'un paysan litvanien comparé à celui d'un paysan polonais, était-il toujours inférieur, à moitié moindre, et pour labourer une *vloka* de la ferme, on comptait sept paysans établis sur la terre domaniale. Le pays, moins avancé dans la culture, offrant moins de ressources à la consommation, ouvrait aux propriétaires seulement des débouchés éloignés, et les communications intérieures étant encore rares et difficiles, par conséquent le chariage absorbait une grande partie du travail des paysans et des boïars, et ruinait leurs pauvres moyens d'existence.

—

(356) Czacki nous dit d'après les actes officiels de cette époque, que dans les domaines royaux, un paysan travaillait deux jours de corvée, dans ceux de la noblesse, trois et plus. Ce nombre ne se relate qu'à un jour d'attelage ; il faut y compter ceux des piétons.

(357) Laboureur, relation, vol. II, p. 114, 115.

130. LA CONDITION DES PAYSANS POLONAIS SE RAPPROCHE DE CELLE DES PAYSANS DE LITVANIE.

Lorsque le peuple est tout-à-fait passif, les faits relatifs à son existence offrent ordinairement une monotonie qui nécessite des répétitions que nous n'avons pas pu éviter malgré la gradation progressive de l'asservissement qui, pour nous, variait ce triste tableau. Et nous tomberions dans de nouvelles répétitions si nous voulions suivre toutes les dispositions qu'on reproduisait encore dans la république pour régler la condition et la sujétion des paysans; mais nous entrons dans des moments de commotions qui précèdent le grand ébranlement, et nous y trouvons encore quelques évènements nouveaux et quelques dates qui continuent à obscurcir leur avenir. Nous avons montré que l'opinion de plusieurs publicistes polonais se révoltait contre la vente des hommes en Litvanie, ou dans maintes occasions on payait la valeur de l'homme, lorsque dans l'ancienne législation polonaise, on ne payait qu'amendes et dommages pour les pertes que la rupture de la convention produisait. Cependant, depuis quelque temps, la poursuite toujours plus acharnée des fugitifs et la restitution forcée, décidèrent les protecteurs à satisfaire l'avarice des persécuteurs, en leur payant, outre les amendes et les dommages, une somme demandée pour la perte du sujet, de sa femme, de ses enfants. Les prétentions de cette espèce montaient excessivement et mettaient les protecteurs dans l'impuissance de remplir l'acte de l'humanité. Alors la législation intervint, et fixa le maximum, sans réfléchir que c'était une cession de l'homme pour de l'argent, sa vente autorisée. Cette loi fut statuée la même année que la troisième rédaction du statut avait été promulguée en Litvanie en 1588, à peu près vingt ans après l'union de Lublin. Elle dit que : « modérant le prix exorbitant des paysans fugitifs, *chlopov*, il est décrété, sous peine de nullité, ne pourront exiger que la somme de 500 marcs (4281 fr. 25 c.) pour un fugitif, y compris sa femme, ses enfants et tous les meubles de ménage (358). » Cette fixation étrange de la valeur des meubles, de l'homme et de sa fa-

(358) Vol. leg. II, p. 1243.

mille, rapprochait la position des paysans polonais de celle des paysans de la Litvanie. Je ne dirai pas que ce rapprochement ait été le résultat de l'influence de l'état social de Litvanie sur la Pologne, bien qu'il fût consonnant et s'accordât avec ce nouvel outrage porté à l'humanité, mais je remarquerai, suivant l'opinion des publicistes de l'époque, que cela se conformait au romanisme appliqué à la république, car on répétait que la noblesse possédait sur ses sujets plébéïens le même droit, la même autorité qu'avaient les anciens Romains sur leurs esclaves (359). Oui, bien que la position du peuple litvanien fût plus misérable, celle du peuple polonais fut très-analogue et devint toujours plus ressemblante. Les bourgeois des bonnes villes ont quelques sortes de prérogatives au-dessus des paysans et font une espèce mitoyenne entre la noblesse et le bas-peuple. Car ce qu'ils possèdent est à eux absolument, et de plus ils ont à eux-mêmes des priviléges que n'ont point les paysans qui ne peuvent sortir de la terre de leur seigneur sans sa permission, pour passer au service d'un autre, si bien qu'il semble qu'ils soient attachés à la terre et réputés faire partie de son limon. Les jardiniers et serviteurs domestiques de la campagne (*czéladz*), sont encore plus serfs et plus esclaves que les paysans; leur vie dépend aussi bien que leurs biens du caprice de leur seigneur. Il est arbitre absolu de leur misère (*chudoby*), et sa maison est la prison du crime malheureux de leur condition, dont ils ne sortent qu'avec leur âme. Le plus innocent est coupable, et s'il le veut faire mourir dans les tourments, c'est la peine d'un autre péché originel que les lois du pays permettent. On les appelle en langue du pays, *chlopi* (dit notre narrateur étranger), comme aussi le bas-peuple, ce qui rend ce nom si injurieux, qu'un noble à qui l'on faisait cet affront, ne s'appaisait point, qu'il n'eût exterminé son ennemi. C'est de cette espèce de gens que l'on fait des hayduks et des valets domestiques, qui ne peuvent quitter leur maître sans sa permission, à peine de la vie et d'abandonner le royaume, parce qu'il a droit de

(359) Ut breviter dicatur quæ antiquis Romanis in servos fuit, hæc nunc nobilibus Polonis in plebeios subditos, quod ad jus attinet est potestas : dit Dresner dans l'année 1607, similium 17.

suite sur eux (360). Les vices, en Pologne, ne sont pas impunis, hors un seul point (continue le voyageur étranger), c'est qu'il était permis au noble qui avait tué un roturier, de faire périr et d'éteindre l'action des paysans par une petite somme d'argent ; mais l'on doit considérer qu'ils en usent rarement, et que s'il n'est pas expressément défendu, c'est une raison de politique pour conserver l'autorité qui, de tout temps, leur appartient sur le petit peuple, qu'ils sont obligés de tenir dans le respect et dans la crainte (361). » Cette explication étrange de l'impunité du meurtre était inventée par la noblesse elle-même. La législation punissait toujours l'homicide; le noble, quand il tuait un noble, devait être puni de prison et d'amende, et quand il tuait un paysan, il était puni de la seule amende; bien qu'elle fût très-petite, la loi la considérait comme une punition, comme une peine pour le crime; mais le langage vulgaire de la noblesse qui s'arrogeait le droit de vie et de mort sur le bas-peuple, donnait cette scandaleuse interprétation que les étrangers répétaient.

131. LES PUBLICISTES RÉPROUVENT LES USURPATIONS NOBILIAIRES SUR LE PEUPLE.

Les gens de loi cédaient à toutes les assertions de l'ordre équestre au sujet de ses droits sur les paysans, n'osaient pas combattre son usurpation, considéraient les anciennes lois favorables à la liberté des kmetons comme tombées en désuétude par leur vétusté. Quelques publicistes seulement attaquaient encore avec courage l'opinion dominante. Olizarovius (362) et le vieux Simon Starovolski soutenaient hau-

(360) Laboureur, relat. du voyage de Guebriant, vol. II, p. 105. — On trouvera certainement que ce tableau retracé par Laboureur, n'est que la répétition de la description de Kromer, mais il faut réfléchir qu'il le revêt des couleurs de son temps, et lui donne des raisons dictées par l'opinion de son époque.

(361) Laboureur, II, p. 47, — *Voyez* la note suivante, 362.

(362) Olizarovius de politica hominum societate, publiée en 1651. Jam vero si consideramus quid de facto miseri isti homines apud plurimos dominos patiuntur, miserrime illos servire comperiemus, inquos non tantum domini quorum illi agros colunt, vitæ necisque potestatem

tement (363) que la prétention du droit de mort est illégale, contraire aux lois générales et positives. Christophe Opalinski dans ses satyres (364), retraçant le tableau de l'arbitraire dont la classe laborieuse subit les effets, jetait dans de justes couleurs, le plus sanglant blâme contre l'ordre dominant. Cet ordre, dont la domination ne pouvait être expliquée que par le droit du plus fort, cherchait cependant des arguments pour soulager sa conscience, pour justifier ses prétentions et ses usurpations. La conscience inquiète s'emparait des sophismes faciles à renverser par des écrivains judicieux. Je vais ici extraire un article assez remarquable d'un des publicistes de ces temps-là, qui renferme plusieurs questions de cette nature. «Si nous voulons considérer le droit de justice, dit Olizarovius, il est certain que les paysans ne sont point serfs, mais libres et francs citoyens, puisque ni le droit des gens, ni la loi civile ne peuvent prouver leur servitude. Dès l'origine, tous les hommes, et par conséquent les Polonais, étaient égaux entre eux, et n'avaient pas de chefs par la naissance, mais par leur mérite. Ceux qui accordent aux princes le droit d'élever et de dégrader la position sociale des hommes, et soutiennent que les princes ont ôté la liberté aux paysans, doivent réfléchir que la Pologne ne se trouva jamais sous une semblable tyrannie, et que si elle l'était, une telle violence serait de la même nature que la capture des prisonniers par des brigands et des pirates. Ceux qui pensent que les princes ont réduit leurs sujets à la servitude par les voies de la législation, doivent savoir que les lois divines, de la nature et des nations s'y opposent, car aucune loi ne peut légitimement faire injure, et rien de semblable ne devient légitime, ni par la pratique, ni par l'ancienneté. Il faut absolument repousser les argumentations de ceux qui disent que les paysans, en Pologne, ne subissent aucune injure, car ils supportent avec patience le

usurpant, sed etiam quivis nobilis ut vult ita in vitas illorum grassatur, cum ab omnibus levi decem aureorum mulcta occidi possint, a patronis vero impune (p. 219).

(363) Sim. Starovolski de la réformation de Pol.

(364) Les satyres d'Opalinski furent publiées pour la première fois en 1612.

joug imposé malgré eux. Oui, ils le supportent patiemment, car ils y sont forcés, et la gravité de la servitude y est telle, qu'à ces hommes malheureux, aucune plainte, aucun gémissement, ne sont permis; or, c'est une fatalité contre laquelle aucun d'eux n'ose combattre. Il faut d'autant plus réprouver le raisonnement de ceux qui disent que les paysans se sont soumis de bon gré à leurs seigneurs, qu'il est trop notoire qu'ils ne se sont jamais livrés à leurs maîtres pour la glèbe qu'ils possèdent, mais qu'ils ont fait avec eux des conventions emphytéotiques ou à condition. Or, la comparaison qu'on fait ordinairement avec les serfs ascriptices des Romains est fausse, car ceux-ci, sortis de l'esclavage et attachés à la glèbe, avaient par ce moyen leur servitude adoucie. Et s'il faut comparer les paysans polonais à quelque classe de l'ancienne Rome, ils ressemblent plutôt aux payants un cens, aux colons établis à condition, *censiti*, *conditionales coloni*. Aussi, les paysans polonais sont libres, et les conventions qui existent entre eux et leurs seigneurs, en sont une preuve évidente. Les seigneurs leur donnent des portions de terre avec obligation de remplir certaines redevances et de labourer les champs. Ni ces obligations, ni ces conventions n'enchaînent les paysans à perpétuité, puisqu'on voit dans les domaines royaux qu'ils s'y engagent autant qu'il leur plaît. Or, ce n'est que la violence la plus inique qui priva de cette liberté les paysans dans les domaines de la noblesse; comme le droit de vie et de mort effrontément proclamé par des seigneurs est le plus faux, est le plus mensonger (365).» Ce passage d'Olizarovius console au moins; il prouve qu'à cette époque ensanglantée, la voix de la vérité s'élevait au milieu des tumultes et d'affreuses confusions; qu'à cette époque encore, les abus des starostes n'ont pas enlevé toutes les franchises aux paysans des biens royaux, comme elles étaient ravies dans les biens des magnats et de la noblesse bien possessionnée, *bene possessionati*.

---

(365) Olizarovius, chap. 2, § 17, p. 218, 219.—Olizarovius, natif d'Ingolstadt en Tyrol, était professeur dans l'université jésuitique de Vilna.

132. LES SEIGNEURS EXPLOITENT LES PAYSANS PAR DES MONOPOLES.

Il est probable que depuis l'augmentation des charges et du travail, il y a cent ans (vers 1500 et 1560), on se ralentit sur ce point sans vouloir les faire remonter à la hauteur de la Litvanie, mais avec la croissance de l'arbitraire, de nouvelles sources d'exploitation furent retrouvées et épuisées jusqu'à la dernière goutte. La noblesse s'était réservée le sel des mines de Vieliczka à un prix qui ne couvrait point les dépenses de sa fouille (366); elle prenait en proportion des possessions terrestres dans lesquelles elle établissait son commerce domanial en vendant ce sel à prix élevé aux paysans et à tous les gens du domaine ; il était même défendu aux paysans d'aller chercher le sel ailleurs, et le maître, marchandant l'objet de la première nécessité, calculant combien chaque paysan pouvait consommer dans son ménage, forçait chacun de prendre chez lui la quantité proportionnellement déterminée. La noblesse faisait le même trafic avec des harengs qu'elle faisait venir de Dantzik où elle exportait son blé. Les paysans furent soumis à la même opération commerciale pour différentes autres denrées et marchandises que leurs ménages et la culture des champs rendaient nécessaires. La noblesse qui avait en aversion le commerce établissait un trafic domanial qu'elle dirigeait par ses gens et les juifs. Ces derniers se chargeaient particulièrement des boissons, car ils fabriquaient l'hydromel, l'eau-de-vie, la bière, pour le compte des seigneurs et les vendaient au prix fixé par le seigneur. Si leur fabrique ne suffisait point à la consommation locale, le seigneur achetait ailleurs, et les juifs vendaient pour leur profit commun avec le seigneur, car aucune autre boisson que domaniale ne devait être ni fabriquée, ni vendue dans les biens des seigneurs. Il arrivait à ce sujet beaucoup de controverses avec des

(366) Les nobles de la grande et de la petite Pologne reçoivent chaque année 47,299 tonnes de sel, qu'ils peuvent faire exporter pour leur usage et celui de leurs sujets, dont ils ne payent que quatre florins de Pologne par tonne, quoique chaque tonne coûte 12 florins d'exploitage (Büching. géogr., t. II, p. 601, 602).

bourgeois qui avaient leurs priviléges et leurs droits de brassage (367). Tout ce monopole n'était pas le partage de la petite noblesse, qui était plus pauvre, plus indigente que les paysans, ni de celle qui possédait des fortunes modiques, de petits hameaux; mais c'était l'avantage des propriétaires des domaines plus considérables, et particulièrement des seigneurs plus opulents et des starostes, qui tenaient et administraient les biens nationaux et retiraient toute leur richese de la sueur du bas-peuple, pour faire cette ostentation trop fameuse de prodigalité sans mesure et de luxe exorbitant qui dissipait l'or et l'argent avec une folle profusion. Le peuple ne pouvait penser à sortir de sa pauvreté, il devait plutôt craindre de tomber dans l'indigence et dans un affreux dénuement. Aussi, le tableau de la misère des ménages des paysans ne s'améliore point. Les maisons des paysans de ces temps-là sont de pauvres cabanes, couvertes de chaume, bâties d'arbres chevillés, et pour la plupart, n'ont qu'un seul poêle où sont avec eux les vaches et les chevaux, ou du moins, les veaux, les moutons qui y sont de peu de goût, les pourceaux et les poules. Ils ont de misérables lits, leurs enfants couchent sur la paille et sont le plus souvent nus et sans chemise, à cause de leur pauvreté; mais ils ont à foison de quoi vivre en toute saison (368). Ils ne boivent point de vin, mais de la bière dont ils font tous (les bourgeois) chez eux, une eau-de-vie, capable de l'ôter aux étrangers qui en boivent, tant elle est désagréable. Ils ont encore une autre boisson nommée medon (hydromel), composée de miel et d'eau bouillis ensemble, mais il est difficile d'en trouver de bon si ce n'est en Russie, en Podolie et en Litvanie. Ils ne boivent de vin qu'aux bonnes fêtes, et je crois qu'on les verrait tous ivres, comme jadis les sauvages des forêts, si l'on en faisait des fontaines ou des réservoirs publics (369). »

(367) Les descriptions naïves et sincères de tous ces monopoles, se trouvent dans les satyres de Christophe Opalinski publiées pour la première fois en 1652. On y trouve beaucoup d'autres notices sur les mœurs de ce siècle là.

(368) Aussi la législation polonaise ne s'arrête nulle part sur la nécessité de nourrir les paysans par leurs seigneurs dans les temps de famine, comme l'a fait le statut de Litvanie.

(369) Laboureur, vol, II, p. 107.

133, LES VOYAGEURS ET LES MILITAIRES S'ALIMENTENT CHEZ DES PAYSANS.

Il faut parler encore des voyages de la noblesse qui devait, suivant l'opinion des étrangers, ruiner beaucoup la situation des pauvres paysans. Cette question très-importante dans les premiers temps des fastes nationaux (370), ne cessa d'affecter les paysans comme l'effet de l'antique hospitalité, de la communauté de tous les objets pour le service public; et comme résultat de l'état social et du degré de la civilisation matérielle du pays. Primitivement, comme nous l'avons vu, la cour, les seigneurs, les fonctionnaires, dans leurs courses continuelles, voyageaient aux frais des habitants plus fixement domiciliés. Leurs rapines furent arrêtées, et les Iagellons, dans leurs tournées fréquentes, payaient partout leurs visites, aussi bien que la noblesse de Pologne. Enfin, les postes mieux organisées facilitaient les communications. Le pays étant mieux peuplé, on voyait plus d'auberges, et il y en avait plus en Pologne qu'en Litvanie. Aussi, sous les Vasas, la cour, malgré l'empressement d'hospitalité et d'ostentation, trouvait moins d'invitations en Pologne qu'en Litvanie, où la noblesse se faisait un devoir de régaler les princes et leur suite au passage, chacun dans ses terres; on n'avait besoin que d'un lit et d'un charriot pour charger les provisions dont on accablait les voyageurs; tous les équipages vivaient aux dépens du seigneur chez lequel on passait, et ce seigneur allait même audevant de la cour pour la régaler (371). On y comptait pour rien ces dépenses. L'ordre équestre, en Pologne et en Litvanie, se trouvait toujours obligé à des courses continuelles, tantôt en se rendant aux élections, aux diètes, aux diétines, aux tribunaux ou autres audiences juridiques, à différentes assemblées; parfois on se visitait mutuellement d'un bout à l'autre de l'empire. En traversant le pays spacieux, en évitant les désagréments des cabarets incommodes, les voyageurs faisaient honneur au noble du village s'ils allaient chez lui où il les régalait selon sa condition. Ces voyages établissaient des

(370) Voyez ci-avant, chap. 16, 25, de nos considérations.
(371) Dalerac, anecdotes sur la Pol., vol. II, p. 364.

relations plus nombreuses, et l'ancienne hospitalité ne cessait de répondre cordialement et avec effusion à cette familiarité (372). En Samogitie, où la liberté primitive du peuple était moins affectée qu'ailleurs, les seigneurs se voyaient obligés d'aller visiter les paysans qui demandaient sincèrement à les régaler dans leurs chaumières. Aussi , dans toute la Pologne et dans toute la Litvanie, les paysans n'osaient refuser aux voyageurs l'entrée de leurs cabanes. Le noble , quand il voyage (dit l'étranger qui observait cette coutume) , entre dans telle maison de paysan qu'il lui plaît , lui et sa suite y boivent et mangent s'ils veulent de ce qu'ils y rencontrent ; ils y logent avec tant de chevaux et renouent le reste avec leur suite chez d'autres ; mais cela se fait sans vexation , car ils portent leurs lits dans le charriot qui les suit, ils portent aussi du vin, et ont toujours provision de chair salée ou fraiche et de confitures; il ne faut point même , quand ils n'auraient rien, que l'hôte coure chercher de quoi les traiter ; ils mangent de ce qu'il a, et même ils ne le découchent jamais , ni pour eux, ni pour leur suite à qui la paille sert de lit (373). Au reste, tout ce qu'ils y prennent, ils le paient. On bénissait maintes fois des voyageurs généreux. Mais ce qui était réservé au bon plaisir de tous et de leurs cortéges, pouvait très-facilement dégénérer en abus et produire des rapines, ce qui ne manquait point d'arriver pour le malheur du peuple, surtout au moment de guerre ou de mouvement militaire , lorsqu'on soulevait l'antique maxime établie jadis par le haut clergé que tout est licite, qu'il n'y a pas d'injures pour le salut de la patrie (374). Or, les nobles , guidés par cette haute maxime, se rendent à l'armée avec peu de frais ; autrement , ils ne le pourraient pas, vu la grande étendue du pays , ou bien ils iraient avec moins de train qu'il n'est besoin pour leur condition, et le peuple porte patiemment ce joug, parce que c'est une très-ancienne institution (375). Mais, par l'application de l'ancienne maxime , un autre fléau commença depuis

(372) Labour. vol. II, p. 47.
(373) Id., *ibid.*
(374) *Voyez* ci-dessus chap. 25.
(375) Laboureur, vol. II, p. 47.

quelque temps à accabler une grande portion du peuple, résultat du désordre et de la mauvaise direction des finances. C'étaient les ligues soldatesques formées à l'occasion du salaire arriéré. Les révoltés, avant d'être satisfaits, se cantonnaient dans les domaines royaux et dans ceux du clergé, donnant pour raison, aussi anciennement établie, que le clergé, libre d'impôt et de service militaire, devait concourir avec sa fortune dans les moments de manque et de disette. Or, la fortune du clergé fut exploitée et pillée; le paysan y était en butte à la rapine et à la déprédation. Les seigneurs disaient qu'ils protégeaient leurs sujets, qu'ils les conservaient exempts des tailles et des charges qui pèsent sur les paysans des pays étrangers, qu'ils doivent par conséquent supporter le joug qu'ils leur ont imposé et qui est absolument nécessaire; sans cela, le paysan serait trop riche et trop superbe, et peut-être entreprendrait-il de se mutiner (376). Telle a été l'étourderie inhumaine de la classe dominante. Cependant, plus les mesures sévères sévissaient, plus l'oppression s'aggravait, et plus l'esprit du peuple se disposait à la révolte, et les menaces, les présages des publicistes et des prédicateurs allaient se réaliser.

134. SYMPTOMES DE MÉCONTENTEMENT DU PEUPLE. KOZAKS.

Des symptomes effroyables révélaient effectivement le sinistre avenir, qui se rapprochait à grands pas, et qui alarmait la noblesse, sans la ramener à la raison. La patience du peuple s'épuisait. Sans parler de l'irritation religieuse qui disposait les bourgeois à des commotions qui agita le peuple schismatique de Vitepsk; l'émotion devenait ostensible dans les campagnes d'où le peuple désertait plus fréquemment ses foyers. La désolation des pays limitrophes ne l'effrayait pas, il y allait chercher un autre sort; ou bien il y allait s'enroler en avanturier, dans les rangs des partis qui combattirent pendant trente ans. L'Ukraïne offrait aussi quelques meilleures chances et servait d'asyle à ceux qui fuyaient leurs seigneurs. Enfin, le vagabondage, le vol et le brigandage se multipliaient.

(376) Id., *ibid.*

Pour remédier au mal, la grande Pologne sévit encore en 1595, par de nombreux réglements, qui qualifient de vagabonds et de vaut-rien, *hultaï*, tous les kmetons, jardiniers et leurs enfants des deux sexes, s'ils osent abandonner leur domicile de leur propre volonté, ordonnent de les saisir, mettre aux fers et employer aux travaux forcés. La Mazovie, la Prusse en 1633, acceptèrent cette mesure sauvage et tyrannique qui n'empêcha pas la croissance du mal. Quelques années après le rokosz, vers 1612, une multitude de brigands, *opriszki*, obstruait les grands chemins et le pays raboteux. On eut recours à des moyens extrêmes. Dans un seul jour, le 19 mai en 1614, près de Biecz, on saisit et on fit pendre 120 brigands (377). Cependant ces accidents, résultat du mécontentement et du désespoir, n'excitaient pas tant de craintes que les dispositions incertaines et plus explosibles de la population de l'Ukraïne, des kozaks, dispositions, qui pouvaient à tout moment se changer en une révolte dangereuse. — Le nom de kozaks, parut sous la domination litvanienne; où, sur plusieurs point du pays, des brigands, des fugitifs, des exilés se réunissaient en communauté pour pratiquer la rapine. Les tatars les nommaient kozaks et appelaient leur concours dans des irruptions qu'ils entreprenaient. De semblables bandes de kozaks se trouvaient au XIVe siècle en Podolie, sur le fleuve Jaïk en Asie, et dans la Litvanie même (378). Quand les pays russiens se repeuplèrent, ces bandes reculèrent vers le Dniepr, s'établirent sur les îles de ce fleuve, spécialement sur les îles moins accessibles, situées sous les cataractes *porohi*, et commencèrent à y avoir plus de renommée dans le XVI siècle. Sigismond-le-vieux leur donnait une consistance utile. L'union de Lublin, incorporant l'Ukraïne et sès stèpes, à la couronne, plaça les kozaks, sous l'autorité immé-

(377) Relation de Stravinski en mss. n° 254 de la bibl. de Zaluski, p. 89. (Czacki sur la législ. Pol. et litv., note 1407, t. II, p. 120).

(378) Stryikovski, sub anno 1339, 1355, p. 337, 339, Heidenstein, rer. Moscovit. p. 10.— Tartarorum exercitus ex fugitivis prædonibus et exulibus, quos sua lingua Kozakos appellant, collectis (Dlugos). Kozakorum nomen à Persis seu Turcis ortum est, qui sualingua publicarum viarum latrones kozakos vulgo appellant (Heidenstein p. 326).

diate de la Pologne et de sa noblesse, qui trouvant la population aguerrie pensa d'abord à en tirer le meilleur avantage. Etienne Batori, considérant leur position comme militaire, les arma et leur donna une organisation plus régulière. essayant d'y introduire une discipline nécessaire : mais en même temps en 1578, il fit décapiter leur chef Podkova. Sous Sigismond III, conduits par Kosinski, ils excitèrent en 1593 des tumultes qui furent réprimés sur le champ par l'activité de Jean Ostrogski qui dispersap lusieurs milliers de révoltés. Bientôt en 1596 pour comprimer un autre de leurs chefs Nalévaïko, il fallait envoyer une force armée, sous le commandement de Stanislav Zolkievski : encore y reçut-il un échec : enfin il les enferma en un lieu et les contraignit de lui livrer leur général, avec quatre de ses officiers principaux qui portèrent leurs têtes à la cour de Varsovie. Nalevaïko périt par l'insomnie (379). La noblesse pour comprimer les kozaks, institua en 1607, une juridiction particulière contre eux, et se référant à des réglements précédents, savoir de 1589, 1590, 1601, mit en vigueur en 1607 l'ancienne confédération (de 1438), qui oblige tous les indigènes possédant les biens fonciers d'agir contre ceux, et détruire tous ceux, qui, mécontents de la loi terrestre, exciteraient, au mépris de cette loi une guerre ou oseraient propager les erreurs de l'hérésie (380). Les kozaks étaient l'objet de cette mesure; bien que non hérétiques mais non-catholiques, schismatiques, race guerroyante et non-noble, qui excitait des guerres, donnait asile aux mécontents non-nobles, aux fugitifs, vagabonds, qui grossissaient en nombre. Ces faits sont de la plus haute importance pour le destin de la Pologne ; ils décèlent l'agitation populaire ; ils méritent une considération plus particulière ; d'autant plus qu'ils offrent une confusion, qui demande des éclaircissements sous différents point de vue.

135. ZAPOROGES.

» Vers l'orient de la Pologne, habite le plus exécrable des

(379) Nalevaïko, solis vigiliis, quod ipsi non fuisset concessum dormire, enecatus (Piasecki).

(380) Vol. leg. II, p. 1626. *Voyez ci-dessus* la note 346.

peuples, (disent les écrivains de son histoire) (381), si on peut donner le nom de peuple à un ramas de brigands de toutes les nations, échappés la plupart au supplice. Ils se rassemblent dans des lieux inaccessibles au milieu des cataractes du Dniepr, à 50 lieues de Kiiov en descendant le fleuve. Cette demeure sauvage, entre des roches escarpées, toujours battue par la chûte des cataractes (*porohi*), endurcirait seule les hommes des mœurs les plus douces. Elles pourraient nourrir avec abondance ses féroces habitants par l'étendue des pâturages, par la chasse et la pêche; mais ils préfèrent vivre de rapines sur tous les pays voisins. Les premières lois observées parmi eux, sont de professer la religion grecque et de ne recevoir aucune femme. Ils se perpétuèrent tant par l'affluence de nouveaux aventuriers, que par la quantité d'enfants, qu'ils enlèvent dans leurs incursions pour les former à leurs mœurs. Leurs biens et leurs pillages, sont en commun; ils logent ensemble dans de vastes granges; aucun vœu ne les attache à cette société, ils la quittent à volonté: mais tant qu'ils vivent parmi ses membres, il leur est absolument défendu de lire et d'écrire. Un officier public (*pisar*) en a seul le droit; tout papier lui doit être remis, et en cas de contravention, il est juge souverain de cet espèce de délit. Cette peuplade appelée *kozaks de zaporoge*, est le noyau et le point vital de toute la population kozak, le point central de toutes les opérations, et toutes les expéditions partent de cette retraite sauvage. Elle serait restée un tas d'avanturiers et de brigands, peut être oublié dans l'histoire, si l'état ne l'eût chargée de la garde de la frontière, de la garde de la forteresse de Trechtemirov, où ils devaient se tenir 2000 en garnison; si des expéditions aventureuses combinées avec des kozaks cultivateurs, n'eussent pris une variété et une extension extraordinaires; si les zaporoges n'avaient entretenu des relations intimes avec tous les autres qu'ils secondaient dans leurs vues plus élevées. Cependant cette retraite compose toujours une communauté à part. Les habitants des cataractes, regardés comme les premiers citoyens de ce peuple nouveau des kozaks, dont ils étaient en effet la tige, avaient le premier rang

(381) *Voyez* Lessur, Scherer, Rulhière, Bantisz-Kaminski.

dans l'armée, la principale influence dans les conseils et dans l'élection de hetman c'est-à-dire du capitaine général; eux seuls avaient droit d'élire leur hetman particulier (382).

136. LES KOZAKS, PEUPLE CULTIVATEUR.

Ce fut des îles de Dniepr trop peuplées par l'affluence d'aventuriers, que sortit la nation kozake, lorsque la plupart d'entre eux enrichis de butin et rappelés par le désir de la société des femmes, acquirent des terres dans les plaines qu'arrose le Dniepr et se marièrent dans les villes de Pologne et dans les domaines de la noblesse polonaise. Ces stèpes, ces plaines immenses, rarement parsemées d'arbres ou entrecoupées par quelque trait boiseux, fertiles et abondantes en pâturage qui couvre et dérobe à la vue ordinaire, les haras indomptables des chevaux sauvages, offrent un pays éminemment commode à la population agricole et aguerrie. Dépeuplés, plus tard évacués par des peuples nomades, ils ouvrirent un établissement très commode à des kozaks, dont le courage et la témérité éprouvée allaient se reposer dans le calme de la culture et dans la douceur de la famille pour reprendre l'élan à de nouveaux exploits. Partout des friches se présentent à une culture facile. Tel grand propriétaire qui avait le titre domanial d'immenses terrains, cédait à perpétuité avec empressement les friches sans limites à des conditions legères aux kozaks, qui entraient en possession de terres, dont la propriété héréditaire ne leur était contestée par personne. Ils en payaient un cens, ou donnaient quelque redevance en nature et y étaient maîtres du sol; ils disposaient de leurs biens et y avaient des brasseries, du bétail à cornes, des chevaux, des armes, des bâtiments et habitations. Encore un nombre très considérable des familles kozakes, avaient les terres provenant des donations de Sigismond le vieux, faites en 1510 avec de semblables franchises et privilèges. Ils étaient assez nombreux du temps de Sigismond-Auguste, et au moment de l'union de Lublin; mais il est évident qu'aucune idée civique ne surgit alors parmi eux, car ils n'entrèrent point dans le rang de la noblesse, comme firent à cette époque

(382) Rulhière, anarchie de Pologne, livre IX.

tant de populations du vaste empire litvanien ; et ne pensèrent point à leur exemple de se délivrer de la dépendance domaniale et des redevances presque insignifiantes desquelles le principe polonais délivrait tous les hommes libres qui entraient dans la jouissance du droit civique. Ils restèrent dans des provinces incorporées à la Pologne , comme ils étaient libres et égaux entre eux, sans être citoyens de la république; ils restèrent sous la sauve-garde de la seconde rédaction du statut litvanien réservée à leurs provinces et sous l'égide de quelques privilèges, obligés à servir la république les armes à la main. Leur nombre augmentait de jour en jour. Quand Batori leur donnait une certaine organisation , il ne demandait d'eux que 6000 hommes : c'était leur population. Quarante ans plus tard en 1620 , la république ordonna aux kozaks une levée de 30000 hommes , sans compter ceux , qui par milliers étaient en courses dans des pays étrangers. Un semblable appel ne fâchait point la population aguerrie : mais on se demande , d'où vient ce nombre si subitement croissant ? Une génération , certes , n'a pas engendré une quantité de guerriers aussi extraordinaire. On dit, que c'était les îles du Dniepr , la commune célibataire des Zaporoges qui donna tant de monde. Quelle a donc été cette race , qui alimentait cette commune stérile et la rendait un état aussi puissant ? On sait, que cette race étaient des paysans de la république qui fuyaient le joug imposé par la noblesse. D'abord c'étaient des paysans russiens rapprochés des zaporoges et des kozaks par leur position , leur langue , leurs coutumes , leur rite grec , schismatique , ou uni ; puis c'étaient des paysans polonais , lechs , comme les russiens les nommaient , séparés par un espace de terre plus considérable , parlant un dialecte un peu différent , observant le rite latin et ses habitudes particulières , mais possédant un sentiment animé et élevé , qui les décidait à changer le dialecte, à changer le rite : tous partaient vers les îles de Dniepr, prendre un nouveau baptême de sang dans des expéditions périlleuses et retrouver leur liberté , sous l'écume bruyante des cataractes. Emancipés à la dure école de Zaporoges , ils entraient dans le sein des familles des kozaks cultivateurs et renouaient des relations avec leurs parents assujettis. La noblesse indigente s'y joignit : contrariée par

des principes étrangers et ennemis qui tracassaient ses institutions, dégoutée des contrariétés que les manifestations populaires éprouvèrent, elle courut se démettre de ses prérogatives pour jouir de l'égalité plus large chez des hommes libres et remuants, parmi lesquels elle répandait ses idées et les prétentions plus élevées. Tels furent les éléments de la population kozake, qui la reformaient en un peuple; et ce peuple, à l'époque d'émotions ou de révoltes, qui éclataient prématurément, se trouvait dans un état prospère, dans sa plus haute gloire.

137. **LES EXPLOITS DES KOZAKS INQUIÉTENT LA RÉPUBLIQUE.**

Dans cette période de la décadence de la Pologne, où tant d'éléments hétérogènes contrariaient les principes et les vœux de la république, la nation kozake, se mit aussi en contradiction avec elle. Répugnant aux conquêtes, la république ne voulait point de guerres, dans lesquelles elle fut entrainée par le roi, par des magnats et par les kozaks, qui croyaient tous qu'il leur est licite d'agir pour leur compte particulier, de se concerter avec des étrangers, sans égard pour l'intérêt de la république; poussés, l'un par ses prétentions de succession dynastique, les autres par l'ambition de dominer, les derniers par l'esprit de combat et de rapines. Aucun motif plus élevé, ne dirigea les kozaks; l'appât du butin et la soif de guerroyer les armaient contre le rite non uni, qui était leur foi; contre la liberté des peuples qu'ils devaient défendre; contre des nations, dont l'origine commune, les engageait à fraterniser avec elles : ils servirent aux vues ambitieuses des magnats à Moskou, au despotisme étranger qui s'efforçait d'exterminer les races slaves, de les priver au moins de leur indépendance, de leurs franchises; toutes les expéditions que les kozaks firent en Bohême, en Allemagne, en Hongrie, en Turquie même, portent ce hideux caractère. Leur gloire bien méritée par le courage et la bravoure, il faut le dire, est ternie par cette indigne et fausse tergiversation, contraire au génie de la république. Ils devaient garder les frontières contre les irruptions des tatars et des turcs : mais lorsque la Turquie, alliée de la république, espérait jouir de toute sécurité de ce côté, leurs invasions l'inquiétaient. Pod-

kova en 1578 fut décapité pour rendre satisfaction à la porte Ottomane. Cependant, toute la fureur des kozaks se tourna d'abord vers la Turquie. Ils cotoyèrent tous les bords et les rades de l'Euxin, dans leurs *czaïki*, ou bâteaux legers; bravant les flottes ottomanes et ravageant les grandes villes aussi bien que les campagnes de l'Asie et de l'Europe; pillant même en 1591, sous leurs hetman Szach, les faubourgs de Constantinople (383). La Turquie, irritée à l'excès, menaçait la Pologne; celle-ci à son tour s'efforçait envain d'arrêter les aggressions des kozaks, essayait sans succès de châtier leur

(383) Les Kozaks font guerre continuelle aux Turcs (dit Laboureur, vol. II, p. 228, 229, suivant le récit de Piasecki), non-seulement par terre, mais par mer, descendant jusqu'au milieu de la Natolie. Ils dressent une manière d'armée navale toute extraordinaire, car leur plus grand vaisseau, qui peut contenir 30 à 40 hommes, est d'un seul arbre de tilleul, qu'ils creusent et le plient de sorte qu'ils en font une barque légère, qu'ils garnissent en dedans de peaux ou de cuir, et l'entourent aux côtés de petites bottes de jonc, qui rompent doucement les flots de mer, et les tiennent assurés au milieu de la tempête, Avec cela, étant suffisamment fournis d'armes et de provisions, ils entrent au bout de 30 lieues d'eau douce de Borysthène, dans la mer Euxine, sans craindre les forteresses que le Turc a sur les côtes et aux embouchures des deux côtes, passant au milieu, hors de portée, si ce n'est qu'ils soient assez forts pour les attaquer, car ils les ont quelquefois forcées, et ont été avec cent de ces chaloupes, ou petits brigantins, mettre une armée de terre dans le milieu de l'Asie mineure, et pris des villes. Trebizonde a fait joug à leur puissance dans notre siècle, et ils ont encore pris et saccagé Sinope, mais j'admire encore d'avantage leur hardiesse d'avoir été piller les faubourgs de Constantinople à la vue de la ville, du grand seigneur et de sa cour, Les Turcs n'ont presque jamais eu d'honneur de les attaquer sur la mer Euxine, ils ont été souvent battus, et quand ils ont eu une puissante flotte, les kosaks qui connaissent tous les hâvres, se retirèrent avec leurs petits vaisseaux en des lieux de sureté où les autres ne sauraient aborder. Leur nom porta la frayeur par tout l'état des Turcs; il n'y avait rien qui leur fût plus formidable. Le sultan Amurat I avait coutume de dire que la haine des princes chrétiens ne l'empêchait pas de dormir tranquillement, mais que les Kozaks, qui n'étaient qu'un rebut des Polonais, lui causaient souvent de fort mauvaises nuits.

insubordination. Ses efforts devenaient d'autant plus impuissans, que le roi Sigismond III, et la camarilla de son gouvernement, favorisaient les intrigues catholiques de l'Autriche. L'empereur Rodolf II, en guerre avec la Turquie, animait ces entreprises des kozaks, il leur envoyait des armes, des munitions, de l'argent, des drapeaux de l'empire, des titres et des nominations, comme s'ils dépendaient de l'empire. Chlopicki, Loboda, Nalevaïko, Savula, chefs des kozaks, portaient la bannière impériale jusqu'en Hongrie, et au moment de la révolte de Nalevaïko en 1596, on trouva chez les vaincus ces signes impériaux. La cour royale, qui laissait à l'Autriche recruter des volontaires dans toute la Pologne, ne s'opposait guère à ces méfaits des étrangers. La république ou l'ordre équestre, dans sa colère, déclara déjà en 1607, la destruction des guerroyeurs hérétiques, lorsque l'aggression sur Moskou, à l'occasion de différents Dimitr, tournant les entreprises des kozaks vers ces régions, livrées à la dévastation, fit ralentir pour quelques années cette étrange complication, qui faisait agir dans une confusion extrême les ressources de la république d'une manière si contraire et si funeste. Les désordres de Moskou, n'étaient pas encore terminés, quand ce revirement recommença. Pour cette fois les turcs ne se contentèrent plus de leurs avantages remportés sur les seigneurs partisants de Mohila, ni de ce que les kozaks furent retenus par le hetman de la couronne Zolkievski : ils demandèrent et ils obtinrent la cession de la Moldavie par le traité de 1618 ; bientôt ils remportèrent en 1620 la victoire de Cécora, qui leur assura cette acquisition ; enfin ils combattirent en 1621, pour raffermir cette possession par le traité de Chocim. Trente mille kozaks, accoururent, conduits par le fameux chef Pierre Konaszévicz à rompre les lignes épaisses des turcs, qui serraient Chocim ; en même temps un détachement des kozaks lissoviens de 8 à 10000 hommes envoyés en 1618 et 1628 par le roi Sigismond III en Allemagne, servait au but sanguinaire de Ferdinand II : Hongrois, Bohêmes, Slaves, Allemands en furent victimes. Et pour bien concevoir l'esprit de l'époque, il ne faut pas oublier cette baguette magique de Wallenstein, remuant la multitude de différents idiomes et celle entre l'Oder et le Dniepre alléchée

par l'espérance de bonne fortune, volant tout de même sur les champs de désolation. Depuis la première organisation des kozaks par Sigismond le vieux, durant soixante-huit ans (1510-1578), la Litvanie et la Pologne, et particulièrement les provinces russiennes se réjouirent du service que les zaporoges rendirent, en défendant la frontière des incursions des tatars; depuis la seconde organisation effectuée par Batori, les cinquante ans suivants (1578—1636), les exploits téméraires, établirent leur haute renommée dans toute l'Europe; leur population grossissait, multipliant les embarras à la république, et grandissait dans les conceptions politiques. Soit que les turcs aient pris des mesures plus efficacés, pour empêcher les excursions des zaporoges; soit que la république réussit à mettre un terme aux tergiversations extérieures des kozaks; soit enfin, que les kozaks eux mêmes réfléchirent et portèrent leur attention sur leur position et vers l'état dont ils faisaient partie : il est notoire que leurs courses se ralentirent simultanément avec les courses des magnats. Magnats et kozaks, tout se replia vers ses foyers, tout se concentra dans l'intérieur de la république, déchirée par des principes divergeants.

138 LES COLLISIONS AVEC DES KOZAKS SE MULTIPLIENT.

Pour soutenir continuellement une grande armée permanente, sans danger pour la république, il faut marcher de conquête en conquête. L'ordre équestre comprenait bien cette maxime; il l'augmentait et la diminuait selon les besoins et dirigeait toujours ses sollicitudes, plutôt à sa réduction. Pour soutenir avec succès et sans danger pour le repos de l'empire, une milice permanente, comme classe distincte de l'ordre civique, il faut être entouré d'ennemis qui alarmeraient continuellement l'état et le forceraient à des combats sans relâche. L'ordre équestre éprouva ce danger avec les kozaks. Leur service s'effectuait à leur frais; l'ordre équestre n'avait que son autorité pour leur imposer les dispositions pacifiques, pour les désarmer; ou ses propres forces pour les réduire à l'obéissance. Tant que l'attention de la milice kozake, fut tournée en dehors, la seule insubordination tour-

mentait la république ; les autres motifs de mécontentement et de collision ne furent que secondaires. Mais dès que l'esprit de la milice se tourna vers l'intérieur, les motifs secondaires de sa turbulence, devenaient de la plus haute importance. Bien que vingt ans s'écoulaient depuis que la république menaçait en 1607 de détruire les guerroyeurs non-catholiques, qu'effectivement des mesures plus sévères vers 1630 rétablirent la subordination; cependant l'effervescence ne faisait que s'animer, la vigueur envénimait l'esprit des kozaks qui soulevaient leurs idées et leurs prétentions à mesure qu'ils se voyaient plus maltraités ou opprimés. Depuis que le synode de Brzesc et la proclamation d'une nouvelle union du rite grec avec le rite latin, le zèle des unis et des jésuites, redoublant d'activité, essaya de gagner la conscience des kozaks, rien ne décélait s'ils y ont fait quelques progrès, lorsqu'en 1617, un voyageur Theophane, reconnu à Moskou pour le patriarche de Jérusalem, apparut au milieu des kozaks prêchant la vraie orthodoxie. Il anathématisa l'union de Brzesc fulmina contre les infidèles, réprouva et condamna les expéditions des kozaks contre les moskovites orthodoxes et réprimanda leur hetman Pierre Konaszévicz qui les conduisait, enfin en donnant des bénédictions, il ordonna un nouveau métropolitain de Kiiov, Borecki, et le confia à la protection et au zèle des fidèles, en recommandant d'exterminer les damnés papistes. Konaszévicz reçut humblement toutes ces dispositions, et bientôt déposant sa dignité de hetman, se déroba dans un monastère, d'où, rien ne put le faire sortir, que la nouvelle seule, que son successeur Borodko, parjure à sa foi, prêtait l'oreille aux suggestions de la cour et des jésuites, pour trahir l'orthodoxie (*). L'anxiété pénible s'em-

(*) Sigismond III, pour avoir les secours des Kozaks contre les Turcs, envoya en 1621 un ecclésiastique Obornicki, qui fit une relation de sa mission et de ce qu'il a vu chez les Kozaks : Fuit consilium sive conventus Cosacorum 15 junii, duravit tribus diebus, aderant et spirituales, D. Metropolita Borecki et incitavit me ad suam curiam post duas hebdomadas; D. Kurczevicz electus vladyka (évêque) a Cosacis, 300 popi (ecclesiastiques séculiers) et 50 czerncis (moines). Peroravit cum motu D. Borecki primo die vehementer contra rempublicam et

pare des kozaks à ce bruit. Konaszévicz reparait subitement, assassine le traitre Borodko, sauve le culte, et conduit ses

serenissimum conquerendo, quod eorum antiqua et sancta religio opprimatur, tollatur, conculcetur. Tum produxit litteras a Vilnensibus datas, quas legit et cathalogum recensuit, quod sunt ibi mactati propter religionem, quod incarcerati, quod projecti in cloacas. Deinde saïdaczny (chef) protulit litteras a patriarcha illo impostore (Theophano), quas primo osculatus est, postea in verticem, postquam lectæ sunt, capitis posuit. Tunc statim sublato in cœlum clamore jurabant omnes se fidem suam antiquam defensuros az do gardla (jusqu'à mort). Altero dieadductus in medium circulum legatus serenissimi (Obornicki ipse), cui straverunt tapete in terra appositis duabus lagenis, sive tonnulis ligneis, ubi paucis est eos affatus, jussit D. hetman Brodavka (ou Borodko) explodere bombarda et tormenta, quæ explosio duravit continuo duabus horis. Qua finita jurabant fidelitatem serenissimo, et in præsenti necessitate regni promptissima obsequia, si quod pètunt obtinuerint. Tertio die assignaverunt centuriones, tribunos, attamanos as savulose t legatos ad serenissimum. D. saïdaczny, D. Kurczevicz et alios duos. Summa legationis præcipua, ut serenissimus, approbet hos omnes pro metropolita et vladicis, quos patriarcha consecravit, aliquin captivabunt nobilitatem ut suasit Borecki. Postea fecerunt delectum inter se, quibus danda esset pecunia regia et his solis judicarunt dandam. qui arma bona haberent et qui mari aliquoties fuerunt contra Turcas; itaque duobus unum aureum dederunt. Fuerunt vero selectiores cosacorum in equis cum sclopetis quadraginta millia. Tandem assignatis oppidis, pagis pro stationibus, constitutis etiam pœnis et legibus, discesserunt in pace et statim pro nocte venerunt tria millia in Bialacerkiev.............. hetman Brodavka...... dedit licentiam suis Cosacis, per Ukrainam Judæos spoliandi ; quod fideliter faciunt. Valde timendum est, ne Cosaci turbent multa etsi bellum servile. Valde hic dominatur et modo major crescit audacia et licentia, quando in tanto numero et potentia se esse cognoverunt, Brodavka in oratione sua in consilio suo dixit hoc in cœtera : przed woïskiem zaporozkim, drzy ziemia polska, turecka iwszystek sviat (Pologne, Turquie et l'univers tremblent devant l'armée des zaporoges). Deus hic conservet paucos et malos catholicos ; nam, quo esset fugiendum, locus non est, et sumus deserti : oppida, pagi vastata a Cosacis ; homines non sunt, co zylo poszlo v kozactvo (tout ce qui vivait est devenu kozak) (epistola de l'abbé Obornicki, expediée le 28 juin 1621 de Faustinov, près Kiiov, dans l'histoire des églises helvétiennes en Litvanie, par Jos. Lvkasze-

guerriers sous Chocim pour faire triompher la république des turcs (1621 mois de septembre). Depuis cette époque les kozaks sont déclarés les soutiens de l'orthodoxie du rite grec et Kiiov avec l'Ukraïne sont déchirés par le schisme de deux métropolitains (*). Après la mort de Sigismond III, en 1632, survint une autre question. L'ordre équestre, assemblé sur le champ de l'élection, reçoit les demandes de plusieurs princes, des quartuaires ou de l'armée permanente et des kozaks, de l'admission aux vótes ce qui était la plus haute prérogative d'un citoyen noble. Eh! pourquoi non? pourquoi les kozaks qui choisissaient leur hetman étant tous candidats à cette charge, pourquoi ne pourraient-ils par la même raison, se présenter à la royauté avec des nobles et ne porteraient-ils leurs suffrages au chef de la république, dont ils sont une portion bien méritée? L'ordre équestre, sans être surpris de ces demandes, répondit aux princes, que comme ils s'arrogent un rang plus élevé que la noblesse, il dérogerait au principe de l'égalité s'il les admettait aux élections; aux quartuaires on a dit, qu'étant soldés par la république, ils ne peuvent prétendre à une si haute prérogative; quant aux kozaks, c'est avec colère que l'ordre équestre signala qu'ils

vicz, t. I, p. 165, 166). Les craintes d'Obornicki se sont réalisées, mais l'hetmanBrodavka,malgré ses propos menaçants; est devenu suspect par la mission d'Obornicki, et périt.

(*) La persécution jésuitique des désunis prévoyait déjà un grand malheur. Voici comme s'exprime le prince de Zbaraz, écuyer de Litvanie, en portant à la diète de 1627, les griefs de son culte. » Quel avantage en a le roi de tant de perturbation avec la nation russienne? L'avantage en est que nous sommes dix-huit nations slaves, nous espérions trouver le salut pour nos franchises dans les rois de Pologne, nous avons pensé que la nation polonaise les délivrera du joug des payens; toutes à chaque occasion étaient prêtes à donner leur vie pour le roi et la nation polonaise; depuis qu'on a commencé à faire tort à la nation russienne, toutes sont nos ennemis déclarés, ils aiment mieux à présent périr dans une guerre, perdre leurs femmes et leurs enfants par le feu, comme ceux de Smolensk ont fait, que de nous seconder avec leur sang. Et quel est l'obstacle de calmer Moscou, si ce n'est le culte russien outragé? (Jos. Lukaszévicz, hist. des églises helvet., t. I. p. 172)

sont non-nobles, de basse extraction et qu'ils ne peuvent se comparer avec la noblesse. En d'autres termes, les moteurs de cette question, demandaient l'anoblissement des non-nobles kozaks, mais propriétaires cultivateurs et gens d'armes. L'esprit de corps de la noblesse s'offense de cette insolence : cependant la condescendance de sa part pouvait sauver la république des malheurs qui survinrent. Encore le nombre des kozaks était déterminé, encore ils se considéraient comme population d'un canton, une classe d'habitants de la Pologne ; leur conception ne se porta pas vers l'idée d'une nation à part ; une fois anoblis en masse et confondus dans l'ordre équestre, ils devaient nécessairement disparaître avec leur nom et leur élément, ils devaient cesser d'exister. Cette occasion favorable manquée, déclara une rupture décisive entre l'ordre équestre et le peuple kozak, qui souleva bientôt des obstacles insurmontables. On prévoyait ces difficultés et pour les prévenir, on conspira la destruction des kozaks.

139 ASSERVISSEMENT DES KOZAKS.

Le cri de destruction a été compris par les magnats et les starostes. Ce n'était pas l'extermination ou le massacre de la population nombreuse, mais son asservissement qui devait la détruire. Pour cultiver les friches des vastes domaines de la couronne et des seigneurs, on établit en Ukraïne comme ailleurs, cette classe laborieuse des serfs qu'on appelait sujets, *poddani*, *chlopi*, qui n'avait pas de propriété, mais était propriété de la glèbe, qui devait travailler la corvée, rendre des redevances, et payer des taxes imposées par les seigneurs. La culture de ces friches étant plus facile, plus productive et le désir des seigneurs d'en tirer un profit plus empressé, cette classe y était favorisée et elle y trouvait des établissements plus commodes. Les seigneurs eux mêmes recevaient et protégeaient les fugitifs, faisaient venir de nouveaux colons de ses autres domaines et leur accordaient des immunités pour dix, pour vingt ans. Et il y eut un temps, où la classe asservie, respirait avec plus d'aisance à côté de la liberté des kozaks. Mais ce temps d'adoucissement s'envola bien vite : sur plusieurs points, enfin partout dans l'Ukraïne, l'état de la classe labo-

rieuse, s'aggrava. On augmenta la corvée, les taxes, les redevences; la coéquation avec l'état de chose, dans d'autres provinces, marchait à grands pas. On imposa des taxes pour le baptême, pour le mariage, *kunica*, on imagina mille vexations. Le seigneur converti au papisme, forçait la religion de ses sujets. Ce sort sous lequel succombait la classe des serfs, était aussi réservé aux kozaks, tant par le système général de la domination de l'ordre équestre, que par des mesures prises pour détruire les kozaks. Encore à cette époque, il y avait dans ce pays là, peu de fortunes médiocres, tout a été partagé entre les domaines royaux et des magnats; ce furent donc les magnats et les starostes, secondés par les jésuites et les juifs qui forgeaient les chaînes aux kozaks. Les seigneurs et les administrateurs des biens royaux, habitués à traiter les paysans en esclaves, ne connaissant point de condition entre l'esclave et le maître, s'efforçaient de réduire les kozaks à la même servitude. Ils prétendaient les charger des mêmes redevances que les paysans polonais, les assujétir aux mêmes corvées. Les juifs qui de tout temps ont fait valoir les biens de la noblesse, voulurent ajouter cette nouvelle richesse au profit de leurs fermes, arrachant aux kozaks le petit commerce, leur gain, les boissons, s'emparant des monopoles. On enlevait aux kozaks, leurs temples, leurs cimetières; on établissait des tribunaux sous la direction consciencieuse des jésuites (384); on exhumait et insultait les ossements des schismatiques. Par de sourdes provocations, par des violences et des injures, on excitait les persécutés à des tumultes, à des révoltes, pour en tirer tout l'avantage, pour avoir un motif de punir, de sévir, et d'imposer le joug le plus pesant. La barbare avidité des magnats et des starostes, préparait des malheurs et des dommages incalculables à la république. Dans ces années de tranquillité à l'extérieur, on porta au plus haut degré, les vexations, l'oppression et la violence: en même temps on vocifera devant le sénat et le roi, qu'il fallait refréner la licence des kozaks; et pour prévenir toute commotion, on décréta d'ériger une forteresse. En effet on

(384) Omnem jurisdictionem instinctu reverendorum patrum jesuitarum in illis usurpando (Grondzki).

bâtit en 1637 Kudak, d'où la garnison de la république, pouvait traverser et arrêter toutes les entreprises, même des zaporoges. Ces mesures soulevèrent cette population guerrière qui semblait déjà se courber sous le joug. Mais les révoltés sont vaincus près de Kumeiki, assiégés sous Borovica par Nicolas Potocki, hetman du camp et forcés de livrer leur chef Pavluk avec quatre autres des principaux officiers, à condition qu'après leur présentation au roi et à la diète, ils seront délivrés. Cependant sans égard pour la convention on les condamna à mort et ils furent décapités en 1638. A la même diète, on dècréta, que dorénavant, toutes les prérogatives des kozaks sont à jamais abrogées; ils n'auront plus, ni leur juridiction, ni l'autorité de leurs anciens, *straszina*, ni de revenu à leur disposition, ni d'honneurs. Ceux que la dernière guerre a respecté, qui ne périrent pas, ne sont qu'une populace qui sera réduite à la condition des *chlop*. Le rôle de 6000 kozaks, sera à l'avenir, comme il était auparavant, mais leurs commandants, seront exclusivement les nobles, qui, ayant leur autorité à Trechtémirov, sont chargés avec ces 6000 enrolés, de soutenir l'ordre et la subordination dans tout le pays kozak. Par une faveur singulière, on permit encore aux kozaks, d'avoir des propriétés dans les cercles de Czerkassy, de Korsun et de Czéchrin, et nulle part ailleurs. Cette loi tyrannique, devait être mise à exécution sur le champ. Les kozaks voulurent résister. Nicolas Potocki, chargé de cette commission, eut souvent du pire, dit un contemporain écrivant sous la dictée de la noblesse (385). Mais à la fin, il remporta des victoires sur Ostrazin et Skielanovicz au-delà du Dniepr entre Holtva et Lubnia; aussi bien que sur Dimitr Timosiévicz Hunia sur la riviére Starcza. Alors les kozaks consentirent à obéir au chef que le roi leur donnerait, à exécuter seulement les commandements de sa majesté et à n'être plus que 6000 hommes. On leur donna une sureté qui fut mal gardée; plusieurs furent tués par ceux de l'armée. Le soulèvement de Sulima, fut en 1640, réprimé et ce chef courageux empalé (386). Uue partie se retira en Moskovie,

(385) Laboureur, vol. II, p. 230.
(386) Sulima palo insutus pœnæ subit.

d'autres chez les tatars, où ils ont été bien reçus, le reste subit le joug. Ainsi cette force qui donnait beaucoup de réputation à la Pologne, qui ne lui coutait rien, et qui la gardait des incursions des tatares, est presque ruinée, dit Laboureur voyageant à cette époque en Pologne (387). Dix années d'esclavages se suivirent depuis ces évènements, dans une anxiété inexprimable, qui pénétrait toutes les populations de la Pologne et le silence lugubre de l'Ukraîne n'était interrompu que par des cris de vengeance, par des gémissements d'impatience, qui attendait l'occasion de secouer le joug (388).

140 L'ESPRIT DE CORPS DE LA NOBLESSE S'ACHARNE CONTRE LES KOZAKS.

Christophe Opalinski et André Rudomina voyant l'embrasement effroyable de la république et sa terre inondée du sang de ses enfants, répétaient que Dieu la punissait pour l'oppression et la tyrannie exercées sur le peuple, unique raison des révoltes des paysans et des calamités générales (389). Le grave historien Rudavski, en narrant les revers de sa patrie, n'a pas pu réprimer l'indignation qui s'était emparée de son âme contre l'ordre équestre dont il faisait partie, convaincu que le vice et l'insolence de cet ordre donnèrent l'origine à tant de malheurs; il se réjouit de voir ces superbes dominateurs captifs, en esclavage chez les Tatars, car c'était, à son avis, le meilleur moyen d'apprivoiser leur férocité qu'ils usent contre leurs sujets; il espère que dans les fers de l'ennemi, leur farouche disposition s'adoucira et deviendra plus raisonnable (390). Cependant, avant que la réflexion ait pu mitiger l'esprit, l'ordre équestre continuait une guerre sanglante, afin de soutenir son usurpation et sa domination. Jamais il n'a

(387) Labour, vol. II, p. 230.

(388) Cum maximo gemitu expectabant excutiendi jugi occasionem (Grondzki).

(389) Opalinski, dans ses satyres, et Rudomina dans son mémoire intitulé : *Fortune de l'état,* deux ouvrages publiés en 1652.

(390) Rudavski, secrétaire du roi Jean Kazimir, dans son histoire, lib. I, cap. 3, § 9.

éprouvé tant de revers, tant de pertes, tant d'humiliations, jamais il n'a décélé tant d'acharnement, tant de sacrifices, que dans cette funeste occasion. La fleur de la jeunesse moissonnée, ses fortunes ruinées de fond en comble, ses familles égorgées, les meilleurs de ses combattants tués, ses ressources épuisées, et cependant chaque fois il vote unanimement, il accourt de tous les palatinats avec un empressement sans exemple pour recommencer cette guerre fatale ; ni les fautes de ses commandants, ni ses propres méprises, ne démentirent jamais cet empressement extraordinaire ; il fit un pacte indissoluble avec ses magnats, dont il allait arrêter l'orgueil, aucune désunion sur ce point ne le sépara dans cette conjoncture ; des discordes personnelles des chefs dérangeaient quelques manœuvres militaires, engendraient des désastres, mais aucune dissension n'éclata dans le corps de l'ordre menacé ; son aristocratie et lui, d'accord, firent cause commune. On jeta l'alarme qu'un Ossolinski, qu'un Radzieiovski, s'entendaient avec les Kozaks, qu'ils les provoquaient à la révolte qui était immanquable, mais l'ordre équestre comprit bientôt que le manége de ces magnats n'avait point pour but la cause du peuple, mais seulement l'avantage d'une faction, et qu'il n'aurait produit que la direction aristocratique d'une révolte déjà inévitable. Ne les a-t-on pas provoqués parfois précédemment à des tumultes, à des révoltes, d'où l'on a tiré l'avantage, qui les réduisit à l'obéissance, à l'assujettissement. Bien que le joug dernièrement imposé, portant leur exaspération au plus haut degré, pouvait leur donner plus de force ; la victoire nouvelle devait les soumettre et les subjuguer à jamais, les décourager les asservir et rendre les révoltes impossibles. Malgré tout ce calcul, l'aristocratie recula devant le danger, sympathisa dans cette perplexité avec l'ordre équestre qui était tout entier soulevé ; il n'y avait que peu de nobles dont le sentiment ce portât vers les kozaks et le peuple. Il y en avait cependant, et c'est assez de citer un Krziczevski, pour dire que la conviction de leur bonne cause les porta à cette participation contraire à leur naissance.

141 FORCE ET CARACTÈRE DU SOULÈVEMENT DES KOZAKS

Effectivement, quelques nobles encourageant sincèrement les kozaks au soulèvement, donnent un caractère plus élevé, plus social et plus politique à leur commotion. Chmielnicki, Vychovski et quelques autres y figurent en chef, avec leurs capacités, leurs hautes conceptions, leurs vices et leurs faiblesses. Chmielnicki qui porta ses plaintes contre l'aristocratie pour ses affronts, devant les tribunaux, sans avoir la justice, plein d'indignation, plaidant la cause des kozaks devant les états de la république sans succès, se mit à la tête de l'ébranlement. Avant de subir le joug, les kozaks pouvaient tout au plus équiper une armée de 50,000 hommes, force trop insuffisante contre un état qui disposait de troupes plus nombreuses et était à même de remuer une levée générale, le *pospolite ruszénie*, quatre ou cinq fois supérieure. Ils devaient donc chercher des alliés. Par la situation et par le mode de guerroyer, les Tatars, leurs alliés les plus naturels, et dont le nombre pouvait obscurcir l'horizon de la Pologne, se présentèrent d'abord, mais ils n'offraient aux kozaks qu'un allié momentané, disposé plutôt à châtier la république qu'à être son ennemi intraitable. Par la position sociale à laquelle les kozaks furent réduits dernièrement, ils étaient rapprochés plus que jamais de l'état des paysans ; or, ils devaient trouver toutes les sympathies dans le peuple opprimé par la noblesse. Chmielnicki s'adressa effectivement à ce peuple. Levant l'étendard de la révolte, il remua les kozaks, les Tatars et les paysans des provinces russiennes. Kozaks et paysans prirent les armes pour la liberté et la religion (391). A cet appel, les combattants de Chmielnicki se quadruplent et semblent conjurer l'extirpation de la noblesse. Dans le même temps, la guerre

(391) Non solum Cosacos et totius Russiæ colonos rusticos omnes, ad rebellionem excitare etiam Tatarorum auxilium sibi ascivit. — Cosacos et rusticos pro eorum religione et libertate ad rebellionem concitaverunt (Piasecki).—Dummodo antiqua jura et libertates tum Cosacorum, quam religionis græcæ in integrum restituerentur, universam plebem, non Russorum tantum, sed catholicorum sibi associando et promittendo se omnes nobiles extirpaturos quisque in ea quæ sibi propria industria acquirit, dominetur (Pastorius).

de trente ans en Allemagne, depuis quelques années sur son déclin, allait être finie, et n'appelait plus de volontaires ni d'aventuriers qui y venaient de la Pologne, comme des autres pays, par conséquent, un nouveau surcroît s'offrit à la force de Chmielnicki, si des empêchements majeurs ne se présentaient. Cependant, des essaims de paysans polonais des provinces occidentales grossirent la foule des kozaks. Enfin, le peuple passif pendant tant de siècles, montrant depuis quelque temps son mécontentement par des émeutes isolées, s'ébranle et se lève contre son oppresseur. Chmielnicki et les kozaks s'avancent, en 1648, de l'Ukraine par les provinces russiennes, jusqu'à Leopol et Zamosc; partout, des milliers de paysans russiens se lèvent. Plusieurs détachements des kozaks entrent dans la Litvanie, ils y trouvent leurs co-religionnaires, le peuple du même idiôme; paysans et bourgeois y sympathisent, livrent des campagnes et des villes considérables aux aggresseurs. Les kozaks y sont maitres du tiers du duché, comme ils le sont des provinces russiennes du midi, où différentes villes fraternisent avec eux. La révolte des kozaks n'est que le soulèvement du peuple non-noble. Depuis six siècles, la Pologne n'a pas éprouvé de semblable commotion; depuis Maslav jusqu'à Chmielnicki, aucune commotion de cette nature ne s'est présentée. Le peuple, appelé par les kozaks, fait cause commune, il est actif. Un rare spectacle pour un historien, un spectacle terrible et imposant se manifeste, d'autant plus intéressant pour nous, que dans nos explorations, dans le cours des siècles, nous n'avons vu que le progrès de l'asservissement et de l'oppression, supporté avec soumission et patience.

142. BOGDAN CHMIELNICKI.

L'ancienne commotion dans l'empire de Boleslav, n'a pas eu de succès pour le peuple, et il est impossible d'en indiquer les raisons, ces temps reculés étant dépourvus de détails, qui pourraient en signaler les causes. La marche de la civilisation, de la religion, des relations locales, certes, n'y étaient pour rien, et contribuèrent à l'issue malheureuse. Aussi, le succès de la commotion arrivée sous les Vasas, dépendait des

rapports locaux, de la question religieuse, des conceptions du siècle et des évènements particuliers. L'invasion des étrangers favorisait ou paralysait ces deux mouvements selon les circonstances. On sait que le chef de l'ancienne commotion, Maslàv, issu du peuple, fut pendu par les alliés qui lui dirent: « Tu as visé haut, monte. » Le noble Chmielnicki a su soutenir son crédit malgré les revers. On dit que Maslav aspirait à la souveraineté; on accuse Chmielnicki d'avoir voulu profiter de sa position, pour son propre compte. Si ce dernier traitait avec les tatars, les turcs, les moskovites, les suédois; il ne faisait qu'irriter les magnats ses confrères équestres, contre lesquels il guerroyait; il le faisait en faveur de la cause des kozaks dont il était chef. S'il agissait pour son propre compte, il ne pouvait nullement pénser à la domination dynastique, bien qu'il en fût accusé, ni les idées nobiliaires dont il était imbu, ni celles de la population kozake, ne permettent point de l'admettre. S'il voulait placer son fils en Moldavie, il ne faisait que suivre le bon exemple des grands seigneurs, qui s'efforçaient bien des fois d'établir leurs parents, leurs beaux frères, leurs gendres dans les hospodarats de Moldavie ou de Valachie, ou sur le trône des tzars. Le hospodarat de Moldavie, n'étant pas héréditaire; il ne voulait qu'établir un palatin de frontière qui tout en couvrant la république des attaques des turcs, aurait appuyé la cause des kozaks. Ce projet était encore motivé par sa position, il se trouvait à la tête d'une immense population qui ne voulait point déposer les armes et se fixer sitôt, qui voulait faire la guerre. Lui même, il était toujours noble, entraîné par le volcan embrasé, il aima mieux verser sa lavè vers la Moldavie et la Turquie que vers la république. En observant toute sa conduite pendant toutes les perplexités orageuses qui tourmentaient sa position, on est vraiement mystifié du rôle que ce chef a joué. Il a su s'adapter aux mœurs des kozaks, soutenir son ascendant et sa supériorité dans toutes ces éventualités dont il passait pendant sa vie. Cependant il n'a pas perdu une certaine confiance, un certain calcul sur lui de l'ordre équestre. Son inclination pour la république est notoire et s'il n'a pu ramener les kozaks, ce n'est pas sa faute, c'est la faute de l'ordre équestre.

143. LA CAUSE DU PEUPLE BIENTOT AMORTIE.

De la part de Chmielnicki et des kozaks, tout a été favorable pour l'état, et l'harmonie parfaite régnait chez eux entre le chef et le peuple. Il n'y avait que l'exaspération mutuelle de la noblesse et des kozaks, du rite latin et du rite grec qui empêchait de part et d'autre tout accord et souleva des obstacles au détriment du peuple. Le cri de liberté et de religion, traça bientôt les limites de l'ébranlement. La religion fut le schisme béni par Mohila métropolitain de Kiiov; et les kozaks inondant le pays, où l'idiôme russien était parlé, où ils trouvèrent des cerkievs de leur orthodoxie, s'arrêtent avec leur chef Chmielnicki, près de Zamosc sur la frontière de l'idiôme et du rite désuni. Bien que leur noble chef attendit le résultat de l'élection, on se demande, s'il n'avait pas d'autres raisons pour ne pas s'aventurer plus avant sur le terrain de l'autre idiôme et de l'autre rite. Dans leur passage, les kozaks détruisirent les temples des latins, ravagèrent, incendièrent les possessions de ceux-ci. Chmielnicki devait-il étendre la désolation dans les provinces, où il n'y avait plus que l'objet de destruction? pouvait il compter y avoir du succès, où tout était nécessairement ennemi. Le peuple polonais fut bientôt désapointé, ses émotions se trouvèrent embarrassées et contrariées. Devait-il abjurer sa foi pour la liberté? Il vit qu'il ne s'agissait point de lui, qu'il était l'objet d'une aversion furieuse. Devait-il, par sa révolte enflammer la fureur de ses maîtres; lorsque son culte était en butte au fanatisme des furieux. Ceux d'entre le peuple polonais, qui, en désespérés prennent les armes, ne changent nullement cette fausse position; ils sont apostats, ils s'expatrient pour ainsi dire, ils s'incorporent dans la masse des kozaks et n'agissent plus que comme kozaks. Le malheureux peuple polonais, voyant la moitié de la république ébranlée, ne bougea point et aucune voix n'était assez puissante pour le soulever, telle a été la méfiance religieuse. Le noble Kostka Napierski, deux ans plus tard, s'établit en 1651, sur le versant occidental des Karpates aux environs de la capitale Krakovie, dans un château fort de Czorsztin et y proclama qu'il venait venger et délivrer le peuple de la tyrannie des nobles et des juifs; il assurait, qu'il

aurait des secours de la Hongrie et de la part de Chmielnicki, et il appelait le peuple à prendre les armes (392). Mais le peuple incrédule, reste inactif; Napierski est victime de son ardeur et de son dévouement populaire. Remarquons encore que la révolte des kozaks, devait rester d'autant plus étrangère au peuple de l'idiôme polonais, qu'elle négligeait le peuple de l'idiôme russien. Dans le traité de Zborav, le 17 août 1649, les tatars se séparant des kozaks, insérèrent dans la paix qu'ils allaient conclure avec la république un article, qui garantissait aux kozaks et à Chmielnicki la grâce et les anciennes prérogatives (393). Les kozaks et Chmielnicki, concluant deux jours après leur convention, ne firent aucune mention du peuple appelé à l'insurrection. Les conditions convenues ne parlaient que des affaires de religion et de kozaks, d'enrolement, de dignités et de la starostie de Czehrin accordée à leur chef, hetman Chmielnicki. Le peuple insurgé, paysans et bourgeois, dans des provinces et domaines que l'ordre équestre, que les magnats recouvraient, sont oubliés et délaissés à la merci de la noblesse, à sa vengeance, à son fouet impitoyable, à sa corde qui étranglait l'insubordination, à son couteau qui passait sur des gorges infortunées pour donner l'exemple et jeter la terreur. La question du peuple fut éloignée et mise de côté aussi bien par les kozaks, qu'elle était écartée par la noblesse. Le peuple de l'idiôme russien et polonais vit clairement qu'il ne s'agissait que de la liberté et des prérogatives des kozaks. Le noble chef de cette milice, s'il comptait d'abord avec ses adhérents que la force des kozaks consiste dans le peuple, entrainé par l'inondation

(292) Se liberando à nobilitatis et judeorum tyrannide plebi venire invicem. —Spem sibi auxiliorum à Chmielnicio et ex Hungaria luxisse (Pastor. bell. Scyth. Cosac. lib. II, p 208,214).

(393) L'article du traité des Tatars avec la république, concernant les kozaks, portait : « Le roi de Pologne, par affection pour le chan, fera grace aux kozaks zaporoges et à Chmielnicki, pour leurs forfaits, dès qu'ils demanderont pardon et jureront fidélité au roi et à la république ; leur soumission sera reçue en présence des sénateurs ; le nombre de leur rôle et les prérogatives seront réglées selon les anciennes dispositions (Pastor. lib. I, p. 70).

terrible de l'opinion, des préjugés et de la commotion partielle, n'était pas en état, lui seul, de donner à cette secousse une direction plus large, plus humanitaire; il accepta la starostie, à l'instar des sénateurs et des hauts fonctionnaires de la république, qui, comme d'un prix mérité, s'emparaient des starosties pour leur service. C'est ainsi que la cause populaire, qui devait détruire la république nobiliaire, s'éclipsa bientôt et disparut du grand théâtre : il ne resta que celle des kozaks, dont nous allons observer le dépérissement. Chmielnicki lui resta d'autant plus fidèle, qu'elle prit son point d'appui sur le principe nobiliaire.

144. LA CAUSE KOZAKE, SUBORDONNÉE A L'INTÉRÊT NOBILIAIRE.

Lorsqu'il y a vingt ans; on demanda en 1632, au nom des kozaks, le droit de suffrage dans l'élection du roi, il ne s'agissait que d'anoblir quelques milliers de francs guerroyeurs. L'esprit de corps de l'ordre équestre s'en offensa, sans prévoir que vingt ans plus tard, il aurait plus d'embarras avec une masse plus considérable dont le nombre devenait indéterminé.

Après les premières irruptions des kozaks, les commissaires de la république qui allèrent à Périaslav, conclure une convention avec les kozaks, y virent leur extrême exaspération. Ils étaient glacés d'horreur à la vue des scènes affreuses qui se présentaient devant leurs yeux. Les têtes des captifs enterrés jusqu'au cou, fauchées par le peuple qui voulait venger la mort de leurs anciens chefs, empalés, pendus, tourmentés d'insomnies, venger ses propres affronts et les fers qu'il brisait. Mais les kozaks protestaient plus tard que ce n'était pas eux qui faisaient du mal à la noblesse ; ce sont vos propres sujets qui vous outragent, qui vous assassinent, disait aux nobles Kravczenko, envoyé de Chmielnicki. Bien qu'ils désavouassent l'emportement des paysans, de même ils séparaient leur propre cause de celle du peuple; cependant, dans ces premiers moments d'exaspération, l'esprit kozak ne fraternisa guère avec la noblesse et ne pensa pas à l'anoblissement et au droit de suffrage. A Périaslav, le 19 février 1649, on ne parla que des prérogatives kozakes, que de la quantité des miliciens,

de leurs franchises, de leurs armes et de leur hetman. Peu de jours après, Chmielnicki demanda de faire évacuer les juifs et les jésuites de toute l'Ukraine, d'y abroger l'union de Brzésc, et de ne confier de fonctions dans cette province qu'aux désunis. Aussi, la convention de Zborov, du 19 août 1649, régla les mêmes conditions; elles stipulaient que les écoles seraient établies pour les kozaks, et que celles des jésuites ne pourraient y exister; que dans toute l'Ukraine, jusqu'à la rivière Horin, la religion dominante serait du rit non-uni; enfin que toutes les fonctions et dignités seraient réservées à des non-unis, et que les évêques non-unis prendraient leur place au sénat. La défaite des kozaks ne faisait que modifier ces conditions par la convention de Berestokcer, le 28 septembre 1651. Par celle de Zvaniec, où, en 1653, les Kozaks sont de nouveau triomphants, les conclusions de Zborov sont rétablies. Or, elle ne parlait que de la religion et des fonctions nobiliaires, les conventions de Zborov et de Zvaniec, n'étaient qu'en faveur du schisme et des seigneurs schismatiques ; les kozaks n'y gagnaient rien, rien que le nombre d'enrôlement, même aucune garantie pour leurs prérogatives ; le schisme une fois admis au civisme par l'intermédiaire de l'aristocratie, fraternisant avec l'esprit de corps de la noblesse, pouvait à l'avenir retirer sa protection à la population libre, mais non-noble. Les kozaks ne servaient que d'instrument à cette lutte des principes ennemis qui déchiraient la république dans le cercle de l'ordre équestre et de son aristocratie. La question civique, avancée il y a vingt ans en faveur des kozaks, fut assoupie, tant par la starostie de Czehrin accordée à Chmielnicki, que par la promesse des charges aux nobles schismatiques, et par des chaises curules destinées au clergé schismatique. Il est probable que pour les Zaporoges, habitants des cataractes sauvages, le civisme était indifférent, mais pour les kozaks, propriétaires des fortunes terrestres depuis bien des générations, le droit de citoyen était de la plus haute importance. Mais la première commotion changea tout-à-fait leur situation ; leur nombre se confondit dans la masse des nouveaux venus et leur prétention fut noyée dans des secousses convulsives qui devaient bientôt déchirer la nouvelle nation des kozaks. En effet, la guerre avec les kozaks fut ramenée sur le même point qui déchirait en

même temps la république dans ses provinces occidentales et septentrionales. Dans la Pologne et dans la Litvanie, les dissidents combattaient pour leurs prérogatives et pour la liberté des cultes; la question sociale ne les remuait point, les bourgeois demandaient qu'il leur fût permis d'exercer publiquement leurs doctrines, et les nobles non-catholiques cherchaient à recouvrer la jouissance du droit de citoyen.

145. LES KOZAKS SE RETIRENT DE LA POLOGNE ET S'ORGANISENT EN NATION.

Dans les premières irruptions des kozaks, les éléments sociaux leur donnaient de la force; dans les suivantes, les principes politiques les secondèrent encore, mais dès que les uns et les autres furent épuisés et renvoyés de leur cause, ils faiblirent. Chmielnicki, de retour de sa première expédition, ramena quatre fois autant de monde qu'il en avait, mais ce nombre grossissant encore n'augmentait pas beaucoup ses forces. La manière de guerroyer comprise par les kozaks n'était point de nature à conquérir, à subjuguer; la déprédation et l'extermination marquaient ordinairement leurs marches et leurs retraites; ils couraient et se battaient en rase campagne; ils ne s'arrêtaient que pour assiéger le camp ennemi (394). Ce n'est que par surprise qu'ils emportèrent quelques villes, ou ils occupèrent celles qui leur ouvrirent leurs portes par sympathie pour leur culte et pour leur idiôme. Toutes les villes, toutes les places les moins fortifiées leur résistent, et rarement ils essaient d'attaquer sérieusement le moindre château. Chmielnicki, bien instruit dans l'art militaire (395), ne pouvait élever leur tactique, et malgré la grandeur du chiffre de ses guerriers, car il comptait près de 200,000 combattants, il ne se voyait ni plus fort ni plus puissant. Les sympathies de la classe laborieuse de la république

(394) Les noms des chefs kozaks qui se sont distingués du temps de Bògdan Chmielnicki, sont : le cruel Krzivonos, Michnenko, Holata, Neczaï, Bohun, Pedubaïlo (Litvanien), Nebaba, Krziczóvski, gente Polonus non ignobili stirpe ortus, etc.

(395) Bògdan Chmielnicki, rei militaris peritus, in litterarum studiis versatus (Pastorius),

s'affaiblirent, et les élans pour courir les chances des révoltes locales ou des fatigues de la guerre éloignée s'apaisèrent après tant de malheurs et de vengeances que la noblesse fit souffrir à des villes et campagnes rebelles. Chmielnicki ne pouvait plus compter sur ce secours fraternel. L'assistance des Tatars ne fut non plus ni certaine, ni suffisante, et bientôt les évènements le prouvèrent lors de l'invasion des Suédois, des Brandebourgeois, des Moskovites et des Transylvaniens qui, simultanément, inonda la république. Les Tatars, par tant de relations fraternelles avec le génie de la république, épouvantés de l'excès des malheurs, s'abstinrent de leur propre mouvement de toutes les démarches hostiles, menaçant les kozaks mêmes de les arrêter s'ils osaient attenter à leur patrie au moment des calamités. Le peuple laborieux fut saisi du même sentiment de pitié pour le comble de la désolation de son ingrate patrie. Il n'y avait à cette triste époque que la noblesse et une mince partie de la bourgeoisie qui, partageant les partis discordants, s'entr'égorgaient sous les ruines de leur pays. Les kozaks eux-mêmes, retirés hors de la république, n'intervenaient plus avec leur animosité précédente. L'incursion de Chmielnicki, en 1655, jusque sous les murs de Leopol, décela déjà la faiblesse et l'abattement, et le traité stipulé entre les Tatars et Chmielnicki, en 1656, à Ieziérziszczé, garantit la république des irruptions des kozaks. Chmielnicki, appréciant de bonne heure l'affaiblissement de son peuple, entreprit de l'organiser et de lui assurer un appui. Les steppes des palatinats de Kiiov et de Czerniechov, qui s'étendaient à l'orient de Dniepr, étaient encore déserts. Depuis Periaslav jusqu'à Putivl, première station et ville moskovite, il n'y avait ni bourg, ni hameau, ni titre de propriété nobiliaire. Chmielnicki, ramenant du fond de la Pologne un peuple nombreux de plusieurs 100,000 hommes, lui distribua ces terres qu'il commença à cultiver sous le nom des kozaks. On y bâtit des hameaux et des bourgs, les familles se forment, la nation des kozaks s'organise. Quiconque s'y établit s'incorpore aux kozaks, devient russien et adhère au rit non-uni. Les institutions républicaines toutes démocratiques se règlent; les assemblées, les élections nationales, les autorités représentatives sous la souveraineté de l'égalité commune tout à l'instar de la répu-

blique de Pologne, hormis la royauté et la noblesse dont le nom y est banni à jamais (395). Les Zaporoges n'y perdaient point leur ancienne prééminence. La nouvelle nation, quoiqu'elle ne passât point par la discipline sauvage des habitants des îles, comme les kozaks de l'ancienne date, respecta la tige qui donna origine au nom, au peuple et à la nation kozake. Mais ni l'organisateur de la nouvelle société, ni la société elle-même, ne conçurent d'idée de l'indépendance, ne se reconnurent assez forts pour se soutenir de leurs propres forces. Chmielnicki et son peuple, réfléchissant sur l'inaccomplissement des conventions de Zborov et de Zuravno, désespérant de pouvoir stipuler un accord avec la république de l'ordre équestre polonais, cherchèrent des alliés, des protecteurs. Comme il était indifférent à cette époque à l'ordre équestre si c'était un Jean Kazimir ou un Charles-Gustave de Suède, qui serait chef de la république, pourvu que les libertés et les institutions nobiliaires fussent observées; aussi, il était indifférent aux kozaks si la suzeraineté de leur état serait confiée à un roi de l'ordre équestre ou à un prince quelconque, pourvu que leur organisation fût respectée et qu'ils trouvassent les secours d'un protecteur assez puissant qu'eux-mêmes serviraient. Chmielnicki, dirigeant ses envoyés en Krimée, à Constantinople, à Moskou, en Pologne, en Autriche, à Stokholm, en Transylvanie, recevait réciproquement de ces états les chargés d'affaires dans la chambre de sa maisonnette rustique, où il vivait dans toute la simplicité d'un particulier. Le roi de Suède refusa de se charger de la suzeraineté proposée, quoiqu'il eût accepté la couronne républicaine de Pologne, qui se changea pour lui en une couronne d'épines et de tourments. En refusant la proposition, le roi de Suède dissuadait d'accepter la protection du tzar de Moskou, où la nécessité fatale entraîna Chmielnicki et les kozaks. Ce n'est pas sans répugnance que la funeste convention avec le tzar fut signée, mais les anciens de la nation kozake, en plein conseil, et la nation entière consentirent et subirent toutes les conséquences.

(396) Sublatis omnibus nobilibus, ut non unica persona intra ambitum eorundem superesset, quæ sibi aliquid privati juris prætendere posset (Grondzki).

146. LES KOZAKS SE RENDENT AU TZAR. — MALHEURS.

Chmielnicki destina deux palatinats pour la possession de ses kozaks, celui de Kiiov et celui de Czerniechov ; il les fit évacuer par tous les nobles qui ne devaient y avoir aucune possession terrestre comme nobles, ni contrevenir à la loi générale par des prétentions particulières(397). Ces deux palatinats, sous le nom de la petite Russie, se réunissent à la grande Russie ou tzarat de Moskou, à des conditions signées au mois de janvier 1654, à Periaslav. Le tzar est reconnu souverain de la petite Russie, ne devant point étendre de domination ni dans le palatinat de Volhynie, ni dans celui de Braclav. La nation kozake habitant la petite Russie, reconnaissant la suzeraineté du tzar, lui doit fidélité et obéissance, s'oblige de garder les frontières, et tenir 60,000 hommes sous les armes à la disposition du tzar. Toutes les anciennes libertés, droits et prérogatives sont garantis, à la nation kozake. La juridiction sera exercée par les nationaux, et aucune autorité judiciaire ne peut être remplie par aucun boïar de la grande Russie. Les magistrats, les fonctions et charges appartiennent également aux kozaks, et aucun boïar n'influencera ni l'administration, ni le gouvernement intérieur. Le tzar nomme et confirme le hetman, mais son élection est libre et réservée à la nation. Les propriétés héréditaires ne seront chargées par aucune taxe arbitraire ; la nation kozake s'impose elle-même, et tout le revenu est à sa disposition, destiné spécialement à soutenir la force armée. La législation appartient aux assemblées nationales. La liberté du commerce est assurée. Enfin, le patriarche de Moskou n'aura aucune autorité sur le clergé de la petite Russie. C'est à ces conditions que le tzar devint souverain d'une jeune nation qui, à voir son organisation et sa nouvelle naissance, devait ressembler à un enfant qui, avec les plus belles dispositions, jouit du bonheur que lui prépare le beau printemps de son âge. Mais cet enfant, né dans les douleurs d'une agitation convulsive, mûrit subitement et décela toutes les souffrances d'un malheureux, tous les vices d'une société déréglée. Il renia trop précipitamment sa mère dénaturée qui,

(397) *Voyez* la note précédente.

avant de reconnaître son rejeton, lui retira ses aliments ; il rompit avec les éléments, bien qu'hostiles, mais d'une nature plus analogue aux siens, et s'allia avec les éléments tout opposés du despotisme. Tout d'un coup, il éprouva dans ses relations sociales et politiques une discordance pénible, qui l'accabla. L'idiôme russien ne s'y accordait pas avec l'idiôme moskovite, ni les mœurs et les institutions de la petite Russie avec celles de la grande Russie; le patriarchat du nord faisait ombrage au métropolitain du midi, et les cérémonies ecclésiastiques variaient. La démocratie des kozaks blessait l'autocrate, comme le despotisme de ce dernier révoltait le sentiment national des premiers. Le civisme de la nouvelle société se vit distrait par le penchant aux rapines, animé par les Zaporoges et par des passions particulières qui s'agitaient. Les anciennes familles avec les nouvelles avaient quelque chose de différent; les dispositions favorables pour la Pologne luttaient avec la nécessité trop importunément déclarée et l'incertitude de la destinée future ; l'espérance de l'honorable anoblissement dans une république puissante, qui savait apprécier le mérite et le service, se présentait aux anciens en face du danger de devenir esclave. La nation kozake, toute jeune qu'elle était, se vit malheureuse, agitée d'un sombre pressentiment. La mort de Chmielnicki ne tarda pas à arriver et les larmes ne furent pas encore essuyées par le peuple qui lui accorda sa confiance jusqu'à la tombe, lorsque la dislocation déchira la nouvelle société.

147. CONVENTION DE HADZIACZ.

Le noble Jean Vychovski, intime de Bogdan Chmielnicki, fut élu hetman. Mais le tzar se méfiant de ce choix, y intervint, envoya son lieutenant, et nomma contre cette élection des hetmans qui trouvèrent des partisans parmi les kozaks. Des partis, des factions se formèrent, et la jeune nation tomba dans l'anarchie. Dans ces conjonctures, Vychovski suivit le plan de Bogdan qui, peu avant sa mort, projeta de ramener son peuple vers la république. Vychovski s'adressa à elle, et les commissaires arrivèrent à Hadziacz, où le 16 septembre 1658, ils signèrent la fameuse convention, qui expira bientôt sous le

souffle du mauvais génie du siècle. Dorénavant, la république devait se composer de trois nations, savoir : de la polonaise, de la litvanienne et de la russienne; les trois palatinats de Kiiov, de Czerniechov et de Braclav formeront une province particulière, qui aura son chancelier, son maréchal, son trésorier, tous de la dignité sénatoriale, qui aura son propre tribunal ou haute justice et son université pour les non-unis, où les professeurs et les étudiants ne peuvent être que les non-unis; les cinq évêques et un métropolitain prendront place dans le sénat; les dignités sénatoriales du palatinat de Kiiov sont réservées pour les seuls non-unis; celles des deux autres seront possédées alternativement par les unis et les non-unis; bien que l'exercice des cultes soit libre, les unis s'abstiendront d'y bâtir leurs cerkievs. Enfin, tous ces trois palatinats sont destinés exclusivement pour la consistance des kozaks, qui y tiendront 30,000 enrôlés, et éliront leur hetman au choix du roi, qui le nommera parmi les candidats proposés par les électeurs. Tous ceux des kozaks qui seront présentés par leur hetman à l'anoblissement seront anoblis. Vychovski, avec tous ses adhérents, entre sur-le-champ sous l'obéissance de la république ; réunis avec les troupes polonaises et les Tatars, ils remportent près de Konotop une victoire eclatante sur leurs adversaires et les Moskovites, et ils réduisent la plus grande partie de la nation kozake. La convention de Hadziacz a été ratifiée par la diète de 1661. Vychovski étant nommé palatin de Kiiov, le bâton de hetman fut confié à Georges Chmielnicki, fils de Bogdan, auquel on donna en outre les starosties de Hadziacz et de Mirgorod. Si l'on compare la convention de Hadziacz avec celle de Periaslav conclue avec le tzar, il faut avouer qu'elle est bien inférieure pour le civisme spécial des kozaks qui composaient déjà une nation à part. Elle offre l'idée de l'administration particulière d'une partie de la république trop étendue; l'idée soulevée depuis dans les considérations sur le gouvernement de Pologne par Stanislav Lesczinski et Jean-Jacques Rousseau (398). Cette séparation est toute

(398) *Voyez* les œuvres du philosophe bienfaisant, tome II, p. 93, chapitre intitulé : Ministres d'état, dans les *Observ. sur le gouv.* —Considér. de J.-J. Rousseau, chap. 5.

nobiliaire pour l'avantage des nobles, seulement en faveur du schisme et des miliciens kozaks. Il est probable que ces derniers n'en ont pas compris la différence des conventions, qu'ils avaient raison de préférer fraterniser avec une république impérieuse, restant eux-mêmes dans une position bien subordonnée que de servir un despote, quoique honorés du titre de nation; peut-être qu'ils étaient convaincus qu'il leur convenait mieux de jouir de leurs institutions et prérogatives comme militiens dans des provinces administrées par des républicains d'un rang plus élevé, que comme citoyens administrant eux-mêmes sous la férule d'un maître absolu ; que par conséquent, ils se déterminèrent avec discernement à la condition subalterne, dans laquelle l'anoblissement individuellement acquis, ne pouvait satisfaire que quelques particuliers, établissant entre eux une espèce d'aristocratie incompatible avec leurs institutions démocratiques, ou bien, arrachant, séparant de leur corps les compagnons de guerre les mieux mérités pour les placer sur un horizon plus élevé, dans une position étrangère. Aussi, cette convention fut désapprouvée par un grand nombre ; par suite des dissensions qui existaient déjà dans la nouvelle société; elle éprouva une forte résistance, et bien qu'elle fût appuyée par des victoires, elle fut incessamment combattue. Des bandes de mécontents ne voulant pas se soumettre, se rattachaient d'autant plus au tzar, d'autres allaient à l'aventure grossir les essaims des kozaks aux environs du Don, ou couraient le sol des Tatars et de la Turquie, alimentant le mécontentement de ceux qui se soumirent. En effet, la convention de Hadziacz, assez bien observée relativement aux prérogatives des kozaks, fut éludée et frustrée par le schisme et la noblesse non-unie. Le mécontentement de la noblesse rejaillit sur les kozaks. Ils se révoltent, ils sont comprimés. L'auteur de leur soumission, Vychovski, est soupçonné de fomenter le mécontentement, de susciter la révolte. Etienne Czarniecki sévit, et suivant le décret d'un tribunal militaire, le fit fusiller en 1663. Les évêques non-unis n'étaient pas admis au sénat, et le premier sénateur laïque de la convention de Hadziacz périt ainsi ; avec lui, la convention de Hadziacz elle-même est détruite et anéantie pour toujours.

148. MALHEURS DES KOZAKS DANS L'EMPIRE DU TZAR: LEUR MISSION.

Je ne finirais jamais ma narration, si je voulais énumérer tous les tumultes, toutes les révoltes qui éclatèrent incessamment sur différents points chez les kozaks, contre la république ou contre le tzar; preuve de la dissolution de leur société, de la dispersion de leur nation et des malheurs qui les accablaient. Le tzar, profitant des chances de la guerre, envahit la petite Russie, et sans aucun égard pour les conditions qu'il jura, y introduit son administration directe et son régime militaire, impose aux kozaks des taxes arbitraires. En même temps, il traite avec la république, et par le traité d'Andruszov, signé le 30 janvier 1667, il reste possesseur de la petite Russie. La province où demeuraient les kozaks est donc déchirée par leur protecteur souverain. Divisés entre eux par des dissensions et le sentiment, ils se voient morcelés par des frontières qu'on traçait à travers la terre qu'ils cultivaient. La république, dans sa détresse, cédant le pays transdniepran, abandonnait à jamais la plus grande partie de la nation kozake à la merci du despote. Le tzar reprenait sa politique, et les révoltes se suivaient sous le chef de Brzuchoviecki et de Doroszenko. Le partisan du tzar, Mnogogrzészny, convoqua, en 1659, une grande assemblée nationale à Gluchov, et détermina le gros de la nation à la soumission. Les mécontents, sous la conduite de Doroszenko, se retirèrent en Pologne et en Turqnie. Doroszenko finit en se soumettant totalement à la protection de la Turquie. Dispersés partout, ils n'avaient aucun point d'appui ou d'union, aucune disposition à se rapprocher des Zaporoges qui, par leur position isolée, soutenaient leur influence sur les voisins et les appelaient à des troubles, à des incursions. En attendant, l'arbitraire du tzar faisait des progrès. Enfin, triomphant des projets de Mazeppa (399), le fondateur de la puissance russe réprouva hau-

(399) Les infortunés kozaks avaient tenté un dernier effort au commencement de ce siècle pour se délivrer du joug de la Russie, se donnant à la Suède, mais la division et la corruption se mirent parmi leurs chefs (Iskra et Koczubei trahirent Mazeppa). Tout ce qu'on trouva

tement les prérogatives des kozaks. Paul Polubatek, leur chef, bien qu'imposé arbitrairement par le tzar, mais fidèle à son devoir, adressa des paroles à jamais mémorables au tzar-empereur, « Tu veux faire perdre ma patrie, tu te dis supérieur à la loi, tu méprises nos franchises que tu as juré d'observer tu nous imposes des taxes et des travaux ignominieux, tu nous envoies tes fonctionnaires, tes boiars, qui ne connaissent point nos institutions et nos lois, tu détruis les libertés de la petite Russie. Je sais que des fers m'attendent, je sais que tu me feras périr de faim, comme c'est la manière de ton empire; mais je ne cesserai de défendre ma patrie, et je préfère mourir de la mort la plus cruelle que de voir la destruction de ma nation. » Le moment de la destruction totale n'était pas encore arrivé du temps de Polubatek, mais il se rapprochait. Depuis que la petite Russie et les kozaks sont séparés et cédés aux tzars par le traité d'Andruszov et par celui de Grzimultovski, les affaires des kozaks sont en quelque manière étrangères à la république. Cependant, on ne peut pas les perdre de vue par différents motifs que les évènements suivants justifieront, car c'est une portion bien considérable de la population, dont la perte, sapant les forces vitales de la république, ne cesse de reproduire les effets funestes de son malheureux sort. Avant leur extinction, les kozaks reparaissent encore sur la scène nationale; et leur nom reste pour le peuple russien, comme le mot de ralliement, le mot équivalent à celui de liberté. Kozak ou liberté sont l'expression synonime, qui électrise également l'âme du peuple. L'antique liberté russienne, concentrée dans les villes, y fut étouffée par l'aggression dynastique du despotisme. Elle chercha à se réfugier dans la noblesse russienne polonisée et dans la classe guerrière des kozaks. Dans le moment du grand embrâsement, elle appela le peuple laborieux. Tous ces éléments ne

dans les îles du Borysthènes fut passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. La plupart des autres kozaks de l'Ukraïne furent transportés sur les rives de la Baltique, et périrent de fatigue et de misère dans les travaux qu'on les força de faire pour la construction de Pétersbourg (Scherer., annales de la Petite-Russie, cité par Garran de Coulon. *Rech. sur l'état de la Pol.*, III, 6).

purent s'accorder. La noblesse russienne fut trop faible envers sa puissante aristocratie. Les kozaks ne surent ni relever le peuple, ni monter à la hauteur de la noblesse dont l'esprit exclusif les contrariait. Mais ils arborèrent l'étendard national, ils animèrent le sentiment de la liberté, ils firent l'appel que le peuple comprend; ils créèrent une petite Russie, une Russie particulière, dont le génie russien, contraire à celui de la grande Russie du tzarat de Moskou, est saisi par ce dernier et traîné par lui à sa remorque. Ce dernier ne le lache pas et s'efforce de macérer et de digérer cet aliment contraire à sa nature. C'est le travail des générations. — Mais avant de signaler la destruction des kozaks, nous allons réfléchir sur le destin fatal des paysans en Pologne.

149. LE SERMENT DES CONFÉDÉRÉES DE TISZOVCÉ RESTE SANS SUITE.

Dans le moment de la désolation extrême où la Pologne envahie sur tous les points par des étrangers, déchirée par ses enfants, nageait dans le sang, et s'écroulait à la lueur des flammes dévorant son existence; lorsque tout à l'entour, se préparait à fondre sur ses décombres pour les déblayer au profit de chacun; lorsqu'il n'y avait que de petits recoins, où, quelque peu de patriotes se confédéraient pour soulever leur patrie ruinée: alors, leur conscience, terrifiée par le spectacle du malheur, meurtrie par le remord des forfaits qui furent la cause de tant de calamités; leur conscience dis-je, se repliant plus sincérement dans son repentir et dans sa douleur, jura, jura solennellement devant l'autel de l'être suprême, de délivrer le peuple. C'est en 1625, dans la cathédrale de Léopol, que le roi Jean Kazimir et tous les sénateurs qui y étaient présents, au nom de la nation confédérée pour le salut de la patrie, prononcèrent le fameux serment, dans le quel ils dirent, chacun et tous: « je vois avec la plus profonde douleur, que Dieu, juge suprême, accable mon pays depuis sept ans (1648-1656) du poids de tous les maux, pour venger l'oppression et le gémissement des plébéiens: or, je promets, dès que la paix sera rétablie, de prendre, conjointement avec tous les ordres de la république, des mesu-

tres efficaces, pour que le peuple de mon pays soit à l'abri de l'oppression et de la tyrannie (400). » Serment futile, prononcé devant l'autel et devant Dieu, par le roi et par des hommes sans foi! Le roi, bien que brave et courageux, emporté dans ses émotions, vindicatif, se laissant diriger par ses passions; le roi, dont l'inconstance fut notoire, qui riait lorsque le monde fondait en pleurs, changeait d'avis et de vocation, dansait gaiment au milieu des tumultes et de la désolation; affectionnant peu son épouse, accordant ses faveurs au beau sexe, s'attachant avec la même confiance et la même cordialité à ses amis et à ses ennemis, trafiquant de sa conscience et de son sentiment: oublia bientôt ses promesses solennelles, aimant mieux donner dans les intrigues de sa femme, dans des projets d'un successeur au trône: comment pouvait-il attacher du prix aux vœux formés au moment du danger, lorsque le danger était passé! que pouvait-on espérer de l'ordre équestre et de son sénat! A cette époque on aimait à répéter le proverbe latin devenu national: quel est le pasteur, tel est le troupeau; tout le monde se conforme à l'exemple du roi (401). On se tracassait, on se divertissait, et chacun faisait son compte. La royauté préoccupée de ses petits bonheurs; les hauts fonctionnaires de leurs honneurs; l'ordre équestre de sa position exclusive et de sa toute puissance (*vielmozni*). Le peuple fut oublié! cinquante ans plus tard, lorsque de nouvelles calamités débordèrent sur la Pologne, le prédicateur jésuite Szirma, rappelait, que comme on a trompé le peuple par des promesses illusoires, aussi Dieu n'a pas retiré le glaive de sa colère; les guerres, les invasions, la discorde tourmentent le pays. Mais c'était toujours en vain, qu'on s'adressait à l'ordre équestre, en faveur du peuple. Etourdi et entêté, il ne voyait rien, il n'entendait rien, qui pût le tirer de son engourdissement. Stanislav Leszczinski, dans sa retraite auguste, plus philosophe que roi, toujours plein de réminiscence de son état républicain, élevait des cris, adressait des

(400) Kochovski, annal. Pol, climacter, II, p. 106.—Rudavski.

(401) Qualis rex, talis grex; ad regis exemplar, totus componitur orbis. — Iaki pasterz taka trzoda. — Iaki pan; taki kram.

réflexions et des réprimandes, effrayait par le danger (402), sans succès. Sa voix était trop éloignée. La voix des prédicateurs, de Bonaventure Gelarovski (en 1737), de Jean Zrzelski (en 1739) et d'autres ne réussit pas mieux sur des consciences endurcies contre le remords. La parole de Kurzeniecki (en 1752) était aussi infructueuse (403). Depuis deux siècles, dit enfin (en 1777) le piariste Vincent Skrzetuski, publiciste recommandable, les diètes n'ont rien décidé sous ce rapport de l'humanité; il semble même, qu'elles n'ont jamais pris en considération la question du peuple (404).

150. CONDITION MISÉRABLE DU PEUPLE EMPIRE.

Si la conscience et le sentiment d'humanité furent glacés chez les seigneurs et dans tout l'ordre équestre, quelle nécessité pouvait les déterminer à de justes démarches? N'ont-ils pas combattu et soumis la turbulence de la population révoltée, n'ont-ils pas versé leur sang pour la soumettre? La population catholique à la vérité prit peu de part à la commotion, mais n'a-t-elle pas murmuré, ses dispositions n'étaient-elles pas complices? Vainqueurs des kozaks, dont il ne resta qu'une poignée à leurs vexations ultérieures, ils avaient devant eux leurs sujets, échoués dans leurs espérances, humiliés, qui ont encouru leur colère : et cette colère était impitoyable. On me dira, qu'à l'exception de boucheries sur le champ de bataille, de quelques massacres dans la ferveur de la guerre qui devaient terrifier la fermentation générale, enfin à l'exception de quelques exécutions pour punir les mutins, on ne saurait citer des cruautés exercées sur le peuple réduit à l'obéissance, et moi non plus, je ne désire pas beaucoup retrouver cette violence sauvage prolongée et multipliée à l'infini : mais je vois que la condition des paysans polonais et russiens schismatiques et catholiques empira encore

(402) *Observ. sur le gouv. de Pol.,* chapitre intitulé Peuple, dans le les œuvres du phil. bienf., t. III, p, 3 et suivantes.

(403) Entretien d'un chapelain avec son seigneur, publié par Kurzeniecki en 1752.

(404) Skrzet, *Droit du royaume de Pologne,* t. II, p. 172. — Nous signalerons cependant quelques petites exceptions au chap. 158.

plus, qu'elle n'avait fait, que c'est la dernière époque où l'oppression monte à son comble. Jusqu'à ce moment, il en restait quelque chose, des formes, du mouvement, de souvenir, de déterminé, de convenu, d'observé : désormais, à l'avenir, tout s'efface, on n'a plus d'égard pour cette race ignoble, vilaine, détestable, maudite. Ce n'est pas assez de la qualifier chlop, son sang impur, ayant encouru la malédiction céleste de son origine, dès qu'elle sortit de l'arche de Noë, c'est la race impie de Cham, destinée à l'esclavage. On les appelait, chlop, cham ; on les insultait par des épithétes injurieuses. Le langage outrageant, ne servait que de préliminaire à toute sorte d'injustice.

151. LA CORVÉE ET LES CHARGES DOMANIALES AGGRAVÉES.

Je vois deux causes principales qui firent augmenter excessivement le travail, les redevances et la servitude des paysans; toutes les deux prennent leur origine dans l'avarice des seigneurs. La première est la répression d'esprit de turbulence et le châtiment; l'autre la diminution de la population et l'apauvrissement général: les seigneurs cherchant à réparer les pertes qu'ils ont subies dans leurs fortunes et à cultiver leur domaines avec moins de bras, qui leur restaient. L'antique systéme de coéquation servit dans cette opération pour base et le maximum d'oppression se consolida sur tous les points de la république. En Ukraïne on élevait tout aux chiffres de Pologne, on rapportait à des dénominations de l'idiòme polonais ; en Mazovie, on imitait la Litvanie ou la grande Pologne; partout, les propriétaires, les starostes, les tenutaires, les baileurs se demandaient réciproquement à quelles charges étaient sujets leurs paysans et se croyaient en droit d'imposer les mêmes sur les leurs. Si quelque part le paysan était redevable deux jours de corvée dans la semaine, on expliquait, que ces jours étant des jours d'attelage, *ciongly*, ils repondaient à quatre jours manuaires, *piészy* ; et comme le seigneur du domaine donnait à l'usage du paysan, l'attelage, deux bœufs, un cheval, comme l'objet appartenant au domaine, c'était une grâce du maître s'il déterminait ces quatre jours en deux jours manuaires et seulement deux autres en jours d'attelage;

avec l'attelage domanial. Partout un autre chiffre, un autre compte se fixait. Le lecteur est prié de se rappeler ce que j'ai dit sur la marche progressive de la corvée et sur le nombre des jours que j'ai signalé d'après les témoignages contemporains et les sources historiques (405), et il conversa dans l'énumération suivante des charges qui obèrent les paysans polonais, l'énormité de l'augmentation, et l'on sera convaincu avec moi que l'excès de l'oppression est d'une date assez récente, qui ne monte, que vers la moitié du XVII.e siècle (406). Si l'on m'objecte que la corvée et les charges que je vais énumérer, n'étaient pas élevées à un aussi haut degré dans maints endroits, particulièrement dans les domaines royaux : j'accepte volontiers cette observation, car c'est une preuve que dans maints endroits, et particulièrement dans les domaines royaux on n'est pas arrivé au maximum, mais je ferai observer que ce maximum, que je vais détailler est la mesure la plus générale et qu'elle n'est pas encore le maximum pour beaucoup de campagnes où il y a plus de corvées et de redevances. Dans des villages et hameaux, un paysan, possédant une demi-vloka, *pol-vlok*, à trois jachères, et quelque part, une terre plus considérable, un lan, cultivé en friche, doit chaque semaine, la corvée de trois jours avec attelage, *ciongly*, et trois autres manuaires, *pieszy*. en tout six jours (407). Mais partout, il y a de la corvée extraordinaire, connue souvent sous des noms hideux de violence, *gvalt* (appellation allemande *gewalt*), ou de corvée gratuite, *daremszczizna* : son principal objet est d'accélérer

(405) *Voyez* ci-dessus chap. 84, 92.

(406) Aussi je me rappelle d'avoir vu les chartes de la seconde moitié du XVII• siècle, qui détaillent déjà les mêmes charges que je vais notifier.

(407) La corvée d'attelage, *dzien ciongly* est aussi appelée le jour de l'homme *mènski;* et la corvée manuaire, *dzien pieszy*, le jour de la femme, *kobiécy*. Par conséquent, le fauchage est pour la plupart compté dans la corvée d'attelage, *ciongly, mènski*. Le travail de battre le blé, est rarement compté au nombre des jours d'attelage.— En Ukraïne, on compte moins de jours par semaine, mais le jour de la charrue y demande l'attelage triple, le sol n'est remué et sillonné que par la force de trois paires de bœufs que le paysan doit nourrir.

la récolte, alors, tous les habitants des chaumières, capables de manier la faucille, hommes et femmes, doivent sortir pour couper le blé. Cette sortie générale, se nomme *tluka*, ou la foule, accumulation de la foule; et il en a deux, trois, quatre et quelque fois plus dans la saison de la récolte. Dans beaucoup de domaines le maître a le droit de recourir à des journées forcément louées, dont il détermine le prix, ou bien le prix étant fixé très bas par quelque pratique ancienne, il n'est réalisé que par des assignats au juif cabaretier, qui le reçoit pour la boisson et fait son compte avec le seigneur. Il y a encore, une corvée, une servitude pour les femmes et pour les hommes, dont toute la population communale est solidairement obligée : c'est le tour, *kolei*, pour servir chaque jour, dans la basse-cour, le bétail, la volaille; l'autre servitude c'est la garde nocturne, *stroza*, réunie avec le chauffage des habitations domaniales. Enfin je ne dois pas oublier, qu'il y a ça et là, des obligations extraordinaires, comme de fileuses, de pâtres, de coupe de bois, de charriage, réparation des chemins vicinaux; et spécialement d'aller servir dans la cour et dans la basse-cour comme domestique; le maître lui même en fait le choix et ordonne à un tel garçon, à une telle fille de servir (408). Outre cette corvée et ce différent service personnel, le paysan paie un cens, *czinsz*, pour la chaumière qu'il habite; il est redevable d'un certain nombre d'œufs, de chapons, de poules, d'oies ou de canards, selon les habitudes établies; de chanvre, de lin, de laine, de certaines mesures de différents grains en semences; pour quelque liberté qu'il jouit dans les forêts, il doit fournir au seigneur des noix, des fraises et d'autres baies, des fonges séches et d'autres produits qu'il doit cueillir. S'il s'approche de son maître, ordinairement il vient avec un bouquet utile pour la cuisine ou la table du seigneur. Pour toutes ces fournitures ou cadeaux, le seigneur se montrait quelque fois magnanime en faisant donner un verre d'eau-de-vie ou de biére de sa fabrique, quelques lambeaux d'étoffe déchirés en forme de ruban, quelques médicaments, et quelquefois quelques

(408) Les domestiques de la cour, *dworscy*, de la basse-cour, *czeladz* haïduk, lokaï, kuchcik, chlopiec, stroz, parobek, dzievka, pastuch.

liards. Lorsqu'on faisait chasser à la moisson toute la foule, *tluka*, c'est alors que la libéralité du maître, pour prolonger et animer le travail la nuit tombante, faisait ouvrir des tonneaux de bière et d'eau-de-vie. Le jour où la moisson va finir, le seigneur en est averti par le chant d'allégresse, mêlé d'un ton plaintif; on lui présente une courone d'épis et il donne une fête champêtre, *okrènzne*, prodiguant les boissons : lui et toute sa famille, et son entourage, assistent et partagent cette réjouissance, dansent avec les paysans et par cet acte de familiarité, rendent hommage à la classe laborieuse.

152. **AUTRES CHARGES ET VÉXATIONS; TRAITEMENT SAUVAGE**

Notre liquidation des charges que le paysan supportait, bornée à celles qui allaient au profit direct de son maître, ne serait pas complète à raison des autres qui pesaient sur lui; ne serait point entière, si nous oublions les impôts publics, et la dîme dûe à l'église. L'ancien impôt foncier de lan et de vloka, fut enfin supprimé à cause de sa presque nullité, à laquelle il fut réduit, tant par la dépravation de la monnaie et du gros, que par la diminution des terres imposables, continuellement soustraites aux cadastres sous différens prétextes. Cet impôt fut remplacé par l'impôt de cheminée, *podimné*, et quelquefois, par la capitation, *poglovne*. La dîme fut ordinairement perçue en nature par l'autorité ecclésiastique et c'était un péché mortel, si elle n'était pas rendue rigoureusement et avec abondance ; en outre le desservant se faisait bien payer pour le salut de l'âme; les offrandes couvraient les autels et dans maintes fêtes le curé à l'office se vit enfoui sous le grain qu'on lui versait avec profusion. Le paysan lui donnait par habitude, quelquefois volontairement, ou par crainte, ou par scrupule. Partout il travaille, il donne, il s'épuise. Et s'il arrive une guerre, des passages de troupes, ou la traverse d'un voyageur peu raisonnable, le paysan se voit pillé et dépouillé de sa substentation annuaire, endommagé jusqu'aux meubles. Ajoutons à ces accidents, l'industrie ininterrompue des juifs, qu'on nommait les sangsus du peuple, qui tenaient en bail des cabarets, des brasseries et fonctionnaient infatigablement dans le métier de faire éni-

vrer toute la population au profit du maître. Le paysan, vivant sous l'impression de la maxime, que lui et tout ce qu'il gagne appartient à son maître, ne pensait guère à faire d'économie, aimait mieux consommer en buvant tout ce qu'il avait, que de se voir dépouillé de sa misère. S'il réussit à se procurer par son épargne, quelque fortune, quelque argent, loin de jouir de ce petit bonheur, il le dérobe à la vue des voisins et l'enfouit, sans le dire à personne. L'œil pénétrant des juifs, des intendants et d'autres substituts, épiait tous ses mouvements et avait main mise, sur ses biens et son corps. Les seigneurs de grands domaines, ne voyaient presque jamais leur serfs laborieux; et les possesseurs de petites fortunes, se servant des juifs, des intendants et substituts, n'avaient pas besoin de cette classe laborieuse (409). Une grande quantité de la noblesse, rendue à l'indigence par la ruine du pays, au lieu de chercher quelque profession incompatible avec sa qualité nobiliaire, s'empresse à la surveillance chez les propriétaires, à l'administration de leurs biens, à la régie des domaines et forme une classe d'intendants, connue sous le nom d'économes, honorée quelquefois des titres plus élevés de vice-staroste, de commissaire, ayant à ses ordres des substituts, *vlodarz*, *karbovy*, *assavul*. Race impie, bas-flatteurs de leurs maîtres, voleurs de leurs biens pour faire leur propre épargne, tyrans envers les paysans qu'ils méprisaient et haïssaient. Si de bonnes dispositions personnelles n'anoblissaient ou n'adoucissaient les démarches de certains économes, l'état social et leur vocation leur imprimèrent à tous, ce détestable caractère. Sans pitié et sans remords, ayant un cœur insensible, l'âme sans compassion, ils ne lâchaient jamais de leur main le fouet correctif, en infligeant des peines selon leur bon plaisir. Les formes de l'ancienne juridiction communale, disparurent, l'arbitraire le plus sauvage du maître ou de l'économe disposait du corps des paysans réduits à l'esclavage. Il n'y avait que des assemblées extraordinaires, *gromada*, *gmina*, que le seigneur convoquait quelquefois par caprice, ou pour témoigner une espèce de considération

(409) « Si le roi le savait » de même le paysan répétait : *pan daleko, bog vysoko*, (le seigneur trop loin, et le dieu trop haut).

à ses sujets. Ombre des anciennes justices, administration et législation communale. Mais ces assemblées, dirigées par la volonté et la présence du maître suprême, discutant certaines questions proposées par le seigneur, n'avaient d'autre issue, que d'entendre ses ordres et ses dispositions. Les fêtes de moisson, *okènzné*, et les assemblées communales, *gromada*, restaient les seules douceurs, les seules consolations, dans la condition misérable des paysans, dont on a peine à comprendre la résignation. « Des hommes si nécessaires, dit le roi Leszczinski, devraient y être considérés sans doute, mais à peine les distinguons nous des bêtes qu'ils entretiennent pour la culture de nos terres. Souvent nous ménageons moins leurs forces que celles des animaux, et très souvent, par un trafic scandaleux, nous les vendons à des maîtres aussi cruels, et qui bientôt par un excès de travail, les forcent à leur payer le prix de leur nouvelle servitude (410). Je ne puis sans horreur rappeler ici cette loi qui n'impose qu'une amende de quinze francs à tout noble qui aura tué un paysan (411). Nous regardons ces hommes comme des

(410) Ils violaient toute fille qui leur plaisait, et répondaient par cent coups de bâtons à quiconque s'en plaignait; il n'y avait ni loi ni justice pour un paysan (Voyage à Vitovo en 1781 dans Bernouilli, IV, p. 129).

(411) Nous avons vu que Bodinus, vers 1590 disait qu'on payait 10 écus d'amende pour le meurtre d'un paysan, et Leszczinski n'en donne que 15 francs. Qu'on ne veuille pas y voir un désaccord ou y chercher quelque changement de législation tout-à-fait stationnaire sur ce point. Le fait est exact, concorde, et la législation ne toucha guère, les 10 marcs, de prix pour la tête d'un paysan tué, que les statuts visliciens, en 1374, soulevèrent et confirmèrent. Toujours, ces 10 marcs, sont la peine et l'amende pour le crime ; il n'y a que l'espace de temps qui défigure cette législation immuable par le changement de la valeur de ces marcs, dont la baisse descendait continuellement. C'est la détérioration des espèces qui en était la cause. Je donne ici la note de cette diminution remarquable pour certaines époques, évaluant les 10 marcs en francs et centimes.

En 1347, les 10 marcs valaient....................	370 francs.
Vers 1500,....................................	150
— 1570,....................................	90

créatures d'une autre espèce (412) et nous leur refusons presque le même air, qu'ils respirent avec nous. Il est vrai que selon la constitution de notre royaume, nous pouvons nous passer de leurs conseils et ne pas les admettre dans nos assemblées, mais leur secours nous est nécessaire et par cela même, nous ne devrions point les traiter avec tant de cruauté. Est-il en effet, aucune loi, qui puisse autoriser le joug terrible que nous leur avons imposé (413)? »

153. DISPOSITION PAISIBLE DES PAYSANS ET CONDITION MOINS MISÉRABLE QUE CELLE DE LEURS VOISINS.

« Comme il est naturel de secouer le joug rude et pesant, continue le même Leszczinski, ne peut-il pas arriver que ce peuple fasse un effort pour s'arracher à notre tyrannie. C'est à quoi doivent le mener tôt ou tard ses plaintes et ses murmures. Jusqu'à présent, accoutumé à ses fers, il ne songe point à les rompre; mais qu'un seul de ces infortunés, esprit mâle et hardi, vînt à concerter à fomenter leur révolte, quelle digue assez forte pourrait-on opposer à ce torrent (414)? » Et comment se faisait-il que ces prédictions menaçantes ne se réalisaient pas? — « C'est une race abâtardie, dit un étranger (en 1781), ignorante, adonnée à l'ivrognerie. Mais il avoue que la vie physique du paysan polonais était plus agréable que celle du cultivateur allemand (de cette même époque); une nourriture très-abondante, des vêtements grossiers, mais propres à résister au froid; une chaumière sale, mais bien couverte; un lit de plumes, la liberté de danser, chanter et s'eni-

Vers 1607, ...	70 francs.
— 1730, ...	13

En 1588 lorsque les dix marcs ou la tête d'un paysan tué ne valait plus que 85 francs 62 centimes, on taxa un fugitif paysan et toute sa famille, de 500 marcs, ce qui donnait 4281 francs 25 centimes. En 1661, le statut doubla cette taxe, mais les 1,000 marcs ne faisaient plus que 1,800 francs.

(412) Chlop Cham. *Voyez* chap, 150.

(413) OEuvres du phil. bienf., t. III, p. 4, 5, 6.

(414) *Ibid.*, p. 8.

vrer, voilà, dit-il, les conforts de ces esclaves (415). » Un autre étranger (Rulhière), sans s'arrêter à leur vie matérielle, qui, bien que pauvre sans être misérable, parut suffisante à l'observateur allemand; Rulhière, étudiant leur génie, remarque « qu'aucune superstition n'altère dans ces esclaves le penchant naturel des hommes à la liberté: Ils ne connaissent point cette insensibilité stupide avec laquelle les Russes (Moskovites) se laissent ôter leur misérable vie dont ils ne croient pas avoir la propriété. Ils ressemblent à cette multitude prodigieuse de serfs qui couvrent la terre, assujettis par la force, ployant avec douleur sous la dure nécessité de leur condition, habitués par leurs parents à supporter patiemment le triste hasard de leur naissance, et capables, par l'impulsion même de la nature, d'ouvrir leurs cœurs à l'espérance d'une révolution. Mais les désordres, les pillages, les cruautés des troupes russes, empêchent ces esclaves de se joindre aux mouvements intérieurs, de sorte que cette partie de la nation restait véritablement neutre entre ses maîtres et les oppresseurs de ses maîtres, entre les factions qui déchiraient le pays, en présence des étrangers. » Elle ne voulait ni se soulever, ni agir en sa faveur, comme faisaient les protestants et différentes factions des magnats, qui sympathisaient avec l'étranger, imploraient son asssistance, écrasaient leur patrie en se déchirant mutuellement. Au commencement du règne de Stanislav-Auguste, lorsque les agitations prirent une attitude menaçante pour le nouveau roi, « quelques émissaires de la famille royale, en 1766, tentèrent, pour prévenir le soulèvement général de la nation et retenir les nobles dans leurs terres, le plus dangereux moyen que la fureur pût imaginer, dit encore le témoin contemporain Rulhière; ils répandirent dans les foires publiques un manifeste destiné à exciter un soulèvement parmi tous les paysans du royaume, ou du moins à inspirer aux nobles la crainte que s'ils quittaient leurs châteaux pour se confédérer, leurs sujets, pendant leur absence, ne prissent les armes contre eux. Ce manifeste qui paraissait composé au nom de tous les esclaves polonais, était une déclamation éloquente sur la liberté, à laquelle la nature appelle également tous les

(415) Voyage à Vitovo, dans Bernoulli, t. IV, p. 129.

hommes. « Nos armes, disait-on, sont une faux ; mais nous en trouverons d'autres dans vos maisons; notre armée est prête, elle est répandue dans toutes vos provinces, notre signal de ralliement sera la misère. » Ce moyen terrible n'eut aucun succès, et dans aucune partie de la Pologne, les esclaves ne firent aucun mouvement (416). » Maudissant leur sort fatal et leurs oppresseurs, ils buvaient, dansaient et chantaient; jouissant de leur très-minime suffisance, ils se laissaient entraîner par des divertissements, espérant et donnant aux voisins un exemple du bonheur (si l'on peut se servir de cette expression comparative), donnant l'aspect d'une condition plus douce qu'elle ne l'était réellement, mais plus douce que celle des autres. Les paysans moskovites abrutis et féroces, regardant leur esclavage comme l'état naturel des hommes, bénissant Dieu de leur état, croyant gagner le ciel en subissant la mort pour obéir au tzar, tournaient cependant leurs regards vers la Pologne. Une étincelle électrique traversant leurs veines, leur communiquait quelques idées de ce pays envahi par leur impératrice, suscitait chez eux quelques désirs inattendus; ils souhaitaient respirer l'air de la Pologne, comme l'on voit par les plaintes officielles de la cour de Pétersbourg, de ce que la Pologne donnait asile aux transfuges russes. Effectivement, en Pologne et en Ukraine, on parlait de la liberté, ce qui n'avait pas lieu en Russie; le paysan moskovite croyait que sa tzarine allait écraser la liberté qui résidait en Pologne, il ne distinguait pas quelle était cette liberté, il croyait la trouver en émigrant.

154. CAS EXTRAORDINAIRES DES SOULÈVEMENTS DU PEUPLE.

Il y avait cependant une province où, sous un climat plus échauffé, l'esprit plus inquiet ne cessait de se déceler. Il fut soutenu dans ces dispositions par le voisinage de la liberté kozake qui palpitait sous le joug moskovite, au-delà du Dniepr et de celle des Zaporoges, dont les retraites furent encore à l'abri de la violence protectrice. Bien que les mesures prises des deux côtés du Dniepr, empêchassent les terribles commotions

(416) Rulhière, *Anarchie de Pologne*, livre VIII.

du peuple kozak, cependant le danger pouvait y éclater dans un moment propice. « Nous en avons un exemple récent (1702) dans le soulèvement de l'Ukraine, dit Leszczinski, dépossédé deux fois de sa couronne nationale ; il ne fut occasionné que par les vexations de ceux d'entre nous qui y avaient acquis des domaines. Nous méprisions le courage des pauvres habitants de cette contrée ; ils trouvèrent des ressources dans leur désespoir. » Ce soulèvement était provoqué, on ne sait pourquoi, par la révolte inattendue du chef des kozaks, Palei, qui se montra peu auparavant très-dévoué au parti de Leszczinski et à la république. Il sortit de Chvastov, assiégea la ville de Bialacerkiev et la prit, puis il se porta sur la forteresse de Korsun et sur quelques autres places fortes; les ayant emportées, il passa au fil de l'épée leurs faibles garnisons. Une foule immense de paysans se souleva sur différents points de l'Ukraïne, incendiant ses hameaux, et alla rejoindre le camp des kozaks avec ses familles et ses bagages. Palei choisit ceux qui étaient capables de porter les armes et forma d'abord une armée de 30,000 hommes qu'il partagea en trois corps, commanmandés par Palei lui-même, par Siemaszko, son beau-fils, et par Abazine. Suivant différentes directions, ils portaient partout la destruction et la mort, égorgeant ou mutilant les nobles qui tombaient en leur pouvoir. Pour les arrêter et les combattre, les Potocki réunirent à la hâte quelques forces ; la noblesse de Volynie prit les armes avec d'autant plus d'empressement que l'esprit de révolte pullulait aussi dans cette province. Le hetman de la couronne, Jérôme Lubomirski, envoya en même temps les troupes de la république. Stanislav Patocki, staroste de Chmielnik, jaloux d'un colonel, voulant débaucher son régiment, afin d'agir avec plus d'accord après, donnait à ce régiment un banquet à Berdiczev, lorsque les kozaks se ruèrent sur cette ville, lui tuèrent 200 hommes, et enlevèrent en argenterie un butin très-considérable qu'on évaluait à un million de florins de Pologne. Le lendemain, un nouveau renfort de 2,000 quartuaires tourna les chances de la victoire ; 15,000 kozaks sont défaits. Bientôt, vers la fin du mois de novembre, près de Niemirov, tous les trois corps des kozaks réunis sont battus à plate couture. Abazine, saisi, est empalé; on comptait 70,000 captifs de toutes sortes de condi-

tions; on respecta leurs jours, on les marqua et on les renvoya à leurs seigneurs respectifs. Palei et Siemaszko se retirèrent dans quelques places fortes, et le reste des insurgés se barricada sous leurs remparts avec leurs femmes, leurs enfants, le bétail, le mobilier, et résistèrent tout l'hiver. Enfin, ils succombèrent sous la tactique des troupes réglées, commandées par le hetman de camp Adam Sieniavski. Il y eut à cette occasion beaucoup de sang repandu, beaucoup de désolation. On accusait le roi Auguste II d'avoir fomenté cette révolte pour affaiblir le parti de Leszczinski, et les kozaks, appliqués à la question, confessaient cette accusation devant les tribunaux, particulièrement à Luck (417). Quelques années plus tard, en 1712, la paix de Prut manqua d'occasionner un embrâsement semblable. Pierre le grand céda à la Turquie l'Ukraïne méridionale qu'il ne possédait point. En conséquence, une partie des kozaks établit sa sicz sur le territoire de la république, sans vouloir reconnaître sa souveraineté. Au lieu de s'entendre, leur hetman répondait au hetman Jérôme Lubomirski par des menaces. Ces kozaks se disant sujets de la Turquie, désolaient déjà le pays par leur brigandage et occupaient les environs de Human. Lubomirski envoya sans délai une armée de 12,000 hommes contre eux. Victorieuse sur plusieurs points, elle pénétra jusque dans la sicz, fit main basse sur ceux qui ne purent se sauver et la détruisit (418). Au reste, depuis l'affaire, pendant plus de soixante ans, aucune émotion populaire plus considérable n'ébranla l'Ukraïne L'irruption des Zaporoges, en 1750, répandit la flamme, le pillage, le massacre beaucoup plus considérables qu'il n'arrivait ordinairement, avant qu'elle fût arrêtée ; mais elle ne remua pas les masses de population qui continuèrent de rester en repos. La Litvanie, dans cet espace de temps, en 1744, vit chez elle un soulèvement déplorable dans la starostie de Krziczev. Un paysan, Voszczillo, se mit à la tête de ses confrères des environs contre l'oppression et la violence. Les insurgés donnèrent l'assaut au château-fort de la starostie, sans pouvoir le forcer. Ils étaient réduits par le chansonnier de Litvanie,

(417) *Mémoires d'Erasme Otwinovski,* c. VIII, p. 17, 47 et 49.
(418) *Idem, ibid.,* c. XVII, p. 198, 199.

Radzivill, qui possédait la starostie de Krziczev: Ces cas méritent d'autant plus d'être remarqués qu'ils sont rares. L'oppression devait y être poussée à l'excès, si elle épuisait la résignation et décidait le peuple à un désespoir extrême. Mais revenons à l'Ukraine.

155. SOULÈVEMENT DE L'UKRAINE PAR LA PROPAGANDE DE LA TZARINE.

Le peuple de l'Ukraine et de Podolie ne cessait de sympathiser avec les kozaks. Sa menace ordinaire dans ses mécontentements contre ses maîtres, c'est d'appeler les haïdamaks; c'est ainsi qu'on nommait les zaporoges qui fesaient irruption comme des brigands. Ils entretenaient des correspondances avec ce peuple, et si celui-ci ne prenait pas les armes avec les kozaks haïdamaks, il cachait leurs marches, leur donnait des avis. Les incursions des haïdamaks se répétaient souvent; ils attendaient ordinairement le temps, quand la richesse des campagnes les attirait, les cantons boiseux favorisaient leurs marches et leurs retraites. Ils se partageaient en petites troupes et se suivaient un à un sur une seule file pour se cacher plus sûrement, traversaient les forêts, les ravins, les broussailles, cherchant plus à voler qu'à combattre; mais ce vol et ce brigandage pouvait se changer en une sanglante invasion, si les circonstances favorisaient ou enflammaient leur témérité. « L'Ukraïne, sur son immense étendue, est pour la plupart privée de forêts, mais dans certains cantons, il y avait assez pour dérober les démarches des brigands, surtout les forêts prolongées le long de la rivière de Tasmin, aboutissant le Dniepr, favorisaient les rapines. Dans ces forêts. il y avait plusieurs monastères désunis, capables d'envenimer les haines religieuses. Plusieurs seigneurs polonais possédaient de très vastes domaines, et presque tout le canton de Human (Houmagne), appartenait à Potocki, palatin de Kijov. Depuis 1760, il l'avait confié au soin d'un habile administrateur, Raphael Mladanovicz. Dans l'intervalle de quelques années, Human se convertit en une ville commerçante; on y établit une école qui comptait plus de 400 étudiants ; le pays se peuplait; Mladanovicz distribuait aux cultivateurs les

terres labourables à condition de 12 journées de corvée dans l'année, 12 autres pour la construction des chemins, et un cens modique, ce qui attirait une population nombreuse. Pour la sécurité du pays, outre le cantonnement ordinaire de troupes régulières, on avait organisé des régiments de kozaks formés de gens du pays. L'activité et le progrès extraordinaires appelaient le clergé latin et du rit grec-uni, à soigner avec plus de zèle cette nouvelle vigne. Rylo, évêque-uni de Chelm, visita les fidèles, et la ferveur du clergé-uni commençait à alarmer les non-unis. Gervaise Linovski, évêque non-uni de Periaslav, intervenait de son côté, de part et d'autre on essaya la conversion; on s'impatientait; on s'irritait. Le métropolitain-uni, Félicien Volodkovicz, se fâchait contre l'activité de Melchisedech Javorski, ihumen (supérieur) du monastère non-uni de Motrenin, situé dans les forêts de Tasmin. C'est dans une semblable disposition des esprits, que les confédérés de Bar, en 1768, parcoururent les terres des seigneurs qui ne s'empressaient pas à s'associer à leur entreprise patriotique.

Après la retraite des confédérés et le déplacement des troupes régulières, une frayeur se répandit en Ukraïne, et un pressentiment sinistre. Maxime Zelezniak kozak zaporoge, pénitent, au service du monastère non-uni de Medvedovka, secondé par l'ihumen Melchisedech, commença à organiser les bandes, qui réunies avec les zaporoges ouvrirent le pillage et le massacre, proclamant au nom de l'impératrice Catherine II, que le moment de l'émancipation est arrivé, et que toute l'Ukraïne polonaise va être organisée en milice kozake; on exhiba un oukaz de la tzarine, on répandit le bruit des secours formidables de 50,000 hommes, et on appela le peuple au nom de la religion menacée par la confédération. A cet appel, la population s'ébranla sur différents points, et la force de Zelezniak grandit à mesure qu'il avançait sur la direction de Medvedovka, Zabatin, Smila, Zvinigrod. Le chateau Lisianka se trouvait en l'état de défense, mais son commandant Kuczevski, confiant dans la promesse des haïdamaks, que la vie de ceux qui se sont réfugiés dans le chateau sera respectée si l'on voulait se rendre , ouvrit la porte, et tout le monde y fut passé au bout des piques. Bialocerkiev,

place assez forte repoussa leur tentative (419). Cependant, ils avançaient, répandant le carnage ; les paysans nombreux accouraient se joindre. Les zaporoges fournissaient les armes aux paysans, et ceux-ci les conduisaient de maisons en maisons. » Tout ce qui n'était pas de la religion grecque, vieillards, femmes, enfants, gentilshommes, valets, moines, artisants, juifs et luthériens, tout fut massacré. Toute la noblesse éparse dans ses maisons en Ukraïne, y fut égorgée. Les juifs plus haïs, à cause de leurs concussions, furent presque tous brûlés vifs. Ces scélérats s'amusaient à pendre aux mêmes potences, un gentil-homme, un moine, un juif et un chien, avec cette inscription, c'est tout un. On vit à un même gibet, une mère entourée de ses quatre enfants. Une de leurs troupes, enterra tout vifs, et près les uns des autres, plusieurs centaines d'hommes, de manière que les têtes de ces malheureux passèrent hors de terre, et ensuite ils les fauchèrent comme les herbes d'un champ. Ils ouvraient le ventre des femmes grosses, et à la place des enfants qu'ils en arrachaient, ils y enfermaient des chats vivants. Il y en avait d'âgés à peine de dix ans, ils étaient conduits à ces meurtres par leurs pères ; ceux-ci tenaient les mains des malheureuses victimes liées derrière le dos, pendant qu'ils exerçaient ces enfants à égorger, à poignarder, à faire souffrir des morts lentes. Si un inconnu leur tombait entre les mains, et qu'ils le soupçonnassent de cacher sa naissance ou sa religion, ils le forcaient à massacrer de ses mains des gentilshommes et des prêtres. Tout ce qui pouvait fuir prit la fuite. On ne rencontrait plus dans les villages que femmes égorgées, enfants écrasés sous les pieds des chevaux. Un malheureux, échappé de ce carnage, traversa des villages dont les puits étaient comblés de cadavres d'enfants. Trois villes, cinquante bourgs et plusieurs milliers de maisons éparses dans les campagnes, furent brûlées (420) »

(419) Il existe en Polonais plusieurs relations de ce soulèvement sanguinaire. De Tuczapski, de Kvasnievski. de M[me] Krebs, fille de Mladanovicz. Cette dernière est publiée à Posen dans le journal littéraire intitulé : *Orendovnik*. Celle de Lippoman et de deux anonymes sont aussi publiées à Posen en 1842, par E. Raczinski, sous le titre : *Bunt haïdamakov*.

(420) Ce tableau de sauvagerie, est tiré de Rulhière, *Anarchie de Po*

156. HUMAN, SUITES.

Une foule de femmes, d'enfants et de vieillards, abandonnés sans défense, parce que tout ce qui était en état de porter les armes avait joint les confédérés, s'était réfugiés dans les murs de Human (Houmagne). On fit un horrible complot pour surprendre ces infortunés. Le général Nisse, commandant alors dans cette contrée, fit secrètement avertir un major prussien qui y était avec 50 hommes pour acheter des chevaux, de s'en retirer. En même temps on cherchait à corrompre la fidélité des kozaks de Human. Déjà leur chef Gonta devenait suspect. Gonta, simple paysan de Rozsuszki, était assez instruit, dôté par son seigneur Potocki de deux villages, il espérait les avoir bientôt en propriété héréditaire et obtenir l'anoblissement; il s'était montré toujours fidèle et brave, l'administrateur de Human Mladanovicz lui fit part de ce qu'on le soupçonnait, Gonta se disculpa par des protestations solennelles, et il renouvela le serment avec tous les kozaks enrégimentés; Mladanoviez ne lui retira pas sa confiance, et l'envoya, sous les ordres d'un colonel, contre les haïdamaks, mais la conscience de Gonta fut bientôt ébranlée, on lui montra l'oukaz de la tzarine, on l'assura que ce n'est pas lui seul, mais tous les Grecs qui seraient admis à toutes les dignités de la république, et associés au gouvernement. Peu de jours après les zaporoges, avec le peuple soulevé, conduits par Zelezniak, et Gonta avec son détachement, parurent fraternisant devant Human. Mladanovicz, prévoyant la défection de ses kozaks, comprit le danger inévitable, ne le cacha pas à ceux qui étaient enfermés dans la ville. Ils remplirent sans délai les églises, se préparant à la mort, et lui, après une courte résistance, accepta l'entrevue avec Gonta, qui, à la suite de la conférence, le 24 juin, s'empara d'une porte et la livra à tout son monde. On ordonna aux habitants d'apporter sur la place publique tous les effets, tout leur argent pour racheter leurs vies. Cet ordre s'exécutait quand le massacre commença, avec le

logne, livre IX, il se fiait à ce qu'on disait. Ces scènes d'horreurs étaient ordinaires à de semblables soulèvements, on peut cependant douter du fauchement des têtes.

pillage de tout ce qui était resté dans les maisons. Boucherie presque sans pitié. Peu de monde réussit à se sauver, moins encore fut épargné par Gonta. Ceux qu'on laissa en vie furent baptisés par l'aspersion et admis au rit grec, et de ce nombre les enfants et les jeunes filles furent partagés entre les kozaks et les zaporoges. Seize mille personnes de tout âge, de tout sexe furent égorgés. Un évêque vint de Russie établir sa religion dans cette contrée. On y dansait, on chantait, on se gorgeait de boissons énivrantes, et des bandes détachées coururent répandre le carnage à Granov, à Toplik, à Daszov, à Tulczin, à Monasterzika, à Haïssin, à Bosovka, à Ladiszin. Szidlo conduisit la sienne jusqu'à Balta, où il franchit la frontière turque en poursuivant ses victimes. Quelques autres bandes pénétraient dans le Pobereze, le long du Dniestr. Aux environs de Czehrin, un potier Niezyvy répandait la désolation ; ailleurs, Bondarenko et une bande, ravageait les environs de Tastov (Chvastov) non loin de Kijov.

157. DESTRUCTION DU SOULÉVEMENT.

Le gros des haïdamaks, avec Zelezniak et Gonta, tenait encore son camp à Humam, lorsqu'un détachement russe des kozaks du Don parut tout inopinément. Leur commandant Goloriva (*) parla en ami, approuva tout ce qui avait été fait au nom de la tzarine, concerta un plan de la campagne ultérieure, gagnant la confiance de Zelezniak, de Gonta et des autres chefs, régla, de concert, une discipline ; enfin, soutenu par un régiment d'infanterie russe, du colonel Kreczetnikov (**), il s'empara des chefs, désarma tout le reste et les mit aux fers. Les Russes allaient ainsi faire justice de leurs propres atrocités. Au mois de novembre, le colonel Kreczetnikov fit partage de ses prisonniers, séparant ceux qui étaient de la Russie au nombre de 1,500, de ceux de Pologne plus nombreux qui furent livrés à Xavier Branicki qui stationnait à Serba sur les rives de Dniestr, près Mohilev. Le butin reprit resta aux Russes. Ils s'emparèrent aussi de la famille de Gonta et l'envoyèrent au fond de l'empire. Zelezniak ayant reçu les knouts fut

(*) Les autres narrateurs l'appellent Krivoï.

(**) Tuczapski appelle ce colonel Nolkin,

envoyé en Sibérie pour toujours; Melchisedech fit un voyage en Sibérie, ensuite il fut récompensé par une abbaye dont il fut archimendrite, du reste il n'en rentra qu'une faible partie dans leurs îles, les autres étaient incorporés dans les régimens des kozaks, ou colonisés comme cultivateurs; une multitude de paysans furent aussi emmenés en Russie sous différents prétextes. Branicki de son côté fit brandir le glaive de la justice; il se réserva Gonta et dirigea les autres coupables par centaines vers différentes villes; la plus grande quantité au nombre de 800, fut envoyé, à Léopol. Les exécutions se suivaient dans toutes les villes de la partie méridionale de la Pologne, partout plusieurs périrent, à Léopol le tribunal de la couronne commença leur procès. Gonta resta seul à Serby, subit la peine cruelle des accroes, de la mutilation et de la mort. Branicki chargea du reste son régimentaire Joseph Stempkovski, qui, voyant la mort de Gonta, s'écria qu'il n'était pas la seule cause du malheur, que les autres coupables devaient aussi périr, et il eut le plaisir de voir grossir le nombre des coupables. Dans le courant de la justice et des exécutions,« un grand nombre de Polonais échappés aux massacres, erraient dans les campagnes de la Moldavie, chargés de tout ce qu'ils avaient pu sauver de leurs effets; l'hospodar reçut ordre de les faire retirer de cette province. Ces malheureux allaient manquer d'asile, mais par une suite de la politique que les Turcs avaient embrassée, le prince Moldave leur fit insinuer de s'avancer d'avantage dans l'intérieur du pays pour être moins observés par les Russes. Comme ils s'enfonçaient dans cette province, les Russes au contraire firent publier le retour de la tranquillité en Ukraîne, afin, disaient-ils, que ceux qui y possédaient des terres prissent soin de les faire régir, et qu'elles ne fussent pas envahies par les premiers occupants. Tout ce qui avait échappé au premier carnage revint peu-à-peu. Ces infortunés, dans toute l'étendue de ce pays si florissant, il y avait quelques semaines, ne virent qu'un vaste désert, sans autre trace de ses habitants que le sang et la cendre confondus ensemble, et à peine furent-ils revenus, qu'au printemps de 1779 les soulèvements et les massacres recommencèrent. » Un certain Timienko en était le principal agitateur et chef. On voulait exterminer tout ce

qui avait signé les confédérations, sans distinguer ceux qui hésitaient à les signer. Il est impossible de savoir le nombre de ceux qui périrent dans ces massacres. Ceux qui échappèrent le font monter à 200,000 personnes; ceux qui présidaient aux informations juridiques, ne comptent que 50,000, nombre suffisant pour ternir à jamais les auteurs de ce soulèvement (*). Le renouvellement des massacres ouvrit un vaste champ à la justice de Stempkovski, secondé par les Russes, il se mit à détruire le brigandage, exécutant sans décret. A Lisianka, il fit pendre 60 paysans, et dans la ville de Koden, près de Zitomir, il faisait décapiter une foule à plusieurs reprises. A Léopol, le tribunal reçut ordre de Varsovie d'interrompre les interrogatoires, de brûler toutes les pièces, et delivrer les coupables aux supplices, sans faire de plus amples informations; ils furent tous abandonnés au bourreau, pêle-mêle comme du bétail, au nombre de 300. La justice de Stempkovski fut interrompue par l'amnistie proclamée par la diète de 1773. La dissolution se prolongea plusieurs années en Ukraïne, la population épouvantée se dispersait à l'étranger. Gonta était estimé, à la nouvelle de sa mort, une consternation inexprimable porta aux suicides. Les nouveaux réglements de corvée provoquaient aussi les actes de désespoir. Sur ce théâtre d'horreur, on a vu des scènes attendrissantes, des paysans de communes entières témoignant un attachement sincère, un dévouement inébranlable. Plusieurs individus furent récompensés par leur seigneurs ou par la république; quelques communes méritèrent des franchises qu'on leur accorda (**). Mais en général la main seigneu-

(*) 15,000 égorgés à Human. Admettons pour chacune des trois villes où le massacre a eu lieu, 1,500 de tués, nous aurons le nombre 4,500; pour chaque bourg, 500, et supposons 3,000 maisons saccagées, et sur chacune 2 personnes égorgées, nous aurons la somme de 50,500 juridiquement établie.

(**) Parmi les communes qui se sont distinguées par leur attachement et leur dévouement, on compte Ositna, Kuzminogrobla, Subska, Sienica, Podvysokie (*Voyez* note 10, t. 1, p. 254 de la Pol. renaiss. — Une tradition populaire assure qu'à cette époque vivait Vernyhora kozak d'au delà du Dniepr, pénitent sur une île jouissant d'une haute con-

riale s'appesantit sur le peuple. La corvée était élevée à 150 jours par an; une capitation et les redevances gratuites (daremsczizna) furent instituées. A ces conditions, lorsque le calme garantit la sécurité, les fuyards rentraient, les nouveaux colons s'acheminaient et peuplaient le pays ravagé. C'est ainsi que se termina cette impériale propagande de la liberté, qui ensanglanta l'Ukraïne et la couvrit de deuil (421), propagande religieuse de la tzarine, qui n'oublia pas de récompenser monarchiquement et ses kozaks et ses zaporoges, comme nous allons le voir.

158. LA TZARINE ESSAYE DE SOULEVER LES PAYSANS.

Repnine menaça la noblesse de tous les palatinats voisins d'exciter de pareils soulèvements, si elle remuait. En effet des émissaires étaient envoyés dans toute la Pologne pour y soulever les paysans. Tout était fureur, désolation, désespoir. Mais cet appel moskovite n'avait pas de suite. Le peuple qui ne soutenait pas de relations avec les haïdamaks, ne s'empressait guère à suivre les fomentations étrangères. Plus tard les russes, n'ayant que 500 hommes dans toute la Litvanie et effrayés de l'approche de Kazimir Pulaski, jetaient la terreur dans ce pays, en laissant entrevoir qu'au premier mouvement de la noblesse litvanienne, ils auraient recours à cet

sidération de sainteté. Il dissuadait, prévoyant l'issue. Il laissa une prophétie en vers russiens qui restent dans la mémoire de la population; production extraordinaire de l'imagination inspirée qui sait suivre l'avenir ; elle prédit la chute de la Pologne; de nombreux évènements qui doivent ramener sa future restauration de laquelle dépend le bonheur de l'Ukraïne. Le peuple attend l'accomplissement.

(421) Rulhière, *Anarchie de Pologne,* livre IX. — Ce sanglant épisode de l'hist. de Pologne arriva 120 ans après le soulèvement de Chmielnicki; elle rappelle en miniature les anciennes calamités sur lesquelles nous avons discuté ; elle est trop connue, et la répétition de sa description serait peut-être déplacée si elle ne décélait les conséquences des anciennes fautes, et le rabaissement de la population kozake au déclin de son existence ; si elle ne contenait les évènements récents relatifs aux paysans, dont je me proposais de réunir quelques détails.

exécrable moyen du soulèvement général des esclaves contre leurs maîtres employé l'année dernière avec un si horrible succès dans une autre province. Les paysans litvaniens étant comme ceux de Podolie et de l'Ukraîne de la religion russe paraissaient accessibles aux mêmes séductions. Des écrits séditieux, étaient les avant coureurs de cette effrayante menace. Des placards avaient été affichés aux portes des églises, dans lesquels on invitait ces paysans à ne point négliger l'occasion de s'affranchir. Ainsi la crainte des calamités, que venaient d'éprouver les deux provinces et d'un massacre général de toutes les familles nobles, avait saisi tous les esprits et retenait les nobles dans leurs châteaux, occupés à contenir leurs esclaves (422). Mais sans cette mesure de surveillance, cette fois encore le danger n'aurait pas eu de suite. Le peuple voyait déjà l'issue de la propagande tzarine, et n'entreprit pas de fraterniser avec l'ennemi de l'état. Surtout chez les paysans de la propre Pologne et de la Mazovie, l'expression de patrie, *oïczizna*, était trop précieuse, trop chérie, pour qu'ils la livrassent à la merci des étrangers. Si quelques populations du midi partageaient leur sentiment avec les haïdamaks, les populations des provinces anciennes, de l'idiôme polonais et catholiques, tout neutres qu'elles paraissaient; conservant l'inactivité relativement à leur position sociale, vouaient tout leur sentiment à ceux qui combattaient les Russes. Les confédérés de Bar, trouvaient partout des sympathies non équivoques. La confédération de Zakroczim sous le maréchalat de Zakrzevski, se trouvant presque au centre des forces russes, qui entouraient Varsovie, se soutenait longtemps avec quelque succès, se cantonnait sur les îles de la Vistule et entretenait ses relations avec la capitale, cependant, non seulement tels furent les soins qu'ils prirent pour cacher leurs marches, mais aussi telle fut la fidélité des paysans qui les avertissaient, qu'ils n'avaient de combat dangereux avec les russes. L'évêque Soltik, de retour en 1773 de la Russie, parcourant quelques-unes de ses terres, fut attendri, autant par la misère causée par les troupes russes, que par l'attachement et la confiance des paysans ses su-

(422) Rulhière. *ibid.*, livre X.

jets qui croyaient qu'avec son retour leurs malheurs étaient finis. » *O beata simplicitas!* s'écrie l'évêque, écrivant, au ministre russe Stackelberg, qui était chargé par la tzarine de parler et d'agir en faveur de la liberté des paysans (423).

159. DESTRUCTION DES KOZAKS DE LA PETITE RUSSIE ET DES ZAPOROGES.

C'est sur ces entrefaites, que les noms de Zaporoges et des anciens kozaks de la petite Russie retentirent pour la dernière fois et disparurent. La terre de Human et de l'Ukraïne, fumait encore du sang qui ruissela; les corps de la boucherie de Léopol, n'étaient pas encore glacés, quand la Russie prit des mesures efficaces pour anéantir ces peuples. La tzarine, triomphant des confédérés de Bar, arrêta leur destruction. Nous avons vu les promesses réitérés que les tzars juraient aux kozaks, nous avons signalé les infractions qui ne manquaient pas de suivre leur parole et leur serment monarchique; les plaintes et quelques révoltes d'opprimés. « Moyennant les secours militaires qu'ils s'engagèrent de fournir, on leur promit un subside considérable, la liberté absolue de leurs personnes, l'exemption de toute espèce d'impôts et la conservation de leurs privilèges et de leurs lois. L'infraction de toutes ces promesses à été le prix des services qu'ils ont rendus à la Russie contre la Pologne et contre les turcs. Le subside ne leur a point été payé, leurs cultivateurs soumis à la capitation, ont été asservis à la glèbe, comme ceux de toute la Russie, tandis que par l'ordre de Catherine II, l'académie d'agriculture de Pétersbourg, examinait : si, il était plus avantageux que les paysans restassent serfs ou fussent affranchis. Dans le même temps une grande partie des terres des kozaks, fut donnée à cette autre espèce de serfs qu'on appelle des no-

(423) Entre les articles du plan que les trois puissances tracèrent pour l'intérieur de la Pologne en 1773, l'article 18 portait : «Les paysans seront affranchis de la servitude, et dans toutes les paroisses, ils se choisiront leurs propres juges, desquels l'on pourra appeler premièrement au seigneur territorial, et de celui-ci au gouvernement du district ou au grod. »

bles en Russie (dvorzanstvo, bojar). Au lieu de leurs officiers, qu'ils avaient toujours élus et des arbitres domestiques, devant lesquels ils venaient se concilier en se donnant la main : la cour de Petersbourg, leur envoya des tribunaux russes les plus corrompus de l'Europe et des officiers allemands ou russes pour les commander ; la charge de leur hetman fut abolie. Enfin, lorsque Catherine II rassembla des esclaves de toutes ses provinces pour ce projet de code, qui n'a jamais été fait, les kozaks ayant réclamé la conservation de leur loi, le gouverneur de l'Ukraïne, suivant les ordres qu'il en avait reçus fit enchaîner les députés et les fit transporter à Pétersbourg, où ils moururent presque tous en prison de faim et de froid (424). « Les kozaks de la petite Russie, par suite de ces violences, cessèrent d'exister. Ils composent dorénavant des régiments de troupes régulières, et sont asservis. Il restait encore à réduire les zaporoges, considérés toujours comme souche des autres, et à détruire leur retraite, vrai sanctuaire pour la croyance du peuple. Les îles de Dniepr continuèrent d'être fréquentées ; il y eut toujours dans ce refuge ouvert à tous les mécontents et à tous les crimes, une espèce de nation. Elle conserva jusqu'au dernier moment, son institution primitive. L'impératrice et le grand duc, respectant leur organisation furent inscrits les premiers sur la liste de cette confrérie militaire. On ne savait pas précisément leur nombre et eux-mêmes n'en furent jamais assurés: on les croyait de 40 à 50 mille. La Russie les a resserrés par cette ligne de forteresses dont elle enfermait tout ce qu'elle avait envahi dans les déserts qui les entourent. Les russes cherchaient tous les moyens d'affaiblir et de subjuguer cette redoutable société. Ils se sont emparés de quelques unes des îles, ils violaient souvent à main armée le territoire de toutes les autres pour enlever de vive force les esclaves russes qui s'y réfugiaient ; ils tenaient des femmes dans le voisinage, cherchant ainsi à attirer ces brigands hors de leur repaire, à les mettre à la solde, à les subordonner à la même discipline que les autres kozaks (425). Affaiblis et réduits à une position

(424) Scherer, p. 262, Garran de Coulon, t. III, p. 6.
(425) Rulhière.

dangereuse par tous ces moyens, les zaporoges, courant aux carnages de l'Ukraïne, furent, comme nous l'avons dit, détruits en partie par les russes. Catherine II, les insulta en même temps : en réparation pour la violation commise par les troupes russes du territoire Ottoman, elle offrit de livrer au sultan 200 zaporoges vivants et de les abandonner à sa vengeance, comme fauteurs du mal que fit à la frontière l'armée régulière. Enfin l'ordre et la paix, qui suivent l'asservisment, régnaient dans l'Ukraïne après la réduction des kozaks de la petite Russie, après la défaite des confédérés de Bar et l'humiliation de la république démembrée, lorsqu'une déclaration impériale, rendue le 14 août 1775, apprit à l'Europe la destruction absolue du tronc de cette grande famille : des kozaks zaporoges. » Dans cet oukaze, la chaste Catherine II, après avoir reproché aux kozaks zaporoges leur vie licentieuse, leur attachement à leur lois, qu'elle avait elle-même juré de maintenir, et leur réclamation d'un territoire, qui n'a pu, dit-elle leur appartenir, puisque leur institution primitive est dénuée de toutes les lois et par conséquent leur possession de tout droit de propriété, annonce qu'elle s'est trouvée obligée envers Dieu, envers son empire et envers tout le genre humain, d'anéantir la sitche de zaporoges et les kozaks qui en portent les noms. Cette religieuse souveraine ajoute, que la destruction de ce peuple a été opérée par ses troupes, dans le meilleur ordre possible, avec une parfaite tranquillité et sans aucune résistance de la part des kozaks, vu qu'ils n'apperçurent les troupes qui s'approchaient d'eux, qu'au moment qu'elles les avaient déjà environnés de toute part (426).

160. LENTEUR DANS L'ADOUCISSEMENT DU SORT DES PAYSANS.

Je ne m'arrêterai point longuement sur quelques faits qui pouvaient améliorer la malheureuse condition des paysans, ils

(426) Scher. Garr. de Cout., l. c. — Voici encore quelques griefs que la Russie voulut reprocher aux zaporoges et une notice de leur sort après la destruction de leur retraite. «Dans la guerre contre les Turcs, qui fut terminée en 1774, ils se rendirent coupables de plus d'une trahison ; ils décélèrent même le projet de se rendre indépendants. Lorsqu'on établit

étaient les résultats nécessaires de la marche de la civilisation. Dès que la nation, sortant de son engourdissement, chercha des lumières et commença à reprendre son sentiment, elle ne pouvait rester tout-à-fait sourde à la voix de l'humanité, mais l'amélioration du sort des paysans était si lente, si petite, si imperceptible, qu'à peine peut-on en dire quelque chose de positif. A la diète de convocation, en 1764, la faction de Czartoriski, poursuivant ses plans, prescrivant une multitude de règlements dans le but d'établir l'ordre et la justice, fit des lois favorables aux paysans, qui restreignait l'autorité excessive de la noblesse sur ces infortunés. Bientôt, en 1761, on établit la peine de mort contre celui qui tuerait un homme, sans distinction de condition. Par conséquent, le maître devait désormais répondre de sa vie pour la mort de son paysan. L'amélioration du sort de la classe laborieuse, bien que très-faible, devait avoir cependant quelque retentissement, et la renommée d'une certaine liberté devait se répandre, si l'on considère les plaintes de la tzarine de l'émigration des paysans russes. En 1773, elle reprocha avec dureté à la Polo-

des colonies dans les pays reconquis sur les rives du Dniepr (connues alors sous le nom de la Nouvelle Servie), ils soutinrent que ces contrées étaient leur propriété, ils inquiétèrent les colons, et, soit par force, soit par adresse, ils asservirent près de 50,000 habitants. Un tel acte de révolte décida l'impératrice à anéantir ce petit état. En 1775, un corps de troupes russes les enveloppa et les désarma; on leur présenta un manifeste qui leur laissait le choix ou d'adopter un autre genre de vie, ou de sortir de l'empire. Une partie resta et se livra aux travaux de la campagne; l'autre se retira en foule chez les Turcs et les Tatars. Les descendants de ces mêmes kozaks zaporoges, existent cependant encore sous un autre nom et dans un autre pays. Par un oukaze du 30 juin 1792, Catherine II céda aux zaporoges qui s'étaient distingués dans la dernière guerre contre les Turcs, la presqu'île de Taman et toutes les contrées situées entre le Kouban et la mer d'Azof, jusqu'aux fleuves Teia et Laba. On leur donna le nom des kozaks de la mer Noire, et ils eurent le droit de choisir un hetman, ainsi que la permission de recruter jusqu'à 15,000 hommes dans la petite Russie. Ils ont renoncé volontairement à leur ancienne manière de vivre, ils se sont mariés et se livrent à l'agriculture (Malte Brun, *Précis de la géogr. universelle*, édit. de Huôt, livre LXXXVIII, t. VI, p. 50, 51). »

gne d'avoir donné asile à plus de 30,000 transfuges russes, et peuplé la partie de l'Ukraine, qui, pour séparer les deux états, devait rester déserte (427). Au retour du calme, vers 1778, plusieurs seigneurs plus opulents donnèrent un bon exemple, en instituant l'instruction dans leurs domaines, abolissant la corvée ou la déterminant à condition de bail. André Zamoïski en Pologne; Stanislav Poniatowki, Joachim Chreptevicz, Paul Brzostowki en Litvanie, sont particulièrement connus et renommés par leurs idées plus élevées et plus favorables à la classe laborieuse (428). Mais le préjugé, plus profondément enra-

(427) Ferrand, *Histoire des trois démembrements de Pologne*, livre V, tome II, p. 64.

(428) L'exemple d'André Zamoïski, qui affranchit ses vasseaux (sujets paysans) de la terre de Biezun dans le palatinat de Plock, où chaque paysan eut en propriété autant de terre qu'il put en cultiver, et ne fut obligé de payer à son seigneur qu'une redevance ou cens annuelle proportionné à la valeur du sol. Il établit ensuite des prix d'argent pour être donnés tous les ans aux paysans qui faisaient les plus belles toiles, aux paysannes qui fileraient le plus beau lin ou feraient d'autres ouvrages utiles. Le jour de la saint Joseph fut fixé pour la distribution de ces prix. Cette démarche établit une noble émulation qui produisit des effets admirables. Il établit des écoles pour enseigner la jeunesse ; cette terre, qui ne lui rapportait que 15,000 livres, lui en valut en peu de temps au moins 50,000 fr. — Le prince Czartoryski, grand panetier de Litvanie, a suivi avec le même succès l'exemple de Zamoïski. Le prince Stanislav Poniatovski, général des armées de la couronne, depuis grand trésorier de la couronne, délivra aussi les paysans du joug de la corvée. Ce fut le 20 août 1778 que le prince ayant fait choix de plusieurs de ses vassaux (paysans), leur donna un festin champêtre, auquel il présida. Il divisa tous ces paysans en trois classes, la première fut composée de ceux qui, ayant le mieux réussi dans l'agriculture et l'économie, avaient aussi le plus de mœurs ; une capitation modique les affranchit de tout autre droit. La deuxième classe, composée de ceux qui, sous les mêmes rapports, approchaient d'avantage des premiers, furent assujettis à dix-huit jours de travaux pour un an, pour leur seigneur jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus dignes d'entrer dans la première classe. La troisième, formée des sujets du moindre mérite ou de peu d'espérance, resta sous l'ancien fardeau des corvées et de la servitude, mais pouvant aspirer, en devenant meilleurs, à la seconde, et

ciné qu'invétéré, s'obstina au progrès. La crainte servait de prétexte pour s'y opposer. Jean-Jacques Rousseau, écrivant ses considérations sur le gouvernement de Pologne, sous l'impression des évènements qui ensanglantaient l'Ukraïne, partageait cette opinion. « J'avoue, dit-il, que la servitude établie en Pologne ne permet pas qu'on arme sitôt les paysans pour y organiser une milice nationale, les armes, dans les mains serviles, seront toujours plus dangereuses qu'utiles à l'état; et répétant à la noblesse qu'elle ne peut se flatter d'être libre et heureuse tant qu'elle tiendra ses frères dans les fers, propose l'affranchissement successif comme récompense d'une bonne conduite, espérant qu'on amènerait par dégrés les choses, jusqu'à pouvoir, sans révolution sensible, achever l'opération en grand, leur rendre enfin le droit que leur donne la nature de participer à l'administration de leur pays en envoyant des députés aux diétines, Tout cela fait, on armerait tous ces paysans devenus hommes libres et citoyens, et l'on finirait par avoir une milice plus que suffisante pour la défense de l'état (429). » Pour ma part, je ne puis pas concevoir ni expliquer les craintes de cette époque, et rien ne me prouve qu'elles aient quelque fondement. Les scènes d'horreur arrivés sous le ciel ardent de l'Ukraïne, excitées au nom de la religion, soutenues par la présence du brigandage, n'offrent

même à la première classe. Aucun de ceux de cette dernière tribu n'avait été admis à l'honneur de dîner avec son seigneur. Un grod fut alors établi pour veiller à l'instruction de ces paysans, pour leur partager les terres, et terminer leurs différents; des honoraires furent fixés aux juges de ce tribunal, afin qu'ils ne reçussent de leur clients, ni gratification, ni aucune espèce de présent.—En même temps, Joachim Chreptovicz, dans ses terres de Szczorsé, et Paul Brzostovski à Pavlov, appliquèrent généreusement les maximes philanthropiques à l'amélioration de la classe la plus intéressante des habitants (*Voyage de Léonard Coxe*, III].

De tous ces essais d'amélioration, le seul de Szczorsé a eu un succès et une stabilité qui semblent assurer l'avenir. La corvée y est abolie, et le cens exactement payé sans grêver ni avoir recours aux cultivateurs.

(429) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. VI, XII, XIII.

qu'une vengeance assouvie sur ceux qui ne changeaient pas leur système oppressif, mais de longs siècles décélèrent les dispositions paisibles du peuple de tout le reste de la Pologne et de la Litvanie. Depuis quelques siècles, l'opinion des publicistes, des prêcheurs, menaçait des craintes du soulèvement populaire et aucune conjoncture n'a pu réaliser, ni justifier leurs prédictions. Dans les derniers temps de la république, aucune provocation n'ébranla sa tranquillité, son calme. Chreptovicz abolit la corvée, Brzostovski arma et exerça aux armes ses paysans, et aucune émeute n'éclata. Quelque part qu'on fit quelque faveur à ce peuple, on ne l'a vu porté aux tumultes, si ce n'est là où il était en butte à quelques nouvelles injustices ou violences. Cependant, on ne cessait d'épouvanter les consciences endurcies de la noblesse qui cherchait à excuser son usurpation et sa haine contre le bas peuple. Le rejet du projet législatif d'André Zamoïski en 1780, fut d'autant plus scandaleux que le véritable motif existait dans ce qu'il proposait l'affranchissement des paysans. Cependant ce projet se réduisait à quelques clauses, qui ne touchaient ni la corvée, ni la redevance, il voulait les soumettre à la même justice qui devait être générale et égale à toutes les classes; il voulait instituer les écoles primaires pour leur instruction, et laisser la liberté de disposer de leurs forces à ceux qui ne seraient pas attachés à la glèbe, car ne devait être considéré comme attaché à la glèbe que celui qui cultivait la portion kmetonale, et celui de ses fils qui lui succédait. Ces propositions effarouchaient la noblesse.

161 TRAMES DE LA TZARINE POUR SOULEVER LES PAYSANS.

Il nous reste à notifier encore une alarme, encore un danger, comme résultat des scissions religieuses, de ce schisme grec jadis désavoué et repoussé par la république, qui est devenu gréco-russe depuis que Moskou l'a saisi sous sa protection directe et unique. Nous extrayons la description de cette agitation périlleuse de l'ouvrage de Ferrand (430). « Jusqu'à

(430) Ferrand, *Histoire de trois démembrements de Pologne*, livre VIII, t. II, p. 440.

ciné qu'inv[illegible] non uni avait conservé ses ancien-
prétexte p[illegible] patriarche de Constantinople ; mais à
considér[illegible] la Pologne ayant une guerre à soutenir contre
pressi[illegible] tout rapport avec Constantinople fut interdit. On fit
geait [illegible] de s'arrêter à cette mesure prohibitive, sans s'occuper
bli[illegible] au clergé non uni une autre organisation, lorsque en
p[illegible] même temps la métropole de Kiiov passa sous la domination des tzars. Les vacances des évêchés étant survenues, le clergé s'adressa au métropolitain de Kiiov, et par là se trouva assujetti de fait à l'influence spirituelle de la Russie; le danger, dont les suites étaient incalculables, devint bien plus grand quand Pierre I se fut déclaré chef de l'église grecque non-unie, et qu'il eût établi à Pétersbourg un synode des évêques grecs, entièrement soumis au pouvoir politique et religieux de la couronne. A la honte de l'humanité, Catherine en avait fait un abus révoltant pendant la confédération de Bar, et cherchait à le renouveler pendant celle de la grande diète de Varsovie en 1789. Les popes furent excités et soudoyés par elle pour soulever les paysans de leur rit contre le gouvernement polonais. Des tentatives d'insurrection furent faites en Litvanie; le clergé refusa le serment de fidélité à la république, s'il n'y était autorisé par l'impératrice, et l'évêque de Sluck osa même prescrire à son clergé le serment de fidélité à l'impératrice, et la faire nommer dans les prières publiques. Des mouvements alarmants eurent lieu en Volynie, et surtout en Ukraïne. Le paysan de ces provinces, excité par ces popes, parlait ouvertement de renouveler des massacres. La diète fut avertie à temps pour prendre des précautions qui d'un jour à l'autre devenaient plus nécessaires. Deux popes arrêtés en Volynie donnèrent dans leurs interrogatoires des renseignements qui firent découvrir plusieurs dépôts d'armes ; trente autres furent arrêtés, et leurs révélations conduisirent enfin jusqu'à l'évêque même, que tout désignait comme le premier auteur de ces horribles complots. L'officier commandé avec un détachement pour l'arrêter, le surprit à l'instant où il s'élançait à une table sur laquelle étaient douze pistolets, dont il n'eût pas le temps de s'emparer. L'arrestation du chef et de ses principaux agents déconcerta le reste des conjurés ; des troupes furent envoyées dans tous les endroits

suspects, et la diète, satisfaite d'avoir prévenu un grand danger, voulut bien, par ménagement pour la Russie, ne pas suivre la découverte d'un complot dont elle était le premier moteur. Cependant elle lui porta des plaintes sur un dépôt d'armes de cent-vingt charriots amenés et escortés en Ukraîne jusque dans la terre de Smila, qui appartenait au prince Potiomkine. Stakelberg donna aussitôt une note, qui, très insignifiante au fond, désavouait les vagabonds, et assurait qu'ils n'inquiéteraient plus l'Ukraîne par des propos et des écrits, qui, circulant dans la lie du peuple, sont faits pour être abandonnés à la police surveillante. Sans attacher à cette note plus d'importance qu'elle ne méritait, elle donna un universel, qui dans toute l'étendue de la république devait être publié en chaire partout le clergé, notamment par le clergé non-uni. Cette publication, jointe aux mesures que l'on prit pour faire sortir de Pologne tous les étrangers vagabonds et suspects, arrêta les effets de l'effroyable machination qui avait donné les plus vives alarmes, et qui finit par couvrir d'opprobre et d'horreur ceux dont elle était évidemment l'ouvrage. » En même temps que la diète réprima le complot du schisme, et arrêta l'ébranlement des paysans russiens, elle décréta la paix à l'église schismatique, lui donna la liberté et l'organisation que le clergé non-uni accepta avec empressement et se réconcilia avec cette république, qu'il considérait naguère comme ennemie.

162. INACTIVITÉ ET INDIFÉRENCE DES PAYSANS AU MOMENT DE LA CHUTE.

En même temps, le sort des paysans devenait l'objet des discussions. L'évêque catholique Pilchovski rassembla toutes les opinions des écrivains précédents sur la malheureuse condition des paysans. L'opinion de la capitale et de la nation, prenant en considération cette question, a vu paraître plusieurs brochures en leur faveur. La diète, répondant aux changements des dispositions, ne produisit pas des débats qui auraient fait rougir l'humanité ; dans la constitution du 3 mai, qu'elle promulgua, elle considère tout habitant de la république libre, dont l'opinion, le travail, le gain et la propriété doivent

être respectés. Elle statue qu'une loi particulière organisera une juridiction pour le peuple, jusqu'à ce moment privé de la protection de l'autorité publique. En même temps, beaucoup de propriétaires se rapprochaient de leurs sujets si long-temps méconnus, s'empressaient d'observer leur position, parcouraient avec un œil plus attentif, plus réfléchi, les inventaires de leurs économies, s'arrangeaient avec les populations de leurs domaines, arrêtaient avec elles et avec chacun des paysans, des conditions réciproquement convenues qui déterminaient les obligations mutuelles, les devoirs des cultivateurs-sujets. Un avenir moins sombre promettait l'amélioration du sort du peuple. C'était des années de révolution qui agitait l'occident de l'Europe, et les dernières années de calamités que la république allait vider avant sa chûte. D'un côté, les émissaires des agitateurs vinrent dans la Pologne envahie et livrée à ses ennemis, de l'autre côté, le peuple, confiant dans les espérances que lui firent ouvrir les législateurs, et plus épouvanté du joug multiplié des étrangers qui inondaient sa patrie, se montra sourd à la parole des émissaires, insensible à leur proposition. Après leurs efforts infructueux, ils dirent que le peuple, et surtout les paysans polonais et litvaniens n'étaient pas encore à la hauteur de révolution (431). Bien des

(431) Ferrand, *ibid*, livre XIII, t. II, p. 439. — « Les seigneurs de Pologne, plus coupables que les brigands (disaient en 1794 quelques émigrés et voyageurs polonais de ce temps, par l'organe d'un député de la convention, Garran de Coulon, *Recherches sur l'état de la Pologne*, t. V, p. 20), parce qu'ils se sont couverts du voile des lois, et qu'ils invoquaient sans cesse la liberté pour l'outrager plus sûrement, ont privé les serfs depuis plusieurs siècles, de la faculté de changer de domicile, qui appartient à tous les hommes, et de la participation à la propriété, qui ne peut pas être légitime tant qu'elle n'est pas communicable à tous. La fixation du mode le plus propre à assurer des propriétés actuelles aux paysans polonais, en prévenant les abus et les injustices privées, dépend de la combinaison de beaucoup de localités et de circonstances du moment, que les Polonais seuls peuvent apprécier. Mais les serfs de la Pologne, comme ceux de presque toute l'Europe, ont toujours possédé, moyennant des redevances plus ou moins considérables, des tenues particulières qui servaient à leur entretien personnel, et qu'ils transmettaient à leurs enfants. On pense (continue Garran

hommes du pays, doués d'un esprit plus ardent et dévoués à la cause nationale, pensaient autrement ; au moins ils comptaient trouver dans la masse du peuple les défenseurs du pays et de l'ingrate république. Ils étaient éblouis par la ferveur civique de quelques grandes villes, animées récemment par la formation de la représentation de la bourgeoisie ; mais ils éprouvèrent que la même cause n'agitait point les paysans accoutumés à voir les seuls nobles chargés de la défense de l'état. Kosciuszko, appelant les paysans aux armes dans la province plus émouvable de Krakovie, céda aux clameurs de la noblesse et ne compta plus sur l'émotion spontanée du peuple, dès qu'il changea son premier poste de frontière, et se rapprocha du centre du pays. Le peuple resta calme spectateur, comptant sur l'avenir; placé dans les rangs de l'armée nationale, il se montra fidèle à sa patrie sous les ordres de la noblesse. Après le démembrement définitif de la Pologne, la Russie établit l'esclavage dans la moitiée qu'elle incorpora dans son empire; dans l'autre moitié, les spoliateurs proclamaient la liberté aux paysans. S'ils ne se méfiaient, ils se montraient au moins indifférents à ces paroles des étrangers. Les anciens publicistes ne répétaient-ils pas qu'aucune loi dans la république n'a établi l'esclavage, ne soutenaient-ils pas constamment que le peuple par son origine est libre? la constitution du 3 mai n'a-t-elle pas dit que tout homme en Pologne est libre? Toutes ces protestations sans suites étaient indifférentes pour le peuple qui chérissait sa patrie et se vouait à sa cause. Il fallait quelque autre chose, quelque autre élément plus efficace pour lui donner une existence indépendante et une activité plus utile au pays. Je ne releverai point ici toutes les petites améliorations

de Coulon), que c'est sur tous ces petits lots de terre dont il est juste de reconnaître aux tenanciers l'entière propriété. Ces tenues aujourd'hui si chétives, deviendront alors une pépinière abondante d'agriculteurs intrépides et vertueux. On doit les abandonner aux cultivateurs, franches de tous les droits seigneuriaux, qui, si long-temps ont étouffés l'émulation dans les campagnes. L'abolition absolue de ces redevances, est la moindre indemnité qu'on doive aux serfs polonais pour les injustices dont ils sont victimes depuis tant de siècles, et les autres domaines dédommageront les grands propriétaires de ce sacrifice, lorsqu'ils seront cultivés par les mains libres. »

arrivées dans la condition des paysans depuis la chute de la Pologne, ni ce qui l'a détérioré, cela sort du cadre de mes considérations qui se renferment dans l'existence de l'ancienne Pologne. Mais je ferai remarquer que la nationalité des paysans polonais est lasse des chicanes civilisatrices des Allemands; que les pensées des paysans litvaniens et russiens, sous le joug russe des tzars, se rapportent aux anciens temps de la république, où tout a été bien mieux au dire de leurs pères. Pénétrez au-delà du Dniepr dans le gouvernement de Tchernigov (Czerniechov) et vous y apprendrez par des traditions populaires, qu'il a été bien mieux aux cultivateurs, qu'ils étaient heureux quand ces régions faisaient partie de la Pologne. Sondez-y les descendants des kozaks, vous ne trouverez chez eux que des souvenirs tendres et douloureux de leurs anciennes relations avec la Pologne, des souvenirs qui rattachent l'origine de leurs franchises perdues à l'existence de l'ancienne Pologne. Même dans l'abus, dans les violences, dans les excès et dans la tyrannie de la domination républicaine, il y a quelque chose qui n'est pas si odieux, si répugnant, si détestable, si dégradant pour l'humanité, que dans l'asservissement et l'esclavage sous un despote absolu. Le sentiment du peuple opprimé comprend cette différence.

163. QU'AURAIT PRODUIT LE TIERS-ÉTAT EN POLOGNE.

Plusieurs écrivains étrangers pensent que la classe des paysans souffrait son humiliation, puisqu'il manquait un tiers-état assez fort et imposant à la Pologne. Il me semble toujours que cette sorte de raisonnement hypothétique dans les études historiques, nuit plutôt à la vérité qu'il ne donne de lumières surtout s'il dérive de l'analogie mal rapprochée. Les observateurs qui font une semblable déduction, connaissent l'histoire du royaume de France, de tous les états de l'occident, et ils en concluent que la Pologne et le reste de l'Europe suivaient la même marche, subissaient les mêmes conséquences. Mais ils doivent faire attention, comme nous l'avons déjà observé plus d'une fois ailleurs, que l'origine et l'état social des nations et des états européens à l'orient, étaient tout-à-fait différents. Leurs pays n'entraient jamais au nombre des pro-

vinces romaines; la féodalité, en y pénétrant, ne pouvait jamais s'y établir avec toutes ses conséquences; leur participation à des croisades variées, éprouvait des modifications locales qui produisaient d'autres résultats; ils avaient chez eux une liberté primitive que la civilisation ancienne n'a pu détruire avant l'introduction du christianisme; leur génie agricole ou commercial était loin de partager l'industrie trop rafinée; leur royauté devenait élective, et les villes se constituaient pour la plupart comme étrangères à la nation. C'étaient des colonies qui apportaient aux bourgeois des penates ennemies, et les plaçaient au sein des états qui leur donnaient l'hospitalité. En un mot, tous ces états composant un tout autre système politique que ceux d'occident, pour les juger et comparer, il convient mieux de chercher la différence que la ressemblance, la vérité y gagnerait plus. La Pologne surtout se distingue par la répugnance pour les croisades et le féodalisme; par son génie agricole (432); par son caractère républicain, où le roi n'est qu'un magistrat, qu'un chef élu, et le principe d'égalité civique, le nerf de l'organisation politique. Il est plus prudent de la comparer à des républiques de Rome et d'Athènes (433). Y a-t-on proposé un tiers-état comme chose utile aux plébéiens ou aux esclaves? et moi je ne sais ce qu'aurait fait chez eux un tiers-état. Lorsque la lutte s'engage un à un, le tiers n'a rien à faire. Déplorons qu'une lutte semblable ne se soit pas engagée en Pologne avec quelque consistance. Celle qui éclatait momentanément, malheureusement, n'avait pas de forces égales, la force matérielle pouvait se mesurer de part et d'autre, mais la force morale ne s'était pas formée, manquait d'organe assez puissant, ne s'est pas élevée

(432) Etablissez les manufactures de première nécessité; multipliez sans cesse vos bleds et vos hommes, sans vous mettre en souci du reste. (J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne,* chapitre XI).

(433) « Je reviens, » dit J.-J. Rousseau, après avoir caractérisé l'esprit des anciennes républiques, « je reviens avec plaisir à celui de tous les peuples d'aujourd'hui qui m'éloigne le moins de ceux dont je viens de parler (*Considérations sur le gouvernement de Pologne,* chapitre II).

dignement d'aucun côté. La force brutale épuisait les deux partis, sans être appuyée par le but. Privée de l'idée, de la force morale, elle ne pouvait se prolonger et marcher graduellement. C'est la foudre, dont l'éclat instantané ne laisse aux deux partis qu'épouvante et désolation. On pourrait dire, d'après les idées monarchiques, que le roi devait agir en faveur des classes non-nobles, former un tiers-parti, combattre l'égoïsme de l'ordre équestre. Il avait certainement des ressources à sa disposition. S'il ne pouvait se servir des trésors de la république des kozaks, de l'armée, il avait assez de revenu et était riche, il était maître des villes royales, par conséquent des villes les plus importantes, des cités et capitales des provinces. A Rome, aucun consul, aucun magistrat n'aurait agi contre l'ordre établi, contre la loi de son propre chef, au risque d'être précipité du haut de la roche tarpeienne. Aussi je ne sais pas quel sort pouvait attendre en Pologne celui des rois qui aurait entrepris quelque usurpation par l'entremise de la bourgeoisie, qui aurait tenté d'armer celle-ci, de la préparer à un engagement avec l'état. Aucun n'y a pensé. Tant de tergiversations royales ont occasionné de grands malheurs, cette autre ne pouvait produire que des résultats extrêmes. Mais puisque la Pologne réellement avait la bourgeoisie, et pouvait avoir un tiers-état possédant les villes commerçantes, industrielles et fortifiées? Admettons un moment une puissance active de ce tiers-état, quel effet pouvait-il en résulter? Afin de résoudre cette question, ne consultons pas les histoires de l'occident, mais la marche des évènements du lieu, qui sont à même de nous révéler quelque probabilité plausible. Eh bien! il est notoire qu'avec la prépondérance des villes et de la bourgeoisie, la loi et les droits allemands menaçaient les principes et l'esprit de la république, la nationalité et l'existence de la Pologne. En donnant le gain à la prépondérance de ces autres éléments, elle aurait inévitablement succombé. Il est notoire que les parties de l'ancienne Pologne, limitrophes de l'Allemagne ont subi ce destin. C'est en grande partie l'action du tiers-état tel qu'il pouvait se former dans la Pologne entière, et qui, dans ces parties imputées effectivement, était assez puissant. Et on se demande ce qu'y a gagné la classe laborieuse des agri-

culteurs dans ces parties dénationalisées par le tiers-état. A mon avis, c'est la seule combinaison hypothétique qui convienne aux investigateurs qui voudraient prévoir et établir pour la Pologne les conséquences probables de l'existence d'un tiers-état puissant. La Pologne évitant ce coup fatal, offre à l'histoire un autre tableau à étudier.

164. CATHOLICISME.

Nous avons pu remarquer que toutes les commotions de l'état depuis l'établissement des jésuites, présentent un intérêt de religion. Election, secousse populaire, confédération, tumulte, dans quelque localité soulèvement du peuple, discussion civique, tout prenait le caractère de l'intolérance et de la persécution. La Pologne, dont la grandeur au moment de l'union de Lublin, fut décidée par cette indifférence politique pour les opinions religieuses, qui assurait à chacun la paix et la jouissance de la liberté et du droit civique, est déclarée exclusivement catholique, et tous les a-catholiques sont réputés ses ennemis. Réellement ils sympahtisent et fraternisent avec les envahisseurs de la république, comme les aristocrates s'entendent et se concertent avec ces envahisseurs pour ouvrir et livrer le pays à leur invasion. Mais ces derniers restent impunis, les autres sont châtiés, opprimés, expulsés. Pendant la guerre, on détruisait leurs villes, on démolissait leurs temples. Par le décret réitéré des diètes de 1658, 1659, 1661, les sociniens, les anabaptistes et quelques autres sectateurs devaient évacuer la Pologne. Comme un élu à la couronne ne pouvait être non-catholique, et devait se convertir, aussi un noble étranger ne devait plus espérer de se naturaliser, d'obtenir l'indigénat, s'il n'était pas catholique. La loi de 1661 décréta ce réglement. Les Mazoviens orthodoxes proposèrent en 1666 de ne plus souffrir de cultes dissidents. Bien que cette proposition fût repoussée par respect pour la loi fondamentale qui assurait la paix à tous les dissidents, toutefois le sénat fut en 1669 définitivement épuré des sectateurs et un non-catholique ne pouvait plus siéger dans les chambres, si quelqu'un s'y présentait, sa présence occasionnait un va-

carme scandaleux, enfin il était impitoyablement renvoyé de la chambre à cause de son non-catholicisme, comme le fut le nonce de Vielun Piotrovski en 1718. Les réglements législatifs des confédérations et des diètes de 1717, 1733, 1736 interdisant la jouissance des droits civiques aux dissidents, leur défendaient les hautes dignités et les charges plus élevées, nommément celles de la couronne, les nonciatures, députations, commissions et starosties avec juridiction. L'esprit jésuitique avait encore recours à la falsification subreptice des décrets législatifs dans leur impression. Les réclamations et les plaintes des dissidents n'obtenaient aucun succès, personne n'embrassait leur cause. Le sentiment national appelé à défendre la foi, sous l'apparence de la piété, fut occupé de bigoterie, des pratiques superstitieuses(434); il s'emportait maintes fois aussi bien contre des hérétiques que contre des sorciers, et laissait sans obstacle brûler en 1687 un blasphémateur, au haut clergé, qui pensait par cet acte gagner les bonnes grâces de la cour de Rome (435); il condamnait par l'organe de la diète, et faisait exécuter en 1724 le magistrat de Thorn, ce qui donna un scandale, objet des cris de tous les états peu tolérants de l'Europe, ce qui provoqua l'intercession renouvelée de temps en temps de puissances étrangères, se disant autorisées à agir en faveur de leurs co-religionnaires. Il faut enfin obser-

(434) *Voyez ci-dessus* note 314 du chap. 116.

(435) L'évêque de Poznanie, entre autres, a une si grande dévotion pour la pourpre du cardinalat, que dans la pensée de se faire un mérite auprès du pape Innocent XI, il a remué toute la machine de la diète en 1689, particulièrement le clergé, pour faire condamner au feu un malheureux gentilhomme litvanien Lyszczinski, accusé d'athéisme, quoique repentant et revenu à la saine doctrine, sans jamais avoir enseigné la mauvaise. Cet homme avait été arrêté contre les lois fondamentales de l'état, qui ne permettent pas qu'on arrête un noble avant de l'avoir condamné. Il était accusé par des gens qui en voulaient à son bien, particulièrement par un homme en place Brzoski. Il avait vécu en chrétien, fondé une chapelle, fait des œuvres pies dans son testament; tout son crime était d'avoir réfuté à la marge d'un livre d'Astelius sur l'existence de Dieu, les faibles raisons dont elle était prouvée par cet auteur. Il mettait à la fin de chaque raison, dont l'auteur se

ver qu'à l'époque des émotions religieuses et de l'infortune qui accablait le pays, le proverbe, qu'au moment de la terreur on a recours à Dieu (436), est devenu national, que la croyance du peuple a vu le salut de l'état, dans la protection de la sainte vierge, à laquelle il porta toute sa dévotion, y rattacha le sort du pays et ses idées politiques. Des pélérinages pieux s'établirent sur tous les points de la Pologne, des milliers accouraient de tous les coins rendre hommage à la reine des cieux et de la Pologne, assister à son couronnement (437). Ces fêtes nationales manifestaient plus que quelque autre évènement, que la Pologne est exclusivement catholique. On observait que les catholiques tâchaient, sinon d'opprimer à force ouverte, du moins d'abaisser les dissidents par tous les moyens que la prépondérance peut mettre en œuvre sans un éclat trop fâcheux. Cette prépondérance rencontrait cependant des obstacles dans les dispositions innées, résistant petit à petit à la séduction et aux intérêts particuliers, et mettait empêchement aux suites trop funestes de l'intolérance et de la superstition. Les hommes de loi témoignaient de l'aversion pour l'imputation de sorcellerie; les statuts à la main ils repoussaient souvent les accusations absurdes de ce genre. Les cérémonies religieuses des dissidents éprouvaient à peine quelque contrainte, et la liberté des cultes, toujours proclamée comme loi fondamentale, garantissait des vexations, assurait la tranquillité rarement interrompue. Le clergé polonais se trouvait

servait : ergo, non est deus, voulant dire que la même raison dont il prétendait prouver l'existence d'un Dieu, prouvait tout le contraire, tant elles étaient faibles, sans pourtant en douter lui-même. Aussi le saint office et le pontife romain désapprouvèrent fort la conduite de la diète, crièrent fort contre ce rigoureux décret, dans une lettre que le pape écrivit à son nonce en Pologne, dont j'ai vu l'original (Dalerac, *Anecd. de Pol.,* t. II, chap. 9, p. 346, 347).

(436) Kiedy trvoga, to do boga,

(437) Ces fêtes du couronnement étaient célébrées à Czèntochova ou Iasnagora (clair-mont), Heiligelinde, Vilna, Zurovicé, Bialynicze, Berdiczév, Poczaïov, Podkamien. Sokal, Lvov (Léopol), Lezaïsk, Przemisl, Krakovie (*Voyez* à la fin du tome II, du *Médailler Polonais*, publié par Edvard Raczynski, Breslav, 1838, in-4°).

même sous ce rapport en contestation avec la politique de Rome, en écartant sa doctrine sur les mariages mixtes, ne demandant jamais comme elle voulait la conversion des contractants, dispensant et bénissant sans égard pour le culte chrétien (438). Je ne veux pas m'arrêter plus long-temps sur la position que la Pologne prit dans la politique religieuse de l'Europe. Elle en a subi toutes les conséquences comme la marche des évènements le prouve. Je les ai suivies dans mon parallèle de l'Espagne avec la Pologne, j'ai touché ici ce point de souffrance et de peine, afin de mieux apprécier les plaies et les ulcères qui rongeaient l'état social de la république dans la période de sa défaillance et de son déclin.

165. DÉGRADATION DES QUALITÉS MORALES DE LA NOBLESSE.

Après les guerres de trente ans, l'Allemagne parut ruinée, déserte, sauvage, épuisée. Le même cas arriva à la Pologne après ses malheurs qui firent le règne de Jean Kazimir trop fameux. Cependant les calamités qui devaient l'accabler n'étaient guère terminées, et les agitations intestines ne discontinuaient pas encore dans les 44 années suivantes 1673-1717. Mais des intervalles de repos laissaient à la nation des moments où elle pouvait jouir de ce qui lui restait, où elle pouvait réparer ses pertes, reprendre ses forces. Cependant ces 44 années décélèrent l'épuisement de l'état et la caducité presque irréparable de ses éléments; un attachement sincère à ses habitudes, à ses institutions, mais une dégradation du génie national. La misère du peuple, le délabrement des grandes fortunes, ne laissaient plus que l'ombre de l'ancienne grandeur. La licence, la rapine des fonctionnaires et des troupes dans leur cantonnement et dans leurs passages, prenant leur origine dans la guerre et les commotions, désolaient le pays dans les intervalles de la paix. La renommée de quelques évènements, de quelques victoires sans fruits, la gloire de la campagne de Sobieski, qui sauva Vienne et l'Au-

(438) *Voyez* les bulles du pape Benoît XIV, de 1741, 1743, 1740.

triche, n'était qu'un éclat d'illusion qui jetait ses dernières lueurs. « La bravoure et la libéralité ont suivi la destinée des richesses, dit un observateur contemporain, il ne s'en trouve presque plus, et cette nation, autrefois si belliqueuse, est depuis plusieurs années occupée à regarder de loin le rocher de Kamieniec dans les mains des Turcs. Les hussards, les pancernes (cuirassiers) et autres braves de la cavalerie, étaient jadis des héros ; on n'osait en soutenir la vue dans les combats, rien ne résistait à leurs efforts; aujourd'hui, ces mêmes hommes laissent sans façon les postes dangereux à leur tovarzisz (compagnon d'armes) ou pacholek (aux hommes de leur suite), aux dragons (formés des étrangers), et à l'infanterie (composée des paysans). Mais les Polonais veulent encore, dit le même observateur, briller aux diètes, et comme ils aiment le banquet, la table, ils font des festins magnifiques, surtout aux enterrements et aux noces. La vanité et l'ostentation sont restées. Ils se sentent encore à la vérité de ce génie élevé, de ce gout de l'indépendance, de cette supériorité de leurs ancêtres, mais que rien ne soutient chez eux. Fastueux dans leur misère, plein de leur pays, de leurs coutumes, de leurs manières, de leur grandeur, méprisant tout par comparaison à la Pologne; ils préfèrent leurs gentilhommières enfumées, aux superbes palais de l'Italie (439). » Le voyageur observateur déplore cette obstination et ce défaut même des esprits sublimes de la Pologne, tant, à son avis, est général cet amour du propre.

166. DÉPÉRISSEMENT ET DIMINUTION DE LA NOBLESSE.

La diminution de la population était sensible dans toutes les classes, et trop évidente sur plusieurs points du pays. Les steppes de l'Ukraïne sont en partie déserts, privés de cultivateurs ; par l'invasion des Turcs, la Podolie se dépeupla et resta inculte. Les bois sombres s'élevèrent sur le pavé des villes naguère florissantes, et sur des foyers de villages dont les noms se transmettaient aux forêts. Tout près de la capitale, la

(439) Dalerac, *Anecd. de Pol.*, t. II, chap, 8, p. 298.

basse plaine qui s'étend vers l'Orient du faubourg de Praga, se couvrit de haute futaye. Dans toute la Pologne, on voit des forêts sillonnées par la charrue, des traces d'habitations en décombres. La peste, le fer, l'émigration enlevèrent au pays une masse d'habitants. Dans la classe nobiliaire se déclara une diminution très grave. Les émigrans de Smolensk, de la Livonie, de Czerniechov, qui, après la perte de ces vastes provinces, se réfugièrent dans la Pologne, et continuaient à les représenter, à tenir leurs diétines, leurs élections, à conserver les titres des fonctions terrestres, les émigrans, dis-je, ne purent remplir le vide immense qui s'ouvrait dans les rangs éclairés de la noblesse. L'histoire ne parle plus de la petite noblesse de deux Pologne, et n'offre plus d'exemple de ces réunions nombreuses de l'ordre équestre qui formaient les rokosz et les pospolites. Pour le ban général, dorénavant on comptait à peine 150,000 combattants de deux nations, encore on doutait si l'ordre équestre était en état de mettre sous les armes un nombre aussi considérable. Les hussards, de 20,000 autrefois, à peine étaient-ils au nombre de 4,000. On se demande qu'est devenue cette masse nobiliaire? a-t-elle péri? ou bien a-t-elle subi quelque métamorphose fâcheuse? effectivement, l'un et l'autre avait lieu. L'équipement des hussards demandait des dépenses qu'un assez grand nombre ne pouvait plus supporter comme jadis. L'appauvrissement interne empêchait de plus en plus une foule prodigieuse de l'ordre équestre d'avoir des armes et des chevaux comme elle en avait autrefois, pour être prête à marcher dès que le bien de la patrie le demandait. Par la suite de la même ruine, les revues de la noblesse devenaient plus rares et tombaient en désuétude, de sorte qu'avec le temps, si l'on avait convoqué l'arrière ban, plus de la moitié de cette multitude n'avait plus offert qu'un ramas de gens désarmés. Si d'un côté les fortunes immenses étaient en souffrance, allaient en dissolution ou diminuaient, de l'autre côté les très-petites possessions de la petite noblesse disparaissaient en masse. Du délabrement des premières, et de la ruine des autres, se formaient des fortunes nombreuses plus considérables, cultivées par des serfs; ces fortunes devenaient grandes dans certaines familles, sans pouvoir créer des fortunes de l'ancienne opu-

lence. Une masse très-considérable de la petite noblesse fut donc réduite à l'indigence, elle aliénait ses petites propriétés terrestres à des hommes de la nouvelle fortune, ou en était dépouillée, ou même elle se vit asservie avec ce qu'elle possédait. Dépossédée, elle perdait ses précieux titres et emportait de vaines et onéreuses qualités, ne pouvant plus jouir de sa condition civique, elle entrait dans l'état servile des domestiques. Une partie de ces dépossédés subit un joug non moins humiliant Sans vouloir quitter sa charrue nobiliaire qui lui valait tout dans le civisme, elle s'établissait sur les terres d'autrui et payait le cens; dans cette condition, souvent elle est soumise à des redevances à la corvée, perdant dans les générations prochaines le souvenir de sa noblesse. À cet état d'asservissement, la violence, dans maints endroits, réduisait les populations libres, s'emparant des terres et des hommes. Dans ces tristes conjonctures pour le peuple nobiliaire, les provinces montrent des résultats variés; où il y avait plus de sentiment d'indépendance, comme dans la petite et la grande Pologne, là, la petite noblesse, pour ne pas se courber au joug, se laisse déposséder, va à la débandade, et disparaît, surtout dans la grande Pologne; là, la Mazovie avec ses adhérences, nourrit encore le peuple nobiliaire qui est son élément vital, elle n'a pas eu des riches capables de la dépouiller aussitôt des possessions civiques, mais cette province même n'était pas à l'abri de la transmigration des terres fâcheuses pour la petite noblesse. Dans les provinces russiennes, où l'esprit civique n'a pas établi le principe de l'indépendance absolue, on voit la petite noblesse payer le cens aux seigneurs, la noblesse censaire [*slachta czinszova*]. En Litvanie, il y a une guerre, une lutte sanglante, dans laquelle la petite noblesse court des chances bien variées en combattant les prétentions aristocratiques, en s'attachant aux bannières des chefs; dans beaucoup de cantons elle est dépendante, ses prérogatives faiblissent, elle ne peut éviter d'être asservie. On voit que le changement dans la population nobiliaire devait aussi influer sur la marche des affaires de la république, et décider de son destin.

167. DERNIÈRES AGITATIONS DE LA MULTITUDE NOBILIAIRE ET CONTINUATION DES CALAMITÉS.

La diminution de la noblesse citoyenne était d'autant plus énorme, que d'un autre côté son nombre augmentait toujours, quoique ce n'était pas dans la même proportion. L'ordre équestre, bien qu'isolé en une caste, et retranché dans des réglements qui entravaient l'anoblissement, voulait cependant voir augmenter ses rangs par le mérite, comme on disait. A chaque diète les hetmans devaient présenter vingt militaires dignes de l'annoblissement, auxquels le roi et les commissions de la diète, ajoutaient encore quelques-uns de leur chef, tant pour l'anoblissement que pour l'indigénat. Malheureusement la rupture trop fréquente des diètes, rendait souvent ce chemin impraticable, on avait donc recours aux coutumes terrestres, on anoblissait dans des diétines par le baptême et la conversion des non-chrétiens, par l'adoption aux armoiries, par la dotation de la propriété terrestre. Il est vrai, que suivant la constitution de 1663, la noblesse se perd par l'abus qu'en faisait un noble, en donnant ses armoiries à un roturier, ou en le reconnaissant publiquement pour être de sa famille, mais, *consuetudo altera lex*, et on le suivait sans se soucier de la loi générale, qui n'existait que conditionnellement. On plaisantait de la noblesse de Varmie de Sievierz, de Sielun, où les trois princes, les deux évêques et un curé exerçaient leur souveraine puissance, mais on respectait sa qualité nobiliaire. Les autres évêques possédaient mille moyens de pousser leurs courtisans à la noblesse. L'influence des riches dans leurs districts, élevait au rang de citoyens leurs fidèles, leurs familiers et serviteurs. « La noblesse était déjà un don vil et discrédité, qu'on n'obtenait ni par le sang, ni par le haut mérite, mais par la recommandation des seigneurs puissants ou par l'argent, à laquelle parvenaient sans distinction des hommes serviles et méprisables [440]. » Ces plaintes servaient de prétexte aux aristocrates pour dédaigner la noblesse, et se séparer de son corps. La loi de 1673

(440) Zaluski, epist. ad an. 1672, p. 462.

menace de l'infamie tous ceux qui voudraient se parer des honneurs étrangers, elle soutient l'égalité de l'ordre équestre, cependant les magnats commencent impunément à se donner des titres, ils cherchent à entrer dans des alliances avec des maisons souveraines, ils intriguent et divisent le pays par leur ambition insatiable. Les élections de Michel et de Jean III prouvent que l'élan populaire était encore assez fort, que la petite noblesse, réunie sur un point, savait se fâcher et montrer ses dents. Dans la confédération de Golomb 1672, la noblesse décéla beaucoup de ferveur et de vigueur en faveur du chef de l'état de son choix, contre les manèges des intrigants. On doit présumer que dans ces commotions populaires, la noblesse de Mazovie jouait déjà son rôle en commun avec celle de deux Pologues mieux favorisées. Après cent ans, la confusion des idées locales a été décidée. Le génie polonais inspira le sentiment mazovien, qui de sa part l'entraîna à sa foi. Ils marchaient de concert et devaient s'attendre au même accord de la part de la noblesse des nouvelles provinces. Effectivement, celle des terres russiennes se distinguait, car d'immenses fortunes mettaient toujours obstacle au développement de ses facultés. Le progrès de l'ordre équestre en Litvanie fut plus marquant. Après cent ans d'union avec la Pologne, il se pénétra de la pensée républicaine et démocratique, soulevée et soutenue par la noblesse polonaise; il aspirait à cette égalité politique, qui, nonobstant les richesses et l'autorité, élevait le plus humble au rang d'électeur et d'éligible; il supporta avec plus d'impatience l'ascendant des grands et son rôle secondaire dans lequel les prétentions de la féodalité abolie cherchaient à le retenir. Les vues ambitieuses des aristocrates litvaniens, enviant la fortune d'un parvenu polonais, nourrissaient, du temps de Sobieski une séparation plus tranchante entre les deux nations. On fomentait de petites animosités. Des sarcasmes, des pugilats, des combats de bâtons offraient à chaque réunion le tableau de la petite guerre qui se faisait au nom de deux nations entre les garçons et les nobles domestiques des seigneurs [441]. Enfin, la confédération d'Olkiéniki en

(441) Dalerac, *Anecd. sur la Pol.*, t. I., chap. 1, p. 49 et 50; Dor-

1700, et les victoires de la noblesse sur le parti de Sapiéha, établit en Litvanie la même prépondérance de l'ordre équestre qu'en Pologne et la même volubilité dans sa vie publique, malheureusement cette disposition se manifeste au déclin de l'astre nobiliaire qui pâlissait de jour en jour. La noblesse par l'invasion des Suédois et des Saxons, divisée en partis, s'épuisait, extirpait sa race déjà diminuée. Les confédérations de Sandomir, 1702, de la Grande-Pologne, 1705, enfin celle de Tarnogrod, 1715, prouvaient que chaque province des deux anciennes Polognes, conservant leur caractère local, pouvaient encore, sous l'impulsion prolongée des évènements, secouer la masse de l'ordre équestre pour bien des années. A la confédération conservatrice de Tarnogrod, la Litvanie se réunit aussi en 1716. Cette confédération pacifia la république en 1717, et la pacification assoupit l'ordre équestre. C'étaient les dernières commotions où l'on voyait s'agiter la foule, la multitude. Désormais, s'il ne manque pas d'agitations, si la Litvanie et la Pologne donnent réciproquement l'initiative à des confédérations, à des manifestations animées, on n'y voit plus ces secousses enflammées d'un esprit plus ardent inspirées d'un patriotisme sublime, d'un dévouement héroïque, qui ne cessent de temps en temps de représenter le génie national, c'est l'élite qui prolonge sa vocation jusqu'au dernier moment. La mission de l'ordre équestre finit sa tâche, il vâ pourrir dans son assoupissement et s'éclipser à jamais sous l'éclat du réveil de ses notabilités nombreuses qui illustrent les derniers moments de la république, et la renaissance future.

168. LÉTHARGIE, AFFAIBLISSEMENT; TITRES ET FORTUNES.

Mais avant que le réveil sonnât, une lassitude effroyable s'empara de la république nobiliaire, 1717-1764; tous, grands et petits, riches et pauvres, furent saisis d'un assoupissement

ville, *Fastes de la Pologne*, sous l'année 1694, p. 199. — Cette guerre et ces rixes sont plus importans pour un historien observateur de l'état social de la Pologne, que les triomphes sous les murs de Vienne.

de tout sentiment, semblable à une léthargie politique. Dans cet engourdissement, la stupeur, l'inertie, l'impassibilité, décélaient une décrépitude. L'obscurantisme jésuitique cueillait le fruit de ses opérations, et les éléments étrangers et ennemis insultaient impunément l'état, l'outrageaient; l'aristocratie, le royalisme, l'influence et la prépondérance des étrangers se cantonnaient sans obstacles avec leurs prétentions Le principe républicain était debout, mais méprisé et exploité par eux. Le principe d'égalité répétait que les richesses ne sont rien, qu'il n'y a que la naissance et la possession [442], le mérite et le talent, qui sont des titres civiques; la fortune n'est qu'un moyen de parvenir aux honneurs, et les honneurs civiques font la fortune. Effectivement, il ne manquait jamais d'exemples, jusqu'au dernier moment de l'existence de la république, de noms obscurs rehaussés par des capacités, qui, individuellement, ou dans quelques générations, s'élevaient à de plus hautes dignités, et jusqu'au trône, comme on a eu l'exemple sur les Sobieski et les Poniatovski. La noblesse s'est réservée une multitude de charges représentatives, une multitude de dignités terrestres, dont elle s'honorait de posséder les titres jusqu'à la deuxième et troisième génération. Les fils, les petits-fils héritaient des titres de leurs parents sans en posséder les fonctions. La langue, flexible à désigner la gradation des titres patronymiques et avitiques, distinguait le fils d'un staroste, d'un kastelan par staroscic, kastelanic, son petit-fils par staroscicovicz, kastelanicovicz (443). Toutes les charges s'inclinaient à cette qualification, à l'exception de celle de nonce terrestre, *posel*, qui ne se donnait qu'au moment de son exercice réel. On a même réservé les titres terrestres *in partibus* des provinces perdues, afin de multiplier les honneurs civiques, ad honores, et les faire partager à plus

(442) Bene natus, bene possessionatus.

(443) Général, généralovicz; krol, krolevicz (prince royal), etc. — La flatterie fit disparaître les terminaisons des titres avitiques des petits fils, s'arrêta au titre patronymique en l'accordant à toutes les générations suivantes, jusqu'à ce qu'il fut remplacé par un autre réel. Le fils d'un staroste était qualifié staroscic; le petit-fils, staroscicovicz.

de monde, comme preuve de services rendus à la patrie (444). Ces titres seuls élevaient les citoyens égaux ; aucune autre distinction, aucune décoration, pas même l'uniforme, ne devait servir de marque particulières à qui que ce soit : les militaires même étaient censés quitter leurs épaulettes et leurs uniformes, s'ils voulaient agir dans un cercle civique. Comme le principe d'égalité tenait à toute la noblesse le chemin ouvert aux plus hautes dignités, et à des récompenses les plus lucratives, la noblesse n'enviait point aux maisons plus influentes, aux familles historiques, qu'elles partageaient et échangeaient presque exclusivement les plus hautes dignités. Cependant on a pu remarquer qu'à toute époque il fallait arrêter par la voie de la législation l'ambition des personnes qui voulaient se placer au-dessus de l'égalité. Dans cette dernière période, leur vanité s'accrut en proportion de la dégradation de l'esprit national, et rien ne les empêchait d'obtenir tout le succès désiré. Déjà l'ordre de l'aigle blanc, institué illégalement en 1705 sans protestation de quelque valeur, s'il contrariait l'opinion nationale, leur donnait du lustre à l'étranger (445). Ils commencent à s'arroger en foule le titre diffa-

(444) Les titres sénatoriaux sont (voïévoda) palatin, castellan, maréchal, chancelier, vice-chancelier, trésorier, vice-maréchal. — Ceux des grands officiers et dignitaires (pisarz) secrétaire ou greffier, référendaire ecclésiastique et séculier, (hetman) grand général, (hetman polny) général du camp, (pod komorzy) subcamerarius, trésorier de la cour, [choronzy] porte enseigne, [miecznick] porte-glaive, (koniuszy) écuyer, (kuchmistrz) maître de la cuisine, (podczaszy) bouteiller, (kraïczy) trancheur, (stolnik) porte-viande, (podstoli) vice-porte-viande, (czes'nik) échanson), greffier de l'armée, général d'artillerie, (obozny) général quartier-maître, (straznik) général des gardes des frontières, (lovczy) veneur, instigateur, porte-enseigne de la cour, (pod koniuszy) sous écuyer ; chacun double, de la couronne et de la Litvanie. — Les fonctions ou dignités terrestres sont : podkomorzy, porte-enseigne, (voïski) tribun, porte-viande, bouteiller, vicé-tribun, vice-porte-viande, échanson, veneur, (lesniczy) maître des forêts, greffier, porte-glaive, (skarbnik) caissier, komornik, strukczaszy, (budovniczy) architecte, etc., etc., etc., starosta ; (sendzia) juge, (grodzki) de grod, (ziemski) terrestre, (tribunalski) du tribunal ; (podsendek) vice-juge, assesseur, régent, etc., etc.

(445) Long-temps il n'avait de valeur qu'à l'étranger. La cabale

mant de comte (446). Les étrangers, pour désigner les honneurs nationaux de staroste ou staroscic, de sénateur castellan ou palatin, et d'autres dignités, donnaient aux dignitaires, à leurs fils, à leurs descendants, le titre de comte; plusieurs ont effectivement obtenu ce titre par les faveurs des cours étrangères, et l'usage de ce titre s'introduisit enfin, dégradant et outrageant aux yeux de l'ordre équestre les noms les plus respectables dans les fastes de la république. Les héralditiens qui scrutaient l'origine des maisons illustres, n'osaient pas trop faire parade de ce titre indigne, mais la condescendance de l'union de deux nations, n'abrogeant pas les titres princiers de Litvanie et des provinces russiennes, ouvrit aux héralditiens une mine inépuisable où ils se voyaient autorisés à exploiter les titres plus honorifiques que celui de comte. Malheureux ceux qui ne purent s'accrocher a ces arbres ramifiés à l'infini, ils eurent recours aux graces impériales de l'empire d'Allemagne (447). La répugnance pour les

amoureuse décora, le 8 décembre 1756, Stanislav Auguste Poniatovski de l'ordre de l'aigle-blanc, pour donner du lustre à ce fat libertin, lorsqu'il allait à Pétersbourg, dans le caractère de l'ambassadeur de la république.

(446) *Voyez ci-dessus* chap. 120.

(447) Niesiecki, 1738, et Dunczevski 1757, se montraient modérés dans le dénombrement des maisons princières : mais Jablonovski 1743-1749 lés a multipliés sans fin. On signale comme chose extraordinaire, qu'en 1733 un Czetvertinski et un Massalski prirent le titre de prince dans leurs signatures. — L'empereur donna aux puissants Sapiéha, à Kazimir, mort en 1720, et à Benoît, mort en 1707, le titre de prince, ils le dédaignèrent à cette époque. Jablonovski, en 1743, Sułkovski en 1752, furent honorés princes de l'empire.— Le reste s'accomplit sous le règne glorieux de Stanislav Auguste. La république accorda ce titre à Poniatovski en 1764, à Poninski en 1774; en même temps lés Sapiéha, qui ne voulaient plus rester en arrière, prouvèrent par des généalogies gravées au burin, leurs progénitures des ducs de Litvanie. — Ils est curieux de remarquer dans ce débordement de vanité, comme elle était quelquefois blessée dans ces susceptibilités. Le prince Ignace Massalski, évêque de Vilna (pendu en 1794), contesta le titre princier à tous ceux de ce nom, disant que dans sa personne la maison de-

titres princiers est plus facilement vaincu. Les actes publics intitulaient déjà le primat et les évêques de Krakovie et de Varmie, puis certaines maisons qui ne cessaient de se qualifier dans leurs relations particulières; enfin du temps de Stanislav Auguste tous ceux qui prétendaient, le progrès était rapide. Le prince Ivan ou l'évêque de Vilna n'a pas réussi à s'introniser avec son titre dans le sénat, mais un honneur ecclésiastique égal à la royauté, recommença à tourmenter les chaises sénatoriales, c'était le cardinalat (448). Les fonctions

vait s'éteindre. Quelques autres anecdotes nous relatons dans l'hist. de Litv., chap. 6.

(448) Quoique la république soit soumise à la cour de Rome, et qu'elle regarde avec vénération les dignités ecclésiastiques, elle ne fait pas grand cas du cardinalat, la pourpre ne donnant ici aucun rang ni aucune séance, ce qui fait que les Polonais ont de tous temps négligé les grandeurs étrangères. Il y a donc fort peu de cardinaux polonais, c'étaient les évêques de Krakovie et de Varmie qui en furent honorés : Zbigniev Olesnicki, évêque de Krakovie, mort en 1493; Frédérik Iagellonide, prince royal, aussi évêque de Krakovie, mort en 1503; Stanislav Hosius, évêque de Varmie, mort en 1579; André Batori, aussi évêque de Varmie, mort en 1584; Georges Radzivill, évêque de Vilna et de Krakovie, mort en 1600; Bernard Macieiovski, évêque de Krakovie, et archevêque de Gnezne, mort en 1608; Jean Albert, prince royal, évêque de Krakovie, mort en 1634, et son frère, Jean Kazimir, jésuite, depuis 1684, roi, sont les seuls cardinaux de l'ancienne époque, en tout huit, dont quatre princes de la famille royale; on pourrait compter à ce nombre encore un cardinal plus ancien, Isidor, métropolitain de Kiiov.—Depuis la mort de Macieiovski, en 1608, on peut remarquer une interruption où personne n'ambitionnait. « Mais on commence aujourd'hui à revenir de cette folle indifférence, dit, vers 1690, le courtisan Jean Dalerac (*Anecdotes de Pologne*, t. II, chap. 9, p. 346). Les Polonais ont fort goûté les prééminences du cardinalat, ils se sont représenté un abbé, Jean Kazimir Denhoff, envoyé du roi auprès du pape, lequel a été fait cardinal en 1686. Cela a réveillé l'ambition des évêques. » (L'évêque de Poznan, pour en mériter, fit brûler vif Lyszczinski, *voyez ci-dessus*, note 435). Aussi, Michel Radzieïovski, évêque de Varmiè, et primat, mort en 1705, était-il décoré du chapeau. Enfin, Jean Lipski, évêque de Krakovie, mort en 1746, fut décoré en 1737, à la présentation du roi, qui avait cette

n'étaient pas sans émoluments, et plusieurs étaient très lucratives, mais la république voulait encore récompenser le service. Sous ce rapport on devrait observer une certaine égalité proportionnelle à la hauteur et à la grandeur du service. La récompense consistait dans la distribution des terres publiques, c'était le pain bien mérité (449). Aucune récompense ne pouvait mieux répondre à la qualité civique dont le principal caractère résidait dans la propriété terrestre. En partant des grandes starosties jusqu'aux plus petites portions de terre, tout est destiné à ce but, starosties avec la juridiction *grodové*, et sans la juridiction, les ténutes de moindre extension, les advocaties, les petites portions du choix *vybraniec-kie*, formaient une gradation nombreuse, 452 starosties et nombre d'autres possessions, croissant à mesure de leur diminution, réservaient un fond respectable pour le dévouement civique Les soldats paysans, après le service de plusieurs années, obtenaient comme choisis, *vybrancy*, les petites portions à perpétuité, à condition de certaines redevances à la république, et leurs descendants étaient considérés comme milice d'élite, *vybraniecka*. Les advocaties allaient quelquefois à perpétuité. Quant aux ténutes et starosties, elles ne pouvaient pas être aliénées ni données à perpétuité, si ce n'est dans des cas extraordinaires décrétés par la diète, elles étaient confiées pour un temps limité, toutes, réservées pour le bénéfice de l'ordre équestre. Les plus riches étaient toujours au profit des aristocrates, et ils savaient cumuler et prolonger leur possession. Les dignités ecclésiastiques, les évêchés, abbayes, prélatures, prébendes et autres bénéfices étaient destinés aussi à la noblesse, qui les regardait comme un trésor devant ravitailler la famille qui avait un prêtre dans son sein. Ces bénéfices étaient aussi exploités par des maisons plus influentes. Les évêques, richement dotés, vivaient avec ostentation; résidant loin de

prérogative; mais ces rois orthodoxes, ayant cette prérogative, ne présentaient ordinairement à la cour de Rome que des étrangers, et ils avaient mainte fois force de chicanes à digérer, à cette occasion, comme il est arrivé en 1688 au défenseur de Vienne, et de la chrétienneté, en 1754 au pieux fils du converti Saxon, etc.

(449) Panis bene merentium.

leurs cathédrales; ayant des palais dans la capitale, trouvaient encore un moyen de se pourvoir d'un nouveau fond dans certaines abbayes, qu'ils prenaient comme commanditaires, en les considérant comme des starosties ecclésiastiques réservées pour le bien mérité.

169. LES RESSORTS DE LA RÉPUBLIQUE FAIBLISSENT ET SE DÉPRAVENT. CONFÉDÉRATION.

Chaque noble disait qu'il n'y avait sous le ciel personne aussi libre que lui. Effectivement, il se mettait au-dessus de la loi, il la réduisait au silence, l'interprétait à son profit, la tournait à son avantage; il la laissait agir passivement s'il ne l'appelait lui même à son aide; il gouvernait dans ses domaines et dans sa maison despotiquement; sa puissance paternelle prit une extension sans bornes; il y disposait de ses enfants, arbitre de leur avenir, de leur vie. La licence extrême et la douceur des lois marchent sur les mêmes chemins. Le coupable est absout, dès qu'aucun particulier ne le poursuit en justice (450). Aucun noble ne pouvait être arrêté pour quelque crime que ce soit, à moins d'avoir été convaincu juridiquement, ou d'avoir été pris en flagrant délit (451). Il semblerait que le crime reste impuni. Toutpuissant, chacun tenait la police chez lui, ne voulant souffrir celle qui pouvait gêner sa liberté [452]. Pour préserver sa liberté des ennemis exté-

(450) Nemine instigante, reus absolvitur. Le procureur, appelé instigateur, était autorisé à poursuivre les crimes et les délits, sans y être obligé, si des réclamations n'arrivaient pas.

(451) Neminem captivabimus, nisi jure victum.

(452) La police est bonne, mais la liberté vaut mieux, et plus vous gênez la liberté par des formes, plus ces formes fourniront des moyens à l'usurpation (Jean-Jacque Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chapitre 7). — J'ai ouï dire à des étrangers, que la police de votre patrie ne vaut guère mieux que celle de la Tartarie [observations de Mably, t. I, p. 11, et il se plaint qu'il y manque d'auberges, comme suite de mauvaise police]. — Si Mably connaissait les dispositions policières relatives aux paysans, il aurait vu que ce n'était pas à la tatare, mais conformément aux règles des pays les plus civilisés, et il devait en être édifié; Jean-Jacque Rousseau aurait vu

rieurs et intérieurs, chacun s'armait lui-même et désarmait le pays. Il n'y avait plus d'armée permanente que 18,000 hommes, encore restait-elle incomplète, comptant le nombre d'officiers disproportionné aux soldats (453). Les Polonais savaient que les troupes réglées, peste et dépopulation des états, ne sont bonnes qu'à deux fins, ou pour attaquer et conquérir les voisins, ou pour forger des chaînes et asservir les citoyens [454]; ils répétaient la maxime comme proverbe : les forteresses sont les freins de la liberté [455], en les considérant comme des nids de tyrans [456] ; à peine en avaient-ils quelques-unes. Toute la défense résidait dans leur vaillance personnelle, dans leur bravoure qui dégénéra, dans leur ban déchu, dans leur confédération; et la confédération, faute de combattants, va se réfugier dans l'enceinte des diètes, dans la diète souveraine dont l'action paralysée, à la fin, dans la minorité qui ne pouvait plus que frapper d'inaction la marche légale. Nous avons déjà observé la diminution graduelle de chiffre dans toute sorte de commotions populaires. Celle de l'ancien rokosz, pacifique mais bruyante, qui portait des réclamations, exposant des griefs, ne pouvait plus avoir lieu dans les temps des agitations violentes, elle tombe en désuétude, son nom électrise l'esprit, mais discrédité, n'a plus de puissance à faire sortir la multitude de ses chaumières (457). Les confédéra-

sa maxime avérée par expérience dans toutes ces effroyables conséquences.

[453] A certaine époque, on comptait, en Litvanie, sur 4,000 de compot, c'est-à-dire de l'armée effective, plus d'officiers que de soldats.

(454) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chapitre 12.

[455] Fortalitia sunt frena libertatis, adage répété jadis en Pologne. Rousseau, de son propre mouvement, le répète : les places fortes, partout, deviennent des nids à tyrans (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. 12).

(456) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. 12.

(457) « Les mœurs sont adoucies », dit le chevalier D'Eon de Beaumont, « et la politique s'est perfectionnée, cette boutade sarmatique n'aurait plus d'influence (*Descrip. de la Pol.*, t. VII, p. 13).

tions plus énergiques prirent aussi l'attitude moins belliqueuse de combats de partisaus (458). Anciennement elles menaçaient, décrétaient, et leur décisions prenaient place dans les recueils de la législation, puis elles défendaient la liberté, et aucune faction n'osait faire le contraire; celle de Tiszovcé n'avait pas encore de confédérations à combattre. Mais ce chef-d'œuvre de la politique, ce bouclier de la république, qui la conserve, entraîné dans le revirement des principes contraires, commence à servir des armes également à ceux qui défendent et qui attaquent. Déjà la confédération de Sandomir combat celle de la Grande-Pologne. Plus tard, la formation d'une confédération, provoque une contre-confédération. On formait contre chacune une contraire anti-confédération, et les confédérations guerroyant entre elles, au lieu de défendre les institutions, déchiraient la république; une poignée d'hommes proclamait leur formation, et comme il ne fallait pas beaucoup pour les créer et les soutenir, les aristocrates en donnaient le commencement et appuyaient par ce moyen les vues politiques de leur intérêt. Les partis, les factions se battaient, et la multitude nobiliaire enfermée chez elle attendait le résultat. Telles sont plusieurs de cette multitude des confédérations formées depuis 1764, du temps de Stanislav-Auguste, tantôt par des factieux, tantôt par des aristocrates, jusqu'à celle de Targovica. L'aristocratie exploitait cette forme républicaine jusqu'au bout; ces confédérations étaient assez paisibles par elles-mêmes, lorsqu'elles étaient soutenues par les armes

[458] L'autorité d'une confédération générale formée suivant les anciennes lois de cette république, est si grande, que pendant sa durée, toutes les magistratures, toutes les juridictions cessent, la république dans toutes ses parties, est remise sous la puissance de la noblesse confédérée. Le roi, le sénat, les grandes charges, et les tribunaux, doivent lui rendre compte de l'administration du royaume. Ceux qui refusent de s'y joindre renoncent par ce refus même à toutes les prérogatives de la nation, s'exposent à la confiscation de leurs biens. Ces formidables ligues ont plus d'une fois déclaré le trône vacant. Les Polonais étaient accoutumés à les regarder comme leur dictature, espèrent que la personne même du roi demeurerait exposée à toute la sévérité des lois. (Rulhière, *Anarchie de Pologne,* liv. VIII).

étrangères (459). C'est encore à l'aristocratie qu'il faut attribuer la métamorphose de co remède violent en une opération pacifique ou une conspiration qui s'emparait de la diète toute puissante en l'ouvrant sous le lien de confédération. Ce mode d'exploitation des institutions républicaines a eu lieu particulièrement du temps de Stanislav Auguste (460). Anciennement les confédérations se relataient à des diètes de pacification, qui reconciliaient les partis ou légalisaient le triomphe violent des confédérés. C'est dans cè cas que la diète pouvait se tenir dans l'enceinte ordinaire, *comitia togata* ou bien au milieu de la campagne, diète à cheval, *comitia paludata*. Les confédérés victorieux, considérant leur nombre, choisissaient leurs représentants et décidaient. Les confédérations de Golomb, de Tarnogrod, se sont terminées par de pareilles assemblées; la multitude semblait alors prendre du goût pour cette improvisation législative et guerrière, mais à l'époque de cette sombre paralysie qui nous occùpe, l'impuissance assoupit son humeur fougueuse, et n'empêchait plus cettè transmuttation que nous avons remarquée sous le rapport des confédérations.

170. RUPTURE DES DIÈTES.

Il nous reste à observer les diètes de cette époque de sommeil. Souveraines, elles devaient rendre la force aux institutions; munies du pouvoir suprême, elle devaient servir de boulevard à la liberté; composées de l'élite de la nation, elles devaient animer sa vie: mais là, c'est l'orage épouvantable, le sommeil agité par des songes inquiétants, par des rêves désordonnés, par des spectres effroyables. Une vaine élocution, privée de bon sens, des harangues où l'on ne voit que figures

(459) De cette époque fertile en évènements, la confédération de Bar portait l'ancien caractère national; toutes les autres sont défigurées pour la plupart, monstrueuses, méprisables.

(460) On a eu alors plusieurs diètes tenues sous le lien de confédération, à l'exception de celle de Stanislav Malachovski, indépendante; toutes les autres se trouvaient sous la protection étrangère, savoir : de Czartoryski, de Charles Radzivill, et Stanislav Brzostovski, de Povinski, de Mokronoski et de Bielinski à Grodno.

entassées et puisées dans d'insipides recueils [461), où l'on ne traite que de misérables puérilités de collèges. On ne s'entend pas, mais on brigue, on se dément, on dissimule, les petits intérêts se confondent avec le principe discordant de la république, et les petites affaires absorbent les affaires importantes; on se fâche, on s'irrite, et les représentants, le sabre au côté s'accusent réciproquement, s'emportent; le tumulte affreux gronde, fait trembler les voutes de l'édifice. mais la fin de la diète ramène le calme, l'orage cesse. Force est à la loi, on la respecte. Le temps de la séance écoulée, la diète est dissoute; un nonce a mis son véto, la diète est rompue. C'étaient les suites légales et ordinaires de la bruyante tempête. L'enceinte des débats se vide, et la surface de l'état redevient aussi tranquille qu'elle l'était auparavant; le tapage diétal ne ramène que les dispositions soporifiques. Depuis la diète de 1726 jusqu'à la fin du règne d'Auguste II, 1733; et depuis la diète de pacification de 1736, jusqu'à la fin de celui d'Auguste III, 1764, toutes les diètes ont eu le même sort, toutes sont dissoutes ou rompues. La force souveraine de la république est dans l'impuissance et réduite à l'inaction (462). Les années de calme qui suivirent la pacification de 1717, prouvaient aussi que, bien que les troubles et la désolation fussent passées, la liberté ne cessait d'être inquiétée et me-

(461) Imprimés in-folio ou in-quarto, sous le titre de *Suada*, ou bon conseil. Ces recueils furent empestés du mauvais goût du siècle, que l'instruction jésuitique propagea en Pologne. — « C'est un grand mal que les longues et vaines harangues qui font perdre un temps si précieux, mais c'en est un bien plus grand qu'un bon citoyen n'ose parler quand il a des choses utiles à dire. Dès qu'il n'y aura dans les diètes que certaines bouches qui s'ouvriront, et qu'il sera défendu (par convenance) de tout dire, elle ne diront bientôt presque plus que ce qui peut plaire aux puissants (J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, chap. 7).

(462) En ce moment encore, la puissance législative conserve toute son autorité, elle est dans l'inaction, mais sans rien voir au-dessus d'elle, la diète est aussi souveraine qu'elle était lors de son établissement. Cependant elle est sans force, rien ne la domine, mais rien ne lui obéit. Cet état est très-remarquable, et mérite réflexion (J. J. Rousseau, *ibid.*).

nacée, qu'elle même donnait des armes aux meneurs et aux perturbateurs. L'amour de la liberté ne s'effrayait cependant pas du danger qui pouvait en résulter, sachant que le repos est incompatible avec elle. On aimait mieux une liberté turbulente qu'un esclavage tranquille (463). Mais pour éviter ce dernier, on ne savait plus repousser les éléments contraires à la liberté, ni les combattre, ni les neutraliser. Une méfiance terrible pour la majorité, des doutes dans les forces qui devaient conserver les institutions, un sentiment de l'impuissance, avait recours plus que jamais à la voix foudroyante de la minorité. En admettant que la cause de celui qui s'oppose, qui empêche, est meilleure (464), on exigeait les décisions sans contradiction, ce qu'on nommait obtenir à l'unanimité (465), le véto arrêtait toute activité. Le nonce qui se portait à cette extrémité, rédigeait un manifeste, y exposait ses motifs, demandait la réparation du tort que la liberté ou les institutions supportaient (466). Mais comme nous avons dit que les plus belles théories de liberté et de l'égalité mises en pratique dans les ornières de l'ordre équestre, et toutes les manifestations populaires, ont subi une défiguration hideuse, furent sujettes à des abus monstrueux et exploités par le principe contraire au génie de la république de même les diètes furent saisies de ce mal. Tous les partis exploitaient les formes à leur avantage, luttant entre eux sur le même terrain, avec les mêmes armes, ils s'épuisaient et traînaient la république vers le tombeau. Le peuple nobiliaire, pour la plupart

(463) Malo periculosam libertatem, quam quietum servitium, s'écrie Raphael Leszczinski, lorsque sa vie et son honneur sont menacés [œuvres du philosophe bienfaisant, t. II, p. 204, etc.]— In libertate labor, in servitute dolor, répétait-on en Pologne.— Le repos et la liberté me paraissent incompatibles, il faut opter, dit de son côté le philosophe de Genève (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap 1).

[464] Melior causa prohibentis.

[465] Nemine contradicente. — L'exclamation *zgoda*, d'accord, répondant à trois demandes du maréchal, décidait.

[466] Veto, sisto activitatem, *nie pozvalam, nie ma zgody*, arrête la décision. On laisse le temps à la réflexion, si l'opposant persiste et proteste, la rupture est déclarée.

sans instruction, à peine endoctriné du latin jésuitique, abruti et dépravé, indifférent, pourvu qu'on le laisse conserver et cultiver librement son champ, facilement égaré et trompé, mauvais électeur, choisissait de mauvais représentants, auxquels on reprochait l'ignorance et la vénalité. Ils criaient avec leurs commettants contre les troupes étrangères qui inondaient le pays, contre les intrigues qui trahissaient leur patrie, mais ils ne poursuivaient et ne livraient point à la vindicte ces scélérats qui ouvraient les portes aux étrangers, et qui les invitaient (467). Certes, c'est un triste spectacle que cet affaiblissement du sentiment et de l'énergie nationale déroule devant le scrutateur de l'humanité, mais il est affreux d'arrêter l'attention sur ces sommités titrées, décorées, poudrées, égoïstes, corrompues par le cosmopolitisme; amollies, avares et vénales, qui, sous l'égide de la liberté illimitée, se servant de formes républicaines, commettaient les plus vils forfaits, s'entendaient avec les étrangers ennemis, complotaient avec eux pour organiser les plans de la destruction de la république pour imposer leur propre prépondérance; qui s'honoraient d'avoir des pensions viagères des ennemis pour le service qu'ils leur rendaient, d'être salariés et honorés de cadeaux, de présents de ceux auxquels ils rendaient hommage en avilissant leur propre nom, et en immolant leur patrie. Le prochain règne de Stanislav Auguste, décéla les traîtres exécrables déjà nombreux sous Auguste III, et voua leurs noms à la malédiction des générations futures. Bien des écrivains de notre temps se sont emportés beaucoup contre le vice des institutions de l'ancienne Pologne : à leur opinion, c'était un libertinage politique, même le philosophe de Genève, frappé des hautes idées qui y surgirent, qui lui arrachèrent l'aveu d'admiration, s'étonne comment a pu exister si long-temps un état si bizarrement constitué, où, tous les mouvements, presque indépendants les uns des autres, loin d'avoir une fin commune, s'entre-détruisent mutuellement, qui s'agite beaucoup pour ne rien faire. Ordinairement on attribue la chûte

(467) « Chez nous, en Pologne, dit Leszczinski, magna pars vitæ èlabitur male agentibus ; maxima nihil agentibus ; tota, aliud agentibus.

de la Pologne à ces institutions, mais ne doit-on pas plutôt dire que ces institutions mêmes, qui ont fait des Polonais ce qu'ils étaient, prolongeaient son existence, qu'elles laissaient contrebalancer le bon avec le mauvais, qu'elles ouvraient le champ à tous les efforts qui pouvaient la conserver, qu'il n'y avait que l'affaiblissement moral et le manque de vertu qui préparait la chûte à ces institutions et au pays, mais qu'elles donnaient jusqu'au dernier moment des élans de dévouement, et toujours de nouvelles ressources de vie (468).

171. ROYAUTÉ ; CAPITALE.

On dit que le grand Jean Zamoïski pensait à l'abolition de la royauté, on accuse Georges Lubomirski de projets et de démarches faites dans le but de son abolition. Si ces faits sont vrais, il faut avouer qu'ils étaient conséquents, relativement au principe qu'ils défendaient, qu'ils étaient en harmonie avec ces idées de liberté, qui animaient l'ordre équestre. Ils auraient épuré la république d'une discordance qui la défigurait, et lui laissait une confusion, très-souvent fâcheuse, car elle n'éprouvait, sous aucun autre rapport, tant de mystification inexplicable, tant de contradiction. Les Polonais s'imaginaient que le roi est leur chef, qu'il préside leurs assemblées, qu'il est la bouche qui doit exprimer les pensées de tous les membres des assemblées, et qui par cela même doit ne rien dire, ne rien faire qui ne s'accorde avec leur sentiment ; interprête de la nation, sévère observateur de la loi, il délivre de l'obéissance la première, s'il vient à

[468] Mais si déjà la Pologne en est à ce point, que tout y soit vénal et corrompu jusqu'à la racine ; c'est en vain qu'elle cherche à réformer ses lois et à conserver sa liberté, il faut qu'elle y renonce et qu'elle plie sa tête au joug, [J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. 3]. Elle a subi le joug. On ne peut pas dire que tout y fût corrompu, mais la dose de la corruption était suffisante, et plus grande celle de l'énervation, de l'impuissance, contre les forces et les circonstances majeures. — Voyez le parallèle de l'Espagne avec la Pologne, inséré dans le journal intitulé : *Revue du Nord*, publié en 1837, à Paris, où l'on voit que cet affaiblissement était inévitable par la marche de la civilisation en Europe.

transgresser l'autre. Les étrangers qui, d'après leurs idées ne concevaient pas bien l'organisation de la Pologne, déploraient le pouvoir limité de son roi. L'un d'eux disait à un Polonais : « Vous, Polonais, vous n'avez pas de roi. » — « Excusez, répartit l'autre, nous avons un roi, mais chez vous, c'est le roi qui vous a (469). Les autres qui comprirent mieux son pouvoir, ses moyens, et parmi eux, un abbé courtisan, s'étonnant de ses droits incompatibles avec la liberté, propose de les restreindre (470). Le roi avait sa cassette particulière en proportion des revenus de la république richement dotée; il était dispensateur d'une multitude de grâces, dignités, fonctions, starosties ou bénéfices; il était maître et souverain de toutes les villes royales, chef de sénatus consultes, qui devenaient plus importants depuis que les diètes furent atteintes de paralysie, président du conseil des ministres, chez lesquels le pouvoir exécutif était presque sans borne, et n'était contrôlé que par la diète. Mais ces ministres sont immuables, par conséquent indépendants, la noblesse vigilante et résistante avec son véto et ses confédérations, les magnats, désunis et ambitieux, briguant les honneurs et les grâces pour se montrer hautains et désobligeants, les villes pauvres et peu aguerries. Et ce roi, si puissant, entouré de faste et de tant de prérogatives, incompatibles avec la liberté, ne pouvait que corrompre quelques individus dépravés, embrouiller les affaires publiques, et de suite il se voyait entravé par une multitude de difficultés, d'obstacles insurmontables où il se rappelait qu'il était responsable. Sa personne sacrée était infaillible et par conséquent irresponsable selon les doc-

(469) Vos Poloni non habetis regem. — Imo, nos habemus regem, sed vos rex habet.

(470) Aux prérogatives immenses dont votre roi ou votre premier magistrat jouit de temps immémorial, on peut juger que vos pères, soit engoûment, soit faute de lumières, accédèrent au premier citoyen, qu'ils élevèrent sur le trône des droits incompatibles avec la liberté qu'ils aimaient. Les Polonais furent bientôt avertis de leur faute, mais au lieu de la réparer en ôtant au roi les droits dont il lui était si agréable et si facile d'abuser, ils lui laissèrent les prérogatives........... et, pour abaisser le roi, vous élevâtes ses ministres. (Mably, t. I, p. 5).

trines de certains monarchistes qui nommaient le gouvernement polonais, gouvernement mixte. Mais l'enquête de Zamoïski à la diète d'inquisition, la condition jurée par le roi qu'il affranchirait de toute soumission la nation s'il dérogeait à la loi, enfin des menaces de détrônement et de déchéance proclamées plusieurs fois, prouvaient suffisamment que l'ordre équestre ne concevait point l'infaillibilité, et n'admettait guère la non-responsabilité (471). Or, cette royauté placée sur d'autres bases, n'était que le magistrat suprême: mais sa majesté, son titre, devait avoir sa résidence, sa cour, ses cabales, ses prétentions. Nous avons observé qu'anciennement il n'y avait aucune résidence fixe, et la centralisation de la république, ondoyait avec cette fluctuation de l'ordre équestre qui organisait les diètes. Depuis l'union de deux nations et le soulèvement de la royauté par Batori, tout se fixe et se centralise dans une capitale. Varsovie, ville assez considérable de Mazovie, est élevée à cet honneur. Encore cette capitale est d'une autre nature que les autres en Europe, elle a toujours l'odeur de la plante exotique, elle est étrangère par sa population, par sa loi, mais c'est un affluent de tous les éléments contraires de la république, de la noblesse de deux nations, et particulièrement de celle de Mazovie, des ambassadeurs étrangers, des assemblées nationales électives, législatives, elle est résidence royale et du catholicisme. Déjà les Vasas y tenaient décidément leur cour, le goût de Sobieski pour les voyages, des Saxons pour les absences; les revers qui forçaient quelques-uns à l'évacuer, ne changèrent point cette destinée de la cité de Varsovie. Tout se concentre dans ses murs, le sort de la république se rattache à

(471) La forme du second serment immédiatement avant le sacre, se termine ainsi : « S'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise ! que je viole mon serment dans quelques uns des points mentionnés, les habitants du royaume et de tous les domaines de Pologne et de Litvanie, ne seront plus teuus de m'obéir, au contraire, en pareil cas, je les tiens d'avance pour dûment affranchis de toute fidélité et de toute soumission envers moi. De plus, je jure que je ne demanderai jamais aucune dispense de mon présent serment, et que, quand on me l'offrirait, je ne l'accepterais point. »

son enceinte. Encore long-temps prise et reprise par les ennemis et les Polonais, elle était un objet secondaire dans toutes les chances du pays. Avec le temps, son champ d'élection, décidant du joug de la république, rattachait à elle, de jour en jour, plus intimement le sort de la nation. Enfin la cour célibataire de Stanislav Auguste enferma toute la république et toute la vie nationale dans la capitale. La chûte de Varsovie décide la chûte de la nation. L'existence de la nation décline lentement et la capitale grandit, la royauté y brille avec sa cour, ses courtisans, ses chambellans, ses intrigues, ses cabales et sa reine (qui, dans les derniers jours, tenait ses débauches à Pétersbourg). L'alliance royale assurait des relations extérieures, et tous les royaumes, toute la diplomatie, traitent avec sa majesté le roi, laissant de côté la république. A l'exception du bon et indolent Michel, tous ces rois et reines, s'ils ne pensaient pas à ériger un trône héréditaire, au moins cabalaient pour désigner un successeur. A ce principe contraire au génie de la république, s'accrochaient tous les éléments ennemis : intolérance, aristocratie, influence étrangère, soif de distinction, avarice, ambition, abus extra-légaux, doctrines perverties, qui formaient non pas un gouvernement mixte, mais cette pestifère mixture, qui organisa le désordre et l'anarchie, travailla la nation dans l'espace de plusieurs générations, l'affaiblit, et lui prépara le joug.

172. ANARCHIE QUI N'EST PAS A DÉDAIGNER.

Nous avons analysé un tableau sombre d'un état formé d'un grand nombre de membres morts, et d'un petit nombre de membres désunis, dont l'anarchie dégoutait les étrangers et commençait à effrayer les indigènes. Cependant, « ce qui peut à peine se comprendre, remarque à ce sujet Rulhière, c'est que dans une pareille anarchie, il paraissait heureux et tranquille. La sûreté régnait dans les villes, les voyageurs pouvaient sans rien craindre traverser les forêts les plus solitaires et les routes les moins fréquentées. Jamais on n'entendait parler d'aucun crime, et rien peut-être ne fait plus d'honneur à la nature humaine, et ne confirmerait mieux

l'opinion philosophique que l'homme est naturellement bon (472). » Les auteurs modernes qui nous ont donné des relations sur la Pologne, assurent qu'il s'y commet moins de grands crimes en deux siècles, qu'il ne s'en commet en deux ans dans les pays les mieux policés (473), et cependant, observe Garran de Coulon, il n'y a pas de pays où les criminels ont plus de probabilité d'échapper à la punition. Cela n'est pas seulement vrai pour les nobles, mais aussi pour les serfs eux-mêmes. Ils échappent souvent à la peine par l'intérêt que le seigneur a de ne les pas perdre. Ce ce qui faisait dire à un écrivain de Litvanie, qu'il fallait que ses compatriotes fussent d'un bien bon caractère, puisque avec tant de facilité d'être méchants, ils étaient pas d'avantage (474). D'ailleurs, les lois de ce pays n'annoncent que clémence et modération; elles ne connaissent presque point les grands supplices, parce que les grands crimes, si fréquents dans les autres climats, n'ont jamais eu lieu, ajoute D'Eon de Beaumont, chez cette nation fougueuse, en apparence, mais en effet très-douce et très-humaine (475). Ce sont les dispositions nationales qui forment les institutions, et ce sont les institutions nationales, qui, réciproquement, forment le génie.

Aussi, le philosophe de Genève, s'appuyant sur cette règle, lorsqu'il attachait ses regards sur les enfants de la Pologne, qui éternisaient par leurs efforts et leur dévouement la dernière génération de leur patrie, leur donne ces avertissements : « ne méprisez pas les lois qui vous firent ce que vous êtes ; c'est au sein de cette anarchie qui vous est si odieuse que se sont formées ces âmes patriotiques. » Et, contemplant la ferveur du réveil qui les animait, il ajoute : « La Pologne, cette région dépeuplée, dévastée, opprimée, ouverte à ses agresseurs, au fort de ses malheurs et de son anarchie, montre encore tout le feu de la jeunesse, elle ose demander un gouvernement et des lois, comme si elle ne faisait que

(472) Rulhière, *Anarchie de Pologne*, livre III.

(473) La Porte, *Le Voyageur français*, t. XX, p. 359 : D'Eon de Beaumont, *Description de la Pologne*, t. XVII, p. 3.

(474) Garran, *Recherches sur la Pologne*, t. IV, p. 8.

(475) D'Eon de Beaumout, *Description de la Pologne*, t. XII, p. 4.

naître; elle est dans les fers, et discute les moyens de se conserver libre, on sent en elle cette force que celle de la tyrannie ne peut subjuguer (476). » C'est sous cette impression qu'il approfondit les institutions dépravées que les autres nommaient vicieuses, qu'il les approuve et ne cesse de persuader aux Polonais de les corriger et de les conserver. N'érigez pas de forteresses, leur dit-il; ne tenez guère de troupes réglées, ne pensez pas à l'industrie ni à la police; il les conjure de ne pas établir l'hérédité du trône : « Otez au roi la distribution des grâces, réprimez la puissance de vos ministres, transformez votre sénat en un sénat éligible, corrigez l'administration, anoblissez le peuple entier, organisez mieux vos diètes, vos diétines, vos confédérations, améliorez et ne changez rien dans vos institutions, pensez toujours qu'elles vous ont fait ce que vous êtes. » Et il termine en disant qu'une seule chose suffit pour rendre la Pologne impossible à subjuguer : « C'est l'amour de la patrie et de la liberté, animé par les vertus qui en sont inséparables (477). »

173. LES GERMES DE LA DÉCADENCE SE DÉVELOPPENT DANS LA GRANDEUR.

L'anarchie avancait, et la liberté, mal conçue par nos grands seigneurs, (si l'on peut qualifier ainsi la licence) forge des chaînes à la postérité infortunée; c'est le triste exemple que la Pologne présente, avoue Stanislav Potocki (478), et il déplore que la débauche de l'abus de la liberté entraîna sa patrie dans le précipice [479]. Cet aveu d'un des illustres écrivains, publiciste et homme d'état, qui, par sa naissance, tenait à l'aristocratie, dont le frère Ignace contribua puissamment à la réforme de la république dans les dernières années de son existence, prouve qu'on sa-

(476) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. 1.
(477) J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, chap. 12.
(478) Stanislav Potocki, *De l'éloge et du style*.
(479) Stanislav Potocki, *Éloge de Czacki*, p. 10.

vait apprécier les institutions et les fauteurs du mal. Le cri contre l'abus s'élevait effectivement de génération en génération, et jetait l'épouvante sans pouvoir sitôt disperser la torpeur de la nation et de ses masses. On est juste, si l'on attribue la chûte de la Pologne à des malfaiteurs et des scélérats dont le nombre est déterminé par les évènements néfastes, mais l'historien serait loin de connattre la vérité entière, s'il réduisait les causes à un seul fait sans rechercher le concours des accidents des dispositions de l'époque, des relations que la marche lente du temps prépare d'avance pour décider le destin d'une nation. C'est pourquoi, dans nos réflexions précédentes, en observant les agitations intérieures, nous avons tourné nos regards sur différents points ; ailleurs nous avons considéré les mouvements extérieurs (480), ici, en terminant nos considérations sur l'état politique et social de l'ancienne Pologne, nous allons résumer ce concours de circonstances qui conduisit la république vers sa fin... C'est une triste réminiscence, mais elle offre un tableau imposant (481).«Les écarts de la liberté sont certainement graves, dit le célèbre poète créateur des chants nationaux, Niemcevicz, cependant, dans les commotions de la nation libre, il se manifeste un développement de capacité et de qualité, une certaine activité, et la dignité de l'homme, qu'on chercherait en vain chez les peuples où il n'y a que le commandement et l'obéissance (482). » Aussi, semblerait-il que la Pologne mérite quelques attention sous cet égard. La nation polonaise, qui inculqua sa nationalité à tant de peuples slaves, soutien dans des moments de danger de la Litvanie, dans laquelle elle forma les libertés nobiliaires ; nation qui faisait des progrès avec sa nationalité dans la Prusse de Königsberg; réunie avec la Litvanie, prenant sous sa tutelle la Livonie, et étendant sa suprématie jusque sur les bords du Danube, du Don et de la Néva; qui vit arriver les peuples d'alentour, des rives de

(480) *Voyez* parallèle historique de l'Espagne et de la Pologne.

(481) Ce résumé (chap. 173-176), est écrit en 1817, à la fin de l'analyse de l'ouvrage de Niemcévicz, intitulé : *Chants historiques*.

(482) Niemcévicz, *Chants historiques*, p. 441.

l'Elbe et du Rhin, des confins de la Laponie, et des côtes adriatiques, demander des rois à la Pologne, de cette race Litvanienne des Iagellons, modératrice des prospérités turbulentes de ses vastes états, cette nation certainement est remarquable, elle remplit sa mission, son action, bien quedouce, elle obtint des succès. Ses régions de félicité se peuplaient, les forêts étaient abbattues pour y construire des cités, l'abondance extrême de grains débouchait par les ports de la mer baltique et de la mer noire, alimentait l'Europe, l'ordre et la sécurité assuraient les richesses. Tous les pays de l'Europe, travaillés par des commotions terribles jusque dans les bases, inondés de sang, perdaient les libertés politiques, la seule Pologne continuait à jouir du bonheur des jours si enviés. L'industrie et la science s'y rendaient avec sécurité, les persécutés et les infortunés y trouvaient le refuge et la protection, toutes les opinions y avaient un asyle, et professaient les doctrines sans entraves. Batori prolongea encore quelques années de prospérité et de grandeur, quand le vol des libertés civiques, brisant tous les obstacles, donnait la dernière main à l'organisation intérieure. L'ordre équestre est tout puissant, méprisant les distinctions, les honneurs, les titres. Le roi, dans son pouvoir limité, s'appelait distributeur des grâces et des bénéfices. La classe des paysans, mise hors de la loi, à la merci des propriétaires, partageait la bonne chère que la terre produisait à leur seigneur, ne démentait pas le haut sentiment de ceux-ci, et se multipliait paisiblement. La bourgeoisie, satisfaite de la suffisance matérielle dont elle jouissait, dégoûtée de la fierté de l'ordre équestre, se retirait avec ses prétentions politiques, peu soucieuse d'abandonner une position importante pour son avenir. L'ordre même prépondérant du clergé, humilié, n'osait plus prétendre à sa juridiction, se retirait de la direction de l'instruction, dont il ne pouvait plus soutenir la hauteur, relativement au progrès et aux changements qui s'opéraient dans l'humanité. Enfin l'ordre équestre n'avait plus d'obstacle, il soumit tous les éléments et imposa les charges de l'état sur ceux qu'il humiliait, la prospérité seule offusquait les mauvais augures de l'avenir. Etienne Batori, roi de la grande nation, lutta avec sa fou-

gue ; sans ressources pécuniéres, pressé par la disette , pour le peu d'argent, ranima les prétentions du clergé, renoua les relations affaiblies avec la cour de Rome , laissa échapper à la république la Prusse de Königsberg, confia l'instruction aux jésuites. On déplorait la perte évidente du duché de Prusse, de cette portion précieuse placée au centre du royaume ; on montra de la répugnance contre l'admission des jésuites, qui déjà s'implantaient sur le sol polonais. Le chancelier de Litvanie , Vollovicz, refusa d'apposer le sceau, mais il aima mieux le conserver que de prouver sa profonde conviction des mauvaises conséquences. La volonté de Batory fut scellée, et sa main, qui devait retirer et sauver la nation de sa fatalité, ne prévoyait guère comme elle ensemençait des germes féconds en destruction. C'est à l'époque la plus brillante, illustrée par le courage et la vertu, que la décadence depuis si long-temps présagée, prit sa naissance et accabla la malheureuse nation pendant deux siècles (depuis 1587 jusqu'à 1795; 208 ans) par toute sorte d'épreuves et de calamités, avant qu'elle lui préparât la chûte, d'autant plus douloureuse, qu'elle abîmait la nation dans le moment, où , après de longues souffrances, et l'affaiblissement prolongé, elle reprenait ses forces et son sentiment.

174, DÉSORGANISATION DANS LA NATION , DEPUIS 1587, JUSQU'A 1647; 60 ANS.

Le sceptre électif fut confié à un indolent, qui laissait tomber de ses mains celui de la Suède. Il ne savait pas mieux manier celui de Pologne, mais il ne pouvait pas le perdre. Incapable de diriger les talents nationaux, il dérangeait son action, tracassait et fomentait le désordre et l'arbitraire. Les classes inférieures tombaient en souffrance. Les habitants se ressentirent de l'existence de ces infatigables jésuites. Le roi associait ses efforts contre ceux qui ne suivaient point les doctrines romaines. L'hydre de la persécution de la pensée et du sentiment, affecta et accabla silencieusement toutes les classes , pénétra tous les recoins de l'état, arrachant des plaintes amères, et excitant des violences réciproques. Toute la nation, touchée du ma-

laise inexpliqué, aigrie dans toutes ses parties. Les grandes maisons se disputaient, se déchiraient, en discorde avec le trône, méprisé et avili. Dans cette anarchie et ces premières perturbations convulsives, maintes fois teintes du sang des indigènes, les bandes militaires remplirent le pays de brigandages, demandant leur salaire, et l'ennemi extérieur, enhardi, commença à diriger ses irruptions vers les plus belles provinces. Cependant, dans cet accroissement du désordre, la Pologne, entourée d'ennemis et de contestations, fut entraînée sur le champ de combat et de gloire. Cette Livonie à laquelle on donne protection, est la première occasion des engagements belliqueux, et les expéditions extérieures que les grands seigneurs entreprenaient avec le consentement royal, allumèrent sur trois points des guerres terribles, vigoureusement soutenues, mais sans la continuité nécessaire, avec des interruptions à cause du dérangement intérieur de l'état. Des victoires éclatantes illustrèrent cette époque, mais la Livonie entra dans les mains des Suédois, il fallut se désister de la suprématie sur la Moldavie. Du côté de l'orient on essaya de rétablir les frontières de Gédimin et de Vitovd: mais la puissance, un moment pressée, reprit ses forces et sa tension. Dans ces temps-là, l'Europe entière fut déchirée d'une manière épouvantable, les factions et les opinions religieuses la divisaient partout; le christianisme se partageait en deux partis, d'un côté la maison d'Autriche se mit à la tête des fidèles de la papauté, de l'autre côté, le parti contraire, long-temps sans chef, le trouvait en Angleterre ou en Suède. Sur différents points de l'Europe, et du globe, une lutte sanglante se renouvelait de différentes manières. L'Autriche, s'attachant à la royauté de Pologne par des mariages, lui suscitait aux environs des ennemis et des mésintelligences, lui imposait son assistance et ses secours chèrement rançonnés, bien que sa politique inspirât de la défiance et insdisposât le sentiment mutuel, elle ne cessait de briguer la possession du trône de la nation, qu'elle voulait réduire sous son sceptre, se disant son amie. Elle changea la guerre au sujet de la Livonie en une guerre dans l'intérêt de la papauté, et entraînait sans relâche la Pologne dans cette querelle qui divisait la chrétienneté. La Pologne, éprouvant

des offenses et des chagrins de la part des partisans de la cour de Rome, se rangea cependant de leur côté, et combattant dans leur intérêt, elle coopérait effectivement au joug de Bohême et de Hongrie, elle provoquait contre elle-même les guerres onéreuses, utiles à l'Autriche perfide, qui, par ses machinations tacitement menées, pour satisfaire à ses propres vues, dirigeait contre la Pologne de nouveaux coups, de nouveaux malheurs, et la poussait à sa perte. Toutes ces sombres démarches ne finirent point avec Sigismond III, le règne de Vladislav IV n'était qu'un petit intervalle de repos dans le développement de tous les maux, que le dernier rayon de la grandeur nationale qui allait s'éteindre. C'est ainsi que les premiers 60 ans de la décadence s'écoulaient (depuis 1587 jusqu'à 1647); tous les symptômes de la dissolution se firent sentir et commencèrent à opérer, dévoilèrent tous les dangers qui grandissaient et prenaient une attitude toujours plus menaçante, sans que des moyens salutaires se fussent présentés.

175. CALAMITÉS DU PAYS, DEPUIS 1647 JUSQU'A 1717 ; 70 ANS.

Dans l'intérieur, les vices augmentaient et suivaient leur train; de l'extérieur, débordaient les plus horribles désastres L'intolérance et la persécution ne diminuaient point, et engendraient toutes ces conséquences. Les persécutés désavouaient la fraternité et la nationalité, considérant les aggresseurs étrangers comme leurs libérateurs. Les mésintelligences, les querelles particulières, l'arbitraire, continuaient, la rupture avec le souverain et le refus de la fidélité se manifestaient facheusement. Les classes inférieures opprimées. Une portion importante sous les plus grands rois, formant une barrière formidable du côté sud-est, grandie à un peuple nombreux, injuriée par les starostes et la noblesse, persécutée dans son culte, chagrinée par les opérations jésuitiques, les kozaks, dis-je soulevèrent les armes. La moitié de la république est inondée de la guerre meurtrière entre les indigènes de la même race, et dans les dispositions de ce temps-là, il ne se présentait qu'un des deux résultats, toujours dé-

plorable, ou l'humiliation de la république nobiliaire, ou l'extermination des kozaks. La destruction et le carnage répandaient le deuil; les incursions tatares s'associaient. Enfin, le peuple kozak abandonna les régions dépeuplées, et c'est ainsi que de ce côté la Pologne sortit victorieuse. L'affaire avec la Suéde non terminée, livra deux fois le royaume presque entier dans les mains des Suédois, et la maison lige, liée par le sang avec les Iagellons, comblée des bienfaits par les rois et la nation, se liguaient avec les ennemis. Par les frontières orientales, les armées étrangères parcouraient la Pologne consécutivement comme amies ou ennemies. De ce côté là, Smolensk et Kiiov sont perdus, et les attaques réitérées sur les frontières du midi soumirent pour long-temps la Podolie aux Turcs, et imposèrent momentanément un tribut à la république. Les pratiques de l'Autriche ne cessaient de poursuivre leurs trames, cependant la Pologne et son roi semblaient gagner une nouvelle renommée, en allant la sauver, en allant par cette expédition, décider du sort de la nation séparée par les Karpates. Les familles illustres intriguaient, se battaient et se trainaient aux tribunaux. Les diètes étaient continuellement rompues. Au moment du danger le plus imminent, le trône, livré à un choix capricieux, à l'intrigue ou mis à l'encan, avili, trouvait de plus nombreux acquéreurs. Au milieu des calamités, le roi abdiquant, renouvelait les prédictions de la chûte du royaume, indiquait, sur la terre échauffée par le sang tout récemment versé, indiquait les limites des futures spoliations. La diète, muette clôtura les désastres presque non-interrompus. Pendant 70 ans (depuis 1647 jusqu'à 1717), il n'y eut pas un pouce de terre qui ne fût plusieurs fois inondé de sang. Tout le pays désolé a changé d'aspect par suite des dévastations sans nombre, de toutes sortes d'oppressions. Les villes disparurent, transfigurées en petits hameaux. Avec la diminution du nombre des habitants, les grandes ressources abandonnaient le pays, et les moyens de la réparation des pertes échappaient. Le commerce du sol productif se réduisit à un tiers, car, pendant la durée des calamités, les autres états, sortis victorieux de leur lutte avec le parti de la cour de Rome, se reposant et faisant des économies, améliorèrent leur agriculture et leur indus-

trie. En Pologne, la diminution des bras laborieux dans les campagnes, fut remplacée par l'augmentation du travail, avec lequel les propriétaires obéraient les paysans, leurs sujets. Au milieu du malheur, l'oppression et la misère faisaient des progrès à pas de géant. En attendant, la société de Jésus contemplait d'un œil de triomphe les milliers de kozaks, ou moissonnés pendant la guerre, ou émigrés à la suite, les sociniens expulsés, tous les dissidents humiliés ; elle se saisit presque exclusivement de l'éducation et de l'instruction de la génération entière, car, si quelque part son esprit ne touchait pas directement, là son esprit pénétra. Une inculcation mécanique de quelques connaissances assorties et réduites à des formules controuvées, animées par la fustigation, émoussait le sentiment et les capacités. Le système pernicieux de détourner l'attention des objets de religion, de la morale, et de toutes les sciences qui forment le cœur et l'état social, hébétait les facultés de la conviction en y substituant la crédulité et l'obscurantisme.

176. LA LÉTHARGIE ET LE RÉVEIL, DEPUIS 1717 JUSQU'A 1795 ; 80 ANS.

Les conséquences de toutes ces calamités et de l'esclavage de l'esprit, se firent sentir bientôt. La superstition et l'irritation fanatique aigrirent et avilirent le génie national. Les classes inférieures, et même toute la masse de la nob'esse indigente sont abruties. Par conséquent, l'esprit de l'ordre équestre, possédant toujours la domination est incapable de marcher avec le progrès de l'humanité. Son sentiment et son activité paralysés. Tombé dans l'insouciance, il ne cherchait dans les retraites que des distractions étourdissantes, de boissons, de procédures interminables avec toutes les chicanes du barreau. On applaudissait aux ruptures des diètes répétées sans but, on se réjouissait que ce fût le désordre qui soutint l'existence de la Pologne. L'impassibilité détruisit pour longtemps tout sentiment de douleur à la vue de l'avilissement de la république. La Pologne fut un don de récompense à la maison de Saxe pour sa renonciation au droit de succession aux états de l'Autriche. L'influence impérieuse des étrangers

plaçait des rois sur le trône ; les élections sont soutenues par leurs armées. Quand l'activité politique se constitua en une unité bien compacte, où l'indifférence devenait une faute plus grave que des mesures mal choisies, alors la Pologne cessa de bonne heure de figurer dans la diplomatie. Bien que spatieuse, elle n'offrait à la politique générale qu'un désert mort qui séparait la Russie de la Turquie, de l'Antriche et de la Prusse; elle n'était qu'un gîte pour chaque étranger qui pouvait impunément commettre des violences dans la capitale même. De la longue dispute dans la chrétienneté, la cause romaine de la papauté ne gagnait presque rien, mais l'humanité y restait souffrante. Cependant, de tous les états indépendants, la Pologne seule, avec l'Espagne (dont l'existence est sauvée par sa position géographique) se ressentit le plus des conséquences. La Pologne, insensible, sans forces, désarmée, triste victime de cette cause, méprisée par ses adversaires, négligée de tous les autres états, regardait ses voisins limitrophes d'un œil hautain, bien que leur situation prît une direction toute opposée à son affaissement. A mesure qu'elle marchait vers sa chûte, ses voisins grandissaient en puissance. La Russie, renforcée par la défection des kozaks couvrait ses frontières de deux côtés; l'Autriche paralysait l'engourdissement national de deux autres. La maison de Brandebourg menaçait d'un bout seulement, mais elle possédait une forte position presque au centre de la Pologne en y tenant la Prusse. Le Turc est devenu indolent. La Pologne touchait à peine la mer dans un coin déjà rétréci; de toutes parts ses frontières sont ouvertes à l'invasion; aucun appui, aucune position forte pour résister. Et quel bras pouvait détourner la destinée ?... Effectivement, il n'y avait que son inaction et sa faiblesse qui prolongeaient son existence, sa nullité, était la cause qu'elle était négligée et oubliée jusqu'à l'époque où sa nation se réveillant de la léthargie, donna signe de vie.

Depuis les longues calamités jusqu'à la chûte (depuis 1717 jusqu'à 1795), 80 ans se sont écoulés, dont la plus grande partie offrait une sécurité paisible, bien que dangereuse. Ces années donnaient à la nation le temps de se reposer, de se repeupler et de reprendre quelques forces. Les chaînes imposées pendant un siècle et demi, à la raison nationale, n'en ont pas réussi

à détruire ses souples inclinations, facile à suivre et imiter les exemples. Au milieu des malheurs et de la dépravation, brillaient les vertus et la loyauté, la douceur et le courage qui s'adaptent à de bonnes institutions, et long-temps n'étaient pas disposés à les éluder. Aussi le sentiment qui n'abandonnait point les bonnes voies, conserva les dispositions honnêtes, malgré la crédulité et le déraisonnement extravagant. La nation, dans son état de stupeur, conserva heureusement les bonnes qualités de son caractère, qui allait se ranimer. On sentit la nécessité de la lumière, ce qui fit aimer les nouveautés étrangères. Les piaristes rectifiaient les conceptions, dirigeaient les penchants. Les jésuites, devenant leurs ennemis, contribuaient à propager les connaissances. Plusieurs citoyens, parmi les nationaux, et le roi, parvenu au trône, coopéraient au progrès de la lumière. La régénération de la nation commençait et avançait à grands pas, mais il était difficile de trouver les circonstances propices qui auraient secondé les espérances trompeuses. Au courant des efforts pour relever le pays de son état déplorable, les voisins trop puissants accomplirent le premier essai de la spoliation. En même temps, la révolution, ouvrant ses progrès sur le globe terrestre, s'allia avec la cause polonaise, et hâta sa chûte.

On ne peut guère s'attendre que la providence envoie à chaque occasion ces hommes extraordinaires, qui sont capables de devenir sauveur des nations en décadence. L'humanité a ses causes et ses résultats, elle subit ses phases que les évènements accomplissent irrévocablement. Certes, la faute de la nation développait la décadence et consommait la chûte, mais dans la marche de ses erreurs et de ses transgressions, les mutations s'opéraient en dehors de sa volonté, elles changeaient sa position. Survinrent les évènements, qui, débordant de tous côtés, l'inondèrent et la submergèrent. En succombant, elle suivit le sort des autres peuples....

FIN.